



**Thèse Présentée
par Monsieur
André-Marie
Yinda Yinda**

**ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES EN SCIENCES
SOCIALES**

Mettre le monde en ordre: un art machiavélien

2005

25 SEP. 2006

04.04.02

YIN

13096

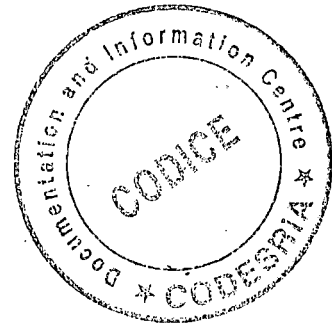
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES

THESE DE DOCTORAT

Discipline: Études politiques

Présentée et soutenue par:

André-Marie Yinda Yinda



Mettre le monde en ordre: un art machiavélien

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Sous la direction de Monsieur Pierre Manent, directeur d'Études, EHES

Paris, 2005

Mettre le monde en ordre : un art machiavélien

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

*A Odette & Gervais, Yvette & Louis, mes
parents, pour ce que je leur dois d'essentiel*

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Si le présent travail est arrivé à son terme, je le dois à quelques personnes particulièrement bienveillantes. Ma gratitude va d'abord à Monsieur Pierre Manent, mon directeur de thèse, qui a accepté et conduit ce travail avec une rigueur, une disponibilité et un esprit d'ouverture exemplaires. Le Centre Aron m'a généreusement accueilli et Madame Marie-Madeleine Paccaud a toujours été d'une grande gentillesse à mon égard. Que J.-V. Holeindre et M. Elgard qui animent le séminaire des doctorants reçoivent ici le témoignage de mon amicale reconnaissance. Il en est de même d'Eloi Ficquet, Jean-Claude Penrad et José Kagabo du Centre d'Études Africaines qui m'ont, à plusieurs reprises, donné l'occasion d'intervenir dans leurs séminaires. Le Secrétaire-Général de l'EHESS m'a apporté son soutien lorsque je l'ai sollicité. Madame Nadine Dada m'a donné accès au fonds documentaire de Sciences Po.

Je voudrais également dire merci à mes deux premiers directeurs de thèse, Messieurs les Professeurs Ebénézer Njoh Mouellé de l'Université de Yaoundé I et Alain Renaut de l'Université de Paris 4-Panthéon Sorbonne, auprès desquels je confesse mes infidélités alors qu'ils m'avaient généreusement accordé leur confiance. J'ai par la suite eu l'occasion privilégiée d'échanger avec Christian Lazzeri, Marie Gaille-Nikodimov, Pierre Hassner. Un long et passionnant commerce d'idées avec Achille Mbembe m'a confirmé dans l'estime et l'affection que je lui porte aujourd'hui. Mes collègues du Département de philosophie à l'Université de Yaoundé I ont contribué, chacun à sa manière, à l'accomplissement de ce travail. En particulier, Pierre-Paul Okah Atenga m'a introduit dans l'enseignement universitaire; l'abbé Robert Ndebi Biya m'a été d'un secours moral et matériel inestimable. Deux aînés, Joseph BiKoï Bi Tam et Bienvenu Nola, m'ont soutenus au moment où il le fallait. Dès le début de mes travaux, Luc Sindjoun m'a ouvert avec bienveillance les portes du GRAPS, ce groupe de recherches politiques qui est devenu pour moi non seulement un précieux cadre d'émulation et de « civilisation » scientifique mais aussi et surtout le creuset de plusieurs amitiés que j'espère durables avec Mathias-Éric, Yves-Alexandre et quelques autres. Aurélie a été de tous les combats et a su, avec sa délicatesse habituelle, m'aiguillonner jusqu'au bout. Eugène Emboussi, Jean-Godefroy Bidima et Jean-Pierre Bell m'ont épaulé, chacun à sa façon et avec une égale spontanéité.

Enfin, que toute ma Famille, mes amis et relations reçoivent ici l'expression de mon affectueuse reconnaissance. Garnelles est devenu une deuxième maison pour moi: l'abbé Jean-Paul Savignac, Pierre Friedling, Xavier Boutin, José Ortéga del Carmen et tous les autres m'ont accueillis et soutenus avec une générosité toute fraternelle. Madame Jacqueline Rochereau a su supporté mon irrépressible désir de liberté.

Cette thèse a bénéficié d'une « petite subvention » du CODESRIA. Naturellement, l'entière responsabilité d'éventuels erreurs que ce travail comporterait m'incombe.

DÉDICACE

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE..... 4

INTRODUCTION GENERALE.....7

PREMIERE PARTIE : GENEALOGIES COMMUNES DU POLITIQUE..... 23

Chapitre 1. Le pli politique de l'humanité..... 31

1. 1. De l'état de nature à l'état civil..... 37

1. 2. De l'état civil à l'état de nature..... 41

Chapitre 2. Les deux interfaces de l'histoire..... 47

2. 1. Entre l'ancien et l'actuel..... 49

2. 2. Entre *virtù* et *fortuna* 55

Chapitre 3. Une rationalité d'État..... 60

3. 1. Sécurité : la condition de l'État..... 62

3. 2. « La fin justifie les moyens »..... 68

Chapitre 4. « Au fil de l'épée »..... 81

4. 1. L'intelligence de la guerre..... 84

4. 2. La mesure des rapports de force..... 90

DEUXIÈME PARTIE : UNE COSMOGRAPHIE DE LA SOUVERAINETÉ.. 97

Chapitre 5 : Le pouvoir souverain est d'État : discursivité 103

5. 1. Le conflit des traductions..... 104

5. 2. Le conflit des interprétations..... 113

Chapitre 6 : La souveraineté entre territoire et vertu : opérativité.. 121

6. 1. L'inscription territoriale..... 122

6. 2. La transcription « vertueuse »..... 131

Chapitre 7 : Les souverainetés règlent le monde : normativité.....	137
7. 1. Une économie de la violence.....	138
7. 2. Le principe de nécessité.....	148
Chapitre 8 :	
De la citoyenneté à la souveraineté : traversée du monde.....	156
8. 1. De la subjectivité à la souveraineté.....	158
8. 2. Principauté et souveraineté.....	163
 TROISIÈME PARTIE : UNE MODERNITÉ INTERNATIONALE.....	 176
 Chapitre 9 : Une genèse westphalienne	 182
9. 1. Structure géopolitique.....	189
9. 2. Stratégie internationale.....	194
Chapitre 10 : A l'épreuve du système international.....	200
10. 1. Pratiques politiques.....	202
10. 2. Réceptions théoriques.....	207
Chapitre 11 : La subjectivation internationale : une mise en acte de la souveraineté.....	215
11. 1. Identification internationale de l'État.....	217
11. 2. Rationalisations internationales de soi.....	222
Chapitre 12 :	
La civilité internationale : une critique de la souveraineté.....	228
12. 1. Réserves orthodoxes.....	230
12. 2. Rémanences hétérodoxes.....	240
 QUATRIÈME PARTIE : OPERATIONS COLONIALES.....	 250
 Chapitre 13: L'acte colonial.....	 254
13. 1. Références.....	255
13. 2. Réfractions.....	263

Chapitre 14: De Westphalie à la colonie.....	272
14. 1. L'empire en colonie.....	273
14. 2. L'esprit de la Conférence de Berlin.....	282
Chapitre 15: Figures westphaliennes de la colonie.....	296
15. 1. « Le prince » Bismarck.....	298
15. 2. Léopold II, « le Duc de Brabant ».....	303
Chapitre 16: Figurations africaines de l'ordre colonial.....	316
16. 1. Assujettissement.....	317
16. 2. Résiliences	323
CONCLUSION GENERALE.....	335
BIBLIOGRAPHIE GENERALE.....	349

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION GENERALE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Mettre le monde en ordre relève d'un art politique. C'est un art qui s'efforce de s'appliquer à toute l'étendue du monde. Il s'agit d'envisager la politique ici comme le propre de ce qui consiste à procéder à l'organisation du pouvoir à l'échelle du monde, ayant pour ainsi dire une forme spécifique, un contenu précis et des modes d'opération qui lui sont propres. L'objet de cette étude porte donc sur cet art de la « grande politique » chère à Kant. Il semble révéler, en réalité, un effort permanent d'organisation des rapports de pouvoir entre les nations et parmi les hommes de telle sorte que l'idée du vivre ensemble fasse sens dans l'espace du monde et soit, autant que possible, une réalité intelligible, un vécu dont il faut réinvestir le sens. C'est probablement une opération dont il serait intéressant de déterminer clairement le cours, autrement dit une sorte de processus qui ne semble avoir rien de définitif ni même d'absolu si l'objectif est d'atteindre la figure pure et parfaite de l'ordre. La tension des rapports de pouvoir qui anime ce processus et l'oriente vers l'ordre constitue précisément le mouvement qu'il s'agit d'investir, d'interroger, de voir opérer et d'évaluer à l'aune d'une pensée précise, celle de Machiavel. Il faudrait peut-être considérer que c'est effectivement à partir de cette tension propre au processus de recherche de l'ordre dans le monde et au renoncement à toutes les hypothèses cosmopolitiques que l'idée politique capable d'y prendre corps pourrait commencer à faire sens chez Machiavel, précisément à partir de sa façon de rendre compte de la démarche politique en tant qu'il est possible de la considérer comme porteuse d'une façon de faire singulière, de tout un art de gouverner significatif en soi. Dès lors, comment cet art d'organiser les rapports de pouvoir à l'échelle des nations, autrement dit l'art de gouverner la totalité humaine est-il de nature à traduire cette opération de mise en ordre du monde ? En quels termes précisément ce qui fait le propre de cette démarche est-il de nature à renseigner sur ce qui est à l'origine de son mouvement, ce qui rend pertinent son domaine d'opération, les moments de l'histoire qui permettent de la réfléchir et de la valider comme telle ?

Cette orientation générale de la réflexion, pour ambitieuse qu'elle puisse paraître et avec l'exigence qu'il soit requis de l'aborder, ne saurait cependant faire l'économie des interrogations encore plus immédiates qui sont, en quelque sorte, ses prolégomènes : d'où vient que Machiavel soit celui avec qui il apparaisse pertinent de rendre compte de l'art de mettre le monde en ordre ? Pourquoi tenir cette opération pour « art » au lieu de faire plutôt référence à des figures d'expression du rapport au réel similaires ou autrement plus explicites telles que la « construction »,

le « canevas » ou « l'utopie » ? Par quelles voies la mener jusqu'à son terme ? A quoi pourraient correspondre les principales articulations qui y conduisent ? Il convient de ce point de vue de se prononcer d'abord sur la justification du bien fondé de l'art comme concept pertinent chez Machiavel et, en tant que tel, applicable à la politique et au monde, ensuite sur la justesse de la démarche qui va avec et enfin sur la juste mise en perspective des développements qui vont suivre. Ce sera l'occasion de déterminer avec précision ce que recouvre le rapport de Machiavel à l'art, ce qui donne précisément à l'art de mettre le monde en ordre une sensibilité conforme à l'esprit qui anime les façons machiavéliennes d'opérer en matière politique.

D'emblée, il convient d'indiquer ce qui fait l'intérêt du rapport de l'art à la question centrale de cette étude, plus précisément du rapport de l'art aux mots qui l'expriment. Mettre le monde en ordre est, de toute évidence, une façon de faire, plus précisément un « art de faire » au sens où l'entend De Certeau.¹ En lui enjoignant cette fonction politique et une échelle globale, cela revient à dire qu'un art de faire comme celui qui consiste à mettre le monde en ordre ne saurait en aucune façon et à aucun moment être pris pour quelque chose d'autre que soi, autrement dit quelque chose de strictement politique. Il devient dès lors nécessaire d'opérer les distinctions nécessaires et espérer se démarquer des autres modalités qui pourraient nourrir l'art de faire machiavélien notamment l'art de penser, l'art d'écrire, l'art de dissimuler ?

En réalité, l'on peut considérer l'art de faire comme étant le propre de deux attitudes face à une opération : celle de l'artisan et celle de l'artiste. Le premier fait usage des instruments pour fabriquer quelque chose qui lui est extérieur, à laquelle il ne peut se contenter que de donner une forme, de moins en moins grossière, de plus en plus polie, nécessairement utile et autant que possible efficace. C'est en quelque sorte un technicien. Rapporté à l'art de faire de la politique, à l'art de mettre le monde en ordre, le technicien du politique est un artisan du monde. Chez Machiavel, c'est au prince, à la tête de sa nation, qu'il revient de se conduire en artisan du monde. Le second tient comme principal instrument son imagination pour faire sensation, créer une saisissante émotion, pour mobiliser le désir et, derrière ce désir, des sentiments multiples : enthousiaste, mélancolique, comique, tragique qui produisent des effets proprement saisissants ou travaillent à faire émerger divers effets tels que la magnanimité, la pusillanimité, l'indolence, le cynisme, etc. Son œuvre est le lieu du jeu, des figures, des couleurs. A partir d'elle travaille un

¹ Cf. Michel de Certeau, *L'invention du quotidien*, t. 1, *Arts de faire*, Paris, UGE, « 10/18 », 1980.

arbitraire qui, pouvant parfois se moquer du souci de la seule cohérence logique, cherche à séduire ou à intimider, à faire signe et à faire sens, bref à mobiliser l'attention et à donner vie à l'émotion des autres, de tous ceux qui vivent ensemble sous son autorité. L'artiste en politique semble être le propre du prince, celui qui « stupéfie » le peuple dans son art de faire la politique, dans son art de soumettre un territoire nouvellement conquis comme le révèle par exemple l'épisode de Césène.¹

S'il est vrai que dès l'origine mettre le monde en ordre relève du registre du politique, alors c'est vers les arts de faire propres aux princes qu'il faudrait désormais se tourner pour faire face aux problèmes liés à la mise en ordre du monde. Il faudrait précisément se tourner vers l'intelligence princière qui condense le mieux cette combinaison des arts et du politique, celle qui fait du prince à la fois l'artiste politique et l'artisan du monde, celle qui relie précisément la créativité propre au pouvoir à la technique des arts de gouverner à l'échelle des nations. C'est une intelligence qui se saisit de l'occasion (du) politique à la fois comme une instance de technicité créative et comme une occasion de création du monde. C'est elle qui pourrait permettre de dévoiler l'intimité des arts de gouverner à travers leur sensibilité propre, leurs fragilités et ambiguïtés, les expériences concrètes et les pratiques souterraines qui en sont issues, bref ce qui fait le quotidien des opérations de mise en ordre du monde auprès de chaque prince mais que l'entendement du concept cosmopolitique et ses principales références historiques ne permettent pas de prendre rigoureusement en compte. A travers elle, il devient effectivement possible de donner à saisir les princes à la fois comme les seuls artistes de la politique et comme les vrais artisans de l'ordre du monde et de tout ce qui en découle.

Si mettre le monde en ordre est un art, qu'est-ce qui fait concrètement le propre de son intelligibilité ? Cette interrogation permet de mobiliser la réflexion autour des textes de Machiavel et des travaux qui s'y rapportent aussi bien du point de vue philosophique que du point de vue de l'histoire des relations internationales. L'écriture qui en est issue, celle qui est mise en œuvre dans cette étude, s'inscrit dans une perspective mettant en dialogue ces deux approches. Elle tend à considérer l'écriture machiavélienne du monde comme son premier terrain d'expérimentation, celui qui instaure une tradition de dialogue entre textualité et historicité tout au long de la modernité internationale notamment à travers les écritures de Fichte, Meinecke, Weber, Clausewitz, Pareto,

¹ Nous reviendrons à plusieurs reprises sur cet épisode pour donner une meilleure compréhension de l'art de gouverner à l'œuvre chez Machiavel in *De principatibus, Le prince*, VII, Paris, PUF, 2000, p. 85; traduction et notes de Jean-Louis Fournel et Jean-Claude Zancarini. Sauf indication contraire, toutes les références à ce texte sont tirées de cette édition.

Carl Schmitt, Kissinger et Raymond Aron.¹ Elle s'inspire particulièrement de l'écriture de ce dernier qui, dans ses principaux textes consacrés aux relations internationales, soumet les turbulences de l'actualité à une discursivité qui rappelle la démarche machiavélienne.² C'est une écriture qui incite à renoncer non pas à la rationalisation de la mise en ordre du monde mais à la clôture de sa compréhension par la seule et unique rationalité et ses prétentions à la systématisme, à la régularité, à la continuité, à la certitude, à la reproductibilité, à la prédictibilité et à l'objectivité absolue. Le scepticisme d'Aron vis-à-vis de la possibilité d'une théorie déterministe des relations internationales résonne en écho à cette idée de tenter d'écrire le monde comme un art de faire donc par définition en perpétuel travail face aux métamorphoses du monde, celles qui font de ce dernier quelque chose d'incertain, d'inachevé, de problématique.³ Il s'agit de rendre compte d'une opération politique qui se conçoit comme une traversée des conflits dans un maillage de tensions, de contradictions, d'indéterminations, d'apories et d'équivoques propres, ainsi que leurs contraires respectifs, à l'articulation du vivre ensemble dans le monde.

Le choix de tenter d'« enserrer » – le mot est souvent utilisé par Aron – le monde à travers ces tensions décisives relevant pour l'essentiel des enjeux de pouvoir entre princes tels qu'en rendent compte les écrits de Machiavel et prétendre travailler à les réduire à un art de faire la politique internationale, autrement dit un art partagé par tous les protagonistes, constitue la toile de fond de cette réflexion. La démarche est pour ainsi dire circonscrite à cet usage précis de la

¹ Cf. Bibliographie générale.

² Raymond Aron constitue, à cet égard, un guide intéressant avec notamment cette tendance à maintenir la tension entre spéculation philosophique et critique politique internationale dans quelques-uns de ses plus importants : *Paix et guerre entre les nations*, *Penser la guerre*, *Clausewitz* ; *Sur Clausewitz* ; *République impériale : les États-Unis dans le monde 1945-1972* ; *La tragédie algérienne* ; *Une histoire du vingtième siècle, Machiavel et les tyrannies modernes* (pour toutes ces références, cf. Bibliographie générale). Pierre Hassner est l'un de ceux qui ont, en France, poursuivi cet effort critique du politique en faisant dialoguer philosophie politique et relations internationales à travers l'essentiel de ses textes notamment ceux qui font référence à ses contributions théorétiques : « Approches théoriques et imaginaires des relations internationales : éléments d'analyse », *Banquet*, 11, 07.12, 1997, p. 13-20 ; « Autodétermination et intervention dans l'ordre international », Table ronde n° 3 du Congrès national de l'Association Française de Science Politique, Aix-en-Provence, 05. 1996 ; « Les intrus : théorie et pratiques des relations internationales devant le problème des réfugiés », *Esprit*, (2), fev. 1995, p. 105-122 ainsi que de façon plus générale *La violence et la paix*, Paris, Seuil 2000 et *La terre et l'empire*, Paris, Seuil, 2003. Il y a enfin un intéressant prolongement de cette perspective qui se développe aujourd'hui sous une forme autonome et dont se réclame, d'une certaine manière, la présente étude. Il s'agit de ce qu'il convient d'appeler « philosophie des relations internationales » à la suite de divers travaux avec lesquels nous allons cheminer et qui sont répertoriés dans une rubrique spécifique de la Bibliographie générale.

³ Aron reste marqué par le scepticisme de ses premières années esquissées dans son *Introduction à la philosophie de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1986 et *Histoire et dialectique de la violence*, Paris, Gallimard, 1973. Ce scepticisme constituera la matrice conceptuelle du doute qu'il va entretenir sur la possibilité d'une théorie complète des relations internationales in « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *Revue Française de Science Politique*, vol. XXVII, n° 5, octobre 1967, pp. 837-861.

présence de Machiavel au monde. Il ne s'agit donc en aucune façon de croire en une certaine ubiquité propre à la pensée machiavélienne, ubiquité pouvant se comprendre comme une omniprésence de Machiavel dans tous les chantiers internationaux où l'ordre du monde est en jeu. La perspective de la présente démarche reste limitée à ce qu'autorise les textes de l'auteur et à ce qu'en disent ses interprètes d'un côté et de l'autre à la façon dont en rendent compte les historiens et les théoriciens des relations internationales. Elle permet de se mettre à l'abri de cette critique, féroce quoique pertinente, formulée par Sfez dans les termes qui suivent: « C'est en suivant cette démarche de ne pas céder sur le mutisme de Machiavel, mais d'épouser sa mélancolie préventive, que la pensée du politique apparaît comme ne devant prendre ni l'ambition d'une théorie allant jusqu'à calculer son propre impact dans la pratique ou d'une théorie toute-puissante de par le caractère retors de son englobement ; mais plutôt comme le lieu d'un discours qui ne peut être unifié et qui renvoie toujours à des *moitiés* de discours de l'objet partiel et, en tant que discours plein, de la confusion des places, d'une prétention déraisonnable à l'ubiquité. Sur cette voie, bien des commentateurs en sont restés à ce qu'on pourrait appeler la voie du demi-deuil. Tout d'abord les commentateurs *réalistes* et *matérialistes* ont cherché à faire dire à cette œuvre plus qu'elle ne dit, en la versant dans l'utopie ».¹

Cette mise hors de portée de la critique de Sfez se confirme dans toute sa radicalité lorsqu'il devient clair que la présente écriture n'entretient guère la prétention d'être un commentaire « globalisé » du texte machiavélien, qu'elle n'est pas davantage « réaliste » au sens où l'on pourrait penser avec Hegel que tout le réel est rationnel et inversement mais qu'elle le serait dans la perspective d'une détermination de ce qui fait de Machiavel l'un des deux piliers philosophiques – avec Hobbes – de l'école « réaliste » des théories des relations internationales. Le moins que l'on puisse dire à ce propos est que, contrairement à ce que donne à penser Sfez, ces « réalistes » particuliers ne font précisément rien qui permette de croire qu'ils font « verser » le machiavélisme « dans l'utopie ». En réalité, ils semblent plutôt nier tout procédé et toute procédure conduisant à l'utopie dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques internationales. Peut-être faudrait-il penser que la critique de Sfez ne concerne que les « réalistes » sortis d'une perception purement conceptuelle de la pensée machiavélienne, autrement non exercée à l'intelligence internationale du politique dans le monde, celle qui entretient pourtant l'ambition de révéler une importante

¹ Gérard Sfez, *Machiavel, la politique du moindre mal*, Paris, PUF, 1999, p. 10.

dimension de la pensée de Machiavel ? Peut-être, est-ce dans ce sens que Sfez relie « réaliste » et « matérialiste » en tant qu'ils seraient concernés par la même critique ?

Quoi qu'il en soit, la référence d'un travail machiavélien à l'écriture internationale du monde semble bien échapper à ce type de critique. Elle échappe également à un autre ordre de critique qui consisterait à faire ressortir l'idée que cette référence à l'usage de l'écriture aronienne déborde sur un aspect que Aron aurait probablement considéré comme accessoire voire même rigoureusement non politique, à savoir la référence à l'art comme figure d'interprétation de la vie politique à l'échelle des nations. Il suffit à ce titre de signaler les propres références d'Aron au jeu, particulièrement au tennis qu'il pratiqua et dont il tire toute une économie mentale faite de plasticité, de souplesse et de prise en compte des déplacements de la partie adverse que l'on voit, par exemple, à l'œuvre dans son rapport critique avec les marxismes ou vis-à-vis du comportement de Sartre. Il y a aussi, de façon plus objective, ces moments où il parle de ce que le football et la guerre ont en commun dans ses cours de philosophie politique à l'ENA,¹ ou bien lorsqu'il s'intéresse à l'art de la guerre en soi qui le fascine tant chez les maîtres de la stratégie notamment Clausewitz et quelques autres,² ou encore quand ses écrits dévoilent son admiration pour l'intelligence esthétique du politique chez Machiavel lui-même, étincelant dramaturge des affaires du pouvoir s'il en est,³ ou enfin dès lors qu'il se met à analyser les conduites des principaux protagonistes de la Guerre froide comme constitutives du jeu international avec par exemple la façon dont il rend compte des péripéties qui témoignèrent de l'opposition de McNamara à de Gaulle au sujet de l'armement atomique de la France.⁴

En réalité, ce rapport machiavélien à l'art qui transite par le signe de l'écriture aronienne n'est pas qu'emprunté. Il est seulement transitif c'est-à-dire qu'il passe par Aron pour croiser le

¹ Le football et la guerre font appel à une intelligence stratégique qui peut déterminer l'issue des affrontements entre deux équipes ou deux voire plusieurs États qui se font la guerre. Les enseignements d'Aron auxquels nous faisons référence ont été dispensés entre 1946 et 1955 à l'ENA avant son arrivée à la Sorbonne. Jean-Claude Casanova en a tiré un livre qui recueille les 13 leçons de 1952 ; cf. Raymond Aron, *Introduction à la philosophie politique. Démocratie et Révolution*, Paris, Le Livre de Poche-Référence, 1997. (Seconde édition); cf. Daniel Psenny, « Pensées sur le foot », *Le Monde*, 05.05.98. L'auteur rappelle également qu'Aron était un « fin connaisseur du ballon rond et de ses règles » et, en tant que directeur politique de *L'Express*, commenta par exemple la surprenante victoire de l'équipe nationale de l'Allemagne sur celle de la Hongrie en 1954.

² Cf. *Penser la guerre, Clausewitz, op. cit., Sur Clausewitz, op. cit.* et de façon plus générale Edward Mead Earle (dir.), *Les maîtres de la stratégie*, Paris, Bibliothèque Berger-Levrault, 1980.

³ Cf. *Machiavel et les tyrannies modernes* et plus spécifiquement la préface au *Prince*, Paris, Livre de Poche, 1962, traduction de Jacques Gohory.

⁴ Cf. « la doctrine de McNamara et le général de Gaulle », troisième chapitre de la *République impériale. Les États-Unis dans le monde 1945-1972*, Paris, Calmann-Lévy, 1973, p. 106-112.

propre rapport de Machiavel à l'art. Le rapport intime de l'écriture à l'art est en effet et avant tout le propre fait du Secrétaire florentin. Auteur lui-même de quelques textes littéraires, particulièrement de poèmes,¹ de pièces de théâtre² et même de chants,³ il semble y éprouver une certaine propension à manifester sa passion en dehors de toute contrainte logique, en étant délibérément déraisonnable et en faisant défaut au sens de la gravité qui semble habiter par exemple ses textes politiques et historiques ainsi que ses rapports diplomatiques. On en prend une bonne mesure lorsqu'on découvre par exemple la fable, très peu étudiée, qu'il consacre à « L'archidiabole Belphégor ». Il y décrit avec des images saisissantes et une certaine ironie ce à quoi pourrait se résumer le commerce des relations sociales : un jeu à somme nulle qui tient sur les banalités de la vie mondaine, du prestige et des frivolités de la bonne société, sur le mépris, injustifié à ses yeux, de la bonne vieille ruse paysanne, sur les revers de la bonne fortune et les tourments du mariage dont les femmes sont toujours responsables.⁴

Le rapport de Machiavel à l'art s'exprime également à travers un texte consacré à l'esthétique de la langue italienne où l'auteur tente une intéressante analyse des figures de style couramment utilisées à son époque.⁵ Il y a aussi ses « portraits de florentins » à la fois subtils et personnels.⁶ L'on peut continuer à suivre le pli de cette démarche enjouée et empreinte de fantaisie lorsque l'auteur pousse l'impétuosité jusqu'à proposer, dûment rédigés, des « Statuts d'une société de plaisirs ».⁷ Sans hésiter ni s'embarrasser du souci de la cohérence, il entreprend, avec une même consciencieuse application, à opposer à ces « statuts » une « Exhortation à la pénitence ».⁸ A l'évidence, la sensibilité machiavélienne participe d'une vivante contradiction, d'une certaine démesure qui s'assimile à un détachement franc pour les exigences logiques et les rigidités de la bonne conduite. C'est l'expression d'une écriture de l'esthétique propre aux passions qui s'expriment au quotidien, qui travaillent les gens ordinaires. Elle est nourrie par une imagination

¹ Il s'agit des « Décennales », p. 1011-1032 ; de « Capitoli », p. 1061-1075 ainsi que ce que Christian Bec classe dans les « Poésies diverses » dans lesquelles on retrouve « Sérénade », « A la demande de Barbera », « A Julien de Médicis », « Épigrammes », etc., p. 1083-1099 in *Œuvres*, Paris, Robert Laffont, 1996, traduction et notes de Christian Bec et Frédérique Verrier. En dehors du Prince et sauf indication contraire, toutes les références aux textes de Machiavel sont tirées de cette édition.

² Les plus connues sont « La Mandragore », p. 1100-1144 et « Clizia », p. 1145-1185.

³ Il s'agit de « L'âne d'or », p. 1033-1060 et des « Chants de carnaval », p. 1076-1083.

⁴ Cf. *Œuvres, Écrits littéraires, op. cit.*, p. 1186-1193. La fable elle-même a été publiée en italien au cours de l'année 1549 sous le titre : *Novella di Belfagor arcidiavolo*.

⁵ Cf. « Discours et dialogue sur notre langue », p. 1194-1206.

⁶ Cf. « Portraits de florentins », p. 1215-1217.

⁷ Cf. « Statuts d'une société de plaisirs », p. 1207-1210.

⁸ Cf. « Exhortation à la pénitence », p. 1211-1214.

qui met la fiction au service du sens commun. Il s'agit précisément d'une esthétique de l'effectivité en ce sens qu'elle s'accomplit dans l'animation de ce qui constitue la vie des gens du monde en permanence d'où qu'ils viennent et quels que soient leurs relations et destinations. En somme, travailler l'âme – au sens de ce qui anime – du monde par l'émotion et avec le détachement de celui qui n'a pas la certitude de statuer, comme Dieu, sur la marche des affaires communes, ni la prétention de vouloir régler le mouvement des choses conformément au *cosmos* des stoïciens ou à l'*ethos* kantien, telle semble bien être l'une des significations profondes du rapport de l'écriture machiavélienne à l'art de mettre le monde en ordre.

Cette disposition proprement porteuse d'une imagination féconde n'est pas à considérer comme une simple posture ou un des nombreux masques que l'on pourrait, comme d'habitude, attribuer à Machiavel.¹ Elle est aussi le fait de sa technique politique. Elle façonne son univers des arts de gouverner. Elle participe de la mise en ordre du monde en tant qu'opération esthétique au sens où il s'agit non plus seulement de solliciter le sensible mais aussi et surtout de mettre en sens les formes et l'intelligence qui participent des conduites de tous ceux qui sont impliqués dans le processus du vivre ensemble. C'est à ce titre qu'il faut considérer la politique comme œuvre d'art chez Machiavel. A l'échelle du monde c'est, d'une certaine manière, l'œuvre d'art par excellence puisqu'elle épuise la totalité des choses politiques connaissables et leur permet de s'exprimer complètement. Ce dont rend précisément compte l'écriture politique de l'auteur en permanence, c'est la vitalité des acteurs, le mouvement des plans, le changement des positions, le déroulement des intrigues, l'aménagement des décors, la mise en relief des couleurs, la résonance des paroles, la prestance des personnages, la prégnance des actes, etc. L'épisode de Césène symbolise parfaitement cette saisissante représentation esthétique de la politique dans le discours de Machiavel. A cette occasion précise, qu'est-ce qui frappe l'imagination de celui qui lit ce fragment de texte ? Ce n'est pas en tant que tel le scandale auquel renvoie la signification de son propos, c'est-à-dire que ce ne sont ni les mensonges ni la fourberie de César Borgia, ce n'est pas davantage l'ignorance coupable dans laquelle demeure le peuple d'un bout à l'autre de la manœuvre. Ce n'est même plus l'arbitraire de la mort que Remirro d'Orco répand à tour de bras et dont il est finalement lui-même victime, l'unique victime expiatoire, s'entend. Ce qui frappe l'imagination, c'est bien l'éclat de la fin du « spectacle » en tant que tel, son effet sur les spectateurs les plus directement concernés, les sujets politiques en l'occurrence, « stupéfaits » qu'ils sont par le caractère théâtral de la mise à mort du

¹ Cf. Michel Bergès, *Machiavel, un penseur masqué ?*, Bruxelles, Complexes, 2000.

tout-puissant Ministre du Duc de Valentinois. Il s'agit d'une mise à mort mise en scène avec une éblouissante cruauté dont la portée, spectrale, n'est complètement saisissable qu'à la condition de s'inscrire dans la dramaturgie intégrale qui accompagne la stratégie de conquête et de maintien au pouvoir de César Borgia.¹

En effet, quand on remet bien en perspective la place de cet épisode dans le plan général de conquête de César Borgia, celui de la constitution d'un nouvel État, en sachant que « la tragédie de Sinigaglia » participait quelque temps avant de la même trame,² il devient clair que l'écriture politique de Machiavel s'assimile à la façon dont est écrite une pièce de théâtre. L'on voit se mettre en place une série continue d'actes, de protagonistes, un héros, éventuellement un ou plusieurs anti-héros, des adjuvants, une scène, un décor, des intrigues qu'il s'agit de nouer et de conduire avec habileté à l'intérieur d'une trame qui en constitue la figure souterraine, celle qui fait tenir ensemble tous les constituants de la pièce, celle qui révèle son caractère éminemment politique.³

Enfin, il est également possible d'investir cet univers théâtral par d'autres éléments du dispositif dramaturgique, ceux-là mêmes qui continuent à attester de la faveur de l'écriture machiavélienne pour les manœuvres, les conspirations, les coups d'éclat, la capacité à les déjouer, la roublardise qui va avec, la ruse que mobilisent les différents protagonistes, tous les protagonistes : du prince au sujet, des grands aux petits, du héros aux adjuvants, sans oublier les papes et les femmes, notamment Alexandre VI, son fils César et sa fille Lucrece. Il devient dès lors logique de penser, avec Machiavel, que la mise en ordre du monde n'est rien d'autre qu'une mise en scène du politique. Le monde comme scène, précisément comme lieu d'expression d'une œuvre d'art, l'art de gouverner à l'échelle des nations en l'occurrence, telle est précisément la figure la plus expressive de ce rapport de l'art à l'écriture machiavélienne dont cette étude voudrait témoigner. La démarche qui l'anime est profondément inhérente à cette restitution de la théâtralité politique du monde. Mais le problème vient précisément des difficultés liées à cet effort de restituer

¹ Nous reviendrons plus amplement sur cet épisode dans le cadre de la première partie du présent travail.

² *Idem*. En un mot, il s'agit du traquenard que César Borgia va tendre à ses rivaux et qu'il va sommairement exécuter pour conserver le monopole de la conquête des nouveaux territoires. Un rapport diplomatique de Machiavel rapporte ladite tragédie s'intitule : « Description de la manière dont le Duc de Valentinois a fait tuer Vitelli, Oliverotto da Fermo, le Seigneur Pagolo et le Duc de Gravina Orsini » in *Toutes les lettres de Machiavel*, t. 1, LIII, Paris, Gallimard, 1955, p. 302-306 ; présenté par Edmond Barincou.

³ Quentin Skinner propose une perspective similaire dans l'univers de la peinture à l'époque de la Renaissance in *L'artiste en philosophie politique. Ambrogio Lorenzetti et le « Bon gouvernement »*, Paris, Raison d'agir éd., 2003. Pour un éclairage plus général, cf. Louis Marin, *Opacité de la peinture : essais sur la représentation du Quattrocento*, Paris, Usher, « Histoire et théorie de l'art », 1989.

cette figure du politique à partir des textes de Machiavel et surtout de vouloir le faire à partir d'une démarche qui se voudrait être de la philosophie politique. Par quelles voies passer et avant tout quels écueils éviter ?

Certes, la présente étude aurait pu être un simple commentaire critique de la façon dont les textes de Machiavel et ses effets sur l'histoire permettent d'articuler l'art politique sur la scène du monde. Mais il faut bien faire attention à une critique jadis formulée par Leo Strauss, fort de son expérience du commentaire de la pensée machiavélienne, et reprise par Philippe Raynaud dans sa tentative de remettre en sens l'idée même d'une réflexion philosophique sur la politique aujourd'hui.¹ Cette critique tient au fait que la philosophie politique, pour autant qu'elle veuille assumer son époque et garder toute sa valeur, se doit d'éviter deux principaux écueils dans sa démarche : d'abord se borner à proposer des commentaires sur des textes politiques de l'histoire sans prise sur l'actualité et ensuite se réduire à une simple mise en forme des opinions politiques courantes de son époque. L'idée est pour ainsi dire non pas de s'écarter mais plutôt d'investir par une tension forte ce qu'il y a de fécondant entre ces deux approches critiques, à savoir le dialogue des textes avec l'histoire qui permet de mettre l'actualité en sens. Il s'agit en réalité de saisir ce que les textes de Machiavel signifient en eux-mêmes dans leur effort de dire en quoi l'art de mettre le monde en ordre constitue une expérience d'une part et d'autre part comment l'histoire permet d'en rendre compte en référant elle-même à ses formes d'actualisation à travers des traités diplomatiques et les usages qui ont pu en être faits.

Il y a aussi et surtout l'idée de prendre des précautions qui sont directement liées à toute interprétation de l'écriture de Machiavel tels que quelques interprètes en rendent compte. Leo Strauss réduit la chose à ce qu'il appelle « la technique de la double assertion », procédé par lequel l'auteur arrive à formuler deux énoncés dans un même argument sans qu'il ne soient ni clairement séparables ni immédiatement assimilables.² Pour se garder de toute dérives liées à ce dédoublement permanent de l'écriture machiavélienne, il convient, comme le suggère Gérard Sfez à la suite de Claude Lefort, « d'épouser le discours machiavélien », c'est-à-dire d'engager une sorte de corps à corps avec les textes de l'auteur, de dévoiler ses radicalités et ses ambiguïtés, d'assumer positions et

¹ Cf. Leo Strauss, *Pensées sur Machiavel*, Paris, Payot, 1982 et Philippe Raynaud, « Philosophie politique » in Stéphane Rials et Philippe Raynaud (dir.), *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, PUF, 1996.

² Cf. Leo Strauss, *Pensées sur Machiavel*, op. cit.; particulièrement la préface de Michel-Pierre Edmond, « Sur un art d'écrire oublié », p; 9-38; Gérard Sfez, *Leo Strauss, lecteur de Machiavel. La modernité du mal*, Paris, Ellipses, 2003.

ses contradictions, enfin de n'opérer des extrapolations que lorsque ce rapport intime aux textes l'autorise.¹

Il convient, dès lors, d'organiser cette étude autour de deux approches philosophiques qui sont susceptibles, par leur interactivité, de maintenir la démarche en prenant rigoureusement en compte les précautions ainsi énoncées ainsi que ce qui rend possible le dialogue avec l'histoire des relations internationales et qui déboucherait sur le jaillissement d'une conceptualité et d'une actualité spécifiques du monde.

La première approche est de type herméneutique. Elle a pour fonction de travailler au dévoilement de deux ordres de discours à l'œuvre dans la pensée machiavélienne. Il y a d'abord l'ordre du discours qui concerne les sens encore cachés ou trop révélés que les textes de Machiavel charrient et que les interprétations qui en sont issues permettent d'éclairer ou d'obscurcir. Il s'agit des principaux textes politiques et historiques de Machiavel, en l'occurrence le *Prince*, les *Discours sur la première décade de Tite-Live*, les *Histoires Florentines*, *L'art de la guerre*. Toutefois, les textes mineurs sont aussi concernés dans la mesure où ils contribuent à éclairer ou à confirmer un propos ou un argument contenu dans les principaux textes.² Il y a ensuite l'ordre du discours qui se rapporte aux significations et implications politiques de deux « moments machiavéliens » de la modernité internationale.³ Ceux-ci se cristallisent autour des deux textes historiques qui leur donnent naissance, à savoir le document issu des « Traités de Westphalie » en 1648 qui fonde le système international contemporain d'un côté et de l'autre « l'Acte final » issu de la Conférence de Berlin entre 1884-1885 qui consacre le partage colonial de l'Afrique, jusque dans ses prolongements actuels. La démarche consistera à mettre en perspective le caractère machiavélien de chacun de ces deux textes ainsi que les commentaires, interprétations, critiques qui en sont issus. Il s'agira aussi et surtout d'identifier ce qu'il y a de véritablement machiavélien dans les usages qui

¹ Cf. Claude Lefort, *Le travail de l'œuvre Machiavel*, Paris, Gallimard, 198 et Gérald Sfez, *La politique du moindre mal*, Paris, PUF, 1999.

² Il s'agit principalement des Lettres familières, des rapports qu'il a rédigés pendant ses légations auprès de divers princes italiens et européens ainsi que les écrits littéraires et toute la prose que retient Edmond Barincou in Machiavel, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1952.

³ L'usage de cette expression s'inspire de ce qu'en font John Pocock, *Le moment machiavélien. La pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique*, Paris, PUF, « Léviathan », 1997 et Miguel Abensour, *La démocratie contre l'État. Marx et le moment machiavélien*, Paris, PUF, « Les essais du Collège international de Philosophie », 1997.

ont pu être faits de ces textes aussi bien dans le fonctionnement du système westphalien que dans celui du système colonial.

La seconde approche est de type phénoménologique. Elle consiste à saisir l'acte de mise en ordre du monde comme un phénomène politique en soi, c'est-à-dire ce quelque chose dont le dévoilement signale la présence au monde d'un être spécifique, d'une idée en travail c'est-à-dire un monde à envisager en termes dynamiques, dans une perpétuelle métamorphose de soi. L'examen des textes de Machiavel dévoile effectivement une telle figuration de l'art machiavélien. C'est le travail d'une œuvre discursive qui rend compte de sa présence au monde en tant qu'opération politique effective, visible, comptable, dont une évaluation peut rigoureusement être faite. C'est ce à quoi renvoie l'idée du travail de l'œuvre Machiavel qui constitue l'intitulé du travail reconnu de Claude Lefort.¹ Le travail politique du monde s'opère dans ce rapport privilégié au texte de Machiavel d'un côté et aux textes qui sont issus du Traité de Westphalie et de la Conférence de Berlin de l'autre. En fait, cette évaluation peut aussi prendre la forme d'un inventaire de la phénoménalité de l'œuvre machiavélienne dans le monde. Elle procède par une évaluation de la façon dont l'histoire des relations internationales en rend compte tout au long de la modernité. Il convient d'organiser cette exploration en termes rigoureux, c'est-à-dire en ne s'en tenant qu'à ce qu'il y a de strictement machiavélien dans l'historicité et dans la théoricité des relations internationales, précisément dans ce que l'école réaliste propose comme développements élaborés ainsi que les critiques qu'elle suscite. Cette option permettra de situer avec précision les parcours de ce phénomène et d'en évaluer la pertinence et la faisabilité dans le temps. La prescription de Lefort reste à ce propos d'une entière actualité, une prescription qui a la valeur d'une recommandation que seule une expérience intime avec l'idée politique effective à laquelle Machiavel conduit autorise : « prendre en charge les questions qui sourdent de notre temps ».²

Il s'agira ainsi d'inscrire l'art machiavélien de mettre le monde en ordre au point d'enchevêtrement de ces deux approches de façon à rendre possible l'émergence des quatre principales figures épistémiques qui permettent d'en déployer toute la féconde discursivité, d'en réfracter toute la sensibilité historique, celle qui fait l'actualité souterraine des arts de gouverner les nations modernes.

¹ Claude Lefort, *Le travail de l'œuvre Machiavel*, Paris, Gallimard, 1986.

² Claude Lefort, *Essais sur le politique, XIX^e –XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1986.

La première figure renseignera sur la dissémination des trajectoires machiavéliennes de formation du politique dans le monde. Ces trajectoires correspondent à de véritables *généalogies communes du politique* (Première partie) en ce sens qu'elles sont constitutives du processus de mise en ordre, de l'articulation des arts de gouverner en n'importe quels lieu et circonstance, particulièrement sur les terrains et dans les occasions où le rapport au pouvoir s'énonce en termes problématiques, en tant que mise à l'épreuve permanente de la constitution du vivre ensemble dans le monde. La caractéristique principale de cette figure est qu'elle relève de l'ordre de l'énonciation. Elle est le produit des origines, des articulations, de la dialectique et des finalités assignables à la discursivité du politique chez Machiavel, celle qui est régie par les désirs multiples de conquérir la même chose, par l'hostilité et les affinités qui en sont issues et qui font du recours à la force, à la ruse et la recherche permanente de la puissance les critères d'énonciation du vécu politique à l'échelle du monde.

C'est à la deuxième figure qu'il revient de mettre clairement en sens le caractère effectivement opératoire de ce qui précède. Il s'agit précisément d'interroger le travail discursif de mise en ordre du monde à partir d'une intelligence proprement machiavélienne des actes politiques. La *cosmographie de la souveraineté* (Deuxième partie) émergera ainsi comme la figure d'intelligibilité des procédés à partir desquels les pouvoirs souverains investissent l'espace du monde. Elle permet d'engager une telle opération avec logique, stratégie et conformément à une technologie éprouvée des pratiques politiques dont rendent compte les principaux textes de Machiavel. Il y a surtout l'idée qu'elle met en route une intéressante économie de la souveraineté non plus comme une limite à la cohérence du monde mais comme une occasion qui lui est co-extensive. En d'autres termes, la somme des rapports de pouvoir qui s'étendent à la totalité de l'espace du monde apparaissent comme une étendue convoitée, un agrégat de territoires faisant l'objet des désirs multiples et incessants des princes. Dans le propos machiavélien, les modes de conquête, de contrôle et de conservation des territoires déterminent les conduites des princes et participe, par ce fait même, de la constitution de la souveraineté comme occasion d'expression de la façon dont l'espace du monde est globalement investi et administré. Il y a là un travail sur la souveraineté comme lieu d'organisation du monde qu'il s'agit de mettre en route.

La *modernité internationale* (Troisième partie) constitue une forme d'expression concrète et précise de ces rapports intimes du pouvoir sur l'espace fragmenté du monde. Il se trouve que l'intelligence qui la travaille trouve dans l'histoire sa première manifestation la plus expressive, celle qui se rapporte à la signification et surtout à la mise en œuvre des Traités de Westphalie, considérés comme le moment fondateur du système international contemporain. Ce que ce moment révèle de machiavélien est précisément la façon dont se met en place le dispositif qui non seulement organise le partage de l'espace du monde mais aussi et surtout égalise les conditions de sa remise en cause à travers le principe de reconnaissance des États souverains notamment. L'ambition des princes, la régularité des conflits, le partage des espaces souverains qui en est la cause première et dont la forme la plus extrême correspond aux enjeux liés à la formation des empires, reçoivent avec ce qui se passe en 1648 en Westphalie un cadre qui formalise la figure d'organisation fondamentale du monde moderne. Cette figure, loin de faire partie du dispositif naturel des relations internationales modernes comme on serait tenté de le croire, procède d'un tracé machiavélien dont il s'agit d'esquisser les contours et de réfléchir la perspective, celle qui participe de sa fondation et de sa permanente actualisation sur la scène internationale.

L'autre moment d'expression du caractère machiavélien de l'histoire qui rend compte de la constitution internationale du pouvoir correspond au projet colonial dans ses diverses modalités, techniques et tactiques. Il s'agira de saisir la radicalité des *opérations coloniales* (Quatrième partie) à partir de deux phénomènes qui se rapportent à l'intelligence machiavélienne du phénomène colonial. Le premier phénomène tient au fait que chez Machiavel l'entreprise coloniale est une occasion non seulement d'exercice de la puissance mais aussi et surtout un moyen d'assurer sa sécurité et d'augmenter ses ressources. Sa mise en œuvre conduit vers l'érection logique des empires, ces figures inachevées de l'ordre du monde qui, mises en commun dans un même monde, s'éprouvent mutuellement et peuvent déboucher sur l'autorité d'un seul pour assurer le maintien de l'ordre dans le monde. Elle dévoile en même temps la mise en œuvre de l'art de résoudre la conflictualité des rapports de pouvoir entre les nations née de la volonté de puissance des princes ainsi que du désir d'assouvir les appétits de leurs sujets. Le second phénomène constitue une résonance effective de cette théorie coloniale machiavélienne. Il prend corps dans l'histoire avec les termes d'expression de la Conférence de Berlin qui, entre 1884 et 1885, consacre le partage de l'Afrique par les puissances westphaliennes. C'est un moment où l'exercice de la puissance

internationale est profondément animé par les ambitions des princes et les appétits de leurs sujets. Il se formalise à l'occasion de la tenue de cette Conférence, reçoit des expressions concrètes avec l'identification des « princes » qui sont au centre du jeu, les techniques et tactiques que ceux-ci mettent en œuvre pour tirer le meilleur parti de ces négociations, la stratégie globale à laquelle ils recourent pour exercer leur puissance par-delà ce qui leur est permis à l'issue de ladite Conférence. Il est aussi intéressant de suivre la manière dont cette expression radicale de la puissance internationale est reçue en en Afrique, les ruses qui sont mises en place par les sujets et princes locaux pour y faire face ainsi que tout le processus de remise en cause qui débouchera peu ou prou sur la fin de ce moment machiavélien, ou plutôt à sa métamorphose. Quoi qu'il en soit, le fait est que cette double ponctuation, théorique et historique, permettra de mettre en exergue d'intéressantes déclinaisons des arts de gouverner les nations, en l'occurrence la façon dont les empires coloniaux européens ont assujéti les nations africaines, les multiples confrontations et négociations qui s'y sont déroulées, les usages politiques de l'impuissance qui ont pu être le fait des nations colonisées. Il s'agira de dévoiler un art particulier de mise en ordre du monde qui croise une tradition machiavélienne issue des textes politiques et des éléments de l'histoire des relations internationales qui s'y rapportent.

Ces quatre figures constitueront des parcours d'un univers politique apparemment constellé qui se nourrit et se déploie de façon autonome, celui qui s'annonce comme le lieu de frémissement de ce qui fait la dynamique politique propre au monde. L'articulation de chacune de ces figures est à conduire avec autant de vigueur et d'ambition que peut autoriser l'écriture machiavélienne des arts de gouverner.

PREMIERE PARTIE :

GENEALOGIES COMMUNES DU POLITIQUE

Comme le démontrent tous ceux qui traitent de politique et comme le prouvent les exemples historiques, il faut que le fondateur d'un État et que le législateur supposent par avance que tous les hommes sont méchants, et qu'ils sont prêts à mettre en œuvre leur méchanceté toutes les fois qu'ils en ont l'occasion. Lorsque ce penchant demeure caché, cela provient d'une cause ignorée, que l'on ne discerne pas, parce que l'on n'a pas fait l'expérience du contraire ; le temps, père de toute vérité, le fait finalement découvrir.

Discours, I, III, p. 195.

L'idée de travailler à une mise en ordre du monde d'essence machiavélique à partir des trajectoires de constitution communes du politique – communes au double sens de relevant de l'ordinaire et propres à tous ceux qui participent à la vie en communauté – s'énonce à l'ombre d'un double paradoxe. Le premier paradoxe est lié à la nature unique et à l'expérience multiple de l'idée même d'ordre du monde. Alors que celle-ci décline de multiples vécus propres aux nations qui ont entrepris de mettre en forme l'espace commun du monde et qui se sont très souvent affrontées dans cet effort, celle-là tend à se réduire à la référence exclusive au *cosmos*, renvoie à l'idée d'un monde harmonieux et clos qui peut même aller jusqu'à s'intéresser aux considérations astrologiques en vigueur à l'époque de Machiavel.¹ D'une certaine manière, la figure de l'un, propre au cosmos, contraste avec celle du multiple issu des rapports entre les nations. En fait, derrière cette double énonciation de l'ordre du monde, se profile un impensé politique dont il faut souligner l'intérêt pour mieux apprécier cette opposition entre l'un et le multiple. En effet, dès lors qu'elles sont philosophiquement rapportées à la « chose politique »,² l'idée de cosmos et l'idée d'ordre entre nations radicalisent leur opposition. La première correspond de ce point de vue à la représentation d'un univers particulier, en l'occurrence l'univers du vivre ensemble, configuré en boucle à partir du critère d'une harmonie essentielle, rigide et définitive ayant ses propres lois, mesures et figures et un fonctionnement régulier à l'image même de la constitution astronomique de l'univers à laquelle quelques présocratiques et surtout Platon et les stoïciens étaient très attentifs dans leurs réflexions sur la fondation politique.³ Le cosmos investit de cette façon la figure de l'un et se constitue comme le modèle réflexif de l'ordre politique du monde. La seconde, quant à elle, donne à saisir dans toute son étendue la cité terrestre dont parle St Augustin comme un champ hétérogène et mouvementé duquel est issu un effort permanent de mise en forme des rapports entre les nations en termes d'identification des acteurs, de délimitation des frontières, de constitution des lois y afférentes, de contractualisation des échanges et de prévention ou de règlement des conflits. L'ordre politique du monde émerge de ce point de vue comme le produit d'une structuration effective et répétitive de

¹ Nous nous référons aux travaux de Anthony J. Parel, *The Machiavellian Cosmos*, *op. cit.*

² L'expression est couramment utilisée par Machiavel pour désigner la phénoménalité des actes liés à l'art de gouverner.

³ Cette idée est clairement mise en exergue dans *Le Timée* de Platon, *Œuvres complètes*, t. 10, Paris, Belles lettres, 1970. Pour ce qui est du point de vue stoïcien, il convient de se reporter à l'entendement que nous en avons donné à l'introduction.

l'espace commun des nations susceptible de transformations dans le temps.⁴ Elle investit la figure du multiple.

Le deuxième paradoxe, encore plus saisissant, tient au fait que cette perspective d'étude ne renvoie à aucune référence qui fasse autorité autour de la pensée machiavélienne pourtant si densément et si diversement explorée par ailleurs. L'idée de relier Machiavel à un ordre du monde semble tout à fait décalée des trajectoires conventionnelles de sa réception dans l'histoire de la philosophie politique, références faites aux nombreuses et éminentes interprétations qui s'y rapportent.¹ En fait Machiavel y apparaît plutôt comme un théoricien du refus d'un ordre politique cohérent, définitivement réglé par le droit, la raison ou une quelconque normativité au nom d'une paix dite transcendante. Il se contente de décrire l'immanence radicale de l'autorité sous la figure de l'autonomie du politique et donne à saisir les contradictions, les crispations, les passions, les tensions propres à ce processus jusqu'au niveau ultime de la guerre c'est-à-dire cette occasion limite qui nie, en tant que tel, l'ordre, le droit et la cohérence comme conditions nécessaires et suffisantes à la constitution du politique dans le monde. Machiavel rompt ainsi avec des traditions établies en philosophie politique notamment celles des anciens et des scolastiques visant une harmonie parfaite et une stabilité perpétuelle. L'aboutissement de cette rupture conceptuelle consacre l'immanence radicale de la discursivité propre au pouvoir d'État au détriment de tout ce qui lui serait supérieur ou extérieur. Toute référence à l'idée d'ordre du monde semble donc y être absente.

En fait, la mise en sens de l'idée d'ordre politique du monde chez Machiavel est inséparable de ces deux paradoxes. L'ambition de ce discours n'est certainement pas de sortir au forceps la pensée machiavélienne de l'ombre de cette double ambiguïté. Elle doit rester conforme aux traits caractéristiques de l'intelligence machiavélienne, celle qui correspond précisément à un sens aigu du secret ainsi qu'à un art consommé de la dissimulation et des raisonnements équivoques ou délibérément plurivoques.² Il s'agit donc de faire avec cette double ambiguïté, précisément de la

⁴ Les diverses représentations du monde en termes de champ, de théâtre et de tribunal participent traduisent le caractère multiple de ses acceptions et de sa composition.

¹ Un texte introduisant les actes d'un colloque organisé du 14-16 mai 1998 à Paris au Collège international de philosophie et dont l'ambition était de faire le point sur l'actualité discursive de Machiavel rend précisément compte de cette difficulté à ordonner le monde machiavélien ainsi qu'il suit: « Sa forme de pensée menace, par son affirmation, toute construction d'un édifice et toute idée de système » in Gérald Sfez, Michel Senellart (dir.), *L'enjeu Machiavel*, Paris, PUF, 2001, p. 3.

² Cf. Léo Strauss, *La persécution et l'art d'écrire*, Paris, Press Pocket, 1989 ainsi que les commentaires de Jean-Pierre Cavailles, « L'art d'écrire des philosophes », *Critique*, 631, Paris, Minuit, Novembre 1999, 959-980 ; de Michel-Pierre Edmond, « Sur un art d'écrire oublié », *op. cit.* et enfin Gérald Sfez, *Leo Strauss, lecteur de Machiavel. La modernité*

tenir sous une tension et de la travailler sous ce rapport. Cette démarche, risquée, comporte néanmoins l'avantage non seulement de fixer l'analyse de l'ordre politique à l'abri d'une sérénité et d'une clarté dont l'écriture machiavélienne n'est pas coutumière mais aussi et surtout de dévoiler la face cachée de la modernité politique du monde, celle qui est paradoxalement constitutive de ses trajectoires de formations originaires. Comment mobiliser une telle approche en évitant de s'enfermer dans un enchaînement d'ambiguïtés qui ferait en quelque sorte désordre dans la perception qu'il faudrait en avoir ? Pour ce faire, il convient de s'interroger dans les deux directions suivantes: qu'est-ce qui justifie la pertinence théorique d'une telle approche et comment s'articule-t-elle ?

Du point de vue de la philosophie politique en tant que domaine d'étude, la raison d'être de cette approche tient, au moins, à deux faits relevant respectivement de son *contexte* d'émergence et d'un *texte* suggestif déjà évoqué et sur lequel il convient de revenir brièvement:

D'abord, *le contexte*: l'idée que la pensée machiavélienne est porteuse d'un art politique qui tend à ordonner le monde est reconnue et consacrée par le fait que l'école dite réaliste des théories des relations internationales la considère comme une de ses matrices modernes. Au même moment, les comportements politiques internationaux ont largement été assimilés au machiavélisme dans ses acceptions à la fois courante et savante. En fait, depuis le Traité de Westphalie en 1648 qui met un terme à la guerre de Trente ans et consacre désormais la souveraineté de l'État comme principe d'organisation des rapports entre les nations jusqu'au terme relativement récent de la guerre froide, le machiavélisme a été considéré comme une des figures de référence du réalisme non seulement dans la théorie mais aussi et surtout dans la pratique politique internationale.¹ Paradoxalement, il ne s'en est pas suivi une évaluation philosophique conséquente, cohérente, complète, pouvant conduire vers une réinterprétation fondamentale du projet politique machiavélien comme cela a été le cas avec Hobbes - avec qui le Diplomate florentin partage, au demeurant, la fondation de ce paradigme réaliste - ou avec Kant.² Faire face à cette inconséquence, cette incohérence, cette incomplétude

du mal, op. cit.

¹ Cf. Jean-Jacques Roche, *Le système international contemporain*, Paris, Montchrestien, 1994 ainsi que les deux synthèses renouvelées de E. Dougherty et R. L. Platzgraff, jr. in *Contending Theories of International Relations. A Comprehensive Survey*, New York: Addison-Wesley Educational Publishers, Inc., 1997 et de Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Science Po, 2003.

² Nous faisons référence à Murray Forsyth, « Thomas Hobbes and the External Relations of State », *British Journal of International Studies*, vol. 5, p. 196-209 et à Michael W. Doyle, « Kant, Liberal Legacies and Foreign Affairs », Parts I and II, *Philosophy and Public Affairs*, vol. 12, N° 3-4 (Summer et Fall), p. 205-54, 324-53.

revient à proposer au moins une esquisse discursive pour tenter de reconstituer et de justifier le parcours de cette référence des relations internationales à une pensée dont l'identité conceptuelle est plus ou moins bien connue et qu'il convient de remettre en perspective avec prudence sans en brider le caractère fulgurant.¹ D'une certaine manière, à travers Machiavel, une forme de discursivité semble être à même d'instruire et de mettre en sens les liens que l'histoire a tissés entre la pensée politique et les pratiques internationales.

Ensuite *le texte*: l'un des écrits qui nous a plus ou moins suggéré qu'il pourrait y avoir un intérêt à interroger l'idée d'ordre du monde chez Machiavel est celui de Parel dont il a déjà été question.² Après une lecture attentive des textes de Machiavel et des commentaires qui lui ont été consacrés, Parel choisit d'engager son propos à partir d'une remarque selon laquelle l'univers machiavélien s'insère dans un corpus de représentations astrologiques et anthropologiques de son temps qui est de nature à donner une plus claire compréhension de sa pensée, de la sensibilité et de la normativité dont procède son élaboration du politique. Ce travail s'opère à partir des notions respectives de *heaven* traduction anglaise de l'italien *il cielo, i cieli*³ et de « humour » c'est-à-dire *umore, umori*.⁴ D'après l'auteur, ce sont ces liens entre choses du ciel (*il cielo*) et choses propres aux hommes (*umori*) qui font l'essentiel de la politique chez Machiavel. Et il le dit très clairement et très simplement : « As every student of Machiavelli knows, he is concerned with how "things of the world" (*cose del mondo*) and "human things" (*cose umane*) are governed. »⁵ Ce choix d'une figure cosmologique pour rendre compte d'une lecture anthropologique de l'histoire, de la politique et de la religion chez Machiavel est étayé par une certaine exploitation des concepts proprement machiavéliens : *Fortuna*, *Virtù* et *Licenzia*. Il les mobilise dans son interprétation du *Prince* et des *Discours* pour dégager la part ordonnée de la démarche et le déterminisme des représentations méta-physiques propres aux arts de gouverner. Toutefois, il n'y est pas clairement articulé une référence encore moins une inférence argumentative sur l'idée d'une mise en ordre du monde. La proximité avec l'univers des déterminismes astrologiques est encore trop forte pour que s'y rapporte une discursivité critique sur l'ordre machiavélien du monde qui soit autonome ou purement rationnelle. Il y a néanmoins chez Parel une conviction intéressante selon laquelle : « Il n'est guère

¹ Voir la floraison continue des travaux qui sont consacrés à Machiavel dans le débat de la philosophie politique contemporaine dont notre bibliographie ne donne qu'un aperçu.

² Cf. Anthony J. Parel, *The Machiavellian cosmos*, op. cit.

³ *Idem*, p. 26-62.

⁴ *Ibid.*, pp. 101-112.

⁵ *Ibid.*, p. 1 Les parenthèses, guillemets et italiques sont de l'auteur lui-même.

douteux que Machiavel possédait une connaissance solide des aspects théoriques et pratiques de la philosophie naturelle de l'astrologie [...] car les gouvernants de cette période avaient tendance à suivre l'avis de leurs astrologues de cour chaque fois qu'il s'agissait de prendre une décision majeure ».¹ De ce point de vue, malgré l'intérêt que pourrait comporter une telle étude du cosmos machiavélien, celle-ci reste assez nébuleuse. Nous n'en retiendrons que l'intuition première et tenterons de la prolonger, de la nourrir, de l'éprouver avec d'autres arguments, preuves et illustrations, à partir d'une perspective tributaire de l'analyse conceptuelle et de l'interprétation critique des textes politiques machiavéliens. Il s'agira donc de retenir le sens du conseil au prince non pas en termes astrologiques mais en termes strictement politiques dans la construction physique – par opposition à méta-physique – du monde.

C'est donc au croisement de la lecture du *contexte* et de l'identification du *texte* qui précèdent que se trouve l'argument qui rend possible cette perspective d'étude de la pensée machiavélienne. Car c'est le lieu à partir duquel se dessine une nouvelle interface interprétative qui permet d'esquisser des trajectoires interactives propres à configurer cette référence de Machiavel à l'ordre du monde et à lui assigner une destination politique dont il s'agira, tout au long de cette partie, d'éprouver le sens. L'effort consistera ainsi à aller explorer la constellation des éléments qui sédimentent et instruisent l'idée politique chez Machiavel. Il s'agira précisément de les travailler simultanément sous la forme des deux perspectives dont elle est constitutive – l'un et le multiple en l'occurrence – et de les réduire à cette double figure de *la politique universelle* et de *l'univers politique*, étant entendu que l'une est nécessairement en travail chez l'autre et réciproquement. D'où l'intérêt d'une approche généalogique pour tenter de reconstituer l'itinéraire des quatre trajectoires propres à esquisser la figure machiavélienne du monde. A quels risques s'expose-t-on dans cet effort ? Les concepts d'ordre, de politique, de monde et tous les autres qui leur sont liés s'en

¹ Anthony J. Parel persiste dans cette perspective d'étude de Machiavel et signe avec son article intitulé : « Ptolémée et le chapitre 25 du *Prince* » in Gérard Sfez et Michel Senellart (dir.), *L'enjeu Machiavel*, op. cit., p. 15-39; p. 17 pour la citation. Texte traduit de l'anglais par Gérard Sfez et Jean-Louis Morhange. Dans cette énonciation, Parel reconnaît la validité d'une hypothèse antérieurement esquissée par Gennaro Sasso au sujet de cette croyance de Machiavel à l'intervention de l'astrologie en politique grâce à l'analyse d'une lettre qui lui a été adressée par le jeune Bartolomeo Vespucci à Padoue le 4 juin 1504 en réponse à sa correspondance – lettre qui est malheureusement perdue aujourd'hui. Toutefois, dans une minutieuse et intéressante analyse des fameux *Ghiribizzi al Soderini*, Alessandro Fontana émet des réserves au sujet de la vérifiabilité d'une telle hypothèse si l'on ne prend en considération que la lettre ci-dessus mentionnée. Traduisant cette lettre du jeune Vespucci, neveu du Gonfalonier Pier Soderini, Fontana propose de comprendre cette réponse comme étant en quelque sorte l'écho du propre point de vue de Machiavel lequel est aussi bien réservé que nuancé à ce propos. Les termes de ladite lettre sont précis. Ainsi pouvons-nous lire par exemple : « Toi, Machiavel, tu penses que, quelle que soit l'utilité de l'astrologie, il ne faut pas l'exagérer. », cf. « Fortune et décision chez Machiavel », *Archives de philosophie*, tome 62, cahier 2, avril-juin 1999, (p. 255-267), p. 259.

trouveront-ils enrichis, à tout le moins fécondés ou au contraire vont-ils s'appauvrir voire radicalement se stériliser ? A quelle figures de Machiavel et du monde devra-t-on désormais avoir affaire après ce travail et avec lesquelles il faudra cheminer ? Peut-être convient-il de juger sur pièce, de travailler le texte de Machiavel au corps, de le serrer le plus près possible pour suivre les lignes qui tracent chaque trajectoire vers la constitution machiavélienne du monde ?

En effet derrière chaque trajectoire constitutive du politique chez Machiavel travaille un souci d'inventer à partir des modèles anciens des « *ordini nuovi* » comme dit Machiavel lui-même.¹ Chacune est pour ainsi dire un chemin qui mène vers une élaboration conceptuelle intéressante non seulement en soi mais aussi en relations avec les autres parce qu'elles participent, toutes, d'un dessein commun : mettre le monde en ordre. Il y a d'abord *le pli politique de l'humanité* (chapitre 1) c'est-à-dire la trajectoire que Machiavel identifie comme constitutive de ce qui marque la nature politique commune à tous les hommes et l'usage théorique qu'il en fait dans le premier processus de mise en œuvre des arts de gouverner. L'écriture de ce moment fondateur du politique dans le monde sera travaillée par un marqueur proprement anthropologique. Elle s'inscrit dans ce à partir de quoi son expérience prend corps et fait sens dans le temps. Il s'agit en l'occurrence de ce qui est appelé *les deux interfaces de l'histoire* (chapitre 2) qui travaillent à saisir le caractère « général »² des actions des hommes dans le temps. La condition d'une bonne intelligence de cet effort réside dans la capacité à bien identifier ces deux segments confluents du cours de l'histoire et surtout d'être capable de les réfléchir sur le marqueur historiographique qui lui fait intimement signe dans l'écriture de la discursivité du pouvoir. Celle-ci est précisément reliée à *la rationalité d'État* (chapitre 3) et repose précisément sur un marqueur téléologique qui tente de mettre en évidence ce principe discursif constitutif de l'exercice du pouvoir à l'intérieur et à l'extérieur de l'État, transcendant en permanence le cadre étroit du droit ordinaire – droit politique et droit international –, de la morale et de la religion tout en articulant de manière autonome la relation des moyens aux fins. La garantie de la réussite d'une telle opération est assurée par la maîtrise la plus radicale de ce qui fait l'essentiel des rapports de pouvoir dans le monde : la discursivité de la stratégie qu'il est

¹ Cette expression, récurrente dans les *Discours et L'art de la guerre*, signifie littéralement « ordres nouveaux » et traduit le caractère pluriel des arts de gouverner porteurs, avec Machiavel, d'une radicalité singulière.

² Chez Machiavel, les termes « général » et « universel » sont équivalents et couramment utilisés dans une fonction adverbiale et est communément traduit par le terme originel latin: « In universali »; cf. « Les termes latins employés par Machiavel dans *Le prince* » in Jean-Louis Fournel et Jean-Claude Zancarini dans la traduction bilingue du *De Principatibus, Le prince*, Paris, PUF, 2000, « Fondements de la politique », p. 640. Le texte italien a été établi par Giorgio Inglese. Toutes les citations du *Prince* sont extraites de ce texte, sauf indication contraire.

intéressant d'exprimer par le truchement d'une métaphore gaullienne, celle du passage « *Au fil de l'épée* » (chapitre 4). C'est le lieu de la force instituée et l'occasion de toutes les violences. Cette interprétation du politique qui représente le monde comme un terrain de conflits permanents se propose, en ce sens, de suivre une ligne d'inscription proprement polémologique.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre 1 : Le pli politique de l'humanité

La pensée philosophique moderne et contemporaine – pour une bonne part en tout cas – et le langage courant sont coutumiers d'un fait attribué à Machiavel : celui d'avoir institué une théorie et une pratique politique à partir d'une vision désenchantée de la nature humaine. Celle-ci est empreinte de pessimisme, de scepticisme et de cynisme. Par essence, l'être humain serait plus porté vers le mal que le bien. Avec Machiavel, la nature « méchante » de l'homme semble être au cœur de ce qui régit la constitution de tout art de gouverner. Cette idée reçue est souvent articulée comme une constante métaphysique proche, à ce propos précis, de celle de Hobbes et opposée à celle de Rousseau. De ce point de vue, toute idée de monde articulée dans la perspective de gouverner des hommes naturellement bons ou de se conduire en bons citoyens débouche sur une impasse:

En effet, souligne Machiavel, il y a si loin de la façon dont on vit à celle dont on devrait vivre que celui qui laisse ce que l'on fait pour ce qu'on devrait faire apprend plutôt sa ruine que sa conservation: car un homme qui voudrait en tout point faire profession d'homme bon, il faut bien qu'il aille à sa ruine, parmi tant d'autres qui ne sont pas bons.¹

Pour ordonner le vivre ensemble dans le monde, Machiavel ne semble accorder aucun crédit a priori à la bonté naturelle de l'homme. Le désir de puissance, la propension à la concupiscence, l'instinct de conservation sont propres à la plupart des hommes dans ce bas monde. Donc, seule la prose du monde constitue, à ses yeux, l'écriture politique valable. Certains poussent la critique jusqu'aux extrêmes pour réduire la pensée du Secrétaire Florentin à une doctrine qui n'a pour l'humanité que du mépris, qui traite l'humanité comme du bétail. Et c'est l'une des raisons pour lesquelles ce nom même de Machiavel a souvent été et continue d'être associé à une forme d'anti-humanisme.² Il faut bien convenir avec Bernard Guillemain que l'on ne s'étonne presque plus de « l'irrespect avec lequel on traite le texte et la pensée du Secrétaire florentin. Mais, poursuit-il, a-t-on le droit de juger avant d'avoir compris, et presque, d'avoir lu ? »³ Sans aucun doute, il y a là

¹ Cf. *Le prince*, XV, p. 137.

² Le ton de cette perspective critique de la pensée machiavélienne est donné, très tôt, par un texte contemporain à Machiavel intitulé *Considerazioni attorno ai discorsi del Machiavelli* de Francesco Guicciardini in *Antimachiavelli*, édité par G.-F. Berardi, Rome, Editori Riuniti, 1984. C'est dans le même sillage que s'inscrit, d'une certaine façon, *L'Anti-Machiavel ou Examen du Prince et Réfutation du Prince de Machiavel* de Frédéric II rédigé en collaboration avec Voltaire cf. *Œuvres philosophiques*, Paris, Fayard, 1985, p. 7-298. Ces deux textes, avec d'autres, ouvrent la voie à une longue et bien tenace tradition d'anti-machiavélisme que notre époque perpétue.

³ Bernard Guillemain a consacré toute une étude sur la question qu'il a intitulée : « L'homme de Machiavel, méchanceté, tyrannie, religion » dans le cadre d'une thèse de doctorat soutenue en février 1970 à la Sorbonne et publiée sous le titre *Machiavel, l'anthropologie politique*, Genève, Droz, 1977, p. 1.

l'écho séculaire d'un dialogue – dialogue de sourds ou dialogue impossible ? – problématique entre Machiavel et l'idée de l'Homme qu'il convient de réexaminer rigoureusement à la lumière de ces textes et des commentaires qui s'y rapportent.

Au fond, cette interprétation routinière de l'anthropologie machiavélienne n'est pas imméritée. Les textes de l'auteur et certains commentaires en rendent largement compte.¹ Elle comporte néanmoins une restriction dont on pourrait discuter la pertinence. En effet réduire la vision machiavélienne du monde à une interprétation manichéenne de la nature humaine et associer son patronyme à la face négative de ladite réduction constitue une démarche que la lecture des textes politiques de Machiavel notamment les *Discours* et *Le prince* ne semble guère autoriser. Claude Lefort introduit parfaitement les termes de ce débat lorsqu'il esquisse une brève généalogie du rapport du nom propre de Machiavel à son idée de l'homme : « Depuis quatre siècles au moins, souligne-t-il, il[Le nom de Machiavel] s'est gravé dans le langage commun, avec ses rejetons – machiavélisme, machiavélique – au point d'y constituer un signifiant irremplaçable, et non seulement voué à l'usage politique, encore que celui-ci demeure privilégié, mais apte à désigner un acte typique de la conduite de l'homme envers l'homme. »² D'une certaine manière, on peut être amené à penser qu'il y a effectivement dans la réception commune et historique de la pensée de Machiavel un travestissement de sa saisie de la constitution du politique à partir de l'humaine nature. Il convient de remettre cette saisie en évidence pour tenter d'en cerner toute la signification – toujours déjà « masquée »³ – et éprouver la radicalité des enjeux avec l'intention d'esquiver autant que possible, la part de malentendus, de quiproquos et d'équivoques dont est constitutive l'anthropologie machiavélienne. Il s'agit d'éprouver la radicalité des enjeux d'une pensée dont Lefort nous rappelle qu'elle constitue en soi une « énigme ».⁴

Selon Guillemain, il faudrait partir d'une insuffisance métaphysique propre à la pensée machiavélienne sur l'origine de l'être de l'homme: « Pour parler du principe absolu de l'humanité, affirme-t-il, les premiers commencements nous échappent ».⁵ Effectivement, on ne trouvera pas

¹ Cf. Bernard Guillemain en propose une intéressante économie, *op. cit.*

² Claude Lefort, *Le travail de l'œuvre Machiavel*, Paris, Gallimard, 1986, coll. "TEL", p. 10.

³ En référence à Michel Bergès qui a consacré toute une étude sur cet aspect in *Machiavel, un penseur masqué*, Paris, Complexe, 2000.

⁴ Il s'agit d'une « énigme dont nous ne saurions dire tous les motifs », Lefort, *Le travail de l'œuvre Machiavel*, *op. cit.* p. 9.

⁵ Guillemain, p. 274.

dans les écrits de Machiavel une métaphysique de nature à théoriser avec rigueur et systématiquement les premiers moments du jaillissement de l'humanité politique relevant soit de la cosmologie ancienne ou de la théologie médiévale, soit encore comparable à celle que proposeront Hobbes et Rousseau dans la modernité.¹ Ce qu'on trouve en revanche chez Machiavel – et de bien plus pertinent du point de vue de la maîtrise de l'acte politique primordial – c'est la conscience d'une formation de l'autorité politique par et pour elle-même afin de mieux s'exercer et assurer la permanence du vivre ensemble. La formation du politique émerge comme dépouillée de toute référence à des fondations rigides, à la sacralité, à l'absolu, à l'idéal intangible et s'énonce plutôt comme mouvante, marquée par une radicalité qui est de l'ordre de la matérialité modulable, de la chose tangible friable, du vécu humain par essence imparfait. De ce point de vue, il n'y a aucune idée de cosmos qui s'impose à la formation politique du monde si ce n'est le cosmos – au sens métaphorique d'univers – dont elle est, par elle-même, constitutive. C'est donc vers l'interrogation de la pluralité du politique et son inscription dans le vécu humain que Machiavel va orienter sa quête de ce à partir de quoi se constitue le politique dans le monde. Cette quête prend corps dans le premier chapitre du Livre premier des *Discours* précisément intitulé : « Quels ont été généralement les commencements des villes et celui de Rome ».² L'auteur y décrit dans quelles conditions, sous quelles formes et de quelles manières les citoyens et les princes sont impliqués dans le processus de constitution du vivre ensemble, processus dans lequel se révèle une certaine ambivalence du propre de l'homme: d'un côté une forme de nature primitive redoutable et de l'autre une forme de civilité respectable. C'est ce que nous pourrions appeler, respectivement et par pure commodité langagière, *l'état de nature* et *l'état civil*. Avant de chercher à cerner la nature et la valeur de cette ambivalence, peut-être convient-il, au préalable, d'en déterminer les contenus conceptuels. Dans cette écriture machiavélienne de la constitution du monde par l'homme, que signifie la *nature* ? Comment entendre ce rapport au *civil* ? L'être a-t-il le même sens dans l'un comme dans l'autre au point de se figer en *état* ?

¹ Cf. Hobbes, *Leviathan*, Paris, Sirey, 1971; trad. Tricaud ainsi que le commentaire que lui consacre Yves-Charles Zarka, *La décision métaphysique de Hobbes. Conditions du politique*, Paris, Vrin, 1987 et Rousseau, *Du contrat social ou principes du droit politique* et *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* in *Œuvres politiques*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », t. III, 1964. Voir aussi le commentaire de V. Goldschmidt, *Politique et anthropologie chez Rousseau*, Paris, Vrin, 1983, 2ème éd.

² Cf. *Discours*, I, 1 in Machiavel, *Œuvres*, Paris, Robert Laffont, 1996, p. 188, traduit et annoté par C. Bec et F. Verrier. Sauf *Le prince* et à moins d'une autre indication contraire, toutes les références aux textes de Machiavel sont tirées de cette édition. Par ailleurs, il faudrait entendre par villes, cités au double sens double conceptuel et matériel du terme.

Désir de dominer et de posséder à l'état pur et puissance d'animation à laquelle rien n'échappe constituent les deux traits de caractère dont la nature dote les individus, les peuples et les nations. C'est ce qui les identifie. C'est également ce qui les distingue les uns des autres dès lors qu'ils entreprennent des opérations dans le temps. La nature apparaît ainsi comme la manifestation des appétits propres aux hommes dans le déroulement ordinaire du cours de la vie. Elle est l'expression d'une humanité concrète c'est-à-dire dans son caractère authentique, spontané, passionné, concupiscent, instinctif, presque animal et en même temps coulé dans les habitudes de vie ordinaires mais non absolument réglementées où se côtoient civilisation et pulsions. Machiavel reviendra très souvent sur cette idée qu'il y a dans la nature humaine la bête et l'homme et en fera différents usages les uns aussi intéressants que les autres.

En même temps, il faut bien prendre conscience du fait que la constitution de cette nature est déterminée par sa finitude c'est-à-dire que les hommes et les choses qui y vivent sont limités, imparfaits et surtout périssables. D'où cette vérité ordinaire qu'il juge utile de rappeler :

Il est vrai que toutes les choses de ce monde ont un terme à leur existence.¹

Il s'agit d'un principe universel auquel n'échappe aucune chose, aucun homme, aucun prince, ni sa communauté ni ses institutions. C'est lui qui met un terme à la nature. N'est-ce pas une autre façon simple et claire de dire de tout être qu'il n'est rien d'autre qu'un « être-pour-la-mort » comme dirait Heidegger ? En réalité, la saisie machiavélienne de la finitude humaine est beaucoup moins simple et claire. Elle s'énonce à partir de multiples contours lacunaires de la nature humaine perceptibles au moment où il faut agir, dans le feu de l'action, dans la folie de la passion qui anime le fait d'agir. Quel est le sens de cette insuffisance quand il s'agit pour l'homme de passer à l'acte ? Quelle valeur accorder à ce qui lui fait défaut quand il agit effectivement ? Dans quel horizon situer le périmètre des limites de son désir d'agir ? La réponse à ces trois interrogations est à trouver dans la formulation qu'en propose Thierry Ménissier : « Dans les comportements humains la nature se fait sentir sous le signe du désir, vécu comme aiguillon du manque et comme frustration permanente ».¹ L'expression de la finitude humaine est à inscrire dans cette ambivalence propre à la nature où à la fois elle lui fait défaut et précisément parce qu'elle lui fait défaut, la pousse à agir, à

¹ Cf. *Discours*, III, 1, p. 370.

¹ Cf. Thierry Ménissier, *Le vocabulaire de Machiavel*, Paris, Ellipses, 2002, p. 40. L'auteur se réfère lui-même aux *Discours* (I, 37, 252 et II, avant-propos, 293).

acquérir ce qui lui manque. Toutefois, l'expression de cette ambivalence ne se déroule pas dans l'abstraction. Elle a pour cadre le lieu où les hommes vivent ensemble : la cité.

La référence à la cité ou la ville dans l'esprit de Machiavel a pour ainsi dire un statut précis : elle se pose comme la figure de limitation des désirs de la nature et le lieu d'accomplissement de ses manques. Il en découle une organisation logique qui a pour principale fonction de discipliner les actes de pouvoir chez les hommes. C'est donc elle qui fixe et règle les rapports de pouvoir qui procèdent de la dynamique inhérente à la nature. Quel que soit son régime – monarchique ou républicain –, quelle que soit sa forme – une principauté, une province ou un empire – et quelle que soit sa nature – ville, colonie ou État –, la cité trace toujours ses frontières physiques et symboliques pour marquer son refus du désordre et de l'indéfinition propres à la nature. La cité émerge ainsi comme le lieu de l'action corrective de la nature par le biais des lois et des habitudes ou mœurs. Elle se découvre donc comme le premier lieu de constitution de la civilité. Certes, toutes les cités ne sont pas civilement constituées de la même manière. Il y en a qui ont l'expérience de la liberté. Machiavel utilise la formule suivante à ce propos :

une cité habituée à vivre libre (una città usa a vivere libera).¹

C'est une forme de civilité qui se définit par le fait qu'elle n'est soumise à aucune autorité autre que la sienne. Elle se distingue à ce titre d'une autre catégorie, celle qui prend corps :

quand les cités ou les provinces sont habituées à vivre sous un prince (quando le città o le provincie sono use a vivere sotto uno principe).²

On voit bien que ce qui permet d'établir ce distinguo repose sur les « habitudes » et non sur l'essence ou sur l'ordre propre au politique. C'est avec le poids des habitudes que s'opère la constitution de la civilité et donc le décalage voire la rupture avec l'emprise des forces de la nature. Il fournit aussi l'occasion à la communauté elle-même ou au prince d'énoncer des lois et travailler à les faire appliquer.

¹ *Le prince*, V, p. 68, 69.

² *Idem*, p. 70, 71.

Mais en même temps et paradoxalement, la nature et la cité semblent entretenir des liens qui donnent à saisir l'être qui les travaille. Machiavel en propose une illustration éclairante ainsi qu'il suit:

Toutes nos actions imitant la nature, il n'est possible ni naturel qu'un tronc faible supporte une grosse branche. Aussi une petite république ne peut occuper des villes et des royaumes plus forts et plus gros qu'elle. Si toutefois elle les occupe, il lui arrive comme à l'arbre qui a une branche plus grosse que son pied: le portant difficilement, il est abattu au moindre coup de vent. C'est ce qui arriva à Sparte. Ayant occupé toutes les cités grecques, dès que Thèbes se révolta, toutes les autres cités firent de même, et le tronc demeura seul, privé de ses branches. Ceci n'arriva pas à Rome, qui avait un pied si gros qu'elle pouvait aisément porter n'importe quelle branche. Cette manière de procéder [...] procura donc à Rome sa grandeur et sa puissance.¹

La cité ne se définit pas en soi. Elle ne peut donc pas se concevoir comme un état. Elle pourrait se présenter comme figure d'une relation, comme dynamique de plusieurs ordres où les êtres ont à se conformer à leur nature propre. C'est en comprenant et surtout en respectant la nature propre de chaque cité, précisément la nature de ceux qui la constituent, leurs proportions et ambitions propres qu'une constitution civile peut arriver à se conserver comme telle et surtout prétendre à un plus grand accomplissement comme celui de Rome. Elle devient par le fait même l'occasion la plus radicale de la mise en acte du pouvoir. La constitution de la citoyenneté, l'érection de l'autorité, l'édification des institutions, l'élaboration des lois, la traduction des mœurs, bref tout ce qui rentre dans l'ordre de ce qu'il faut bien nommer « état civil » ne prend de véritable sens et puissance que dès lors qu'il se conforme à la nature propre de cette cité. L'identification de la *città* reste donc tributaire de l'action des hommes, de la saisie des possibilités réelles dont le développement conduit à la réalisation des actions qui confèrent « grandeur et puissance ».

A partir du moment où la relative distinction établie entre ces deux concepts engage en même temps une forte relation entre les deux, comment Machiavel arrive-t-il à mettre en sens ce rapport interactif entre l'état de nature et l'état de civil et éclairer ainsi sa compréhension de l'être politique de l'humaine nature ? En fait, il s'agit, en deux mouvements interactifs, de suivre le passage qu'opère Machiavel de l'état de nature à l'état civil et son retour – ou ses risques de retour – pour saisir la signification politique profonde de l'idée de la nature humaine qui en est issue et qui irradie l'intégralité de ses écrits.

¹ *Discours*, II, 3, p. 302.

1. 1. DE L'ÉTAT DE NATURE A L'ÉTAT CIVIL:

Le fait de l'État quelle que soit sa nature, une principauté ou une république, est le résultat d'un passage de la nature à la civilité. L'être est la chose politique qui prend forme dans ce passage. Il procède de l'analyse d'un ensemble d'observations liées aux premiers instants de la vie commune et d'une série d'opérations subséquentes dont l'effectivité est attestée par le vécu et par l'exercice permanent du pouvoir. La première forme de la vie commune émerge chez Machiavel sous la figure de la construction de la ville, de la fondation de la cité. Il l'énonce de façon quelque peu lapidaire ainsi qu'il suit:

Je dis que toutes les villes sont édifiées ou par des hommes qui sont des *natifs*, ou par des *étrangers*.¹

L'édification de la ville est en fait la constitution de la cité, ce lieu de formation de la civilité. Elle est le fait de deux types d'hommes: les *natifs* et les *étrangers*. Sachant qu'il faut toujours se garder d'avoir une lecture linéaire du texte de Machiavel comme le prescrivent Léo Strauss et les commentateurs de celui-ci, il convient de s'interroger de façon plus souterraine. En effet, que recouvre cette distinction ? Comment est-il possible de la mettre en perspective dans le texte ? Comment éprouver ce moment fondamental ? Quelle évaluation pourrait-on en faire ? En suivant le travail des *natifs* et des *étrangers*, Machiavel indique, sous deux formes, une bonne direction qui permet de creuser cette interrogation de façon à mieux renseigner sur le pli politique de l'humanité.

En fait, dans la première forme de ce passage de l'état de nature à l'état civil, les fondateurs sont ceux que Machiavel appelle les *natifs* ou qu'on pourrait désigner par nationaux au sens strict c'est-à-dire les membres naturels d'une communauté politique précise. Il n'est pas inutile de faire remarquer à ce propos que l'origine étymologique de *natif* et de *national* – du latin *natus* – procède de ce lien d'appartenance primordiale à une communauté politique naturelle. La notion d'autochtonie se nourrit elle aussi de cette parenté politique originaire. Par-delà ce lien de parenté des termes, qu'est-ce qui les caractérise ? Qu'est-ce qui les motive ? C'est dans la nature propre des hommes et au cœur de la fragilité de leur présence au monde que résident les réponses à cette double interrogation. Machiavel décrit dans le menu détail ce qu'il en est :

¹ *Discours*, I, 1, p. 188. C'est nous qui soulignons.

Le premier cas se produit lorsque des habitants dispersés en plusieurs petites localités n'ont pas le sentiment de vivre en sécurité. Aucune ne peut, du fait de son site et de son peu d'importance, résister seule au choc d'un assaillant. Elles n'ont pas, à l'approche de l'ennemi, le temps de s'unir pour se défendre: l'auraient-elles, qu'il leur faudrait abandonner nombre de leurs réduits, de sorte qu'elles seraient aussitôt la proie de leurs ennemis. Si bien que, pour échapper à ces périls, poussés par leur initiative, ou par quelqu'un d'entre eux pourvu de plus d'autorité, ces hommes se regroupent pour habiter ensemble dans un lieu choisi par eux comme étant le plus commode pour y vivre et le plus facile à défendre.¹

Ainsi, le souci de préserver la vie en commun au-dedans – tout autant que la vie de soi – face à la permanence de la menace du dehors émerge comme la caractéristique et la motivation primordiale qui pousse les hommes à sortir de leur nature primitive, solitaire ou faiblement solidaire et globalement impuissante. La constitution du politique par les *natifs* procède ainsi d'un calcul rationnel et d'une démarche raisonnable en ce sens qu'il s'agit de mettre en ordre des conditions objectives qui rendent la vie commune non seulement possible mais aussi et surtout durable. L'ordre politique premier ne se constitue et ne se maintient ainsi qu'en référence à l'idée de danger extérieur, précisément à l'idée que la civilité à laquelle l'on parvient à l'intérieur de la cité s'opère nécessairement par méfiance de l'état de nature qui règne à l'extérieur. Cette idée révèle effectivement le fait que le monde dans lequel vivent les hommes est dangereux aussi bien individuellement que collectivement. La constitution de la première forme politique tente ainsi de régler par nécessité la vie de l'homme ou du petit groupe pris isolément c'est-à-dire que les questions liées à la solitude et à la grégarité trouvent leurs réponses dans cette formation nécessaire de la communauté, nécessaire en ce sens que celle-ci continue à se régler sur la menace dont est constitutive le monde encore à l'état de nature. Il s'agit pour ainsi dire de se prémunir dans ce monde où la nature de l'homme – désir, concupiscence, volonté de puissance – reste prégnante. L'ordre intérieur doit donc être établi et surtout garanti pour faire face aux désordres extérieurs. Toute la question étant maintenant de savoir qui pourrait être le garant de cet ordre. Dans le texte machiavélien, la réponse est claire : c'est soit un prince issu de la communauté et reconnu comme tel, soit un gouvernement républicain.² L'idée que l'homme est un loup pour l'homme ne pourrait avoir de sens ici qu'en tant que celui-ci représente une source d'inquiétude pour la vie de la

¹ *Discours*, p. 188-189.

² On le voit bien, la distinction traditionnelle des régimes que propose Machiavel avec d'un côté la monarchie (« se déterminent par le conseil de celui qui, parmi eux, a le plus d'autorité ») et de l'autre la république (« se déterminent par eux-mêmes ») est loin d'être une simple constatation de l'organisation politique de son époque mais procède d'une fondation philosophique autonome dont nous apprécions ici la formulation furtive des prémisses.

communauté de l'autre. La nature humaine émerge de ce point de vue comme étant nécessairement liée, par cette mise à l'épreuve, à la vie commune, à l'ordre civil.

Dans la deuxième forme du passage de l'état de nature à l'état civil, ceux qui travaillent à la constitution du politique sont, dans leur nature propre, différents de ceux qui précèdent. Ce sont aussi des hommes mais qui ne sont pas des natifs de la communauté qu'ils s'appêtent à constituer. Ils viennent d'ailleurs. Ils sont en quelque sorte des allogènes, des réfugiés, des immigrés que Machiavel nomme volontiers *étrangers*. Le secrétaire florentin décrit très clairement la modalité de leur investissement dans le processus de constitution de la cité ainsi qu'il suit:

Le second cas, des villes édifiées par des peuples *étrangers*, provient ou d'hommes libres ou de sujets. C'est le fait des colonies envoyées par une république ou par un prince, pour soulager leurs territoires d'une part de leur population, ou pour défendre le pays récemment conquis, en le conservant de manière sûre et non dispendieuse.¹

Il s'agit dans ce cas d'une constitution du politique certes moins radicale que la première mais tout aussi intéressante pour au moins deux raisons: d'abord parce qu'elle reste le fait des hommes indépendants c'est-à-dire de personnes libres, sans expérience de l'autorité; ensuite parce qu'elle peut également devenir le fait des *étrangers* qui sont des citoyens venus d'ailleurs c'est-à-dire des hommes ayant déjà une certaine expérience de la vie commune, de l'état civil, sur lesquels a déjà été exercée une forme d'autorité. Ils forment des « colonies ». Par-delà ce banal peuplement, ils sont profondément animés par la volonté de se constituer en communauté politique autonome, radicalement nouvelle.

Dans les deux cas, la motivation est la même: l'inquiétude reste toujours liée à la menace du monde extérieur à la seule différence qu'ici il ne s'agit plus seulement pour ces étrangers de sauver leurs vies mais aussi et surtout de défendre le territoire qu'ils ont acquis, « le pays » qu'ils ont conquis et qu'ils veulent conserver de « manière sûre », et Machiavel ajoute, sibyllin, « non dispendieuse ». Cette dernière et furtive motivation s'énonce en réalité comme étant constitutive d'un attachement aux biens, à la propriété constituée par l'acquisition primordiale d'un territoire. La préservation de la vie commune devient en réalité la défense du bien commun au sens où bien est entendu non seulement comme valeur suprême se référant à la sécurité de tous mais aussi comme propriété. Toutefois Machiavel reste curieusement silencieux sur les conditions et modalités de cette

¹ *Discours*, p. 189.

acquisition du territoire par ces étrangers. Il le présente comme un fait accompli ne nécessitant apparemment aucune explication préalable. Il nous est donc loisible d'imaginer que tout cela s'est passé dans les conditions propres à l'état de nature et qu'aucune modalité d'ordre civil ne pourrait avoir un sens à cette occasion précise.

Quoi qu'il en soit, cette communauté formée de citoyens venus d'ailleurs n'en porte pas moins la responsabilité d'assumer un acte fondamentalement constitutif du politique en soi. Ce faisant, Machiavel désacralise ou alors banalise tout processus de constitution politique. Peu importent les motivations et modes de mise en place de ces communautés, le fait indubitable est que celles-ci prennent corps par ce fait même, existent désormais par elles-mêmes et peuvent dès lors donner lieu à toute forme d'organisation et de projection du politique valable comme telle.

Sous ces deux formes, le passage de l'état de nature à l'état civil renseigne d'une certaine manière sur la participation de la nature humaine dans le processus de constitution du politique du fait, avons-nous dit, de l'insécurité et ses corollaires : la grégarité et la précarité. La mise en ordre de la cité assure la préservation de la vie et des biens des hommes dont la jouissance est rendue impossible à l'état de nature. Elle participe en même temps de la conscience vive d'être engagé dans une opération politique propre à un monde précaire, dans un environnement encore à l'état de nature. Il s'agit dans ces conditions de travailler à dissoudre sa propre fragilité et surtout de se protéger de la nature conquérante des autres. Avec une telle perspective, le discours philosophique d'un ordre politique du monde primordial qui aurait été cohérent et pacifique est battu en brèche. La nature humaine continue à opérer dans son passage à l'état de la civilité avec la prégnance de la menace extérieure, le danger de la constitution désordonnée du monde. Le concept de monde hérite ainsi de la part de violence, du désir de puissance et de l'attachement primitif à la propriété qui suit le processus de constitution du politique dont l'homme reste à la fois l'acteur et l'agent. La discursivité machiavélienne inscrit ainsi le projet politique à la surface de la fragilité et de la précarité du monde ainsi que sa nécessaire constitution sur cette réalité et non sur l'image qu'on pourrait en avoir.

Si le caractère méfiant, le penchant belliqueux, l'obsession sécuritaire de l'homme sont au cœur de l'anthropologie machiavélienne, c'est certainement pour inscrire le politique sur des registres d'intelligence appropriés, concrets et opératoires qu'une vision décalée, abstraite et

imaginaire de la nature humaine dans le monde aurait du mal à construire et surtout à maintenir. Qu'arrive-t-il cependant quand le passage de l'état de nature à l'état civil est retourné ? Et qu'advient-il à la nature humaine à l'intérieur même de la cité au moment de l'expérience de la constitution civile ? Qu'en sera-t-il de l'idée du monde après une telle interrogation ?

1. 2. DE L'ÉTAT CIVIL A L'ÉTAT DE NATURE

Dès lors que l'ordre politique est institué à partir de l'état de nature, il faut bien comprendre que chez Machiavel, contrairement à d'autres théoriciens du fondement politique, le passage à l'état civil est loin d'être définitif. Il est toujours soumis à la pression constante de la vitalité de l'humaine nature. La moindre crise peut effectivement se révéler être une occasion de retourner vers l'état de nature. S'il est vrai que l'état civil constitue le niveau politique le plus élaboré, il ne tient pas moins sa constitution essentielle du fait qu'il procède de l'état de nature et en constitue d'une certaine manière le prolongement qui fait quelquefois l'objet de reflux, de recul, de retour et même de retournements radicaux. « C'est en cela, écrit Guillemain, non par une croyance au retour éternel, que Machiavel se montre foncièrement pessimiste [...] toute l'énergie dont dispose l'État est empruntée à la spontanéité animale qu'il détermine comme impureté et qu'il ne peut détruire. Le fondateur ordonne des puissances qui lui préexistent. L'État, la solidarité, la civilisation sont des artefacts dont la matière s'appelle anarchie, individualisme, brute.»¹ Comment Machiavel envisage-t-il lui-même ces renversements ? S'agit-il d'une effectivité ou d'une possibilité ? Quel sens affecter à la préservation de l'unité politique fraîchement fondée ?

D'abord il convient de préciser que la distinction entre les *natifs* et les *étrangers* dans le passage de l'état de nature à l'état civil perd toute sa pertinence dès lors qu'il s'agit de faire le(s) chemin(s) inverse(s). Pourquoi ? Machiavel n'éprouve guère le besoin de fournir une explication claire. A l'ombre de son discours, il y a peut-être à comprendre qu'il ne s'agit plus tout à fait du même processus. Les *natifs* et les *étrangers* ont été les fondateurs politiques. Dès lors que la fondation est faite, il s'agit maintenant de la maintenir, de la sauvegarder. Les acteurs de ce maintien sont tous des citoyens sans distinction. C'est à ce titre qu'ils sont impliqués dans les processus de renversements de l'ordre politique établi.

¹ Cf. Guillemain, p. 276.

Ensuite le fait est que si avec Machiavel il faut bien revenir sur ce retour, sur ces retournements permanents, du civil au naturel, la raison tient au fait que ce rapport est non seulement constitutif de tout ordre politique mais aussi et surtout lui est bénéfique en ce sens que la vitalité de l'État en dépend. C'est la survivance de l'état de nature en les citoyens qui fait le propre de l'animation du politique dans le monde. C'est grâce à l'énergie des forces naturelles des hommes que la communauté vit, que les États tirent leur puissance et sauvegardent leur propre constitution. En somme, l'homme n'est jamais complètement sorti de l'état de nature. Même au cœur de l'ordonnement nécessaire de la cité, il continue à baigner dans les profondeurs de sa nature.

Mais il convient de savoir comment cerner les contours de ce retour et surtout assurer le gouvernement des conduites qui en sont issues. Une explication est fournie dans une intéressante interprétation du *Prince*. Y sont présentés deux modes d'usage de cette régression du civil vers le naturel: l'un est théorique voire épistémique lorsqu'il s'agit de saisir l'intelligibilité de cette régression comme une occasion d'expression des *tensions* qui travaillent l'œuvre machiavélienne en permanence ou ce que d'autres appellent « la maîtrise de l'urgence »¹; l'autre est pratique voire tactique lorsqu'il s'agit d'articuler l'art de gouverner les conduites nées de cette régression par le biais de la force et de la *ruse*, derrière le jeu des « masques »².

En effet, envisager le retour de l'état civil à l'état de nature sous la forme d'une tension correspond en fait à l'idée selon laquelle il y a un affrontement permanent entre la nature qui tire la communauté vers son désordre originaire et en face la civilité qui subit ses assauts, prend des coups mais résiste et, de temps à autre, cède. C'est une lutte permanente, un défi régulier. C'est un défi lancé à l'intelligence du politique après la toute première épreuve, celle de la première sortie de l'état de nature. En fait, ce défi correspond précisément à la capacité de réaliser l'équilibre entre ces deux sources du politique que sont la nature et le civil, sources mutuellement complémentaires mais aussi potentiellement destructrices. C'est donc dans l'entre-deux que s'instaure le travail politique entre nature humaine et civilité humaine. Guillemain dit précisément à ce propos : « le passage à

¹ En référence à l'intitulé du dossier consacré à « Machiavel ou la maîtrise de l'urgence » in *Archives de philosophie*, Tome 62, Cahier 2, avril-juin 1999, pp. 219-295 sous la direction de Yves-Charles Zarka. Celui-ci considère la maîtrise de l'urgence comme une démarche pouvant permettre « de remettre en cause les catégories à travers lesquelles on a habituellement essayé de penser les tensions qui traversent l'œuvre du Secrétaire florentin », p. 219.

² Cf. M. Bergès, *op. cit.*

l'état civil ne modifie rien quant au dynamisme humain, mais crée une tension originale, des états de plus ou moins haute tension. »¹ Il faudrait entendre par là que dans l'esprit de Machiavel, il n'y a aucune contradiction essentielle entre l'état de nature et l'état civil. Les assauts de l'un sur l'autre constituent en réalité les meilleurs gages de sa vitalité et de sa survie dans une représentation d'un monde demeuré hostile, anarchique où le désir de conquérir est resté intact. Il faudrait même arriver à penser que la tension dans le retour du civil à la nature et dans la résistance à un retour complet et définitif participent en fait des conditions de formation décisive du politique. Guillemain va plus loin dans cette perspective. D'après lui : « La fondation [du politique] est le dernier acte naturel: elle assume toute la nature. En même temps, elle est le premier acte civil: elle présume toute la vie sociale. Machiavel ignore rigoureusement l'opposition entre nature et culture. La société est encore un fait de la nature. Elle suppose des conditions naturelles. Elle nécessite aussi une décision humaine, elle est un artefact nécessaire. »²

En somme, c'est à l'institution d'une autorité capable de maîtriser la puissance des forces de la nature dans le moule des institutions qu'invite le Secrétaire florentin. Cette autorité prend avec plus d'aisance la figure d'un prince c'est-à-dire en fait le plus talentueux et le plus fort de tous reconnu comme tel. C'est à lui qu'il revient de gouverner cette tension, de maîtriser dans l'urgence ce conflit entre ordre et désordre. Et, dans ces occasions, ce n'est guère une tâche aisée pour les princes comme le reconnaît Machiavel:

les difficultés qu'ils ont à acquérir le principat naissent en partie des nouveaux ordres et des nouvelles façons qu'ils sont contraints d'introduire pour fonder leur État et leur sécurité.³

Face à ces difficultés, la solution qui est proposée dans *Le prince* est sans équivoque. L'exercice de l'autorité pour maîtriser les penchants naturels de l'homme dans les institutions politiques fondées doit passer non seulement par une bonne élaboration et application des lois et coutumes mais aussi et surtout par l'usage radical de ce qui fait la puissance de l'homme à l'état de nature: la force. En témoigne cette référence de Machiavel à l'histoire :

En effet [...] la nature des peuples varie, et il est facile de les persuader d'une chose mais il est difficile de rendre ferme cette persuasion: et c'est pourquoi il convient d'être ordonné de façon à ce que, quand ils ne croient plus, on puisse les faire croire par la force. Moïse,

¹ Cf. B. Guillemain, *op. cit.*, p. 276.

² *Idem*, p. 277.

³ *Le prince*, VI, p. 75.

Cyrus, Thésée et Romulus n'auraient jamais pu leur faire observer longtemps leurs constitutions s'ils avaient été désarmés.¹

Pour faire face à ce reflux vers l'état de nature, le recours à la force s'impose comme une leçon de l'histoire politique. Mais il ne suffit pas à lui tout seul. Il complète ce qui le précède, la persuasion, autrement dit le recours à la ruse de la parole non seulement pour convaincre mais aussi pour vaincre. En effet, poser la ruse comme mode de gestion de la continuité de l'état de nature dans l'état civil procède de la même logique que celle qui précède. Mais elle se veut même encore plus radicale en ce sens que Machiavel affirme clairement que l'autorité qui a pour souci majeur de fonder l'État doit avoir conscience d'un fait essentiel: dans la nature humaine cohabite l'homme et la bête auxquels il faut en permanence faire face. C'est par le truchement de la ruse que l'on peut y arriver. D'où cette longue prescription qu'il convient de suivre dans toute son intégralité :

Vous devez donc savoir qu'il y a deux manières de combattre: l'une par les lois, l'autre par la force. La première est le propre de l'homme, la seconde des bêtes. Mais comme, souvent, la première ne suffit pas, il faut recourir à la seconde: de ce fait, il est nécessaire à un prince de bien savoir user de la bête et de l'homme [...] Cela - avoir un précepteur mi-homme, mi-bête - ne veut rien dire d'autre, si ce n'est qu'un prince doit savoir user de l'une et de l'autre nature; et l'une sans l'autre n'est pas durable.

Puisqu'il est donc nécessaire qu'un prince sache bien user de la bête, il doit, parmi celles-ci, prendre le renard et le lion, car le lion ne sait pas se défendre des rets et le renard ne sait pas se défendre des loups; il faut donc être renard pour connaître les rets, et lion pour effrayer les loups: ceux qui se contentent de faire le lion ne s'y entendent pas [...] Et si les hommes étaient tous bons, ce précepte ne serait pas bon: mais parce qu'ils sont méchants et qu'ils ne l'observeraient pas à ton égard, toi *étiam* tu n'as pas à l'observer avec eux, et jamais, à un prince, ne manquèrent des raisons légitimes de colorer son inobservation [...] Mais cette nature, il est nécessaire de savoir bien la colorer et d'être grand simulateur et dissimulateur; et les hommes sont si simples et ils obéissent tant aux nécessités présentes que celui qui trompe trouvera toujours qui se laissera tromper.²

Bien entendu Machiavel s'adresse au prince. Car ruser apparaît effectivement comme étant le privilège de celui qui gouverne et a bien conscience du fait que sa principale tâche est de faire face à la nature violente et fourbe de l'humanité. Ruser consiste donc à savoir brandir et le cas échéant faire usage de ce qui symbolise la violence suprême et la fourberie avec, respectivement, les figures du lion et du renard. Ruser c'est donc savoir passer de l'un à l'autre en fonction des formes que la nature humaine prend pour déstabiliser la vie civile constituée.

¹ *Le prince*, VI p. 77.

² *Idem*, XVIII, pp. 150-151.

Maîtriser la tension dans l'urgence des contradictions qui en sont issues et faire le meilleur usage de la force et surtout de la ruse constituent ainsi chez Machiavel la double forme d'une même attitude vis-à-vis des risques de subversion de l'état civil par l'état de nature dans le processus de constitution du politique. Il s'agit d'exercer le pouvoir c'est-à-dire en fait de mettre en mouvement la raison d'être du politique, celle qui fait face aux conflits entre ordres et désordres propres à la vie de l'homme dans le monde. Le rapport de l'humanité à la chose politique s'opère dans ces conditions. Dans une telle perspective, l'opération politique est à l'origine de ce qui détermine le vivre ensemble dans le monde et qui ne fait ainsi référence à rien d'autre qu'à soi contrairement aux idées reçues sur diverses visions du monde dont est héritière l'époque de la renaissance à savoir que le vivre ensemble est fondé sur des valeurs transcendantes telles le cosmos chez les stoïciens et chez Platon ou Dieu chez St Augustin et Thomas d'Aquin notamment.

En fait l'autonomie qui se dégage ici dans le processus de fondation et de maintien de l'ordre politique pose clairement l'idée que le monde dans lequel elle prend corps n'offre aucune règle ni aucune garantie d'ordre de nature à assurer le développement normal et assuré des communautés. Chacune doit prendre elle-même en charge son processus de constitution et son maintien du politique dans un environnement précaire en ayant conscience du fait que sa constitution propre est en permanence sous la menace de l'état de nature, des passions des sujets, et que ce travail doit se faire dans un environnement où les prédateurs rôdent en permanence à l'affût de la moindre proie, dans un monde où la moindre faille peut être transformée en occasion d'affrontement entre les princes, entre les sujets et le prince; . De ce point de vue, il apparaît clairement que l'inscription machiavélienne de l'humanité dans le registre du politique ne se conçoit guère comme une inscription dans un monde fait de rigidité, de stabilité et d'harmonie. Elle articule plutôt une constellation d'éléments politiques contraires à ceux-ci et qu'on pourrait identifier, respectivement, à travers les notions de fragilité, de mobilité et de tension.

En fait, les rapports interactifs entre l'état de nature et l'état civil semblent bien féconder de nouveaux rapports entre ordre et désordre dans la constitution politique du monde. Ils sont précisément constitutifs de plusieurs lignes d'enchevêtrement entre ordres et désordres dont Machiavel a dévoilé quelques illustrations et qui donne à penser que se dessine grossièrement une sorte de commune appartenance à ce qui se joue dans la formation du politique dans le monde, celle

qui est animée par la vitalité d'un désordre fécondant des ordres tendus en permanence. L'idée d'un travail sur l'ordre ne semble avoir de sens qu'à l'intérieur d'un monde où ces tensions sont maîtrisées dans l'urgence comme dans la durée sans qu'il soit ni possible ni souhaitable de les supprimer *a fortiori* de les neutraliser ne serait-ce que provisoirement. Le temps émerge ainsi comme une occasion intéressante de constitution du politique propre à l'humanité dans le monde. Ce surgissement de la référence au temps est lourd de sens et d'attendus. Comment Machiavel introduit et pose le rapport du politique au temps ? Comment, à partir des textes machiavéliens, rendre compte de la figure du temps dans la constitution du politique dans le monde ? A partir de quelle perspective l'apprécier avec intérêt ?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre 2 : Les deux interfaces de l'histoire

Il est probablement logique de penser que l'articulation des actions des hommes dans le temps constitue un moment décisif dans la constitution machiavélienne du monde, précisément lorsqu'elle s'énonce en termes politiques. Le problème est de savoir quelle est la structure d'une telle énonciation et ce qu'elle vaut, en d'autres termes ce à partir de quoi il convient de l'apprécier. Si l'on prend la peine de se référer à ses principaux textes politiques,¹ ils sont régulièrement traversés de considérations historiques. Si l'on fait la même chose en ce qui concerne ses textes proprement historiques,² on pourrait également y tisser de nombreux fils reliés au propos politique. Dans les deux cas, une remarque d'ensemble s'impose : le rapport de la discursivité politique à l'histoire est loin d'être linéaire, clair, transparent chez Machiavel. Il est même assez ambigu pour au moins deux raisons.

La première raison est d'ordre chronologique. Elle correspond au fait que Machiavel fait preuve d'un fort attachement à l'expérience politique de l'antiquité que celle-ci soit déclinée sous sa forme romaine comme c'est souvent le cas ou même sous ses formes grecque et hébraïque. Comment comprendre un tel attachement au passé alors qu'en même temps il s'emploie à enserrer très étroitement l'actualité politique de son époque ? Pour être encore plus radical, comment ne pas être critique lorsque Machiavel choisit de se tourner, aussi facilement, vers un passé glorieux dans l'espoir de pouvoir travailler à mettre en ordre un présent tumultueux, une réalité déclinante ? Certes, cette démarche entretient l'ambition de déboucher sur une connaissance du monde d'une radicale nouveauté mais comment et à quel prix faire coïncider le passé et le présent face au même phénomène politique, en face d'un même événement propre à l'art de gouverner ? Le retour vers le passé n'est-il pas une manière de décliner le rapport au présent en termes régressifs et proprement passéistes ? Le fait de réinscrire dans le présent des actes politiques qui relèvent du passé ne pose-t-il pas de graves difficultés dans l'interprétation même de la méthode historique relevant de divers ordres de problèmes tels que la reconstruction arbitraire, les analogies artificielles, l'anachronisme ou même une forme d'archaïsme insidieusement tapie derrière cet enthousiasme nostalgique ?

¹ Nous pensons aux *Premiers écrits politiques*, au *Prince*, aux *Discours* et à *L'art de la guerre*.

² Nous faisons précisément référence à *La vie de Castruccio Castracani de Lucques* et à *l'Histoire de Florence*.

La deuxième raison est, quant à elle, d'ordre logique. Elle tend à rendre compte du fait que chez Machiavel, il semble bien y avoir une forme d'élaboration conceptuelle du rapport de l'histoire à la chose politique. Cette élaboration met en route deux concepts : la *virtù* et la *fortuna*. L'auteur prend bien le soin de les nommer séparément et, à l'occasion, de les opposer. Comment comprendre un tel clivage alors même qu'il s'emploie, dans le même temps, à les relier dans la constitution du politique ? En identifiant le rapport de la politique à l'histoire à partir de ce dédoublement conceptuel, n'est-on pas en présence d'une difficulté logique dont il est difficile de sortir ? Comment énoncer autrement sinon qu'en termes contradictoires une telle relation ? Est-on alors en droit de penser que le rapport de Machiavel à l'histoire est, dans son déroulement logique, en crise ?

En fait, ces deux raisons sont au cœur de l'idée critique que Machiavel se fait de l'histoire et de l'usage politique qu'il est possible d'en faire. Ce sont elles qui travaillent et tracent effectivement les trajectoires discursives dans lesquelles s'inscrit l'écriture machiavélienne de l'expérience commune. Il semble dès lors logique de rechercher les articulations de ces deux raisons et de les mettre en évidence dans la pensée de Machiavel en les rapportant le plus étroitement possible à ses textes. Faudrait-il dans le même temps penser que ces deux raisons sont à saisir comme des formes de rationalités ? Comment, de ce point de vue, concevoir l'idée que chacune d'elles arrive à faire engager en son sein une sorte de discursivité de l'histoire face au politique déjà considéré comme profondément problématique ? Dans cet ordre d'idées, comment par exemple faire procéder la nouveauté des arts de gouverner de la relation entre l'antiquité et l'actualité ? Comment faire tenir cette relation entre *virtù* et *fortuna*, à quoi correspond-t-elle exactement, à quoi sert-elle, en quels termes concevoir l'enjeu conceptuel qui pourrait naître de cette relation et jusqu'où pourrait-on aller jusqu'à l'envisager dans la discursivité machiavélienne du monde ? C'est au croisement de chacune de ces interrogations et plus précisément au point d'imbrication entre celles-ci que le travail historique de Machiavel pourrait, avec intérêt et fécondité, faire signe dans cet effort de mise en ordre politique du monde. A l'ombre de ce point d'imbrication, se jouent en fait plusieurs ordres de vérités historiques liées : d'abord la validité du statut d'historien de Machiavel, ensuite la pertinence de ces références aux « raisons universelles »¹ qui semble faire bon ménage avec les circonstances

¹ De l'italien « cagioni universali », *Le Prince*, III, p. 50,51. Machiavel utilise à plusieurs reprises cette expression sans en donner une claire compréhension. Mais il est à peu près certain selon J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini qu'il s'agit de ces causes universelles qui s'opposent aux causes particulières dans le sens où il faut bien distinguer les premières qui « sont des lois valables quelles que soient les circonstances historiques » et les secondes qui « sont fortuites et relèvent du récit historique circonstancié ». *op. cit.*, p. 182-183). « Toutefois s'empressement de préciser les deux auteurs, il n'en reste pas moins que ces "raisons universelles" relèvent aussi d'une analyse de la conjoncture historique et sont moins

et les occasions, enfin la valeur de ses usages politiques de l'histoire. Une nouvelle écriture politique du monde est donc engagée dans cette discursivité machiavélienne du rapport au temps. Il s'agit d'en suivre les linéaments dans cette tentative de compte rendu et d'en esquisser la portée s'il y a lieu ou d'en indiquer les limites si tel est le cas.

2. 1. ENTRE L'ANCIEN ET L'ACTUEL

Dans la logique machiavélienne, les rapports complexes de l'antiquité à l'actualité sont à saisir dans une double acception politique de chacune de ces deux notions. L'Antiquité est à entendre au double sens de ce qui est issu d'une expérience politique ancienne, considérée comme première dans l'histoire occidentale d'une part et d'autre part de ce qui constitue le précieux modèle de référence, la source d'inspiration des idées politiques de l'époque de Machiavel. Il s'agit en l'occurrence de la Rome antique. Le même dédoublement du sens concerne l'actualité d'abord en tant que caractère de ce qui est lié à l'acte, au fait politique en tant que tel, et ensuite état de ce qui est lié au temps présent, c'est-à-dire à l'événement politique du Quattrocento, au moment de la bien nommée « Renaissance » en Italie. Comment avec cette fragmentation des sens est-il possible de rendre compte de ce dialogue conceptuel entre Antiquité et actualité pour mettre en sens l'histoire politique du monde ?

Thierry Ménissier, à la suite de quelques autres, fixe de manière générale et avec une certaine clarté les termes de ce débat. Selon lui, « l'auteur construit en quelque sorte le réel de la politique, grâce à certaines catégories et par certains procédés qu'il faut élucider [...] ce qui revient à mettre en valeur le fait que l'œuvre du Secrétaire florentin vise la constitution d'une historiographie politique. »¹ Ces catégories ayant été identifiées comme étant l'ancien et l'actuel, il reste maintenant à approfondir l'interrogation sur la nature des procédés qui peuvent permettre de les élucider.

abstraites qu'elles ne peuvent le paraître », *op. cit.*, p. 236. Ce sont les auteurs qui soulignent.

¹ Ménissier s'emploie avec intérêt à faire le point sur cette question dans le cadre de sa thèse, « Machiavel, la politique et l'histoire » soutenue en novembre 2000 à l'EHESS. Son article publié une année plutôt annonçait déjà l'ampleur de son étude sur cette question centrale dans la pensée de Machiavel avec cependant un point de vue singulier qu'il convient de relever ici pour une meilleure compréhension de ce qui va suivre. Ce point de vue consistait à affirmer que la république est la forme politique qui convient le mieux à une interprétation historiographique de la pensée machiavélienne au détriment de la principauté. Il dit précisément: « Alors que la lecture commune de Machiavel fait de lui un pragmatique, un conseiller des princes dont l'étroit génie a été d'indiquer la logique de quelques tours politiques, il nous semble capital de revenir sur les liens qui existent dans sa pensée entre le devenir historique et la forme privilégiée qu'est la république. » in « *Ordini et tumulti* selon Machiavel: la république dans l'histoire », *Archives de philosophie, op. cit.*, (p. 221-240), p. 222.

Quelles sont donc les façons de faire qui pourraient conduire la démarche permettant de relier l'Antiquité et l'actualité, le passé et le présent dans la pensée machiavélienne de l'histoire?

Les procédés que Machiavel utilise pour rendre compte de sa démarche historique tiennent sur une intelligence – au sens strict entendu comme effort de relier les choses¹ – des significations de l'Antiquité et de l'actualité de la Renaissance, des références au passé et des actes du présent. C'est en quelque sorte un effort de rationaliser le cours des événements et des actes pour donner une certaine inclinaison au pli politique de l'humanité dans le monde. Cette intelligibilité du rapport au temps donne à Machiavel l'occasion d'esquisser une figuration de cette démarche axée sur la production du nouveau à partir de l'ancien et de l'actuel dans tous ses textes politiques, par-delà ses *scritti storici*. Ménissier souligne avec raison à ce propos que: « Machiavel a profondément enraciné toutes ses œuvres politiques dans la réalité historique: sans exception, tous ses ouvrages puisent largement dans le matériau fourni par la discipline historique afin de réfléchir la politique. »²

En effet, l'accès à la connaissance du passé est rendu possible grâce à une fréquentation assidue et attentive des auteurs anciens. « L'écriture machiavélienne, poursuit Ménissier, prend littéralement et constamment sur Végèce et sur Polybe, mais aussi sur Plutarque et sur Tite-Live, tout en révélant la présence de Diogène Laërce, de Valère Maxime, de Flavius Josèphe, de César, de Frontin, de Thucydide et de Suétone. »³ Cette énumération est loin d'être exhaustive. Comment ne pas penser aussi aux auteurs fameux tels que Cicéron, Hérodien, Diodore de Sicile, Procope, Salluste, Tacite, Virgile du côté latin et à du côté grec à Xénophon et à Aristote ?⁴ Toutes ces références donnent la mesure du paysage intellectuel passé qui sert de matrice à la discursivité historienne de Machiavel.

¹ Cf. Edgar Morin, *Relier les connaissances*, Paris, Seuil, 2000.

² Ménissier, « Le problème de l'histoire dans la pensée politique de Machiavel », (3 tomes) thèse soutenue en novembre 2000 à l'EHESS, , p. 8, t. 1 pour la citation. Publiée sous le titre *Machiavel, la politique et l'histoire: enjeux philosophiques*, Paris, PUF, 2001.

³*Idem*, p. 12.

⁴ Un travail de fourni sur la comptabilité quasi-exhaustive des noms d'auteurs anciens cités ou auxquels Machiavel a fait référence dans ses textes a été réalisé par Leslie J. Walker in *The Discourses of Niccolo Machiavelli*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1950, vol 2. Il en dénombre vingt-sept dont, en plus de ceux déjà cités: Ammien Marcellin, Appien, Dion, Cassius, Denys d'Halicarnasse, Juvenal, Velleius Paterculus auxquels il faut ajouter Isocrate et Justin.

Mais le principal intérêt de ces renseignements est ailleurs. Il réside dans les indications sur les points de référence à travers lesquelles Machiavel fait circuler sa vision du monde dans ses textes politiques. Par exemple, dans les *Discours sur la première décade de Tite-Live*, commentaire historique par excellence, l'auteur consacre toute une étude sur les cent quarante deux livres qui constituent la première décade de *L'histoire romaine* de Tite-Live. De même, dans *Le prince* comme dans *L'art de la guerre*, Machiavel puise à profusion dans les textes célèbres de l'Antiquité notamment le *De Officiis* et le *De Legibus* de Cicéron et *Les Vies parallèles* de Plutarque. « Par là, conclut Ménissier, on saisit à quel point les historiens anciens, appuyés par les orateurs et les philosophes, fournissent à l'auteur italien le cadre lui permettant de mettre en scène son expérience de la politique et de la guerre modernes. »¹

Avec une tonalité qui lui est propre et sur un ton à la fois prosaïque et badin qui lui est quelquefois coutumier dans ses lettres familières, Machiavel témoigne lui-même de sa fréquentation assidue des anciens dans une de ses lettres, devenue célèbre, adressée à son ami Francesco Vettori. Au moment où il la rédige, il a perdu ses responsabilités politiques à Florence et se retrouve dans l'oisiveté de la campagne en compagnie de sa famille et de ses employés de sa ferme. Il raconte avec force détails son quotidien dans un curieux et non moins saisissant mélange d'ironie, de mélancolie et de nostalgie :

Je vais vous dire quelle est ma vie. Je me lève le matin avec le soleil et me rends dans un de mes bois, que je fais couper; j'y reste deux heures à revoir le travail de la veille et à passer le temps avec les bûcherons, qui ont toujours quelque querelle entre eux ou avec les voisins. De ce bois, j'aurais mille choses à vous dire [...] Ayant quitté le bois, je m'en vais à une source de là à un de mes postes de chasse. J'ai un livre sous le bras, Dante ou Pétrarque et l'un de ces poètes mineurs, comme Tibulle, Ovide et d'autres. Je lis les récits de leurs passions amoureuses et me souviens des miennes; je me réjouis un moment à cette évocation. Je vais par la route à l'auberge; je parle avec ceux qui passent, leur demande des nouvelles de leur pays, entends diverses choses et note les humeurs diverses et les différents caprices des hommes. L'heure de déjeuner vient sur ces entrefaites; en compagnie de ma famille, je mange la nourriture que me permettent ma pauvre ferme et mon petit patrimoine. Après que j'ai mangé, je retourne à l'auberge: il y a là d'habitude l'aubergiste, un boucher, un meunier, deux chaufourniers. C'est avec eux que tout l'après-midi je m'encanaille en jouant aux cartes et au jaquet. Il s'ensuit mille contestations et d'infinis échanges d'injures; le plus souvent on se dispute pour un liard, mais on nous entend crier depuis San Casciano. C'est ainsi que, plongé dans cette pouillerie, j'empêche mon cerveau de moisir et que j'épanche la malignité de mon sort, content qu'il me piétine de la sorte, pour voir s'il ne finira pas par en rougir.

Le soir venu, je rentre à la maison et j'entre dans mon cabinet. *Sur le seuil, je me dépouille de mon vêtement de tous les jours, couvert de fange et de boue, et je mets des habits de*

¹ Ménissier, p. 12.

*cour. Décevant habillé, j'entre dans les cours antiques des hommes de l'Antiquité: là, aimablement accueilli par eux, et pour lequel je suis né. Je n'éprouve aucune honte à parler avec eux, à les interroger sur les mobiles de leurs actions, et eux, en vertu de leur humanité, me répondent. Et durant quatre heures je ne ressens aucun chagrin, j'oublie tout tourment, je ne crains pas la pauvreté, je n'ai pas peur de la mort. Et comme Dante dit qu'il n'est pas de science, si l'on ne retient pas [ce]¹ que l'on a compris, j'ai noté ces entretiens que j'ai eu avec eux, ce que j'ai cru capital et composé un opuscule *De principatibus*, où je creuse de mon mieux les problèmes que pose un tel sujet : débattant de ce qu'est la monarchie, combien d'espèces il y en a, comment on l'acquiert, comment on la garde, pourquoi on la perd. Si jamais quelque élucubration de moi vous a plu, celle-ci ne devrait pas vous déplaire. Elle devrait être agréable à un prince, et surtout à un nouveau prince; c'est pourquoi je la dédicace à Julien le Magnifique. Filippo Casavecchia l'a vu: il pourra vous informer en partie de la chose en soi et des discussions que j'ai eues avec lui, bien que je l'enrichisse et la polisse encore.²*

On le voit très clairement, Machiavel entretient avec le passé un rapport intime fait d'admiration et de respect qui ne le prive guère de vivre son temps, ou plus exactement de survivre à l'ennui de la banalité quotidienne. Il se sert au contraire de la connaissance du passé pour illuminer son existence à ses yeux médiocre parce qu'en marge de l'exercice des affaires d'État. En réalité, ce quotidien lourd révèle autre chose de plus général: son rapport intime avec l'exercice du pouvoir d'État. C'est effectivement dans la mise en acte des affaires d'État que le rapport au passé ancien trouve chez Machiavel son expression la plus achevée. Sous cette forme, il y a en permanence une recherche dans l'expérience politique d'une sorte d'équilibre entre passé et présent qui est restauré. C'est cet équilibre qui donne naissance au *Prince* dans lequel il affirme précisément ce qui suit :

Je n'ai trouvé, parmi mes meubles, aucune chose qui me soit plus chère et que j'estime autant que la connaissance des actions des hommes grands, apprise par moi avec une longue expérience des choses modernes et une continuelle lecture des antiques.³

Ici plus qu'avant, le passé fait corps avec l'actualité pour éclairer la pratique politique. Et ce corps à corps entre passé et présent est aux yeux de Machiavel le bien le plus inestimable pour donner à comprendre les affaires complexes du gouvernement. Mais il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas de prendre en compte toutes les formes du passé ni du présent. Il s'agit d'y sélectionner ce qu'il y a de meilleur et auquel la lecture de quelques auteurs choisis et l'appréciation lucide des

¹ Nous avons délibérément choisi de substituer le « de » par le « ce » pour corriger une faute de frappe dans laquelle la lettre « d » a indûment pris la place de la lettre « c » dénaturant ainsi la syntaxe de cette phrase. Par ailleurs, cette idée de Dante est extraite de *La Divine comédie, Paradis*, v, 41-42.

² Cf. *Lettres familières, Nicolas Machiavel à Francesco Vettori*, 10 décembre 1513 à Florence, in Machiavel, *Œuvres*, op. cit. p. 1238-1239. Pour bien marquer le contraste entre la banalité de sa vie quotidienne et le privilège de sa fréquentation de l'Antiquité, il nous a semblé utile de restituer cet assez long et non moins intéressant extrait. Nous soulignons tout le propos de l'auteur dans lequel il illustre clairement son rapport aux auteurs et aux textes anciens.

³ Cf. *Le prince*, « Nicolas Machiavel salue le magnifique Laurent de Médicis le jeune », p. 41.

événements donnent accès. Avec *Le prince*, Machiavel travaille à élucider et à corriger ce que l'aveuglement et la pression de l'actualité ne permettent pas de saisir avec lucidité et objectivité dans l'histoire du politique.

La lecture attentive de ses œuvres classées comme historiques qui ont déjà été citées, auxquelles Edmond Barincou ajoute la *Nature de quelques citoyens de Florence*,¹ témoigne en permanence de cette proximité fructueuse entre le passé glorieux et le présent tumultueux. Les autres textes politiques n'y échappent guère y compris dans *L'art de la guerre*. Dans ce dernier texte, il reprend sous forme de dialogue et sur nombre de points les stratégies, tactiques et conseils sur la discipline mis en œuvre par des généraux de l'antiquité aussi célèbres que Sylla, Hannibal et Scipion dans la préparation et la conduite d'une guerre. Machiavel cite particulièrement ces deux derniers en exemple:

Parmi tous ceux qui ont rangé des armées en ordre de bataille, ceux que l'on a davantage loués sont Hannibal et Scipion, quand ils ont combattu en Afrique.²

En effet, l'aptitude à mettre en rapport le passé antique et l'actualité florentine, lorsqu'il s'agit de décrire et d'analyser la chute et le retour des Médicis, les déboires de Jérôme Savonarole ou plus largement l'actualité politique italienne lorsqu'il s'agit par exemple du partage de l'Italie par les grandes puissances de l'époque à savoir la France, l'Espagne, la Papauté et leurs différents alliés locaux procède d'une intuition fondamentale : les événements et les phénomènes politiques majeurs relèvent d'une logique constante par-delà les époques et les lieux. Cette logique n'est précisément constante que dès lors qu'elle donne l'occasion de comprendre les désordres de l'actualité à partir de l'ordre du passé. De celui-ci, Machiavel retient donc ce qui marche, ce qui réussit et se contente d'expliquer ce qui ne marche pas, pourquoi ça ne réussit pas. L'action des citoyens et des nations dans le temps tient sur la constance de cette logique.

Il est aussi intéressant de signaler cet « usage constant du paganisme et du judaïsme »³ qui vise à relier le politique au religieux dans l'Antiquité auquel Machiavel a recours pour tenter de

¹Cf. Machiavel, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1952, traduit et annoté par Edmond Barincou.

² Cf. *L'art de la guerre*, IV, 1, *Œuvres*, p. 547. La traduction de Barincou est plus précise sur le lieu de cette célèbre bataille de 202 avant J.-C. Il s'agit de Zama cf. Machiavel, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1952, p. 817.

³ Gérard Sfez, *Machiavel, la politique du moindre mal*, op. cit., p. 303.

revivifier « l'action sclérosante du syncrétisme romano-chrétien »¹ propre à l'actualité de la Renaissance. En fait, il s'agit de prendre en compte l'importance que Machiavel accorde à la foi propre au paganisme ancien comme « facteur de puissance » dans l'action civile. Cette profonde fidélité des païens à une foi religieuse vis-à-vis « des hommes auréolés de gloire terrestre, des généraux, des chefs de républiques » comme il l'écrit lui-même a des effets politiques déterminants sur la réalité de la vie commune.² A ce titre, elle contraste singulièrement avec la conscience molle et corrompue des chrétiens de son époque, ceux qui s'inclinent lâchement devant les délires hégémoniques et la vénalité du Pape et de ses affidés. Un propos Machiavel de retenu par Sfez permet d'en prendre une bonne mesure:

Pour quelle raison les hommes d'à présent sont-ils moins attachés à la liberté que ceux d'autrefois: pour la même, je pense, qui fait que ceux d'aujourd'hui sont moins forts; et c'est, si je ne me trompe, la *différence d'éducation fondée sur la différence de religion*. Notre religion en effet nous ayant montré la vérité et le droit chemin fait que nous estimons moins la gloire de ce monde. Les païens, au contraire, qui l'estimaient beaucoup, qui plaçaient en elle le souverain bien, mettaient dans leurs actions, infiniment plus de *férocité*: c'est ce qu'on peut en inférer de la plupart de leurs institutions, à commencer par la magnificence de leurs sacrifices, comparée à l'humilité de nos cérémonies religieuses, dont la pompe, plus flatteuse que grandiose, n'a rien de féroce ni de gaillard. Leurs cérémonies étaient non seulement pompeuses, mais on y joignait des sacrifices ensanglantés par le massacre d'une infinité d'animaux. Ce qui rendait les hommes aussi féroces et aussi terribles que le spectacle qu'on leur présentait.³

Sans qu'elle soit centrale dans cette étude, cette référence de Machiavel au religieux comme point d'ancrage du politique passé et présent permet également de voir en quels termes concrets le premier permet de fixer les limites du second et comment les égarements de celui-ci renforcent l'intérêt pédagogique de celui-là.

C'est donc à partir de cette relation interactive entre passé et présent que l'histoire du monde se « fabrique ».⁴ L'ordre politique du monde s'origine et se met en sens à partir de cette interprétation du rapport de ces deux moments à l'histoire. Le rapport de Machiavel à l'histoire se dévoile de façon décisive sous cette première figure et tend à exclure l'autre moment de l'histoire, celui qui concerne le devenir. Peut-être faudrait-il penser que celle-ci ne prend toute sa dimension

¹ Gérald Sfez, *Machiavel, la politique du moindre mal*, op. cit., p. 303.

² *Discours*, II, 2, cité par Sfez, p. 278.

³ *Idem*, p. 519, cité et souligné par Sfez, p. 279.

⁴ Au sens de Bruno Latour in *La fabrique du droit: une ethnographie du Conseil d'État*, Paris, La Découverte, 2002.

que lorsqu'elle est soumise au régime d'une analyse rigoureuse et minutieuse de ce qui détermine précisément le temps politique. Sont-ce ces actions de l'homme du passé à l'actualité ou alors est-ce le cours global et normal des choses ? Avec quels éléments saisir ce cours des choses ainsi que les événements et acteurs qui y sont charriés ?

2. 2. ENTRE *VIRTU* ET *FORTUNA*

Il s'agit en fait de serrer de près le surgissement d'un nouveau conflit entre l'intelligence, la force, l'audace et la détermination qui sont concentrées dans la *virtù* possédée en propre par le meilleur des hommes c'est-à-dire le prince d'un côté et de l'autre l'écoulement implacable et imprévisible du temps nommé *fortuna*. Comment se concrétise cette bataille des concepts au cours de laquelle s'effectue une prise certaine sur l'histoire ? Le sort de l'histoire dépend-il dans ces conditions de l'enjeu politique qui y est engagé ? Avec quelle intelligibilité opérer pour tenter d'inscrire un sens du politique à la confluence de la *virtù* et de la *fortuna* ?

Divers éléments du texte machiavélien peuvent être convoqués pour esquisser la manière dont l'auteur s'y prend pour mettre en évidence la lutte entre *virtù* et *fortuna* dans les opérations reliées au pouvoir. Mais c'est singulièrement en matière stratégique, instance d'opération politique radicale, que Machiavel en donne une claire compréhension. Il commence par le suggérer dans un moment crucial de *L'art de la guerre* de la manière suivante :

Si un capitaine veut combattre en étant presque sûr de ne pouvoir être mis en déroute, il faut qu'il dispose son armée en un lieu où il puisse trouver un refuge proche et sûr, soit parmi des marais, soit parmi des montagnes, soit dans une cité puissante. Car, dans ce cas, il ne peut être poursuivi par l'ennemi, alors que ce dernier peut l'être par lui. Ce procédé fut employé par Hannibal, lorsque la fortune commença à lui être contraire et qu'il se mit à redouter la vaillance de Marcellus.¹

L'essentiel du propos est contenu dans la dernière phrase. Si Machiavel prend en exemple Hannibal, un des héros de sa fresque romaine, c'est pour montrer comment un prince, un des meilleurs hommes d'une communauté, peut se retrouver au cœur de cette confrontation entre *virtù* et *fortuna*. Certes, Hannibal s'est distingué dans l'histoire antique par sa *virtù*. Mais il arrive justement que toutes les qualités liées à celle-ci soient contrariées par la *fortuna* ou alors soient menacées par l'émergence de la *virtù* chez un nouveau prince en l'occurrence la « vaillance de

¹ *L'art de la guerre*, p. 546-547.

Marcellus ». Dans ce cas, Machiavel n'envisage pas l'issue de ce rapport en terme de victoire ou de défaite de l'une ou de l'autre. Il montre simplement comment la *virtù* d'Hannibal a continué à opérer dès lors que la *fortuna* lui a fait défaut. Du même coup, il dévoile l'idée que ni la *fortuna* ni la *virtù* ne sont des propriétés intrinsèques et définitives de quelque prince que ce soit. L'une et l'autre changent assez souvent de camp. Les acteurs de l'histoire se doivent ainsi d'être toujours à l'affût de ce mouvement, de cette variation. Dès lors qu'un prince est abandonné par la *fortuna*, il doit faire usage de sa *virtù* pour faire face sinon il court à sa perte. De la même manière, un prince dépourvu de *virtù* peut triompher si la *fortuna* est à ses côtés. Dès lors que celle-ci l'abandonne, la ruine est inéluctable. Cela dit, cette esquisse nous renseigne assez superficiellement sur la signification et surtout sur le meilleur usage qu'il faudrait en faire sur le terrain des opérations politiques. Quelles sont la place et la fonction de la *virtù* dans le discours machiavélien ? Comment procéder à la même énonciation au sujet de la *fortuna* ? Comment les faire fonctionner ensemble dans cette perspective ?

Pour donner un entendement précis et concis de la *virtù*, il convient de dire qu'elle fait partie des concepts majeurs de la pensée de Machiavel et y joue un rôle décisif. Elle correspond précisément à ce que Ménissier appelle « la capacité de mener à bien les entreprises politiques, et à ce titre elle réunit sous un seul mot les qualités qui permettent de triompher au combat (elle est parfois synonyme de "force virile"), de fonder un État, de se faire accorder le pouvoir par des sujets et de se maintenir à la tête de la nation ; »¹ Cette signification ramasse de façon un peu globale l'idée que la *virtù* est la qualité politique par excellence. S'il est clair qu'elle ne peut être le fait de tous les hommes, il faut également savoir qu'une certaine attitude et une certaine discipline sont nécessaires pour la posséder et surtout pour la maintenir toujours à son meilleur niveau. C'est la raison pour laquelle Machiavel insiste pour que le Prince et ses sujets ne se livrent point à la volupté et s'astreignent à la rigueur du métier des armes. Et même dans ces conditions, rien ne semble définitivement acquis. C'est à l'épreuve de la guerre qu'une évaluation rigoureuse de son statut et de sa fonction pourra être faite. C'est seulement à ce moment qu'il sera possible de dire de quel côté se trouve effectivement cette *virtù* et dans quel camp elle se maintient jusqu'à la fin de la guerre ou de

¹ Cf. Ménissier, *Le vocabulaire de Machiavel, op. cit.*, p. 57 L'auteur ajoute une compréhension supplémentaire et utile de la notion pour mettre en évidence les difficultés liées à la traduction de cette notion: « Sa traduction plus précise représente une condition fondamentale de la compréhension du projet de Machiavel: "force virile", "courage" ou "vaillance" ne restituent que le sens initial du latin (vir: homme); "talent" est insuffisant, "valeur" trop neutre, quoique l'un et l'autre rendent correctement l'idée qu'il s'agit d'une haute compétence », p. 57-58. Notre choix du terme *virtù* en lieu et place de « vertu » est guidé par le souci de restituer la complexité de sa signification originelle. Il en sera de même, dans une moindre mesure, pour la *fortuna*.

toute autre entreprise politique, en attendant la mise en œuvre d'une nouvelle opération militaire, politique.

Dans le même ordre d'idées, la *fortuna* suit son propre mouvement indépendamment de la *virtù* et parfois contre celle-ci. Elle ne dépend de personne. Elle correspond au cours imprévisible des événements. Et il est juste de ne la penser qu'en la rapportant à sa fonction d'indétermination dans le déroulement des affaires du monde. C'est précisément l'entendement qu'en retient Ménissier ainsi qu'il suit: « Synonyme de hasard, elle est une puissance de dérèglement qui sévit dans l'histoire. Cette dernière est caractérisée par le désir naturel d'acquérir, qui pousse les nations à se quereller et à vouloir se dominer les unes sur les autres. La fortune est donc le nom mis sur l'inconstance des choses, à laquelle Machiavel reconnaît un pouvoir créatif. »¹ Elle est le fruit d'un processus indéterminé mais décisif sur l'action des princes et sur le destin des nations du monde. Machiavel revient lui-même sur cette fonction pour mieux la décliner et la pousser jusqu'à ses limites c'est-à-dire aux confins de ses rapports avec la *virtù*. Il dit précisément :

Comme la fortune veut tout gouverner, il faut la laisser faire, se tenir tranquille, ne pas s'y opposer et attendre le moment où elle nous laisse faire quelque chose...²

Si la *fortuna* est indétermination, elle est aussi limitation. Elle ne peut donc qu'en partie gouverner l'action des hommes dans le temps. Il s'agit, comme nous y invite Machiavel, de prendre la juste mesure de cette gouvernabilité de la *fortuna* pour deux raisons : d'abord pour qu'elle puisse suivre son cours normal et épuiser toute sa puissance d'action; ensuite pour pouvoir, pendant ce temps, renforcer la *virtù* et garder le contrôle étroit sur cette trajectoire propre au mouvement du temps. Le but demeure, dans les deux cas, de suivre avec maîtrise le processus et l'appriivoiser à la moindre occasion.

De ce point de vue, la *virtù* et la *fortuna* se signalent comme deux concepts qui semblent se défier mutuellement. Chacune se détermine dans son opérationnalité face à l'autre. Après cet effort de détermination et de démarcation entre ces deux concepts, il apparaît clairement que malgré la différence des significations et des opérations face aux cours des événements, la *virtù* et la *fortuna* sont les deux éléments clés qui affectent au monde machiavélien un sens de l'histoire en phase avec son idée politique fondamentale.

¹ Ménissier, *idem*, p. 24.

² Lettre à Francesco Vettori du 10 décembre 1513, *Œuvres*, p. 1237.

En réalité, la *fortuna* peut être porteuse de trajectoires face auxquelles la *virtù* n'a aucune prise directe. Mais cette dernière peut, à partir des occasions à considérer comme des failles dans l'écoulement de la *fortuna*, intervenir avec efficacité, rendre possible la réalisation des objectifs politiques qui font sens dans l'histoire et dont l'ordre politique du monde se nourrit pour se constituer. Machiavel fait volontiers référence à quelques illustrations bien connues pour montrer tout l'intérêt qu'il y aurait à tirer de cette leçon d'histoire toute l'intelligence politique nécessaire notamment lorsqu'il dit par exemple :

Il était donc nécessaire à Moïse de trouver, en Égypte, le peuple d'Israël esclave et écrasé par les Égyptiens, afin que, pour échapper à leur servitude, ils se disposassent à le suivre. Il convenait que Romulus n'eût pas sa place en Albe, qu'il eût été exposé à sa naissance, si l'on voulait qu'il devînt roi de Rome et fondateur de sa patrie. Il fallait que Cyrus trouvât les Perses mécontents de l'Empire des Mèdes, et les Mèdes amollis et efféminés par la longue paix. Thésée ne pouvait pas montrer sa vertu s'il ne trouvait pas les Athéniens dispersés. De ce fait, ces occasions firent le bonheur de ces hommes et leur excellente vertu leur fit comprendre cette occasion : et leur patrie en fut ennoblie et devint très heureuse.¹

La conclusion machiavélienne est sur ce point sans équivoque. La confrontation entre *virtù* et *fortuna* participe définitivement de l'issue du politique. Une confirmation peut enfin être retrouvée dans le contenu de l'avant dernier chapitre du *Prince*. Son titre, sans qu'il soit nécessaire de le réexaminer en donne toute la mesure : « Combien peut la fortune dans les choses humaines et de quelle façon on peut lui tenir tête ».² Machiavel inscrit ainsi l'affrontement au cœur de la nature et de la fonction politique des rapports entre *virtù* et *fortuna*. Il souligne précisément en dernier ressort ce qu'il faut bien considérer comme une conviction intime :

J'estime qu'il peut être vrai que la fortune soit l'arbitre de la moitié de nos actions, mais que *etiam* elle nous en laisse gouverner l'autre moitié, ou à peu près.³

Pour recourir à une intéressante illustration, il faut savoir que c'est précisément un mauvais usage du segment maîtrisable de l'histoire, celui dont la moitié de nos actions dépend, celui sur

¹ *Le prince*, VI, p. 75.

² *Idem*, XXV, p. 197.

³ *Ibid.*, XXV, p. 199. Alessandro Fontana réexamine aussi cette question avec beaucoup d'intérêt et dans la même direction à partir de l'analyse d'une lettre de Machiavel à Pier Soderini connu sous le titre de *Ghiribizzi al Soderini* in « Fortune et décision chez Machiavel », *Archives de Philosophie*, *op. cit.*; p. 255-267. Dans une autre perspective, Laurent Gerbier revient sur cette question dans son article consacré à « L'historien de Florence » in « L'énigme Machiavel », *Magazine littéraire*, n° 397, avril 2001, pp. 45-47. La contribution de Gerbier est en fait le fruit d'une fouille minutieuse et originale entreprise dans le cadre d'un travail de thèse consacré aux relations entre Histoire, médecine et politique comme figures du temps.

lequel la *virtù* s'exerce qui entraîna, après ses nombreuses et brillantes victoires, la chute du principal héros de Machiavel, le duc de Valentinois. Les termes, parmi d'autres, qui remettent cette illustration en mémoire sont les suivants :

On ne peut l'accuser que pour l'élection du pape Jules dans laquelle le duc fit un mauvais choix. En effet comme on l'a dit, s'il ne pouvait faire un pape à sa façon, il pouvait empêcher que quelqu'un ne fût pape ; et il ne devait jamais consentir au pontificat d'un des cardinaux qu'il eût offensé [...] Le duc fit donc une erreur dans ce choix et ce fut la raison de sa ruine ultime.¹

Avec cette illustration, il faut en tirer une leçon politique propre à l'histoire, celle qui fait ressortir la *virtù* et la *fortuna* comme deux segments déterminants dont le bon ou mauvais usage est à inscrire au cœur de la mise en ordre politique dans l'histoire.

En somme, c'est la compréhension de cette perspective philosophique de l'histoire qu'il s'agit de retenir comme principe d'ordonnement du monde. Elle est animée par une rationalité propre qui articule une double interface : entre l'ancien et l'actuel d'une part et entre *virtù* et *fortuna* d'autre part. A partir d'une telle saisie de l'interprétation machiavélique de la constitution politique de l'histoire, à quelle figure politique pourrait correspondre une telle rationalité ? Quelle pourrait être sa propre discoursivité dans le monde ?

¹ *Le prince*, VII, p. 91.

Chapitre 3 : Une rationalité d'État

La notion de l'État comme telle est assez problématique dans les textes de Machiavel. Elle nécessite de toute évidence une élucidation à part entière. Cependant son usage dans l'expression d'une forme de « rationalité d'État » n'engage pas directement sa signification comme telle. Il prépare simplement les conditions de son élucidation ultérieure.¹ Ces conditions semblent bien ancrées dans les lieux communs de l'entendement du machiavélisme. En effet, de façon récurrente, il arrive que l'on réduise facilement la pensée de Machiavel à l'exécution de ce que l'on nomme souvent – sans forcément lui attribuer un contenu conceptuel précis – la raison d'État, et quelquefois inversement.² De même, la représentation courante qui en est souvent faite la désigne plus ou moins comme cette logique transcendante – souvent malfaisante – au nom de laquelle le pouvoir s'autorise à transgresser les lois établies et les valeurs consacrées. Le propos que rapporte Étienne Thuau à cet effet permet d'en prendre une bonne mesure : « Il est licite aux Rois et Princes de parjurer, fausser la foi, prévariquer toutes pactions et promesses jurées pour affaires de leur État. Ce damnable conseil de l'Évangéliste de cour Machiavel par lequel il tache les rendre contempteurs de toute justice, paix, équité, loi, foi et religion et de bons princes faire les plus malheureux parjures, traîtres, déloyaux, infidèles, blasphémateurs et renieurs de Dieu qui soient sur terre. »³

Au-delà de ce ton imprécatoire et de toutes les d'acrimonies qui l'émaillent, il y a effectivement un problème à entendre la signification que Machiavel affecte à la raison d'État à partir de ces deux préventions aussi tenaces l'une comme l'autre. Il convient de ce point de vue de faire ressortir ce qui peut encore faire progresser la compréhension de ce concept chez Machiavel à l'abri de la pression des idées préconçues ou reçues. Divers travaux ont entrepris cet effort à partir des perspectives fécondes.⁴ Mais ils ne présentent de véritable intérêt ici que dès lors qu'on les relie

¹ L'une des deux articulations du cinquième chapitre – Deuxième partie – sera précisément consacrée à l'élucidation du contenu de la notion de l'État dans le discours de Machiavel.

² Cette idée reçue fonctionne par exemple dans un texte de Michel Senellart où il propose une brève étude sur le concept de la raison d'État à partir de plusieurs auteurs antérieurs, contemporains et postérieurs à Machiavel – sans bien entendu omettre celui-ci – dans un ouvrage dont le titre ne fait, pourtant, référence qu'à Machiavel. Cf. *Machiavélisme et raison d'État*, Paris, PUF, 1989.

³ Cf. Étienne Thuau, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Armand Colin, 1966.

⁴ Nous faisons précisément référence à Christian Lazzeri, « Le gouvernement de la raison d'État » in C. Lazzeri et D. Reynié (dir.), *Le pouvoir de la raison d'État*, Paris, PUF, 1992, p. 91-134 ; Michel Senellart, « La raison d'État antimachiavélienne », in C. Lazzeri et D. Reynié (dir.), *La raison d'État : politique et rationalité*, Paris, PUF, 1992, p. 15-42 ; Yves-Charles Zarka (dir.), *Raison et déraison d'État*, Paris, PUF, 1994.

à la pensée propre de Machiavel. C'est la raison pour laquelle un dialogue direct avec les textes de ce dernier est à privilégier. Un dialogue qui s'organise à partir de quelques interrogations précises : ainsi en est-il par exemple avec la question de savoir en quoi la raison d'État est – sans exclusive, pourrait-on dire – un concept machiavélien : comment peut-on en rendre compte comme articulation constitutive du politique ? Que signifie-t-elle et que vaut-elle dans le processus de mise en ordre du monde tout en restant conforme aux textes et à l'esprit de Machiavel ?

D'emblée, il faudrait signaler avant toute chose que Machiavel n'utilise pas de manière formelle l'expression raison d'État. Pourtant, celle-ci va faire florès après lui auprès de nombreux auteurs à l'instar de ses compatriotes Giovanni Botero (1540-1617) dans son célèbre ouvrage intitulé *Della ragione di Stato* publié en 1589¹ ainsi que chez Antonio Palazzo, *Discorso del governo et della ragion vera di stato* (1606).² De même, toute une tradition de pensée autour de ce concept va émerger et se structurer durant toute la modernité.³ En réalité, cette absence terminologique dans l'écriture machiavélienne est, de l'avis de Friedrich Meinecke, dépourvue de conséquence conceptuelle dans la mesure où l'idée qui en rend compte et les faits dont celle-ci se nourrit sont suffisamment révélateurs.⁴

En effet, le concept de raison d'État travaille toute l'œuvre politique de Machiavel. Les élaborations les plus expressives sont principalement contenues dans le *Prince*. Quelques incursions significatives sont aussi faites dans les *Discours* et dans ses *Lettres*. Il faut bien entendre qu'il ne s'agit nullement d'y chercher la présence du concept derrière l'usage formel des notions de « raison » ou « d'État ». Il convient plutôt de se représenter la chose dans le texte machiavélien comme une figure d'exécution du pouvoir dont la relation à la structure étatique n'est entendue qu'en tant qu'elle est son siège, qu'elle est ce qui fait son bien-fondé. Le pouvoir d'État peut donc

¹ Cf. la traduction française dudit texte intitulé *Raison et gouvernement d'estat en dix livres*, Paris, 1599 (édition bilingue). Giovanni Botero publiera également les *Relazioni universali*. Ce texte publié en 1592 décrit les rapports entre tous les États du monde et fut considéré en son temps, pendant un siècle, comme le manuel de géopolitique de l'Europe.

² Cf. la traduction française du texte intitulé *Discours du gouvernement et de la raison vraie d'Etat*, Douai, 1611.

³ Nous faisons d'abord référence à F. Meinecke, *Die Idee der Staatsräson in der neueren Geschichte*, 1924, 3^e éd., München, 1965; traduit en français sous le titre *L'idée de la raison d'État dans l'histoire des Temps modernes*, Genève, Droz, 1973; ensuite, entre autres, à R. Maspétiol, « Les deux aspects de la "raison d'État" et son apologie au début du XVII^e siècle », *Archives de philosophie du droit*, t. 10, Paris, Sirey, 1965, p. 209-219, Pierre Vidal-Naquet, *La raison d'État*, Paris, Minuit, 1962 et M. Foucault, « La gouvernementalité » (Leçon donné en février 1978), publiée aux *Actes*, été 1986, p. 6-15. Pour avoir un aperçu plus frais et plus générale de la question, nous nous sommes intéressés à Joseph Ferrari, *Histoire de la raison d'État*, Paris, Ed. Kimé, 1992 et à Gérald Sfez, *Les doctrines de la raison d'État*, Paris, Armand Colin, 2000.

⁴ Cf. Meinecke, *op. cit.*, p. 34.

être localisé. Il est aussi et surtout à même de se déployer en dehors de son cadre naturel non seulement pour s'imposer à l'extérieur mais aussi et surtout pour consolider sa constitution interne. Mais cette double articulation n'est véritablement rendue perceptible et probante que parce qu'elle participe d'une même logique, d'une égale intelligibilité, celle qui ne prend effet qu'à partir du moment où deux conditions fondamentales sont réunies : la défense de l'ordre propre à l'état civil contre les risques de subversion de l'état de nature d'une part et d'autre part l'exigence d'une justification des moyens pour conserver le pouvoir qui en est issu et l'étendre autant que possible dans le monde. Ces deux conditions à l'œuvre partout et en permanence ne sont saisissables chez Machiavel qu'à l'ombre du secret, de l'urgence et de la violence dont est constitutive sa vision du politique dans le monde et des enjeux de pouvoir qui y mettent en rapport nations, princes et sujets, bref ce qui constitue l'humanité politique. Comment les saisir et les évaluer à partir des textes de Machiavel ? Quel sens du monde humain affecter à une telle discursivité du politique ?

3. 1. SÉCURITÉ : LA CONDITION DE L'ÉTAT

L'ensemble des phénomènes et événements de nature à mettre en danger l'ordre politique en permanente constitution c'est-à-dire la conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir d'État est ce qui fonde précisément la notion de sécurité chez Machiavel. Il s'agit d'une menace qui dévoile de façon féconde la fragilité du politique sous deux formes: intérieure et extérieure.

Dans la forme intérieure, elle correspond aux désordres qui peuvent survenir dans le gouvernement d'un État du fait soit de la nature humaine en soi, soit des occasions liées aux circonstances telles que la famine, le mécontentement du peuple, l'insatisfaction des nobles, les complots des ambitieux, la corruption des ministres, la révolte de l'armée, la bêtise ou la faiblesse du prince, etc. On le voit bien, toutes ces occasions sont des faits d'hommes et participent de ce qui fait découvrir à Machiavel toute l'étendue de la fragilité du politique. Il s'agit pour ainsi dire d'avoir clairement conscience du fait que l'État doit se prémunir contre les « umori » de la société et les agissements imprévisibles qui en découlent.¹ C'est pourquoi Machiavel trouve juste de rappeler cette vérité simple :

¹ Machiavel considère les « umori » ou humeurs du peuple comme l'expression permanente des divergences sur l'intérêt à poursuivre entre les membres du corps politique qui est constitutive de troubles, de désordres non seulement perturbateurs mais aussi comme conditions de la liberté qu'il nomme « tumulti ». Cf. T. Ménissier, « Ordini et tumulti selon Machiavel: la république dans l'histoire », *Archives de philosophie*, t. 62, cahier 2, avril-juin 1999, p. 221-239.

la nature des peuples varie et il est facile de les persuader d'une chose et mais il est difficile de rendre ferme cette persuasion: et c'est pourquoi il convient d'être ordonné de façon à ce que, quand ils ne croient plus, on puisse les faire croire par force.¹

Pourquoi Machiavel fait-il reposer la maîtrise du comportement humain sur la persuasion et la contrainte pour faire face à la fragilité essentielle de la constitution de L'ÉTAT ? Pour bien comprendre le sens de ce propos, c'est vers l'ensemble des opérations constitutives du pouvoir d'État qu'il faut se tourner pour être renseigné avec pertinence. L'usage de la force y apparaît comme étant non seulement complémentaire mais aussi et surtout nécessaire à la mise en ordre et au maintien de l'ordre dans la cité. Pour illustrer son propos, l'auteur prend deux exemples contradictoires qui appartiennent à l'histoire, où s'enchevêtrent l'époque biblique, l'antiquité romaine et l'actualité du Quattrocento :

Moïse, Cyrus, Thésée et Romulus n'auraient jamais pu leur faire observer longtemps leurs constitutions, s'ils avaient été désarmés; comme de notre temps il advint à frère Jérôme Savonarole qui alla à sa ruine avec ses nouveaux ordres, lorsque la multitude commença à ne plus le croire; et lui n'avait pas trouvé la façon de faire rester fermes ceux qui avaient cru ni de faire croire les incrédules.²

Le premier exemple montre bien que Moïse, Cyrus, Thésée et Romulus ont réussi avec éclat à gouverner leurs semblables et dans leurs démarches respectives sont devenus des modèles universels de constitution du vivre ensemble. La raison semble bien tenir au fait qu'ils ont su user de la force, de cette contrainte qui passe par les armes pour contenir et circonvenir les humeurs de leurs peuples chaque fois que le doute, la lassitude, le désir du neuf et la confusion se sont installés. Le consentement des gouvernés à l'obéissance ou leur assujettissement participe nécessairement de l'articulation réussie du pouvoir d'État. Dès lors que la reconnaissance des sujets n'est plus acquise, dès lors que les humeurs se révèlent comme pouvant déstabiliser l'autorité, c'est donc grâce au recours à la force que l'État arrive à se maintenir, à mériter précisément son nom d'État. Saisir cette intelligibilité du pouvoir d'État est décisif dans la constitution du politique, participe de ce qui fait radicalement le succès d'un gouvernement. En revanche, ne pas en avoir conscience, c'est renoncer à constituer une autorité propre au pouvoir d'État. C'est précisément cet aspect que Machiavel dévoile dans le deuxième exemple. L'échec du projet politique de Savonarole est précisément lié au fait qu'il n'a pas su, pu ou voulu faire usage de la force pour conserver le pouvoir. Il n'avait pas une

¹ *Le prince*, VI, p. 77.

² *Idem*.

conscience du fait que le véritable pouvoir est d'État, qu'il faut l'inscrire dans la durée, donc qu'il faut se donner les moyens d'une telle durée, les moyens de la force, la force des armes étant considérée comme le moyen essentiel du politique, au risque de devenir impopulaire et irrespectueux du droit, de la morale et du consentement des membres de la cité. On voit bien que dans les deux cas, les conditions de la fragilité interne de l'État sont identifiées ainsi que les raisons pour lesquelles elles peuvent devenir effectives ou non. Le moyen d'y échapper est unique : la force lorsqu'elle est au service de la mise en ordre et du maintien de l'ordre ainsi obtenu.¹

Dans sa forme extérieure, cette fragilité du politique rend compte des mobiles de conflits réels ou potentiels entre les nations soit pour prendre le contrôle de tout ou partie du monde, soit pour faire prévaloir sa vision politique du monde et l'imposer aux autres. Il s'agit notamment du désir naturel de conquérir qui anime chaque prince et chaque nation : c'est une conviction intime chez Machiavel que de penser que c'est chose ordinaire et selon nature que le désir de conquérir. La recherche permanente de la puissance semble bien constituer une démarche ordinaire. Mais elle a naturellement tendance à aller jusqu'à son terme. En effet dans le face-à-face avec l'ennemi, une nation qui veut le pouvoir doit vouloir la toute puissance comme le pense, d'une certaine façon, Carl Schmitt.² Il n'y a dans l'esprit de Machiavel aucune ambiguïté lorsque le pouvoir d'État a à faire face à la menace qui lui vient du monde, de ses voisins proches ou lointains, de ses amis ou ennemis, de ceux qui sont à la fois les uns et les autres le plus souvent au gré des opportunités, des intérêts et des alliances qui se font et se défont. Le pouvoir d'État doit se constituer pour préserver son existence et dans la mesure du possible l'étendre pour garantir la meilleure défense de sa constitution.

A l'ombre de cette quête de la puissance, de ce désir de puissance, les princes et les nations faibles s'organisent à leur tour non seulement pour assurer leur survie et mais aussi et surtout pour maintenir leurs intérêts et la puissance à leur échelle. Ainsi les logiques de prédation politique trouvent en face des pratiques stratégiques de défense dissimulées par la ruse ou articulées autour des alliances et des trahisons au gré des rapports de force et de la géométrie variable et friable des

¹ Il est intéressant de suivre de quelles façons cette perspective de la violence propre au pouvoir d'État a évolué et s'est transformée dans le contexte démocratique par exemple ainsi que le donne à penser Patrick Bruneteaux, *Maintenir l'ordre. Les transformations de la violence d'État en régime démocratique*, Paris, PFNSP, 1996.

² Cf. Carl Schmitt, *La dictature*, Paris, Ed. du Seuil, 2000 et surtout *Le nomos de la terre dans le droit des gens du Jus Publicum Europaeum*, Paris, PUF, 2001.

intérêts de chaque État. Dans cette vision politique du monde, le plus fort n'est jamais assez et définitivement fort pour dominer tous les autres, pour mettre le monde en ordre. Les raisons sont multiples. Ainsi par exemple :

Sitôt qu'un étranger puissant entre dans une province, tous ceux qui y sont les moins puissants s'attachent à lui, poussés par l'envie qu'ils éprouvent envers qui a été plus puissant qu'eux.¹

Du même coup, l'idée d'une séparation radicale entre les lieux interne et externe de la politique perd de sa consistance. La fragilité essentielle du processus politique ne connaît pas de frontière. Elle étend son instabilité et sa précarité sur toute la surface de la terre. C'est l'une des raisons pour lesquelles la discorde interne peut être de nature à favoriser voire à stimuler les appétits des puissances externes. Si cette discorde interne tient au mécontentement issu de l'exercice du pouvoir par le prince, l'intervention d'un prince étranger sera considérée comme un acte politique fondateur d'un nouvel ordre à soutenir, à instituer à l'intérieur d'une cité. De même, les stratégies de puissance externes sont de nature à fragiliser la stabilité interne des cités conquises du fait qu'elles visent précisément à déposséder le pouvoir à l'ancienne autorité, à fragiliser sinon à éliminer ceux des sujets qui sont restés fidèles à celle-ci ou qui ont exercé le pouvoir en son nom ou profité de ses avantages.

Il y a donc pour ainsi dire une continuité dans l'articulation de la fragilité politique machiavélienne qui traverse toutes les lignes de démarcation entre forme intérieure et forme extérieure de gouvernement. C'est précisément parce qu'il existe une dimension fragile de la politique que l'État ne saurait se considérer en soi comme une entité définitive et même définie. Il est toujours susceptible d'être remis en cause du fait même de l'articulation des rapports de pouvoir qui y sont à l'œuvre. Il ne peut non plus continuer à s'enfermer dans les clôtures juridiques et normatives auxquelles les discours et pratiques sur l'ordre politique du monde nous ont habitués.² La fragilité politique travaille le concept politique du monde. Elle se dévoile souterrainement comme la face cachée, l'ombre qui recouvre toute la nécessité du recours à une autre intelligibilité de la sécurité pour ordonner et maintenir l'État parmi les hommes et entre les nations. Voilà pourquoi cette notion de fragilité est à inscrire au cœur de la compréhension de la raison d'État

¹ *Le prince*, III, p. 55.

² Nous faisons par exemple référence à Alexandre Passerin d'Entrèves, *La notion de l'État*, Paris, Sirey, 1969.

comme occasion d'accomplissement de l'idée machiavélienne du monde. Cela n'est faisable qu'à une seule condition : la sécurité soit établie. Pour permettre de faire effectivement face à cette expansion logique de la fragilité tout en restant dans la trajectoire même qui gouverne la constitution du politique, le recours à la science des armes est nécessaire pour l'articulation du pouvoir d'État. L'expression de la force qui porte l'efficacité du pouvoir d'État, c'est la maîtrise de l'art de la guerre. D'où cette antienne bien connue à propos de quiconque aspire à gouverner ou exerce effectivement un pouvoir d'État :

Il ne doit jamais, de ce fait, détourner sa pensée de l'exercice de la guerre, et dans la paix il doit s'y exercer plus que dans la guerre.¹

De toute évidence, la guerre est à entendre ici non seulement comme une forme de continuité de la politique par d'autres moyens comme le notera plus tard Clausewitz² – que reprendra vigoureusement Raymond Aron dans le commentaire qu'il lui consacre³ – mais aussi et surtout comme la condition même de la réalité du projet politique. Machiavel poursuit avec la même radicalité son propos à ce sujet :

Un Prince ne doit donc avoir d'autre objet ni d'autre pensée, et ne doit rien choisir d'autre pour art, hormis la guerre, et les ordres et la discipline de celle-ci; car c'est le seul art qui convienne à celui qui commande [...] A l'inverse, on voit que, lorsque les princes ont plus pensé aux délices qu'aux armes, ils ont perdu leur état. Et la première raison qui te le fait perdre, c'est de négliger cet art, et la raison qui te le fait acquérir, c'est d'être expert en cet art.⁴

Est-ce pour autant qu'il faudrait en conclure que la raison d'État n'est qu'une rationalisation de la guerre valable en soi ? Le diplomate florentin ne cède pas à cette réduction du politique à la chose militaire qui lui a souvent été imputée. En réalité, il s'emploie chaque fois à inscrire la question de la sécurité dans un continuum politique. La sécurité ne prend et fait sens que dans une compréhension politique précise et féconde. Celle-ci travaille dans une perspective qui identifie et procède aux choix alternatifs possibles et envisageables pour préserver effectivement le vivre ensemble dont la véritable garantie ne peut qu'être constitutive du pouvoir d'État. Une telle garantie croyant pouvoir se reposer sur le droit ou la morale serait impropre si l'on se réfère à l'entendement que Machiavel propose dans le passage de la nature humaine à la vie civile ainsi que ce qui va avec

¹ Cf. *Le prince*, XIV, p. 133.

² Cf. Carl von Clausewitz, *De la guerre*, Paris, Perrin, 1999.

³ Raymond Aron, *Penser la guerre, Clausewitz; op. cit. et Sur Clausewitz, op. cit.*

⁴ *Le prince*, XIV, p. 131.

c'est-à-dire, ses changements d'habitudes, son manque de fidélité et de loyauté comme ce fut le cas entre le peuple de Florence et le prédicateur Savonarole. L'on serait même en droit de penser que ces choix politiques portent jusqu'aux proportions extrêmes le problème de l'articulation des rapports entre moyens et fins chez Machiavel en les transfigurant avec la perspective quasi transcendante de la sécurité. A partir d'un exemple inspiré d'un de ses héros, Machiavel en indique les termes ainsi qu'il suit :

Certains pourraient se demander comment il se fit qu'Agathocle – et quelques autres semblables –, après d'innombrables trahisons et cruautés, put vivre longtemps en sécurité dans sa patrie et se défendre des ennemis de l'extérieur et que ses concitoyens ne conspirèrent jamais contre lui : puisque bien d'autres, au moyen de la cruauté, *étiam* en des temps pacifiques, n'ont pu maintenir leur état, sans même parler des temps incertains de la guerre. Je crois que ceci provient des cruautés mal employées ou bien employées. Bien employées peuvent être appelées - si du mal il est loisible de dire du bien - celles qui se font tout d'un coup, par nécessité de se mettre en sécurité ; et si ensuite on n'y insiste pas mais qu'on les transforme, autant que faire se peut, pour la plus grande utilité des sujets. Mal employées sont celles qui, encore qu'au début il y en ait peu, croissent avec le temps plutôt qu'elles ne s'éteignent.¹

Ce distinguo entre la bonne et la mauvaise cruauté pourrait paraître équivoque si l'on sort de la perspective machiavélienne et que l'on se réfère à la morale traditionnelle. En restant dans l'esprit de Machiavel, les qualités et les défauts relevant de cette morale ne semblent constituer que des instruments politiques qui participent ou fragilisent la préservation de l'ordre politique. Leur usage s'effectue au nom de la sécurité de l'État. Leur succès ou échec est fonction selon qu'ils sont bien ou mal employés. Ils semblent donc ne rien valoir en eux-mêmes. Et c'est dans cette logique qu'on doit comprendre et évaluer la cruauté d'Agathocle et de tous les autres héros machiavéliens en particulier César Borgia. L'on aurait également pu discourir sur la bonté de ces héros que le raisonnement serait resté le même. Une qualité ou un défaut en soi ne constituent guère un rempart pour la préservation de l'État. Il en est des armes ce qu'il en est des qualités : savoir en faire bon usage est synonyme de réussite et ne pas le savoir conduit à la ruine.

Cet effort de relativiser et surtout de relier les moyens militaires ou civils à la valeur de leur usage quant aux fins politiques, en l'occurrence défendre l'ordre de l'État, émerge comme un souci constant de l'auteur qui ne s'arrête pas seulement à l'intérieur de l'État . Il persiste dans les relations entre les États où l'on voit notamment l'usage de quelques défauts – encore une fois conformément à

¹ *Le prince.*, VIII, p. 97-99.

la morale traditionnelle, – au cœur de la stratégie de certains États dominés en vue de leur maintien.

Les *Discours* en propose une intéressante économie :

Parce qu'il advient chaque jour qu'un prince fasse alliance avec un autre, une république avec une autre et également que l'on contracte des accords entre une république ou celle d'un prince. A bien considérer, je crois donc que les accords imposés par la force ne seront jamais observés, ni par un prince, ni par une république. Je crois qu'en cas de crainte pour l'État, l'un et l'autre manqueront à leur parole et useront d'ingratitude.¹

La sécurité de l'État commande la nature des rapports entre les nations. Ici, la force à elle seule ne suffit guère pour garantir le respect des accords passés. Seules les conditions garantissant une sécurité propre mobilisent le comportement des États dans le monde. Le droit et la morale ne sont même pas évoqués. Si Machiavel utilise la figure de la menace traduite ici par la « crainte », c'est précisément parce qu'elle est l'exact opposée de la sécurité. C'est par elle que l'expression de la nécessité de cette dernière devient extrêmement saisissante. Avec l'envers de la sécurité, les considérations coutumières de la civilisation des mœurs politiques du monde comme la loyauté, le respect des accords, la reconnaissance du droit tout autant que le seul recours à la force ne font plus tellement sens. En fait, c'est le choix de la finalité politique qui dicte toutes les conduites des princes, qui gouverne le choix des moyens y compris le recours pertinent ou non à la force. Comment ne pas y voir quelque similitude avec la théorie du noble mensonge de Platon, même si les conditions et les procédés ne sont pas tout à fait les mêmes ? Encore faudrait-il examiner plus directement la relation de moyens à fins que la raison d'État semble mettre en perspective par-delà la sécurité. Quel est donc en fin de compte le sens politique qui travaille ce rapport de moyens à fins dans le texte de Machiavel ? Que vaut une telle rationalité politique dans la constitution machiavélienne du monde ?

3. 2. « LA FIN JUSTIFIE LES MOYENS »

Formule célèbre s'il en est, elle partage à son tour les deux clichés de la raison d'État. Jamais utilisée comme telle, elle est pourtant au cœur de la rationalité politique machiavélienne. Ensuite, ayant aussi mauvaise réputation, elle constitue pourtant la trajectoire décisive de mise en sens de l'usage machiavélien de la raison d'État. D'une certaine manière, la discursivité engagée autour de la raison d'État trouve ici son expression la plus radicale et ce qui contribue à lui conférer une

¹ Cf. *Les Discours*, I, LIX, p. 506, p. 288.

validité politique assumable en soi. Pourquoi ? La raison est simple : si tant est que la préservation de l'ordre politique interne et externe passe par la maîtrise de l'art de la guerre pour faire face aux ennemis de l'État dedans et dehors, les instruments et méthodes qui participent de ce processus et en vue de ce but sont de ce seul fait valables. A cause de la fragilité inhérente à son mouvement, la chose politique doit être rigoureusement saisie par la violence pour se maintenir. Cette opération est le propre même de l'État et est, à ce titre, légitime. C'est ce que Weber verra à travers son idée de l'exercice du « monopole de la violence légitime ». La remise en cause d'une telle disposition serait non seulement contraire à l'appréciation positive du politique mais aussi sujette à caution vis-à-vis de l'appréciation normative du politique.

En réalité, lier la nature et la valeur des moyens à la fin poursuivie se démarque avec Machiavel comme la meilleure analyse politique à faire si l'on tient compte de la nature humaine et de la précarité intrinsèque de l'ordre politique autrement dit sa fragilité. Comment Machiavel établit-il la véracité de cette disposition dans ses textes ? De deux façons qu'il lie à la manière de gouverner les hommes : la première est d'ordre militaire et la seconde civile.

Dans le premier cas de figure, il s'agit de la maîtrise de l'art de la guerre comme condition de réalisation des entreprises politiques. Elle n'échappe guère à la démarche politique elle-même en ce sens qu'il s'agit d'administrer la nature humaine des militaires et maîtriser l'ordre des choses – contingentement, armement, mouvement, logistique, géographie – en vue d'une fin précise et profitable à toute la communauté : la sauvegarde de l'État. Étant donné la nature humaine propre des soldats, il faudrait commencer par se rappeler l'intelligence politique propre à l'anthropologie machiavélienne :

En effet, sur les hommes, on peut dire ceci en général: ils sont ingrats, changeants, simulateurs, dissimulateurs, fuyards devant le péril, avides au gain ; tant que tu leur fais du bien, ils sont tout à toi, ils t'offrent leur sang, leurs biens, leur vie et leurs enfants, [...] quand le besoin est éloigné: mais quand celui-ci s'approche de toi, ils font volte-face, et ce prince qui s'est fondé sur leurs paroles, se trouvant nu, sans autres préparatifs, va à sa ruine.¹

A partir d'une telle perspective, la constitution et la conduite des troupes en ordre de bataille ainsi que la gestion des choses militaires qui vont avec ne doivent être guidées qu'avec des méthodes rigoureusement politiques. Le premier défi dans une guerre relève ainsi du défi propre à

¹ Cf. *Le prince*, XVII, p. 145.

la capacité ou non de maîtriser la force de l'état de nature à l'œuvre, féroce à l'œuvre, chez les soldats qu'il s'agit de mettre en ordre pour la bataille. De ce point de vue, gagner la guerre, ce n'est plus simplement vaincre ses ennemis ou étaler sa puissance mais avant tout réussir une entreprise politique primordiale. La détermination politique dans la conduite des affaires militaires constitue ainsi une garantie décisive dans une guerre où le destin d'une patrie est en jeu, en danger. Et allant plus en profondeur dans cette perspective, Machiavel souligne que, pendant la guerre, les conditions du succès ne résident certainement pas dans l'obsession de la préservation des vies des soldats face aux troupes adverses. Elles ne sont pas non plus simplement liées aux raisons de discipline, par la contrainte liée à la force. Certes elles sont liées à la cruauté mais cette relation n'a de sens que rapportée à l'usage qui en est fait avec la ruse, celui qui permet au prince de porter le masque qui terrifie, procure la soumission et entraîne l'obéissance des soldats en guerre. D'où cette prescription:

Quand un Prince est aux armées et a sous son commandement une multitude de soldats, alors, il est en tout point nécessaire de ne pas se soucier du renom d'être cruel, car sans ce renom, on ne tint jamais une armée unie ou prête à livrer bataille.¹

On pourrait considérer que la qualification de cruel ou de toute autre adjectif propre au registre sinistre et dépourvu de tout scrupule se justifie de ce point de vue dès lors que les objectifs politiques assignés au chef militaire sont atteints. Et comme la victoire militaire est une condition du succès politique, il vaut mieux selon Machiavel que le chef militaire soit le prince. Si ce n'est pas le cas, ce chef militaire, fort de ses succès, va s'emparer du pouvoir à la première occasion. Ce qui compte, en somme, c'est de toujours savoir saisir les enjeux de pouvoir dans la conduite des armées et dans le fait même de la guerre ainsi qu'après afin de parvenir aux fins politiques ultimes sans se laisser écraser par les considérations de la morale civile.

Si à l'inverse les valeurs de la morale civile l'emportent sur les fins politiques quant aux choix des moyens, non seulement la victoire ne sera jamais ou difficilement acquise mais aussi et surtout il n'est pas certain que l'ordre sera toujours préservé aussi bien à l'intérieur des troupes de l'armée que dans la cité elle-même. Dans ces conditions, la guerre ne se fera ou se fera à perte. Pour justifier et illustrer son argument, Machiavel convoque assez longuement un moment suggestif de l'histoire de l'antiquité romaine qui met en scène deux chefs militaires l'un, Hannibal, ayant fait sienne la prescription machiavélique à l'inverse de l'autre, Scipion. Il écrit ceci :

¹ *Le prince*, XVII, p. 147.

Parmi les admirables actions d'Annibal, on compte celle-ci: avec une très grande armée, où se mêlaient un nombre infini de nations, qu'ils avaient conduites pour guerroyer en terre étrangère, il n'y naquit jamais aucune dissension ni parmi eux ni contre le prince, tant dans la mauvaise que la bonne fortune. Ceci ne put naître de rien d'autre que de sa cruauté inhumaine qui, ajoutée au nombre infini de ses vertus, le rendit toujours, aux yeux de ses soldats, vénérable et terrible. Et sans celle-ci, pour faire un tel effet, ses autres vertus ne suffisaient pas : et les auteurs, peu avisés sur ce point, d'un côté admirent son action et de l'autre condamnent sa cause principale.

Et qu'il soit vrai que ses autres vertus n'auraient pas suffi, on peut bien le voir chez Scipion, homme très rare, non seulement en son temps mais aussi dans toute la mémoire des choses que l'on sait, dont les armées en Espagne se rebellèrent : ce qui ne naquit de rien d'autre que de sa trop grande pitié qui avait donné à ses soldats plus de licence qu'il ne convenait à la discipline militaire. Cela lui fut reproché au sénat par Fabius Maximus, qui l'appela corrupteur de la milice romaine.¹

Dans l'esprit comme dans le texte de Machiavel, la réussite des entreprises militaires d'Hannibal lui provient de sa cruauté extrême qualifiée même « d'inhumaine » c'est-à-dire au-delà de la mesure commune. Machiavel conserve encore à l'évidence le sens commun de la mesure et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il croit nécessaire de la dépasser pour atteindre la fin qu'on s'est prescrite. En se conformant à cette mesure, le risque de l'échec est grand. C'est ce qui est arrivé à Scipion pourtant éminent général d'armée respecté de toute l'antiquité militaire, « dans toute la mémoire des choses que l'on sait » comme l'écrit l'auteur. Il est donc recommandé de faire un bon usage de la démesure.

Mais l'enseignement le plus intéressant qui se rattache à cette cohérente articulation des moyens aux fins politiques chez Hannibal, c'est l'idée même qu'une armée constituée de soldats issus « d'infinies nations » c'est-à-dire une armée cosmopolite en quelque sorte lui soit soumise, particulièrement lorsqu'elle est « conduite à combattre en pays étranger ». La conduite d'une entreprise militaire émerge de ce point de vue comme une véritable opération gouvernementale qui règle sans aucune ambiguïté ces problèmes liés à la mise en ordre du divers politique dans le monde. Elle correspond à deux procédés qu'il est possible de distinguer : la cohésion des nationalités diverses dans un même espace, au même moment et en vue d'une action précise par le truchement de la contrainte rigoureuse et rugueuse du pouvoir que Machiavel décrit comme étant d'une « inhumaine cruauté » d'une part et d'autre part la déclinaison de ce qui est étranger en terme d'ennemi à combattre et de puissance à soumettre.

¹ *Le prince*, p. 148-149. La préférence pour l'orthographe d'Hannibal que propose Gohory au lieu de celui de Fournel et Zancarini, sans le « H », est un choix de pure forme.

Dans le deuxième cas de figure, la préservation de la constitution civile est ce qui confère de la valeur ou non aux choix des instruments et méthodes utilisés pour y parvenir. Car en fait, l'intérêt porté au caractère politique des fins se justifie par l'idée élémentaire que Machiavel a développée dès la constitution originaire de la cité à savoir que c'est de la nécessaire maîtrise de la nature humaine que procèdent la possibilité et l'effectivité du pouvoir d'État. Cette idée fondamentale de la nécessité politique passe non seulement par une certaine rationalisation des procédés, en ce sens que la sauvegarde de l'État gouverne toutes les logiques et tous les éléments qui y ont cours, mais aussi et surtout par son incarnation en la personne du prince.¹ Le pouvoir d'État est assumé par la puissance du prince. Toutes les voies et tous les outils doivent donc participer de son autorité pour se prévaloir d'une quelconque valeur. Comment saisir à partir des textes machiavéliens une telle radicalisation du rapport des moyens aux fins ? Peut-être faudrait-il le faire par le truchement de deux paramètres politiques en usage sur lesquels il convient de revenir avec plus d'attention : à savoir la *force* et la *ruse*. L'une et l'autre, mises en situation d'opérationnalité, donnent l'occasion à Machiavel de redéployer son idée du monde à l'interface de deux significations politiques denses qui se nourrissent mutuellement.

Comment la *force* se décline-t-elle dans le rapport des moyens aux fins inhérentes à la raison d'État ? Il s'agit de bien comprendre que cette dimension téléologique de la pensée de Machiavel tient au fait que l'ordre politique nécessaire est soumis à la pression constante des ambitions et de la volonté de puissance propres à la nature des hommes. Certes, il faut savoir s'en prémunir par les moyens utiles et efficaces pour que l'ordre soit maintenu. Mais il faut également être capable d'y voir le signe de l'expression politique pure de nature à animer et à enrichir sa propre compréhension. Machiavel l'énonce clairement :

C'est chose vraiment très naturelle et ordinaire que de désirer acquérir: et, toujours, si les hommes le font quand ils le peuvent, ils seront loués, ou ne seront pas blâmés; mais quand ils ne le peuvent pas et qu'ils veulent le faire de toute façon, il y a là erreur et blâme.²

C'est dans la juste appréciation des rapports de force que réside la pertinence d'une fin politique et c'est à partir de là que se mesure la valeur des instruments et des méthodes à utiliser. En aucun cas, il ne s'est agi de s'opposer à la brutalité de la nature humaine, pas davantage de s'y

¹ Cf. Georges Faraklas, *Machiavel, le pouvoir du Prince*, Paris, PUF, 1997.

² *Le prince*, III, p. 59.

soumettre, encore moins de la flatter. C'est de sa maîtrise dont il est question tout le temps chez Machiavel. Merleau-Ponty aura une très juste formulation de cette idée lorsqu'il dira qu'avec l'intelligence machiavéenne du politique, il faut avoir conscience d'une chose radicale : « Ni pur fait, ni droit absolu, le pouvoir ne contraint pas, ne persuade pas : il circonvient ».¹

Mais il faut également avoir à l'esprit que le bon usage du rapport des forces est tout autant fonction de son contexte d'articulation. Quand celui-ci est favorable, le prince se doit d'en faire le meilleur et le plus rapide usage pour asseoir son autorité et préserver l'ordre ainsi obtenu. Pour cela, il sacrifiera toutes sortes de considérations : morales, religieuses, juridiques, esthétiques, etc. si celles-ci vont à l'encontre de son action. Dès lors que le contexte ne lui est plus favorable, le désordre risque de s'installer si le déploiement du rapport de force n'est pas radical et approprié. Et c'est son propre statut de prince qui est remis en cause jusqu'à l'émergence prochaine d'un nouveau prince. Une telle logique ne s'épuise et ne se régénère que dans la violence. Elle est protéiforme et complexe. Elle est l'essence même de la rationalité politique du monde. De l'usage judicieux des moyens issus des rapports de force dépend donc la capacité à maintenir l'État et à se définir comme prince. C'est ce qui conduit Machiavel à formuler la déduction suivante :

De ce fait, un prince ne se doit pas se soucier du nom infâme de cruel pour conserver ses sujets unis et fidèles : en effet, avec très peu d'exemples, il sera plus pitoyable que ceux qui, par être trop de pitié, laissent s'ensuivre les désordres d'où peuvent naître meurtres ou rapines ; car ces choses-là offensent d'ordinaire une communauté tout entière et les exécutions qui proviennent du prince nouveau offensent un homme particulier. Et parmi tous les princes, le prince nouveau ne peut fuir le renom de cruel parce que les états nouveaux sont pleins de dangers. Et Virgile dit, par la bouche de Didon : *res dura et regni novitas metalia cogunt / moliri, et late fines custode tueri* [« la dureté des temps et la nouveauté de mon règne m'obligent à agir de telle façon, et à faire bonne garde à mes frontières »].²

Dans la mesure où les moyens qui peuvent être considérés comme étant de nature à remettre en cause la valeur politique d'un acte ne concernent qu'une infime partie de la communauté et que c'est le maintien de l'unité et de l'intégrité du territoire dans lequel celle-ci vit qui compte en dernier ressort, Machiavel fait intervenir dans l'appréciation du rapport des forces les critères de discrimination de l'intérêt particulier au profit de l'intérêt général et de l'intégrité de l'État face aux menaces extérieures. L'intérêt général, universel et la préservation de son cadre priment sur l'intérêt particulier et sur l'ouverture aux autres nations. Ils justifient à ce titre l'usage de la contrainte sur les

¹ Cf. Maurice Merleau-Ponty, « Note sur Machiavel » in *Éloge de la philosophie*, Paris, Gallimard, 1989, p. 287-308, p. 290.

² *Le prince*, XVII, p. 145.

sujets et l'emploi de la force pour faire face à la nature hostile du monde. Au nom de la raison d'État, la conduite des affaires gouvernementales en constitue l'expression permanente. La raison d'État apparaît dès lors non pas comme une exception mais comme une forme ordinaire d'exécution du pouvoir d'État propre à toutes les nations qui ont une intelligence politique du monde.

L'autre aspect de la relation de moyens aux fins politiques qui complète l'appréciation des rapports de force inhérents à la raison d'État correspond à l'usage de la *ruse*. En fait, la ruse entretient avec la violence une relation intime qui donne à la poursuite des fins politiques une apparence d'honnêteté et de nécessité dans l'usage des moyens.¹ Dans ce contexte, ruser consiste à mettre en œuvre tous les atouts et outils pour atteindre les mêmes buts politiques que ceux poursuivis par la force. Il s'agit pour l'autorité de jouer avec les règles du droit, de la morale et de la religion, de les déjouer, de les instrumentaliser. En clair, dissimuler, tromper, porter des masques, des faux-semblants et affecter des attitudes en fonction des circonstances, des enjeux et des lieux prennent un certain sens et une certaine validité dès lors qu'il s'agit de les mettre au service des fins politiques. Sans aucune ambiguïté, Machiavel recommande ainsi au prince de savoir feindre et de ne pas hésiter à tromper quand cela s'avère nécessaire pour l'intérêt de l'État. Il expose ses raisons sans complexe :

Combien il est louable, pour un prince, de garder sa foi et de vivre avec intégrité et non avec ruse, chacun l'entend ; néanmoins, on voit par expérience, de notre temps, que ces princes ont fait de grandes choses qui ont peu tenu compte de leur foi et qui ont su, par la ruse, circonvenir les esprits des hommes, et à la fin ils l'ont emporté sur ceux qui se sont fondés sur la loyauté.²

Et il poursuit, avec une égale impassibilité :

... et jamais, à un prince, ne manquèrent des raisons légitimes de colorer son inobservation. De cela on pourrait donner d'innombrables exemples modernes et montrer combien de paix, combien de promesses ont été rendues sans valeur et vaines par l'infidélité des princes, et celui qui a le mieux su user du renard, a le mieux réussi. Mais cette nature, il est nécessaire de savoir bien la colorer et d'être grand dissimulateur.³

Ces deux extraits nous renseignent avec précision sur l'idée que Machiavel se fait du rapport des moyens aux fins à partir de la ruse. Celle-ci n'est pas reconnue comme relevant de la pratique politique normale. Mais dès lors que la pratique politique franchit le seuil de l'ordinaire, dès lors

¹ Cf. Lars Vissing, *Machiavel et la politique de l'apparence*, Paris, PUF, 1986..

² *Le prince*, XVIII, p. 149.

³ *Idem*, p. 151.

que l'exercice normal de la chose politique est mis à mal par le comportement des sujets ou des princes rivaux, la ruse prend un tout autre sens. Elle devient utile et nécessaire pour assurer la continuité de l'État, préserver la sécurité de l'ensemble des citoyens et faire face à la menace extérieure. L'histoire et l'expérience prouvent selon Machiavel que la bonne foi – à considérer ici comme le contraire de la ruse – ne suffit pas à guider la pratique politique. Certes elle reste valable mais dans des circonstances où les enjeux se déroulent dans des lieux politiques relevant du jeu ordinaire ou normal des rapports de pouvoir. Dès lors qu'on en sort, la raison d'État ne saurait être frappée d'inconsidération si elle procède par la ruse pour garantir le maintien du vivre ensemble. C'est vraisemblablement l'inverse qui serait vrai.

Dans l'esprit de Machiavel, il convient néanmoins d'avoir clairement à l'esprit l'idée que l'usage de la ruse à des fins politiques supérieures requiert une certaine compétence : son idée selon laquelle « il est besoin de savoir colorer cette nature » constitue une invitation à une intelligence dans l'usage de la ruse. C'est une qualité qui correspond à une sorte d'habileté nécessaire aux princes. Car « Bien feindre et déguiser » c'est précisément ne suivre la ruse que dans les limites de ce qui peut en faire l'objet et ne pas le confondre avec ce qui ne le peut pas. La feinte et le déguisement doivent garder leur nature instrumentale et ne pas être utilisés encore moins pensés comme étant des critères proprement constitutifs de la fin du politique. La ruse conserve un caractère politique effectif certain mais qui n'a de sens que mise en jeu en vue d'un but politique qui lui est distinct au double sens de séparé et supérieur. Comme la raison d'État, la ruse est à son tour au service d'une idée politique du monde. Elle participe de la détermination d'une mise en perspective d'un univers régi par l'extraordinaire expression de la violence, des intrigues, de la fourberie, de la prédation, etc. Mais elle se doit de rester dans les limites de sa valeur d'usage et ne pas se prendre comme fin en soi mais simplement comme moyen efficace de l'exercice politique dans le monde.

Toutefois, c'est dans la combinaison secrète de la force et de la ruse que la poursuite des fins radicalise ce débat sur la valeur des moyens à utiliser. Prenant là-dessus un exemple qui relève de l'actualité dont il a lui-même été partie prenante en sa qualité de diplomate de Florence auprès de César Borgia, le duc de Valentinois, et qu'il décrit dans ses *Premiers écrits politiques*, Machiavel en propose une vive et saisissante illustration à travers la « description de la manière employée par le

duc de Valentinois pour faire tuer Vitellozzo Vitelli, Oliverotto da Fermo, le Seigneur Pagolo et le duc de Gravina-Orsini » à Sinigaglia.¹ Ce court texte détaille avec minutie et précision de quelle façon la ruse et la force peuvent être combinées pour un but politique précis. L'évocation de cet épisode dans *Le prince* est assez sommaire pour des raisons liées à la logique même du raisonnement issu du propos qui fait l'objet du septième chapitre.² En réalité, c'est lors de sa deuxième ambassade auprès de César Borgia qu'il assiste au spectacle stupéfiant de Sinigaglia et qu'il fait un rapport « aux Dix de pouvoir » à Florence.³ L'auteur y expose avec clarté et un certain sens de la dramaturgie la découverte par César Borgia du complot ourdi par ses rivaux, la préparation patiente et méticuleuse du guet-apens et l'exécution brutale de ceux-ci. Dans les faits que rapporte l'histoire, il apparaît plus clairement que si Vitellozzo Vitelli et Oliverotto da Fermo furent assassinés sur le champ c'est-à-dire ce 31 décembre 1502, Paolo et Francesco de la famille des Orsini ne furent exécutés que deux semaines plus tard, après que le Pape Alexandre VI, père naturel du Duc, eût procédé en personne à l'arrestation de leurs principaux partisans à Rome en l'occurrence le cardinal Orsini, l'archevêque de Florence et messire Jacopo da Santa Croce. Mais toutes ces précisions ne sont pas mises en exergue dans *Le prince* car comme le soulignent Zancarini et Fournel: « les détails de l'exécution importent moins que la logique du projet et son but (anéantir des ennemis). »⁴ Ce qui importe précisément, c'est de suivre avec Machiavel les ponctuations qui rythment la démarche manœuvrière combinant ruse et force chez le Duc de Valentinois. Alors même qu'il possède amplement les moyens de lever ses troupes contre les conspirateurs, il choisit la stratégie de la dissimulation, préfère faire semblant d'être pris dans le jeu de ses ennemis pour les endormir. Machiavel fait précisément référence à deux ponctuations tactiques à ce propos. La première est la suivante:

¹ Comme il existe au moins trois orthographes de cette localité : Sinigallia, Senigallia et Sinigaglia, que Fournel et Zancarini utilisent eux aussi indifféremment, sans s'en expliquer, nous avons choisi la dernière orthographe parce qu'elle est celle de l'original italien.

² Il y écrit précisément : « De ces quatre choses, il en avait, à la mort du Pape, mené à bien trois, et la quatrième l'était presque : en effet, *de ces seigneurs qu'il avait dépouillés, il tua tous ceux qu'il put atteindre*, et très peu se sauvèrent », *Le prince*, VII, p. 87. Nous soulignons le segment de la phrase qui résume son propos.

³ De longs et intéressants extraits de ce rapport diplomatique de Machiavel "aux Dix de pouvoir" ont été traduits et présentés par Edmond Barincou in *Toutes les lettres de Machiavel*, tome 1, LIII, « Nicolas Machiavel aux dix de pouvoir », notamment la « Description de la manière dont le Duc de Valentinois a fait tuer Vitelli, Oliverotto da Fermo, le seigneur Pagolo et le Duc de Gravina Orsini », p. 302-306.

⁴ Jean-Louis Fournel et Jean-Claude Zancarini, *De Principatibus, op. cit.*, « Commentaire et notes », p. 291. Nous tenons également le rapport des faits à l'histoire de la Renaissance à partir de leurs travaux.

Le duc, pour laisser ses ennemis persuadés que c'étaient eux qui le jouaient, avait fait avancer ses hommes entre Cesena et Fano par petits paquets, de sorte que personne n'avait pu les dénombrer ni les évaluer même en gros.¹

La deuxième ponctuation suit immédiatement:

Pour inspirer confiance aux ennemis, et faire montre d'une marche à la débandade, il n'avait réglé ni la place ni l'allure des charrois dont cette armée est extrêmement fournie, mais s'était fait précéder par eux, chacun menant son train.²

Dans les deux cas, nous sommes en présence d'une manœuvre militaire qui tient par la ruse et retient la force avec l'objectif parfaitement camouflé de frapper une fois pour toutes les ennemis au moment opportun c'est-à-dire quand toutes les conditions d'expression de la force sont réunies et que la ruse a atteint son point culminant. Machiavel termine son propos en décrivant dans le détail comment le Duc va consciencieusement procéder à l'élimination de ses principaux rivaux, mettre en déroute leurs troupes et piller leurs possessions. On le voit bien, la force réelle est apprivoisée, maîtrisée, contrôlée et orientée vers un but dissimulé dont on ne prend connaissance qu'au moment même où elle se dévoile, c'est-à-dire à son point d'aboutissement dans toute sa brutalité et avec une férocité inouïe. Cet épisode renseigne avec précision sur la stratégie des princes dans leurs rapports avec les autres princes, sur la mentalité machiavélique propre aux princes lorsqu'ils sont en situation de rivalité.

Toujours dans cette emblématique septième chapitre du *Prince*, Machiavel rapporte un autre épisode qui se déroule dans des conditions similaires, dans le même site géographique mais quelques jours après l'événement de Sinigaglia. Il ne manque pas d'être aussi suggestif et détaillé dans l'illustration des rapports entre ruse et force au service des fins politiques. Aussi écrit-il ce qui suit :

Quand le Duc eut pris la Romagne et constaté qu'elle était commandée par des seigneurs impuissants qui avaient dépouillé leurs sujets plutôt qu'ils ne les avaient corrigés, qui leur avaient donné matière à désunion et non à union, au point que cette province était toute pleine de brigandages, de querelles et de toute autre espèce d'insolence, il jugea qu'il était nécessaire, si on voulait la ramener à la paix et à l'obéissance au bras royal, de lui donner un bon gouvernement; et c'est pourquoi il y préposa messire Remirro de Orco, homme cruel et expéditif, auquel il donna pouvoir plein et entier. Celui-ci, en peu de temps, la ramena à la paix et à l'union, gagnant ainsi une très grande réputation. Ensuite, le duc estima qu'une autorité si excessive n'était pas nécessaire, car il craignait qu'elle ne devînt odieuse, et il

¹ *Toutes les lettres, op. cit.*, p. 301.

² *Idem*

établit un tribunal civil au milieu de la province, avec un président très excellent, où chaque cité avait son avocat. Et puisqu'il savait que les rigueurs passées avaient engendré quelque haine à son égard, pour purger les esprits de ces peuples et les gagner tout à fait, il voulut montrer que, si quelque cruauté s'était ensuivie, elle n'avait pas été causée par lui, mais par l'âpre nature de son ministre. Et tirant occasion de cela, un matin, à Cesena, il le fit mettre en deux morceaux sur la place, avec un billot de bois et un couteau ensanglanté à côté de lui : la férocité de ce spectacle fit demeurer ces peuples en même temps satisfaits et stupéfiés.¹

Cet épisode illustre d'une autre manière la combinaison entre la force et la ruse telle que Machiavel la met en scène dans l'exercice du pouvoir princier. Il s'y dévoile deux moments politiques forts : celui de la restauration et celui de l'expiation. Dans le premier moment, la ruse du prince consiste à passer par un bouc émissaire pour mettre un terme aux inconduites et désordres des sujets et les soumettre à son nouveau pouvoir sans en payer le prix. Cette opération par ailleurs nécessaire n'est rendue possible que par l'exercice d'une force de frappe non seulement effective et efficace mais aussi brutale et à la limite cruelle que César Borgia consent volontiers à mettre entre les mains de Remirro d'Orco. C'est le sens du : « il donna pouvoir plein et entier ».² Cette décision du prince inscrit aussi dans son dessein la nature « cruelle et expéditive » du bouc émissaire. Il est nécessaire que ce dernier soit féroce et surtout que cette férocité soit limitée dans le temps pour mener à bien cette œuvre de restauration d'un ordre politique antérieurement bafoué : la « province, souligne Machiavel, était toute pleine de brigandages, de querelles et de toute autre espèce d'insolence ». Ce premier moment de combinaison entre ruse et force réussit entièrement puisque la province fut « ramenée à la paix et à l'union ». La force dans son expression la plus brutale, la plus féroce arrive à ordonner une cité sans dévoiler la face réelle du plan politique souterrain dans lequel elle ne constitue qu'un pion de l'échiquier. C'est à son terme que se dévoile pour ainsi dire le deuxième moment politique fort. Il s'agit de l'occasion qui donne lieu à l'expiation. En effet, sitôt l'ordre politique restauré, le sens de la force et de la ruse de César Borgia se déplace, se retourne précisément et avec la même radicalité, contre celui qui en était l'agent.

En effet le rôle de Remirro d'Orco ne pouvant plus être utile puisque ce pourquoi il avait été désigné était désormais acquis, puis courant le risque de voir celui-ci déborder les limites de sa mission, et de surcroît sachant que son action punitive avait suscité une vive haine vis-à-vis de son

¹ *Le prince*, VII, p. 85.

² De l'original : « al quale dette plenissima potestà » (Fournel et Zancarini, *De principatibus*, p. 84) qui a fait l'objet de différentes traductions dont celles de Gohory (« auquel il donna entièrement pleine puissance »), de Giraudet (« à qui il donna tout pouvoir »), de Périès (« auquel il donna les plus amples pouvoirs »), de Colonna d'Istria (« avec pleins pouvoirs »), de Lévy (« à qui il donna pleins pouvoirs ») et enfin de Bec (« auquel il confia les pleins pouvoirs »); cf. Fournel et Zancarini, « commentaires et notes », *op. cit.*, p. 293.

autorité et donc de sa propre personne, le Duc prit la décision de l'éliminer et de faire valoir auprès du peuple l'idée que les excès qui avaient eu cours en son temps étaient liés non pas à sa volonté mais à celle, propre, de son représentant. Il s'agissait dans le cas d'espèce d'une faute politique grave que le maître des lieux devait sanctionner. Il le fit de façon spectaculaire avec un sens de la dramaturgie inouïe : « un matin », au réveil des populations, alors que les esprits sont tout frais avec cette attention vive que l'on ne peut avoir sur les choses de la vie qu'à l'aurore, « le fit mettre en deux morceaux » c'est-à-dire tranché en deux comme un morceau de viande ou n'importe quelle autre morceau de bois qu'on taille sans façon. Le caractère tranché de l'acte et des méthodes d'actions se dévoile dans toute sa radicalité. Il préfigure aussi, avec une égale radicalité, la nature des sanctions à venir contre ceux qui oseront contrarier le prince. L'exposition « sur la place » est le témoignage, spectaculaire, de l'intérêt public d'une telle sanction. Tous les citoyens en prennent effectivement connaissance pour savoir avec exactitude et sans médiation de quelle manière le nouveau maître agit et agira toujours, c'est-à-dire au grand jour, avec sévérité et radicalité quand il devra rendre justice. La référence à « un billot de bois et un couteau ensanglanté à côté de lui » est, quant à elle, utilisée pour renseigner sur la forme rudimentaire et fruste des outils ayant servi au châtement ainsi que sur l'émotion que provoque la vue du sang humain, précisément quand ce sang dégouline fraîchement sur l'instrument qui a servi à le faire jaillir du corps humain.¹ D'une certaine manière, il s'agit de comprendre que le châtement que méritent ceux qui enfreignent l'autorité du prince et briment ses sujets est comparable au traitement que l'on inflige au bétail, sans aucune considération de rang ou de titre. Cette mise en scène du jugement du prince n'a pas seulement pour objet d'expié le péché du gouverneur et de s'attirer la sympathie des sujets de Césène, il constitue aussi un message éloquent en direction des petits seigneurs locaux et de tous les sujets sur non seulement la férocité mais aussi l'équité dont est constitutif son art de gouverner ainsi que le sens de la justice dont il est porteur. Face à une articulation aussi saisissante de la force et de la ruse, l'impact est proprement inouï : « la férocité de ce spectacle fit demeurer ces peuples en même temps satisfaits et stupéfiés ».² D'une certaine façon, la satisfaction que la force du Duc réussit à procurer aux sujets et aux petits seigneurs maintient tout le peuple dans une sorte d'ignorance sur la

¹ Zancarini et Fournel rapportent que « l'exécution eut lieu le 26 décembre 1502 » en tenant pour référence la lettre de Machiavel au Conseil des Dix écrite ce même jour in *Legazioni e commissarie*, Sergio Bertelli (ed.), Milan, Feltrinelli, vol. 1, 1964, p. 503.

² Les termes du texte italien rendent mieux compte de cette double réussite de César Borgia : « popoli in uno tempo rimanere soddisfatti e stupidi », *De principatibus*, p. 84. Barincou a traduit les deux derniers termes par « satisfaits et stupides » pour souligner avec raison la part d'ignorance dans laquelle le peuple reste maintenu après coup ; cf. sa propre traduction de cette conclusion de l'épisode de Césène : « La férocité de ce spectacle fit tout le peuple demeurer en même temps satisfait et stupide », *Le prince, Œuvres complètes, op. cit.*, p. 310.

ruse qui a été à l'œuvre tout au long de cet épisode.

Avec ces deux épisodes, Machiavel administre par l'exemple des preuves sur la faisabilité de cette combinaison entre l'usage de la force et le recours à la ruse dans la poursuite des buts politiques. Cette combinaison chez César Borgia est à considérer comme l'expression ultime et radicale de ce qui représente aux yeux de Machiavel la perspective opérative de la rationalité propre à l'État dans la constitution politique du monde. La volonté de restaurer l'unité politique de la Romagne et l'opportunité de garantir son intégrité comme État ont conduit César Borgia à prendre quelques détours qui se sont révélés utiles. Remirro d'Orco sacrifié – à la façon impressionnante qui vient d'être décrite – et le peuple demeuré béat de stupéfaction, tels sont les deux résultats qui ont permis de déboucher sur ce qui est essentiel aux yeux de Machiavel : restaurer l'ordre et garantir l'intégrité c'est-à-dire dans les deux cas poser le fait que le pouvoir du prince est central dans la constitution politique du monde. Ce n'est qu'à ce prix et dès cet instant que l'analyse de l'idée politique chez Machiavel peut désormais réfléchir sa vision du monde sur ce qui l'organise en permanence à savoir la tension vers la puissance. Qu'est-ce que celle-ci peut bien vouloir dire après ce qui vient d'être dit ? Où la trouve-t-on en travail dans les textes machiavéliens ? Comment met-elle en sens l'intelligibilité machiavélienne du monde ?

Chapitre 4 : « Au fil de l'épée »

A l'issue de cette mise en perspective des trois premières trajectoires constitutives du politique dans le monde, du fait que leurs différentes articulations sont *communes*, il apparaît assez paradoxalement d'ailleurs que ce sens du commun soit lui-même constitutif de la raison pour laquelle l'ordre politique est toujours à faire, que le travail à faire demande à être articulé autour d'une intelligence politique du monde qui l'assume radicalement. En effet se dévoile chez Machiavel une intuition clairement articulée autour de l'idée que la constitution du politique dans le monde procède de la conscience permanente d'avoir une certaine maîtrise de l'ordre des choses, d'opérer et de contrôler les combinaisons nécessaires au gré des occasions, des enjeux et des menaces, d'étendre autant que possible et de perpétuer le pouvoir d'État dans ces conditions. La puissance tire toute sa signification de cette conscience aiguë et inquiète liée à l'accumulation de tous ces ordres de difficultés propres à l'articulation du politique. Elle pourrait finalement s'énoncer comme la constitution structurelle du pouvoir d'État à asseoir et à faire valoir effectivement en face des nombreuses menaces dedans et alentour. Elle émerge pour ainsi dire comme la raison d'être des conflits et des tensions. Elle est de ce point de vue à inscrire au cœur de l'intelligence politique de la guerre. De cette façon, elle porte toute la question de la constitution du politique à son point culminant en la déclinant graduellement de la manière suivante: constituer le pouvoir d'État à partir des rapports de force et des usages de la ruse, soutenir cette tension entre l'ordre interne et le désordre externe et l'articuler comme frontière de l'enjeu propre au processus de mise en ordre politique du monde. Cet enjeu est à inscrire dans la perspective d'une intelligence politique de la guerre, celle qui met à mal, comme vu préalablement, le distinguo usuel entre ce qui relève du militaire et ce qui relève du civil. Le premier tome des *Maîtres de la stratégie* contient des travaux très éclairants à ce propos.¹ Felix Gilbert par exemple y rapporte précisément ces premiers mots, fort bien choisis, qui ouvrent *L'art de la guerre* :

Nombreux, mon cher Lorenzo, sont ceux qui ont eu et ont encore cette opinion qu'il n'y a rien au monde qui s'accorde moins avec une chose et lui ressemble aussi peu que la vie civile à la vie militaire... Mais si l'on considère les institutions des anciens, on ne trouvera rien qui soit plus proche, plus conforme et qui s'apprécie mieux que ces deux conditions.²

¹ Edward Mead Earle (dir.), *Les maîtres de la stratégie*, Paris, Bibliothèque Berger-Levrault, 1980.

² *Op. cit.*, p. 471. Nous avons délibérément repris la traduction de Bec. Ladite citation est tirée de Felix Gilbert, « Machiavel : la renaissance de l'art de la guerre », *idem*, p. 13-37, p. 13 pour la citation.

Gilbert commente ce passage en disant avec raison que Machiavel n'abordait pas les questions militaires en technicien, « il avait observé le rôle décisif que jouait le pouvoir militaire sur la politique et il en avait conclu que l'existence et la grandeur d'un État n'étaient possibles que si le pouvoir militaire avait sa place dans le système politique. »¹ Ce que Gilbert nomme « grandeur d'un État » c'est précisément sa puissance. Pour qu'un État soit grand, il faudrait d'abord qu'il « existe ». La puissance serait dans la capacité à préserver l'intégrité de l'État d'abord et seulement ensuite à l'étendre. Cela n'est possible qu'avec l'inscription du « pouvoir militaire » au cœur du pouvoir d'État. La combinaison « pouvoir » et « militaire » rend en effet compte de l'idée que l'aspect politique constitue précisément la condition d'inscription du militaire dans le registre de la puissance. En d'autres termes, ce n'est pas le militaire nu, sans signification et sans sens du pouvoir qui intéresse le politique. C'est le contraire. Comment ne pas faire ici signe à l'une des figures contemporaines qui a le mieux fait sienne cette recherche de l'intelligence de la puissance : Charles de Gaulle ? Il n'est nullement question ici de faire référence au personnage que l'histoire a retenu comme le Libérateur de la France sous l'occupation de l'Allemagne nazie ou à l'homme d'État qu'il deviendra plus tard avec toutes les péripéties qui émailleront sa trajectoire politique. En fait, nous faisons signe à l'idée des rapports intimes entre pouvoir militaire et politique qu'il incarnera et qui va se cristalliser à l'occasion de la Deuxième Guerre mondiale, ce grand théâtre du monde contemporain. Nous faisons précisément référence à la métaphore à laquelle il va recourir pour mettre en forme la structure profonde de sa conviction à ce propos, lorsqu'il va précisément intituler son premier ouvrage maître : *Le fil de l'épée*.² En reprenant ce titre dans la monumentale

¹ Felix Gilbert, *op. cit.*, p. 13.

² Publié pour la première fois à Paris chez Berger-Levrault en 1932 et réédité, après quelques ajouts et de nombreuses réécritures, chez Plon en 1971. Sur ce qui fait la matière de ce texte, il existe un débat dont rend brièvement compte Jean Lacouture. En substance, celui-ci recommande la prudence. Il doute de certaines opinions qui ont la peau dure notamment celles qui consistent à penser « qu'il s'agit des trois conférences de 1927, reproduites dans trois livraisons de la *Revue militaire française* (Nos 81, 108 et 120) entre mars 1928 et juin 1931 agrémentée d'une courte préface ». Lacouture reste convaincu qu'il s'agit d'un livre à part entière écrit comme tel alors que De Gaulle possède déjà à la fois la maîtrise intellectuelle de l'enseignant d'école militaire qu'il a été, la maîtrise opérationnelle et un certain sens politique après ses expériences de commandement sur le terrain. Cf. *De Gaulle. I. Le rebelle 1890-1944*, Paris, Ed. du Seuil, 1984, p. 151-175. De Gaulle avait publié auparavant un ouvrage d'analyse des causes de la défaite de l'armée allemande à la Première guerre mondiale intitulé *La discorde chez l'ennemi* (Paris, Berger-Levrault, 1924 et republié chez Plon, 1972) et publiera plus tard *Vers l'armée de métier* (Paris, Berger-Levrault, 1934) qu'Alexis Philonenko considère, en termes strictement polémologiques, « comme le livre fondamental de de Gaulle, celui qui attira sur lui l'attention de la nation et produisit un phénomène peu fréquent : un simple colonel, donc seulement un officier supérieur, non point un officier général, appelé en consultation par le Président du Conseil. Mais on doit à la vérité de dire que bien des conceptions développées dans cet ouvrage n'étaient pas absolument originales. » ; cf. « De Gaulle, une philosophie de la guerre », *Essais sur la philosophie de la guerre*, Paris, J. Vrin, 1976, p. 85-98, p. 89. Cette anecdote n'ayant pas valeur d'argument et le contenu du livre n'étant pas finalement aussi « original » que cela comme le souligne Philonenko lui-même, il faut bien conclure que, vraisemblablement, l'ouvrage maître n'est pas celui-là. Il

biographie qu'il lui a consacrée, Lacouture remet bien en perspective la portée de la signification de cette métaphore sur la trajectoire des armes comme résultat d'un processus non pas seulement dévastateur mais aussi fondateur, comme véritable traduction politique de la force militaire.¹ La référence à cette figure gaullienne ne sera donc, dans ce travail, que strictement métaphorique.

L'une des difficultés qui limite ce parallèle entre Machiavel et de Gaulle sur cette intimité des rapports entre politique et militaire pour produire la puissance est qu'il n'est pas complètement assumé chez Lacouture, du moins pas expressément. Lorsqu'un tel rapprochement parvient à être esquissé dans son étude, c'est sous la forme d'une interrogation ostensiblement elliptique : « Machiavel ? Parce que De Gaulle étale un cynisme de grand style (« la perfection évangélique ne conduit point à l'empire »), parce qu'il prône la dissimulation et le secret, on parle du *Prince* ». ² En fait, il s'agit d'une interrogation qui semble influencé par la représentation proprement machiavélique que Lacouture se fait du propos machiavélien sur l'intelligence politique de la guerre comme condition de la puissance, propos qu'il considère d'ailleurs comme n'étant qu'indirectement lié à la démarche du général de Gaulle. En laissant la pseudo-lecture de Lacouture de côté, comment rendre compte d'une objection plus conceptuelle sur le lien guerre-politique comme source de puissance chez les acteurs du monde, précisément dans l'appréciation qu'on peut en avoir en interrogeant le texte de Machiavel lui-même ? Quelle interprétation pourrait-on en faire indépendamment du prétexte discursif que représente cette référence métaphorique à la biographie de Charles de Gaulle ? Quelle valeur lui accorder ? Peut-être convient-il de suivre précisément les deux articulations décisives inhérentes à la réflexion sur la puissance qui sont à même de restituer chez Machiavel cette nature polémologique du processus politique tout en inscrivant son point d'aboutissement dans une démarche maîtrisée propre à mieux ordonner le vivre ensemble des nations du monde. La première articulation énonce l'actualité d'une intelligence de la guerre à l'œuvre. La seconde, intimement liée à la première, met en œuvre une modalité d'évaluation politique des tensions générées par l'imminence, l'occurrence ou la conséquence de la guerre.

faut donc bien considérer que c'est le texte déjà cité qui l'a précédé deux ans plus tôt qui devrait avoir cette distinction. La raison, en tout cas dans le cadre de cette étude, nous semble bien simple : c'est avec lui que De Gaulle tisse pour la première fois dans sa pensée l'intimité des liens entre art de la guerre et art politique dont la puissance est constitutive aux yeux de l'acteur politique du monde qu'il va devenir.

¹ Cf. « Au fil de l'épée », *De Gaulle. I. Le rebelle*, op. cit., p. 151.

² Lacouture, op. cit., p. 173.

4. 1. L'INTELLIGENCE DE LA GUERRE

Il s'agit de mettre en relation la constellation des divers éléments physiques et symboliques qui configurent les rapports de force issus du processus politique et se cristallisent autour du conflit armé. Machiavel a très tôt saisi ce lien intime qui unit la guerre et la politique. Cette intimité recouvre une nouvelle signification dans ce sens que la guerre pousse la nature politique à son niveau ultime. Cette poussée à l'extrême, à situer aux frontières du chaos, donne à penser la chose politique en terme d'urgence. Il s'agit d'une intuition qui prend ici une signification plus radicale et renouvelle les deux interprétations du rapport guerre-politique dans un nouveau continuum discursif, celui qui recouvre le croisement de l'idée selon laquelle les techniques de gouvernement n'opèrent avec succès que si la couverture militaire est garantie d'une part et d'autre part les enseignements tirés de l'expérience sur l'usage politique des faits d'armes sont de nature à améliorer l'efficacité d'un gouvernement. Cette analyse procède d'une conviction profonde sur laquelle Machiavel fait reposer toute la constitution du politique à travers ses œuvres : au cœur des rapports entre politique et guerre travaille une intelligence pratique – technique et tactique – à articuler dans l'urgence qu'il convient d'appeler la stratégie.

L'interprétation de ce continuum discursif articule la stratégie militaire comme référence et comme condition de la stratégie politique. La façon d'élaborer les plans de guerre, de mener des opérations, de conduire les troupes sur le champ de bataille, d'organiser le maniement des armes ainsi que l'usage de toutes sortes de techniques et de tactiques lorsqu'il s'agit de faire une guerre contre l'ennemi ou de la préparer est, dans l'esprit de Machiavel, le procédé par excellence de l'acte de gouvernement. Car la vie politique effective dont on sait déjà qu'elle est par essence conflictuelle ne peut être circonvenue que dans la mesure où elle fait l'objet d'un exercice stratégique du pouvoir c'est-à-dire d'un gouvernement intelligent des opérations, des combinaisons et des techniques dans l'urgence et sous la pression de la précarité, de la contingence, des extravagances de la nature humaine bref de toutes sortes de choses désarticulées qui sont propres à la guerre. La conquête, l'exercice et la conservation du pouvoir n'ont ainsi de sens qu'en rapport avec cette mise en condition stratégique. Le théâtre politique est à considérer, de ce point de vue, comme un champ de bataille. L'idée que le prince qui incarne l'autorité doit être un stratège s'impose d'elle-même et lie

irréductiblement guerre et politique chez Machiavel.¹ D'une certaine manière, il s'agit de se figurer l'organisation et la conduite des affaires militaires comme la référence à un art consommé de la politique propre à inspirer et à guider la pratique gouvernementale. Peut-être convient-il de suggérer que le fait même que le Secrétaire florentin ait consacré un ouvrage entier à la stratégie militaire, *L'art de la guerre* en l'occurrence, est à interpréter comme une preuve par l'exemple qu'il convient de ne pas considérer comme allant de soi.

En effet, c'est dans ce même texte que Machiavel formule l'idée que la stratégie militaire est à saisir comme la condition de réalité de l'entreprise politique. Sans la maîtrise des faits d'armes, aucune constitution politique ne peut tenir dans l'espace, ni faire sens dans le monde. Partout, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'État, la chose politique fait appel à l'intelligence pratique des arts militaires pour lui garantir son « existence » et sa « grandeur » pour reprendre les termes de Felix Gilbert. Machiavel formalise cet aspect de sa pensée lorsqu'il déclare toujours dans la préface de *L'art de la guerre*, faisant précisément suite à la citation retenue par ce dernier :

Car tous les métiers que l'on organise dans une communauté pour le bien commun, toutes les institutions qu'on y établit, pour vivre dans la crainte de Dieu et des lois, seraient vains si l'on n'avait pas préparé leur défense. A condition d'être bien organisée, celle-ci les conserve, même si elles ne sont pas bien structurées. Inversement, les bonnes institutions, sans l'aide de l'armée, se dérèglent, tout comme les appartements d'un superbe et royal palais, lorsque, tout ornés qu'ils soient de pierres précieuses et d'or, n'étant pas pourvus d'une couverture, ils n'ont rien pour les protéger de la pluie.²

La nécessité de garantir l'administration de la cité par la stratégie militaire et ses moyens s'impose. Mais elle comporte aussi d'importantes contraintes notamment celle qui lie la survie de la constitution civile à l'articulation permanente des métiers d'armes dont la constitution est précisément réputée être différente sinon impropre à la vie civile depuis Platon. Faudrait-il effectivement penser que la modernité machiavélienne est porteuse de l'avènement d'une soumission ou du moins d'une mise de l'État sous la tutelle du pouvoir militaire seul capable de protéger sa communauté dans la jungle du monde? En réalité, plutôt que de répondre directement à

¹ A côté de la première référence à Felix Gilbert, au parallèle furtif avec de Gaulle, d'autres études sur cet aspect précis de la pensée machiavélienne ont accompagné notre démarche au nombre desquelles figurent en bonne place Alexis Philonenko non seulement avec ce même parallèle sur De Gaulle mais aussi et surtout avec deux autres textes issus du même livre respectivement consacrés à « Machiavel et la signification de la guerre » et « Le problème de la guerre et le machiavélisme chez Fichte », *Essais sur la philosophie de la guerre, op. cit.*, p. 13-25 et p. 43-54. Il y a aussi Georges Faraklas, *Machiavel, le pouvoir du prince*,; particulièrement le dernier chapitre de son étude précisément intitulée « Guerre et politique », *op. cit.*, p. 89-127.

² *L'art de la guerre*, « Préface de Nicolas Machiavel, citoyen et secrétaire florentin, au livre de l'Art de la guerre, à Lorenzo di Filippo Strozzi, patricien florentin », p. 471.

cette question, il convient d'énoncer un peu plus clairement le propos de l'auteur de *L'art de la guerre*. Il s'agit effectivement de souligner que chez Machiavel, par-delà le maillage de l'État et de ses institutions, le statut militaire en politique n'est ni spontané ni général. Il participe avant tout d'une restriction décisive : du fait de sa difficulté et de sa malignité propres, l'art de la guerre ne saurait être l'affaire de tout le monde, précisément il ne saurait correspondre ni aux esprits simples, ni aux hommes de bien. Cette restriction rappelle d'une certaine façon l'ancienne distinction platonicienne selon laquelle le statut de soldat est le propre de quelques citoyens qui se distinguent dans leur âme par certaines qualités viriles dont la force, la volonté, le courage, l'endurance et la détermination. Il s'agissait de confier la fonction militaire à une catégorie de citoyens capables, ayant le profil conforme aux exigences des métiers de la guerre. Mais l'analogie reste purement énonciative en ce sens que dans la signification machiavélienne, cette distinction est tout autre. Elle reste logée dans l'intimité stricte du politique. Alors que la distinction de Platon, certes politique aussi mais dans un sens beaucoup plus abstrait, a pour objet d'organiser le corps social en procédant à une stricte division du travail dans la cité grecque réservant la tête aux philosophes-magistrats, le cœur aux soldats et le reste du corps aux autres, chez Machiavel, le propre de la guerre relève d'un niveau supérieur à celui du militaire ordinaire ou du sujet politique ordinaire. Selon ce dernier :

la guerre étant un métier à cause duquel les hommes ne peuvent en toutes circonstances vivre honnêtement, elle ne peut être exercée que par les républiques ou les royaumes.¹

Il est clair que dans l'esprit du diplomate florentin, le fait de la guerre est d'une telle amplitude qu'il serait aberrant de le confier aux citoyens en tant que simples membres de la cité ayant chacun, comme on le sait, une certaine conscience de son statut de membre de la cité, des droits et des devoirs induits. La référence machiavélienne à l'honnêteté par exemple n'est donc ni gratuite ni simplement rhétorique. Elle comporte un double souci qu'il convient d'analyser :

D'abord et plus directement parce que c'est cette préoccupation qui bouscule plus frontalement la réflexion philosophique, elle pose le problème de la responsabilité civile dans la guerre. La guerre considérée dans son acception radicale – qui est en permanence celle de Machiavel – comme la déchirure absolue de la concorde civile, la négation du pacte civil, la rupture du contrat social bref la désarticulation radicale de ce qui met en pratique l'idée d'ordre est

¹ *L'art de la guerre*, I, 2, p. 477.

constitutive de l'échec du projet politique. Aux yeux de Machiavel, il n'appartient donc pas à la minuscule conscience du citoyen d'y faire face. Les horreurs, les catastrophes, les tueries, les tortures, bref les conséquences de cette forme d'expression de la violence absolue qui procède de la guerre pose une objection fondamentale à la conscience humaine que le citoyen, dans sa singularité, ne peut ni assumer ni justifier complètement. Machiavel propose dès lors de résoudre ce problème en confiant cette responsabilité non plus à la conscience particulière du sujet mais à l'esprit du bien commun, c'est-à-dire celui qui correspond au gouvernement du « royaume » ou de la « république », autrement dit à l'autorité politique instituée qu'est l'État ou incarnée par le prince. Car l'État ou le prince bref l'autorité politique constituée n'est pas concernée par les problèmes de conscience propre au citoyen en temps de guerre. Aussi rappelle-t-il que dans l'histoire, la guerre :

Jamais un homme de bien n'en fit un métier personnel.¹

Ensuite et de façon plus médiate, la référence à l'honnêteté chez Machiavel participe aussi et surtout d'un souci d'utilité. Ce qui est honnêtement acceptable est ce qui sert à quelque chose, ce qui est efficace. Et il semble plus efficace de confier l'initiative et la conduite de la guerre à l'autorité politique qu'aux individus parce que ce n'est qu'à ce niveau que l'usage et la maîtrise de la stratégie sont certaines d'une part et d'autre part parce que l'initiative de la guerre engage l'ensemble de la communauté car il en va de la sécurité de tous. En recourant à l'exemple du passé militaire de la Rome antique qu'il a attentivement étudié, il tire cet enseignement qui a valeur de prescription:

Jamais, ni les unes [les républiques] ni les autres [les royaumes], s'ils sont bien ordonnés, n'ont permis à leurs citoyens ou à leurs sujets de l'[la guerre] exercer.²

Cela dit, dans cette articulation de la stratégie militaire comme occasion de constitution du politique, Machiavel prend le temps d'inventorier dans le menu détail les critères de recrutement des hommes d'armes,³ des règles disciplinaires à faire respecter scrupuleusement,⁴ des tactiques et autres stratagèmes à utiliser sur le champ de bataille ou avant le combat⁵ et surtout l'attitude du chef de guerre qui doit savoir quels moyens politiques utiliser. Machiavel fait expressément référence soit à l'art de la persuasion :

¹ *L'art de la guerre, idem.*

² *Idem.*

³ *Ibid.*, I ; c'est l'objet des chapitres 5 et 6, p. 483-486.

⁴ *Ibid.*, I ; c'est l'objet des chapitre 7-12, p. 487-496.

⁵ *Ibid.* ; c'est l'objet de l'ensemble des livres III & IV, p. 525-557.

pour enflammer les soldats au combat, et aussi pour les en refroidir quand ils seraient par trop échauffés ;¹

soit encore l'art oratoire propre aux tribuns car il faut bien avoir à l'esprit qu'il est important de savoir :

comment un capitaine doit être savant et beau parleur pour savoir persuader ou dissuader une chose ;²

soit enfin le sens de la théâtralité afin de savoir solliciter :

certaines considérations pour donner cœur aux soldats, et les faire montrer gens de bien ;³

Effectivement, l'art militaire est travaillé par des comportements et habitudes propres à la stratégie politique. On y voit se côtoyer avec intérêt divers outils : le charisme, la rhétorique et la mise en scène. De ce point de vue, il y apparaît très clairement que le propre du commandement militaire est de bien faire usage de l'art de gouverner. D'une certaine manière, la maîtrise de l'art de la guerre traduit une maîtrise de l'art de gouverner. Le statut de chef militaire et celui de prince sont donc appelés à coïncider à cet effet. Et Machiavel consacre lui-même cette coïncidence dans toute son ampleur lorsqu'il souligne très précisément que dans le champ de bataille,

le prince doit y aller en personne et remplir lui-même l'office de capitaine.⁴

Fidèle à son esprit, le texte présente l'un, « le prince », et l'autre, « le capitaine », comme étant les deux figures du même : le puissant qui correspond dans le langage machiavélien au « Seigneur ». Et pour juger des qualités de ce dernier, Machiavel propose un autre indice précieux qui constitue le point culminant de cette identification du militaire et du politique. Cet indice tient précisément au choix des ministres du prince et des lieutenants du capitaine. C'est précisément ce qui fait l'objet du chapitre XXII du *Prince*. Il l'énonce de la manière suivante :

La première conjecture sur le cerveau d'un Seigneur se fait en voyant qui il a autour de lui : et quand ils sont capables et fidèles, toujours on peut le réputer sage, car il a su comprendre

¹ *L'art de la guerre*, IV, 8, pp. 826. C'est le sous-titre du chapitre tel que proposé par Barincou, étant entendu que Bec ne propose pas de sous-titre dans sa traduction de *L'art de la guerre*. Les références sont celles des *Œuvres complètes*, *op. cit.*

² *Idem*, IV, 9, p. 827.

³ *Ibid.*, IV, 10, p. 828.

⁴ *Le prince*, XXII, p. 117.

qu'ils étaient capables et sait les maintenir fidèles; mais dans le cas où ils seraient autres, toujours on peut porter un jugement qui n'est pas bon à son propos, car la première erreur qu'il fait, il la fait par ce choix.¹

La constitution de la puissance procède ainsi de la façon de lier avec intelligence art de la guerre et art politique, précisément dans les usages politiques des méthodes militaires. Mais ce n'est pas tout. Machiavel se montre tout aussi attentif à l'usage politique des résultats militaires. Chez lui, les conquêtes issues de la guerre participent d'une stratégie politique fondamentale dont l'objectif ultime est de protéger l'État contre ses ennemis extérieurs et d'asseoir sa puissance. Car celle-ci est le garant de sa sécurité et de l'ordre alentour. S'il est vrai que la guerre extérieure contribue aussi à raffermir la cohésion intérieure et le pouvoir du prince, elle participe surtout d'une logique qui voudrait donner à raisonner à partir de l'idée que la constitution politique dans le monde procède de la puissance de l'État, précisément de sa capacité à se constituer et à s'imposer aux autres, aux nombreux et permanents ennemis extérieurs. Dans la perspective de *L'art de la guerre* tout comme dans celle du *Prince* et des *Discours*, garantir la sécurité de l'État par sa puissance ne saurait se limiter à la seule mise en place de forteresses. Il y a deux raisons à cela : la première tient au fait que celles-ci participent d'une stratégie que Machiavel considère comme uniquement défensive donc limitée et, à terme, inefficace dans la mesure où les mouvements et les vivres sont limités. Tôt ou tard, il est probable que la forteresse finisse par être prise car il faut bien savoir avec Machiavel qu'il n'y a pas de forteresse imprenable. La seconde raison est la conséquence de celle qui précède. Elle fait valoir l'idée qu'une stratégie défensive a tendance à restreindre le champ d'action des assiégés. Pour le stratège de Florence, il est plus judicieux d'adopter une stratégie offensive c'est-à-dire éliminer ou réduire tout ennemi réel ou potentiel, anticiper et imposer son ordre et sa vision politique du monde à son environnement immédiat ou lointain.

Cette expression de la puissance prend corps dans la prescription des règles de conduite à tous les États soumis ou alliés. Machiavel recommande à cet effet au prince une série de procédés : envoyer une colonie dans les États conquis, y nommer des régents sous le contrôle permanent et implacable du prince, prépositionner une ou plusieurs colonnes militaires à la porte des États ayant vécu dans la liberté avant leur soumission, vider complètement les cités rebelles et les repeupler entièrement de citoyens acquis à la cause du prince ou faciles à gouverner, etc. Ce n'est que par la

¹ *Le prince*, XXII, p. 188-189.

conduite stratégique de la puissance, c'est-à-dire dans une logique de guerre que cette mise en ordre politique du monde peut se constituer et se maintenir. Et Machiavel d'en donner toute la mesure :

D'où on tire une règle générale qui jamais, ou rarement, ne fait faute : quiconque est cause qu'un autre devienne puissant court à sa ruine; en effet, cette puissance, il en est cause soit par son industrie soit par sa force, or, l'une et l'autre de ces deux-là sont suspectes à qui est devenu puissant.¹

En somme, par-delà la vieille idée reçue de Clausewitz selon laquelle la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens, la stratégie comme référence et comme condition de réalisation de la pratique gouvernementale renseigne de façon encore plus radicale sur l'intimité du rapport entre guerre et politique. Elle a le mérite de proposer une lecture de ce rapport qu'il est désormais possible de retrouver partout et tout le temps. La trajectoire commune de ce lien intime esquisse de ce point de vue la perspective qui justifie la mise en ordre du monde par la puissance. S'il en est ainsi, comment dès lors est-il possible d'analyser l'équilibre du rapport des forces qui procède des situations où le fait de la guerre n'est pas aussi évident comme dans le cas qui précède mais où cependant sa perspective reste prégnante dans la constitution du politique sous la forme d'une tension entre les forces qui s'affrontent, s'inquiètent mutuellement et se défient en permanence ? Quel enjeu y a-t-il derrière cette articulation virtuelle de la puissance ? Que vaut-elle en termes rigoureusement politiques ?

4. 2. LA MESURE DES RAPPORTS DE FORCE

La notion de mesure, terme aristotélicien par excellence, prend dans l'intelligibilité machiavélienne de la puissance une signification particulière. Certes elle s'y affirme comme différente de cette référence traditionnelle au juste milieu, à l'éloignement perpétuel des extrêmes dans la conduite des membres de la cité, mais en même temps elle est tendue vers une autre forme d'évaluation de l'articulation du politique, celle qui s'opère à partir de la notion d'équilibre. Avec celle-ci, l'appréciation machiavélienne de la puissance module, d'une certaine manière, le souci aristotélicien de trouver le point d'équilibre à partir duquel la constitution du politique peut prendre forme et faire sens. Ce souci correspond parfaitement au sens que la réflexion politique de Machiavel affecte aux rapports de force entre les nations, à l'affrontement des puissances dans leur mise en forme respective de leur pouvoir dans le monde. C'est avec lui que le risque de guerre, ou

¹ *Le prince*, III, p. 63.

la guerre virtuelle ou encore l'économie des moyens qui médiatisent le rapport à la guerre prend une forme d'intelligibilité dont la modernité politique est intimement constitutive. Comment Machiavel en parle-t-il ? Comment apprécier cette articulation de la dernière trajectoire généalogique de la constitution du politique dans le monde machiavélien ?

En effet, s'il est vrai que les instruments et les méthodes de la guerre participent de la formation et du déploiement du politique dans la pensée de la guerre du Secrétaire florentin, il ne s'agit pas tellement d'y voir l'occasion d'instituer dans le monde un ordre de puissance établi, stable et rigide. Il ne s'agit pas davantage d'y voir une énonciation du politique qui tendrait à faire valoir l'idée que l'articulation débridée de la puissance dans la guerre est le seul horizon de constitution du politique dans le monde. Il s'agit en réalité de considérer la puissance comme l'unité de mesure dont procède la constitution du politique dans le monde. Une unité de mesure qui correspond à la nature propre de la politique. C'est donc une notion qui à la fois instruit et résulte du rapport des forces dynamiques, variables et susceptibles de renversements multiples au gré des opportunités et des possibilités liées à l'évolution des enjeux et à l'accumulation ou à la perte des forces et des ruses dans le temps et dans l'espace. Car la recherche de la puissance est le propre de toutes les nations et précisément du fait de cette pluralité des constituants politiques du monde, la confrontation pour le contrôle de la plus grande puissance aura toujours lieu. Il serait illusoire et déraisonnable d'envisager les choses dans une perspective contraire. D'où il ressort que la maîtrise de la puissance par un citoyen devenu prince – *primus inter pares* – ou par une république devenue empire comme ce fut le cas de Rome suscitera toujours en contrepoint et de façon mécanique une ou plusieurs puissance(s) rivale(s), alternative(s) ou subversive(s) ou à tout le moins des formes de concurrence plus ou moins visibles. L'articulation de la nécessité de cette volonté de puissance ne s'arrêtera qu'en face d'une autre volonté ayant la même sinon une détermination encore plus grande. La puissance devient de ce point de vue cette ligne de partage tournée en permanence vers une tension qui témoigne de toute la fragilité politique du monde. Elle s'évalue à l'aune de la guerre comme condition du politique. Elle ordonne donc le monde à partir du possible de la guerre. C'est en cela qu'il ne serait pas nécessairement impropre encore moins cynique de parler de guerre juste chez Machiavel.¹ La guerre juste est à entendre au double sens de justesse et de justice. C'est à l'interface

¹ Cette perspective bien qu'elle n'ait pas fait l'objet d'études particulières chez Machiavel constitue une base extrêmement féconde qui aurait pu nourrir la réflexion sur les doctrines la guerre juste telles que celle développée par Grotius par exemple. Cf. Hugo Grotius, *Le droit de la guerre et de la paix*, Paris, PUF, 1999 ; ainsi que l'étude de Peter Haggemacher, *Grotius et la doctrine de la guerre juste*, Paris, PUF, 1983 et enfin celle plus récente de Michael

de ce dédoublement que s'inscrit l'équilibre des tensions qui tient le politique et maintient l'ordre du monde.

Dans le premier sens, il s'agit de prendre l'exacte mesure de la complexité et de la mobilité des sources, enjeux et acteurs de la puissance à l'origine de la guerre en politique. Thierry Ménissier rappelle très précisément l'entendement machiavélien à ce propos : « la guerre traduit la tendance naturelle à désirer acquérir le bien d'autrui, il ne saurait donc jamais y avoir de politique sans guerre ni risque de guerre. Et si la guerre met en péril toutes les constructions humaines, la conscience qu'elle est toujours possible – de même que l'expérience directe du combat – sont d'excellents moyens pour stimuler et renforcer la vertu. »¹ La constitution de la guerre est objective en politique. En fait, elle est implacable dès qu'elle naît. En tant qu'elle fait partie intégrante de l'acte même de gouverner, elle a à prendre rigoureusement en compte l'ensemble des éléments qui font sa force et sa faiblesse, à les croiser avec ceux des autres nations du monde proches ou lointaines, à faire le calcul des rapports et à prendre acte des résultats. Ce n'est pas dans la différence des résultats que se fera l'essentiel mais précisément dans l'usage que l'on fera de ces résultats. L'essentiel n'est donc pas dans la possession de plus ou de moins de puissance mais dans l'usage qu'on fait de cette différence. Celle-ci peut donc constituer en tant que tel la condition d'une entrée ou d'une sortie de la guerre. La justesse est dans l'exactitude de cet inventaire. Elle est donc de l'ordre de la *verità effettualè* et non de l'imagination, autrement dit relevant de l'imaginaire national, de la mémoire ou du ressentiment. L'idée de ferveur patriotique, le souvenir du vécu ensemble et le sentiment de douleur qui travaille ce souvenir quand il n'a pas été glorieux et qu'il a même été marqué par la soumission pénible à une autre nation sont autant d'idées qui ont un sens et qui travaillent d'ailleurs la conscience politique propre de Machiavel lui-même. Mais elles ne doivent en aucun cas participer de ce qui rentre dans l'appréciation des rapports de force en situation réelle ou potentielle de guerre. La constitution de la puissance et les rapports à celle-ci se tissent ainsi à partir de cette objectivité. Ces conséquences sont de nature à ordonner le monde sans une inutile débauche de forces, de richesses et de vies. Pour dire les choses de façon encore plus radicale, la perspective de la guerre générale ne doit en aucun cas distraire le raisonnement et le calcul du prince. Une juste appréciation de la situation permet de prévoir si et quand une guerre doit arriver par la force des choses. Car Machiavel sait très bien, l'ayant appris des Romains,

Walzer in *Guerres justes et injustes*, Paris, Belin, 1999.

¹ Cf. Thierry Ménissier, *Le vocabulaire de Machiavel*, Paris, Ellipses, 2002, p. 27.

qu'on n'empêche pas la guerre mais qu'on la diffère à l'avantage d'autrui.¹

Il convient de se prémunir et d'attaquer au besoin l'ennemi après avoir pris la mesure de la situation – notamment la géométrie des rapports des forces et la géographie des positions –, quelques précautions tactiques et s'être assuré des garanties et perspectives politiques. En ce sens, la victoire ou la défaite sont à évaluer à l'aune de la justesse de l'appréciation anticipée des enjeux de pouvoir. C'est justement ce qui pourrait être de nature à dissuader les ennemis peu ou mal assurés de leurs forces et pourrait également conduire à des positionnements provisoires et instables dans l'échiquier du monde sous réserve de les renverser dès que l'occasion se présente.

C'est donc à l'intelligence des princes ou des gouvernements qu'il revient de discerner ce qui participe d'une force propre à menacer et de quelle manière soit en prendre le contrôle, soit l'anéantir soit alors en faire un allié lorsqu'il faudra faire face aux forces ennemies, soit enfin le considérer comme ennemi sans pour autant l'agresser dans la mesure où les deux forces pourraient s'annuler ou s'équilibrer mutuellement. Le travail politique consiste, de ce point de vue, à avoir une appréciation exacte de la réalité et de la virtualité de la guerre. Il est donc l'occasion d'entretenir une conscience à la fois inquiète et attentive du monde en sachant que tous les autres acteurs politiques s'inscrivent dans le même état d'esprit, qu'ils l'avouent ou non.

En fait, avec cette conscience universelle du risque et des effets de la guerre prend forme, en quelque sorte et par défaut, le bien commun du monde ou plus exactement la norme commune à tous les acteurs politiques du monde. C'est précisément le deuxième sens de la guerre juste en ce sens qu'elle apparaît comme étant conforme à l'entendement politique de la justice. Il ne s'agit point d'inscrire cette dernière dans la trajectoire historique de la philosophie politique de Platon à Rawls. L'entendement politique de ce qui est juste correspond à l'idée que ce qui régit les rapports entre les nations est reconnu de tous comme une nécessité pour le vivre ensemble dans le monde. La remise en cause des lignes de distribution de la puissance dans le monde est précisément ce qui peut entraîner l'injustice. Mais une telle attitude ne peut être qu'abstraite ou provisoire car l'ordre des choses finit toujours par se reconstituer dans son effectivité, la puissance finissant toujours par remettre les équilibres macropolitiques en place.

¹ Cf. *Le prince*, III, p. 57.

Dans ces conditions, si un prince puissant ou une république puissante entre en guerre parce qu'un élément de cet équilibre est remis en cause ou pourrait l'être par une autre entité politique aux prétentions disproportionnées par rapport à l'état de sa puissance ou à la position dans le jeu des nations, il est tout fait juste de lui faire entendre raison ou par tous les moyens, le moyen le plus radical étant de lui faire la guerre. Il devient dès lors nécessaire au prince de savoir faire la guerre quand il faut pour faire respecter l'équilibre qui fait tenir la constitution du politique dans le monde. L'entrée en guerre d'une puissance pour cette raison est juste. Les textes machiavéliens fourmillent d'arguments et d'illustrations de ce raisonnement. L'une des plus fortes expressions est rendue à la fin du *Prince*, dans le vibrant appel que Machiavel lance aux princes italiens, notamment à « Laurent de Médicis le Jeune » de délivrer l'Italie des « barbares ». Reprenant les propos célèbres de Tite-Live, il proclame :

loi il y a grande justice: *iustum enim est bellum quibus est necessarium et pia arma ubi nulla nisi in armis spes est.*¹

Dès lors, il devient clair que ce qui rend la guerre juste et la sacralise d'une certaine façon ne lui est ni supérieur ni extérieur. Ce qui rend la guerre juste, ce qui à la fois la justifie et donne sens au fait qu'elle devienne quelquefois nécessaire c'est précisément le souci du prince d'assurer par la puissance l'équilibre des forces avec les autres nations et entre ses propres sujets. La rupture de cet équilibre donnera lieu à une désarticulation de l'état civil à cause de la perte de l'autorité et à un retour soit à l'état de nature toujours présent dans la part non rationnelle des sujets, soit à l'état civil impropre, celui dans lequel les sujets sont sous la soumission d'un prince extérieur, celui qui aura permis de rétablir cet équilibre. C'est ce qui donnera, à un niveau plus global, l'occasion aux nations de s'affronter, de se faire la guerre sans aucune considération de la puissance des uns et des autres. Dans la pensée machiavélienne, la perspective d'une telle conflagration est non seulement aberrante mais elle est aussi et surtout absurde. Et peut-être est-elle absurde parce qu'elle est précisément injuste. Car le juste est dans la bonne intelligence des rapports entre puissances du monde.

¹ Cf. *Le prince*, XXVI, p. 207 La traduction que proposent Fournel et Zancarini est la suivante: « juste est en effet la guerre pour ceux à qui elle est nécessaire et pieuses sont les armes lorsqu'il n'y a d'espoir que dans les armes. » Edmond Barincou, auparavant, avait retrouvé cette citation dans le texte de Tite-Live: « *Justum est bellum quibus necessarium et pia arma quibus nulla nisi in armis relinquere spes* » (livre IX, 1) et proposé une traduction légèrement différente ainsi qu'il suit: « La guerre est juste pour ceux à qui elle est nécessaire, et les armes (sont) saintes dès qu'il n'est plus d'espoir ailleurs qu'en elles » in *Œuvres complètes, op. cit.* p. 1503.

Une telle restitution de la guerre juste pose effectivement à la réflexion politique moult interrogations sur lesquelles il est possible de continuer à débattre, précisément sur la validité de l'entendement de la notion de guerre juste issue de l'univers machiavélien. Il ne s'agissait ici que de mettre en place les conditions d'une discursivité qui rende possible cette découverte de la phénoménalité radicale du politique. Si la guerre juste se dévoile de cette façon dans l'articulation machiavélienne des rapports de forces propre à la constitution de la puissance, c'est précisément parce que telle est la trajectoire politique qui est constitutive de l'ordre du monde chez Machiavel.

A l'issue de cet effort d'exploration des trajectoires généalogiques de la constitution machiavélienne du monde à savoir le passage de la nature à la civilité chez l'homme et vice-versa, le rapport à l'histoire, la rationalité d'État et l'articulation de la puissance, se dévoile la figure de ce qui anime et ordonne la constitution politique du monde. Chez Machiavel, précisément à la lumière de ses textes, la chose politique se découvre dans son effectivité comme le lieu de la force instituante et l'occasion des violences assumées. La notion d'ordre ne conserve son sens et sa portée que dans la mesure où elle exprime le multiple, c'est-à-dire en l'occurrence des trajectoires politiques animées, mobiles, contradictoires et fragiles dans leur permanence. Les éléments de constitution du pouvoir dans le monde machiavélien réfléchissent des parcours marqués non plus par des lignes de cohérence et des figures d'homogénéité mais plutôt par la complexité de la réalité, par une sorte de « cohérence brisée » pour reprendre encore l'expression de Gérard Sfez, c'est-à-dire d'ambivalence et d'hétérogénéité dont il est désormais possible de proposer une écriture relativement précise, qui ait un sens sans être complète.

Le parcours philosophique qui a permis de mettre en relief ces généalogies machiavéliennes du monde retrace d'une certaine façon les itinéraires plusieurs fois croisés de la constitution non pas d'un principe politique universel par-delà les époques et les territoires mais plutôt d'une expérience du pouvoir commune à l'humaine nature qui saisit les occasions historiques et en fixe les termes ainsi que les moyens d'exécution dans un univers précis. Au cœur de cet univers se trouve l'acte politique en tant qu'il est le propre de l'homme et participe de sa formation, de son évolution, de sa rationalisation et de son évaluation dans l'effectivité. Il dévoile ses logiques propres et travaille en permanence à leur accomplissement. C'est en considérant la politique comme un

phénomène propre à l'homme et commun à toutes les nations que Machiavel arrive à restituer toute la vitalité qui, à la fois, anime les passions et la raison du vivre ensemble et ne cesse d'éprouver ses contradictions, ses tensions et la discontinuité dans le temps; encore faudrait-il savoir comment cet investissement dans le temps opère dans l'espace. Après les généalogies du politique, comment faudrait-il effectivement penser les usages politiques de l'espace dans le monde chez Machiavel ? Avec quelle sensibilité travailler le terrain politique machiavélien, suivre ses articulations effectives, ses déplacements furtifs, tenter d'en saisir les fils et les lignes de démarcation ainsi que les bifurcations inattendues, interroger la radicalité des phénomènes qui s'y manifestent ou s'y dissolvent ? Face à ces ordres de difficulté, peut-être faudrait-il, encore une fois, faire recours à des procédés et procédures que seule rend possible une saisie phénoménologique de ce qui constitue le lieu d'exécution du pouvoir dans le monde. Ce lieu pourrait correspondre à la figure de la souveraineté. Comment Machiavel en rend-t-il compte ? De quelle façon l'écriture politique du monde pourrait-elle être réduite à la manifestation de la souveraineté ? Comment cette démarche pourrait-elle travailler à faire le monde chez Machiavel et se révéler concluant dans un tel effort ?

DEUXIÈME PARTIE :

UNE COSMOGRAPHIE DE LA SOUVERAINETÉ

Le modèle réduit de la cosmographie – ou géographie universelle – apparaît propice aux rêves du navigateur aussi bien qu'aux spéculations des princes et des diplomates. Libre à eux de tailler dans l'azur océan, d'y découper, le compas et l'équerre en main, la limite d'aires d'influence toutes théoriques.

Frank Lestringant, *L'atelier du cosmographe ou l'image du monde à la Renaissance*, Paris, A. Michel, 1991, p. 13

De même que la plupart des États italiens, considérés au point de vue de leur organisation intérieure, étaient des produits d'un art, c'est-à-dire des créations voulues nées de la réflexion, reposant sur des bases visibles et bien calculées, de même leurs rapports entre eux et avec l'étranger devaient être soumis à des règles positives. Le fait qu'ils doivent presque tous leur existence à des usurpations assez récentes est aussi fatal pour leurs relations extérieures que pour leur situation intérieure. Pas un ne reconnaît l'autre sans réserve ; le même hasard qui a présidé à la création et au maintien d'un État peut servir contre l'État voisin. Il ne dépend pas toujours d'un despote de rester inactif ou d'agir. Le besoin de s'agrandir, de faire montre d'activité en général, est particulier à tous les souverains illégitimes. C'est ainsi que l'Italie devient la patrie d'une « politique extérieure » qui a remplacé peu à peu, même dans d'autres pays, l'application du droit naturel. La manière de traiter les questions internationales est tout objective, elle est sans préjugés et sans scrupules ; elle arrive à prendre parfois un air de grandeur et d'éclat, tandis que la vue de l'ensemble produit l'impression qu'on ressent en face d'un abîme.

Jakob Burckhardt, *La civilisation de la Renaissance en Italie*, t. 1, Paris, Plon, 1958, p. 73.

Le caractère commun du dévoilement de la chose politique est une réalité propre au monde de Machiavel qui ne se contente pas simplement de s'incarner dans la constitution de la nature humaine, ne se limite pas davantage au déroulement des fils de l'histoire ainsi que l'intimité de celle-ci avec le fait de la guerre et ne saurait, enfin, s'épuiser dans la révélation de l'intelligence de la puissance comme trajectoire constitutive du vivre ensemble. Il se rapporte aussi et surtout, à partir précisément de ces différentes articulations, à son inscription dans l'espace réel du monde. Le rapport qu'il est possible d'établir entre ce dévoilement de la chose politique et son inscription dans l'espace est à saisir autour d'une intelligence des choses à partir de laquelle se décline un certain art de faire propre à mettre le monde en ordre. C'est précisément l'idée que le mode de constitution, d'agencement et de conservation de l'espace est le propre de l'exercice du pouvoir souverain. Pour reprendre, d'une certaine façon, la phraséologie machiavélique, il s'agit de suivre la « vérité effective » de la chose propre à l'art de conquérir, de gouverner et de se maintenir dans un territoire.

Avec cette articulation, pourrait se dévoiler la phénoménalité de la chose politique, certes ordinaire mais en même temps radicale, celle qui est apte à investir l'effectivité des choses en tant que telle et à mettre en perspective les multiples occasions d'ordonner efficacement l'espace du monde ainsi que son contenu. Comment travailler cette hypothèse pour en découvrir « la vérité effective », c'est-à-dire comment établir la mise en œuvre de l'intuition machiavélique selon laquelle la constitution politique du monde repose essentiellement sur le rapport du pouvoir souverain à l'espace, précisément sur la façon dont l'art de gouverner investit sa toute puissance dans sa relation avec son espace propre d'abord, ensuite lorsqu'il entre, nécessairement, en relation avec les espaces des autres et enfin dans la mesure où il travaille à conduire avec cohérence et maîtrise l'ensemble de ces relations, de nature à épuiser dans sa totalité l'espace du monde ? En quels termes faire face à la perspective des désordres qui ponctuent naturellement chacun de ces trois niveaux du rapport politique à l'espace ? Avec quels éléments machiavéliques travailler à faire émerger la souveraineté comme la figure qui pourrait médiatiser de manière pertinente la traversée de la frontière entre ordre et désordre issue de ces deux interrogations ?

Pour mettre en sens toutes ces interrogations et bien d'autres qui leurs sont liées, il convient, avant toute chose, de s'entendre sur la notion d'espace qui s'assimile ici au terme de territoire

propre à la phraséologie machiavélique. En fait, l'espace est absolu. Il est dans sa totalité constitutif de ce qui fait le cadre où a lieu la mise en ordre du monde. C'est donc d'une certaine manière le domaine d'opération et de définition du projet politique commun. Le problème vient de ce que chez Machiavel, cette absolue totalité n'est qu'une perspective qui relève de l'imagination car dans la réalité, il ne s'agit que d'un agrégat de morceaux d'espace qui correspondent effectivement à ce qu'il faut appeler territoires. En effet, c'est dans et entre les territoires qu'il devient effectivement possible de mobiliser le pouvoir souverain. Ces morceaux d'espace du monde, ces territoires, correspondent à diverses entités politiques dans la littérature machiavélique : villes, provinces, colonies, pays, royaumes, empires qui participent tous, sans exclusive et de façon toujours relative, soit de la forme républicaine soit sont sous l'autorité d'un prince. En réalité, ils correspondent précisément à diverses identifications du concept de la cité et déterminent d'une certaine manière la signification de la notion, cardinale et encore problématique dans les textes de Machiavel, de l'État. C'est de la manière dont le pouvoir souverain se saisit de l'espace de la cité ou de l'État et le relie aux autres que procède la véritable mise en ordre politique du monde. Saisir l'espace d'une ou de plusieurs cité(s) ou État(s) consiste précisément à en faire la conquête, à prendre possession de son contenu et en user comme d'un bien propre. Le maintien de cette propriété est, bien entendu, lié à la qualité de son usage mais il est aussi et surtout à mettre en rapport avec la façon dont est établi le lien avec les autres cités ou États. Relier ainsi l'espace ou les espaces conquis à son espace propre nécessite une forme d'intelligence particulière dont, aux yeux de Machiavel, les Romains avaient le génie. De même, relier l'espace de soi aussi vaste qu'il soit, comme dans le cas de l'empire romain, à l'espace des autres sur lesquels l'on n'exerce aucune autorité participe de la même forme d'intelligence politique du monde que Machiavel découvre à travers son expérience et sa connaissance des relations internationales en tant que diplomate de Florence auprès de divers princes et républiques.

Derrière une telle énonciation, s'esquisse en quelque sorte la configuration qui rend possible une intelligibilité du monde dont il s'agit de dévoiler ici toute la radicalité. C'est pour ainsi dire l'occasion d'une cosmographie en ce sens que l'articulation du rapport de chaque morceau de l'espace du monde, de chaque territoire, à l'autre participe, d'une manière ou d'une autre, d'une intelligence gouvernementale de la totalité. Et c'est précisément dans l'articulation du pouvoir souverain au sein de chaque morceau, de chaque territoire, en vue d'une relation plus sûre avec les

autres que s'entend l'essentiel de ce qui fait l'ordre et le désordre du monde. Cette constitution de la souveraineté propre à chaque territoire en soi et face aux autres est, dans cette double et insécable articulation, ce qui constitue l'enjeu politique du monde. Une cosmographie de la souveraineté est de ce point de vue une façon d'en prendre la mesure effective. Elle devient radicalement machiavélienne dès lors que l'énonciation de sa mise en œuvre est rapportée à une compréhension directe des textes du diplomate de Florence, des interprétations qui en sont issues ainsi que de leur mise en perspective.

S'il faut bien s'accorder pour dire que la constitution politique de l'espace du monde s'incarne dans un lieu où est à l'œuvre le pouvoir souverain, autrement dit où la chose politique s'accomplit par elle-même jusqu'à son niveau ultime, il importe dès lors de s'entendre sur la perspective fragmentaire de sa mise en œuvre comme condition de l'entendement de la totalité. L'idée est de pouvoir effectivement rendre compte d'un monde dont l'espace est morcelé, voire en « miettes », qui arrive en même temps à faire l'objet d'une commune mise en ordre. L'articulation d'une telle cosmographie de la souveraineté est ce qui pourrait tenir le fil philosophique qui lui fait traverser cette frontière entre ordre et désordre propre à la figuration des rapports du vivre ensemble au multiple territorial propre au monde.

En fait, la référence au territoire comme figure d'énonciation de l'espace politique limité, en tant que morceau de l'espace du monde, doit être bien comprise pour avancer dans la réflexion. En effet, il y aurait une double difficulté à l'énoncer sans la perspective du travail du pouvoir souverain qui le transporte littéralement chez Machiavel. La première difficulté tient au fait que la territorialité figure un rapport matériel, empirique, concret et direct à l'espace qui pourrait avoir tendance à se passer de la médiation des procédés permettant d'aller débusquer le sens profond et parfois caché du travail politique. Le territoire est d'abord une étendue de terre. C'est aussi et surtout un terrain de jeux où prennent forme de radicaux enjeux de pouvoir. Il constitue la condition fondamentale qui permet d'identifier la réalité du pouvoir souverain. La seconde difficulté est liée au fait que la mesure du territoire appelle nécessairement des formalités géographiques, géométriques et géopolitiques difficiles à articuler dans le détail ici. Elle fait précisément référence aux frontières instituées et repose sur un cadastre rigide qui risque d'inscrire toute analyse du territoire dans des clôtures topographiques, juridiques et administratives relativement étroites et peu exercées à la

mobilité et à la fluidité du concept politique. C'est la raison pour laquelle, en restant attentif à la matérialité et aux marquages de la territorialité qui sont propres à informer l'espace, il convient de toujours l'inscrire dans l'actualité – au sens de ce qui est mis en acte – de la constitution de la souveraineté c'est-à-dire dans la perspective d'un travail attentif sur la mise en œuvre des conditions d'émergence et des modalités d'exercice du pouvoir souverain non seulement dans son espace limité et relié aux autres mais aussi et surtout dans son insertion logique dans l'espace du monde.

Ainsi, en remobilisant les éléments communs du pouvoir suprême liés à la conquête, à l'exercice et à la conservation de son espace face aux autres, l'intelligence machiavélienne travaille à la déclinaison de la souveraineté comme la figure de ce qui structure les rapports de pouvoir à l'œuvre dans le monde ainsi que l'essentiel des transformations qui en sont issues. Ces rapports sont à inscrire dans quatre registres dynamiques entretenant des relations entre eux. Le premier se rapporte à la *discursivité* du concept de souveraineté en soi (Chapitre 5). Il donne l'occasion de cerner et de discuter de l'identité et de la signification exacte de la forme que prend la souveraineté dans les textes de Machiavel, précisément de son rapport à la notion d'état ou d'État tels que les traductions en rendent compte. Il s'agira d'articuler ces rendus dans les termes conflictuels qui leur sont propres. Le deuxième registre se rapporte à l'*opérativité* de la souveraineté (Chapitre 6). Il permet d'aller au-delà des conflits discursifs pour suivre la mise en œuvre effective du pouvoir souverain dans ses modes de conquête, de gouvernement et de conservation de son espace territorial propres à instituer l'ordre politique. Il permet surtout de prolonger ce suivi hors de son espace propre dans l'unique but de se prémunir des nombreux et incalculables désordres extérieurs. La capacité à mettre de l'ordre dans son espace semble intimement liée à l'efficacité qui procède de la capacité à se prémunir des désordres extérieurs. Le troisième registre se rapporte à la *normativité* d'une telle opération (Chapitre 7). Il s'agit précisément de mettre en perspective les figures politiques fortes qui émergent avec le travail de la souveraineté comme les principaux vecteurs d'ordre dans la mise en forme des rapports entre les espaces du politiques. Ces vecteurs, bien articulés et rigoureusement mis en valeur, pourraient être considérés comme des normes à part entière pour toute action sur l'espace politique du monde. Le quatrième registre se rapporte au fil philosophique sur lequel s'opère la *traversée du monde* qui est ainsi articulé, celui qui tient précisément sur le rapport de la citoyenneté à la souveraineté (Chapitre 8). Toute sa mesure est

effectivement prise avec l'opération machiavélienne du passage du statut de sujet politique à celui de souverain, avec le travail que ce passage induit et le résultat auquel il conduit. Comment l'entendement des textes de Machiavel permet-il de rendre compte de tous ces registres de rapports ? Que révèle un tel investissement de l'espace du monde ? Vers quel art de faire la politique s'orienté-t-on avec une telle perspective ?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre 5

Le pouvoir souverain est d'État : discoursivité

Le monde machiavélien semble bien s'ordonner à partir de l'idée que c'est au pouvoir suprême qu'il appartient non seulement de donner les conditions d'existence à l'espace mais aussi et surtout de garantir la permanence de cette existence. Cette idée se rapporte à l'usage qui en est fait pour soi ainsi qu'au sens qu'il dégage vis-à-vis des autres. C'est une esquisse de ce qui pourrait bien prendre l'allure d'une condition à la constitution de la souveraineté. Bien que non explicitement thématifiée comme telle dans la littérature qui lui est consacrée, celle-ci semble bien rentrer dans l'univers des textes de Machiavel à partir d'une mise en place des conditions de sa réalité en termes radicaux. Ces conditions participent de l'expression d'une intelligence qui anime la conquête, le gouvernement et la conservation d'un espace politique et qui s'inscrit, à ce titre, comme relevant de la logique intégrale des rapports de force propre à mettre le monde en ordre. L'ordre politique du monde s'énonce comme le fruit d'une commune intelligence du rapport à l'espace propre au pouvoir souverain. Autrement dit, c'est à partir de la manière dont la souveraineté est perçue et articulée dans l'espace que s'opère la sortie du désordre du monde. Tout le problème est de savoir en quels termes se met en place cette manière de percevoir et d'articuler le rapport à l'espace du pouvoir souverain chez Machiavel. Comment ses textes en rendent-ils précisément compte ? L'articulation machiavélienne de la souveraineté permet-elle de confirmer avec pertinence l'idée qu'elle est l'occasion d'une intelligence de l'art de faire la politique à l'échelle du monde qui est commune à toutes les nations ? Quelle en est la conséquence pour le vivre ensemble dans le monde ?

Pour répondre à ces interrogations et à d'autres qui s'y rattachent, il convient d'abord de serrer de près la forme de la discoursivité machiavélienne relative à l'idée de souveraineté en essayant de la rapporter à ce que donnent à lire les textes et à ce qu'il est possible d'en tirer comme compréhension. Cette forme correspond au terme italien: *stato*. A l'image d'autres termes majeurs dans l'étude de l'écriture machiavélienne, le *stato* comme forme d'expression de l'espace propre au pouvoir souverain fait problème dans son énonciation, précisément dans les traductions et interprétations de celle-ci. Ce caractère problématique participe en fait d'une difficulté discursive

qui n'est pas seulement celle du propos machiavélien mais qui est aussi celle des « métadiscours » qui s'y rapportent, autrement dit les traductions et interprétations multiples et plurivoques sur la notion en question. Deux trajectoires discursives permettent de rendre compte de la nature des problèmes liés à cette difficulté dans le texte machiavélien et surtout de voir sa figure du *stato* opérer comme format politique de l'espace, comme cadre d'expression de la souveraineté, repérable dans toute l'étendue du monde. La première se rapporte à quelques-unes de ses traductions ; la seconde à ses interprétations. Il s'agit d'arrimer chacune à la conflictualité, toute discursive, dont l'une et l'autre procèdent.

5. 1. LE CONFLIT DES TRADUCTIONS

Il y a autour de Machiavel un réel *conflit des traductions* qui est très étendu, complexe et, pourrait-on dire, inépuisable. La plurivocité et le caractère ambivalent de l'écriture machiavélienne, précisément des termes traduits, n'œuvrent effectivement pas en faveur de la résolution de ce conflit. La perspective de scruter les formations phraséologiques, de dérouler continuellement les entendements conceptuels, d'opposer les perceptions d'un énoncé et de varier, à n'en plus finir, l'attribution des significations à chaque terme pourrait être considérée comme fécondante par elle-même tout en assumant la part de trahison dont il n'est guère possible de se départir. Mais il semble beaucoup plus opératoire de serrer de près la notion qui pourrait cristalliser tous les niveaux d'articulation de cette difficulté. Avec la notion de *stato*, apparaît effectivement le cas le plus emblématique de cette difficulté fécondante. La détermination de son contenu pourrait rendre compte du propre de l'espace souverain. Son énonciation tient en une seule phrase. En effet, il est intéressant de voir comment d'emblée, dès le premier chapitre du *Prince*, précisément à la première phrase, Machiavel énonce, dans sa langue, l'idée qui introduit la problématique de la souveraineté :

Tutti gli stati, tutti e dominii che hanno avuto et hanno imperio sopra gli uomini, sono stati e sono o republiche o principati.¹

Cette proposition cardinale comporte de tels enjeux discursifs que même la traduction de référence de la présente étude choisit de se faire l'écho du large débat dans lequel elle est engagée.²

¹ Cf. version italienne du *De principatibus*, I, 1, p. 44.

² Cf. « commentaire », *idem*, p. 223-224 et postface, p. 556-565.

En effet, lorsqu'il faut traduire cette proposition en français, les termes deviennent plurivoques et même, pour certains, équivoques. Zancarini et Fournel proposent la traduction suivante :

Tous les états, toutes les seigneuries qui ont eu et ont un commandement sur les hommes, ont été et sont soit des républiques soit des principats.¹

Machiavel formule ici ce qui fait, à ses yeux, le propre du pouvoir dans toute sa radicalité c'est-à-dire ce qui permet à la souveraineté de prendre corps et de faire sens dans l'histoire et dans l'actualité. Il le fait avec une extrême concision et une grande précision dont Ménissier dit précisément que, toutes les deux, elles traduisent « la volonté de penser un commencement radical. »² Pourtant, c'est précisément de cette concision et précision que naissent la plurivocité et l'équivocité des sens à affecter à chaque notion, particulièrement aux notions, utilisées ici comme des termes synonymes, qui constituent le propre de l'autorité souveraine, à savoir : « *stati* » et « *dominii* ».

Pour le premier terme, *stati*, pluriel de *stato*, (états, état : Zancarini et Fournel), qu'en est-il exactement ? Certains traducteurs comme Catherine Roux-Lanier,³ Jacqueline Risset⁴ et surtout Christian Bec⁵ l'ont traduit par « État », c'est-à-dire en lui attribuant son orthographe moderne sans forcément le réduire à la signification qui va avec, celle d'une forme abstraite et objective d'organisation des affaires du pouvoir qui s'articule dans un espace précis. D'après Bec, il y a derrière cette notion une variété de sens qui ne sont pas nécessairement cohérents. Elle désigne soit la politique en général, soit le pouvoir, soit le régime, soit le territoire, soit enfin l'État comme structure qui s'accomplit dans un espace qui lui est propre, c'est-à-dire l'espace souverain. Une telle

¹ Cf. version française, *idem*, p. 45.

² Thierry Ménissier, « Chapitre premier du *Prince* : les mots du pouvoir et les modes de la pensée politique » dans une étude qu'il a coordonnée avec Yves-Charles Zarka, *Machiavel, le Prince ou le nouvel art politique*, Paris, PUF, 2001, p. 13-46, p. 13-14 pour la citation.

³ Cf. *Le prince*, I d'après la version traduite et annotée par Catherine Roux-Lanier, Paris, Bordas, « Univers des belles Lettres », p. 10.

⁴ Sa traduction du *Prince* (Paris, Actes Sud, « Babel », 2001) est le fruit d'une création théâtrale qui a eu lieu le 19 avril 2001 dans la grande salle du Théâtre des Amandiers à Nanterre. Sans avoir l'envergure discursive des autres, J. Risset fait le point sur son entendement ainsi que son usage de la notion d'État : « le mot *stato* à l'époque de Machiavel n'a pas encore le sens moderne, celui d'une "autorité souveraine s'exerçant sur l'ensemble d'un peuple et d'un territoire" ; il n'a pas une valeur impersonnelle, et il indique à la fois le pouvoir, le territoire, les possessions matérielles. J'écris "État" avec Majuscule et accent, pour le distinguer des nombreux emplois du mot hors de la sphère civile et politique, et aussi, en quelque mesure, de l'abstraction absolue de l' "État" », *op. cit.*, p. 168.

⁵ Cf. Christian Bec, in *Œuvres, Le prince*, I, p. 110.

acception de la notion recouvre pour une large part la signification que la modernité étatique retiendra, de même que la forme exacte de l'écriture.¹

D'autres, par contre, plus nombreux et apparemment mieux reçus par la critique contemporaine, choisissent de retenir la notion d'« état ». Fournel et Zancarini sont de ceux-là. Ils ont, en ce qui les concerne, clairement motivé leur choix. Leurs raisons débordent – tout en y prenant racine – l'entendement de la simple première phrase du premier chapitre du *Prince* pour prendre en compte la signification de la notion dans l'intégralité du texte. « Le simple fait, soulignent-ils, que *stato* apparaisse 116 fois dans *Le Prince* (22 fois au pluriel, 94 au singulier) nous paraît un indice [...] dont il faut tenir compte : c'est d'ailleurs cette constatation qui nous a conduits à traduire systématiquement *stato* par « état » – quitte à intriguer parfois le lecteur. »² Certes, ils récusent, comme ceux qui précèdent, l'idée d'une unicité de sens de cette notion mais en même temps, ils ne partagent guère leur idée qu'il y aurait comme une sorte de « fragmentation des sens de *stato* » comme le pense par exemple Bec, avec quelques autres traducteurs récents.³ Après un intéressant travail d'analyse, ils en arrivent à la conclusion, plus générale, qu'« il y a donc deux « grands » types d'utilisations de *stato* dans le lexique machiavélien. Dans certains emplois, les sens sont nettement différenciés : l'auteur considère un des aspects de la *cosa nuova* qu'il entend comprendre (le territoire ou les sujets ou la force militaire ou les gens qui la composent). Dans d'autres cas (et c'est sans doute alors qu'est désigné l'objet *stato*, l'État moderne, dans sa complexité), Machiavel utilise le terme en lui donnant la pluralité de ses sens, *lo stato* étant alors à la fois la force matérielle et l'instance *ordinata* de la décision politique. C'est sans doute lorsque *stato* est sujet de l'action que cette fusion des sens apparaît le plus clairement.»⁴ A l'évidence, cette détermination de la notion d'*état* reste plurivoque.

Deux autres traductions relativement récentes, celle de Marie Gaille-Nikodimov⁵ et surtout celle de Thierry Ménissier,⁶ vont tenter de faire, à nouveaux frais, le point sur cette détermination

¹ Cette idée est travaillée par des commentateurs comme Ernst Cassirer pour qui la modernité de l'État est en grande partie née de la « nouvelle science politique » machiavélienne, cf. *Le mythe de l'État*, Paris, Gallimard, 1993.

² *De principatibus*, p. 556.

³ D'après Bec, in *Le prince*, Paris, Garnier, 1987, p. 47. Les autres traductions qui suivent la variation des sens de *lo stato* en fonction des contextes sont celles de Y. Lévy (Paris, GF-Flammarion, 1992) et de Luciani (Paris, Gallimard, Folio, 1995).

⁴ *De principatibus*, p. 564.

⁵ *Le prince*, Paris, Le livre de Poche, 2000; traduction et présentation de Marie Gaille-Nikodimov.

⁶ *Le prince*, op. cit.

conceptuelle. La première reconduit l'idée de la pluralité de sens à peu près dans les mêmes termes que Bec. Elle justifie sa démarche par une éclairante explication qu'elle emprunte à Michel Senellart : « Le mot était d'usage courant dans la littérature politique du XV^e siècle pour désigner le pouvoir d'un homme ou d'un groupe à la tête de la cité (...) *Stato* désigne ensuite, assez fréquemment, le domaine – territoire et population – sur lequel s'exerce la domination. (...) *Stato*, enfin, signifie également le régime ou la forme constitutionnelle du gouvernement (*stato libero*, par exemple, pour la république). Ce n'est qu'en d'assez rares occasions que *stato* correspond au sens moderne de structure de pouvoir indépendante de ceux qui en ont la charge ».¹ C'est donc à la lumière de ce propos qu'elle fait à son tour le choix de conserver « comme Machiavel, un seul terme doué de plusieurs sens, qui n'est pas synonyme d'État ».² Cela revient à entendre qu'*état* n'est pas non plus antinomique à *État*. Il y puise une partie de sa signification, celle qui relève de son entendement comme dispositif du pouvoir, établi, structuré et conservé en même temps une ambition de permanence, d'autonomie qui rend possible sa démarcation, sa mobilité, ses métamorphoses comme propriété, comme situation, comme fonction.

Thierry Ménissier a, quant à lui, une opinion un peu plus affirmée qui remet en cause une partie de la signification qui précède notamment au sujet de la correspondance avec la signification moderne de l'État. Si cette signification fait sens « dans sa complexité » comme le rappellent Fournel et Zancarini ou seulement en « d'assez rares occasions » comme le souligne, à son tour, Senellart et, à sa suite, Gaille-Nikodimov, Ménissier se montre plus formel. Selon lui, « le terme *stato* ne paraît jamais pouvoir être entendu dans son acception moderne, c'est-à-dire comme l'institution impersonnelle et toute puissante qui coordonne les dispositifs législatif, exécutif et judiciaire et s'exprime par eux ; ce n'est même pas le plus souvent le pouvoir de faire et de défaire les lois. *Stato* renvoie presque toujours chez Machiavel à l'état de quelqu'un, d'un prince, d'une famille, d'un groupe constitué dans la cité ou d'un peuple. Le *stato* est donc le domaine, territoire, possession et, particulièrement, propriété. »³ L'accent est ainsi mis sur la matérialité de ce qui fait le propre du pouvoir souverain : le rapport personnel à son espace. La souveraineté est en quelque sorte considérée comme un bien propre de celui qui incarne l'autorité et ce bien est concret, situé, et

¹ Cf. Michel Senellart, *Les Arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Seuil, 1995, pp. 211-213. C'est l'auteur qui souligne.

² *Le prince*, [Gaille-Nikodimov], *op. cit.*, p. 59.

³ Thierry Ménissier, « Machiavel », *Le vocabulaire des philosophes. I De l'Antiquité à la Renaissance*, Paris, Ellipses, 2002, p. 565-609. Se référer aussi à sa traduction et à ses commentaires in Machiavel, *Prince*, Paris, Hatier, « Les classiques de la philosophie », 1999.

peut donc être défendu à ce titre. Toutefois, cette signification comporte aussi une part d'abstraction que Ménissier ne manque pas de souligner, même s'il n'en tire pas la conséquence logique, celle qui aurait dû le conduire à nuancer sa première assertion. Il souligne précisément que : « Nous devons encore noter que *stato* est également un terme générique pour désigner les affaires de la politique » c'est-à-dire l'ensemble des choses relatives à l'art de gouverner. Le commentateur fait par exemple référence à la réponse, fameuse, de Machiavel au cardinal de Rouen, ministre des affaires étrangères du roi de France Louis XII, qui lui faisait remarquer que les Italiens n'entendaient rien à la guerre : « Les Français, avait-il répliqué, n'entendaient rien à l'État ».¹ Cette signification de *stato* est, en soi, engagée dans la première phrase du premier chapitre du *Prince*.

Cette difficulté d'énoncer la signification du concept de *stato* est aussi celle de Cristiana Ion-Lévy. Dans le cadre de son travail de thèse, elle adopte une démarche assez particulière qui maintient l'équivoque pour au moins deux raisons: d'abord, elle parle d'« État » avec son orthographe moderne sans toutefois lui attribuer toute la signification qui va avec ; ensuite elle le considère, à la suite des travaux de Jakob Burckhardt sur la Renaissance italienne, comme une œuvre d'art, c'est-à-dire quelque chose qui relève de l'esthétique et dont on peut aussi tirer une technique et qui recouvrirait une dimension épistémique générale bien que dès l'origine, il est « une création de la force individuelle, liée à l'affirmation de l'homme ».² A partir de ce double usage de la notion chez Ion-Lévy comme chez les autres, il convient pour ainsi dire de conserver l'usage formel de « l'État » en sachant que son contenu recouvre de multiples significations qui s'identifieront elles-mêmes en fonction des contextes discursifs.

En réalité, cette pluralité de sens qui s'affrontent et se recourent est à mettre sur le compte de la discursivité machiavélienne, précisément de la discursivité de ce qui détermine la nature du pouvoir souverain : est-ce sa conquête, son exercice, sa conservation, ou bien sont-ce les modes de

¹ Ménissier, « Chapitre premier du *Prince* : les mots du pouvoir et les modes de la pensée politique » op. cit. p. 21. Ménissier utilise lui-même comme texte de référence la traduction de Fournel et Zancarini comme l'ensemble de l'étude dont participe sa contribution (cf. la note de l'éditeur, p. 6). Toutefois, la version italienne qu'il en donne (« E Francezi non s'intendevano dello stato ») n'est pas tout à fait celle qui est dans le texte en question (« li Franzesi non si intendevano dello stato »). Sans le signaler, il est probable que Ménissier ait procédé à des modifications comme il l'a fait dans les notes qui précèdent en oubliant simplement de le mentionner cette fois. De même, la page à laquelle il attribue ladite citation (« p. 48 ») correspond plutôt au début du chapitre III et non à sa page exacte (p. 62).

² Cf. « L'« arte dello stato » chez Machiavel. Une lecture du *Prince* », thèse de doctorat d'études politiques soutenue le 21 décembre 2001 à l'EHESS sous la direction de Yves Charles Zarka. *Pour la citation*, cf. Premier chapitre de la Première partie, p. 22. Pour la référence aux travaux de Burckhardt, cf. *La civilisation de la Renaissance en Italie*, Paris, Plon, 1958, t. 1 & 2.

relations dans lesquels il s'inscrit, ou alors ce sans quoi tout cela n'aurait aucun sens à savoir l'espace qui est son cadre ? Il y a une sorte d'enchevêtrement entre les niveaux d'articulation du pouvoir souverain et la réalité de son espace qui est précisément tenu dans toutes les significations affectées à l'*état*. C'est en quelque sorte une relation intime qui semble prendre les proportions d'une co-occurrence entre le pouvoir d'État et son espace. L'un ne va pas sans l'autre, ni ne peut véritablement se concevoir comme une ipséité. Machiavel donnera lui-même l'occasion d'articuler cette relation en termes concrets avec précisément cette synonymie entre *stati* et *dominii*. Car celles-ci ne peuvent se comprendre que dans l'articulation des significations de celles-là.

En effet, la notion de « *dominio* », au pluriel « *dominii* », est tributaire de l'ordre de la conflictualité discursive propre à l'*état*. Elle est traduite par Fournel et Zancarini comme « seigneurie » dans le sens où il s'agit de faire formellement référence « à la fois à une forme d'exercice de l'autorité et à un territoire », en d'autres termes de faire référence à l'*état*, et même d'une certaine manière à au moins une partie du contenu de l'État. Elle est entendue et traduite de la même manière par nombre de traducteurs aussi bien les anciens comme Gohory et Giraudet que les contemporains comme Barincou, Gaille-Nikodimov et Ménissier.¹ Selon ce dernier, le terme *dominio* qualifie et définit le *stato*. Il « renvoie, précise-t-il, à la fois à la possession et au principe politique de celle-ci, à savoir le fait d'être le possesseur légitime et légal d'un territoire, son seigneur au sens médiéval. »² Le contrôle de l'espace du pouvoir est ce qui fonde son autorité. C'est la condition de la radicalité du pouvoir autonome. Elle est l'occasion de la souveraineté. Mais il faut bien avoir à l'esprit que cette représentation de la *seigneurie* ne recoupe pas nécessairement l'intégrité d'un ou de plusieurs territoires, donc n'est pas forcément tributaire de leur conquête ainsi que de leur maintien ou perte. Ménissier fait mention d'un fait relevé dans le chapitre XXIV du *Prince* qui permet de prendre la mesure effective de cette nuance. Machiavel y rapporte que Philippe V de Macédoine « perdit la seigneurie de quelques cités » [« *perdè il dominio di qualche città* »], mais qu'il conserva *il regno*, son royaume;³ cela désigne le *dominio* comme le contrôle effectif, donc comme une réalité plus sommaire ou plus élémentaire que le statut seigneurial. »⁴

¹ Cf. Gohory (1571) ; Giraudet (An VII, 1798) ; Barincou, *op. cit.* ; Gaille-Nikodimov, *op. cit.* ; Ménissier, *op. cit.*

² Ménissier, « Les mots du pouvoir et les modes de la pensée politique », *op. cit.*, p. 22.

³ *Le Prince*, XXIV, 7.

⁴ Ménissier, *op. cit.*, p. 22. C'est l'auteur qui souligne.

D'autres traducteurs privilégient, en revanche, des significations proches mais qui ne renvoient pas rigoureusement à la même acception. Ainsi en est-il de Périès qui parle de « domination », de Lévy et de Goffi qui s'en tiennent à la « puissance » ou de Bec qui en généralise l'entendement lorsqu'il propose la notion de « pouvoir ».¹ Cependant, c'est avec Giraudet et Roux-Lanier que la notion est considérée comme pouvant être traduite directement par le concept de « souveraineté ». Cette traduction est loin de faire l'unanimité pour au moins une raison que Ménissier exprime, avec le tranchant qui le caractérise : « il manque à Machiavel la théorie de la souveraineté que développera Bodin dans *Les six livres de la République*, puisqu'elle seule permettra de coordonner ces différents ordres en conférant à la personne publique une unité à la fois substantielle et abstraite. »² On pourrait même, dans le prolongement de ce propos, souligner le fait, curieux, que Machiavel n'ait pas directement utilisé le terme italien correspondant (*soveranità*) s'il avait clairement conscience de parler de la *souveraineté*.

Pourtant, il semble bien concevable, chez Machiavel plus que chez quiconque, que la réalité de la souveraineté dépasse le cadre des correspondances lexicales et de l'exactitude des rapports entre le signifiant et le signifié.³ De même faudrait-il continuer à s'interroger : en sachant bien quel est le procédé d'écriture de Machiavel, est-ce que le simple fait de ne pas rencontrer l'élaboration d'une « théorie » de la souveraineté annule la réalité d'une articulation de ce qui fait le pouvoir souverain chez Machiavel ?⁴ En fait, il semble bien que la *seigneurie*, tel que son contenu est donné, traduise quelque chose qui tend à mettre en œuvre la nature propre du pouvoir souverain, en l'occurrence son autorité en tant que celle-ci est inscrite dans un espace précis avec autonomie et radicalité. Le fait de l'implication personnelle du Seigneur, du prince dans l'assomption de cette souveraineté ne suffit pas en tant que telle pour remettre en cause sa nature souveraine pour au moins deux raisons : d'abord, l'incarnation du pouvoir souverain n'est pas seulement le propre du prince. Il est également le propre des citoyens dans la république, précisément du gouvernement qui

¹ Périès, (1823-1826), Lévy, *op. cit.*; Bec, *op. cit.*, p. 290. Jean-Yves Goffi, *Machiavel*, Paris, Ellipses, 2000, p. 36 ; extrait tiré d'une traduction originale de *Il Principe* (I), in *Tutte le opere storiche, politiche e litterarie*, Rome, Newton & Compton, 1998, p. 7.

² Ménissier, *op. cit.*, p. 20.

³ Convaincu de l'intention délibérée de Machiavel d'obscurcir sa démarche, Strauss préconise de toujours procéder à une véritable traque de chaque notion par-delà les évidences sémantiques ou les correspondances lexicales : « Cette obscurité des termes est essentielle à la manière dont Machiavel présente son enseignement. Elle amène le lecteur à passer de la signification ordinaire du terme [...] à une signification qui lui est diamétralement opposée » ; cf. Leo Strauss, *Pensées sur Machiavel*, *op. cit.*, p. 75.

⁴ Cette interrogation résonne en écho au travail de Gérard Sfez dans son étude consacrée à la lecture straussienne de Machiavel : « La séduction de l'art d'écrire et le flagrant délit du Prince » in *Léo Strauss, lecteur de Machiavel. La modernité du mal*, *op. cit.*, p. 67-86.

en est issu. C'est tout le sens de : « sont soit des républiques, soit des principats ». Cette double et nécessaire incarnation comporte aussi sa part d'abstraction. C'est d'elle que Machiavel parle lorsqu'il fait référence à son « arte dello stato ». Ensuite, la dimension substantielle prend ici une forme très précise : elle est contenue dans le caractère général et universel de ce qui fait précisément la réalité du *dominio*. Le *tutti*, en français *tous*, se rapportent aux états, aux modalités d'être du politique. C'est le sens de l'usage du verbe être conjugué par Machiavel « sono » et traduit au *passé* et au *présent*, ces deux unités de mesure du temps politique, par « ont été » et « sont ». Ainsi retenir « souveraineté » pour désigner le « dominio » apparaît comme un choix de traduction qui est intéressant. A condition, de pouvoir faire coïncider, comme le fait Machiavel, « État » et « souveraineté », dans le commun entendement de ce qui fait le propre du politique dans le monde.

S'il n'est effectivement pas aisé de trancher ce conflit des traductions du point de vue de la forme, la détermination de son contenu révèle une certaine fécondité. Il est vrai que dans sa formulation, le propos machiavélien pourrait sembler lapidaire. Le procédé est raccourci et le propos en lui-même a quelque chose de péremptoire. Mais derrière le choix d'une écriture, d'un ton, d'une tonalité dont on pourrait rappeler qu'ils sont, respectivement, concise, direct, tranchante, Machiavel dévoile les conditions à partir desquelles une discussion sur la faisabilité de la souveraineté de l'État a lieu dans *Le Prince*. L'expression « Tutti e dominii » exprime l'idée de la totalité du monde comme une addition de toutes les souverainetés. Il s'agit d'une complétude de l'espace du monde que la « souveraineté » partage avec le concept même d'État. Les termes qui traduisent le surgissement de la souveraineté émergent ainsi comme des synonymes de l'État. Ils ont en commun la figure logique de l'universalité: « Tutti...tutti... » Ils partagent aussi et surtout une base de définition unique: « imperio sopra gli uomini ». Ils peuvent enfin, faut-il le rappeler, prendre les deux formes politiques possibles : soit la forme de la république telle qu'étudiée dans les *Discours*, soit la forme du gouvernement princier telle que proposée dans *Le prince*. Dans les deux cas, le passé – « hanno avuto » – et l'actualité – « hanno » –, témoignent du même rendu de l'identité conceptuelle entre le concept d'État et les conditions pré-modernes qui ont rendu possible l'émergence de la souveraineté à partir de la double influence de la république romaine antique et des principats italiens de la Renaissance. Il faudrait considérer, à partir d'une telle perspective, que l'idée de souveraineté est consubstantielle à la notion de l'État et réciproquement. Pour être tout à fait juste avec cet énoncé, il convient de l'exprimer dans toute la radicalité de sa réciprocité ainsi

qu'il suit : les conditions de la souveraineté territoriale sont celles de l'État et elles sont à ce titre franches de toute équivocité chez Machiavel. Comment mieux saisir cette inflexion du débat sur la constitution de l'espace du pouvoir souverain chez Machiavel ?

En fait, il s'agit de comprendre que tous les énoncés sur l'État qui traversent avec profusion les textes de Machiavel sont liés à la puissance suprême dont la souveraineté de l'espace politique est constitutive que ce soit dans le cadre de la république ou dans celui du principat. Il faudrait également comprendre, à l'inverse, que le fait que la notion de souveraineté ne soit pas formellement utilisée dans la traduction de Barincou, Bec, Gaille-Nikodimov, Ménissier, etc. ne comporte aucune conséquence conceptuelle décisive dans la réception fidèle de l'écriture machiavélique. Il n'en est pas autrement de celle du *Prince* de Fournel et Zancarini. Le fait que se soit progressivement imposé l'usage du terme médiéval de « seigneurie »¹ mérite d'être réfléchi. Ce terme semble ordinaire, commun. Son usage semble régulier voire routinier dans les écrits et les pratiques de l'époque. Mais ce caractère n'est prosaïque que d'apparence. Ici, la notion de seigneurie renvoie effectivement à une forme d'autorité traditionnelle dans l'exercice du contrôle d'un espace ainsi que des personnes et des biens qui s'y trouvent. La seigneurie réfléchit le lieu matériel où s'exerce le pouvoir de celui qui l'incarne et justifie que ce dernier s'érige en législateur et magistrat, en fondateur et en garant de l'ordre politique qui s'y trouve constitué. En ce sens, elle recouvre le sens propre de la souveraineté.

De même, une certaine démarcation entre les notions de seigneurie et les conditions d'accès à la souveraineté, bien que furtive, a souvent fait sens. En effet, il est quelquefois dit que la distance entre ces deux termes procède effectivement de ce que la « seigneurie » véhicule l'idée d'une forme de puissance personnelle, incarnée par un individu, le Seigneur, prenant la forme d'une propriété à partir de laquelle la définition prend tout son sens alors que la « souveraineté », en tant que concept, institue l'exercice de la puissance ultime et autonome de manière générale, désincarnée et quasiment indissociable du registre du droit. La seigneurie serait de l'ordre du concret, du matériel, de l'immanent alors que la souveraineté serait son expression transfigurée, donc à loger dans les figures respectives de l'abstrait, du spirituel et du transcendant. Pourtant le concept de « souveraineté

¹ La notion de seigneurie exprime l'idée d'une possession matérielle d'un ou de plusieurs territoires ainsi que des biens et des personnes qui s'y trouvent. Elle confère par le fait même la puissance en tant que c'est une propriété matérielle. Et la première phrase du *Prince* l'énonce comme telle: « Tous les états, toutes les seigneuries... » chez Fournel et Zancarini, p. 45; chez Barincou: « Tous les États, toutes les seigneuries... », p. 290.

territoriale » tend à faire dialoguer ces deux notions. Les deux formes d'expression ne sont donc pas nécessairement opposables chez Machiavel. Ce qui intéresse ce dernier, c'est la part effective de la souveraineté, son statut politique procédant de son être en tant qu'espace, en tant que « morceau » du monde.

La « souveraineté » est d'une certaine manière appelée à dépasser le contexte de la « seigneurie ». En attendant d'opérer ce saut qualitatif, elle reste intimement liée à la signification de cette dernière chez Machiavel. C'est en recouvrant cette double acception qu'elle coïncide avec la notion de l'État. Les traductions les reconduisent et les lient globalement à la fonction qui les définit à savoir le « commandement sur les hommes » comme l'écrivent Barincou, Fournel et Zancarini, ou encore « l'autorité des hommes » dont parle Bec ou enfin le « pouvoir sur les hommes » de Gaille-Nikodimov. La rencontre entre ces deux notions introduit dans le discours machiavélien un rapport qui féconde une profonde « co-naissance » – au sens de Paul Claudel – entre l'espace et l'État, précisément entre l'espace souverain et le pouvoir d'État. C'est précisément au point de rencontre entre ces deux notions fortes que se structure l'effort de compréhension qui suit celui de la traduction. Comment mettre cet effort en perspective alors même que les interprétations qui en sont issues divergent et s'affrontent dans le même esprit ?

5. 2. LE CONFLIT DES INTERPRÉTATIONS

Dans le prolongement du conflit des traductions, il y a effectivement une autre forme de *conflit*, celui *des interprétations*, qui va occuper et, peut-être, mieux éclairer le terrain de la signification et le relief discursif de la souveraineté dans la pensée de Machiavel. Ce conflit se structure autour d'une ligne de confrontation entre deux pôles interprétatifs.

Il s'agit d'un côté de ceux qui minorent l'élaboration machiavélienne de la notion de souveraineté dans l'histoire des idées politiques et préfèrent la fixer à partir des arguments de Bodin. Celui-ci participe lui-même à l'édification de cette idée reçue notamment lorsqu'il proclame dès le Livre premier de son texte majeur : « Il est ici besoin de former la définition de Souveraineté, parce qu'il n'y a ni jurisconsulte, ni philosophe politique, qui l'ait définie... »¹ Il y a une tradition bien ancrée dans l'historiographie politique occidentale qui se perpétue, celle à laquelle faisait référence

¹ Jean Bodin, *Les Six livres de la République*, Paris, Scientia Aalen, 1961, I, VIII, p. 122.

Ménissier, dans le propos précédent, lorsqu'il disqualifiait le machiavélisme comme instance d'élaboration d'une théorie de la souveraineté. En admettant que celle-ci est le propre même de l'État, Ménissier n'en retient que sa dimension purement abstraite. « Car, souligne-t-il, l'impersonnalité de l'État n'est pas pensée par Machiavel ». ¹ Dans son esprit, il apparaît donc nécessaire de délier la réalité de la souveraineté de toute matérialité, celle qui est propre à la conception du pouvoir d'État chez Machiavel. « Par là, ajoute-t-il en dernier ressort, l'analyse machiavélienne se situe également en deçà de la problématique moderne de la souveraineté, dans un contexte national et international qui reste marqué par la conscience de la désagrégation du facteur d'unité souveraine qui caractérise le Moyen Âge, l'empire. » ²

Dans une rigoureuse étude d'histoire de la philosophie politique du XVI^e au XX^e siècle qu'elle a consacrée à la théorisation de la souveraineté, Simone Goyard-Fabre confirme cette perspective en reconnaissant qu'effectivement il est juste de considérer Bodin comme « le premier théoricien véritable de la souveraineté », autrement dit au détriment de Machiavel. ³ Certes, elle tente d'établir une certaine filiation avec Machiavel mais cette tentative reste, du fait même de la nature de cette filiation, peu probante. En effet, s'il est vrai que Bodin établit son idée de souveraineté à partir de l'identification du concept de république et son lien intime avec le concept de puissance, il n'est pas concevable d'envisager la possibilité d'une idée souveraine ailleurs que dans le cadre de la république, c'est-à-dire en l'occurrence dans le deuxième cadre politique que retient Machiavel, à savoir le principat. Ainsi, si la république et le principat représentent en quelque sorte les cadres *a priori* de la souveraineté dans la perspective machiavélienne, celle de Bodin demeure restrictive. Goyard-Fabre formule les termes de cette restriction ainsi qu'il suit : « Sous le titre *Quelle est la fin principale de la République bien ordonnée ?*, les premières lignes du gros traité affirment d'emblée la liaison essentielle de la *République* et de la *Souveraineté* ». ⁴ La nature de cette liaison est donc fondamentale. Bodin lui-même affirme la caractère intrinsèque de cette liaison lorsqu'il dit que la « République est un droit gouvernement de plusieurs ménages et de ce qui leur est commun, avec puissance souveraine ». ⁵ La relation avec Machiavel est certainement articulée à partir de cette référence à l'usage républicain de la puissance souveraine, celle qui fonde le politique de façon

¹ Ménissier, « Les mots du pouvoir et les modes de la pensée politiques », *op. cit.*, p. 20.

² *Idem*, p. 21.

³ Cf. Simone Goyard-Fabre, *Philosophie politique XVI^e-XX^e siècles*, Paris, PUF, 1987, p. 80.

⁴ Goyard-Fabre, p. 81. C'est l'auteur qui souligne.

⁵ *Idem*, citant *La République*, préface, p. 1.

autonome et radicale. L'idée républicaine comme cadre d'expression du pouvoir souverain est ce qui conduit Goyard-Fabre à conclure que : « Bodin rejoint Machiavel pour penser que définir l'essence de la république est nécessaire si on veut et la comprendre et la conserver ».¹

Il faudrait de ce point de vue percevoir les notions de république et de puissance comme les deux conditions machiavéliennes qui participent de cette détermination bodinienne du concept de souveraineté. Mais elles sont limitées en ce sens que chez Bodin, il n'y a que la république comme cadre d'expression du pouvoir souverain et rien d'autre comme chez Machiavel. Ensuite, Bodin a une définition de la république assez singulière. Il parle effectivement d'un « gouvernement de plusieurs ménages et ce qui leur est commun ». Certes, il y a là une référence au caractère domestique qui se rapproche de celle des « territoires » comme domaines des seigneurs. Mais il est bien clair que la constitution plurielle des ménages et la capacité à les ordonner à partir de ce qui leur est commun semble assez différent de ce que Machiavel dit au sujet des « seigneuries » et rappelle plutôt une influence aristotélicienne.

Enfin, il y a un dernier élément et non des moindres que Bodin introduit dans la définition de la question républicaine. C'est l'idée d'un « *droit* » gouvernement des ménages dont semble bien dépourvue la conception machiavélienne de la république. La référence au droit donc non pas à la loi mais à la rectitudes des conduites, à la conformité aux règles et même d'une certaine façon au suivi des normes propres à l'art de gouverner la république n'est pas tout à fait celle de Machiavel. Certes, ce dernier semble en avoir clairement conscience mais seulement à la condition de l'envisager dans un souci d'efficacité et surtout d'utilité avec divers autres éléments qui leur sont intrinsèquement contraires. En effet chez Machiavel, face aux règles de bonne conduite, il est nécessaire de faire place à la ruse, à la cruauté voire à la mise à mort car ce sont elles qui donnent son essence à la chose qui mérite bien son nom : la puissance souveraine. Il faudrait également faire une place aux désirs car les passions animent le vivre ensemble avec une détermination propre à assurer la vitalité et le renouvellement des institutions et de ceux qui les dirigent. Face aux normes, il y a une place à faire à la raison d'État, c'est-à-dire aux principes qui gouvernent les conduites du prince lorsque la nécessité prend le pas sur la normalité, lorsque l'urgence prend le pas sur le cours ordinaire des choses. L'histoire française des idées politiques semble largement héritière de cette filiation historique qui tend à marginaliser Machiavel dans la théorisation de la souveraineté et à

¹ Goyard-Fabre, p. 81.

considérer Bodin comme la première référence centrale. Mais ce n'est pas le cas de toutes les écritures de l'histoire des idées politiques du monde.¹

En effet, de l'autre côté de la ligne de confrontation, il y a le pôle de ceux qui reconnaissent en la pensée de Machiavel le premier moment de formulation de l'idée de souveraineté dont a hérité toute la modernité politique. Sans accorder une place particulière aux conditions bodiniennes de la souveraineté, à savoir la république et la puissance, il s'agit de les inscrire à la surface d'un processus politique plus opérationnel que conceptuel – d'autant plus que Bodin s'est toujours employé à suivre Machiavel dans cette voie de la connaissance politique par l'expérience contrairement à l'idée à laquelle renvoie habituellement le relief théorique de son œuvre et surtout des lectures qui en sont faites.² Il s'agit de ne distinguer rigoureusement ni la république ni le principat lorsqu'il faut discourir sur la souveraineté mais de les mobiliser en tant que les deux formes possibles mais non nécessaires du même espace politique où s'exerce la puissance autonome et ultime. Ici, la souveraineté se thématise à partir de l'espace politique. Cette dernière perspective de l'interprétation est principalement conduite par Gérard Mairet,³ auquel on pourrait associer, ne serait-ce qu'à titre subsidiaire, Anders Ehnmark.⁴ Elle se distingue par sa proximité et même une certaine intimité avec la pensée et l'écriture machiavélique. C'est à ce titre qu'il présente un certain intérêt pour le présent débat, d'autant plus que l'auteur revient sur certaines critiques du conflit des traductions relatives à l'idée que la notion de souveraineté est difficile à thématiser ou en tout cas à construire formellement avec consistance et pertinence à la seule lecture des textes de Machiavel.

¹ N'est-il pas étonnant de constater par exemple que la bien renseignée *Histoire de la philosophie politique* dirigée par Leo Strauss et Joseph Cropsey, Quadrige/PUF, (1963) 1994 ne comporte aucune étude spécifique consacrée à la découverte de la souveraineté chez Bodin. Cette référence est plutôt faite à Hobbes, peut-être parce qu'il développe une approche plus radicale ou simplement parce qu'il est plus connu dans l'univers anglo-saxon. Quoiqu'il en soit, cette absence de Bodin est notable. De même, il est intéressant de signaler que le concept de souveraineté issue de la trajectoire historique de la politique africaine se conçoit comme procédant non pas de la théorie bodinienne mais plutôt d'une sociogénèse de l'État postcolonial, cf. Luc Sindjoun, *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2002.

² Cf. Goyard-Fabre, *Jean Bodin et le droit de la République*, Paris, PUF, 1989 ; la bibliographie descriptive de Marie-Dominique Couzinet, *Jean Bodin*, Paris, PUF, 2001 et des travaux comme ceux de Julian F. Franklin, *Jean Bodin and the rise of absolutist theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 1973 ; Yves-Charles Zarka, *Jean Bodin : nature, histoire et politique*, Paris, PUF, 1996 et Ann Blair, *The theater of nature : Jean Bodin and Renaissance Science*, Princeton, NJ : Princeton University Press, 1997.

³ Cf. l'étude que Gérard Mairet a consacrée à cette question in *Le principe de souveraineté. Histoires et fondements du pouvoir moderne*, Paris, Gallimard, 1997.

⁴ Cf. Anders Ehnmark, *Les secrets du pouvoir. Essai sur Machiavel*, Paris, Actes Sud, 1988.

Dans son étude consacrée à l'analyse historique et généalogique de la souveraineté, Gérard Mairet fixe de façon franche les termes du débat sur l'origine conceptuelle et la fondation historique de cette notion. Il affirme précisément ce qui suit : « Dans l'histoire de l'origine du principe de souveraineté, Machiavel est premier : pourtant il ne développe pas explicitement une théorie de la souveraineté [...] il la rend possible. Il n'emploie d'ailleurs jamais le mot de souveraineté dans ses écrits; à peine y fait-il allusion dans une lettre célèbre à son ami Vettori, datée de décembre 1513. »¹ Les termes de cette allusion sont connus même si leurs traductions restent toujours traversées par les conflits dont un aperçu a été donné. Dans la traduction de référence de cette étude, le terme est formellement utilisé ainsi qu'il suit :

Et comme Dante dit qu'il n'est pas de science si l'on ne retient pas ce que l'on a compris, j'ai noté de ces entretiens avec eux ce que j'ai cru essentiel et composé un opuscule *De principatibus*, où je creuse de mon mieux les problèmes que pose un tel sujet : ce que c'est que la *souveraineté*,² combien d'espèces il y en a, comment on l'acquiert, comment on la garde, comment on la perd.³

Il s'agit effectivement de la confiance bien connue que Machiavel a faite à son ami Vettori sur l'origine et l'objet du *Prince* avant sa parution. Et on le voit bien, l'allusion dont parle Mairet concerne davantage le signifié que le signifiant. Le problème avec cette énonciation est que Mairet ne fait pas assez cas du conflit des traductions.⁴ Pourtant, comme cela vient d'être à nouveau établi, la notion de souveraineté est formellement employée dans certaines traductions. Une certaine esquisse des conditions d'usage ainsi que des contextes de signification a pu en être faite.⁵ Mais on pourrait penser que Mairet suit lui aussi les traductions qui font autorité à ce propos. On pourrait surtout envisager qu'en fait, il a à l'esprit l'idée que les nombreuses traductions de ce terme ne recouvrent guère l'essentiel. Ce qui compte, c'est la possibilité de déterminer le contenu de ce concept en tant qu'il relève d'un univers d'organisation du pouvoir tout à fait particulier. De ce point de vue, on pourrait effectivement dire qu'il n'existe pas une référence formelle à la notion moderne de souveraineté chez Machiavel. Il s'agirait de comprendre que pour Machiavel lui-même, c'est de la réalité de la souveraineté que traite son texte même s'il n'y a pas une claire conscience de la conceptualité de la notion ni une énonciation rigoureuse de ce lieu abstrait où s'incarne et

¹ Cf. Gérard Mairet, *idem*, p. 17.

² C'est nous qui soulignons.

³ Cf. « Nicolas Machiavel à Francesco Vettori » in *Lettres familières, Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1952, p. 1436.

⁴ Mairet travaille avec les *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1952, traduites et présentées par Edmond Barinco.

⁵ Cf. chapitre 5.1. de la présente étude.

s'assume le pouvoir suprême et autonome comme c'est le cas chez Hobbes par exemple. Et c'est à partir de ce paradoxe que l'analyse de Mairet se révèle intéressante.

En effet, Mairet fait une remarque fondamentale qui résume assez bien le sentiment qui guide son analyse chez Machiavel : « A l'origine de la *souveraineté*, il y a donc pour ainsi dire une absence paradoxale: le concept lui-même ». Cette absence du concept en soi est pourtant l'occasion d'une description de la réalité effective de la souveraineté. Et ce paradoxe n'a rien d'accidentel. Machiavel est coutumier du fait. Cela dit, ce qui est important ici aux yeux de Mairet réside dans la démarche propre à l'auteur du *Prince*. Selon lui, Machiavel est porté par un élan subversif et reconstruteur des idées médiévales et de leurs survivances dans le Quattrocento qui trace l'itinéraire de surgissement de la réalité de la souveraineté. « C'est que, par ses écrits, souligne-t-il, Machiavel fait œuvre de rupture; il déchire une tradition et c'est de cette déchirure, séparant l'ancien ordre des choses de l'ordre nouveau des choses, que surgissent le *souverain* et ses œuvres ».¹ Ce renversement épistémologique, brutal, imprévisible, semble de nature à radicaliser la référence à la source machiavélienne comme cadre pertinent d'articulation de la notion de souveraineté dans le débat contemporain sur la philosophie politique moderne. Et les raisons qui l'expliquent sont parfaitement identifiables et se justifient comme telles. D'après Mairet, « dans le registre qui est le sien, *la politique*,² la rupture machiavélienne est double : elle liquide un passé philosophique et réfléchit la politique elle-même comme rupture; autrement dit, la pensée machiavélienne de la politique consiste à rompre avec le passé de cette pensée et à réfléchir, par ce mouvement même de rupture, la politique comme action fondatrice d'un nouvel ordre des choses ».³ La souveraineté est prise ici dans un mouvement radical d'autonomisation épistémologique qui semble être à la fois la condition et l'occasion de sa nouvelle identification politique.

Plus abrupte et beaucoup moins argumentée, la position d'Anders Ehnmark rapporte l'attention du *Prince* de Machiavel à une seule chose : la souveraineté. « C'est, affirme-t-il, de la nature de la souveraineté – et non pas du souverain – que Machiavel veut nous entretenir. »⁴ Le contenu de ce qui relève de la souveraineté déborde le seul corps du roi, du prince ou du seigneur pour prendre en compte l'espace de son pouvoir ainsi que son contenu. Tout n'est donc pas,

¹ Mairet, *Le principe de souveraineté*, p. 17

² C'est l'auteur qui souligne.

³ Mairet, p. 17.

⁴ Anders Ehnmark, *Les secrets du pouvoir. Essai sur Machiavel*, op. cit., p. 24.

contrairement à ce qu'affirme Ménissier, affaire personnelle dans le propos de Machiavel sur la souveraineté. Avec Ehnmark, il devient clair que : « Ses observations sur la souveraineté ont ainsi une envergure que n'atteindront certainement pas des observations sur le souverain. »¹ Certes, ces affirmations ne sont pas suffisamment étayées pour qu'il soit possible de comprendre en profondeur comment opère cette désincarnation de la souveraineté machiavélienne chez Ehnmark. Peut-être faudrait-il considérer que ce dernier suit dans cette voie une démarche toute machiavélienne, celle qui consiste à ne s'embarrasser d'aucune définition ou explication préalable au sujet des vérités qui s'imposent d'elles-mêmes, au sujet des questions dont l'évidence dans le raisonnement politique relève du bon sens. Il s'agit en quelque sorte d'un appel qui s'adresse à ceux qui ont encore le *sens des réalités* dont parle Isaiah Berlin,² l'équivalent machiavélien de la « vérité effective ». Mais l'auteur a néanmoins la prudence de recommander qu'il faut toujours prendre garde aux efforts liés au travail machiavélien sur les concepts. Aussi avertit-il : « Ces louables efforts ont ceci de paradoxal que mieux on comprend ce qu'il voulait dire, moins il nous dit. La ressemblance se perd dans la différence. »³

Quoi qu'il en soit, la signification du concept de souveraineté émerge de ces deux points de vue comme un principe dont l'autonomie absolue est désormais doublement établie dans la sphère de la connaissance et de la pratique politique c'est-à-dire dans une acception unique de l'exercice de la toute-puissance pour l'intérêt de l'État que l'on gouverne dans un espace bien déterminé. Ainsi avec l'idée de souveraineté machiavélienne, l'espace politique du monde n'est plus réglementé par des ordres métaphysiques valables en soi tels que le cosmos, la nature, Dieu, etc. Il n'est pas non plus entièrement soumis à une normativité qui lui serait transcendante: la rationalité, la moralité, la juridicité, etc. Il est le produit de la constitution des États souverains et des mouvements liés à l'expansion de leurs conceptions du pouvoir dans l'espace. Dans de telles conditions où, comme le rappelle Pierre Manent, « le monde, en tout cas le monde humain, la "société", n'a pas pour auteur Dieu, ou les dieux, ni la nature, mais l'homme lui-même »,⁴ il y a un immense travail de mise en ordre du monde à faire à partir de l'idée que l'on s'est faite du pouvoir souverain. Il y a surtout l'idée que ce monde est constitutif du travail du sujet, particulièrement du sujet privilégié qu'est le prince ou le gouvernant d'une république, dans la constitution, la conservation et éventuellement

¹ Anders Ehnmark, *Les secrets du pouvoir. Essai sur Machiavel*, op. cit., p. 24.

² Isaiah Berlin, *Le sens des réalités*, Paris, Ed. des Syrtes, 2003.

³ *Ibidem*, p. 29.

⁴ Cf. Pierre Manent, *Cours familier de philosophie politique*, Paris, Fayard, « L'esprit de la cité », 2000, p. 13.

l'expansion de son espace souverain. Le principat et la république constituent naturellement les deux formes d'incarnation de cette formation politique par l'intelligence du rapport à l'espace souverain. C'est à partir de ce rapport à la souveraineté qu'il devient possible de travailler à la construction du pouvoir d'État qui est immanente et permanente chez Machiavel.

A l'issue de cette double mise en sens des conflits de traduction et d'interprétation du texte de Machiavel, il est apparu que la souveraineté est la mise en forme et en acte de l'autonomie politique continuellement assumée dans l'espace par le biais de la puissance ultime. Il devient clair que le propre du monde s'ordonne en même temps que s'opère l'exercice de l'autorité souveraine dans et entre les États. L'idée de constitution de l'espace à partir du pouvoir d'État émerge de ce point de vue comme la condition qui rend possible la constitution de la souveraineté machiavéienne valable en soi. Toutefois, ce rapport conceptuel de la souveraineté à l'espace de l'État ne renseigne pas encore assez sur la *verità effettualè* d'une telle perspective, précisément sur le déroulement des opérations qui y ont cours, sur la réalité des actes politiques à partir desquels elle prend corps. Le corps politique qui constitue la souveraineté dont parle Bodin est porteur d'un ensemble d'opérations politiques dont Machiavel semble bien rendre compte. Il s'agit d'en déterminer la nature et surtout les rapports. Qu'en est-il exactement ? Quel est en son enjeu politique dans la recherche des éléments de détermination de ce qui fait le propre de la souveraineté dans l'espace du politique chez Machiavel ? Ces deux interrogations correspondent d'une certaine façon à une lecture de ce qui se fait, de ce qui n'a pas su se dévoiler pour comprendre comment travaille le concept de souveraineté avant son apparition, comment il plie la formation politique du monde.

Chapitre 6

La souveraineté entre territoire et « vertu » : opérativité

Les conditions politiques qui opèrent dans la constitution machiavélienne de la souveraineté sont intimement liées non seulement aux processus d'énonciation du pouvoir d'État mais aussi et surtout aux modes d'articulation de ses actes. Elles n'ont de sens qu'à partir du moment où elles s'exercent sur un espace à soi, sur l'espace de l'autre, sur la ligne de démarcation entre les deux. Il s'avère effectivement que le problème d'identification de la souveraineté procède irréductiblement de sa mise en œuvre concrète dans l'espace du monde. En quoi une telle assertion peut-elle faire l'objet d'une interrogation qui soit digne d'intérêt ? En fait, il s'agit simplement d'une difficulté qui tient au fait, renseigné par l'histoire et l'actualité du monde, que la constitution politique de l'espace ne se déroule guère de façon complètement abstraite, rationnelle encore moins pacifique et ordonnée. L'espace est non seulement le lieu où les luttes politiques s'effectuent pour son contrôle mais aussi et surtout l'objet permanent de toutes les formes d'appétit du pouvoir en tant que tel. La constitution politique de l'espace du monde semble bien se nourrir chez Machiavel de la réalité du conflit des pouvoirs et du désir, toujours croissant et jamais assouvi, de ne faire dépendre son existence que de soi, de n'agir que pour soi, y compris et même surtout au moment où on donne l'impression d'agir en faveur des autres ou au nom de la paix ou de l'ordre mondial. Elle signe son identité souveraine à partir de cette perspective. Comment dès lors l'établir comme telle ? Comment l'éprouver ensuite comme figure générale de l'agir politique valable en soi et à l'œuvre partout dans le monde ?

Il est entendu que l'exercice de la souveraineté concerne « l'autorité » ou « le commandement » sur les hommes localisés dans un espace bien déterminé. Cet espace politique qui se matérialise à travers la notion de territoire est précis, défini sans être définitif. Il s'étend, se rétrécit ou se transforme au gré des façons dont le pouvoir d'État qui le rend possible et le garantit opère, au gré des luttes qui le structurent en permanence et des intérêts qui motivent et ordonnent les désirs de puissance des princes ou des gouvernements républicains. L'acte de constitution de la souveraineté chez Machiavel semble effectivement se dérouler dans un espace qui entretient et se nourrit des appétits contradictoires et des antagonismes qui lui sont inhérents. Il s'articule ainsi au

croisement des deux trajectoires de sa mise en œuvre qui sont effectivement constitutives de son rapport au territoire : un premier rapport à partir du dedans, un second dans le face-à-face « vertueux » – au sens de faisant spécialement appel à la *virtù*. C'est avec ce croisement qu'il deviendra peut-être possible de se prononcer sur la question de savoir au nom de quelle logique réunir les éléments communs qui participent de la formation et de l'exécution de la souveraineté et à quoi correspond, dans le monde machiavélien, la figure du corps politique qui en est issue.

6. 1. L'INSCRIPTION TERRITORIALE

Le problème de la formation de la souveraineté suit, de façon serrée, la trace machiavélienne de la fondation de l'État. Il se loge au cœur de l'acte politique par excellence. Il s'agit, en l'occurrence, non pas d'une création politique *ex nihilo* mais de la simple et non moins radicale occasion de la prise du pouvoir d'État qui s'accompagne simultanément de l'investissement d'un lieu nouveau, des conflits qui pourraient accompagner cet investissement. C'est à cette occasion qu'arrive la constitution des « *ordini nuovi* » dont parle Machiavel. La formation effective de la souveraineté est fonction de la radicalité du lien entre pouvoir et espace, lien entretenu et concrétisé par la mise en place des nouveaux ordres issus du commerce entre le gouvernement des sujets et l'acquisition d'un territoire d'une part et d'autre part dans la confrontation née des désirs princiers d'en avoir pour chacun la possession. L'art de gouverner n'a ainsi de sens que dans la mesure où il opère dans un lieu qui est à sa mesure, dans des conditions qui correspondent à sa nature conflictuelle. De même, il semble tout à fait absurde de prendre la mesure du caractère politique d'un espace sans considérer en son sein l'exercice du pouvoir sur des sujets et la compétition entre princes pour son contrôle. Le travail d'investissement gouvernemental de l'espace et son inscription dans l'articulation des rapports entre les nations du monde constituent pour ainsi dire les deux sources de la souveraineté. L'acquisition ou la perte de cette souveraineté propre au principat ou à la république ne dépend de rien d'autre que de la capacité à maintenir son espace face aux troubles issus du gouvernement des sujets ou alors des bouleversements propres à l'expression imprévisible et désarticulée des désirs de pouvoir des princes alentour.

Faire face à ces deux trajectoires du désordre politique du monde comme grammaire de la souveraineté ne nécessite guère des opérations sophistiquées et complexes liées à la science, au droit, à la morale ou à la religion. Il ne s'agit pas davantage de multiplier des stratégies et des

technologies politiques raffinées à l'efficacité improbable. Il s'agit de faire une chose unique, simple, radicale : tenir son espace, c'est-à-dire maintenir son territoire. C'est précisément ce moment de la pensée de Machiavel qui a attiré l'attention de Michel Foucault. Discutée avec beaucoup d'intérêt par Michel Senellart,¹ la réflexion foucauldienne, certes critique dans son intégralité, a néanmoins le mérite de restituer avec justesse la trajectoire matricielle du procédé machiavélien de mise en sens de la souveraineté. Foucault dit précisément à ce propos : « la fin de la souveraineté est circulaire : elle renvoie à l'exercice même de la souveraineté; le bien, c'est l'obéissance à la loi, donc le bien que se propose la souveraineté, c'est que les gens lui obéissent. Circularité essentielle qui, quels qu'en soient évidemment la structure théorique, la justification morale ou les effets pratiques, n'est pas tellement éloignée de ce que Machiavel disait quand il déclarait que l'objectif principal du prince devait être de maintenir sa principauté.»²

La compréhension qui se rapporte de façon directe à la discussion tient d'abord à une observation de forme : le maintien de la « principauté » ou principat n'est théoriquement envisageable chez Machiavel qu'au même titre que le maintien de la république. A l'inverse de Bodin qui ne considérerait que la république, Foucault ne retient de la détermination du contenu de la souveraineté chez Machiavel que sa forme princière. Au-delà de cette distinction de forme, ce qu'il y a d'essentiel dans le propos foucauldien tient à cette idée d'éternel retour. L'auteur parle de « circularité », ce mouvement permanent de rotation entre différents acteurs dans le même espace propre à l'économie des échanges entre obéissance des sujets au gouvernement et défense de la souveraineté territoriale par ce dernier au nom précisément de ce qui précède. Cette économie doit se cristalliser avec la conservation de l'autorité sur les sujets – c'est toute la liturgie sur « les gens qui obéissent » et une volonté de conserver sa primauté sur les autres princes. C'est à ce moment précis et précieux qu'est finalement obtenue la capacité de préserver en permanence l'espace souverain. L'obéissance des sujets et la recherche de la puissance qui en découle émergent de ce point de vue comme les deux conditions du maintien de l'espace souverain.

¹ Cf. Michel Senellart, « Machiavel à l'épreuve de la gouvernementalité » in *L'enjeu Machiavel*, op. cit., p. 211-227. L'auteur rappelle fort opportunément l'argument qui justifie le désintéret foucauldien pour la pensée machiavélienne : « Machiavel, pour Michel Foucault, ne saurait être tenu pour le père du discours historico-politique qui déchiffre les signes de la guerre civile permanente dans l'ordre politique et analyse les rapports de pouvoir comme des rapports de guerre: parce qu'il considère uniquement le rapport de force en vue de la stratégie du prince et non comme le champ, immanent à la société, où se joue la relation de pouvoir, et qu'il n'analyse pas ce jeu dans l'élément de l'histoire, celle-ci n'étant pour lui qu'un recueil de jurisprudence ou de modèles tactiques », p. 211, et pour la citation de l'extrait, cf. Michel Foucault, « Il faut défendre la société » (Cours au Collège de France, 1976), Paris, Gallimard - Le Seuil, p. 145.

² Michel Foucault, « La gouvernementalité », *Dits et écrits*, t. III, Paris, Gallimard, 1994, p. 635-657, p. 645-646 pour la citation.

Toutefois, cette circularité dont parle Foucault n'est pas seulement à envisager en termes structurels c'est-à-dire n'est pas seulement liée à l'organisation des rapports de pouvoir entre les gouvernants et les gouvernés en vertu de la responsabilité commune face à la protection du territoire. Elle est aussi et surtout à envisager en termes matériels, physiques, donc visibles, quantifiables, autrement dit qu'il est possible de circonscrire, de clôturer. L'espace du pouvoir souverain est, pour ainsi dire, un lieu clos. C'est son périmètre qui constitue la trajectoire de sa circularité. Sa clôture constitue sa propre protection. Car sa principale fonction est de contenir l'expression désarticulée des tensions sociales à l'intérieur de l'État, des « tumulti » par exemple, et de faire face aux appétits d'espace des princes extérieurs. La souveraineté apparaît de ce point de vue comme le fruit d'une construction des actes de pouvoir pour faire face à l'insécurité de ce qui est dans et en dehors de l'espace territorial de l'État. C'est la raison pour laquelle, à la suite de cette suggestive lecture foucauldienne du machiavélisme, Senellart a peut-être raison de continuer à donner à penser « la souveraineté comme pouvoir s'exerçant essentiellement sur un territoire ».¹ Une telle acception de la souveraineté reste cependant encore abstraite par rapport à la propre pensée de Machiavel. Quelle appréciation pourrait-on effectivement en faire à la lumière des textes de Machiavel ?²

Effectivement, dans une acception machiavélienne immédiatement tributaire des textes, une principauté ou une république n'est ce qu'elle est que parce que son maintien est intimement lié aux conditions de gouvernement ou d'encerclement de son espace souverain. Pour mettre en œuvre la constitution du pouvoir souverain qui seul peut avoir autorité sur les hommes et protéger leur lieu commun, Machiavel ne propose guère ni de monter une structure ni d'élaborer une physique supérieure de l'État à fonder, autrement dit une « superstructure » ou une « métaphysique » transcendant la chose politique similaire à celle de Marx ou de Hobbes par exemple.³ Le procédé de

¹ Senellart, *idem*, p. 212.

² En revenant aux textes de Machiavel, Foucault admet lui-même l'intérêt central de l'approche machiavélienne notamment au moment où la définition de la notion de la souveraineté est en train de prendre forme avec Bodin et Hobbes, à l'ombre de la raison d'État. En s'appuyant sur les travaux d'Étienne Thuau, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, il dit de Machiavel : « Il est au centre du débat durant toute cette période de 1580 à 1650-1660 [...] non pas dans la mesure où ça passe par lui, mais où ça se dit à travers lui. Ce n'est pas par lui que ça se passe, ce n'est pas par lui et ce n'est pas chez lui qu'on va trouver un art de gouverner. Ce n'est pas lui qui a défini l'art de gouverner, mais c'est à travers ce qu'il a dit que l'on va chercher ce que c'est que l'art de gouverner », *Sécurité, territoire et population*, 9^e cours, *op. cit.*

³ Cf. entre autres, Etienne Balibar, Cesare Luporini et André Tosel, *Marx et sa critique de la politique*, Paris, F. Maspero, 1979 et Yves-Charles Zarka, *La décision métaphysique de Hobbes. Conditions de la politique*, Paris, J. Vrin, 1987.

Machiavel reste bien simple dans son énonciation tout en étant radical dans sa signification. Il s'emploie à étudier les difficultés qui sont constitutives de la mise en œuvre de l'État dans son espace propre c'est-à-dire les luttes liées aux conquêtes du lieu et à la maîtrise du pouvoir suprême qui en est issu. Ce procédé ne se dévoile effectivement dans toute sa radicalité que dans un lieu politique nouveau, et en tant que tel, constitutif d'un régime d'autorité problématique. Dans *Le prince*, l'auteur en énonce clairement les termes :

C'est dans le principat nouveau que se tiennent les difficultés.¹

L'idée de nouveauté est ainsi grosse de toute la problématique propre à la mise en œuvre du pouvoir souverain : nouveauté du lieu à investir et à préserver ; nouveauté du régime d'autorité à exercer sur les sujets, sur « la population » dont parle Foucault. Dans les deux cas, il y a un défi permanent à constituer un espace en tant que lieu d'exercice du pouvoir souverain, à l'établir en tant que structure d'organisation du pouvoir dans ce lieu. La mise en œuvre de la souveraineté n'a ainsi de sens qu'en tant qu'elle opère dans la difficulté propre à cette double constitution. Celle-ci se nourrit de deux articulations fondamentales.

La première articulation tient à l'idée que Machiavel se fait de la menace permanente qui pèse sur l'espace politique nouvellement conquis. Partant du fait qu'il y a un appétit naturel de la conquête du pouvoir commun aux hommes, il convient d'avoir une appréciation « effective » des choses qui sont liées à cette forme de constitution de la souveraineté. Celle-ci y émerge comme une sorte de bien commun qui est saisi par l'autorité constituée, princière ou républicaine, comme un bien propre. Il s'agit d'une opération d'appropriation concrète, matérielle qui a aussi quelque chose d'affectif. Cette appréciation des faits est rendue dans les termes du propos machiavélien. La souveraineté est à ses yeux un objet de désir, de possession, de dépossession, de destruction. Tout au long du troisième chapitre du *Prince*, Machiavel n'a de cesse de revenir sur la description des termes qui en rendent compte. Une intéressante illustration en est fournie dès la première page à travers notamment l'usage des expressions suivantes :

Une nouvelle acquisition..., occupant ce principat... entrer dans cette province... la perdit... lorsqu'on les acquiert une seconde fois, les pays...²

¹ *Le prince*, III, p. 49.

² *Idem*, p. 50.

Machiavel s'exprime sur les rapports de prédation qui structurent la constitution de l'espace politique souverain comme s'il parlait de vulgaires objets de convoitise. Ces multiples références à « l'acquisition », à « l'occupation », à « l'entrée dans une province » ou territoire, à sa « perte » et enfin à sa « seconde acquisition » traduisent un constant investissement de l'espace souverain en terme direct, investissement à inscrire dans la perspective d'un rapport primitif à la propriété. La souveraineté y apparaît comme l'aboutissement d'un processus de formation patrimoniale de l'espace propre au pouvoir d'État. Ces multiples références reprennent aussi et surtout un langage qui ne figure l'économie des échanges autour de la souveraineté qu'en termes de possession, de prédation et de précarité. Tout se passe comme si ce qui est acquis ne peut l'être que parce qu'il procède d'une dépossession, comme si ce qui est acquis ne l'est jamais définitivement, comme si ce qui est acquis fait toujours l'objet d'une convoitise permanente et proche de la part de ceux qui n'ont rien, ceux qui n'en ont pas assez ou ceux qui en veulent davantage.

Dans des conditions aussi âpres, Machiavel ne propose guère de sortir de ces difficultés. Au contraire, il semble bien que le maintien de la souveraineté dans des conditions aussi hostiles et précaires n'en est que plus authentique, précisément dès lors que l'on y trouve les « remèdes » appropriés. Ces derniers épousent ainsi les conditions de leur environnement, la nature des opérations de constitution et de protection de l'espace souverain : matériels, difficiles, radicales, violentes. Ainsi en est-il par exemple du plus saisissant de ces « remèdes » tel que l'auteur le rapporte lui-même :

Il suffit d'avoir éteint la lignée du prince qui en avait la seigneurie ²

Il faut bien avoir à l'esprit que le corps et le sang de celui qui entre en commerce avec le pouvoir souverain n'est pas à considérer comme une simple métaphore. Il s'agit de la réalité de ce qui, aux yeux de Machiavel, fait tenir la souveraineté et qui permet donc de s'en accaparer, de la conserver ou de la perdre. Si la conservation d'un État nouveau doit être accompagnée de l'élimination physique du prince et de l'anéantissement de sa filiation, c'est bien parce que le pouvoir souverain en dépend. Le caractère patrimonial du rapport au pouvoir souverain est à la fois la condition de son maintien et l'occasion de sa perte définitive.

² *Le prince*, III, p. 51.

Un autre remède, différent du précédent, permet de maintenir dans les mêmes termes la souveraineté. Il est lié à la nature même du gouvernement de l'espace souverain. En effet, la capacité à exercer le pouvoir dans un espace nouveau ou à le perdre est tributaire de la façon dont le prince articule son régime d'autorité sur l'espace. Machiavel propose à ce sujet une analyse comparative à partir des faits d'actualité de son époque qui est tout à fait éclairante :

Les exemples de ces deux différents gouvernements sont, de notre temps, le turc et le roi de France. Toute la monarchie du Turc est gouvernée par un seul seigneur: les autres sont ses serviteurs; et, divisant son royaume en sandjacs, il y envoie des administrateurs différents et les change et les permute comme il lui semble. Mais le roi de France est placé au milieu d'une nombreuse et ancienne compagnie de seigneurs, qui, dans cet état, sont reconnus par leurs sujets et aimés par eux : ils ont leurs prérogatives, que le roi ne peut leur ôter sans se mettre en péril. Qui donc considère l'un et l'autre de ces états, constatera qu'il y a des difficultés à acquérir l'état du Turc, mais, dès lors qu'il a été vaincu, une grande facilité à le tenir. De même il constatera, à l'inverse, qu'à bien des égards il y a plus de facilité à occuper le royaume de France, mais une grande difficulté à le tenir.¹

Le contraste qu'il y a dans les deux modes de structuration du gouvernement détermine l'analyse machiavélique de la difficulté ou de la facilité à maintenir l'espace souverain. Dans ces nouvelles conditions, contrairement à ce qui précède, le fait de soumettre un prince ou « d'éteindre sa lignée » n'est donc pas la garantie de la réussite de l'opération de maintien de l'espace souverain nouvellement acquis. Dans l'analyse, il y apparaît pour ainsi dire une nouvelle dimension désincarnée et pourrait-on dire objective et impersonnelle du pouvoir suprême dans le maintien de cette forme de souveraineté. La structure objective des pouvoirs dans l'espace détermine en elle-même l'enjeu du maintien ou de la perte de la souveraineté ainsi que la facilité ou la difficulté à les gouverner comme dans les cas du royaume de France ou de la monarchie du Turc. Machiavel entretient ainsi une sorte de dialectique dans cette première articulation de la menace propre aux difficultés de constitution et de conservation du pouvoir dans l'espace souverain. Qu'en est-il de la seconde ?

La seconde articulation correspond à l'idée que Machiavel se fait du changement et des transformations procédant des « difficultés » qu'il y a à maintenir l'autorité sur la « population », sur les sujets dans un État nouveau :

¹ *Le prince*, IV, p. 65.

Ses variations naissent [...] d'une difficulté naturelle qu'il y a dans tous les principats nouveaux : à savoir que les hommes changent volontiers de seigneurs en croyant aller vers mieux.¹

L'origine problématique du changement politique est ainsi identifiée : le désir que les sujets politiques ont de changer le maître de leur espace, leur prince ou leur gouvernant. Ce dernier constitue l'autorité que les sujets politiques ont l'habitude d'identifier, à tort ou à raison selon les cas, comme étant la source de leurs maux. Le changement du maître n'entraîne pas en revanche le changement du lieu. Il introduit l'idée du caractère naturel de l'alternance politique, plus précisément l'idée du caractère naturel du désir des hommes de changer de régime dès lors qu'ils sont confrontés aux difficultés liées à toute expérience du vivre-ensemble. Machiavel se montre sceptique dans l'appréciation de cette démarche humaine. « En croyant aller vers mieux », les hommes s'enferment dans l'ordre de la croyance, de l'*immaginazione* qu'il a toujours et fortement récusée au profit de la *verità effettuale*. Il y aurait derrière cette énonciation machiavélique une réelle perplexité : comment comprendre que d'un côté l'avènement d'un ordre politique nouveau dépende souvent du ressentiment des sujets politiques vis-à-vis de l'ancien maître et de l'autre laisser entendre que ces derniers ne disposeraient pas de la lucidité nécessaire pour saisir les raisons qui les pousseraient vers un nouveau maître ? S'agit-il d'une véritable ambiguïté dont il serait possible de sortir à partir d'une rigoureuse distinction analytique ? Ou alors est-ce une figure de l'ambivalence de l'écriture machiavélique ? Ou enfin, sommes-nous simplement en présence de deux des multiples séquences inhérentes aux transformations politiques en soi dont Machiavel se contenterait, froidement et dans une certaine mesure loyalement, de décrire les articulations décisives ainsi que la part du fortuit dont celles-ci sont constitutives ?

En fait, Machiavel précise assez clairement sa pensée sur ce point : le jugement des sujets politiques ne saurait être l'unique source de l'intelligence des arts de gouverner puisqu'il est toujours le fruit des passions sociales : « *umori* » et de ses contradictions : « *tumulti* ».² C'est principalement la raison pour laquelle ce jugement débouche quasiment toujours sur l'erreur.

¹ *Le Prince*, IV, p. 65.

² Voir l'intéressante étude que propose Thierry Ménissier sur le rapport que les institutions entretiennent avec les passions sociales. L'auteur désigne précisément celles-ci en termes de revendications sociales spontanées (*umori*) et l'expression permanente de leurs désaccords (*tumulti*) Cf. « Ordini et tumulti selon Machiavel: la république dans l'histoire » in « Machiavel et la maîtrise de l'urgence », *Archives de philosophie*, avril-juin 1999, tome 62, Cahier 2, pp. 221-239.

Chaque fois que les sujets politiques ont décidé de changer l'ancien maître par un nouveau dans les mêmes conditions et conformément au procédé ci-dessus décrit, l'auteur écrit ceci dans *Le prince*:

Ils se trompent puisque par la suite ils voient d'expérience qu'ils sont allés vers le pire.¹

Y a-t-il lieu de penser avec Machiavel que tous les changements politiques voulus et effectués conformément au désir naturel des sujets ont toujours été voués à l'échec ? Il y a des raisons de penser que la référence machiavélienne à « l'expérience », c'est-à-dire à l'effectuation du cours des choses dans le temps pour justifier cette assertion pourrait sembler abusive. Car il n'est pas tout à fait certain que les désirs d'alternance politique des sujets politiques soient toujours sources d'erreurs. D'ailleurs, l'auteur lui-même reconnaîtra aux sujets du nouvel État conquis une certaine compétence pour renverser leurs maîtres dans le cas où ceux-ci se montrent malhabiles et à en installer de nouveaux.²

En vérité, l'intérêt de Machiavel sur ce point précis est de faire valoir une autre idée, celle qui se rapporte à la façon dont l'espace devient le véritable enjeu de ce niveau d'énonciation du politique. En effet, au rebours de ce qui précède, il s'agit de comprendre que l'avènement d'un ordre politique nouveau est l'occasion de la mise en place d'une opération qui dépend du rapport du prince aux sujets, où « le maître » du lieu a la responsabilité ultime d'initier et de conduire les transformations qui s'imposent nécessairement à son intelligence et qui pourraient échapper aux intelligences non exercées à la conduite des affaires du pouvoir, en l'occurrence celles des sujets. C'est donc au « maître » qu'il revient d'ordonner, de conserver « la multitude » pour reprendre une terminologie utilisée par G. Mairet³ et de protéger son espace de vie, terrain du vivre-ensemble, lieu d'incarnation du pouvoir d'État. Le propos est clairement formulé dans les *Discours*:

On doit prendre ceci pour règle générale: il n'arrive jamais, ou rarement, qu'une république ou un royaume soient bien organisés dès l'origine, ou totalement réformés, sinon par un homme seul. Bien plus, il faut qu'il n' y ait qu'un homme qui indique la voie et dont dépende cette organisation. Aussi un sage législateur, désireux d'être utile non à soi mais au bien commun, non à ses successeurs mais à la patrie de tous, doit s'efforcer d'exercer seul l'autorité. Jamais un esprit sage ne reprochera à quelqu'un d'avoir accompli une action extraordinaire pour organiser un royaume ou créer une république. Il faut que, si les faits l'accusent, les effets l'excusent.⁴

¹ *Le prince*, III, p. 49.

² Cf. infra, chapitre II, 2. 4. 2. : De la subjectivité à la principauté.

³ Gérard Mairet, *Le Maître et la multitude*, Paris, Félin, 1991.

⁴ *Discours*, I, 9, pp. 209.

On le voit bien, la responsabilité ultime de mettre en place une souveraineté revient au prince ou au gouvernement de la république, l'un et l'autre pris comme maîtres du lieu. C'est un principe politique qui ambitionne l'universalité – « on doit prendre ceci pour règle générale » dit Machiavel. Fonder une souveraineté ou constituer une nouvelle souveraineté à partir d'une ancienne est une mission exclusivement réservée au prince ou au « législateur » de la république. Certes Machiavel réintroduit furtivement la nuance qui lui faisait défaut dans les deux précédents extraits lorsqu'il admet ici que cette prétention à l'universalité de ce prince peut-être démentie par l'expérience, fut-ce à titre exceptionnel ; c'est le sens du : « ou rarement ». Mais l'énonciation du principe reste valable pour l'essentiel. En fait, il demeure essentiel pour la constitution et le maintien de l'organisation du vivre ensemble à la condition d'en préciser la modalité opératoire et surtout d'en indiquer les conditions d'évaluation. La responsabilité de la fondation ou de la transformation politique initiée par le prince ne saurait être une démarche arbitraire. En effet, certaines valeurs sont requises pour édifier le statut de celui qui est à même de conduire une telle opération : le sens de la mesure – comme évaluation par la vertu et comme évaluation par la géométrie –, courage de la solitude, intelligence tactique, maîtrise du terrain, capacité d'exécution, référence identifiante au droit ainsi que « sagesse » et « vertu ». Cette opération est surtout soumise à quelques modes d'administration du nouvel espace politique que *Le prince* articule avec force détails:

Quand ces états que l'on acquiert comme il est dit, sont accoutumés à vivre sous leurs lois et en liberté, et que l'on veut les tenir, il y a trois façons de faire : la première, n'en laisser que des ruines; une autre, aller y habiter en personne; la troisième, les laisser vivre sous leurs lois, tirant d'eux un tribut et créant en leur sein un état de quelques-uns, qui puisse te conserver son amitié : en effet, cet état étant créé par ce prince-là, il sait qu'il ne peut rester en place sans son amitié et sa puissance et qu'il doit tout faire pour le maintenir. Et une cité habituée à vivre libre se tient plus facilement par l'entremise de ses citoyens que de tout autre façon, si on veut la préserver.¹

Ces modalités d'opération sont d'une grande clarté. Elles confirment l'idée que l'opération de mise en place de la souveraineté reste du ressort de l'intelligence politique du prince. Celui-ci n'opère qu'avec les moyens que lui confère sa fonction et qui se résument aux atouts liés à la capacité à faire respecter l'ordre, lequel reste tributaire de l'essentiel : la possession du territoire ainsi que le gouvernement de son contenu en vue de la défense de celui-ci et de celui-là. C'est la clé

¹*Le prince*, V, p. 69.

d'accès et de maintien au pouvoir souverain. D'où une prescription récurrente d'inspiration machiavélique, celle qui consiste à toujours lier l'opération de constitution et de transformation de toute souveraineté à la maîtrise de l'art de gouverner. Comment opère dès lors l'art de gouverner à partir de cette essence opérative constitutive de l'espace souverain ? Comment la transcrire dans cette articulation de la cosmographie de la souveraineté ? A quoi correspond une telle démarche dans les textes de Machiavel ? Quelle est la figure d'énonciation du corps politique qui émerge à partir d'une telle esquisse ?

6. 2. LA TRANSCRIPTION « VERTUEUSE »

L'opération de la mise en valeur de la souveraineté esquisse d'une certaine façon la démarche générale qui conduit vers la constitution de la figure du corps politique chez Machiavel. C'est autour d'elle que se cristallise la constellation des actes du gouvernement de l'État pour le contrôle de l'espace et la protection des sujets. L'État semble définitivement y correspondre à un lieu dont les enjeux se déclinent sous le mode des conflits de pouvoir parmi les sujets et entre les princes: conflit sur la constitution et la délimitation de son espace territorial acquis, maintenu ou perdu par la force ou la faiblesse de la structure politique de l'espace soumis ou à soumettre; conflit autour de la capacité des autorités à dominer leurs sujets et surtout à les protéger des nombreux prédateurs à l'intérieur et alentour. L'institution politique souveraine est donc à inscrire dans le registre incertain de la conflictualité et de la précarité dont elle-ci est nécessairement constitutive. Elle traduit de façon immanente l'articulation de cette constitution conflictuelle du politique dans le partage de l'espace du monde. Elle est portée dans toute sa radicalité, d'un extrême à un autre, par la conquête ou la perte d'un État. En même temps, en tant que trajectoire du passage entre ces deux extrêmes, elle est travaillée par le mode de régulation d'un vecteur politique central chez Machiavel : la *virtù*. Saisir la mise en actes de celle-ci conduit à une meilleure intelligibilité du faisceau de tous ces rapports entre le prince et son espace, entre ses sujets et les autres princes. D'où l'idée de Jean-François Duvernoy selon laquelle la constitution de la souveraineté d'une cité ou d'une nation, « à la fois champ d'exercice et résultat de l'exercice d'une *virtù* collective, introduit dans la vie des hommes une sorte de transcendance. Transcendance d'une œuvre volontaire, en ce sens que l'homme y construit de toutes pièces un cosmos raisonnable qui n'a pas de modèle dans la nature. »¹ Comment de ce point de vue saisir l'opérativité commune – « collective » dans la citation

¹ Cf. Jean-François Duvernoy, *La pensée de Machiavel*, Paris, Bordas, « Pour connaître », 1986, p. 170.

- de la *virtù* comme norme chez Machiavel ? Jusqu'où va ce sens du commun de la *virtù* dans l'exécution du pouvoir sur l'espace souverain ? A partir de quelle perspective mettre en sens son universalité et à ce titre tenter d'établir sa validité philosophique, celle qui permet d'esquisser l'horizon du conflit ultime, celui qui mettrait face à face l'immanence qui travaille cette réflexion et la « transcendance » à laquelle fait référence Duvernoy ?

La *virtù* est l'un des termes les plus féconds et parmi les plus réguliers du *Prince*. Sur les vingt six chapitres de cette œuvre, Machiavel utilise cette notion trente six fois. Il le fait de plusieurs façons. Cette notion recouvre ainsi une complexité qui traduit en même temps la nécessité de la saisir comme un principe qui rend possible la conduite des affaires communes dans un monde en permanence instable, précaire et hostile. La *virtù* combine à la fois la force, l'intelligence, l'audace, la pugnacité, chacune de ses qualités prises dans toute la radicalité de son entendement. La mise en commun de toutes ces valeurs et leur développement permanent est ce qui garantit le pouvoir souverain de l'État, que celui-ci soit sous l'autorité du prince ou du gouvernement de la république. C'est donc par le biais de la *virtù* que la souveraineté s'incarne complètement dans sa figure de corps politique en soi. Car l'État en tant que corps politique souverain s'identifie aux modes d'exécution de la norme qui l'ordonne et qui réfléchit de façon articulée la maîtrise de ses contradictions intimes ainsi que la menace des désordres environnants. Pleinement assumée, cette valeur anime la souveraineté, la porte nécessairement à son niveau ultime dans l'exercice de sa puissance. Il est de ce point de vue nécessaire de bien voir comment Machiavel fait opérer la *virtù* dans cette mise en actes de la souveraineté dans l'espace du monde.

Pour y saisir ses modalités opératoires, il se trouve que parfois la tendance habituelle consiste, non sans raison, à opposer la *virtù* à la *fortuna* sur divers sujets chez Machiavel. Il n'est pas certain que cette opposition continue à opérer dans le cadre de la constitution et de la protection de la souveraineté comme ce fut le cas précédemment. Les deux notions ne se situent pas tout à fait sur la même échelle concernant cette question précise pour des raisons que Machiavel formule clairement à la lumière de l'histoire:

Plusieurs écrivains, entre autres Plutarque, écrivain fort grave, ont pensé que la fortune avait plus que la *virtù* contribué à l'accroissement de l'empire de Rome. Une des plus fortes raisons qu'il donne, c'est l'aveu même de ce peuple qui, en élevant plus de temples à la fortune qu'à aucun autre dieu, reconnaît par là avoir tenu d'elles toutes ses victoires. Il paraît que Tite-Live se range à cette opinion: rarement il fait parler un romain de la *virtù* sans y joindre la fortune.

Non seulement je ne suis point de cet avis mais je le trouve même insoutenable. En effet, s'il ne s'est jamais trouvé de république qui ait fait autant de conquêtes que Rome, il est reconnu que jamais État n'a été constitué pour en faire autant qu'elle. C'est à la valeur de ses armées qu'elle a dû ses conquêtes; mais c'est à la sagesse de sa conduite, à ce caractère particulier que lui imprima son premier législateur, qu'elle dut de les conserver, comme nous le prouverons tout au long dans plusieurs des chapitres suivants.¹

Les chapitres des *Discours* qui suivent en apporteront effectivement la preuve : l'histoire politique du monde est davantage le fait de la *virtù* – traduit ici par « vaillance » et « sagesse » – que de la *fortuna* dans la constitution et la conservation de toute souveraineté et du mode de gouvernement qui en est issu. Car, précisément, la nature des sujets politiques dedans et des princes dehors est telle que c'est seulement face à la fascination et à la crainte que suscite la *virtù* qu'ils consentent à se soumettre à l'autorité constituée et acceptent de se conduire dans le respect des lois et des principes établis, et cela jusqu'à ce que cette structure des rapports de force se modifie. La *virtù* assure la maîtrise de cette nature impétueuse et concupiscente de l'homme, celui-ci à la fois membre et prédateur de la cité qu'il s'agit de circonscrire avec lucidité. Machiavel énonce à ce propos deux vérités fondamentales. D'abord la première :

Les besoins des hommes sont insatiables, parce que par nature ils peuvent et veulent désirer toutes les choses et qu'ils ne peuvent les obtenir qu'en faible quantité du fait de leur condition. Il en résulte une continuelle insatisfaction dans leur esprit et un dégoût pour ce qu'ils possèdent. Cela leur fait blâmer le présent, louer le passé et désirer l'avenir, bien qu'ils n'y soient pas poussés par un motif raisonnable.²

Au-dedans comme en dehors, le principe du gouvernement de la souveraineté doit se fonder sur l'éternelle et universelle nature des hommes pris comme simples sujets ou comme princes. La *virtù* ne prend véritablement tout son sens que quand elle révèle sa capacité effective à maîtriser cette nature concupiscente et insatisfaite de l'homme, des citoyens ordinaires et surtout des princes. Dans cet effort, il s'agit de pouvoir tenir son territoire dans la durée sans avoir à se plier ni aux contraintes de la géographie ni aux aléas des passions humaines. Il s'agit de pouvoir tenir à la part d'objectivité inscrite dans les lois de l'histoire. C'est en partie le sens non seulement de la méfiance

¹ *Discours*, II, 1, La Pléiade, *op. cit.*, p. 513. Plus que la traduction de Bec, celle de Barincou met bien en perspective la référence à la *virtù* qui est en jeu ici. C'est l'auteur lui-même qui souligne.

² *Idem*, avant-propos, p. 293.

de tout déterminisme lié aux positions géographiques et surtout du rejet machiavélien de toute prise en compte du sentiment chez l'homme qui consiste à « blâmer le présent, louer le passé et désirer l'avenir ». Car au départ se trouve un scepticisme sur lequel tient ce rejet : il n'y a pas de « motif raisonnable » dans cette attitude. La première vérité fondamentale tient ainsi à l'articulation par la *virtù* d'une telle intelligibilité politique du monde. Celle-ci participe d'ailleurs de la seconde vérité fondamentale sur la volonté universelle de puissance. Machiavel l'énonce ainsi qu'il suit :

Le désir de régner est si puissant qu'il envahit le cœur de ceux-là mêmes qui n'ont aucune chance d'accéder au pouvoir.¹

La quête de la puissance émerge ainsi comme la chose politique la mieux partagée dans le monde. Elle mobilise l'humanité entière des plus forts aux plus faibles, des plus aptes aux plus inaptes, des plus habiles aux plus maladroits, etc. Toute traduction des actes politiques du monde se révèle ainsi comme une cosmographie des ambitions partagées du pouvoir souverain. Cette vérité est d'une évidence universelle. Elle en induit une autre, moins évidente cette fois mais tout aussi universelle, celle qui comporte la restriction dans l'effectivité de l'accession au pouvoir. Accéder au pouvoir souverain, en faire le meilleur usage, le conserver le plus longtemps possible appartient à un domaine réservé. C'est le lieu de l'articulation radicale de la *virtù*. C'est avec elle que s'institue l'autorité souveraine dans un ou plusieurs espaces. C'est la raison pour laquelle la conquête des territoires demeure le seul fait des princes.

Mais il faut également avoir à l'esprit que les références à la *virtù* pour traduire la mise en actes du pouvoir souverain ne sont pas exclusives. Elle s'accompagne d'une autre valeur politique, celle qui met face-à-face tout ce qui participe de l'exécution du pouvoir souverain dans l'espace en termes de vaillance, de force et de sagesse et tout ce qui ce qui les mobilise de façon détournée, c'est-à-dire la ruse comme figure politique. La *virtù* peut ainsi être saisie avec pertinence dans son rapport à la ruse. Cela revient à dire que les rapports du prince avec ses sujets et ses adversaires – les autres princes réels ou potentiels – peuvent effectivement se décliner avec un intérêt égal sous un mode singulier. Il ne s'agit plus de la domination ou de la possession pure d'un territoire ou d'une seigneurie, ce qui est le propre de la nature concupiscente et insatisfaite de l'homme en général et des princes en particulier, mais plutôt de la dissimulation et de la simulation de cette même nature humaine dans ce processus. C'est la raison pour laquelle Machiavel recommande au

¹ *Idem*, avant-propos, p. 293.

prince de savoir être ou paraître à la fois fort et rusé à travers, respectivement, les deux figures métaphoriques du lion et du renard. Dans les deux cas, il s'agit pour le prince de savoir simuler et dissimuler. L'auteur dit précisément à ce propos :

Pour un prince, donc, il n'est pas nécessaire d'avoir, dans les faits, toutes les qualités [...] mais il est bien nécessaire de paraître les avoir; et même, j'oserai dire ceci: si on les a et les observe toujours, elles sont dommageables et si l'on paraît les avoir, elles sont utiles; par exemple paraître pitoyable, fidèle, humain, droit, religieux, et l'être, mais avoir l'esprit bâti de telle sorte que, s'il faut ne pas l'être, tu puisses et saches devenir le contraire.¹

Il convient de noter que c'est à partir de cette ambivalence du rapport du prince à ses sujets que se dessine la nature et la valeur du lien qui relie le corps politique au pouvoir souverain ou l'en sépare. Cela semble tenir à l'importance que Machiavel accorde à la ruse comme moyen à mobiliser pour faire de la *virtù* le principal instrument de défense du territoire. Le prince doit savoir, en fonction des occasions, se faire aimer et savoir susciter la crainte non seulement chez ses sujets mais aussi et surtout chez ses amis et ennemis qui convoitent ses territoires. Car il est clairement entendu que, quel que soit leur statut aux yeux de Machiavel, les hommes sont toujours changeants, lâches, ingrats, cupides, bref égoïstes et méchants. Leur amour est toujours incertain. La confiance et la reconnaissance pour le prince qui a acquis et su préserver l'espace dans lequel vivent ces hommes ne représentent guère des garanties sûres. De même ceux qui demeurent à l'affût de la moindre faille pour s'emparer du territoire conquis et gouverné par le prince. C'est la raison pour laquelle la ruse constitue un excellent vecteur de l'art de gouverner l'espace souverain.

D'un autre côté, la crainte est l'autre moyen sûr dans l'effort politique de circonvenir cette nature égoïste et concupiscente des hommes, des sujets comme des princes. Pour s'assurer leur obéissance, garantir la discipline et tenir ses frontières dans l'État, la violence doit pouvoir s'exprimer dans toute sa radicalité: extrême, féroce, tranchante mais en même temps être conduite pour soi, de façon autonome, opportune et maîtrisée par le prince. A partir de là, l'auteur du *Prince* en tire une règle générale:

Je conclus donc, revenant sur le fait d'être craint ou aimé, que, les hommes aimant à leur gré et craignant au gré du prince, un prince sage doit se fonder sur ce qui est à lui, non sur ce qui est à autrui; il doit seulement s'ingénier à fuir la haine comme il est dit.²

¹ *Le prince*, XVIII, p. 153.

² *Idem*, p. 149.

Car chez Machiavel, le meilleur mode d'exécution de la *virtù* qui peut aussi garantir la souveraineté de l'État tient aussi bien aux rapports d'intelligence et de puissance du prince avec ses sujets qu'avec les autres princes alliés, affidés ou hostiles.

En somme, la mise en forme et la mise en œuvre de la souveraineté incline ainsi toute la réflexion sur la constitution et la conservation de la souveraineté vers une écriture de l'opération politique commune à tous les princes du monde. L'exécution de la souveraineté émerge ainsi comme constitutif d'un enjeu gouvernemental à fonder et à maintenir par le truchement de la mobilisation de la *virtù* doublement articulée autour de ces deux principaux moyens à savoir la ruse et la violence. S'il en est ainsi de la mise en actes de la souveraineté dans l'espace, comment construire sa normativité en termes réguliers et communs au gouvernement des nations ? A partir de quels critères politiques évaluer une telle perspective ?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre 7

Les souverainetés règlent le monde : normativité

L'articulation des rapports entre tous les États du monde se décline dans la pensée machiavélienne sous le mode de la violence induite de la convoitise des territoires et du désir de puissance des princes. Ces rapports ne se déclinent fondamentalement qu'en termes d'hostilité, d'insécurité, de face-à-face avec le chaos imminent. Ils s'énoncent assez paradoxalement d'ailleurs comme des occasions d'exécution de la chose politique, occasions entendues comme opportunités offertes à toute l'humanité et propres à rendre compte du réseau des relations dans lequel s'insère l'accomplissement de tout espace souverain. C'est précisément le message que Machiavel veut faire passer lorsqu'il reprend son idée maîtresse selon laquelle rien n'est plus ordinaire que le désir de conquérir et, en tant que tel, le prince qui le fera sera plus loué que blâmé. Ce message rend bien compte de l'esprit du Diplomate de Florence au sujet de ce qui fait le propre du rapport à l'espace du monde. Dans le processus de formation de la souveraineté comme dans les relations entre les différents États du monde, il semble effectivement exister une tendance naturelle et banale à l'usage de la violence pour étendre sa souveraineté et accroître sa domination face à laquelle l'autre doit nécessairement et de toute urgence se protéger par tous les moyens.

Pourtant, il ne s'agit pas d'en conclure qu'avec une telle représentation, l'investissement de l'espace du monde machiavélien soit un processus chaotique. Car celui-ci mobilise de multiples manières de faire et de penser qui se font face à l'intérieur de leurs espaces respectifs et, par le fait même, débouchent sur une forme d'auto-régulation politique de leurs relations. Il s'agit d'une régulation autonome qui repose sur des règles qui sont conformes à la nature propre du politique, c'est-à-dire qui sont inhérentes à l'investissement et aux agissements des pouvoirs souverains dans la conquête ou la défense de l'espace. Ces règles sont ainsi immanentes à la dynamique de formation des souverainetés et paraissent logiquement engagées dans le processus de mise en ordre du monde. Quelles sont ces règles et comment est-il possible de les articuler avec une relative cohérence au point de pouvoir leur conférer précisément ce statut normatif ? Que valent-elles dans le processus de constitution de la souveraineté dans le monde ?

Prendre la mesure de ces interrogations revient en fait à réinvestir ce à partir de quoi se forment et se structurent les souverainetés ainsi que la nature des relations que celles-ci entretiennent entre elles. Il s'agit en l'occurrence de la violence née des désirs de conquête et de puissance. Deux règles pourraient suffire pour en prendre toute la mesure. La première règle en fixe l'économie. La seconde la module à partir d'un principe : celui de la nécessité, fécondant ainsi la constellation des conditions qui guident la formation et l'articulation des rapports entre souverainetés : c'est le principe de nécessité.

7. 1. L'ÉCONOMIE DE LA VIOLENCE COMME MODE DE REGULATION

Avec la pensée machiavélienne, il est effectivement possible de saisir la règle qui module l'action universelle du pouvoir souverain dans l'espace à partir d'une double figuration : celle, matérielle, des échanges violents entre acteurs politiques qui y ont cours d'une part et celle, abstraite, de l'unité de mesure de la puissance qui en résulte d'autre part.

Le commerce de la violence est chez Machiavel ce riche croisement des forces qui permet d'articuler le pouvoir souverain comme l'unique instrument pouvant garantir la sécurité des territoires des États. C'est donc en vertu de l'insécurité que s'ordonne l'essentiel des rapports entre les souverainetés. La référence à la sécurité est quelque chose de tout à fait matériel. Elle prend sens avec la constitution des forteresses ou l'érection des frontières effectives pour marquer les limites de l'espace souverain à protéger. Elle a aussi une fonction symbolique qui est très éloquente à ce propos, celle qui rend compte de l'idée que l'espace souverain ne peut être articulé dans le monde qu'en termes de protection vis-à-vis de l'extérieur. Il est donc nécessaire pour un prince qui veut maintenir son État de toujours tenir les limites de son espace.

Mais, la perception machiavélienne ne se réduit guère à la simple tenue des limites de l'espace souverain contre le ou les ennemi(s) extérieur(s). Elle va au-delà de l'érection des frontières ou forteresses. Elle est aussi et surtout l'expression d'une attitude mentale, d'une psychologie particulière. En effet, défendre les limites de son État, garantir sa sécurité participe d'une démarche qui n'est ni rigide ni uniforme, qui est plutôt à rapporter à son caractère dynamique et protéiforme en ce sens qu'il s'agit d'aller au-delà des clôtures matérielles. A quoi correspond précisément cette psychologie supra-étatique ? En fait, il s'agit de s'inscrire dans une perspective qui ne conçoit la

meilleure manière de se protéger qu'en termes expansifs. La règle dans ce cas devient alors simple : s'étendre et prendre d'assaut d'autres espaces souverains dans le but soit de renforcer sa capacité à se défendre, soit dans le but de dissuader toute autre souveraineté d'attaquer ou de chercher autre allié que soi. Dans les deux cas, cette expression de la règle de protection souveraine passe par l'accumulation continue de l'espace et, du même coup, de la force dont une démonstration nette et sans ambiguïté doit être donnée aux autres à chaque occasion.

Cette forme d'expression de la sécurité souveraine est celle qui participe de la constitution et de la conservation de l'espace politique le plus achevé dans l'histoire, à savoir l'empire. C'est l'une des raisons qui justifie l'admiration de Machiavel pour la constitution impériale de la souveraineté en général, celle de Rome en particulier. La meilleure protection de l'empire romain réside dans l'étendue de son espace souverain et l'importance qu'elle exprime auprès de ses voisins proches ou lointains. Mais, par-delà son étendue et la concentration de la puissance que cela entraîne, quelle signification politique est en travail derrière cette expression achevée de la souveraineté, autrement dit cette expression impériale de la sécurité ? Les violences qu'entraîne ce type d'articulation du pouvoir souverain ne sont et ne semblent être ni ponctuelles ni locales. Elles sont constantes et ont une portée globale. A quelle figure d'énonciation faudrait-il recourir pour en rendre compte chez Machiavel ?

Le problème de l'articulation constante et globale de la violence ainsi que les conséquences en termes de puissance ou d'impuissance que cela entraîne installent le discours machiavélien dans le registre de la guerre qu'il convient d'analyser non plus simplement comme un objet constitutif de la fondation du politique¹ mais davantage comme un objectif de tout gouvernement souverain dans son face-à-face avec les autres. Car le monde demeure dans sa constitution un agrégat de pouvoirs souverains animés par un même désir de sécurité et structuré en termes strictement inégaux. C'est un ordre politique inégal donc incertain, précaire, par essence fragile qui apparaît par le fait même comme étant tout le contraire même de la notion d'État. En fait, l'articulation de la guerre chez Machiavel est à considérer comme étant la recherche d'une sécurité à l'extérieur dont on est plus ou moins assuré à l'intérieur. Donc, elle n'est pas valable pour elle-même. Elle ne saurait non plus se contenter de la seule recherche de la plus grande puissance. Elle est ce par quoi est rendue possible la sécurité de l'espace souverain. Cette mise en sens de la guerre n'a rien de simple. En fait, elle est

¹ Cf. l'analyse qui lui a été consacrée : 3. 1. Sécurité: la condition de l'État.

infiniment plus complexe ainsi que le témoigne Alexis Philonenko: « S'il est une chose bien difficile, c'est de déterminer le sens de la guerre dans la pensée de Machiavel. Il ne suffit pas d'aborder *L'art de la guerre* et de relever les fautes militaires »¹ pour croire qu'on a une totale maîtrise de l'entendement de ce qui fait le sens d'une guerre et conduit vers sa finalité.

En fait, c'est à partir de quelques repères structurants de l'idée politique machiavélienne que le fait de la guerre fait sens dans les relations entre les souverainetés. Il convient de rappeler au préalable que chez Machiavel, faire la guerre est le principal objectif de celui qui gouverne. C'est la raison pour laquelle elle s'impose comme une règle de gouvernement pour le prince :

Il ne doit jamais, de ce fait, détourner sa pensée de l'exercice de la guerre, et dans la paix il doit s'y exercer plus que dans la guerre, ce qu'il peut faire de deux façons : soit par les actions, soit par l'esprit. Et, quant à ses actions, outre qu'il tiendra bien ordonnés et exercés les siens, il doit toujours aller à la chasse et, par ce moyen, accoutumer son corps aux désagréments; et en même temps apprendre la nature des sites et connaître comment se dressent les monts, comment s'ouvrent les vallées, comment s'étendent les plaines, et comprendre la nature des fleuves et des marais, et en ceci mettre beaucoup de soin [...] Et le prince qui est dépourvu de cette compétence est dépourvu du premier bagage que doit avoir un capitaine, car elle apprend à aller à la rencontre de l'ennemi, à choisir son logement, à conduire ses troupes, ordonner les batailles, assiéger les villes, le tout à ton avantage.²

Le principe du gouvernement de l'État souverain semble effectivement soumis à la logique de la guerre. Plus radicalement, c'est la logique du conflit qui induit la démarche politique. Mais il faut bien comprendre que les relations conflictuelles entre les souverainetés ne sont pas toutes porteuses de la même ambition, encore moins d'une motivation identique. Dans l'esprit de Machiavel, il y a deux principales sources de la guerre qui peuvent opposer les États souverains. Chacune qui lui donne une forme précise :

L'une procède de l'ambition des princes ou des républiques, qui cherchent à étendre leur empire. C'est ce que firent Alexandre le grand et les Romains, et ce que font tous les jours les différentes puissances. Ces guerres sont périlleuses, mais elles ne chassent pas totalement les habitants d'une région. Car le vainqueur se suffit de la soumission des peuples; il les laisse vivre le plus souvent sous leurs lois et toujours dans leurs maisons et biens.³

Cette forme de guerre est effectivement liée à la recherche de la puissance pour garantir la sécurité de la souveraineté. Elle passe par la conquête et la soumission d'autres souverainetés. Elle se projette comme une menace pour les souverainetés voisines ou lointaines. Elle renseigne surtout

¹ Alexis Philonenko, *Essais sur la philosophie de la guerre*, Paris, Vrin, 1976, p. 13.

² *Le prince*, XIV, p. 133.

³ *Discours*, II, VIII, p. 310.

sur l'ambiance d'hostilité et de méfiance qui prend forme dans les rapports entre souverainetés. Philonenko la qualifie de « guerre politique ».¹

Cette dernière s'oppose à une autre forme de guerre dite « guerre naturelle »² qui fait également l'objet d'une écriture particulière. Machiavel en rend clairement compte dans le texte en ces termes :

L'autre espèce de guerre, c'est quand un peuple entier, avec l'ensemble de ses familles, quitte un endroit, poussé par la faim ou par la guerre, et va chercher une nouvelle implantation et un nouveau pays, non pour le gouverner, comme ci-dessus, mais pour s'en emparer totalement, en chasser ou en tuer les anciens habitants. Cette guerre est cruelle et effrayante.³

Par le biais de cette autre forme de guerre, les rapports entre les souverainetés sont désormais engagés dans une lutte radicale, la lutte pour la survie. La recherche inquiète de la propriété pour échapper aux conditions de la rareté ou de la misère est de nature à provoquer et à perpétuer un affrontement féroce entre les souverainetés opulentes et les souverainetés concupiscentes. Le sens de la propriété autrement dit le fait de posséder le bien-être matériel naturellement ou souverainement acquis et protégé comme tel ainsi que le sentiment qui en découle sont donc à prendre rigoureusement en compte dans la constitution et l'analyse des rapports entre les souverainetés. Ils sont de nature à informer ou à transformer l'équilibre des rapports de force dans le monde.

Avec ces deux formes de guerre, il apparaît clairement que l'idée de la guerre n'est pas seulement inscrite dans la poursuite des fins liées à la seule sécurité du prince. Elle est aussi et avec plus de radicalité inscrite dans la nécessité de sauvegarder la souveraineté comme bien commun – au double sens de propriété et de sécurité, ces deux valeurs cardinales du vivre ensemble. Ainsi, à la source des rapports entre les souverainetés, il y a en travail l'idée que la sécurité et sa relation intime à la propriété constituent en quelque sorte les deux conditions universelles des rapports entre les États. Il s'agit d'une perspective déterminante qui régit l'ordre du politique. La constitution des rapports entre souverainetés du monde se doit d'être attentive à cette perspective et surtout conformer ses relations et institutions propres à cette logique. D'où cette conclusion que Machiavel tire à la suite d'une illustration historique éclairante :

¹ Philonenko, p. 16.

² *Idem.*

³ *Discours*, II, III, p. 310.

J'affirme que quiconque ayant aujourd'hui des États en Italie, à peine suivra-t-il cette voie, qu'il deviendra avant tout autre le maître du pays. Il arrivera à son État, ce qui advint au royaume de Macédoine, lorsqu'il passa sous l'autorité de Philippe, qui avait appris du Thébain Epaminondas la manière d'organiser les armées. Tandis que le reste de la Grèce vivait dans l'oisiveté et s'occupait à jouer des comédies, il devint si puissant grâce aux mesures et aux exercices entrepris, qu'il put l'occuper tout entière en quelques années et léguer à son fils de telles bases qu'il put dominer le monde entier. Celui donc qui, étant prince, méprise ces idées, méprise en même temps son État; s'il est citoyen, il méprise sa cité.¹

De ce point de vue, comment l'idée d'autorité dans les rapports entre les États prend-t-elle corps ? N'y a-t-il que par la guerre qu'il soit possible de régler cette question ? Le registre de la relation entre les souverainetés est-il définitivement ouvert à un monde régi par l'économie de la violence et ayant pour seul étalon de mesure l'unité de la puissance ?

L'unité de la puissance permet en fait d'aborder avec plus de fécondité le problème de l'évaluation de l'autorité dans la constitution des souverainetés du monde et des rapports qui en sont issus. Quelles que soient les conditions et situations, il est important de toujours avoir à l'esprit l'idée que chez Machiavel la puissance ne s'exprime en termes radicaux que dans la sphère du pouvoir d'État. En ce sens, la puissance est d'abord une affaire d'État. Elle s'obtient radicalement par la force des armes pendant la guerre et se conserve ou se modifie toujours par le même procédé et avec les mêmes moyens. L'exercice de la puissance par une souveraineté sur un ou plusieurs espaces souverains reste dans l'absolu le fait d'une démarche liée à la constitution intrinsèquement violente du politique. Comment Machiavel en établit-il la valeur, autrement dit sa valeur dans ce qui pourrait bien être « le marché mondial de la violence » ?

En cherchant à évaluer la constitution des rapports entre les souverainetés, Machiavel permet de procéder à une double distinction : le cas où l'État nouvellement conquis comporte des traits politiques communs avec la souveraineté conquérante et le cas contraire. Double distinction qu'il prend le soin d'établir avec précaution:

Je dis donc que ces États et provinces incorporés par conquête à une Seigneurie plus ancienne que la conquise ou sont de la même nation et la langue, ou elles n'en sont pas.²

Dans le premier cas, il n' y a pas grande peine à asseoir une puissance:

¹ *L'art de la guerre*, VII, 17, p. 613-614.

² *Le prince*, III in *Œuvres complètes*, p. 292. Cette partie de la traduction et les quatre autres qui vont suivre nous semblent le mieux rendre compte de l'enjeu de cette problématique des rapports de pouvoir entre souverainetés.

Si elles en sont, c'est chose facile de les conserver, surtout si elles ne sont pas accoutumées de vivre en liberté; et pour les posséder en toute sécurité, il suffit d'avoir éteint la lignée du Prince qui leur commandait, car, pour le reste, si vous gardez leurs anciens privilèges et qu'il n'y ait point de différences de coutumes, les sujets vivront paisiblement, comme on a vu de la Bourgogne, Bretagne, Gascogne et Normandie, qui sont de si longtemps sujettes à la couronne de France.¹

Le fait que la souveraineté conquérante soit plus ancienne et surtout partage avec celle qui est conquise des choses communes comme les mœurs, les usages, la langue, etc. est de nature à confiner la relation de puissance à la forme d'une simple extension du pouvoir d'État. Celle-ci reste toujours soumise aux exigences de rigueur et de fermeté – de froideur et de cynisme, diraient les esprits chagrins – auxquelles Machiavel est extrêmement attentif. Il en définit lui-même les conditions:

Le conquérant de cette sorte d'États, s'il veut rester en leur possession, doit prendre garde à deux choses: l'une, que l'ancienne race de leur Prince soit éteinte, l'autre de n'innover en rien en leurs lois et impôts; de sorte qu'en peu de temps ces États nouveaux ne fassent avec les anciens qu'un seul corps.²

Il s'agit de considérer encore une fois que les seuls véritables obstacles dans ce cas sont liés soit à la capacité de résistance propre à la nature princière de toute contestation soit à une ponction de la propriété des populations dominées. Ce qui revient à dire que le statut de prince conféré par des dispositions personnelles ou propres à la filiation politique d'un côté et de l'autre le rapport au bien privé – par opposition au bien public – constituent des éléments déterminants à maîtriser, en toute radicalité, dans la souveraineté soumise pour y garantir la permanence de sa puissance.

Dans le deuxième cas, survient alors toute la difficulté lorsque la souveraineté conquise est, en tout point de vue, différente de la souveraineté conquérante. Et c'est à ce niveau que la politique entre les puissances souveraines chez Machiavel tire toute sa substance et radicalise sa conscience politique du monde. Les termes de son discours sont précis :

Quand on gagne des États sur une nation différente de langage, de coutumes et de gouvernement, il y a là de l'affaire et c'est alors qu'il faut avoir la faveur de la fortune et montrer grande habileté.³

¹ *Le prince*, pp. 292-293.

² *Idem*, p. 293.

³ *Ibid.*

Le problème politique prend effectivement corps dans une relation entre deux souverainetés précisément différentes dès lors que l'une entretient l'ambition de soumettre l'autre. Comme dans le cadre d'une politique propre à l'État, il convient d'articuler toute démarche de soumission de l'autre autour du bon usage de la *virtù* et de la *fortuna*. C'est le sens respectif de « montrer grande habileté » et « avoir la faveur de la fortune ». Mais en fait, ces deux données générales de la pratique politique machiavélienne se dissolvent lorsqu'il s'agit d'articuler la chose politique dans le cadre du comportement souverain à l'extérieur. C'est précisément ce qui fait problème dans l'exercice de la puissance entre les souverainetés du monde. Comment organiser et conserver la soumission des souverainetés conquises et dissuader tous les autres prédateurs ? Machiavel propose trois ordres de solutions qu'il est possible de distinguer de façon nette mais qui se rapportent toutes à une seule figure : la colonisation.

Le premier ordre de solutions est décliné sous la forme d'une colonisation directe. Les termes qui l'énoncent sont sans ambiguïté. Selon Machiavel, le prince qui a réussi à conquérir des souverainetés et qui doit faire face aux problèmes liés à la conservation de celles-ci doit savoir ceci :

Un des remèdes les plus grands et les plus vivaces serait que celui qui les acquiert allât y habiter en personne: cela rendrait plus sûre et plus durable cette possession, comme l'a fait le Turc pour la Grèce; malgré tous les autres ordres qu'il adopta pour tenir cet état, s'il n'était allé y habiter, il n'était possible qu'il le tint. En effet, en y restant, on voit naître les désordres et tu peux vite y remédier; en n'y restant pas, on les apprend quand ils sont grands et qu'il n'y a plus de remède. En outre, la province n'est pas dépouillée par tes officiers; les sujets sont satisfaits de pouvoir recourir à un prince qui est proche; ils ont donc plus de raisons de l'aimer s'ils veulent être bons et de le craindre, s'ils veulent être autrement; tout étranger qui voudrait attaquer cet état est plus circonspect; tant et si bien qu'en y habitant, il ne peut le perdre qu'avec de très grandes difficultés.²

L'investissement d'une souveraineté conquise par le souverain lui-même semble représenter ici une condition de conservation de la puissance. Les raisons que Machiavel dégage sont à partager entre les arguments de la politique intérieure et ceux de la politique étrangère.

Dans le premier cas, la présence du souverain dans les territoires ou États conquis permet d'avoir une prise directe et immédiate sur le déroulement des affaires communes qui ont cours et dont on sait qu'il est de leur nature de se corrompre et de se désarticuler dès lors qu'il ne sont plus maîtrisés, tenus par le pouvoir. C'est dans le même ordre d'idées qu'il faudrait rapporter la bonne

² *Le prince*, III, p. 51-53.

impression que cette présence directe peut avoir sur les sujets issus de la souveraineté soumise. Le fait de pouvoir référer à son autorité sans intermédiaire, d'obtenir de lui, sans autre médiation, que justice soit faite en cas de litige, particulièrement quand ce litige est le fait de l'avidité de ses propres soldats, apparaît aux yeux de Machiavel comme étant de nature à renforcer la puissance du prince conquérant grâce au sentiment de confiance que cela induit parmi les sujets de la souveraineté soumise.

Le second cas en est la conséquence directe. Le renforcement de l'autorité du souverain conquérant dans une souveraineté conquise entraîne nécessairement une consolidation de sa puissance, celle qui est propre à dissuader les autres souverainetés ambitieuses. L'investissement direct de la souveraineté colonisée est ainsi une occasion d'augmenter sa puissance, d'étendre sa sphère de sécurité dans le monde, avec pour principale conséquence de mettre le monde en ordre de cette façon, par le fait même. Mais il s'agit bien d'une première solution qui semble ne pas prendre en compte les autres difficultés que pourraient entraîner une trop longue et trop pesante présence du souverain conquérant. Il s'agit par exemple de l'abandon de la souveraineté d'origine, du coût matériel et humain lié à l'omniprésence du souverain conquérant et de ses administrations en colonie pour y faire respecter l'ordre et la justice, particulièrement empêcher les soldats chargés de ces opérations de dépouiller les sujets colonisés. C'est précisément ces éléments que semblent prendre en compte le second ordre de solutions pour ne pas perdre sa puissance.

Ce deuxième ordre de solutions, quant à lui, tend effectivement à considérer les rapports entre souverainetés en termes d'allocation du pouvoir souverain. Il s'agit en l'occurrence pour le prince, plutôt que d'y aller et subir les difficultés qui seraient liées à sa présence en colonie, de déléguer ses pouvoirs à des auxiliaires : ministres ou gouverneurs. Mais une telle délégation doit se faire sous certaines conditions pour assurer la continuité de la logique coloniale. Machiavel l'énonce de la manière suivante:

Un autre des meilleurs remèdes est d'envoyer des colonies en un ou deux lieux, qui soient comme des *compedes*¹ pour cet état: en effet, il est nécessaire soit de faire ceci, soit d'y tenir nombre d'hommes d'armes et de fantassins. Dans les colonies, on ne dépense pas beaucoup; et sans dépenser, ou à peu de frais, il y envoie ses gens et les y maintient; et il n'offense que ceux à qui il enlève leurs champs et leurs maisons pour les donner aux nouveaux habitants et qui ne sont qu'une partie minime de cet état; et ceux qu'il offense,

¹ C'est l'auteur qui souligne. Il faudrait traduire par *entraves!* Pour comprendre cette image cette image singulière, cf. la définition des colonies: *Discours*, I, 1 et II, VI; *Histoires florentines*, II, 1: elles *attachent* les conquêtes au conquérant (n.d.t).

puisqu'ils sont dispersés et pauvres, ne peuvent jamais lui nuire; et tous les autres sont, d'une part, inoffensifs – ce qui devrait les apaiser – et, de l'autre, ont peur de le faire. Je conclus que ces colonies ne coûtent rien, sont plus fidèles, qu'on y offense moins et que les offensés ne peuvent nuire, étant pauvres et dispersés, comme cela a été dit.¹

Dans ce deuxième ordre de solutions, Machiavel utilise formellement le terme de colonie. Il semble lui attribuer une signification particulière ici en ce sens que ce qu'il appelle colonie ne semble pas impliquer le déplacement du souverain lui-même. En l'occurrence, la colonie prend la forme d'un investissement militaire de la souveraineté conquise, ce qui a pour principal avantage, contrairement au cas précédent, d'être moins coûteux et de provoquer le moins de ressentiment possible auprès des sujets soumis. Machiavel n'hésite guère à assumer le fait qu'une telle opération ne saurait se dérouler sans entraîner des désagréments auprès notamment des individus qu'il est absolument nécessaire de dépouiller des propriétés dont ils disposent pour que l'opération de soumission réussisse et dure. Cette détermination à dévoiler la « vérité effective » des situations comme celles-là lui est dictée par la réalité brutale des conséquences qui pourraient survenir si la politique coloniale s'enferme dans le piège des sentiments. Le risque que court le prince s'il n'applique pas cette prescription est bien mis en évidence :

Mais si au lieu des colonies, il y tient des hommes d'armes, il dépense bien davantage, et doit consumer dans cette garde toutes les entrées de cet état, de sorte que cette acquisition se change en perte; et il commet beaucoup plus d'offenses parce qu'il nuit à cet état tout entier, en transférant son armée de logis en logis; et cette peine, tous la ressentent et chacun devient son ennemi: et ce sont des ennemis qui peuvent lui nuire, car, bien que battus, ils sont chez eux. De tout côté, donc, cette garde-là est inutile, tout comme celle qu'assurent les colonies est inutile.²

On le voit clairement, le risque que comporterait le refus d'installer des « colonies » dans les souverainetés conquises mettrait à mal aussi bien le maintien de l'État conquis que sa protection face aux appétits des souverains voisins et de façon plus générale, affaiblirait la puissance du souverain conquérant.

En revanche, il y a un troisième ordre de solutions qui, prenant acte des deux précédentes, précisément des limites de la première et des risques de la seconde, tente une synthèse avec un certain sens de la nuance. Machiavel l'énonce dans les termes qui suivent :

Celui qui est dans une province qui, comme cela a été dit, présente des dissemblances doit aussi se faire le chef et le défenseur des voisins moins puissants et s'ingénier à affaiblir les

¹ *Le prince*, III, p. 53.

² *Idem*.

puissants de cette province et se garder qu'à la suite d'un événement quelconque n'y entre un étranger aussi puissant que lui: et il adviendra toujours qu'il y sera mis par ceux qui y seront mécontents, soit par excès d'ambition soit par peur, comme on vit autrefois les Etoliens mettre les Romains en Grèce – et dans chacune des provinces où ils entrèrent, ils y furent mis par les gens de la province.¹

La puissance ou la perte de puissance d'une souveraineté coloniale émerge comme étant toujours tributaire à la fois de la façon dont est articulé le gouvernement de la souveraineté soumise et de l'interprétation ou usage qu'il est possible d'en faire à l'extérieur. De façon générale, il apparaît assez clairement que les trois solutions que Machiavel propose pour exercer l'autorité d'une souveraineté sur d'autres souverainetés ont en commun de toujours mettre en relief le comportement du souverain conquérant vis-à-vis des souverainetés soumises et détermine l'attitude des autres souverains, ceux-là mêmes qui sont animés par une égale ambition de soumission des autres. C'est de la façon d'articuler le pouvoir d'État en colonie, d'en faire un bon ou mauvais usage que dépend l'unité de la puissance.

En somme, les deux formes que prennent cette économie de la violence, à savoir le commerce de la violence et le prix de la puissance, n'ont d'entendement qu'en tant qu'elles sont rapportées à l'intelligence qui gouverne l'effort lié à l'administration efficace de la nature belliqueuse des souverainetés soumises. Il s'agit aussi et surtout de pouvoir gérer le pouvoir qui en est issu avec sagesse c'est-à-dire en le distribuant avec parcimonie aux fidèles, en en dépouillant les ennemis et autres potentiels adversaires et même en éliminant radicalement les ennemis réels ou potentiels quels qu'ils soient. Avec ces deux économies de la violence et de la puissance, semble s'opérer une information simultanée des rapports entre les souverainetés qui va progressivement transformer la structure du monde, précisément la configuration des relations entre les nations et l'esprit qui les gouverne. L'ordre politique qui est en travail dans ce monde prend définitivement avec Machiavel la forme d'une tension entre violence et puissance au sein des souverainetés. Doit-on en conclure que la nature des rapports entre les souverainetés ne se conçoit chez Machiavel qu'en termes de violence en vue de la puissance ? L'idée d'une relation d'échanges entre souverainetés comme vecteur de mise en valeur de l'ordre du monde ne pourrait-elle pas aussi se décliner autrement chez Machiavel ? A partir de quelle figure discursive les textes du Diplomate florentin pourraient-ils en rendre compte avec pertinence et contribuer à une meilleure compréhension du travail politique du monde à travers la notion de souveraineté ?

¹ *Le prince*, p. 55.

7. 2. LE PRINCIPE DE NECESSITE COMME MODALITÉ DE REGLEMENT

Par-delà les clôtures et à travers les ponts entre les souverainetés, s'esquisse l'idée d'une mise en ordre du monde à partir de Machiavel. Celle-ci s'élabore sous une forme précise qui échappe à l'enfermement dans le cadastre florentin et dans la mémoire de la Rome impériale. Elle semble tenir son universalité non pas simplement de sa vision sur toute la géographie du monde ou à l'échelle de l'histoire de l'humanité mais surtout de la conscience intime de l'essence du pouvoir dont elle est constitutive au sujet de la souveraineté propre à chaque prince et en jeu dans les échanges entre les nations. Le monde politique de Machiavel n'est plus seulement le monde des espaces qu'il faut acquérir, posséder ou que l'on peut perdre, ruiner. Il n'est plus davantage le monde des temps anciens et contemporains à la Renaissance auquel il faut se référer pour bâtir un ordre politique du monde. Il est devenu le lieu et l'occasion d'articuler une conscience de la nécessité des comportements politiques des États. La cosmographie machiavélienne est identifiable à l'inscription d'une conscience vive du risque et du fait même de la guerre entendu comme ce sans quoi l'ordre des pouvoirs ne saurait ni se constituer ni se maintenir. L'ordre par la force devient une simple acceptation de la nécessité. D'où la possibilité d'une écriture paradoxale du bien commun qui pourrait s'imposer c'est-à-dire la conscience que chacun a du risque et du fait de la guerre est une donnée partagée par tous. Elle est un bien universel dont il s'agit de prendre la mesure lorsqu'une action politique doit être engagée à l'échelle du monde. A partir de quelle figure de la puissance souveraine devient-il possible de déployer ce renversement du contenu conceptuel du bien commun? Comment y opère l'économie des échanges issus des rapports de pouvoir ? Jusqu'où Machiavel permet-il d'aller pour en rendre compte ?

Derrière la puissance souveraine, est en travail l'idée que tous les États et tous les citoyens partagent la même appréhension de ce qui peut faire sens dans le monde à un niveau ultime du politique. Elle repose sur un fondement précis : l'idée du commerce des pouvoirs qu'impose la nécessité. Le concept de *necessita*, sans être rigoureusement défini par Machiavel lui-même, travaille toute sa pensée, traverse toute son écriture du politique. Son caractère fécond et opératoire dans l'économie des échanges de pouvoir permet d'esquisser autrement une écriture de la souveraineté. Il permet aussi de redécouvrir par le fait même sa centralité. En fait, celle-ci est, dans

l'idée politique du monde, l'expression d'une universalité que Machiavel décline en deux mouvements interactifs : sa *théorie* et sa *pratique*.

Dans la première perspective, celle de la *théorie*, il s'agit d'énoncer en quels termes Machiavel consigne l'idée que la souveraineté est en réalité constitutive d'une conscience universelle à inscrire dans la saisie de la nécessité politique. Comment fonctionne-t-elle ? Quel en est l'horizon discursif dont témoigneraient ses textes ?

« C'est, souligne Michel Senellart, le concept de *necessita* qui forme le noyau du machiavélisme ».¹ La nécessité politique est ce sans quoi aucune intelligence du gouvernement des affaires du monde n'est possible. Elle est constitutive de ce qui fait l'essentiel des activités humaines, c'est-à-dire ce à partir de quoi s'organise les stratégies de pouvoir ainsi que leurs mobilisations dans la constitution du politique. Machiavel donne à la saisir de plusieurs façons dont la plus saisissante est celle qui suit:

Comme je l'ai dit ailleurs, quand j'ai parlé de la différence qu'il y a entre s'organiser pour faire des conquêtes et s'organiser pour se maintenir, il est impossible à un État de vivre dans la paix et de jouir de sa liberté à l'intérieur de petites frontières.² Car s'il n'attaque pas les autres, il sera attaqué. Attaqué, il aura envie, et sera contraint, de s'agrandir. S'il n'a pas d'ennemi extérieur, il le trouvera chez lui, comme il arrive *nécessairement* à toutes les cités.³

La découverte machiavélienne procède de cette vision des choses politiques où l'ordre du monde découle de la détermination du comportement universel des États les uns vis-à-vis des autres. Le concept de la *necessita* fonctionne pour ainsi dire comme la figure immanente de ce qui permet de fixer les conditions et modalités propres aux échanges entre les souverainetés. Il est possible la mise en ordre permanente du monde. De ce point de vue, tout autre principe transcendant est à exclure. Ainsi en est-il du Cosmos des anciens, du Dieu des chrétiens, et de la Raison des modernes. Pour radicaliser la distinction machiavélienne, il y a des raisons de penser que sur chacun de ces principes Machiavel propose un entendement du principe contraire ou plus exactement une compréhension contradictoire de chacun de ces trois principes. Il s'agit respectivement de voir face au Cosmos, l'articulation d'un chaos fécond où divers ordres de pouvoirs s'affrontent et se neutralisent; vis-à-vis de Dieu, l'idée de la laïcisation du pouvoir à

¹ Michel Senellart, *Machiavélisme et raison d'État*, Paris, PUF, « Philosophies », 1989.

² *Discours*, I, IV.

³ *Idem*, I, XIX, p. 337. C'est nous qui soulignons.

laquelle n'échappe aucune forme de gouvernement y compris celle qui se réclame de la divinité comme celle des monarchies de droit divin ou de la papauté; à l'opposé de la Raison, le gouvernement des passions dont l'ambition des princes constitue l'expression ultime.

Cette brève formulation de la *necessita* participe d'une discursivité sur laquelle nous renseignent les textes. Il s'agit en fait d'un horizon de significations identifiable comme tel dont l'expression la plus élaborée et la plus radicale aussi est contenue dans les chapitres – du reste fameux – XV et XIX du *Prince*. A partir d'une prescription qui tient en une phrase, Machiavel en donne toute la mesure:

Aussi, est-il nécessaire [è *necessario*]¹ à un prince, s'il veut se maintenir, d'apprendre à pouvoir ne pas être bon, et d'en user et de n'en user pas selon la nécessité - [*secondo la necessita*]²

Le concept de *necessita* s'articule ainsi autour de deux formes qu'il faudrait distinguer du point de vue analytique: d'abord la nécessité est posée comme loi de la circonspection à laquelle sont soumises les actions du prince. Le respect de cette règle met le prince à l'abri de l'éventualité de la perte de son État et de sa puissance. Ensuite, la nécessité est envisagée comme la contrainte extérieure face à laquelle il faut se résoudre. Dans les deux cas, ce qui garantit la sécurité d'un État ou l'exercice de la puissance souveraine sur un ou plusieurs territoires obéit à une démarche objective articulée autour des faits et non des normes. D'où l'écho phénoménal de sa fameuse formule que Georges Mounin tient pour « phrase-principe »:

Puisque mon intention est d'écrire chose utile à qui l'entend, il m'est apparu plus convenable de suivre la vérité effective de la chose que l'image qu'on en a.³

Et Machiavel fait reposer cette affirmation sur une argumentation sommaire mais qui ne manque pas de pertinence compte tenu du fait que l'histoire et l'expérience quotidienne en rendent régulièrement compte. Il l'énonce ainsi qu'il suit:

¹ Nous empruntons la traduction de cette locution et de celle qui va suivre à Fournel et Zancarini. c'est nous soulignons.

² *Le prince*, XV, p. 137.

³ *Idem*. Toutefois, la traduction de Gohory qu'utilise Barincou nous semble restituer avec plus de force la signification de cette fameuse phrase: « Ma sendo l'intenzione mia stata scrivere cosa che sia utile a chi la intende, mi è parso più conveniente andare dritto alla verità effettuale della cosa che alla immaginazione di essa qu'il traduit ainsi qu'il suit: « Mais il m'a semblé plus convenable de suivre la vérité effective de la chose que son imagination », *Œuvres complètes*, p. 335.

Beaucoup se sont imaginé républiques et principats dont on n'a jamais vu ni su qu'ils existaient vraiment. En effet, il y a si loin de la façon dont on vit à celle dont on devrait vivre que celui qui laisse ce que l'on fait pour ce qu'on devrait faire apprend plutôt sa ruine que sa conservation.¹

Sans chercher à évaluer ici toutes les conséquences de cette argumentation machiavélienne,² il convient néanmoins de constater qu'avec Machiavel la nécessité se conforme à l'appréciation des faits et non des normes. Pierre Manent suggère par exemple de voir à travers cette distinction l'occasion d'une « critique » machiavélienne de la réflexion philosophique. Avec la prudence qui lui est coutumière et qui contraste avec l'audace du discours machiavélien, Manent résume son point de vue de la manière suivante: « Que l'opposition de la *verità effettualè della cosa* à la *immaginazione di essa* soit le défi lancé par Machiavel aux philosophes, la thèse du moins est plausible. »³ Il développe par la suite une argumentation au sujet de laquelle il est facile de s'accorder.⁴ L'accord serait moins aisé si l'on conçoit qu'il est tout aussi possible d'avoir une autre vision du lien entre philosophie et politique dans la perspective machiavélienne. Dans une telle vision alternative, la *verità effettualè*, expression du politique n'est pas irréductiblement opposée à la philosophie qui du reste ne saurait être épuisée par *l'immaginazione*. En considérant que l'une et l'autre révèle, à travers cette opposition, une identification de ce qui fait la nécessité politique, l'art de faire en politique comme philosophie vaut en soi et relègue la figure du devoir-faire à *l'immaginazione*, c'est-à-dire ce quelque chose qui est à situer hors de la sphère de l'action objective du politique. L'effort conceptuel machiavélien reposerait ainsi toujours sur le surgissement d'une autonomie objective du politique, de l'être du faire politique dont s'occupe une rigoureuse philosophie politique et non du devoir-être du faire politique qui intéresse certaines philosophies (ontologie et axiologie) de la politique que Machiavel a remis en cause nomment celle de Platon et d'Aristote et à d'autres encore, pouvant même s'apparenter pour quelques-unes à de véritables doxosophies du politique.

La nécessité politique, cette vérité constitutive de l'acte de gouverner instituant les normes à partir des faits inscrit la discursivité de la pratique politique sur un registre de choix: le mouvement au détriment du repos, l'attention plutôt que la conviction, calculer froidement au lieu de spéculer avec exaltation. Elle conduit au renversement de la hiérarchie des valeurs où l'identité absolue

¹ *Le prince*, XV, P. 137.

² Voir infra.

³ Pierre Manent, « Machiavel critique de la philosophie » in Sfez et Senellart (dir.), *L'enjeu Machiavel*, op. cit., (p. 199-210), p. 201 pour la citation.

⁴ *Ibid.*, p. 201 et sq.

devient relative et relationnelle, où l'obligation s'ordonne à partir de l'occasion des rapports de pouvoirs, bref où les références sublimées suivent les expériences référées de la réalité politique. Celle-ci est donc, à l'image même de ce à quoi elle renvoie, c'est-à-dire fonction d'une factualité fluctuante et fonction de la configuration occasionnelle des choses, de la géométrie variable des rapports de force. Elle procède de l'acceptation d'une vérité politique et non de la vérité politique tout court. La nécessité est ainsi constitutive d'une vérité politique universelle mais en même temps singulière, c'est-à-dire partagée par chaque être politique sans s'inscrire dans une perspective holistique. Manent ne dit d'ailleurs pas autre chose lorsqu'il relève lui-même la subtilité de cette position machiavélienne dans les termes qui suivent: « il y a une partialité pour ainsi dire universelle ».¹ Elle tend à rendre compte de la chose politique comme « quelque chose de commun à *tutti* ».² Comment dès lors s'éloigner de la proximité de l'ambiguïté dont une telle position est constitutive? Qu'advient-il à la théorie de la *necessita* sitôt qu'on passe à la pratique, qu'on tente de la faire opérer dans le monde des souverainetés issu de l'écriture machiavélienne ?

Dans cette seconde perspective, celle de la *pratique*, la conscience universelle de la *necessita* se dévoile plus aisément dans sa nature opérative. Il y a là quelque chose de répétitif qui traduit en fait une récurrence permanente à l'acte politique. Dans la perception machiavélienne du monde, il y a toujours la conviction intime de l'idée que la véritable nature des choses, qui plus est politique, ne se dévoile que dans leur mise en œuvre, dans leur travail, avec le risque de ne se prendre que comme tel et rien d'autre, donc comme un processus inachevé, sans résultat définitif, sans finalité absolue, impliquant des transformations et remises en cause perpétuelles.³ C'est la raison pour laquelle l'universalité du principe politique, qu'il soit ponctuel ou fluctuant, n'est réellement saisissable que dans le déroulement de son effectivité. Comment articuler celle-ci ? Où trouver ses références textuelles et comment les apprécier chez Machiavel ?

Michel Senellart propose de chercher les réponses appropriées dans les *Discours*.⁴ Le terme *necessita* y apparaît plusieurs fois avec son premier sens de situation extrême. Ainsi avons-nous par exemple une première énonciation lorsque Machiavel parle avec résolution du cas de:

¹ Manent, « Machiavel critique de la philosophie », *idem*.

² *Ibid.*

³ Ce risque est bien mis en évidence et assumé par Claude Lefort in *Le travail de l'œuvre Machiavel*, *op. cit.*

⁴ Michel Senellart, *machiavélisme et raison d'État*, *op. cit.*

La nécessité qui vous contraint à faire au prince ce que vous voyez qu'il voudrait vous faire, qui est si pressante que vous n'avez que le temps de penser à vous garantir.¹

Dans une seconde énonciation qui est formulée en termes contrastés, il affirme :

On voit ainsi, en effet, combien les hommes sont lents dans les affaires où ils croient avoir le temps, et combien les hommes sont prompts là où la nécessité les pousse.²

Dans une troisième énonciation enfin qui apparaît comme le point d'aboutissement des deux premières, il se permet de conclure, de façon un peu péremptoire, que :

Cette nécessité conduit presque toujours au succès.³

Dans ces trois courts exemples d'énonciation de la *necessita*, s'esquisse une certaine pression du temps sur la pratique politique qui est commune à tous « les hommes ». Il y a ainsi chez Machiavel une conception de la nécessité qui combine à la fois l'urgence et la permanence autrement dit la ponctualité et l'universalité. En ce sens, l'ordre effectif des choses politiques est une nécessité par elle-même qui admet l'idée que quelques situations politiques particulières, « si urgentes », peuvent avoir le pouvoir de déterminer le cours des choses politiques « générales » dans le temps et dans l'espace. Le citoyen et surtout le prince se doivent de prendre en conséquence la mesure de cette combinaison de la particularité et de l'universalité. L'exercice du pouvoir souverain est à inscrire à l'interface de ces deux modalités qui travaillent la nécessité politique.

Les rapports à la nécessité politique deviennent ainsi chez Machiavel des rapports d'échanges fondés sur l'équilibre entre l'ordre des choses et le mouvement des choses c'est-à-dire ce croisement fécond entre la disposition dans l'espace politique et sa mobilité dans le temps politique.

Un moment des *Discours* le décrit avec une certaine clarté :

Toutes les choses humaines étant en mouvement et ne pouvant demeurer immobiles, il faut qu'elles montent ou qu'elles descendent. La nécessité vous contraint à de nombreuses choses auxquelles la raison ne vous pousse pas. Si bien que, ayant organisé une république capable de se maintenir sans s'agrandir, si la nécessité vous contraint à le faire, ses fondements seront détruits et elle s'écroulera promptement. D'autre part, si le ciel lui est assez favorable pour qu'elle n'ait pas à faire la guerre, il en résultera que l'oisiveté l'amollira

¹ *Discours*, III, vi, p. 386.

² *Idem*, III, vi, p. 393.

³ *Ibid.*, p. 386

ou la divisera. Ces deux choses ensemble, ou chacune séparément, seront cause de sa ruine.¹

Machiavel esquisse ainsi la nature du rapport coutumier entre la *necessita* et la *fortuna* pour mettre bien évidence la puissance de la nécessité dans l'ordonnement des échanges de pouvoirs qui structurent les rapports entre les souverainetés dans le monde. « Toutes les choses humaines » constitue une énonciation qui marque sans ambiguïté le caractère universel de cette esquisse. Sans s'y attarder à cause du rapport indirect avec ce niveau de la réflexion, il convient tout de même de noter que Machiavel semble opposer la nécessité à la raison. En fait, il s'agit plus précisément d'indiquer que la nécessité pourrait opérer là où la raison s'avère inapte. Cette raison intellectuelle, relevant de « l'imagination » tout en restant utile est appelée à s'effacer lorsqu'elle devient inopérante devant des situations politiques que seule la nécessité pratique, « effective » est en mesure d'éclairer. Il y a derrière cette opposition, une invitation à constater que la souveraineté du monde est bien souvent l'objet non plus seulement d'une élaboration rationnelle mais aussi d'une conduite opérationnelle fortement marquée par la mesure des réalités effectives, objectives et que l'on cherche d'ailleurs à domestiquer, à dominer par les passions. Une cosmographie des échanges politiques dans la constitution et les relations entre les souverainetés est souvent celle du désir de conquérir, de gouverner, de conserver, désir toujours grand, toujours inassouvi, toujours à la fois incompressible et inachevé en même temps fécondant et puissant. La difficulté consiste à trouver le point d'équilibre entre les deux. D'où cette conclusion:

Donc ne pouvant, comme je le crois, établir d'équilibre, ni maintenir exactement cette voie moyenne, il faut, en organisant une république, penser au choix le plus honorable et l'organiser de façon telle que, même si la nécessité la pousse à s'agrandir, elle puisse conserver ce qu'elle aura occupé.²

Dans le même temps, il convient, à la suite de Machiavel, de relativiser ce rapport à la nécessité et de le relier plus étroitement au désir. L'auteur lui-même procède à cette opération lorsqu'il affirme notamment:

Toutes les fois, en effet, que les hommes n'ont plus l'occasion de combattre par nécessité, ils le font par ambition.³

¹ *Discours*, I, vi, p. 203.

² *Idem*, I, vi, p. 203.

³ *Ibid.*, I, xxxvii, p. 252

L'essence du conflit qui est au fondement de la constitution et les relations entre les souverainetés repose effectivement, comme nous l'avons déjà souligné, sur l'acceptation de la nécessité. Mais il faut considérer avec Machiavel que ce niveau aussi essentiel qu'il puisse être n'est ni absolu ni perpétuel. Il est limité non pas dans le temps ni dans l'espace mais par le procédé qui est constitutif du conflit. A quoi correspond ce procédé ? Il s'agit simplement de dégager la position que Machiavel attribue à la nécessité. Celle-ci fait croiser la *verità effettualè* de la chose politique et l'*ambizione* des acteurs. La première fait corps avec les lois de la nature humaine et de l'histoire dans laquelle la *virtù* et la *fortuna* s'affrontent partout et tout le temps. La seconde appartient au registre fécond et générateur de la passion. Celle-ci participe à l'accomplissement de celle-là. C'est ce qui pousse le raisonnement vers l'esquisse d'un nouveau commerce des actes politiques où la passion devient un véritable instrument pour l'accomplissement de la raison, précisément de la rationalité propre à la souveraineté dans son rapport à ce qui fait l'essence politique des sujets. Comment penser ce rapport en l'inscrivant dans la perspective de l'écriture machiavélienne de l'espace du monde ?

Chapitre 8

De la citoyenneté à la souveraineté : une traversée du monde

« On doit commencer par faire observer qu'il existe certainement plusieurs manières de définir le concept de citoyenneté et qu'il est possible de le faire au moyen d'un grand raffinement d'analyse. »¹ Cette remarque liminaire renseigne d'une certaine manière sur le relief complexe que la notion de citoyenneté a progressivement pris dans l'histoire de la philosophie politique et qui tend à la faire apparaître comme un concept au contenu pluriel et aux usages complexes dès lors que c'est le monde qui devient son terrain d'articulation au détriment de la cité. Derrière cette observation, travaille un impensé qui voudrait régler toutes les modalités du vivre-ensemble dans le monde à partir de la détermination et de l'accomplissement de ce qui est le propre du sujet. Cette déclinaison de la citoyenneté opère de façon assez particulière dans la mesure où, à la fois, celui-ci est lié à son lieu de naissance, la cité en l'occurrence, et en même temps veut lui échapper pour appartenir au monde. Toute la problématique cosmopolitique y puise son sens.²

Le problème vient précisément de ce que dans la représentation du monde des souverainetés qui est celui de Machiavel, la possibilité d'échapper à sa cité est nulle. Il n'y a pas de monde abstrait. Le monde est le fruit du partage entre les souverainetés effectives. En d'autres termes, qu'un citoyen sorte de sa souveraineté, il rentre nécessairement dans une autre. Le parcours est aussi simple que radical. Il n'est qu'une traversée des frontières entre les souverainetés. La traversée du monde ne semble pouvoir s'opérer que dans cette perspective. Il convient de ce point de vue de penser la citoyenneté dans le monde en termes d'appartenance à une souveraineté, en tant que celle-ci est toujours en train de faire face à d'autres souverainetés pour se maintenir et augmenter sa puissance. Il faudrait aussi et surtout prendre la mesure de cette réflexion jusqu'à son expression ultime, c'est-à-dire quand le statut du sujet politique dont on parle ici, le citoyen en l'occurrence, arrive à coïncider avec la nature même du pouvoir souverain et observer comment fonctionnent, dans cette nouvelle situation, les rapports avec les autres souverainetés et quels effets cela a-t-il sur

¹ Christian Lazzeri, « La citoyenneté au détour de la république machiavélique », *L'enjeu Machiavel, op. cit.*, (75-101), p. 77.

² Cf. les textes de Béliassa, Chauvier, Derrida, Habermas, Rawls, Renaut et Zolo répertoriés dans la rubrique 1. Philosophie, II. Relations internationales de la Bibliographie générale.

le monde. Cette formulation de la problématique citoyenne comporte l'avantage de mettre en sens les enjeux et en perspective les implications politiques profondes qui lui sont inhérentes en des termes qui, rendus plus incisifs, pourraient être de nature à retourner quelque peu sa réception routinière.¹

Toutefois, pour bien en cerner les principaux ressorts, il faudrait examiner dans toute sa radicalité l'idée que Machiavel se fait de la citoyenneté, cette idée qui n'est pas davantage celle qui est en jeu dans l'abstraction de la cité mais dans l'opération concrète qui met le sujet face à la réalité de la souveraineté à la fois en tant qu'espace de pouvoir mais aussi et surtout objet de convoitise. Machiavel utilise formellement le terme de *citadino* pour désigner le citoyen dans la langue de son pays et de son époque. Mais pour retrouver le sens réel qu'il lui affecte, il convient d'être plus attentif à la trajectoire qui articule le contenu de la notion qu'à l'énonciation de la notion elle-même.² Le citoyen machiavélien est effectivement inscrit dans l'articulation du pouvoir souverain dans un espace donné. La citoyenneté ne se pense ainsi qu'en rapport avec la souveraineté territoriale, étant entendu que chez Machiavel, la souveraineté est à la fois le lieu et l'occasion des rapports de pouvoir entre les sujets qui la constituent jusqu'à leur expression ultime et c'est dans cette position qu'elle entre dans son problématique commerce avec les autres souverainetés. Dès lors, qu'est-ce qui fait la constitution du sujet politique face la souveraineté ? D'un côté que font précisément les sujets politiques et dans quel sens leurs relations mutuelles déterminent-elles le processus de fondation, d'exercice et de conservation de l'autorité souveraine ? De l'autre, en quels termes s'opère le passage de la condition de sujet à celle de prince et de quelle façon l'articulation subjective du lien à la souveraineté rend-elle plus efficace la constitution souveraine face aux autres ? En somme comment se décline l'écriture de la citoyenneté derrière ces deux modalités de constitution autonome du pouvoir souverain ?

¹ Dominique Schnapper affirme à ce propos que : « Nous avons intériorisé l'idée de la citoyenneté au point qu'elle nous paraît « naturelle » in *Qu'est-ce que la citoyenneté?*, Paris, Gallimard, 2000, p. 11.

² L'usage du terme en lui-même ne semble comporter aucune détermination conceptuelle en tant que telle chez Machiavel. C'est probablement la raison pour laquelle il n'est pas référencé par exemple dans le glossaire et l'index de Fournel et Zancarini in *De principatibus*, *op. cit.*, p. 623-640. Et ce n'est certainement pas un hasard si Lazzeri choisit d'aborder la question avec un regard « détourné », *op. cit.* La notion de citoyen semble bien arrimée à un processus politique qui la dépasse et, d'une certaine manière, la subsume.

8. 1. DE LA SUBJECTIVITÉ A LA SOUVERAINETÉ

Que ce soit sous sa forme républicaine ou princière, la souveraineté met invariablement en jeu des sujets qui négocient leur « engagement civique »¹ à partir de leur appartenance générale à la cité et de leurs positions particulières dans le rapport qu'ils entretiennent avec l'autorité qui les gouverne. Machiavel en rend compte à partir d'une double distinction.

Le premier niveau de distinction correspond à la séparation introduite entre la multitude dominée par un maître d'une part et d'autre part les sujets qui la constituent mais qui n'en conservent pas moins leur identité individuelle. En effet, si l'on ne peut parler de sujets qu'en tant qu'ils constituent le tout de la multitude, il n'en demeure pas moins vrai que chaque sujet a son identité propre, celle qui permet de le distinguer de l'ensemble. Machiavel le dit de façon très précise dans les termes qui suivent :

Nous avons à considérer la nature de chaque individu en lui-même, afin de savoir s'il est semblable à la multitude.²

Aux yeux de Machiavel, la « multitude » – terme que Barincoü avait déjà utilisé à la différence de Bec qui préféra celui de « foule »³ – est une entité sociale constitutive du processus politique au même titre que l'individu. Même si ce dernier est issu de cette multitude, il pourrait tout aussi avoir une existence autonome et vivre cette condition comme telle dans la cité. L'une et l'autre sont caractéristiques d'un statut civil précis qui à la fois les lie et les identifie en soi. La comparaison tient précisément au fait que Machiavel considère la multitude comme un acteur à part entière de la vie civile qui se distingue comme tel des individus qui la composent. Généralement considérée comme mue par l'instinct grégaire, animée par les seules pulsions propres à la nature

¹ C'est l'énoncé à partir duquel Lazzeri étudie la question de la citoyenneté chez Machiavel. Son étude n'a d'intérêt que si elle est rapportée à la constitution exclusive du gouvernement républicain. Il n'y aurait pour ainsi dire pas « d'engagement civique », i. e. de déclinaison de la citoyenneté, dans le cadre du régime princier. Cette perspective est assez restrictive parce que la question de la citoyenneté va au-delà de « l'engagement civique » comme l'établira la présente réflexion. Ensuite, il n'est pas certain que le *distinguo* entre les deux régimes opère tout le temps dans l'analyse de la citoyenneté chez Machiavel. La citoyenneté est quelquefois abordée non pas en fonction de la nature des régimes politiques mais plutôt en rapport avec les jeux de positionnement face au pouvoir et les enjeux conflictuels sur lesquels repose la construction du pouvoir d'État. L'étude de Lazzeri éclairera néanmoins notre propre approche notamment dans ce qu'il y a de libre, de jouable, dans le face-à-face entre les sujets et les lois dans la république machiavélienne.

² *Discours*, I, 58 extrait de *Tutte le opere storiche, politiche e litterarie* (Rome, Newton & Compton, 1998, traduction originale) par Jean-Yves Goffi in *Machiavel*, Paris, Ellipses, 2000, p. 54.

³ Cf. respectivement p. 502 pour le texte de Barincoü et p. 285 pour celui de Bec.

humaine – compte tenu de l'intérêt que Machiavel accorde à celle-ci dans le processus politique –, la multitude anime la vie de la cité, participe aux combats politiques et détermine la conservation ou la perte du pouvoir d'État selon que l'on exerce sur elle un pouvoir certain ou non. L'exercice d'une autorité sur cette multitude passe par la force, la ruse et les lois soit du prince dans le cadre du principat, soit du gouvernement dans le cadre de la république, prince et gouvernement étant entendus comme les deux figures du même: le maître.¹ En fait, dans un cas comme dans l'autre, Machiavel pose le comportement de la multitude comme l'acte d'un sujet politique dont les effets peuvent déterminer le cours des choses et mêmes causer la perte ou la conservation de l'État. C'est la raison pour laquelle il recommande de considérer la multitude comme une composante politique à part entière sur laquelle doit s'exercer le pouvoir comme il en est des individus. L'idée d'inscrire sur la même ligne d'évaluation le comportement de la multitude et celui de l'individu est énoncée sans ambiguïté ainsi qu'il suit :

Je dis donc que ce défaut dont les auteurs accusent la multitude, ils peuvent en accuser tous les hommes pris individuellement [...] Quiconque, en effet, n'est pas retenu par les lois, commettrait les mêmes erreurs que la multitude laissée à elle-même. Cela se connaît facilement.²

En l'occurrence, la critique contre laquelle Machiavel s'élève est principalement celle que Tite Live formulait à l'endroit de la nature instable et imprévisible de la multitude. Dans l'*Histoire Romaine*, ce dernier décrit le comportement extrême de cette foule qui ne connaît ni le milieu ni la modération dans la participation à la vie de la cité. Jean-Yves Goffi résume très bien cette attitude que stigmatise Tite Live lorsqu'il dit précisément de la multitude: « ou bien elle domine avec superbe, ou bien elle obéit servilement. »³ En effet, Machiavel remet en cause cette analyse sommaire de l'engagement civique de la multitude élaborée par Tite Live.

Il ne s'agit pas de croire que l'auteur des *Discours sur la première décade de Tite Live* tienne cette multitude en haute estime. Les leçons de l'actualité italienne sont bien là pour l'instruire sur les limites d'une telle appréciation. L'on pourrait facilement évoquer au moins deux faits dont Machiavel a été un témoin privilégié : d'abord l'épisode de Jérôme Savonarole. C'est la foule qui va porter ce charismatique moine de Florence au pouvoir sans armée et contre les forces politiques

¹ Cf. Gérard Mairet, *Le maître et la multitude*, op. cit.

² *Discours*, I, 58, p. 54.

³ Jean-Yves Goffi, *Machiavel*, op. cit., p. 55

établies à l'époque notamment le Clergé fidèle à la papauté et les grandes familles dont les Borgia, les Médicis, les Alberti, les Albizzi, etc. C'est pourtant la même foule qui, après quatre années de dévotion à sa personne et de fascination pour ses sermons, va s'enthousiasmer alors qu'il est brûlé vif conformément à la volonté du Pape Alexandre et quelques-unes de ces grandes familles florentines. Telle est la nature de la multitude : inconstante et versatile, servile et serviable à l'extrême pour reprendre les termes de Goffi. Ensuite, il y a le saisissant épisode de Césène dont il a déjà été question. Alors qu'il effectue sa mission d'ambassadeur de Florence auprès de César Borgia, Machiavel observe lui-même que la même multitude est restée à la fois « béate de satisfaction » et de « stupidité » face à la cruauté et à la roublardise que déploie César Borgia pour restaurer son autorité dans un État nouvellement conquis. La multitude peut donc être manipulée et instrumentalisée, impressionnée et trompée. Elle est facile à la fois à impressionner par la ruse et à effrayer par la cruauté. A la seule évocation de ces deux faits, la détermination de la citoyenneté en tant qu'entreprise individuelle semble entretenir, de ce point de vue, une relation problématique avec le comportement aisément instrumentalisable de la multitude. Peut-on considérer ce point de vue comme exclusif dans le discours machiavélien ?

En fait, il se trouve simplement que Machiavel, comme dans bien des cas, choisit de renverser la perspective d'analyse pour mieux saisir l'enjeu d'une difficulté et la reprendre avec bonheur. En effet au lieu de s'enfermer derrière un manichéisme réducteur comme celui qu'il reproche à Tite-Live et aux autres historiens anciens, il cherche plutôt à voir quelle est l'ampleur des torts que la multitude peut causer à la vie civile et ce qu'elle vaut dès lors qu'on la compare aux torts qu'un individu pourrait à son tour causer. Aux yeux de Machiavel, les torts causés par un individu de condition simple sont insignifiants. Ils concernent des petites entorses (vol, viol, dol, etc.) à la loi que l'on peut corriger avec facilité et rapidité. Les torts causés par la multitude sont beaucoup plus significatifs. Il s'agit principalement du tumulte (*tumulto*) et de la licence (*licenzia*). Certes, on peut aussi les corriger par des paroles et de bonnes lois mais cela prend du temps et comporte quelques difficultés qui pourraient nécessiter un recours minimal à la violence et à la ruse dont nul ne pourrait savoir à qui elles profiteraient en fin de compte. Encore qu'il convienne de considérer ces deux formes de torts, *tumulto* et *licenzia*, comme ayant finalement un impact relatif, sur le fonctionnement du vivre ensemble dans la cité. Les tumultes peuvent même comporter des effets nettement positifs comme dans le cas du processus de formation de la cité romaine. Certes,

elles gardent une place de choix dans la détermination du cours des choses dans la cité mais pris ensemble comme Machiavel le fait ici, leurs effets ne s'avèrent guère décisifs au même titre. En revanche, elles ne sont en aucune manière comparables à celles qui sont liées à l'action du prince, lesquelles sont réductibles à un seul tort : la tyrannie. C'est un tort terrible qui ne peut être soigné qu'avec le fer.

Une telle hiérarchisation des torts causés à la vie civile indique par défaut les niveaux de responsabilité de chaque partie dans son engagement civique. Elle marque aussi et surtout les lignes de démarcation entre l'implication de la multitude dans le jeu politique vis-à-vis des citoyens qui la composent et vis-à-vis des princes qui entretiennent l'ambition de la maîtriser, au sens étymologique de s'en rendre maîtres. Il ne faudrait cependant pas en déduire que Machiavel serait pour que toute écriture de la citoyenneté se rapporte principalement à l'analyse des mouvements politiques impliquant l'évaluation de l'action civile de la multitude. L'auteur des *Discours* conserve son intérêt pour celle-ci à la condition de l'envisager dans la perspective fécondante qui est la sienne, celle de la voir accéder au statut de peuple, *popolo*, c'est-à-dire ne pouvant plus fonctionner comme une masse maniable et instrumentalisable à volonté mais plutôt comme un corps capable de faire l'unité de toutes les parties et de s'engager dans les actions politiques d'envergure comme par exemple la libération d'un peuple et la conquête d'une souveraineté perdue ou divisée. Il s'agit là d'un signe qui rappelle par exemple l'appel que Machiavel lance au dernier chapitre du *Prince*. En même temps, une telle perspective d'analyse ne peut effectivement prendre corps qu'à la condition de saisir ce qui constitue la pluralité des subjectivités que voilent les agissements irréfléchis et pathétiques de la multitude. Elle donne à saisir, à sa manière, toute la difficulté dont est constitutive la première distinction machiavélienne de la citoyenneté.

La second niveau de distinction à partir duquel Machiavel engage la subjectivité dans la voie de la participation à la vie civile est effectivement de nature à sortir définitivement l'individu de la multitude. Il le situe sur un plan de rapport direct avec l'autorité. L'individu est désormais engagé dans la vie civile à partir de son rapport immédiat au pouvoir souverain. Il devient un sujet politique. Il y a deux interprétations possibles qui pourraient permettre de saisir cette subjectivité machiavélienne dans l'écriture de la citoyenneté.

La première s'inscrit dans le cadre du principat civil tel que présenté dans le neuvième chapitre du *Prince*. L'individu est effectivement devenu un sujet politique en ce sens qu'il fait l'objet d'une soumission au pouvoir souverain et décline sa nature et sa valeur à partir de cette condition. Il est précisément soumis au pouvoir du prince et ne détermine sa participation à la vie du principat qu'en rapport avec la volonté et la puissance princière. Son existence et son engagement sont étroitement tributaires de l'action du prince. Sa sécurité et sa propriété sont garanties par le pouvoir de ce dernier et représentent d'une certaine façon la contrepartie de sa sujétion. Car c'est seulement dès lors que l'individu est soumis que le pouvoir du prince peut opérer à l'intérieur et à l'extérieur de la cité. Le sujet tient son statut de citoyen à partir du calcul permanent qui procède de ce commerce d'intérêts avec le prince. Ici, la citoyenneté du sujet politique ne se fonde nulle part ailleurs que dans l'articulation de ce rapport privilégié à l'autorité princière. En ce sens, elle est en rupture radicale avec la référence à son milieu d'origine : la multitude ou le peuple. Machiavel se montre même plus radical dans cette distinction. Il n'hésite pas à indiquer de quel côté va sa préférence et pour quelle raison dans les termes qui suivent :

Et qu'il n'y ait personne pour repousser mon opinion avec ce proverbe rabâché: " Qui fonde sur le peuple fonde sur la boue"; en effet, ceci est vrai quand un citoyen privé y pose ses fondements et veut croire que le peuple le libérerait s'il était écrasé par ses ennemis ou par les magistrats. Dans ce cas, il pourrait être souvent trompé.¹

En revanche, la deuxième interprétation n'est en aucune manière liée à l'autorité du prince. Elle décline une manière d'être de la subjectivité machiavélienne qui est à inscrire dans le cadre de la république.² L'individu est un sujet politique parce qu'il se gouverne par ses propres lois. Il est libre parce qu'il n'est soumis à aucune autre autorité que celle qu'il a librement choisie, celle que toute la communauté reconnaît comme étant le bien commun. Dans une telle perspective, la référence de tous les sujets au principe de l'égalité de tous devant la loi constitue une règle intangible. Une autre règle est celle de l'autonomie du sujet dans l'engagement de la vie civile. Elle procède de l'idée que l'institution républicaine régule par sa nature toutes les formes de violence et dissout l'arbitraire. Il y a cependant une difficulté tout à fait hypothétique. Elle procède du fait que s'il n'y a plus de prince pour soumettre les sujets, ceux-ci pourraient entreprendre naturellement de se soumettre les uns les autres, d'esquiver les lois et règles communes, mettant ainsi la république en danger. D'où la question de savoir comment assurer la liberté des sujets de la république face à

¹ *Le prince*, IX, p. 103-105

² C'est l'approche que privilégie Christian Lazzeri, « La citoyenneté au détour de la république machiavélienne », *op. cit.*

leur propre nature ? Machiavel tente une réponse qui, à la fois, est intéressante et permet de prendre la mesure de toutes les implications d'une telle interrogation :

A ceux qui, dans une cité, sont proposés à la garde de la liberté, on ne peut donner d'autorité plus utile et nécessaire que celle de pouvoir accuser les citoyens devant le peuple, devant un magistrat ou un conseil, quand ils ont commis quelque faute contre la liberté. Cette disposition a deux effets très utiles dans une république. Le premier est d'empêcher que les citoyens, par crainte d'être accusés, ne tentent quelque chose contre l'État. S'ils la tentent, ils sont aussitôt châtiés sans autre considération. L'autre effet est d'offrir une issue aux ferments qui croissent, de quelque façon que ce soit, dans une cité, contre tel ou tel citoyen. Lorsque ces ferments n'ont pas d'issue normale, ils recourent à des procédés extraordinaires qui sont la ruine de la république tout entière. Il n'est donc rien qui rende une république plus stable et assurée que de l'organiser de façon telle que l'altération des ferments qui l'agitent ait une voie où s'épancher, prévue par la loi.¹

Cette présentation de la conflictualité propre à la vie civile, pour autant qu'elle pourrait être circonvenue dans la mesure où les sujets de la république peuvent être tenus par le biais des lois ou de la force légitime, n'en dévoile pas moins les symptômes d'un engagement civique fragile. En tant qu'individu, le citoyen a à faire face au « peuple », aux « magistrats » ou à un « conseil » lorsqu'il n'assume plus sa condition de membre de la cité. C'est en référence à la loi que la citoyenneté peut être restaurée dans le cadre d'une république. Si tel n'est pas le cas, en d'autres termes, si les sujets de la république ne vivent plus sous l'autorité de la loi, s'ils n'agissent plus dans la cité conformément à la loi, c'est, estime Machiavel, la république elle-même qui est en danger, qui court à sa perte. L'inscription de la citoyenneté dans la trajectoire constitutive de la république reste largement tributaire de sa conformité à la loi. C'est à partir de ce rapport que la jouissance civique de la liberté pourrait comporter quelque sens. Mais qu'advient-il dès lors que les conflits entre les citoyens débordent le cadre de la loi et engage le contrôle de l'autorité sur la liberté dans la vie civile ? Le point de cristallisation de ce conflit entre citoyens face au pouvoir souverain tient chez Machiavel au moment du passage de la condition de simple sujet à celui de prince. Comment la citoyenneté se décline-t-elle dans une situation aussi critique ?

8. 2. PRINCIPAUTÉ ET SOUVERAINETÉ

Le passage de la condition de sujet à celle de prince est effectivement l'occasion d'éprouver fortement l'écriture machiavélique de la citoyenneté, lorsque celle-ci se saisit précisément de la

¹ *Discours*, I, vii, p. 203-204.

souveraineté non plus comme cadre mais comme objet. Comment opère ce passage et en quels termes participe-t-il de la régulation de l'ordre politique du monde dont il est entendu qu'elle passe par la médiation des rapports entre les souverainetés ? L'accès d'un individu ordinaire au pouvoir apparaît effectivement aux yeux de Machiavel comme une entreprise d'accomplissement ultime de la citoyenneté. Il y a même chez lui une claire énonciation du passage de ce qu'il nomme volontiers *privato cittadino*¹ au statut de *principe*, autrement dit l'élévation de la condition individuelle du citoyen au point d'aboutissement qu'est la position d'autorité du gouvernant, celle qui culmine avec le summum de l'engagement civil. L'articulation de ce passage constitue le moment où la citoyenneté est le plus radicalement mise à l'épreuve. Fournel et Zancarini formulent les termes de l'enjeu avec une certaine pertinence lorsqu'ils proposent : « d'introduire la relation entre prince et citoyens grâce, d'une part, à la réflexion sur la scélératesse du prince et l'usage de la force et d'autre part, à l'étude des alliances possibles avec les citoyens ».² C'est effectivement par le truchement de ces deux trajectoires que sont clairement énoncés et traités les problèmes liés à l'articulation du passage de la citoyenneté à la souveraineté. C'est très précisément l'objet des chapitres VIII et IX du *Prince*. Machiavel dit à ce propos :

Mais puisque d'homme privé on devient prince de deux autres façons, qu'on ne peut attribuer en tout point ou à la fortune ou à la vertu, il me semble qu'il ne faut pas les laisser de côté, [...] Il en est ainsi soit quand, par quelque voie scélérate et abominable, on s'élève au principat, soit quand un citoyen privé, grâce à la faveur des autres citoyens, devient prince de sa patrie.³

Cette distinction est loin d'être de pure forme. Elle procède d'une première forme d'identification de cet accès au statut de prince, celle qui concerne la fortune et la vertu. Elle semble différente de la nouvelle, celle dont les conditions et moyens se rapportent à la scélératesse, à la cruauté et à la roublardise d'une part et à la médiation citoyenne d'autre part telle qu'examinée dans le chapitre VII du *Prince*. Sans lui-même renseigner sur la pertinence de cette distinction furtive mais non moins décisive, à l'intérieur de laquelle opèrent des séparations et des choix de part et d'autre, Machiavel donne cependant à saisir l'idée que l'aboutissement respectif de ces deux trajectoires s'inscrit dans le processus du développement de la citoyenneté en tant que chacune est

¹ Les traductions de cette expression ne sont pas rigoureusement identiques et expriment des nuances dans la perception que les uns et les autres essayent de restituer, chacun avec sa sensibilité : Fournel et Zancarini parlent de « citoyen privé », p. 99 ; Bec parle de « simple citoyen », p. 133 et Barincou parle de « citoyen » tout court, p. 317.

² *Le prince*, p. 304.

³ *Idem*, VIII, p. 91.

respectivement référée aux conditions et modalités à partir desquelles s'opère ce passage. Il convient de suivre chacune dans le détail pour en prendre l'exacte mesure.

La première trajectoire est tributaire de la bonne fortune de celui qui entreprend de sortir de la condition de citoyen privé pour accéder au statut de souverain. Les moyens auxquels il recourt ou bien dont il profite sont nombreux et le travail à faire est relativement facile. Toute la difficulté survient après cette opération. Machiavel énonce le propos avec force détails :

Ceux qui, d'hommes privés, deviennent princes seulement par la fortune, le deviennent avec peu de peine, mais il leur en faut beaucoup pour se maintenir; et ils n'ont aucune difficulté sur leur chemin parce qu'ils y volent: mais toutes les difficultés naissent quand ils sont en place. Et c'est le cas quand est concédé un état à quelqu'un, soit contre de l'argent soit par la grâce de qui le concède: il en alla ainsi pour beaucoup, en Grèce, dans les cités de l'Ionie et de l'Hellespont, où ils furent faits princes par Darius afin qu'ils les tinssent pour sa sécurité et sa gloire; il en alla ainsi également pour ces empereurs qui, d'hommes privés, parvenaient à l'Empire par la corruption des soldats.¹

Sous cette forme, les conditions d'accès au statut de prince sont irréductiblement tributaires de deux moyens politiques à la fois rudimentaires et arbitraires. Il s'agit en l'occurrence de l'argent avec lequel on arrive à corrompre les soldats, de la violence dont ceux-ci sont les auteurs, des brutalités et tromperies qui vont avec la bonne volonté du prince seulement soucieux de sa sécurité et de sa gloire. Dans les deux cas, ce passage s'opère et inscrit la démarche dans une précarité politique difficile à inscrire dans une perspective de longue durée. Le sujet politique qui s'élève ainsi à la condition de prince n'a plus tout à fait la garantie d'atteindre l'objectif qui mobilise sa démarche : exercer le pouvoir souverain, gouverner et travailler à sa conservation en la protégeant à la fois des appétits des autres citoyens qui pourraient être animés par la même ambition d'une part et d'autre part de la concupiscence des autres détenteurs du pouvoir souverain qui bordent son territoire ou le convoitent à distance. Il a aussi et surtout l'occasion d'éprouver les difficultés qui sont liées à la condition de simples citoyens et d'avoir une plus grande capacité d'action en faveur des autres citoyens qui lui sont entièrement soumis. De ce point de vue, aussi déterminante que puisse être son action dans la vie civile, les chances de son succès restent minces.

La seconde trajectoire semble avoir plus d'intérêt et de consistance. Elle correspond aux médiations que Machiavel établit entre l'accès du citoyen privé à la souveraineté et la

¹ *Le prince*, VII, p. 79.

reconnaissance ainsi que le soutien non plus des princes mais des autres citoyens. L'accès à la souveraineté passerait ainsi par la citoyenneté. C'est précisément ce qui fait toujours l'objet des chapitres VIII et surtout IX du *Prince* consacrés au principat civil:

Quand un citoyen privé, non par scélératesse ou par quelque autre violence, mais avec la faveur des autres citoyens, devient prince dans sa patrie - ce que l'on peut appeler principat civil.¹

Le *privato cittadino* apparaît ici en quelque sorte comme celui qui participe à la vie politique mais strictement dans les limites de sa condition individuelle. Son statut correspond à un niveau d'engagement civique nécessaire mais insuffisant. Il y a pour ainsi dire l'idée que ce niveau d'engagement dans la vie civile doit être dépassé. Ce dépassement ne s'opère qu'avec l'assentiment et l'aide de ses concitoyens. Ce dépassement est en réalité l'occasion du franchissement de la condition politique subalterne. Il ouvre la voie d'accès à une condition politique suprême, celle du pouvoir souverain. Le membre de la cité qui sort ainsi de sa condition privée avec le soutien de ses concitoyens ne peut dès lors que devenir le garant de toute la vie civile. Cet accès à l'exercice du bien commun en passant par les autres *privati cittadini* ne semble avoir ici qu'une vocation : transformer le pouvoir ainsi acquis en souveraineté civile, une souveraineté conforme à l'esprit qui l'a rendue possible, celui de la citoyenneté. Ce passage apparaît aux yeux de Machiavel comme le plus opératoire, le moins fragile, et, l'on pourrait même ajouter dans une certaine mesure, le plus légitime, dans l'entendement à la fois de ce qui est positif et de ce qui est normatif dans le terme, en ce sens que le procédé est validé par ce sur qui s'exerce le pouvoir et en même temps cette reconnaissance se révèle efficace en termes d'institution d'un pouvoir nouveau.

Il faut aussi bien considérer que cette référence n'est effectivement valable que dans le cadre du principat civil. Le prince y est considéré d'abord comme un citoyen au même titre que tous les autres puisque l'on sait d'où il vient. Et ce n'est que grâce à ses concitoyens qu'il devient le *primus inter pares*. Il continue à partager leur condition tout en étant constitutif d'une condition supérieure, celle du souverain qui a autorité sur ceux qui précisément l'ont fait souverain. Le citoyen partage alors avec le prince un rapport commun de constitution politique d'une part et un rapport différent de position politique. Y aurait-il une ambiguïté dans l'énonciation de ce double rapport contradictoire de la citoyenneté à la principauté ? La réponse à cette question se rapporte toujours à

¹ *Le prince*, IX, p. 99.

l'intuition machiavélique de la formation de l'autorité dans le cadre du principat civil. Le prince y émerge comme une autorité immanente. Certes une autorité c'est-à-dire une incarnation du pouvoir établi mais une autorité dont la source est inhérente à sa nature propre, le développement lié à son évolution logique et les résultats conformes à ses objectifs se rapportant pour l'essentiel à l'idée de paix civile par rejet de tout ce qui tiendrait de « la scélératesse », de « l'arbitraire » et de « la violence ». La voie qui l'y conduit est celle de la reconnaissance citoyenne, celle où la décision du choix du souverain revient aux citoyens, celle également où le succès ou du moins la viabilité de l'exercice du pouvoir et sa durabilité subséquente demeurent, en partie et seulement en partie, tributaires de ce qui précède, précisément du lien de confiance entre le nouveau souverain et ses concitoyens. Il reste entendu que ce lien peut être rompu soit par le nouveau prince, soit par les citoyens pour des raisons qui seront elles aussi tributaires non plus des conditions et modalités d'accès au pouvoir souverain mais de l'exercice de celui-ci.

En somme, Machiavel semble récuser les autres voies. En écartant ici tous les autres moyens d'opérer cette élévation – la ruse vicieuse, le parti pris de l'injustice ou de la force brute, etc. – Machiavel marque une préférence, rare pour être soulignée, pour la participation civile, celle où les citoyens choisissent eux-mêmes un des leurs conformément à leur idée de l'intérêt commun et du lien qu'ils ont le sentiment d'entretenir avec ce pouvoir dont ils incarnent eux-mêmes la souveraineté légitime. Ils font d'un de leurs semblables son unique garant.

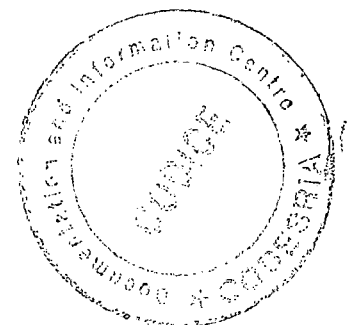
Derrière cette articulation du passage de la citoyenneté privée à la souveraineté, il semble bien qu'il y ait une implication problématique qui pourrait révéler quelque chose d'autrement plus incisif, bien que furtivement, dans le procédé machiavélique. En effet, comment comprendre que Machiavel donne l'impression d'accorder plus de temps aux procédés qu'à l'objectif de cette opération alors qu'il est établi qu'il est coutumier de la démarche contraire ? Pourquoi cherche-t-il à fonder cette opération sur le choix des moyens et non pas simplement sur sa fin ? Il est effectivement significatif que Machiavel consente à accorder autant d'intérêt à ce qui porte le prince au pouvoir, précisément à ceux qui le portent au pouvoir, ses concitoyens en l'occurrence, ensuite aux conditions dans lesquelles s'opère ce passage, civiles dans le cas d'espèce, et enfin au cadre qui abrite cette opération à savoir le principat civil. Valider cet investissement sur les moyens détonne et pourrait effectivement étonner chez le théoricien de « la fin justifie les moyens ». Ici, la conquête

du pouvoir civil par le prince ne se suffit plus par elle-même pour justifier son autorité et maintenir son territoire. Une nouvelle attention est accordée aux voies empruntées. La voie du consentement des citoyens est celle qui doit être de mise non seulement parce qu'elle est la plus acceptable – ni scélérate, ni arbitraire, ni violente – mais aussi et surtout parce qu'elle est la plus efficace en ce sens qu'elle rend possible un meilleur exercice du pouvoir et en garantit la conservation. Il y a là un double bénéfice qu'il faudrait rapporter non pas à une soudaine prise de conscience morale ou à un remords tardif de Machiavel mais plutôt à son intelligence radicale appliquée sur la chose politique, celle qui est propre à la démarche de celui qui veut réussir l'exercice de son pouvoir souverain. Et il le dit très clairement :

Aussi un prince sage doit-il penser à une façon grâce à laquelle les citoyens, toujours et quelle que soit la qualité du temps, aient besoin de l'état et de lui; et toujours, ensuite, ils lui seront fidèles.¹

Avec cette recommandation, finalement, la démarche machiavélienne ne semble pas si contraire à sa logique politique, à savoir accorder peu d'intérêt aux moyens et s'intéresser plus attentivement à la finalité qui en l'occurrence est d'accéder au statut de prince quelles que puissent être les voies empruntées. Les moyens, pour autant qu'il faille leur accorder l'intérêt qu'ils méritent, doivent toujours être rapportés aux fins. De même, l'efficacité et la durabilité des fins sont fonction de la qualité des chemins empruntés, des instruments utilisés, des moyens auxquels on a recours. L'on n'est plus tout à fait dans le finalisme utilitaire de sa politique, du tout moyen se mesure à l'aune des fins. Il ne s'agit pas davantage de la perspective radicalement inverse. D'une certaine manière, l'on est dans l'entre-deux c'est-à-dire au croisement de ces deux logiques dont il conviendra à chaque fois de trouver le point d'équilibre, celui qui fait coïncider maintien du pouvoir souverain et reconnaissance des citoyens. Faudrait-il de ce point de vue considérer cet aspect de la pensée de Machiavel comme une inflexion à la réduction téléologique de sa vision politique ? Ce pourrait bien être le cas, encore faudrait-il s'accorder sur le statut des moyens dont il s'agit de faire usage et sur les tensions que ceux-ci entretiennent continuellement dans leur rapport aux fins. Il s'agit en fait de poser le problème des citoyens qui favorisent l'accès d'un des leurs au pouvoir alors qu'ils inscrivent eux-mêmes leurs relations dans le registre de la conflictualité. En quels termes se présente cette conflictualisation de la vie civile ? Comment l'élévation au statut de prince se

¹ *Le prince*, IX, p. 105.



déroule-t-elle dans ces conditions tout en gardant la marque de la légitimité citoyenne dont elle est empreinte ?

En réalité, l'auteur du *Prince* radicalise son parti pris lorsqu'il introduit précisément une nouvelle distinction encore plus décisive dans ce processus du passage de la subjectivité politique ordinaire à la principauté. En effet, dans l'élection à la principauté, Machiavel fonde le passage à la principauté sur une problématique citoyenne d'un autre genre. Elle tient précisément à l'opposition entre des catégories sociales qui animent, par la tension de leurs *umori*, la vie de la cité et, ce faisant, déterminent le régime de pouvoir qui encadre la constitution de la souveraineté. « Pour rendre compte du jeu de ces tensions, souligne Thierry Ménissier, Machiavel recourt au terme d'« humeur », qui désigne moins les passions et les diverses opinions individuelles, que les aspirations collectives des groupes sociaux constitués, tels le peuple (*il popolo*, c'est-à-dire la petite et moyenne bourgeoisie), les grands (*i grandi*, c'est-à-dire les seigneurs de l'aristocratie traditionnelle auxquels sont joints les membres de la grande bourgeoisie). Dans les [*Histoires florentines*], l'auteur ajoute la troisième catégorie de la plèbe, qui désigne les ouvriers et les petits artisans (*la plèbe*). »¹ Sans rentrer dans le détail de la formation de ces classes sociales ni même transiter par les discussions des thèses « classistes »² issues de l'interprétation de la pensée de Machiavel, il est tout à fait possible et même utile de réduire ces catégories sociales à deux comme le fait Machiavel lui-même en considérant la régularité des propos que celui-ci tient à ce sujet, précisément dans le chapitre IX du *Prince* et dans les *Discours* (I, III-VI). Il y a d'un côté ceux dont la condition se détermine par l'appartenance au rang de la *grandezza*, ce sont les « grands » et de l'autre, les « petits » qui font partie du *popolo*,³ du peuple. Au cœur de l'antagonisme entretenu entre les Grands et le peuple, l'on découvre deux nouvelles modalités qui, en relation avec les précédentes, radicalisent l'accès à la principauté. Machiavel dit :

Pour y parvenir, il n'est pas nécessaire d'avoir, en tout et pour tout, vertu ou fortune, mais il y faut plutôt une ruse fortunée -, je dis donc qu'on s'élève à ce principat soit avec la faveur du peuple [*popolo*] soit avec celle des grands [*grandi*].⁴

¹ Thierry Ménissier, *Le vocabulaire de Machiavel*, Paris, Ellipses, 2002, p. 30.

² On pourrait effectivement discuter de la constitution de ce qui correspond au *popolo* et à *la plèbe* chez Ménissier. Sur les approches classistes plus généralement, cf. Lefort, *Le travail de l'œuvre, op. cit.*, Gramsci, *Écrits politiques*, Paris, Gallimard, 1974-1980, 3 vol.; Althusser, *Solitude de Machiavel et autres textes*, Paris, PUF, 1998 et Sami Naïr, *Machiavel et Marx. Le fétichisme du social*, Paris, Kimé, 1988.

³ Le terme de peuple est écrit différemment chez Fournel et Zancarini (*populo*) et chez Lazzeri et Ménissier (*popolo*), cf. *op. cit.* Cette différence ne semble pas avoir de conséquence significative sur l'entendement de la notion elle-même.

⁴ *Le prince*, IX, p. 99-100. Voir aussi de façon plus générale, les *Discours*, I, III-VI.

Autant, il était clairement entendu que l'accès au statut de prince procédait au mieux de la participation citoyenne et au pire de la scélératesse, de l'arbitraire et de la violence, autant il devient nécessaire non plus de les distinguer mais de les combiner avec intelligence. C'est autour de cette intelligente combinaison que prend forme le clivage des humeurs inhérentes au conflit entre les « grands » et le peuple. Ce clivage est clairement exprimé dans les termes du *Prince* et des *Discours* ainsi qu'il suit:

En effet, dans toute cité, on trouve ces deux humeurs différentes.¹

[...] dans tout État, il y a deux orientations différentes, celle du peuple et celle des grands, et toutes les lois favorables à la liberté procèdent de leur opposition.²

Ce clivage est l'occasion d'une distinction faite autour du conflit entre les uns et les autres. En même temps, il donne l'occasion de statuer sur ce à quoi aspirent tous les citoyens : la liberté. En fait, la raison profonde de ce conflit tient précisément à un rapport de pouvoir qui détermine l'engagement des membres de la cité et dont dépend l'issue de la constitution souveraine de la civilité. Machiavel le dit dans les termes qui suivent:

[...] cela naît de ce que le peuple désire ne pas être commandé ni écrasé par les grands, et que les grands désirent commander et écraser le peuple: et de ces deux appétits différents naît dans les cités un de ces trois effets: ou le principat, ou la liberté ou la licence.³

Une fois énoncées les raisons qui occasionnent ce conflit civil structurant, il devient dès lors possible de voir clairement et en détail comment Machiavel lui-même trace les lignes d'opposition entre ces deux « humeurs » dans le processus de conquête de l'autorité souveraine dont dépendent les citoyens.

La première modalité concerne les grands. L'auteur affirme:

Celui qui atteint le principat avec l'aide des grands se maintient avec plus de difficultés que celui qui le devient avec l'aide du peuple, car ce prince se trouve avec autour de lui

¹ *Le prince*, p. 100

² *Discours*, I, iv, p. 196

³ *Le prince*, X, p. 100

beaucoup de gens qui paraissent être ses égaux, et de ce fait il ne peut ni les commander ni les manier à sa façon.

Cette modalité pose donc quelques problèmes. Certes, il est possible d'accéder au statut de prince avec l'aide des « grands ». Mais il est difficile d'exercer le pouvoir ainsi acquis à cause des conditions mêmes de cette acquisition. A l'évidence, la raison tient à ce que précisément, les « grands » qui acceptent de faire prince un des leurs, restent évidemment conscients du fait que ce prince partage leur condition et qu'à ce titre il demeure semblable à eux. Donc il n'est pas possible qu'il puisse « ni les commander ni les manier » à sa guise ou qu'il aille contre leurs intérêts. L'autorité civile ainsi acquise est précaire. Elle renforce aussi chez les grands, la conviction qu'ils appartiennent à un rang supérieur, celui qui fait d'eux des citoyens privilégiés à situer au même degré d'importance que le prince. Dès lors que le prince dont ils ont favorisé l'accès au pouvoir remet en cause cet état de fait, il devient impossible pour eux d'accepter son autorité aussi bien sur eux que sur le reste des autres citoyens.

Pourtant, il arrive souvent que le peuple lui aussi rende possible l'accès au pouvoir de quelque prince. Machiavel le dit tout aussi clairement:

Celui qui arrive au principat avec la faveur populaire, s'y trouve seul, et n'a autour de lui personne - ou bien peu de gens - qui ne soit prêt à obéir.

Contrairement à la première modalité, celle-ci semble avoir les faveurs de l'auteur. Dès lors que l'accès à l'autorité civile se fait par le truchement de la volonté populaire, l'exercice du pouvoir est aussi bien garanti que sa conservation. La raison tient au fait que, contrairement aux « grands », le peuple ne tient pas tellement à partager le pouvoir du souverain qu'il a choisi. Bien plus, il est disposé à lui obéir. A partir d'une position apparemment subalterne, Machiavel établit l'idée que le véritable fondement du pouvoir souverain est tributaire des conditions populaires de son émergence. Cette vision machiavélienne exhale un parfum démocratique qui avait jadis retenu l'attention de Spinoza et de Rousseau sans que pour autant une telle perspective ait pu faire fortement sens dans l'histoire. Machiavel semble avoir été reçu dans une logique d'interprétation de la conquête ainsi que de l'exercice et de la conservation du pouvoir qui relève plus de l'efficacité liée à la technique politique que de la légitimité relevant d'une éthique du politique. Certains termes même de la

pensée du Secrétaire florentin tendent d'ailleurs cette idée bien reçue. Ainsi par exemple, il souligne ce qui suit :

On ne peut satisfaire les grands avec honnêteté et sans injustice envers d'autres, mais on le peut fort bien avec le peuple: en effet, la fin que poursuit le peuple est plus honnête que celle des grands, car ceux-ci veulent écraser et celui-là ne pas être écrasé. *Praetere*, un prince ne peut jamais s'assurer du peuple ennemi, car ils sont trop nombreux; il peut s'assurer des grands, car ils sont peu. Le pire qu'un prince puisse attendre du peuple ennemi, c'est d'être abandonné par lui; mais s'il a les grands pour ennemis, il ne doit pas seulement craindre d'être abandonné par eux, mais *etiam* qu'ils se dressent contre lui: en effet comme ils voient mieux et ont plus de ruse, ils ont toujours du temps de reste pour se sauver et ils cherchent à avoir leur place auprès de celui dont ils espèrent qu'il vaincra.

Le propos pourrait paraître surprenant du fait de cette sorte de manichéisme étrange. Pourtant, Machiavel reprend la même idée dans un propos des *Discours* où il s'emploie à éprouver jusqu'à l'extrême point les ressorts cachés de ce conflit civil entre la catégorie des grands incarnée ici par la figure du Sénat romain et le peuple représenté ici par la plèbe. Cela prouve aussi bien qu'il s'agit chez Machiavel d'une position constante et ferme liée au rapport étroit entre acquisition princière du pouvoir et médiation citoyenne. Il l'énonce de la façon suivante:

On aurait dit qu'il y avait à Rome une très grande union entre la plèbe et le sénat après l'expulsion des Tarquins.¹ Les nobles semblaient avoir déposé tout orgueil et être devenus d'esprit populaire, au point d'être supportables aux yeux mêmes des plus humbles citoyens. Leur ruse resta cachée et l'on n'en vit pas la cause tant que vécurent les Tarquins. Les craignant et ayant peur que la plèbe maltraitée ne se rapprochât d'eux, la noblesse se comportait avec humanité envers le peuple. A peine les Tarquins furent-ils morts, les nobles, n'ayant plus peur, commencèrent à cracher sur la plèbe le venin qu'ils avaient dissimulé; et ils l'attaquèrent de toutes les façons.²

Cette illustration critique, comme les raisons qui la fondent et qui la précèdent, complète et éclaire autrement les points de démarcation entre les deux modalités qui fondent l'accès à l'autorité civile et en garantissent ou non l'exécution et la durée. L'infiltration des éléments de moralité telle que « l'honnêteté » est à situer au même niveau que la légitimité dont nous avons parlé. Elle est à considérer comme la conséquence de l'efficacité du processus politique et non sa raison d'être. L'accès au pouvoir par le peuple est conforme à la morale politique en ce sens qu'il fonctionne conformément à la volonté des citoyens issus du peuple – les plus nombreux et les plus représentatifs – et assure sa conservation. C'est ce qui pousse Machiavel à conclure que :

¹ En 510 av. J.-C.

² *Discours*, I, III, p. 195.

le prince est toujours dans la nécessité de vivre avec ce même peuple, mais il peut fort bien se passer de ces mêmes grands, puisqu'il peut en faire et en défaire chaque jour, et leur enlever et donner, à sa convenance, la réputation.¹

Il est clair que l'opposition entre les grands et le peuple dans l'accès à l'autorité civile suit plusieurs linéaments sur lesquels il devient clair que sur ce point au moins, la théorie élitiste qui est souvent attribuée à Machiavel et que reprendront les « néo-machiavéliens » comme Pareto, Mosca et Michels peut être remise en cause. Machiavel semble porter plus d'intérêt et de faveur à la perspective procédant du peuple parce qu'elle lui semble, sur le moment, plus efficace et plus viable. Ce n'est pas tellement parce que le citoyen ordinaire jouit en soi d'une valeur politique supérieure ou grâce à une transcendance politique du peuple tel que l'affirmaient les interprétations marxisantes de la pensée de Machiavel mais simplement parce que, en termes strictement techniques et tactiques, il vaut mieux obtenir le pouvoir grâce au peuple, gouverner en se faisant reconnaître par lui plutôt que de se montrer contre lui. La formation d'une souveraineté ainsi que son accomplissement et sa conservation sont à ce prix.

La configuration machiavélienne de l'espace du monde s'inscrit sur une appréciation fécondante du concept de souveraineté. Dans un sens, elle apparaît comme étant constitutive d'une représentation commune de la politique en tant que lieu de constitution du vivre ensemble dans le monde mais aussi en tant que modalité rationnelle de mise à l'épreuve du pouvoir qui rend compte de la conflictualité inhérente au partage de cet espace, ou plus exactement des fragments de celui-ci et des liens qui les font tenir ensemble. C'est donc l'occasion d'une saisie politique de l'espace du monde qui se construit en termes d'hétérogénéité et d'interactivité tout en considérant ces fragments et liens comme des modalités inachevées du processus politique. La maîtrise de l'espace politique chez Machiavel se révèle ainsi comme une expérience multiple, conflictuelle et dialectique des rapports de la pensée à la politique. Comme le souligne G. Sfez et M. Senellart: « elle nous oblige à réfléchir le caractère nécessairement contradictoire des approches du fait politique et à une pensée en hétérotopie par rapport à la tradition de la philosophie politique: à la fois comme autre de la philosophie, la renvoyant à l'utopie dont elle procède et comme autre pratique de la pensée, renvoyant le réalisme lui-même à son défaut. »² Dans l'autre sens, cette configuration

¹ *Discours*, I, III, p. 195.

² Sfez et Senellart (dir.), *L'enjeu Machiavel*, op. cit., p. 3.

machiavélienne traduit avec une certaine lucidité l'intelligence du monde en tant qu'acte politique, précisément en tant qu'elle est, à elle seule, le lieu et l'occasion d'une saisie des choses ayant sa propre logique, des mots qu'elle utilise pour se désigner, désigner son périmètre, son contenu, ses opérations et ses relations. L'univers de la politique en tant qu'il porte le travail de l'ordre prend effectivement corps derrière le « rapport du prince à ce sur quoi il exerce sa domination » comme le remarque Michel Foucault¹ c'est-à-dire précisément son espace souverain, les opérations qui y ont cours et ce qu'elles valent dans l'effort du passage du niveau de la citoyenneté ordinaire à celui de la principauté.

En somme, il s'agissait de rendre compte de cet effort du politique qui opère dans l'espace souverain sous la modalité d'un examen analytique et interprétatif de l'écriture machiavélienne. Cet effort a donné lieu à l'émergence d'une double figure discursive et opérative d'un côté et de l'autre d'un double rapport normatif et interactif. A l'issue de ce travail, il est intéressant de voir comment la politique à l'échelle du monde s'énonce en une forme d'intelligibilité du pouvoir qui reste somme toute rudimentaire, fragmentaire, grégaire par certains côtés et spéculaire par d'autres. L'intelligence politique chez Machiavel exprime la complexité et l'instabilité du monde quand bien même l'effort de marquage au sol est fait – le rapport au territoire. Elle l'est d'autant plus qu'elle n'est que le reflet de la nature propre de la chose politique tout court. Elle révèle une dimension singulière du travail de l'ordre, celle qui ne se conçoit qu'en termes d'auto-régulation, d'auto-référence et d'auto-institution. C'est la raison pour laquelle elle passe par la domestication voire le détournement du sens de quelques notions politiques consacrées dont la plus importante ici est la souveraineté ainsi que celles qu'elle charrie : la guerre juste, la légitimité, la normativité, la nécessité, etc. Comment, dans ces conditions, ne pas continuer à s'étonner avec Sfez et Senellart face à la manière déroutante dont Machiavel fait « surgir les vérités du politique en un étrange usage des termes, parvenant à parler sa propre langue dans la langue de la cosmologie et du théologico-politique »²? La faisabilité d'une idée politique du monde à partir d'une interprétation de l'écriture machiavélienne est à ce prix. L'univers machiavélien rend possible la saisie politique du monde moins en tant qu'étendue totale, globale, universelle que comme mode d'appropriation de l'espace fragmenté du monde, comme partage d'une intelligence commune de l'articulation du

¹ Cf. Michel Foucault, texte extrait de *Sécurité, territoire, population*, Cours au Collège de France, 1978, 9^e leçon, cité par Senellart à la fois in « L'énigme Machiavel » dossier du *Magazine littéraire* N° 397 d'avril 2001, p. 23 et in *L'enjeu Machiavel*, op. cit., p. 211.

² Senellart et Sfez (dir.), *L'enjeu Machiavel*, op. cit., p. 3.

rapport à cet espace, aux opérations qui y ont cours, aux normes qui en sont issues ainsi qu'à la continuité des parcours de la citoyenneté à la souveraineté qui la traversent en permanence. Le travail de mise en ordre s'esquisse à partir d'une telle perspective.

A l'évidence, cette ouverture à la vision machiavélienne de l'ordre politique du monde suscite un foisonnement de problématiques dont la plus immédiate et en même temps la plus déconcertante correspond à une réinterrogation des faits historiques et des théories politiques internationales avec lesquels elle a effectivement partie liée. Comment, à partir d'une telle saisie du monde fondée sur une lecture et une certaine interprétation des textes et prolongée par sa mise en perspective dans l'espace du monde, peut-on arriver à la rapporter aux expériences qui lui font signe dans l'histoire ? Il s'agirait en l'occurrence des expériences de mise en ordre du monde qui seraient travaillées par la pensée de Machiavel pour mettre en sens toute la modernité du politique. Comment précisément mettre en perspective les différentes articulations de sa fondation à son actualité ? Que pourrait donner à saisir sa réception critique s'il faut toujours la rapporter au défi machiavélien de faire face à la menace permanente du désordre primordial, à la proximité du monde avec le chaos ?

TROISIÈME PARTIE :

UNE MODERNITÉ INTERNATIONALE

Mieux que de longs discours, le Prince de Machiavel résume à merveille la vision sous-jacente à la conception que se font les réalistes de la politique étrangère : celle-ci est considérée comme un ensemble d'actions et de décisions intentionnelles entreprises par le chef de l'État [...] en vue de maximaliser les objectifs [...] que se doit d'essayer de satisfaire un État dans un environnement contraignant.¹

¹ Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po., 2003, p. 305-306.

La modernité internationale est une forme effective de la mise en ordre des choses politiques qui a eu lieu dans le temps et dans l'espace. Son espace se limite d'abord au niveau de l'Europe avant de s'étendre et finir par coïncider avec l'espace du monde. C'est à travers une certaine temporalité que se décline cette évolution, celle qui, dès 1648, met un terme au chaos politique de l'Europe et structure progressivement l'ensemble des relations entre toutes les nations du globe jusque dans leurs articulations actuelles. Il s'agit ici d'établir l'idée, ambitieuse, qu'il y aurait une contribution machiavélienne à la constitution de cette modernité internationale, et que cette contribution s'avère décisive dès lors qu'on examine en profondeur les termes qui font son contenu. A côté de cet objet, l'objectif de cette réflexion est de pouvoir saisir une occasion politique effective qui met à l'épreuve l'art machiavélien de mettre le monde en ordre.

Affirmer en effet qu'il y aurait un investissement machiavélien de la modernité internationale revient à travailler au dévoilement du fait souvent confusément perçu et furtivement intuitionné qu'il y a un lien quasi intime qui unit la pensée machiavélienne à une pratique du pouvoir logée au cœur de tout l'ordonnement du monde dont rend compte une lecture rigoureusement politique de la modernité internationale. Le caractère décisif de cet investissement pourrait se dévoiler dès lors que l'on s'engage à instruire les conditions de sa naissance et les formes de son articulation. C'est seulement à ce moment qu'il devient possible de donner une mesure de son opérationnalité et de dégager éventuellement ses limites. Cette naissance a lieu au cours de l'année 1648 en Westphalie. Pour pouvoir bien se figurer les conditions de cette naissance et suivre son articulation, il convient de se référer aux Relations internationales du point de vue de leur histoire et surtout de leurs approches théoriques.¹ En fait, c'est par le truchement de ce domaine du savoir politique le plus compétent en matière d'opération à l'échelle des nations qu'il faudrait envisager d'aborder le problème ainsi posé.² Cette référence à ses perspectives historiques et à ses

¹ Il est important de noter le distinguo usuel entre les « relations internationales » en tant qu'objet d'étude et les « Relations internationales » en tant que domaine d'étude.

² Nous passons sur les débats concernant l'appartenance ou non des Relations internationales à la science politique et la considérerons simplement comme une science dont l'autonomie n'a de sens qu'à partir du moment où elle se nourrit des contributions de la science politique – pour autant qu'on puisse penser celle-ci en terme d'unité épistémologique – et la traverse pour proposer ses propres lois et règles du fonctionnement interactif des unités politiques dans le monde. La figure paradigmatique qu'en propose John Burton est assez illustrative à ce propos avec sa « cobweb » dans laquelle sont constellés, sous la forme d'une toile d'araignée, de multiples liens transnationaux où chaque acteur ou unité politique est plus ou moins relié à tous les autres par un enchevêtrement d'interactions de nature très diverses mais toujours mobilisées par/pour les intérêts et régulées par/pour la puissance. Cf. John Burton W., *World Society*, Cambridge: Cambridge University Press, 1972. Il est aussi intéressant de suivre la trajectoire constitutive de l'épistémologie des relations internationales comme sciences sociales à part entière telles que le proposent Stanley

élaborations théoriques – sans opposition aucune avec les pratiques mais par simple souci de mise en évidence méthodologique¹ – rend possible et fécond le dialogue avec la philosophie politique autour de Machiavel.² Il y a au moins deux raisons à cela. La première tient au fait que la théorie machiavéenne du monde inscrit l'histoire au cœur de l'intérêt qu'il faudrait porter à l'existence d'une conscience commune aux princes non seulement dans l'art de gouverner les nations mais aussi et surtout dans la façon d'être en relations avec les autres.³ La seconde se rapporte au fait que l'histoire des Relations internationales retient Machiavel comme l'un des auteurs fondamentaux qui propose un modèle philosophique de compréhension de l'ordre politique du monde dans le cadre d'une école bien identifiée. Il s'agit de l'école réaliste⁴ et de ses multiples reformulations regroupées sous l'appellation convenue de néo-réalisme.⁵

Hoffmann, « An American Social Science: International Relations », *Daedalus*, vol. 106, 1977, p. 41-60; Philippe Braillard, « Les sciences sociales et l'étude des relations internationales », *Revue internationale des sciences sociales*, 4/1984, 661-676; Brian Hocking et Michael Smith, *World Politics. An Introduction to International Relations*, Harvester/Wheatsheaf, New York-Londres, 1990; Bertrand Badie (dir.), *Les relations internationales à l'épreuve de la science politique. Mélanges Marcel Merle*, Paris, Economica, 1993.

¹ La philosophie politique et les théories des relations internationales ont la particularité d'avoir en commun la démarche strictement théorique dans l'étude du politique. Il ne s'agit évidemment pas de faire l'impasse sur les difficultés liées à la formulation de la théoricité des relations internationales compte tenu notamment des problèmes et apories relevés en leur temps par Stanley Hoffmann in « Théorie et Relations internationales », *R.F.S.P.*; mars 1961 et Raymond Aron in « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *Revue Française de Science Politique*, vol. XXVII, n°5, octobre 1967, pp. 837-861; réserves qui gardent, en un certain sens, une relative pertinence bien que rediscutées à nouveaux frais par plusieurs autres théoriciens notamment Kenneth Waltz in *Theory of International Politics*, Reading Massachusetts : Addison Wesley Publisher, 1979. Dans un assez récent investissement dudit débat, Dario Battistella souligne très précisément une singularité bien française lorsqu'il regrette « le peu de séduction exercée par la théorie des relations internationales sur la grande majorité des internationalistes français eux-mêmes : au nom qui de l'histoire [B. Renouvin, J.-B. Duroselle], qui de la sociologie [M. Merle, B. Badie et M.-C. Smouts], ces derniers se montrent non seulement « sceptiques » à l'égard de la théorie en Relations internationales, mais délaissent volontiers la présentation pédagogique des théories des relations internationales ». L'auteur poursuit son propos avec cette note incisive : « En France, le seul manuel de théories des relations internationales date de ... plus de vingt-cinq ans : P. Braillard, *Théories des relations internationales*, Paris, PUF, 1977. C'est d'ailleurs davantage une compilation de textes qu'un manuel. En outre, P. Braillard ne fait pas partie du champ universitaire français », cf. *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po., 2003, p. 12-13.

² Frédéric Ramel, avec la collaboration de David Cumin, en donne une brève indication qui annonce en fait l'ampleur de la question in *Philosophie et relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po., 2002, p. 62-68.

³ Cf. l'ensemble des deux premières parties du présent travail.

⁴ Les principaux théoriciens du réalisme contemporain se sont, pour la plupart et de façon inégale, référés aux travaux classiques de Thucydide, Polybe, Tite-Live, Saint Augustin, Machiavel, Hobbes, Hume, Meinecke, Clausewitz, Fichte, Weber, Pareto. Il se regroupent autour de quelques noms et de leurs principaux textes à savoir: Reinhold Niebuhr, *Moral and Immoral Society. A Study in Ethics and Politics*, New York: Scribner's, 1947; Edward H. Carr, *The Twenty Years Crisis: 1929-1939. An Introduction to the Study of International Relations*, New York, Harper and Row, 1964 (3^e édition); Hans Morgenthau, *Politics among Nations. The Struggle for Power and Peace*, New York, Alfred Knopf, 1985 (6^e édition); Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann Lévy, [1962]1984 et Henry Kissinger, *A World Restored : Metternich, Castlereagh and the Problems of Peace, 1812-1822*, *op. cit.*, ainsi que son texte synthétique sur « Les fondements de la politique extérieure des États-Unis », *Politique étrangère*, décembre 1982, N° 4. Une présentation synthétique et analytique de ce débat est proposée par Michael Joseph Smith, *Realist thought from Weber to Kissinger*, Baton Rouge : Louisiana State University Press, 1986. En guise de dernière référence, il est utile de signaler les lectures renouvelées qui sont proposées par Andrew K. Hanami (ed.), *Perspectives on Structural Realism*, New York : Palgrave MacMillan, 2003.

⁵ L'école néo-réaliste est en réalité beaucoup plus éclatée mais l'essentiel de sa formulation est mis en route par Kenneth Waltz in *Theory of International Politics*, *op. cit.*; Il est aussi intéressant de se nourrir des regards critiques de Robert

A partir de ces deux raisons, se dessine clairement la perspective qui permet de saisir la référence aux conditions de naissance du système international contemporain en Westphalie. En effet, l'ordre des rapports politiques né des Traités de Westphalie signés en 1648 pour mettre un terme à la guerre de Trente ans qui opposait les catholiques aux protestants et déchirait tout l'espace européen est le point d'enracinement de l'ordre politique du monde moderne. C'est effectivement dans cette province allemande de Westphalie, plus précisément dans ses petites bourgades de Münster et d'Osnabrück,¹ que l'ordre politique du monde européen d'abord puis du monde tout court va prendre sa forme intégrale et s'inscrire comme partie constitutive de la modernité. Certes, divers travaux décrivent, analysent et interprètent dans le détail les conditions dans lesquelles la « Transaction de Westphalie » a été élaborée, signée et appliquée.² Mais ils déroulent presque tous une constante, celle qui tient sur la considération selon laquelle, en dépit de diverses crises et péripéties, la figure politique qui va informer et constituer le système international de la modernité y prend sa forme définitive. Cette assimilation du système westphalien à la première formation systématique des relations internationales contemporaines – le système westphalien est à ce titre dit contemporain – s'est notoirement imposée dans l'histoire et l'épistémologie des relations internationales.³ Bertrand Badie situe très précisément la fonction historique et la portée théorique de ces Traités de Westphalie : « conclus entre l'Empire et la France à Munster, entre l'Empire et la Suède, à Osnabrück, ils mettent fin à la guerre de Trente ans qui constituait elle-même un tournant dans l'histoire des relations internationales. »⁴ La fonction historique est relative au terme de cette

O. Keohane (dir.), *Neorealism and its critics*, New York : Columbia University Press, 1986, Richard Ashley, « The Poverty of Neo-Realism », *International Organization*, 38 (2), Spring 1984, p. 226-286 et Stephano Guzzini, *Realism in international Relations and International Political Economy. The Continuing Story of a Death Foretold*, New York: Routledge, 1998.

¹ Il a fallu séparer les diplomates Catholiques d'un côté et Réformés de l'autre pour que les négociations puissent commencer dans un climat de relative quiétude. C'est la raison pour laquelle le Traité qu'il est plus commode de nommer « Transaction de Westphalie » est en réalité un double traité qui contient en son sein une série de petits traités sur des accords généraux et particuliers. Une telle mise en abîme de la textualité de Westphalie renseigne sur l'infinie complexité de cette opération diplomatique. Cf. Jacques Pirenne, *Des traités de Westphalie à la Révolution française*, Paris, PUF, 1949; Théodore Ruysen, *Les sources doctrinales de l'internationalisme*, t. 1. *Des origines à la Paix de Westphalie*, Paris, PUF, 1954; Jean-Pierre Kintz et Georges Livet (dir.), *350^e anniversaire des Traités de Westphalie. Une genèse de l'Europe, une société à reconstruire*, Presses Universitaires de Strasbourg, 1999.

² Cf. Théodore Ruysen, *Les sources doctrinales de l'internationalisme*. t. 1 *Des origines à la Paix de Westphalie*, *op. cit.*; Jean-Pierre Kintz et Georges Livet (dir.), *350^e anniversaire des Traités de Westphalie*; particulièrement l'article de Klaus Malettke, « Les Traités de Westphalie (24 octobre 1648) et l'idée de "l'ordre européen". Mythe ou réalité ? », *op. cit.*, p. 161-173.

³ Cf. A. J. R. Groom & Margot Light (eds.), *Contemporary International Relations. A Guide to Theory*, London/New York: Pinter Publishers, 1994 et Marie-Claude Smouts, « La mutation d'une discipline » in M.-C. Smouts (dir.), *Nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences Po., 1998, p. 11-33.

⁴ Bertrand Badie, *La fin des territoires*, Paris, Fayard, 1995, p. 42.

fameuse Guerre de Trente ans. Une guerre qui cristallise les rivalités entre princes dans un environnement politique fragmenté. La portée théorique est dans ce « tournant de l'histoire des relations internationales ». Avec la fin de cette guerre, se mettent en place les conditions de l'organisation d'un nouvel environnement que l'on espère moins éclaté et plus stable. Y sont déjà engagés, précise Badie : « les appétits de puissance territoriale qui fondent le réalisme politique d'un Richelieu ou d'un Mazarin. »¹ L'on aurait pu remonter plus loin c'est-à-dire jusqu'au compatriote de celui-ci et dont celui-là appliquait volontiers les préceptes, à savoir Machiavel. Faisant un point relativement récent sur cette question, Marie-Claude Smouts rappelle à son tour cette certitude sur l'origine westphalienne du système international, lorsqu'elle parle précisément de ces « Traités de Westphalie dont sortiront le système européen et, par exportation, le système international ».²

Il s'agit de ce point de vue de tester le sens de la possibilité d'une interprétation machiavélienne des conditions politiques qui ont présidé à l'élaboration et à la ratification de la transaction westphalienne. Il s'agit aussi de dérouler la perspective de sa mise œuvre dans le monde à l'échelle de la longue échéance historique que constitue la modernité internationale. Quatre articulations interrogatives permettent d'en pointer directement l'enjeu. La première articulation est une question d'identité qu'il s'agit de régler : comment, dans les conditions générales qui viennent d'être décrites, saisir la *genèse westphalienne* en termes machiavéliens ? Il s'agit précisément de suivre le processus qui donne forme à la structure géopolitique issue de Westphalie en tant qu'il est un acte politique d'essence machiavélienne, c'est-à-dire mobilise les éléments qui mettent en sens les rapports de force entre les nations, les arts de gouverner qui en font le jeu et les logiques de pouvoir qui se constituent à cet effet. Il s'agit aussi et surtout d'en décrire les stratégies autrement dit les modalités d'opération, les temporalités qui les régissent, les instruments qui y sont utilisés, l'usage des techniques et tactiques auxquelles l'on a recours ainsi que les fins politiques auxquelles il faudrait les assigner. (Chapitre 9). La deuxième articulation est beaucoup plus dialectique. Elle voudrait instruire une mise à l'épreuve du système international comme l'occasion qui permet de rendre compte de la prégnance des opérations liées à la saisie machiavélienne de la modernité politique du monde d'un côté et de l'autre de la pertinence des

¹ Badie, *La fin des territoires*, p. 42.

² Marie-Claude Smouts, « Du côté de chez Grotius: L'individu et les relations internationales chez un ante-moderne » in Bertrand Badie (dir.), *Les relations internationales à l'épreuve de la science politique*, op. cit., p. 383-395, 384, note 1.

réceptions qui en sont faites dans les discours constitués en Relations internationales. En quels termes pratiques et théoriques le travail machiavélien du monde participe-t-il directement ou indirectement de la formation de ce moment westphalien ? Autrement dit, ce moment a-t-il effectivement partie liée avec le « moment machiavélien » ? (Chapitre 10) La troisième articulation voudrait radicaliser l'intelligence philosophique de ce débat en cherchant à cerner le sujet politique qui y est en travail. Il s'agit de se prononcer clairement sur *la « subjectivation » internationale* comme *une mise en acte de la souveraineté*.¹ En d'autres termes, comment la « production » machiavélienne « des modes d'existence et styles de vie » propres à chaque sujet étatique met-elle en route une identité et une rationalité internationales qui sont de nature à consacrer l'acte souverain comme vecteur d'ordre dans un monde donné ? Quelle signification politique est-il possible d'en tirer pour mieux articuler l'art de mettre le monde en ordre et comment en garantir la régularité ? (Chapitre 11) La quatrième et dernière articulation est critique. Il s'agit de saisir *la citoyenneté internationale* comme *une critique de la souveraineté*, c'est-à-dire de comprendre le sens radical de la civilité comme le caractère de ce qui est relatif à la vie du citoyen en soi, en rapport avec les autres, à la façon dont la rencontre s'opère entre l'un et les autres tous considérés en tant que constituants de la vie internationale séparables de l'État. Cette approche semble négligée par le discours orthodoxe de la modernité westphalienne mais pourrait être reprise en compte par ses critiques. Comment en rendre compte avec cohérence ? Quelle réception faudrait-il en avoir aujourd'hui qui soit juste dans la saisie à la fois de l'actualité politique internationale et de celle de Machiavel tout en maintenant le caractère dialectique de la démarche ? (Chapitre 12)

¹ La subjectivation est à entendre comme un processus d'accomplissement du sujet moral au sens de Foucault. Il faudrait l'inscrire ici dans une perspective politique. Cf. *L'herméneutique du sujet. Cours au Collège de France 1981-1982*, Paris, Gallimard et Le Seuil, coll. « Hautes études », 2001. Gilles Deleuze en propose un clair et très succinct entendement : « La subjectivation, affirme-t-il, c'est la production des modes d'existence ou style de vie », in *Pourparlers*, 1972-1990, Paris, Minuit, 1990, p.156 ; cité par Jean-François Bayart, *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004, p. 200.

Chapitre 9 : Une genèse westphalienne

S'engager à mettre en évidence cette inscription machiavélienne dans la construction westphalienne suppose, avant toute chose, de rétablir une vérité historique dont la théorie des relations internationales rend bien compte : le système international né en Westphalie procède et résulte en même temps d'une construction « réaliste » de l'ordre politique du monde. Il y a pour ainsi dire donc une forme d'homologie entre ce qui s'est passé en Westphalie et ce qui participe, encore aujourd'hui, du réalisme politique international. Pour bien le comprendre, peut-être faudrait-il rappeler deux cadres d'analyse, en l'occurrence le *contexte* et le *texte*, qui font des Traités de Westphalie ce qu'ils sont devenus aux yeux du monde. Ce n'est qu'après cette opération que pourraient être dégagés et examinés l'ensemble des éléments qui en font non seulement un processus constitutif du machiavélisme politique international mais aussi une occasion qui rend possible et conditionne les opérations qui sont propres à l'esprit qui gouverne l'art machiavélien de mettre le monde en ordre.

Le *contexte* est celui que nous avons déjà évoqué. L'entrée de l'Europe au XVI^e siècle est tumultueuse. Les petites et grandes entités politiques se déchirent au nom des religions. Les guerres prolifèrent. La plus pressante est celle dite de Trente ans qui divise l'Europe entière. L'urgence est donc d'y mettre un terme. Après de multiples péripéties, les négociations s'engagent pour trouver un terrain d'entente entre les principaux princes belligérants. Selon le compte rendu qu'en propose Théodore Ruysen, les préliminaires de la paix furent peu encourageants. Les diplomates se méfiaient les uns des autres, les négociations s'enlisaient et laissaient parfois place à de véritables querelles de clocher. Pendant ce temps, la guerre perdurait. Pourtant, dès 1639, l'Empereur Ferdinand II avait manifesté le désir d'en finir avec ce conflit interminable et ruineux pour toutes les parties. Ruysen est de ceux qui pensent que c'est la mort de Richelieu qui rend possible l'accélération des pourparlers. En réalité, il faut du temps et de la patience pour fixer le lieu, ou plutôt les lieux de la rencontre, et déterminer les termes de la négociation ainsi que le statut des différents participants. Ce n'était guère une tâche aisée parce qu'il s'agissait en fait d'arriver à faire délibérer ensemble et au même moment les princes catholiques et protestants hostiles et tous convaincus d'être dans le vrai. Finalement, un compromis fut trouvé. Les négociations auront lieu

dans deux petites bourgades de Westphalie : les catholiques se réuniraient à Münster, les protestants dans la ville voisine d'Osnabrück, l'Empereur étant représenté aux deux conférences. D'après Ruysen toujours, les délégués arrivèrent lentement au cours de l'année 1643. L'année suivante fut consacrée en bonne partie aux discussions serrées sur les points de procédure, sur l'agenda des négociations et les objectifs de ladite négociation ainsi que ses implications possibles sur la vie internationale de l'Europe d'alors. Tous les détails faisaient l'objet d'intenses tiraillements et de vives polémiques. Comme le souligne l'historien avec ironie : « on se disputait aussi sur l'emplacement et jusque la couleur des fauteuils réservés aux diplomates! »¹ Ce n'est qu'après ces méticuleuses et tatillonnes tractations que démarrèrent les négociations proprement dites. Il faut noter que l'évolution des débats, les prises de positions ainsi que leurs variations permanentes, l'appréciation des enjeux et des objectifs ainsi que l'articulation des alliances et l'impact des rapports de force allaient être en grande partie réglés alors même que la guerre perdurait. La carte géopolitique qui devait y être définitivement fixée sera en réalité ponctuée par l'évolution de la guerre sur les théâtres d'opération.

Le 24 octobre 1648 enfin, les Traités de Münster et d'Osnabrück sont signés en Westphalie pour mettre fin à cette épuisante guerre qui avait mis l'Europe à feu et à sang. A cette époque, celle-ci était considérée comme l'unique incarnation consciente du monde civilisé et résumait à elle seule la manière pertinente d'ordonner le monde. Certes, le conflit se prolongea quelque peu après entre la France du jeune Louis XIV, assisté de Mazarin, et l'Espagne de Philippe IV, mais les diplomates présents en Westphalie réussirent à mettre en forme le cadre d'une stabilité internationale durable et les conditions d'une « sécurité collective » dont la modernité héritera.² Avec ces deux Traités, la légitimité juridique est désormais offerte aux principaux États pour renforcer leur identité et asseoir leur puissance tout en récusant l'idée d'une autorité supérieure à leurs souverainetés respectives. Est ainsi battue en brèche toute idée de « monarchie universelle », celle précisément que le royaume de France et la Maison d'Autriche étaient régulièrement accusés de vouloir établir dans la chrétienté.³

¹ Cf. Théodore Ruysen, *Les sources doctrinales de l'internationalisme* ; t. 1 *Des origines à la Paix de Westphalie op. cit.*, p. 488.

² Cf. Klaus Malettke, « Le concept de sécurité collective de Richelieu et les traités de paix de Westphalie » in Lucien Bély (dir.), *L'Europe des traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, PUF, 2000, p. 55-66.

³ Une étude précise de la question a été faite par Klaus Malettke, « L'équilibre européen versus *monarchia universalis*: les réactions européennes aux ambitions hégémoniques à l'époque moderne » in Lucien Bély (dir.), *L'invention de la diplomatie. Moyen-Age – Temps modernes*, Paris, PUF, 1998, p. 47-57. C'est dans la même perspective que Tommaso Campanella propose son idée d'une unité gouvernementale du monde assurée par l'autorité du Pape, seul capable de posséder les formes du pouvoir, temporel et spirituel, pour administrer l'Empire universel. Cf. *La monarchie*

C'est à cette occasion qu'émerge l'idée-clé d'équilibre des forces, celle qui permet au monde de se régler en fonction des identités politiques souveraines dotée d'une puissance plus ou moins également partagée. Impressionné par cette découverte et ses conséquences dans la durée, Ruysen conclut avec brin d'optimisme et une certaine emphase : « On peut dire qu'avec les traités de Westphalie, une entité internationale nouvelle prend sur la scène de l'histoire la place de la chrétienté défaillante: l'Europe. Politiquement, cette Europe se présente comme un ensemble d'États, grands et petits, parfaitement égaux en droit, tous également souverains. Entre ces États, que ne domine et que n'unifie aucun principe de droit public commun, les chances de conflit sont multiples et le seul moyen d'en réduire la malfaisance est bien de maintenir tant bien que mal entre eux un certain équilibre par un jeu de bascule plus ou moins savant, dans lequel entrèrent les arrangements familiaux de dynastie à dynastie, les mariages, les alliances, les traités de commerce, mais trop souvent aussi la guerre. »¹ Tel est le contexte dans lequel naissent et prennent corps les Traités de Westphalie. En fait il préfigure l'esprit du texte même qui sera signé. Comment rendre effectivement compte de ce texte ? Quelle lecture en faire qui puisse restituer toute sa quintessence ?

C'est effectivement au *texte* qu'il revient, ensuite, de restituer la quintessence de la Transaction de Westphalie formulée en termes juridiques et diplomatiques. Mais derrière ces formulations techniques, parfois alambiquées voire absconses, il y a comme le souligne Klaus Malettke toute une « philosophie » qu'il faut arriver à dégager.² Selon lui, « son originalité réside dans le fait que cette "loi fondamentale" réglant et précisant non seulement la constitution de l'Empire mais aussi sa configuration territoriale fut insérée dans un système naissant de droit international et dans le fait que cette "loi fondamentale" fut placée sous la garantie des puissances contractantes. »³ Ce caractère juridique fondamental des Traités de Westphalie tient au fait qu'il s'agit d'y voir une certaine analogie avec ce que la Constitution représente au niveau interne d'un État. Il s'agit effectivement d'une sorte de Constitution internationale qui régleme pour la première fois et de façon radicale les relations entre les nations, les comportements des princes à l'extérieur de leurs territoires et le jeu des puissances qui en est issu. Les nations impliquées sont

universelle, Paris, PUF, 2002.

¹ Ruysen, *idem*

² Klaus Malettke y consacre un sous-chapitre qu'il intitule précisément « la "philosophie" des traités de Westphalie » dans son étude sur « Les traités de Westphalie (24 octobre 1648) et l'idée de "l'ordre européen". Mythe ou réalité ? », J.-P. Kintz et G. Livet (dir.), *350^e anniversaire des Traités de Westphalie*, *op. cit.*

³ Malettke, p. 165

considérées comme des entités souveraines et représentées sous la figure juridique de l'État. Elles sont désormais liées par ce Traité, cette espèce de pacte pour la « sécurité collective ». Mais ce pacte n'a rigoureusement rien à voir avec le pacte civil hobbesien ou alors avec d'autres modèles contractualistes connus – rousseauiste et lockien notamment. Il s'agit d'une sorte de pacte entre les nations, sans autorité de référence autre que soi. Il reconnaît surtout le caractère puissant et souverain des États tout en instituant une égalité de principe entre tous. Il fonde précisément sa nature et sa valeur sur l'équilibre des forces hétérogènes et autonomes autour desquelles les relations entre puissances peuvent tenir durablement. Il s'agit en l'occurrence de faire tenir ce pacte sur l'idée qu'il faut empêcher toute forme d'autorité supérieure aux États. Car l'essentiel des guerres d'envergure internationale trouvent leur source dans le désir de conquérir et surtout de soumettre les pouvoirs d'État au nom d'une idée qui dépasse les États comme c'est le cas avec les religions chrétiennes. Faire en sorte que cette ambition hégémonique unilatérale et supra-étatique soit rendue impossible voire absurde par un contrôle réciproque, telle est la clef de voûte de la *pax westphalicae*.

Une lecture plus attentive et directe des articles-clés qui portent sur les dispositions relatives à la garantie de la paix donne la pleine mesure de l'économie de ce texte. Précisément, dans le § 5 de l'article XVII du traité de paix d'Osnabrück, on peut lire ceci: « Que néanmoins la Paix conclue demeure en sa force et vigueur, et que tous ceux qui ont part à cette Transaction soient obligés de défendre et protéger toutes et chacune des loix ou conditions de cette Paix contre qui que ce soit sans distinction de Religion; et s'il arrive que quelque point en soit violé, l'Offensé tâchera premièrement de détourner l'Offensant de la voie de fait, en soumettant la cause à une composition amiable, ou aux procédures ordinaires de la Justice ».¹ Au premier abord, on pourrait penser que cet énoncé est une simple question de droit comme le laisse penser les références au langage juridique de base à travers les notions telles « l'Offensé », « l'Offensant », « violé », « lois », « procédures », « justice », etc. Mais derrière cette apparente conformité langagière vis-à-vis du droit, se dévoile la richesse d'un texte qui est d'une complexité à laquelle seule une rigoureuse exégèse politique donne accès. Sans suivre les méandres exégétiques et ayant pour seul instrument la rigueur de l'analyse machiavélique du texte, qu'est-il permis d'entendre comme enseignement à partir de ce fragment de texte, entendu comme moment de cristallisation de la philosophie de l'ensemble ?

¹ Cf. [Mauvillon], *Le Droit Public Germanique* (note 19), p. 456-457; traduit de *Instrumenta Pacis Westphalicae* (note 19, p. 76) cité par Malettke, p. 166.

Les notions qui sont écrites en commençant par une majuscule ont un caractère d'importance suprême c'est-à-dire sacré. Au-dessus de toutes, il y a la « Paix », l'objet de culte auquel toutes les parties liées par les traités sont dévouées corps et âme et qui doit être préservé à tout prix. Ensuite, il y a cette liturgie qui définit le rapport à la Paix. Elle passe par l'hypothèse d'une situation de conflit procédant d'une anarchie primordiale ainsi que par la distribution franche des rôles, la dévolution des responsabilités et la définition des conditions de sa résolution. Dans le cas d'espèce, un différend oppose deux parties. Il s'énonce en terme d'offense, autrement dit du tort qu'une partie cause à une autre ou que celle-ci perçoit comme telle. D'un côté il y a donc un « Offensant » c'est-à-dire en l'occurrence un État qui cause un tort en envahissant tout ou partie du territoire d'un autre État, en pillant ses biens, en violant ses frontières, son patrimoine ou ses femmes, etc. De l'autre, il y a un « Offensé », l'État qui subit le tort. Pour régler ce différend, le traité de Westphalie propose une nouvelle technologie de règlement des conflits qui procède par graduation corrective. Il convient effectivement de commencer par chercher le moyen de « détourner l'Offensant de la voie de fait, en soumettant la cause à une composition amiable », c'est-à-dire passer par un arrangement qui fasse prévaloir les liens affectifs entre les deux parties : confiance, respect, loyauté, sens de l'honneur, etc. La notion d'ami, le gage de la confiance, les relations de voisinage, le partage d'une histoire commune – un passé, un événement ou un projet – bref tous les liens affectifs rendus possibles quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent prennent ici un sens nouveau et opèrent avec autant de pertinence et d'efficacité que dans les rapports interpersonnels. Il s'agit d'une démarche qui vise un accord raisonnable entre « l'Offensé » et « l'Offensant ».

Mais si ce procédé peut sembler nécessaire, il n'est pas certain qu'il soit toujours suffisant pour que « l'Offensant » reconnaisse son tort et se corrige ou bien pour que « l'Offensé » rentre dans ses droits et en soit satisfait. C'est alors qu'il convient de faire « recours aux procédures ordinaires de la Justice », c'est-à-dire accéder à un deuxième niveau du règlement des conflits, celui qui relève non plus des liens affectifs mais de la raison à l'œuvre dans les procédures et mécanismes du droit, autrement dit de la « Justice » au sens ordinaire et commun du terme. Cette « Justice » repose effectivement sur un ensemble d'outils et de démarches prévisibles et compréhensibles pour toutes les parties. En soi, la référence à cette notion de justice ordinaire pourrait sembler intéressante en ce sens que toutes les parties pourraient en avoir une compréhension identique. Mais le fait est que,

dans bien des situations, il se pourrait que ce ne soit pas le cas. Dès lors que l'épithète « ordinaire » ne suffit plus pour assurer la commune compréhension de la référence à la « Justice », il faudrait peut-être aller au-delà de la routinisation des situations de conflit pour rendre justice. Il convient de noter que même à ce niveau, le fait d'écrire « Justice » avec une majuscule donc chercher à la sacraliser ne semble pas suffire pour établir son évidence ou mieux sa reconnaissance automatique entre les deux parties en conflit. La qualification d'« ordinaire » affectée à une notion que l'on cherche précisément à sacraliser rajoute quelque peu à la confusion. « L'Offensé » aura son interprétation du droit et les procédures qui vont avec, « l'Offensé » aussi. Faudra-t-il dès lors recourir au droit international et instituer une interprétation du droit et une cour de justice neutre ? Qui serait compétent pour le faire ? Ce faisant celle-ci sera-t-elle capable d'être d'une neutralité absolue, imprescriptible ? L'idée d'une compréhension commune à toutes les nations de la « justice ordinaire », opérant dans les termes des Traités de Westphalie, aurait-elle un sens ? Le texte ne répond pas nécessairement à toutes ces interrogations. Mais il est au moins certain qu'il ne s'agit plus tout à fait d'une « Justice » ordinaire mais plutôt d'une « Justice » extraordinaire en quelque sorte puisque celle-ci prend forme dans une construction juridique qu'il s'agit précisément d'instituer au moment où le problème se pose. En fait, il s'agit d'une pétition de principe qui n'a pas fini de faire des ravages jusqu'aujourd'hui. Comment sortir de l'impasse de ce deuxième niveau du règlement des conflits qui semble théoriquement stimulante mais dont le caractère raisonnable reste imprécis et pour le moins inopérant ?

Le texte propose dans le prolongement immédiat de l'extrait qui précède, un troisième niveau de règlement des différends entre les parties. C'est précisément dans le § 6 formulé ainsi qu'il suit : « Si dans l'espace de Trois le différend ne peut être terminé par l'un ou l'autre de ces moyens, que tous et chacun des Intéressés en cette Transaction, soient tenus de se joindre à la Partie lésée en cette Transaction, et de l'aider de leur conseil et de leurs forces à repousser l'injure, après que l'Offensé leur aura fait entendre que les voyes de douceur et de justice n'ont servi de rien, sans préjudice toutefois au reste de la juridiction de chacun, et de l'administration compétente de la Justice, suivant les Loix et Constitutions de chacun Prince et État.»¹ Ce troisième niveau entretient l'ambition de régler en dernier ressort le différend après épuisement de tous les recours préliminaires et intermédiaires. Il procède lui aussi en son sein de façon graduelle, d'abord par le droit avec le risque de faire face à la même aporie que celle du deuxième niveau, ensuite par la

¹ [Mauvillon], *Le Droit Public Germanique*, op. cit., p. 457.

force de tous les États signataires dudit traité sous certaines conditions liées pour l'essentiel aux règles et procédures du droit propre à chaque État et à la figure de la souveraineté qu'incarne l'autorité suprême qu'est le prince.

A partir de ces quelques éléments du contexte et du texte qui renvoient à la quintessence des Traités de Westphalie, il devient possible de rapporter la modernité internationale à la perspective du réalisme de la politique internationale qui va suivre et qui est d'essence machiavélienne. Diverses réflexions ont abordé la question avec peu d'enthousiasme. Mais c'est surtout dans les pratiques que les difficultés les plus radicales se révèlent. Comme le souligne Malettke : « l'ordre de paix européen conçu par les traités de paix de Westphalie, un ordre de paix reposant sur le droit et le système de garantie, n'a pas empêché les guerres de la deuxième moitié du XVII^e et du début du XVIII^e siècle. »¹ Un autre théoricien de la stratégie internationale, Charles-Philippe David, sera beaucoup plus incisif dans la critique. Même s'il croit en la pertinence de l'essentiel, il reconnaît effectivement que, après les traités de Westphalie, c'est la contestation de la souveraineté des États par d'autres États, empires ou alliances qui a provoqué le plus grand nombre de grandes guerres notamment celles de 1701-1713, 1756-1763, 1792-1815, 1914-1918 et 1939-1945. Mais il complète son observation en faisant remarquer que cette contestation des souverainetés a aussi été sévèrement réprimée au nom des principes mêmes de Westphalie.² On le voit clairement, il existe une sorte d'imbrication du contexte dans le texte qui dévoile toute la difficulté de la mise en œuvre du système westphalien tout long de la modernité, une bien longue échéance historique que pourtant la ponctuation des cinq grandes guerres, ci-dessus mentionnées, raccourcit étrangement.

Si c'est ainsi que le décor westphalien peut être planté, comment dès lors y localiser la présence machiavélienne afin de retrouver son intuition politique en travail, celle qui fait sens et ordonne le monde à l'œuvre dans un espace géopolitique bien déterminé ? A partir de quel horizon d'interprétation évaluer les modalités qui font à la fois sa *structure géopolitique* et sa *stratégie internationale*. En quels termes les inscrire dans un registre d'intelligibilité du politique propre au monde machiavélien ?

¹ Malettke, *idem*, p. 168

² Charles-Philippe David, *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Sciences Po., 2000, p. 58.

En fait, la Transaction westphalienne est l'occasion d'une lecture réaliste du monde qui se s'énonce en terme géopolitique. Jean-Paul Charnay dira précisément de la géopolitique qu'elle « est l'étude des expansions, des délimitations et des contraintes : la souveraineté, le contrôle... Elle est l'art de la localisation des flux et des pouvoirs. ».¹ Le monde est effectivement un espace politique commun dont il faut clairement définir les lignes de partage et les modalités d'affrontement. Cette perspective se traduit chez Machiavel par une double articulation de l'enjeu politique de l'espace. La première articulation rend compte de l'identification et de la maîtrise de l'espace du monde en tant que *structure*. La seconde témoigne de la relation intime et interactive entre politique et guerre qui décline le rapport à l'espace en terme de protection (sécurité) et d'extension (puissance) en tant que *stratégie*. Comment mettre en évidence cette double articulation ? Jusqu'où suivre cette double présence de la pensée de Machiavel dans la formation et le fonctionnement de la géopolitique westphalienne ? Les réponses à ces deux ordres d'interrogations devraient conduire à établir l'hypothèse selon laquelle la pensée machiavélienne participe effectivement de la formation et du fonctionnement du système international contemporain.

9. 1. STRUCTURE GÉOPOLITIQUE

Poser l'idée que l'écriture machiavélienne de l'espace du monde pourrait constituer le socle de la *structure* géopolitique du système westphalien revient en fait à dire que celle-ci est dominée par la figure territoriale du *Stato*, de l'État, par le caractère intangible des frontières de chaque État, par la reconnaissance mutuelle du domaine, *dominio*, de chacun. *Stato* et *dominio*, faut-il le rappeler, étant considérés comme les deux principaux éléments que retient Machiavel pour énoncer la figure de la souveraineté étatique.² Un territoire n'a de signification politique que dès lors qu'une communauté de personnes librement – dans le cas de la république – ou sous l'autorité d'un prince – dans le cas du principat – s'en empare et s'y installe en instituant divers modes de régulation sociale liés pour l'essentiel à la répartition de cet espace, des biens qui s'y trouvent et à sa protection contre l'extérieur. Le gouvernement et la défense du territoire de l'État constituent, cela a été dit, les règles de base du projet politique machiavélien. Elles constituent respectivement le mode d'existence et la condition de la permanence du politique à l'échelle des nations. La configuration matérielle de l'espace du monde moderne se conforme exactement à cette double régulation et celle-ci se détermine précisément par sa mobilité.

¹ Cf. Jean-Paul Charnay, *Stratégie générative. De l'anthropologie à la géopolitique*, Paris, PUF, 1992, p. 141.

² Cf. Deuxième partie, 5. 1. « Discursivité ».

De ce point de vue, la structure géopolitique de la modernité est à percevoir non plus simplement comme une mosaïque instable d'unités politiques appelées États mais davantage comme le travail permanent d'une protection radicale du territoire, d'une extension ou d'une restriction du terrain politique, d'un élargissement ou d'un rétrécissement des frontières de l'État. Tous les princes avisés doivent avoir l'intime conscience que ce travail est leur principale responsabilité. Charnay rappelle à ce propos cette prescription machiavélienne des *Discours* que Fichte a bien mis en exergue : « Un voisin, à moins qu'il ne soit forcé de te considérer comme son allié naturel contre une puissance menaçante pour tous les deux, est toujours prêt à la première occasion et dès qu'il peut le faire en toute impunité à s'agrandir à tes dépens. S'il négligeait cette occasion il manquerait de prudence et il ne pourrait l'éviter même s'il était ton frère. »¹ Certes, c'est le propre même des Traités de Westphalie que de mettre un terme à ce type de conduite propre aux princes de l'ère ante-westphalienne. Mais en réalité, c'est d'abord la reconnaissance de l'idée que la nature même des rapports entre les souverainetés du monde, dont l'Europe est la première figure d'incarnation, est animée par cette disposition essentielle. C'est ensuite dans la capacité à contrôler et surtout à récuser « toute impunité » liée à ce comportement que réside le niveau de correction westphalienne de cette réalité machiavélienne.

Le problème vient précisément de ce que c'est à ce niveau du raisonnement que surgit l'une des failles propre à la mise en ordre de l'espace géopolitique du monde, celle que le Traité tente de formaliser et que le fonctionnement du système s'emploie à réaliser. En effet, il n'y a aucune autorité qui soit supérieure aux puissances nationales. Comme le souligne Hans Morgenthau : « Dans la sphère internationale, aucun souverain n'existe »,² autrement dit, il n'existe aucun pouvoir suprême qui puisse s'exercer sur le pouvoir d'État. Cette énonciation justifie parfaitement la déduction à laquelle Dario Battistella procède ouvertement : « Voilà pourquoi le réalisme de Morgenthau s'inscrit davantage dans la filiation de Machiavel »³ Il s'agit, en fin de compte, de la reconnaissance d'une vérité machiavélienne qui donne à penser la signification géopolitique issue de Westphalie non pas termes de coercition mais d'autorégulation dans le face-à-face avec l'autre que la conscience intime de chaque prince se doit de saisir comme dit Fichte.

¹ Cf. Charnay, *op. cit.*, p. 174 citant et traduisant Fichte, *Über Machiavelli, als Schriftsteller aus seinen Schriften*, 1807.

² Hans Morgenthau, *Scientific Man Vs Power Politics*, Chicago : Chicago University Press, 1948, p. 85.

³ Cf. Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, p. 119. L'auteur tient précisément cette affirmation de Michael Doyle, *Ways of war and Peace*, New York: Norton, 1997, p. 105-106.

Cette reconnaissance du principe qui détermine le terrain de jeu entre les États est centrale aussi bien chez Machiavel que dans le système westphalien. En effet, elle semble déterminante en ce sens que précisément l'idée que l'école réaliste hérite de Machiavel au sujet du fondement de ce qui garantit le contrôle politique du territoire et des frontières ne se soumet à aucune règle si ce n'est celle qui est liée à la nature et la portée de la puissance souveraine propre à chaque unité politique, propre à la « vérité effective », celle qui est conforme à la nature humaine et qui anime les conduites de chaque prince. Hans Morgenthau résume parfaitement ce principe machiavélien lorsqu'il dans cette affirmation selon laquelle : « La politique comme la société en général est gouvernée par les lois objectives qui ont leurs racines dans la nature humaine. »¹ Étant établi qu'il n'y a rien de plus ordinaire et de plus naturel chez l'homme que le désir de conquérir comme le donne à penser Machiavel, il va de soi que la conquête des territoires et la défense des frontières demeurent constitutives de tout entendement géopolitique. D'où la nécessité d'y faire face avec les instruments adéquats: le bon gouvernement du territoire conquis et la fortification des frontières contre les conquérants extérieurs, qu'ils se soient déclarés ou non. Ces moyens s'énoncent en termes binaires aussi bien chez Machiavel où il s'agit de « la loi et la force » que dans le Traité de Westphalie dans lequel sont explicitement désignées « les voyes de Justice » ou « les forces » de tous les États signataires.

Mais cette analogie a aussi sa propre limite. La distinction entre les forces de plusieurs États régies par un pacte et la force libre d'un État pris isolément ne semble pas aussi nette que cela. Elle ne semble vraiment avoir de signification que lorsqu'elle est rapportée au niveau de la forme et de la formalité qu'elle suggère, c'est-à-dire en tant que tension vers un idéal à respecter et conformité à cette tension. Dans le fond, il n'est pas certain que les faits correspondent à ce processus. Cette pertinence s'érousse dès lors que la mise en commun des forces, la réalité de la force de frappe propre à cette sorte de « concert des nations » utilise les mêmes moyens (armes et lois, prétextes et procédures) et aboutit aux mêmes résultats (victoire ou défaite, conquête ou perte du territoire) que l'État dans sa solitude de « monstre froid » comme l'appelait Nietzsche, expression lourdement chargée de signification et reprise par divers internationalistes notamment Stanley Hoffmann.² Que

¹ Hans J. Morgenthau, *Politics Among Nations. The Struggle for Power and Peace*, New York: Alfred Knopf, 1985, (sixième édition). C'est nous qui traduisons.

² Stanley Hoffmann, *Une morale pour les monstres froids. Pour une éthique des relations internationales*, Paris, Seuil, 1981.

plusieurs nations puissantes se mettent d'accord pour fixer les règles du jeu sur le terrain du monde ou qu'un seul État, aussi puissant que tous les autres réunis, le fasse avec les mêmes moyens et arrive au même résultat, cela revient exactement au même. Il y a même lieu d'envisager la possibilité que ce soit cette dernière perspective qui soit la plus viable pour peu qu'on pense aux difficultés liées à un arbitrage collectif, à un exercice « concerté » de la force, aux multiples risques voire aux nombreuses occasions de rupture du pacte westphalien à l'instar de ce que l'histoire des conflits modernes nous fournit comme exemples.¹

En réalité, ce qu'il y a d'indissociable entre Machiavel et Westphalie à ce niveau de la réflexion, c'est l'idée que la géographie politique du monde est constituée par des territoires garantis par les États et c'est dans leurs relations que se jouent et se déjouent la forme de sa structure. Sa constitution ou sa contestation relèvent, simultanément et concurremment, du registre du droit et de la force. Mais il convient de bien inscrire les linéaments de cette co-occurrence entre la construction formelle et la construction factuelle de la territorialité par l'État. Pour le principe, ce sont les rapports de droit qui priment. Machiavel se montre aussi attentif à l'articulation du droit dans les rapports politiques. Mais, il est obligé de constater que dans les faits, c'est-à-dire le plus souvent, ce sont les rapports de force issus de la guerre qui priment. Sans la force, le droit est inopérant. En fait, avec les rapports de force se met en route un projet politique qui va traverser toute la modernité internationale notamment en matière de contrôle du territoire et de défense des frontières. C'est ce qui explique le fait que, comme Machiavel, l'école réaliste des relations internationales postule l'anarchie essentielle du monde ainsi que la possibilité d'ordonner son espace à l'occasion d'une évaluation permanente des rapports de force dont le partage de l'espace constitue l'enjeu. L'ordre politique du monde procède ainsi des rapports de pouvoir entre États et surtout de la nécessité corrélative de préserver son territoire contre le désordre intrinsèque du monde par tous les moyens possibles et imaginables, quelle que soit la forme du pacte qui les ordonne.

Pour pousser encore plus loin cette présence machiavélienne qui travaille et traverse la structure géopolitique westphalienne, il faudrait la percevoir derrière la conception du territoire comme propriété, comme bien à posséder, comme une sorte de *dominio* qui est source d'appétits, qui est en même temps et paradoxalement le fondement de l'intérêt des princes. Il est clairement

¹ Cf. Charles-Philippe David, *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, op. cit., p. 58.

entendu que tous les princes, à la différence du peuple, doivent avoir de cette notion le même entendement.¹ Ce que les réalistes appelleront plus tard « l'intérêt national » émergera alors comme le « paradigme » même de toute configuration géopolitique. Mais il faut bien avoir à l'esprit que ce rapport patrimonial, privilégié et paradigmatique du prince à l'intérêt de son territoire ne s'énonce guère en termes débridés ou anarchiques. Comme le dit Jean-Jacques Roche dans sa synthèse des *Théories des relations internationales* : « La référence à Machiavel n'était cependant pas conçue dans l'esprit des réalistes comme un blanc-seing accordé aux États pour poursuivre n'importe quelle politique [...] la reconnaissance de l'intérêt participait au contraire du besoin de mettre en œuvre une politique aussi « raisonnable et rationnelle » que possible. Une fois de plus, la reconnaissance entre les États des mêmes impératifs devait leur permettre d'assurer entre eux une cohabitation plus stable. Le droit de recours à la force ne pouvait se comprendre que par la nécessité faite aux États d'assurer leur survie. Le but légitime servait, dans le même temps, de justification aux moyens ».²

En dernier ressort, la sauvegarde du territoire dans un contexte de précarité renseigne sur la nature même de l'univers dans lequel vivent les princes et leurs citoyens. Plus radicalement, encore, c'est elle qui doit dicter à la fois leur comportement pour défendre ce bien commun gage de leur survie et leur indiquer les méthodes et techniques pour y arriver. La stratégie machiavélienne en est la figure opérative qu'il convient de dévoiler à la lumière des références des théoriciens réalistes des relations internationales. De quelles façons, sous quelles formes et jusqu'où ?

¹ En rappelant à ce propos ce qui suit : « Remontant à la doctrine réaliste en général, et notamment à Machiavel affirmant que la pensée des palais est différente de celle de la rue, l'idée que la compréhension de la politique internationale échappe au grand public incompetent parce que soumis à des humeurs », Battistella traduit effectivement l'esprit de cette démarche machiavélienne. Hormis son appréciation inappropriée des « humeurs » qu'il faudrait entendre dans cette phrase dans un sens non machiavélien, l'auteur pose effectivement le problème plus général des limites d'une délibération démocratique en matière de politique internationale qui est centrale chez Machiavel. Cf. *Théories des relations internationales*, *op. cit.*, p. 196. L'auteur ne manque d'ailleurs pas de faire référence au débat général sur cette question en indiquant les auteurs qui ont théorisé ou réfuté ce point de vue. C'est le cas notamment de celui qui théorise ce point de vue machiavélien dans le débat international américain G. Almond, *The American People and Foreign Policy*, New York : Praeger, 1950 et ses deux critiques B. Page et R. Shapiro, *The Rational Public*, Chicago : Chicago University Press, 1992.

² Cf. Jean-Jacques Roche, *op. cit.*, p. 27 et plus largement tout le premier chapitre consacré au « réalisme comme science normale », p. 21-44.

9. 2. STRATEGIE INTERNATIONALE

Autant il est vrai que le monde est donné – Robert Cox n'écrit-il pas à ce propos: « The political world is at the outset a *given* world »,¹ – autant il est vrai qu'il n'est pas donné à tout le monde de s'entendre sur la façon d'ordonner son espace, a fortiori d'en prendre possession. D'où les tensions et affrontements permanents qui produisent un désordre régulier dans l'espace géopolitique ou plus exactement une collusion d'ordres multiples aboutissant au même résultat. L'idée de la guerre émerge ainsi comme intrinsèquement constitutive de la géopolitique westphalienne. Elle appelle par ce fait même une forme d'intelligibilité commune à tous les princes qui ne peut être saisie qu'en termes stratégiques. La *stratégie* devient ainsi une démarche de connaissance et surtout d'action que tous les acteurs politiques adoptent pour conserver leur espace et survivre dans le désordre essentiel du monde. L'art de la guerre émerge de ce point de vue comme la préoccupation première et permanente des gouvernants, tel le prescrit Machiavel.² Les théoriciens réalistes classiques comme Clausewitz et Meinecke travailleront à donner du sens à cette interface entre guerre et politique qui combine nécessairement les deux espaces national et international.³ Cet effort sera poursuivi et réinterprété par les principales figures du réalisme contemporain qui vont en l'occurrence réinterpréter et enrichir cette intimité nécessaire entre guerre et politique dans le comportement international et la constitution du monde. Raymond Aron le fera en proposant une lecture de Clausewitz avec en arrière-plan une profonde connaissance de Machiavel. Henry Kissinger le fera également avec Meinecke et Machiavel aussi dans le même type de rapport à Machiavel, surtout qu'il est redevable de la part de l'influence et de la critique qu'Aron exerça lui lui.⁴ Il est intéressant de voir comment ces deux trajectoires se croisent autour du machiavélisme de la politique internationale et se fixent sur l'idée que c'est de la conduite stratégique des arts de gouverner que dépend le devenir géopolitique du monde. Elles permettent à la stratégie de se dérouler et de circuler comme le fil conducteur du comportement des acteurs internationaux dans

¹ Robert W. Cox, « Social Forces, States and World Orders: Beyond International Relations Theory » in Robert O. Keohane (ed.), *Neorealism and its Critics*, op. cit., p. 204-254, p. 241 pour la citation.

² Cf. Les deux premiers chapitres qui précèdent notamment 3.1. Sécurité: la condition de l'État et 4.1. L'intelligence de la guerre.

³ Cf. Clausewitz, *La guerre*, Paris, Minuit, 1955 ; Meinecke, *Machiavellism*, New Haven: Yale University Press, 1957.

⁴ Cf. Raymond Aron, *Penser la guerre, Clausewitz*, Paris, Gallimard, 1976, (2 tomes) et *Machiavel et les tyrannies modernes*, Paris, De Fallois, 1993 ; Henry Kissinger, *The Politics of Conservatism in a Revolutionary Era*, Londres, Gollancz, 1957 et « Domestic Structures of Foreign Policy », *Daedalus*, 95, printemps, 1966.

l'univers westphalien. Comment cette perception machiavélienne de la stratégie s'articule-t-elle effectivement dans la géopolitique westphalienne ?

En fait, les articulations sont multiples et divergent plus sur les modalités que sur la nature de la chose même. La stratégie machiavélienne, entendue comme cette interface entre l'inscription des logiques, techniques et tactiques propres au processus du contrôle gouvernemental de l'espace et l'articulation militaire qui va avec, peut être perçue de deux manières dans sa mise en œuvre westphalienne.

La première perception se veut critique à partir d'une perspective historique, tout en faisant signe au souci éthique.¹ Elle reproduit une lecture des travaux de Machiavel qui date mais ne manque pas d'intérêt. Théodore Ruysen en propose un intéressant aperçu du point de vue de l'histoire des relations internationales. Il souligne, sans ambages que : « Le réalisme cynique de l'auteur du *Prince* ne saurait s'émouvoir du fait de la guerre, ni s'embarrasser de l'illégitimité des guerres injustes; on ne s'étonnera donc pas qu'il signale la guerre comme un procédé de gouvernement.»² Sans forcément admettre la très conventionnelle mise en épingle du caractère « cynique » du réalisme machiavélien, ni même souscrire à l'idée selon laquelle le problème de la justification – « illégitimité » et « guerres justes » – ne préoccupe nullement Machiavel, le reste de l'interprétation témoigne d'une certaine pertinence. En effet, il est désormais entendu que le réalisme machiavélien est assez loin de cette caricature amorale et concerne l'articulation d'une intelligence politique soucieuse d'efficacité qui est plus attentive à l'intérêt général qu'à celui des particuliers et se montre autrement plus sceptique sur la bonté naturelle de la nature humaine.³ C'est la raison pour laquelle Machiavel investit la politique à partir de la radicale expression de la nature humaine, celle que rend possible l'état de guerre. Que Ruysen affirme donc que, à l'échelle des nations, « la guerre est un procédé du gouvernement » et qu'il est même possible d'envisager à

¹ Il faut bien souligner, sans que ce ne soit l'objet de la présente réflexion, que la problématique de l'évaluation éthique de la politique internationale est d'une fécondité inattendue dans les théories des relations internationales y compris chez les réalistes au regard des nombreuses considérations et divers travaux y afférents partant des premiers théoriciens contemporains comme Reinhold Niebhuhr in *Moral Man and Immoral Society. op. cit.* en passant par des intermédiaires contemporains comme Stanley Hoffmann in *Une morale pour les monstres froids. op. cit.*; jusqu'aux tout derniers comme Monique Canto-Sperber, *Le bien, la guerre et la terreur. Pour une morale internationale*, Paris, Plon, 2005 et Ariel Colonomos, *La morale dans les relations internationales. Rendre des comptes*, Paris, Odile Jacob, 2005. Pour une vision d'ensemble et relativement fouillée, cf. Klaus-Gerd Giesen, *L'éthique des relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, 1992.

² Cf. Théodore Ruysen, *Les sources doctrinales de l'internationalisme. t. 1, Des origines à la Paix de Westphalie*, op. cit., p. 219.

³ Cf. Les deux précédentes parties du présent travail.

l'inverse que le gouvernement procède de la guerre ou plus exactement que l'art de gouverner a partie liée avec l'art de la guerre, ces propos ne font que s'inscrire dans l'intelligence machiavélique du politique, celle qui déroule le lien entre art de la guerre et art de gouverner sur le fil stratégique.

Ce qu'il y a d'intéressant chez Ruysen, c'est qu'il dévoile précisément les deux principales méthodes qui rendent possibles l'accomplissement de ce lien stratégique entre guerre et gouvernement chez Machiavel : « D'une part, écrit-il, la guerre flatte le désir des citoyens de voir l'État s'agrandir. Mais le rusé Florentin recommande aux souverains de ne pas entreprendre des expéditions en cavaliers seuls; il leur conseille de s'associer des alliés en se réservant toujours la direction et la gloire de l'entreprise, comme le faisaient les Romains. Il préconise également la prudence dans l'exploitation de la victoire: augmenter la population de ses États, se faire des alliés et non des esclaves, établir des colonies à la garde des pays conquis, s'enrichir des dépouilles des vaincus, subjuguier l'ennemi par des invasions, et non par des sièges, accroître sans cesse le trésor public, maintenir la pauvreté parmi les citoyens, et surtout conserver scrupuleusement toutes les institutions militaires, c'est le vrai moyen d'agrandir une république et d'élever un empire.»¹ Cette première articulation de la méthode machiavélique reprend avec une certaine fidélité les éléments qui ont déjà été exposés et analysés dans ce travail.² Les usages politiques des opérations militaires sont bien référencés et donnent à penser que la stratégie internationale procède uniquement de cette perspective. La seconde articulation de la méthode machiavélique nous donne-t-elle à penser autre chose ?

« D'autre part, poursuit Ruysen, la prévision de la guerre toujours possible assure aux chefs d'États un puissant moyen de gouvernement intérieur; elle permet de maintenir chez un peuple les vertus civiques et le sens de la discipline. Il convient donc « de diriger toutes les institutions vers la guerre, de manière à y être toujours préparé, et à sentir sans cesse le besoin d'hommes habiles, comme le fit Rome dans les premiers temps de son existence.»³ Dans cette deuxième articulation, la problématique militaire est toute entière mise au service du gouvernement interne des États. Le

¹ La mise en abîme de cet extrait est volontaire. Nous n'avons aucunement cherché à retraduire la citation que Ruysen propose du texte de Machiavel. Nous contenterons d'en indiquer simplement la référence: *Œuvres de Machiavel. Discours*, Livre II, chapitre XIX, éditions Pêrès-Louandre, s. d., p. 369. Pour la citation de Ruysen, *idem*, p. 219.

² Voir supra.

³ Ce que nous avons dit dans l'avant-dernière note vaut également pour celle-ci: Machiavel, *op. cit.*, Livre III, chapitre XVI, p. 496; et Ruysen, p. 220.

caractère conflictuel du monde, l'anarchie essentielle qui se situe à la bordure de l'État est de nature à permettre une constitution rigoureuse de ce qui fait le propre de la cité et de ses membres. La constitution politique du monde qui ne peut plus être le produit d'une formation rationnelle de la république ou le cadre dont la constitution ne peut procéder que du droit comme chez Kant. La constitution politique des nations procède d'une constitution stratégique inhérente à l'esprit machiavélien qui gouverne le monde westphalien tel que le rapporte l'interprétation de Ruysen. Et ce n'est certainement pas un simple emportement emphatique qui pousse ce dernier, sûr de son fait, à conclure son propos en ces termes : « de telles maximes sont encore d'une étonnante actualité ».¹

La deuxième perception de la stratégie machiavélienne semble plus positive – au sens comtien – et ouvertement pragmatique. Michael Doyle en propose une lecture relativement récente à partir d'une perspective qui rend compte de l'opérationnalisation effective de la stratégie machiavélienne comme figure d'organisation de l'espace géopolitique westphalien.² L'auteur prend avec raison la mesure de la contribution déterminante de Machiavel dans le développement de la puissance au sein de l'histoire des Relations internationales.³ Son propos est articulé en deux mouvements qu'il est possible de faire tenir ensemble par une relation de causalité. D'abord, il fait de nouveau référence à l'idée machiavélienne de la constitution militaire de l'État et ses modalités opératoires qu'il nous a été donné d'examiner à plusieurs reprises dans les deux derniers chapitres comme dans le premier sous-chapitre du présent chapitre. Ensuite, Doyle prolonge cette compréhension à partir du moment où son interprétation donne à penser que la conséquence logique de cette militarisation du politique est consécutive à la montée en puissance de l'État, précisément à partir de l'opération politique individuelle que seule la figure du prince, stratège par excellence, rend effective dès lors que celle-ci est convenablement assumée et qui pourrait tout aussi déboucher sur un échec dans le cas contraire. L'auteur partage cet argument avec divers autres machiavéliens

¹ Ruysen, p. 220.

² Michael W. Doyle propose une étude intéressante qui entretient l'ambition de construire un pont – le présent travail partage, d'une certaine manière, la même ambition en voulant faire de Machiavel un *passer* – entre philosophie politique et relations internationales; comme souligne l'auteur : « to build a bridge between international politics and political philosophy ». Doyle consacre une importante partie de ce travail à étudier le machiavélisme comme la théorie fondamentale des relations internationales à côté de laquelle s'agrège successivement le « structuralisme » de Hobbes, le « constitutionalisme » de Rousseau et « l'internationalisme » de Kant, entre autres; cf. *Ways of War and Peace: Realism, Liberalism and Socialism*, New York: W. W. Norton & Company, 1997; part one: « Realism », chap. 2: « Fundamentalism : Machiavelli », p. 95-110; pour la citation, se référer à la dédicace à Amy Gutman.

³ De façon générale, Doyle postule l'idée que: « Machiavelli's great contribution is to provide historical depth, beginnings and ending, dynamics to the analysis of the state of war. He tells how individual political entrepreneurship makes states as well as how states expand and why they fall. », *idem*, p. 95.

sur le souci d'articuler l'ambivalence propre à l'écriture machiavélienne,¹ en l'occurrence celle qui est propre à la stratégie, cette interface entre guerre et politique, que la catégorie « state of war » résume avec justesse et richesse chez Doyle. Il faudrait entendre cette catégorie simultanément comme « État de guerre » et « état de guerre », c'est-à-dire à la fois différent et indissolublement ou mieux intimement liés dans le contexte des rapports interactifs inter-étatiques issus du monde westphalien.²

En somme, il est clair que, à partir d'une telle lecture du système international westphalien, la structure géopolitique du monde se nourrit profondément de la pensée machiavélienne de l'espace du monde et de la stratégie internationale qui en est issue. Ce sont ces deux articulations qui lui donnent sens tout autant qu'elles instruisent le processus de sa mise en forme. Structure et stratégie sont mutuellement au service l'une de l'autre dans la vision machiavélienne à l'œuvre dans le système westphalien. Le monde y est posé en termes anarchique, hostile, intéressé mais en même temps il s'agit de faire de sa configuration une constellation de territoires garantie par le gouvernement et la défense des États. C'est au croisement de ce paradoxe que la figure stratégique émerge non seulement comme la condition de réalisation d'une viabilité politique universelle c'est-à-dire commune à tous les États mais aussi et surtout comme l'occasion *unique vers*³ une civilisation ordinaire de l'agir politique, retournant ainsi au passage les constructions cosmopolitiques *fabriquées*⁴ par la cosmologie et la théologie, la morale et le droit. Elle enrichit, dans la même lancée, le travail révolutionnaire de Machiavel au sujet de l'autonomie du politique. Comment apprécier dès lors la normativité radicale des opérations et la théoricité des références à l'épreuve ?

¹ Nous faisons référence aux travaux sur l'herméneutique d'inspiration machiavélienne de Léo Strauss notamment in *La persécution et l'art d'écrire*, *op. cit.*; *Pensées sur Machiavel*, *op. cit.* ainsi que la présentation de M.-P. Edmond, « Sur un art d'écrire oublié », *op. cit.* Nous nous référons aussi aux nombreuses relectures, par ailleurs assez différentes les unes des autres, du travail de Strauss notamment celle de Lefort, *Le travail de l'œuvre Machiavel*, *op. cit.* et « Trois notes sur Léo Strauss », *Écrire, A l'épreuve du politique*, Paris, Calmann Lévy, 1992, p. 261-301; Laurent Jaffro et al. (éd.), *Leo Strauss : art d'écrire, politique, philosophie: texte de 1941 et études*, Paris, Vrin, 2001 ainsi que l'intéressante réinterprétation synthétique du récent texte de Gérald Sfez, *Léo Strauss, lecteur de Machiavel*, *op. cit.*

² D'ailleurs, le raffinement de son argument ne fait que suivre et resserrer cette ligne d'interprétation lorsqu'il affirme précisément au sujet de Machiavel: « His state of war is both *various* and *pervasive*. This variety results from differences both in human character and in international and political, or constitutional, circumstance. His state of war is *various* because it does not affect hereditary principalities or conservative republics to the same degree as it affects new princes and expansionist republics, and *pervasive* because it makes itself felt not only between states but within them », *ibid.*

³ Il est intéressant de remarquer que *unique vers* et *universel* partagent littéralement – et pas seulement – une racine commune dont la signification s'apparente à d'autres adjectifs tels unilatéral, unidirectionnel, unidimensionnel, uniforme, univoque, etc. pour désigner l'unité d'une perception et non la totalité de celle-ci. Et c'est dans cet esprit que Carl Schmitt oppose à l'universel la notion de « pluriversum » in *La notion du politique. Théorie du partisan*, Paris, Flammarion, 1992 ; préface de Julien Freund.

⁴ Cf Bruno Latour, *La fabrique du droit*, *op. cit.*

En fait, cette question met en route une double interrogation spécifique : à partir de quels critères machiavéliens faudrait-il rapporter les pratiques issues de Westphalie ? Avec quelle validité l'épistémologie westphalienne rend-t-elle compte de la connaissance machiavélienne du travail politique du monde ?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre 10 : A l'épreuve du système international

L'idée que l'analyse des questions internationales doive s'organiser à partir d'une approche qui réfléchisse des pratiques avant d'en proposer, après coup, ses répercussions théoriques comme l'indique par exemple le sous titre des *Nouvelles relations internationales*¹ semble effectivement intéressante dans la mesure où elle permet de voir fonctionner un ensemble de logiques, d'actes et de représentations qui correspondent précisément à ce que Machiavel appelle « la vérité effective de la chose » et participent de la figure géopolitique westphalienne. Mais il faut bien préciser que l'entendement des pratiques a quelque chose de philosophique ici en ce sens qu'il s'agit des conduites propres aux acteurs et de la façon dont il convient de la penser, d'en saisir les lignes directrices et surtout l'esprit qui les gouverne. Traiter des pratiques revient ainsi à se prononcer sur la normativité qui régit les conduites des acteurs du système westphalien, sur la façon dont le machiavélisme permet d'en rendre compte. C'est sur la base de ce compte rendu qu'une énonciation théorique pourrait avoir un certain intérêt et faire sens à ce titre.

Pourtant, l'idée d'une figuration machiavélienne du système westphalien qui fonctionnerait en elle-même ne va guère de soi. Qu'on ait tenté d'en esquisser la structure géopolitique et la stratégie internationale ne suffit guère pour établir le caractère « effectif » de la mise en ordre du monde. Pierre de Senarclens rappelle à juste titre une difficulté conceptuelle récurrente ainsi que ses conséquences, selon laquelle cette question continue à faire problème au sein de toute réflexion sur les relations internationales contemporaines: « A priori, souligne-t-il, l'idée d'un ordre dans la politique internationale pourrait bien constituer une contradiction dans les termes. Comment en effet trouver sens et cohérence dans un univers aussi complexe, hétérogène et conflictuel que celui formé par la société internationale contemporaine ? Est-il possible de définir des principes et des normes pour l'humanité entière ? Enfin et surtout quelle serait l'autorité disposant d'un pouvoir suffisant pour assurer la constitution et le développement de l'ordre international ? »² Ce questionnement proprement philosophique rend bien compte de la complexité liée à l'hypothèse d'une mise en ordre du monde à partir de laquelle il serait possible de trouver une normativité et de

¹ Cf. Marie-Claude Smouts (dir.), *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, op. cit.

² Cf. Pierre de Senarclens, « Ordre et puissance » in Bertrand Badie (dir.), *Les relations internationales à l'épreuve de la science politique*, op. cit., (p. 110-125), p. 113.

réfléchir une théoricité. Rapporté à l'interprétation machiavélienne du système westphalien, il pourrait devenir encore plus fécond et porterait en lui-même les germes de sa faisabilité. De quelle façon est-ce possible ? Il faudrait pour cela procéder par la simplification et le dénombrement en partant du plus simple au plus complexe selon la méthode cartésienne.¹ Une telle approche permet d'articuler le problème autour de deux questions précises et concises dans la formation machiavélienne du monde westphalien : comment, à partir des conduites des acteurs, saisir ce qu'il y a de bien pour mettre le monde en ordre ? Comment en mesurer le caractère vrai ?

C'est une vieille antienne que de revenir sur le discrédit moral qui frappe toutes les pratiques politiques rattachées au machiavélisme comme théorie politique de l'État. Ce discrédit est encore plus impressionnant lorsque la question est posée à l'échelle politique du monde et induit des réflexions qui semblent déterminer le cours même des théories des relations internationales. Klaus-Gerd Giesen rapporte un propos qui résume parfaitement la situation : « Nous constatons que l'imposante figure de Nicholas Machiavel a profondément marqué la perception de l'impossibilité d'une éthique des relations internationales. En effet, il est parvenu à théoriser avec un effet durable la séparation radicale de la sphère politique et de la sphère éthique. »² Or, il a clairement été établi que la vision machiavélienne du monde aussi bien dans ses « généalogies communes du politique » que dans sa « cosmographie de la souveraineté » ne pose guère le problème en terme de séparation entre sphère politique et sphère éthique. Il se pose en terme d'autonomie du politique qui comporte ses propres normes, étant entendu que celles-ci ne sont pas nécessairement opposables à celles de l'éthique traditionnelle mais simplement ne lui sont plus subordonnées et participe plutôt de la recherche d'un mieux-vivre en soi à l'œuvre dans le monde. Giesen confirme lui-même l'improbabilité d'une telle dichotomie entre sphère éthique et sphère politique notamment lorsqu'il se réfère à une interprétation de Jean-Jacques Chevallier pour fonder sa propre critique : « le prince est obligé, s'il veut se maintenir, d'observer une certaine conduite strictement définie. Il lui faut en politique extérieure comme en politique intérieure, se plier à certaines règles pratiques, appliquer certaines recettes adaptées tant aux nécessités du pouvoir qu'au caractère défectueux de la nature humaine ».³ Cette reconnaissance de l'esprit machiavélien qui gouverne les conduites des princes

¹ Cf.; Descartes, *Le discours de la méthode. Pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences*, Paris, Paleo, 2003.

² Klaus-Gerd Giesen, *L'Éthique des relations internationales*, op. cit., p. 67.

³ Giesen, *L'Éthique des relations internationales*, op. cit., p. 67 et pour la citation de Chevallier, cf. *Histoire de la pensée politique*, tome 1, Paris, Payot, 1983, p. 223.

dans le monde est juste. Elle rend effectivement compte de la nature concupiscente et violente de l'humanité, du sujet jusqu'au prince, et le désir commun de dominer comme les deux sources de la normativité machiavélienne dans le monde westphalien. C'est avec cette double articulation qu'il devient possible de dissoudre l'opposition sphère politique et sphère éthique.

10. 1. PRATIQUES POLITIQUES

En effet, c'est par l'énonciation de deux articulations que les pratiques westphaliennes pourraient arriver à faire sens. La première articulation fonde l'action politique internationale sur la défense du bien commun, celui qu'incarne la raison d'État et que le prince ou la république se charge d'accomplir. C'est par son truchement qu'il devient possible de contenir les appétits et les brutalités des sujets à l'intérieur et surtout de se prémunir contre les menaces encore plus importantes qui viennent de l'extérieur. Elle se formalisera sous l'appellation : *intérêt national*. Lourde de sens et parfois équivoque dans l'histoire des pratiques politiques internationales westphaliennes, l'intérêt national constitue le premier critère de normalisation du désordre essentiel des rapports entre les nations. Chacune de celles-ci, travaillée dans son corps par le caractère concupiscent de ses membres, devient elle-même un sujet concupiscent, un prédateur qui se comporte comme tel dans le monde et est conscient du fait que les autres nations s'inscrivent dans la même disposition que lui. C'est la raison pour laquelle l'idéal machiavélien à l'œuvre dans le système westphalien est celui où chaque nation, chaque État considère comme souverain bien ce qui participe de son intérêt propre quelles qu'en soient les formes, conditions et modalités. Mis en ensemble, les États ne peuvent qu'avoir des rapports violents et problématiques qui sacrifient les principes éthiques propres à la coopération universelle articulée autour des droits humains ou des principes républicains dont parle Habermas à la suite de Kant. Un sacrifice qui s'effectue sur l'autel de l'intérêt national. Stanley Hoffmann qui a longuement étudié la question se souvient toujours de ce « vieil argument de Machiavel : pour l'individu et pour le groupe dans une société qui fonctionne bien, un comportement altruiste ou éclairé est possible, mais l'homme d'État a le devoir de protéger l'intérêt général de la nation; et il lui faut parfois faire le mal, mentir, recourir à la ruse ou à la violence pour sauvegarder cet intérêt.»¹ La norme constitutive de l'intérêt national est effectivement portée par la figure du prince et peut effectivement avoir recours à des instruments et même à des fins que l'éthique traditionnelle désapprouve, qui pourraient scandaliser les citoyens ordinaires. De

¹ Cité par Stanley Hoffmann, *Une morale pour les monstres froids*, op. cit., p. 27.

Gaulle ne disait-il pas à ce propos que le politique, autrement dit l'homme d'État, contrairement au savant est « l'homme qui prend des risques, y compris des risques moraux ».¹

Cette articulation fait également tenir la normativité machiavélienne du système westphalien sur un code reconnu par toutes les nations. C'est lui qui règle la conduite des acteurs internationaux. « Le seul code commun, qui incite à la fois à la lutte et à la prudence, c'est l'égoïsme national » affirme Hoffmann.² Ce propos est radicalement mis en perspective par le parti pris normatif qui est le sien et qui résonne en écho au discours machiavélien. L'économie qu'il donne est parfaitement justifiée de ce point de vue. Il a effectivement raison de rappeler que : « Toute l'œuvre de Machiavel est fondée sur le contraste entre la morale chrétienne ordinaire et la moralité de l'homme d'État, qui oblige à faire tout ce qu'exige le bien du pays; ce n'est pas un code de conduite immoral (sauf du point de vue des exigences chrétiennes), c'est un code de moralité différent, qui exige les moyens nécessaires pour la fin noble de la survie civique. La raison d'État n'est pas une abdication de la moralité, c'est la moralité propre à l'homme d'État. »³ Cette perspective est aux yeux de Hoffmann d'une telle évidence qu'il en conclut qu'il est difficile pour les princes issus du système westphalien d'y échapper. Même la conduite internationale des princes considérés comme des modèles de rigueur morale et parmi les idéalistes les plus exaltés à l'image du président américain Woodrow Wilson, artisan acharné de la Société des Nations, n'a pu se dispenser de la référence à ce code machiavélien. « Woodrow Wilson, rappelle Stanley Hoffmann, est une figure exemplaire à la fois parce que son noble idéal d'une morale non machiavélienne pour l'homme d'État se termina en tragédie, et parce que, étant défenseur des intérêts de sa nation, il se conduisit souvent en parfait machiavélien ».⁴ A l'appui de cette affirmation, l'auteur rappelle les termes de Machiavel qui font directement référence à l'exigence qui a déterminé le machiavélisme de l'idéaliste Wilson : « car lorsque la sécurité même du pays dépend de la décision à prendre, aucune considération de justice ou d'injustice, d'humanité ou de cruauté, de gloire ou de honte ne

¹ Hoffmann, *idem*, p. 28. On retrouve cette même tonalité du discours sur les rapports entre éthique et politique internationale chez Fichte, *op. cit.*, et chez Julien Freund notamment dans *L'essence du politique*, *op. cit.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p. 33-34.

⁴ *Ibid.*, p. 35. L'intéressante biographie qu'en propose Charles Zorgbibe confirme la personnalité équivoque de ce président américain en matière de politique étrangère in *Wilson. Un croisé à la Maison-Blanche*, Paris, Presses de Sciences Po., 1998.

saurait prétendre prévaloir ».⁵ La réalisation de l'intérêt national s'accompagne d'une deuxième valeur qui lui est consubstantielle: la volonté de puissance.

En effet, la deuxième articulation normative qui règle les pratiques internationales westphaliennes procède du désir commun de dominer, d'organiser et de maintenir cette domination. Elle correspond à la figure machiavélienne de *la volonté de puissance*. Pour assurer la permanence de l'intérêt national sous ses aspects militaire, économique ou diplomatique, il ne suffit plus de se contenter de le défendre. Il faudrait aussi être animé par le désir d'étendre le pouvoir d'État, par la volonté de vouloir toujours plus de puissance qui s'accompagne simultanément de la conscience qu'en ont les autres. En réalité, l'un ne va pas sans l'autre. L'intérêt national ne se comprend radicalement qu'en termes de puissance. C'est ce que confirme Dario Battistella en réduisant « la conception réaliste » à un discours sur « l'intérêt national défini en termes de puissance ».¹ Le vouloir qui accompagne cette puissance est la seule garantie de sa permanence et de son effet sur l'agir des autres. C'est par lui que pourrait se perpétuer la sécurité et la civilité des sujets politiques au sein de l'État. Par lui, il devient aussi possible de dissuader les prédateurs intérieurs et surtout extérieurs de remettre l'intérêt national en cause. D'où la nécessité de pousser le raisonnement jusqu'au bout : comme tous les hommes, toutes les nations aspirent à la puissance, du plus faible au plus fort comme dit Machiavel. Il convient dès lors de vouloir non plus la simple puissance mais la toute puissance.² A Westphalie, bien que les États européens aient ratifié les Traités, la course à la puissance a continué et s'est soldée par de multiples guerres qu'analyse très bien Charles-Philippe David.³ La course à l'armement durant la guerre froide a su cristalliser de façon spectaculaire cette volonté de puissance dans la mise en ordre du monde au XX^e siècle. Enfin et tout récemment, le dernier traité sur la non prolifération des armes de destruction massive (ADM) n'a pas été ratifié par tous les États notamment par certaines puissances, celles qui l'ont fait ne prouvent guère par cette seule formalité juridico-diplomatique qu'elles renonceraient non seulement à sa possession et

⁵ *Ibid.*, Pour la citation de Machiavel, cf. Nicollo Machiavelli, *Discourses*, New York : Modern Library, 1950, Livre III, chapitre 41, p. 528. La traduction est de l'auteur lui-même.

¹ Cf. Dario Battistella, « L'intérêt national. Une notion, trois discours » in Frédéric Charillon (dir.), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po., 2002, (p. 139-138), p. 143 pour la citation. L'auteur affirme précisément que : « Les premiers théoriciens à avoir vu dans l'intérêt national le facteur explicatif de la politique étrangère des États ont été les réalistes ». Parmi ces derniers, il omet de mentionner Machiavel alors même qu'il passe le reste du temps à le citer comme faisant partie de cette « tradition réaliste dont la doctrine remonte à Thucydide, Hobbes, et Rousseau » et dont le fondement repose sur l'idée que le domaine de la politique internationale est une « structure anarchique ».

² Cf. Première partie, Chapitre 4. « Au fil de l'épée ».

³ Charles-Philippe David, *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, op. cit.

même à l'usage de leurs ADM stratégiques en cas d'une attaque d'envergure mais aussi et surtout qu'elles ne continueraient pas, au moins virtuellement, à en améliorer les conditions d'usage ou à en augmenter, de façon secrète, l'efficacité.

Certes, il faut bien souligner que la volonté de puissance propre aux États a toujours été moralement contestée et souvent considérée comme étant le produit des seuls rapports de force au détriment des rapports de droit, des formes diverses de coopération et d'intégration, des considérations constructivistes, culturalistes ou transnationalistes dans la politique internationale. Mais il faut bien savoir que, dans l'absolu, cette critique ne peut pas concerner la notion de puissance en elle-même, moins encore la volonté qui est son âme, donc qui l'anime et le pousse naturellement jusqu'au sommet concevable de la puissance. L'attraction qu'exerce la puissance sur la volonté à l'échelle de la politique internationale est, à tous égards, très forte. Elle correspond à toute l'expression de la passion du pouvoir chez Machiavel, ce sans quoi aucune action ne peut réussir avec éclat et dans la durée. La volonté de puissance propre à chaque État est donc essentielle à la mise en ordre des conduites internationales, y compris pour ceux des idéalistes, constructivistes, culturalistes et autres transnationalistes qui en critiquent les usages et dérives.¹ Même une ambition noble qui vise le bien-être de toute l'humanité se doit de considérer cette volonté de puissance comme ce qui est le propre de chaque État et de chaque prince. Toutes les variétés critiques de la volonté de puissance à l'œuvre dans la politique étrangère des États sont de ce point de vue inappropriées si elles ne prennent pas rigoureusement en compte cette normativité propre à l'effectivité de ce vouloir du pouvoir qui seule permet de garantir le vivre ensemble dans un monde animé par les formes nationales et internationales de la concupiscence.

Les philosophes de l'*Aufklärung* qui seront les principaux pourfendeurs de cette célébration de la puissance propre à la pensée machiavélienne à l'œuvre dans le système westphalien se retrouveront, selon Sterling, devant leurs propres contradictions lorsque la volonté de puissance napoléonienne va se manifester dans toute sa concrétude. Quelques philosophes politiques avisés retrouveront la source machiavélienne pour donner un sens à cette sorte de boulimie de la

¹ Le commentaire de Richard Sterling est assez éclairant à ce propos: « Hostility to the power-state certainly did not mean hostility to power in the abstract. Meinecke's fundamental conviction that all men and all human associations seek power as well as moral and cultural values dismissed any contention that the state's detractors might be true advocates of ethical purity. », cf. *Richard W. Sterling, Ethics in a World of Power. The Political Ideas of Friedrich Meinecke, Princeton: Princeton University Press, 1958*, p. 61.

puissance. Hegel saluera en Napoléon « la raison à cheval » selon la célèbre formule. Mais c'est surtout Fichte qui fera preuve de la plus grande perspicacité face à l'avènement de la puissance napoléonienne en Europe.¹ Fichte fait précisément référence au dernier chapitre du *Prince* où Machiavel exhorte les princes italiens à chasser les étrangers dominateurs de l'Italie à l'aide de la fureur de l'âme, de la volonté de puissance qui lui est intrinsèquement inhérente.² La volonté de puissance doit être l'âme de toutes les nations et c'est à partir d'une telle mystique du pouvoir que l'équilibre des relations internationales peut prendre corps. Elle est de ce point de vue contraire au désir imbécile de dominer sans limite ni raison qui a pu être des nazis, des fascistes et des staliniens au XX^e siècle.

En somme, l'intérêt national comme la volonté de puissance représentent les deux articulations d'une normativité machiavélienne à l'œuvre dans le monde westphalien. Il y a même lieu de penser avec certains théoriciens de l'éthique dans les relations internationales comme Hoffmann que la normativité machiavélienne n'est pas simplement présente dans le système westphalien, elle y est omniprésente. « Le drame de la politique internationale, conclut Hoffmann, est qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune solution de rechange généralement acceptée à la moralité machiavélienne de l'homme d'État. Celle-ci n'a pas encore été rendue illégitime. »³ Certes, il s'agit d'une conclusion par défaut. Mais est-il possible qu'il en soit autrement ? En fait, il faut dire que l'immense travail critique de Machiavel dans le débat sur l'ordre éthique des relations internationales a du mal à proposer une alternative crédible. Et Hoffmann de conclure, avec un regret non dissimulé : « Le drame des réformateurs moraux des relations internationales, ce n'est pas seulement que le rêve d'une communauté mondiale dotée d'une éthique non machiavélienne reste apolitique, c'est aussi que la moralité machiavélienne exerce une telle attraction. Car ce n'est pas la moralité de la jungle, la moralité du « nous contre eux ». »⁴ C'est la normativité qui réussit à transformer les défauts en qualités, à prendre les deux principales choses qui font problème dans le vivre ensemble des nations modernes, à savoir l'égoïsme de l'intérêt national et la volonté de

¹ Sterling en rappelle les termes ainsi qu'il suit : « Under the impact of Napoleon's triumph over Prussia, Fichte exhorted the German nation and its leaders to embrace the teachings of Machiavelli. The erst while cosmopolitan and detractor of the state now called for a maximalization of state power in order to break Napoleon's grip on Germany », *idem*, p. 82.

² Il est intéressant de voir aussi comment Thierry Ménissier analyse cette notion de Fureur en relation avec la volonté de puissance dans la première partie de son article consacré à « Anthropologie de la férocité et « démocratie sauvage », texte inédit, Grenoble II-CNRS/CHPM, 2001.

³ Hoffmann, *Une morale pour les monstres froids*, *op. cit.*, p. 34.

⁴ *Idem*, p. 35.

puissance, comme les deux critères à partir desquels s'ordonne le monde. A partir de cette énonciation des pratiques, comment abstraire des modèles d'explication théorique correspondants ? Comment prendre effectivement toute la mesure de la réception westphalienne de la théorie machiavélienne du monde en tant qu'opération liée, *stricto sensu*, au processus de la connaissance de la politique internationale ?

10. 2. RECEPTIONS THÉORIQUES

Les deux articulations qui mettent en mouvement les pratiques machiavéliennes participant de la mise en ordre du monde westphalien peuvent être reçues en termes théoriques de deux façons. Quelques travaux synthétiques ou analytiques tentent d'en rendre compte.¹ Il est possible d'en proposer une économie à partir, respectivement, du *paradigme de l'intérêt* comme modèle d'explication théorique de l'intérêt national et ayant comme conséquence axiomatique le théorème de *la centralité de l'État* d'une part et d'autre part le *paradigme de la puissance* comme modèle d'explication théorique de la volonté de puissance et ayant comme conséquence axiomatique *le théorème de l'impossibilité*. Comment en rendre compte ? A partir de quel procédé articuler leurs intelligibilités respectives et jusqu'où évaluer la théoricité qui en est issue ?

Il y a d'abord *le paradigme de l'intérêt*. Il procède d'une figuration théorique de l'intérêt national pratique.² Il se comprend ainsi comme le domaine de définition de l'État, plus précisément comme ce qui le mobilise, le limite et l'oriente dans ses relations avec les autres États ou toute autre entité internationale. Cette idée n'a de sens que dans la mesure où il est entendu que le monde n'est assuré d'aucune forme d'autorité en soi et profitable à tous. Chaque unité politique, chaque État se trouvant ainsi dans la nécessité urgente de poursuivre ce qui est nécessaire à sa survie ne cherchera logiquement que ce qu'il considérera comme bien, bien entendu au double sens de ce qui relève de sa moralité propre et de ce qu'il considère comme sa propriété. La recherche et la conservation de ce bien constituent des occasions de poser un acte souverain; un acte universel dans la mesure où tous les États le reconnaissent comme tel et adoptent un comportement conséquent soit en se munissant des moyens de défense appropriés, soit en conquérant les autres pour accroître son bien et dissuader

¹ Cf. Jean-Jacques Roche, *Théorie des relations internationales*, op. cit., p. 23-37 pour l'aspect synthétique sur lequel nous nous appuyerons et pour l'analytique, cf. Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, op. cit., p. 111-142, 303-334, 431-462 et 463-494.

² Cf. Chapitre III et plus généralement toutes les deux premières parties.

les éventuels prédateurs, soit enfin en s'alliant au(x) plus fort(s) pour jouir de la protection tout en payant le tribut conséquent. En somme, c'est par le truchement de la reconnaissance mutuelle de l'idée d'intérêt national propre à chaque État que l'ordre des rapports politiques prend forme et évolue dans le monde. Et c'est à l'aune de cet entendement que les instruments juridiques et les conventions diplomatiques sont élaborés et mis au service de la politique étrangère des États. Dans son essai sur *L'Équilibre* publié en 1741, Hume dit à ce propos: « Les hommes respectent leurs engagements parce que tel est leur intérêt et parce qu'ils en ont l'habitude ».

Cette figuration de l'intérêt comme norme politique a une conséquence axiomatique de nature à structurer l'essentiel de la théorie réaliste des Relations internationales. L'intérêt national, du fait qu'il ne se rapporte qu'à l'État, pose celui-ci en termes de *centralité*. Il s'agit en fait de la figure machiavélienne de l'État, où le prince élabore, négocie et prend les décisions de façon souveraine, c'est-à-dire conformément à ce qui lui semble convenir à la sécurité et à la prospérité de son territoire. Dans la mesure où l'on prend aussi en compte l'autre figuration de l'État où la structure existe indépendamment du prince, l'exécution de sa politique à l'échelle des nations demeure du domaine de l'art de gouverner propre au prince. Dans les deux cas, le rapport à l'État reste central dans la détermination de ce qui relève de l'intérêt national matérialisé par un territoire et de la façon radicale de le défendre dans l'espace du monde. Il ressort d'une telle perspective que le monde serait une somme d'intérêts particuliers, chacune se sentant investi par un privilège imprescriptible que lui confère son statut d'État. Battistella rappelle à ce propos ce qui fait la constante dans les critères d'identification de l'école réaliste des relations internationales : « les acteurs principaux des relations internationales sont les groupes de conflit et, depuis qu'existe le système inter-étatique westphalien, ces groupes sont essentiellement des États-nations organisés territorialement ».¹ De ce point de vue, un environnement où la menace de la guerre est omniprésente malgré les traités de paix, la capacité à faire la guerre, à faire face aux attaques et même à les anticiper constitue la fonction de base de l'État, et de son chef. « Le recours à la guerre, poursuit Battistella, est un moyen légitime de la politique extérieure, et celle-ci ne saurait être jugée d'après les critères éthiques applicables aux comportements individuels. »² C'est donc aux États de faire la guerre, à leurs chefs de les conduire et aux sujets de suivre. Dans un monde d'essence conflictuelle, la fonction de l'État se révèle cardinale.

¹ Cf. Battistella, *Théorie des relations internationales*, op. cit., p. 112.

² *Idem*.

Cependant, la centralité de l'État dans la mise en œuvre de la logique westphalienne pourrait ne pas être aussi inconditionnelle ainsi que le fait remarquer Hans Morgenthau, lui qui récuse l'idée d'en faire, comme d'autres, le « point ultime de référence de la politique étrangère ».¹ Il existe divers acteurs politiques dont les interventions se sont révélées décisives dans le jeu international moderne. L'idée consiste à faire référence aux organisations internationales (SDN, ONU, etc.) à l'émergence des individualités fortes (Che Guevara, Léon XIII, De Gaulle, etc.), au surgissement de nouveaux acteurs transnationaux (flux financiers, ONG, mouvements alter-mondialistes, etc.) qui ont participé et continuent pour certains infléchir l'ordre international contemporain de façon décisive. De ce point de vue, il y a lieu de s'interroger sur la continuité westphalienne de cette réalité. La fin de l'État comme acteur central du système international entraîne-t-elle nécessairement l'obsolescence de la référence à Machiavel ? Devrait-on alors croire que l'ère post-westphalienne marquerait la fin de la présence machiavélique dans l'élaboration théorique des relations internationales ? A quoi pourrait correspondre cette nouvelle ère ? Faudrait-il se tourner vers le néo-réalisme actuel qui lui-même reconduit les éléments structurants du réalisme notamment la centralité de l'État bien qu'il le réduise et le mette en concurrence avec d'autres acteurs mobilisant de nouvelles logiques et des formes d'intervention immatérielles ? Toutes ces interrogations constituent autant de pistes hypothétiques à explorer que quelques-uns ont cru pouvoir vérifier avec la fin de la guerre froide avant d'éprouver un certain désenchantement quelques années plus tard. Quoi qu'il en soit, l'ordonnement des rapports entre les nations, le statut et les mouvements des hommes, des biens et des armes dans le monde, la rationalisation des processus qui en découlent continuent à dépendre du jeu politique, celui qui se fait et se défait entre les princes conformément à l'esprit machiavélique qui gouverne le système westphalien. En ce sens toute mise en ordre du monde reste une opération politique. Et celle-ci se mesure à l'aune d'un autre paradigme : celui de la puissance.

Il y a ensuite *le paradigme de la puissance*. Il se justifie par l'idée fondamentale selon laquelle à l'origine comme au quotidien le monde des rapports humains est traversé en permanence par la violence. Les relations internationales sont le lieu de l'anarchie. Le monde est, en termes radicaux, un chaos. Cette saisie politique du monde a trouvé son origine dans les généalogies du

¹ Cf. Hans Morgenthau, *Politics Among Nations*, *op. cit.*, p. 12 cité et traduit par Battistella, *idem*.

politique chez Machiavel.¹ Reinhold Niebhur témoigne de la véracité de cette perspective qui traverse toute la modernité westphalienne lorsqu'il admet volontiers que « la politique est condamnée à consister en une lutte pour la puissance »; il fonde lui aussi, d'après le commentaire de Battistella, son jugement sur les racines de cette lutte dans la nature humaine, comme il l'explique dans *Moral Man and Immoral Society*.² S'il est effectivement établi que, dès les fondements du politique, la maîtrise de cette violence naturelle et habituelle ne peut être assurée dans la durée et de façon efficace que par le pouvoir d'État, il semble alors logique de penser que même au niveau du monde entier ce soit toujours celui-ci qui l'assure pour son propre compte. Le monde est donc de ce point de vue un espace de pouvoir ouvert et concurrentiel entre États que le système westphalien consacre. Il s'agit d'une forme de concurrence où c'est le ou les plus forts d'entre tous qui s'érige(nt) en garant de l'ordre du monde et l'ordonne(nt) s'il(s) le peu(ven)t à son ou à leur avantage. Avec cette idée, se justifie le point de vue selon lequel il n'est guère possible d'envisager un ordre du monde sans puissance. C'est par le truchement de la notion de puissance que la violence est maîtrisée et ordonnée. C'est également par elle que l'État assume pleinement la part de son identité politique, celle qui l'incline naturellement à intervenir pour satisfaire les exigences de sa sécurité une fois qu'il les a clairement définies.

Le monde apparaît de ce point de vue comme une constellation d'États ayant chacun une même conscience de soi et du rapport avec les autres. Raymond Aron ne disait pas autre chose lorsqu'il rappelait cette vérité toute machiavélique : « la vie en commun d'États souverains peut être plus ou moins belliqueuse. Elle n'est jamais pacifique. Exclure l'éventualité de la guerre, c'est enlever aux États le droit de demeurer juges en dernier recours de ce qu'exige la défense de leurs intérêts ou de leur honneur ».³ La puissance de l'État est précisément ce qui fonde sa raison d'être dans le monde et institue l'unique garantie de sa sécurité. Il appartient à chaque souverain de la traduire en réalité permanente et de l'exercer autant que possible. Ne pas reconnaître cette réalité ou même ne pas travailler à y faire face comme dans la prescription que Machiavel donne aux princes face à la guerre serait une parfaite aberration par rapport non seulement au sens politique mais aussi

¹ Cf. Première partie.

² Battistella résume ce propos dans les termes qui suivent : « borné par nature, l'homme succombe au péché d'orgueil qui consiste à ignorer et à vouloir surmonter ses limites ; sa volonté individuelle de survie (*will to live*) se double d'une volonté de puissance (*will to power*), et au sein d'un groupe collectif tel qu'un État-nation, cette volonté de puissance sera démultipliée au « n-ième degré », avec pour conséquence « la destruction de la paix entre communautés », *op. cit.*, p. 114-115.

³ Raymond Aron, « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *op. cit.*, p. 843

au sens commun. Jean-Jacques Roche identifie clairement l'enjeu final de propos dans l'esprit des théories des relations internationales en ces termes : « La souveraineté dévolue à l'État se présentant comme l'unique rempart contre l'anarchie, y renoncer au nom de quelque motif que ce soit ne pouvait se traduire que par un déferlement incontrôlé de la violence redevenue naturelle car non soumise à la rationalité de cet ordre parfait constitué par l'État ».¹ Il est certes vrai que l'idée d'ordre parfait dont l'État constitutif n'est pas machiavélien mais c'est sa rationalité comme instrument de maîtrise de la violence qu'il convient d'avoir à l'esprit dans cette idée.

D'un autre point de vue, lorsqu'on retrouve l'esprit machiavélien qui ordonne les rapports entre les nations à partir de la notion de puissance, il devient possible de considérer la puissance en acte dans la perspective réaliste à l'œuvre dans le système westphalien comme son unité de mesure. Il s'agit de considérer celle-ci comme le critère fondamental de mise en ordre du monde qui s'impose par ses capacités opératoires et son adéquation avec la nature anarchique du monde. Battistella rapporte avec quelle maîtrise Morgenthau en esquisse la perspective définitive ainsi qu'il suit : « L'aspiration à la puissance de la part de plusieurs nations, chacune essayant soit de maintenir soit de renverser le *statu quo*, conduit par nécessité à l'équilibre des puissances ».² Et Battistella d'ajouter avec pertinence : « S'il n'est pas synonyme de paix, sinon au sens de « sursis », au moins cet équilibre permet de garantir temporairement l'ordre et la stabilité internationales ».³ Étant donné que la puissance des uns tend nécessairement à être équilibrée par celle des autres, il faut bien se rendre compte que la conséquence logique est qu'il y a une sorte d'équilibre général des puissances qui s'instaure entre tous les États. C'est ce qui constitue en définitive la vision machiavélienne à l'œuvre dans le monde westphalien. Ce modèle d'explication traduit en réalité une crise fondamentale non seulement du politique qui ne peut se penser en termes achevés et stables mais aussi de la philosophie en ce sens que l'humanité ne peut y être abordée qu'en termes d'inégalité, d'hostilité, de violence, etc. Cette crise est résumée par ce qu'on appellera « le théorème de l'impossibilité ». De quoi s'agit-il ? En quels termes est-il possible de l'articuler tout en restant dans l'esprit machiavélien de Westphalie ?

¹ Roche, *Théorie des relations internationales*, op. cit., p. 26.

² Battistella cite Morgenthau, *Politics Among Nations*, op. cit., p. 183 in *Théories des relations internationales*, op. cit., p. 117.

³ *Idem*. L'usage du terme "sursis" est emprunté à Morgenthau, *In Defense of the National Interest*, New York: Knopf, 1951, p. 92.

En effet, les réalistes ont élaboré *le théorème de l'impossibilité* pour traduire l'idée générale selon laquelle « la violence des relations internationales trouvait ses origines dans l'impossibilité où est placée l'Humanité de satisfaire ses besoins ». Il a pour fonction de faire renoncer à tout projet d'accomplissement de l'ordre politique du monde tant sur le plan de l'articulation du débat théorique que sur le plan des opérations effectives dont la théorie voudrait rendre compte.

Sur le plan de l'articulation du débat théorique, la vision machiavélienne de l'école réaliste considère qu'il est illusoire d'élaborer une théorie complète du système international et plus généralement de l'ordre politique du monde. Les réalistes ont poussé le doute jusqu'à douter de la possibilité d'une analyse radicalement scientifique des relations internationales, doute qui perdure. Stefano Guzzini et Sten Rynning rappellent par exemple la critique aronienne du déterminisme utilitariste de Morgenthau « en faisant valoir que la puissance ne pouvait jouer en théorie des relations internationales le même rôle que l'argent dans la théorie économique. »¹ Pour étayer son point de vue, Aron prolonge cette comparaison en mesurant le degré de fiabilité de celle-ci et de celles-là. Même si comparaison n'est pas toujours raison, Aron propose de façon convaincante son explication que Guzzini et Rynning réduisent à ce propos : « Toute mesure en termes de puissance reste approximative, et les relations de puissance sont comparables au troc ».² Cela ne revient pas à dire qu'il y aurait chez Aron une volonté de pousser à renoncer à tout effort d'intelligibilité vis-à-vis de tout ce qui concerne la saisie théorique du commerce de la puissance dans les relations internationales. Il récuse simplement le modèle du calcul mécaniciste propre au déterminisme utilitariste et propose, en revanche, une démarche qui est, comme chez Machiavel, moins un schéma de pensée qu'une méthode d'approche, qu'une façon de faire en la matière. Il faudrait, selon lui, toujours « préciser les variables qu'il faut passer en revue pour comprendre une constellation ».³ Car le monde n'est rien d'autre qu'une constellation d'unités de puissance en interaction, avec des géométries variables et modulables.

Sur le plan des opérations effectives dont la théorie voudrait rendre compte, les choses sont un peu moins complexes à énoncer et procèdent de ce qui précède. En effet, la mise en ordre du

¹ Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, *op. cit.*, p. 100 et *sq.* cité in Charillon (dir.), *Politique étrangère, Nouveaux regards*, *op. cit.*, p. 49.

² *Politique étrangère*, *op. cit.*, p. 49. Guzzini développe cette idée en profondeur dans « Structural Power », *International Organization*, 47, (3), été, 1993. Une autre perspective de ce développement est proposée par David Baldwin, *Paradoxes of Power*, Oxford, Blackwell, 1989.

³ *Idem.*

monde par la puissance reste, comme tout l'univers machiavélien, un phénomène inachevé, un processus traversé en permanence par des conflits, des tensions, ruses et des vérités qui se côtoient et s'enchevêtrent parfois de façon inattendue. C'est à la puissance qu'il revient à la fois d'animer ce processus et de le garantir pour ne pas sombrer dans le chaos primordial qui est toujours virtuellement présent. La puissance est donc mobilisée non pas pour satisfaire les désirs de conquêtes en tant que tel mais davantage pour optimiser la conquête des moyens en vue d'accomplir les missions propres à rendre le monde plus sûr du point de vue de chaque État. Dans ces conditions, il serait absurde de poser le projet d'une quelconque harmonie universelle obtenue grâce à l'exercice de la puissance.

Il serait aussi impropre de se figurer une alternative qui soit en dehors du registre de la puissance, du politique. Un des principaux théoriciens réalistes des relations internationales contemporaines, Edward H. Carr, remettra par exemple en cause l'idée tenace d'une *République universelle des échanges* comme étant la seule figure cosmopolitique apte à produire un enrichissement mutuel susceptible d'engendrer la solidarité et l'harmonie entre les nations du monde. Le commerce comme activité alternative à la violence relève, de son point de vue, d'une illusion au même titre que l'utopie de l'entre-deux-guerres qui avait pendant un laps de temps reposé sur l'espoir d'une « harmonie générale et fondamentale des intérêts ». De façon plus radicale, Carr critiquera la forme fallacieuse du « cosmopolitisme » dont se prévalut exemple la diplomatie de Woodrow Wilson ainsi qu'il suit : « Les supposés principes absolus et universels ne sont en fait pas des principes mais la représentation inconsciente d'une politique nationale fondée sur une représentation particulière de l'intérêt national à un moment donné. Peut-être y a-t-il un intérêt commun à maintenir l'ordre que ce soit à l'international ou à l'intérieur des nations. Mais sitôt que l'on essaie d'appliquer ces supposés principes abstraits à une situation concrète, ils se révèlent comme le déguisement transparent d'intérêts égoïstes ».¹ D'où la conclusion logique qu'il faudrait en tirer, celle qui confirme l'idée que « en un sens, la politique est toujours politique de puissance. »²

¹ Cf. Edward Carr, *The Twenty Years Crisis 1929-1939. An Introduction to the Study of International Relations*, New York: Harper and Row, 964, 3^e ed., p. 87-88.

² *Idem.*

Dans une telle perspective, l'ordre du monde, fruit des rapports entre les nations, ne se présente qu'en termes protéiformes et hétérogènes. Il y aurait de ce point de vue une forme de hiérarchisation de l'ordre du monde et une configuration des rapports internationaux qui obéiraient à la logique même des rapports de pouvoir. Les États les plus puissants domineraient et ordonneraient le monde. Les États les moins puissants s'inclineraient et s'ajusteraient en conséquence. Dans cette perspective, les niveaux de puissance se constituent alors comme les principales lignes d'articulation de la configuration qui structure les positions et échelles dans la géométrie internationale. Ils participent des transformations des instruments du droit et de la diffusion des valeurs en fonction même de cette distribution multiverselle et hétérogène de la puissance. Enfin, il contraste dans la réalité avec le propre principe westphalien qui voudrait, théoriquement, égaliser le statut souverain de toutes nations engagées dans le système international.

La saisie des pratiques et théories machiavéliennes dans le monde westphalien se cristallise ainsi autour des notions de d'intérêt et de puissance et de leurs conséquences axiomatiques respectives. Elle rend bien compte des métamorphoses permanentes à l'œuvre derrière l'écriture politique du monde. Mais elle ne renseigne que de façon abstraite, désincarnée sur l'essence de ceux qui animent les pratiques à partir desquelles les théories s'élaborent. Si l'intérêt est lié aux États, quel est le statut de ceux-ci dans une perspective critique de la politique internationale ? Si la puissance est le propre de l'État, comment évaluer l'articulation et l'action de celui-ci en lui affectant une intelligibilité dont on pourrait dire qu'elle participe d'un certain être politique du monde valable en soi ? Avec ce dédoublement consécutif de la figure étatique, serait-on en présence de la figure achevée de la modernité internationale, en d'autres termes, la figure des rapports inter-étatiques épuise-t-elle chez Machiavel l'essence politique du monde issue de Westphalie ?

Chapitre 11

La subjectivation internationale : une mise en acte de la souveraineté

Le problème de l'accomplissement du sujet politique en soi détermine dans l'intelligence machiavélienne du monde né à Westphalie. S'il est effectivement vrai que c'est le sujet qui anime la chose politique à l'échelle nationale et fait face au monde extérieur,¹ la nécessité de procéder à la saisie de son identité s'impose après les figures de la modernité internationale qui viennent d'être esquissées. S'impose précisément la nécessité d'identifier ce qui correspond effectivement à la réalité du sujet politique en acte dans les relations internationales, travailler à saisir précisément ses modalités d'opération et ses références. Ce n'est que rendu à ce niveau de l'interrogation qu'il sera possible de se prononcer sur la nature et le niveau de sa participation à la constitution du monde en tant que qu'acte de souveraineté.

D'emblée, il apparaît clairement que l'esquisse machiavélienne de la naissance et de l'articulation du système westphalien renseigne sur l'omniprésence de la figure du prince, en l'occurrence du chef de l'État comme l'incarnation de la subjectivité politique à l'échelle des rapports entre les nations. En réalité, cette subjectivité, étendue à l'échelle du monde, ne peut être celle d'un homme en tant que tel. Elle est celle de l'institution à la tête de laquelle il se trouve, c'est-à-dire l'État en tant que forme accomplie de la souveraineté dans le monde. Dario Battistella rappelle à juste titre ce qui suit : « la guerre de Trente ans se termine en effet par les traités de Westphalie qui consacrent le triomphe de l'État comme forme privilégiée d'organisation politique des sociétés caractérisée par les deux principes de la souveraineté externe (*rex est imperator in regno suo* : aucun État ne reconnaît d'autorité au-dessus de lui et tout État reconnaît tout autre État comme son égal) et de la souveraineté interne (*cujus regio, ejus religio* : tout État dispose de l'autorité exclusive sur son territoire et la population qui s'y trouve et aucun État ne s'immisce dans les affaires internes d'un autre État). »² Ce principe pose de nouveau l'État comme l'acteur fondamental de la politique du monde, celui qui garantit l'intégrité du territoire qui est le sien et la sécurité de ses sujets sans en référer à personne d'autre que soi. L'État peut être incarné par un

¹ Cf. Deuxième partie : chapitre 8. 1. « De la subjectivité à la souveraineté ».

² Cf. Dario Battistella, *Théorie des relations internationales, op. cit.*, p. 23.

prince en chair et en os ou par un groupe de citoyens délégués par la république. Dans ces deux cas de figure prévus par Machiavel, il s'agit de se dissoudre dans la figure de l'État lorsqu'on entre en relation avec les autres États. C'est précisément de la manière dont sont articulés ces rapports entre acteurs étatiques que prend corps l'objet même des relations internationales. Elle constitue ainsi cette figure de saisie machiavélique des opérations liées à la constitution politique du monde. Faut-il le rappeler : « Le point de départ des relations internationales est l'existence d'États [...] avec à leur tête un gouvernement revendiquant la souveraineté sur une portion particulière de la surface terrestre et un segment de la population. »¹ Certes, une telle identification de la figure de l'État correspond parfaitement à l'idée que Machiavel donne lui-même de l'État souverain. La place du territoire et le contrôle de la population continuent à déterminer l'action gouvernementale de l'État. Pourtant, la réception du concept machiavélique d'État ne va pas de soi dans la construction des nations issue de la modernité internationale. Comment dès lors en rendre compte et faire surgir dans sa radicalité la subjectivité internationale de l'État après Westphalie ? Quelle rationalité est-il possible de dégager à travers ce surgissement international de l'État moderne ?

Avant d'aborder ce double questionnement, peut-être convient-il de faire une observation sur le débat qui concerne la notion de l'État chez Machiavel. Certes, ce débat a déjà été instruit et mis en perspective.² Il reste cependant que la notion d'État, en formation dans la pensée machiavélique, va effectivement s'accomplir en termes internationaux tout au long de la modernité. L'héritage machiavélique des relations internationales la pose comme l'unique modalité d'accès à la vie internationale. C'est donc à ce titre qu'elle va s'imposer comme une constante analytique de l'école réaliste des théories des relations internationales. Martin Wight va l'intégrer comme l'élément moteur de « la tradition réaliste, également appelée machiavélique »³ pour qui, dans de telles conditions, « les relations internationales ne peuvent qu'être cette sorte « d'anarchie internationale » qui configure un permanent face-à-face entre « une multiplicité d'États indépendants et souverains ne reconnaissant aucune autorité politique supérieure à eux et régulant *in fine* leurs relations par la guerre ».⁴ Pourtant une telle saisie du concept d'État n'a jamais été reçue de façon unanime. Elle est en fait le reflet d'une compréhension problématique qui va au-delà de

¹ Cf. H. Bull, *The Anarchical Society*, Londres, Macmillan, 1977, p. 8 cité par Battistella, *idem*, p. 23-24.

² Cf. Deuxième partie ; chapitre 5.1. « Discursivité ».

³ Cf. Martin Wight, *International Theory. The Three Traditions*, Leicester, Leicester University Press, 1992 cité par Battistella, p. 50-51.

⁴ Battistella, *Théorie des relations internationales*, *op. cit.*, p. 50.

Machiavel. Passerin d'Entrèves fournit à ce propos une intéressante explication : « Il existe, affirme-t-il, une opinion largement répandue selon laquelle le principal mérite d'avoir définitivement fixé et popularisé la signification moderne du mot "État" reviendrait à Machiavel. Cette opinion est certainement justifiée dans une grande mesure, mais elle ne peut être acceptée sans réserve. En fait le mot "État" semble être entré dans le vocabulaire politique avant Machiavel. Et il a parfois été utilisé sans discrimination par Machiavel lui-même. »¹ Il y a effectivement un problème à vouloir fixer, comme nous en avons rendu compte, le concept de l'État à la seule détermination machiavélique pour en saisir la pertinence et la puissance active dans la vie internationale. Pourtant malgré cette difficulté, Machiavel reste incontournable dans la saisie de la mise en œuvre internationale du concept d'État.

Le mérite du recours à Machiavel n'est effectivement pas dans l'invention de la notion mais dans l'effort de donner du relief à celle-ci dans un contexte préalable à la modernité politique du monde. Pour sortir des ambiguïtés du monde pré-moderne, la figure de l'État portée par Machiavel va s'imposer comme un modèle universel de constitution et d'animation de la subjectivité internationale. Il peut donc sembler tout à fait juste de penser que « c'est au fait de la diffusion extraordinaire de l'œuvre de Machiavel que le mot en est finalement arrivé à acquérir la signification spéciale qu'il a désormais dans le vocabulaire politique de toutes les nations modernes. »² Car c'est à partir de cette trajectoire que le concept d'État, consacré avec « la Transaction westphalienne », va progressivement s'imposer à l'usage des théoriciens et des praticiens de la souveraineté internationale. Comment rendre donc compte de cette subjectivité internationale comme élément de mise à l'épreuve de la souveraineté étatique dans le monde ?

11. 1. IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE L'ÉTAT

Les théories des relations internationales contemporaines doivent, avons-nous dit, à la tradition réaliste la définition et surtout l'institution de l'État comme acteur principal de la vie internationale. Dès lors qu'il est établi avec Machiavel que c'est le pouvoir de conquérir un territoire et de dominer sa population par la force qui anime l'univers de la politique dans le monde, le surgissement de l'institution de l'État s'impose non plus pour assurer le bonheur de toutes les

¹ Alexandre Passerin d'Entrèves, *La notion de l'État*, Paris, Editions Sirey, 1969, traduit de l'anglais par Jean R. Weiland., p. 39-40.

² *Idem.*

communautés comme la cité chez les anciens mais pour se prémunir contre l'anarchie internationale. Les réalistes assument clairement ce renversement de perspective et l'instituent comme fondement de leur vision politique du monde. Jean-Jacques Roche rapporte en quels termes s'énonce cette mission fondamentale de l'État, « l'exercice des prérogatives absolues de la souveraineté est donc considéré comme le moyen exclusif de contrôle de l'anarchie naturelle tant sur le plan interne que dans le champ des relations extérieures ».¹ L'État articule désormais une double protection contre l'anarchie : dedans et dehors. En fait, cette double protection tient sur un fondement unique. C'est au nom d'une certaine continuité de la maîtrise de l'anarchie que l'État devient le seul constituant de la souveraineté dans le monde. C'est la raison pour laquelle une écriture de la souveraineté internationale de l'État est donc nécessairement une écriture du politique face à la violence du monde. Elle transcende l'interne et l'externe, traverse la frontière, transgresse cette limite territoriale et la subsume radicalement face à la réalité incommensurable de la guerre. « Facteur d'instabilité, la souveraineté devient par la même occasion, précise Roche, l'unique instrument susceptible de contrôler les débordements de la violence en la soumettant à la logique unitaire de l'État, arbitre des intérêts particuliers. Ainsi faut-il comprendre le succès des thèses de Clausewitz auprès des réalistes, et plus particulièrement chez Raymond Aron. »²

Pour mieux cerner cette énonciation des thèses réalistes, il convient de revenir aux sources de la subjectivation internationale de l'État. L'une des approches les plus intéressantes qui permettent de mieux cerner cette identité en acte est d'interroger précisément « les motivations de États » en tant qu'acteurs politiques du monde comme le font Stefano Guzzini et Sten Rynning.³ En effet, « les fins poursuivies par les États, leurs motivations sur la scène internationale, [constituent effectivement] un objet de préoccupation de premier ordre pour l'analyste réaliste ».⁴ Ces motivations toujours reliées à leurs fins, celles qui sont tournées vers la recherche, l'exercice et la consolidation de la puissance, tiennent avant tout à l'anthropologie machiavélienne des composantes de la politique à l'échelle des États comme au niveau du monde global.⁵ Faut-il rappeler à ce propos que « Morgenthau tirait encore ses hypothèses sur la politique étrangère de son observation selon laquelle la nature humaine serait assoiffée de pouvoir. »⁶ Il devient donc

¹ Roche, p. 30.

² *Idem.*

³ Cf. Charillon (dir.), *Politique étrangère. Nouveaux regards, op. cit.*, p. 42-50.

⁴ *Idem.*, p. 42.

⁵ Cf. Première partie : « Généalogies communes du politique ».

⁶ Charillon, p. 43.

nécessaire pour les États qui sont arrivés à se constituer de fonder leur politique interne en fonction de l'environnement international précaire dans lequel ils vivent. Le problème pourrait venir de ce que cette appréciation ne peut pas déterminer dans l'absolu et de la même manière tous les États qui sont impliqués dans le jeu des rapports politiques sur la scène du monde. Il est effectivement juste de faire remarquer que, comme le soulignent Guzzini et Rynning : « reconnaissant qu'une nature invariable explique mal une politique variable, les réalistes ont depuis pris l'anarchie et l'absence de gouvernement mondial comme fondements de leur théorisation. Selon cette perspective l'anarchie rend impossible une confiance totale entre les États ».¹ En effet il faudrait comprendre que même si les réalistes affirment avec Machiavel que tous les États s'inscrivent dans une intelligence des pratiques de la puissance dans le monde, il y a le fait que les rapports à cette intelligence commune de la puissance sont multiples et ne se déclinent pas de la même manière. Morgenthau propose par exemple trois modalités de déclinaison de ces rapports.

La première modalité concerne les États qui voudraient conserver l'ordre du monde en l'état, celui dans lequel leur puissance est maintenue. C'est « une politique du *statu quo* ». La motivation de ce type d'États assurés de leur puissance dans le monde se bornera donc à maîtriser et à garantir l'ordre international qui est à leur avantage. Dans une telle perspective, il s'agit de neutraliser toutes les puissances réelles ou virtuelles qui pourraient remettre en cause ce *statu quo*. Il s'agit surtout de contenir tous les foyers de tensions, d'imposer la paix à tous les États en guerre surtout si ce conflit a des répercussions directes ou indirectes sur la façon dont la stabilité internationale est garantie. Cette modalité est en fait le fruit de celle qui suit.

La deuxième modalité est beaucoup plus dynamique. A terme, elle pourrait effectivement conduire les États qui sont concernés à se comporter comme ceux de la première modalité. Il s'agit, au départ, d'une politique qui n'a pour dessein que de rechercher la puissance, d'en rechercher toujours plus. C'est la « politique d'impérialisme ». L'insécurité et le manque absolu de confiance dans lesquels sont plongés les sujets internationaux, y compris quand il existe des traités de paix et des accords de coopération, les poussent à travailler constamment dans le sens d'étendre leur territoire, d'accroître leurs ressources, c'est-à-dire très précisément d'entrer en guerre tout le temps avec les États qui doivent être conquis en vue de l'augmentation de la puissance. Cette motivation pourrait sembler sans limite, à moins de se constituer en conservateur de la puissance dès lors que

¹ Charillon, p. 43.

les États en question prennent toute la mesure du seuil de puissance à ne pas dépasser. Toute la question est alors de savoir s'il pourrait y avoir un seuil, à moins de penser que ce seuil ne serait rien d'autre que ce qui rend possible l'acquisition de la puissance complète du monde.

La troisième modalité est en quelque sorte l'écho de cette question. Elle est le propre des États qui ont acquis suffisamment de puissance dans le monde et qui prennent conscience de la nécessité de ne pas aller plus loin. Cela ne veut en aucun cas dire qu'ils renoncent à exercer toute la puissance durement acquise et si difficile à conserver. Simplement ils vont l'exercer et la conserver autrement, en l'affichant pour en tirer la sécurité et la reconnaissance qui vont avec. C'est une « politique de prestige ». Il s'agit ici de récolter les fruits d'un comportement offensif à l'origine et défensif après coup sans pour autant baisser la garde. L'enseignement machiavélien de ne jamais se laisser engourdir et amollir par les temps de paix après les guerres semble bien intégré ici.

Quelle que soit la modalité retenue, cette identification des trois motivations de ce qui constitue la subjectivation internationale chez Morgenthau pourrait évidemment être discutée. Cela est même le cas avec certains néo-réalistes qui ont cherché à modérer la place de la puissance dans toutes ces trois déclinaisons ou bien encore d'autres approches comme celle des « constructivistes » par exemple qui ont tenté de faire valoir l'idée, en contrepoint des réalistes, que la recherche de la puissance ou plus précisément la survie, l'expansion et l'influence ne sont pas toujours les seules modes d'existence des États sur la scène internationale. Les uns et les autres invoquent la complexification progressive du système westphalien et le poids de plus en plus important des données économiques, sociales et culturelles mesurables par l'économie politique internationale et les sciences sociales telles que l'anthropologie et la sociologie au service des Relations internationales.¹ Cette nouvelle critique est de nature à relativiser la lecture machiavélienne du monde que propose l'école réaliste. Le machiavélisme serait ainsi en quelque sorte l'école primaire du réalisme dans les théories et pratiques des relations internationales. Mais, il n'en demeure pas moins que sa description de la subjectivation internationale comme étant le fait de l'État reste une référence dans le système westphalien. C'est l'une des raisons pour lesquelles ceux qui comme les transnationalistes et d'autres vont percevoir la fin de la centralité du rôle de l'État concomitante au

¹ Cf. respectivement Waltz, *Theory on International Relations*, op. cit.; Marcel Merle, *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz, 1988 et Marc Augé et Raphaël Bessis, *Dialogue avec Marc Augé: autour d'une anthropologie de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan, 2004 ou Arjun Appadurai, *Après le colonialisme. Conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot, 2001.

dépérissement de la puissance « dure » dans les relations internationales après la guerre froide ont cru qu'ils étaient en train d'assister à la fin de l'ère westphalienne, et de tout ce que celle-ci avait de machiavélien.¹

Après une telle inscription de la figure de l'État comme acteur individuel dominant du système westphalien, il devient un peu plus aisé de comprendre cette référence aux motivations qui font de l'État ce qu'il est dans le monde. Jean-Jacques Roche rappelle, à juste titre, ce propos de Raymond Aron : « Unique rempart contre l'anarchie aveugle, l'État contrôle donc la violence par le libre usage de sa force qui soumet les désordres de l'état de nature à l'ordre de sa puissance. Ce qui n'est ni la première ni la dernière des Ruses de la Raison ».²

Il s'agit en réalité d'une inscription problématique de l'action individuelle de l'État sur la nécessaire opération de régulation de la violence propre au monde. Certes, Roche a raison de rappeler dans ce contexte théorique des relations internationales l'idée, conforme à la vision machiavélienne, selon laquelle : « le réalisme postule la totale autonomie du politique. ».³ Mais celle-ci est non seulement celle de la puissance qui est au cœur de la constitution du monde, mais aussi et surtout celle qui fait reposer les opérations qui y ont cours sur la trajectoire subjective de l'État. L'action internationale de ce dernier ne se définit que par rapport à soi. Les autres ne font sens qu'en rapport avec l'idée que le moi de l'État se fait de son intérêt, plus explicitement de son espace, de ses sujets, de ses biens, de la sécurité de tout cet ensemble. Toutefois, cette perspective de l'autonomisation du politique au travers duquel plusieurs théoriciens ont entrevu l'horizon d'une écriture subjective du politique à l'échelle du monde et en rupture avec les références cosmologiques, théologiques et axiologiques du monde passé pose à la philosophie politique au moins un problème sur lequel il convient de s'arrêter. Est-il possible de parvenir à ordonner un monde dans lequel cohabitent plusieurs ipsités politiques, mobilisées par la seule puissance et dont l'existence n'est exclusivement régie que par le principe d'un égoïsme souverain ? Dans l'hypothèse probable d'une réponse négative, comment faire face ?

¹ Cf. Marie-Claude Smouts (dir.), *Nouvelles relations internationales*, *op. cit.*, notamment l'introduction son introduction ainsi que toute la première partie du livre.

² Roche, p. 32-33

³ *Idem*, p. 33.

11. 2. RATIONALISATIONS INTERNATIONALES DE SOI

Une analyse de la raison d'État dans son déploiement sur le terrain des enjeux qui ont gouverné les Traités de Westphalie pourrait être aussi intéressante pour dégager l'intelligibilité qui préside à l'opérativité du sujet étatique dans le système international moderne. Elle pourrait se faire de diverses manières et aboutir à des résultats plus ou moins différents mais dans tous les cas probants. Gérald Sfez et Christian Lazzeri en proposent chacun une lecture parmi les plus éclairantes dont nous pouvons retenir au moins deux enseignements distincts.¹

Le premier enseignement est de Gérald Sfez. Il pose les conditions du débat. Il signale avec justesse que : « le surgissement de la raison d'État est l'acte de naissance de l'État moderne. L'État moderne s'est fait annoncer par les pratiques de raison d'État et leurs légitimations sous ce terme. » Rappelant les circonstances qui ont favorisé l'irruption radicale de la raison étatique en Westphalie, Sfez en tire une réflexion générale qui doit son intelligence à Machiavel. Il affirme ce qui suit : « Quelle qu'ait été l'implication de la raison d'État dans les guerres de religion avant de représenter l'impartialité de l'État à l'égard des luttes religieuses et d'accompagner l'acte de leur pacification au nom de l'intérêt supérieur de l'État, et quelle qu'ait été l'intrication du religieux et du politique présente jusque dans le pouvoir du cardinal de Richelieu, le terme de raison d'État est lié au mouvement historique au cours duquel l'État s'est donné consistance propre. Les notions d'intérêt comme tel et d'intérêt de l'État commencent à prendre sens lorsqu'ils l'emportent sur les enjeux de la foi. »² Sfez tient cette analyse à partir d'une appréciation serrée des circonstances qui ont préparé et nourri la paix westphalienne tout au long de la modernité. Il s'agit en fait de comprendre que la subjectivité internationale de l'État est le produit de ses actes, de sa logique, en l'occurrence celle qui a le plus fortement signé son passage dans l'histoire et que l'on rapporte ordinairement à la raison d'État. Celle-ci n'a de véritable perspective qu'en tant qu'elle intervient dans le système

¹ Cf. Gérald Sfez, *Les doctrines de la raison d'État*, Paris, Armand Colin, 2000 notamment les chapitres 2. « La rupture: l'espace machiavélien » ; 3. « La mise en forme de la raison d'État » ; 6. « Les enjeux politiques » ; et 7. « La raison d'État allemande : le droit face à l'Empire » ; ensuite Christian Lazzeri, *Introduction à Henri de Rohan. De l'intérêt des princes et des États de la chrétienté (1658)*, Paris, PUF, 1995, puis « Intérêts privés et intérêts publics au XVII^e siècle: une critique de la raison d'État » in *Prudenza civile bene comune, guerra giusta. Percorsi della ragion di Stato tra Seicento et Settecento* (éd. G. Borelli), *Teoria e storia della ragion di Stato*, Quaderno 1, Naples, Archivio della Ragion di Stato-Adarte, 1999, 146-176 et enfin « Peut-on composer les intérêts ? » in Christian Lazzeri et Dominique Reynié (dir.), *Politiques de l'intérêt*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 1998, p. 145-191.

² Sfez, p. 139.

international. Elle coïncide avec l'esprit westphalien, c'est-à-dire qu'elle transgresse les règles établies et passe outre les valeurs propres à l'esprit du « concert des nations » dès lors que sa souveraineté en éprouve le besoin ou que le discernement de son intérêt l'oblige à le faire. Sfez tient une intéressante illustration à ce propos : « La politique de Richelieu d'alliance avec les hérétiques contre la puissance catholique en Europe et d'affrontement avec le Pape est exemplaire à cet égard du moment de la raison d'État. »¹ Elle est conforme à l'idée que Machiavel défend, celle de se méfier d'une supériorité à la rationalité propre à l'État, surtout quand cette autorité est celle des Papes tels qu'on les voit aussi ambitieux que corrompus ne servant d'autres intérêts que les leurs. C'est à l'État qu'il appartient de défendre son souverain bien, d'assumer radicalement son autonomie et de faire au point d'être obligé de faire la guerre à toutes les entités qui se prétendraient supérieures et qui voudraient la dominer. La conscience du prince westphalien est de ce point de vue une conscience tout entière faite de méfiance à l'égard des autorités chrétiennes qui ont longtemps cherché à lui imposer leur façon d'ordonner le monde. Avec Westphalie se dessine le domaine de définition de ce qui fait le propre de l'existence de l'État dans le monde et qui à ce titre le sépare et le cas échéant l'oppose à l'Église ou à toutes les formes de pouvoir supra-étatique d'essence religieuse.

Le second enseignement est de Lazzeri. Il prolonge celui qui précède en tentant de montrer comment, dans le même contexte, il devient de plus en plus pertinent d'inscrire la validité du projet politique sur le registre de l'écriture machiavélienne de l'État, celui du pouvoir d'État encadrée par sa raison propre. Dans *l'Intérêt des princes*, le Duc de Rohan, incarnation vivante du « Prince », ne fonde la légitimité de l'État qu'il gouverne qu'à partir de l'exercice de son autorité sur la défense des intérêts de son peuple face aux autres princes notamment ceux qui sont sous la domination ou l'influence des Églises constituées. A la différence de Sfez, Lazzeri ne fait pas reposer toute la responsabilité de la préservation de l'autonomie internationale de l'État sur les épaules du prince faces à l'éventualité et, le cas échéant, à la réalité d'une guerre avec les entités chrétiennes de l'époque. Il avance l'idée que la compréhension de la rationalité propre à l'État est celle qui incorpore les « grands » dans l'exercice de son autorité et la défense de son intérêt à l'extérieur. Cette défense ne prend pas non plus nécessairement la forme d'un affrontement dans le premier cas avec Richelieu. Elle peut aussi et surtout passer par la négociation et déboucher sur des compromis qui

¹ Sfez, p. 139..

maintiennent la souveraineté de l'État intacte. Il souligne précisément ce qui suit: « De même que l'intérêt de l'État se situe dans le *prolongement* de celui du prince, il se situe aussi dans le *prolongement* de celui des Grands sans autre médiation que la conception rationnelle qu'ils peuvent s'en faire. Et ce qui vaut pour les Grands vaut dans un autre domaine, pour les catholiques et les réformés qui ont à maintenir les compromis confessionnels élaborés. »¹

En effet, la raison d'être l'État dans le contexte westphalien tient beaucoup de cette séparation de l'Église et de l'État quant à la définition du statut des rapports entre les nations. Il semble bien que la volonté d'expurger la religion du jeu international par la force ou par le compromis soit la principale constante qui permette à l'État d'affirmer toute son autonomie et son autorité dans le concert des nations. Le pouvoir temporel s'est ainsi posé en s'opposant au pouvoir spirituel. « La théorie des deux glaives » si chère à De la Boétie qui avait fonctionné au niveau interne est devenue source de conflit et de désordre au niveau international. C'est donc au fondement anti-religieux de la logique westphalienne qu'il faudrait comprendre toute la puissance qui anime l'autonomie internationale de l'État ainsi que les métamorphoses dont elle fera l'objet tout au long de la modernité jusqu'aujourd'hui.

Certes, c'est à l'orée de cette nouvelle inscription du politique que le système international va hériter d'une idée de l'État dépouillée des considérations religieuses et ouverte sur un projet d'auto-constitution permanente. Le monde a ainsi émergé comme une constellation strictement politique, c'est-à-dire avec une constitution plurielle et laïque d'États souverains. Pourtant, il n'est pas certain que les chrétiens aient cessé de déterminer le jeu international en Europe. Les guerres de religions n'ont plus continué à déterminer le jeu international comme à l'époque pré-westphalienne. Toutefois, les religions ont continué à structurer la vie ou à diviser la vie des nations européennes jusqu'aujourd'hui. En effet, l'expression de cette actualité a pris des formes diverses. Des partis politiques se sont par exemple constitués sur des bases chrétiennes et ont élaboré puis exécuté des politiques internationales plus ou moins conformes à leurs convictions de base. L'essentiel de l'activité politique du XX^e siècle le témoigne amplement avec notamment la détermination des Démocrates Chrétiens dans le jeu politique en Italie, la Démocratie Chrétienne en France, le CDU en Allemagne, etc. De même, d'autres partis et gouvernements entiers se sont construits sur des bases d'hostilité vis-à-vis de la chrétienté et ont à leur tour exécuté des politiques internationales du

¹ Lazzeri, *Politiques de l'intérêt*, op. cit., p. 166.

même ordre. Le cas les plus emblématiques concerne le Bloc soviétique durant la guerre froide. Il y a même des raisons de penser que le terme de la guerre froide est constitutif du retour du religieux comme base d'affrontement sur la scène internationale. C'est notamment l'un des aspects de la thèse de Huntington du point de vue théorique¹ Il y a aussi le fait de la domination doctrinale des « Évangélistes pentecôtistes » autour de l'administration Bush II qui exerce incontestablement son hégémonie sur l'ensemble de la planète.² C'est aussi l'une des grilles d'analyse des attentats du 11 septembre et ses suites du point de vue pratique. L'événement mondial qu'a créé le décès du Pape Jean-Paul II l'atteste aussi quoi que de façon un peu spectaculaire et quand bien même il reste possible d'approfondir l'analyse pour apprécier la dimension effectivement internationale de son action pastorale, diplomatique et purement politique.³ Une prise en compte de toutes ces réalités permet de relativiser les interpellations à l'éjection du phénomène religieux au sein du vivre ensemble à l'échelle des nations modernes récemment remises au goût du jour par Régis Debray et, dans une certaine mesure, Michel Onfray.⁴

En somme, par-delà ces éléments d'actualités et surtout par-delà les références discursives à Sfez et à Lazzeri, il faut bien considérer que, quelle que soit l'approche choisie, les formes de rationalisation de la subjectivité étatique se sont profondément métamorphosées. Que ce soit l'approche des néo-réalistes qui fait tenir cette rationalité sur l'équilibre complexe entre les puissances ou celle des néo-libéraux qui la fait reposer sur la coopération entre États égoïstes, il y a toujours une logique individuelle d'État, d'essence machiavélique, qui gouverne le comportement des États entre eux ou dans le monde. En effet, s'il s'agit comme dans ces deux derniers cas de prendre rigoureusement en compte les transformations économiques internationales en plus de la nature prédatrice des hommes et de la conséquence politique de celle-ci, il faudra effectivement envisager une plus grande complexification du jeu avec l'intervention de nouveaux acteurs comme les entreprises multinationales, les logiques propres aux marchés mondiaux qui ont pour acteurs non des choses mais des symboles de grande valeur comme les capitaux par exemple. Certes, dans une

¹ Cf. Samuel Huntington, *Le choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 1997.

² Cf. Pierre Hassner et Justin Vaïsse, *Washington et le monde. Dilemmes d'une superpuissance*, Paris, Autrement, 2003.

³ Nous faisons particulièrement référence au prix qui lui a été décerné par la revue *Politique internationale* pour « son œuvre « terrestre » en particulier sa contribution décisive au démantèlement de l'Empire soviétique et à l'effondrement du communisme en Europe. Sans oublier son combat inlassable pour les droits de l'Homme qui l'a conduit à fustiger, d'un bout à l'autre de la planète, tous les dictateurs de droite et de gauche », Vatican, Salle Clémentine, 2 octobre 2004, www.politiqueinternationale.com Cf. aussi Bernard Lecomte, *Jean-Paul II*, Gallimard-NRF Biographie, 2003.

⁴ Régis Debray, *Les communions humaines. Pour en finir avec la « religion »*, Paris, Fayard, 2005 et Michel Onfray, *Traité d'athéologie*, Paris, Grasset, 2005.

telle intégration, la rationalité subjective de l'État se voit bridée par les forces qui lui sont étrangères mais il est difficile de concevoir dans l'esprit machiavélien que celles-ci soient à même de jouir d'une autonomie comparable à celle de la politique, *a fortiori* de se substituer à elle. La raison, simple, tient au fait suivant : l'espace, les acteurs et les règles du marché continuent à être investis, contrôlés, définis voire sanctionnés par des raisons politiques, par des fins qui demeurent garanties par les pouvoirs d'État, directement ou indirectement; et cela s'effectue avec une radicalité telle que tout ce qui pourrait remettre en cause cet ordre des choses résiste difficilement. Cette rationalité ne peut être que le fait du sujet international par excellence qu'est l'État. Que penser dès lors des autres approches qui tendent à la fois à relativiser cette réduction de la subjectivité internationale à l'État comme c'est le cas aujourd'hui chez les transnationalistes ? Quelle rationalité internationale autre qu'étatique pourrait-il y avoir dans la modernité internationale ?

La réponse à une telle question déborde très largement le propos introduit par Sfez et Lazzeri mais il ne s'en écarte pas fondamentalement. Car, si la « découverte » de nouvelles subjectivités propres à instruire des rationalités politiques concurrentes à la raison d'État est envisagée avec l'école transnationaliste, elle ne prend sens que dans la mesure où ce qui s'oppose à la rationalité internationale d'État y prend sa source. De ce point de vue, il faudrait considérer que la constellation de nouveaux acteurs internationaux qui ont émergé au cours de la décennie 90 avec la chute du mur de Berlin et le démantèlement du système communiste n'est lisible qu'en référence au système westphalien. Ces nouveaux acteurs que sont les Organisations Non Gouvernementales, les entreprises multinationales, les organisations internationales affranchies de la contrainte bipolaire, les associations transnationales, les organismes humanitaires, les flux migratoires et financiers etc. forment une constellation d'acteurs qu'il est devenu possible d'identifier non plus à partir de leurs identités intrinsèques mais de leurs rationalités propres. Celles-ci ont d'ailleurs pour la plupart été situées dans des espaces politiques d'un nouveau genre appelés « réseaux ». Qu'est-ce qui caractérise ceux qui agissent dans les réseaux face à l'autonomie internationale de l'État ?

En réalité, il y a des caractéristiques multiples et disparates. On pourrait retenir les éléments les plus réguliers du discours sur ces « nouvelles relations internationales ». Il s'agit non pas de choses réelles, matérielles et rigides mais d'occasions, de processus et de flux qui s'articulent en termes du rapport des moyens aux fins entre diverses associations humaines, qui s'expriment non

seulement en termes de croisement entre les intérêts et les discours de diverses organisations mais aussi en termes de fragilité et de précarité des accords et des consensus qui en sortent. Ces « nouveaux » acteurs sont porteurs de nouvelles rationalités qui tendent à affaiblir l'autonomie du politique dans le monde, et plus fortement encore la puissance de la subjectivité étatique dans la vie internationale. Ils sont désormais porteurs d'une puissance incontestable. Puisqu'ils sont porteurs de rationalités politiques internationales, cela fait-il d'eux des sujets internationaux à part entière ? Il convient de faire recours à *l'époque* si l'on se situe sur un plan d'analyse général. En revanche, le sont-ils dans une lecture machiavélienne de l'ordre du monde ? Il est possible d'en douter. Dans l'horizon machiavélien, qui est aussi celui des réalistes dans le système westphalien, le monde n'a d'autres sujets véritables aux conduites parfaitement rationnelles que les États. Les autres constituent une constellation de satellites agissant autour ou à travers des rationalités internationales propres aux États dont l'école transnationaliste ne semble pas avoir pris toute la mesure. Faudrait-il pour autant considérer la figure machiavélienne de la subjectivation internationale de l'État comme une donnée qui suffise à épuiser le sens du monde tel que le système westphalien en rend compte ? N'y a-t-il pas lieu d'examiner aussi la part critique qui pourrait porter sur le caractère désincarné d'une représentation de la subjectivité politique ? L'idée d'une telle critique ne passera-t-elle pas simplement par un effort de figuration de la civilité internationale ?

Chapitre 12

La citoyenneté internationale : une critique de la souveraineté

Lorsque la question de la citoyenneté se pose dans la perspective qui a été développée jusqu'ici, il est logique de penser que c'est exclusivement en référence à la figure subjective de l'État que la question pourrait être abordée et traitée. Il s'agirait ainsi d'une commune mise en œuvre des pratiques et mœurs de la vie internationale ayant pour sujets non pas les individus mais les États. Une telle perspective risquerait d'enfermer la réflexion dans une sorte de monisme répétitif puisqu'il est à peu près entendu que, rendu à ce niveau de la réflexion, la subjectivation de la vie internationale est définitivement articulée autour de la personnalité de l'État. Elle rend compte de l'ensemble des éléments qui participent de la formation et du fonctionnement même de cet acteur de l'ordre machiavélien du monde qu'est l'État ainsi que des objectifs qu'il s'assigne dans un environnement hostile et concurrentiel.

En revanche, lorsque la question de la citoyenneté est cernée à partir de son sens philosophique strict, celui qui l'entend comme occasion d'accomplissement de l'animal politique qu'est l'homme, la perspective s'énonce avec autrement plus de fécondité. En effet, lorsque moi, en tant qu'individu ou plus précisément membre de la cité, je considère l'accomplissement de ma condition politique comme une réalité propre à me conférer un statut et des droits particuliers, j'appartiens nécessairement à une entité politique qui sert de cadre à cette opération, à savoir la cité ou l'État dans le langage westphalien. Toute la question est alors de savoir comment s'effectue cette opération dans la perspective où les États se font face, se surveillent, rivalisent et « virtualisent » le fait de la guerre ainsi que le suppose l'esprit machiavélien à l'œuvre dans le système westphalien. Plus radicalement encore, il s'agit de se prononcer sur le traitement qui est réservé à la citoyenneté face à la réalité implacable du commerce de puissance entre les souverainetés à l'échelle du monde et quel sort lui réserver en dehors de l'État. L'idée pourrait consister, de ce point de vue, à remobiliser la problématique machiavélienne de la citoyenneté en la reliant cette fois à l'interprétation qui en est faite dans les théories réalistes des relations internationales. En sachant que chez Machiavel, le citoyen est nécessairement sujet de l'État, comment, dès lors, aborder le problème de la citoyenneté dans les rapports d'un État à un autre ayant à l'esprit les dispositions

d'incertitude et d'insécurité dans lesquelles se trouvent engagés leurs liens et de quelle façon il convient de les tenir ? Comment, de ce point de vue, accueillir les « nouveaux débats » sur l'émergence fulgurante de la figure de l'individu en politique internationale qui échappent à l'analyse westphalienne, amoindrissant ainsi sa portée aujourd'hui ? Comment réinscrire enfin cette double interrogation dans la compréhension de ce que donne à penser ce qui serait une critique machiavélienne des transformations internationales contemporaines ?

En fait, la problématique de la citoyenneté, rapportée à l'individualité du sujet, est généralement considérée comme marginale dans la construction westphalienne du monde. Le statut de citoyen semble avoir été déconsidéré dans la formation westphalienne comme élément constitutif du système international. Il a fallu attendre l'avènement des nouvelles relations internationales pour voir le problème resurgir, encore qu'il s'agisse d'un surgissement qui n'aïlle de soi. En effet, un ensemble de travaux consacrés à la question pose d'emblée le problème : « L'objet de cet ouvrage paraîtra peut-être surprenant, voire exotique, aux yeux de plus d'un lecteur, car les individus en tant que tels n'ont guère constitué jusqu'ici une catégorie usuelle de l'analyse politique internationale. »¹ Cette idée n'est pas une simple précaution mais une réelle prise de conscience de l'absence d'une telle préoccupation dans l'esprit de Westphalie. Une explication, parmi d'autres, semble tenir au fait que : « La grande discrétion du thème individualiste dans la littérature consacrée aux relations internationales semble résulter d'un faisceau convergent de raisons épistémologiques, théoriques, idéologiques et pratiques, qui, sans être toujours manifestes, ont néanmoins réussi largement à imposer cette « évidence » : au regard de la politique internationale, l'individu serait, par définition, hors-champ sinon hors-sujet. »² Dans le concert des nations né à Westphalie, le citoyen semble effectivement n'avoir aucune existence en tant qu'individualité. La réflexion machiavélienne est à inscrire au fondement de cette perspective. Il s'agit d'une vision politique internationale qui tient sur une représentation statologique de ce qui constitue l'enjeu de la mise en ordre du monde, celle qui porte précisément les rapports problématiques entre les États, le langage de leurs intérêts respectifs et les jeux de puissance auxquels ce croisement des intérêts donne lieu. L'ordre du monde procède de ce point de vue d'un simple règlement des relations d'État à État, d'un ajustement des différents intérêts et d'une recherche d'équilibre entre les puissances qui ne tient aucunement compte

¹ Michel Girard (dir.), *Les individus dans la politique internationale*, Paris, Économica, 1994, p. 1.

² *Idem*.

d'un tiers qui serait le citoyen, c'est-à-dire par définition membre de l'État et non pas membre du monde.

La prise en charge de cette question par l'école réaliste des relations internationales est notamment assurée par Morgenthau. Celui-ci émerge ainsi comme l'un des principaux théoriciens contemporains de cette évacuation de la question citoyenne du champ des rapports entre les nations. La citoyenneté n'y est envisageable que dans la mesure où elle participe de l'effort de constitution et d'opération entrepris dans le cadre de l'État ou simplement lorsqu'il s'agit de jouir des bienfaits ou souffrir des méfaits de sa puissance extérieure : « quels que soient les buts ultimes de la politique internationale, souligne-t-il, la puissance est toujours son objectif premier. »¹ C'est à l'État qu'il revient d'atteindre ce but primordial et à aucun autre sujet politique. Il faudrait entendre par là que l'individu ne constitue guère une préoccupation significative dans cette école. Mais il faudrait également entendre autre chose que son contraire, c'est-à-dire que, par la même occasion, ce qui n'est pas premier n'est pas non plus nécessairement dernier. En fait l'idée est non pas de chercher une illusoire voie médiane entre ces deux extrêmes mais de mettre en relief les relations et contradictions qu'il est possible d'y découvrir. Celles-ci pourraient permettre de dévoiler l'idée, stimulante, selon laquelle ce qui apparaît, dès l'origine, comme une évidence de départ peut tout aussi s'accompagner de considérations critiques dès lors qu'on fait attention aux multiples usages qui ont pu en être faits dans l'histoire des relations internationales, notamment celles qui font signes à l'éthique politique internationale dans son face-à-face avec l'intelligence machiavélienne du monde. Ce face-à-face relève de deux attitudes vis-à-vis de la logique westphalienne : la première rend compte des objections qu'il est possible de lui adresser tout en admettant la pertinence de sa logique; la seconde témoigne de la validité de ces opérations sans en épouser la logique.

12. 1. RESERVES ORTHODOXES

D'emblée, il convient de signaler que le débat sur la vie internationale demeure le produit d'une représentation stato-centrée propre au système westphalien. Il réduit le statut de la citoyenneté presque à néant. Son point de vue est pour une large part fondé sur l'idée selon laquelle les citoyens n'ont pas de rôle particulier à jouer dans un environnement international dominé par le jeu des puissances propres aux États. En d'autres termes, hors de l'inter-subjectivité étatique, il n'y

¹ Hans Morgenthau, *Politics Among Nations*, op. cit. , p. 15.

a point de constitution politique du monde, autrement dit il n'y a pas de vie internationale en dehors des États. Ce point de vue est d'abord remis en cause ou tout au moins relativisé par Raymond Aron. Certes, ce dernier en reconnaît la pertinence de façon globale parce qu'il partage la même conception politique du monde, celle dans laquelle se développe entre les États une ambition intéressée et une adaptation aux règles communes de la puissance. Mais Aron, dans une démarche toujours dialectique, n'exclut pas pour autant la perspective contraire, celle qui permet de faire une lecture du système international en termes plutôt multcentrés. Il s'agit selon lui de penser une configuration des États « organisés selon des principes autres et se (réclamant) de valeurs contradictoires »¹ Aron attire effectivement l'attention des diplomates et de tous ceux qui sont fascinés par les symphonies du « concert des nations » sur l'extrême complexité du monde à mettre en ordre tel qu'on s'y est employé tout au long de l'épreuve westphalienne. Plutôt que faire disparaître la problématique de la citoyenneté comme toutes les autres problématiques au profit d'une intelligibilité exclusive des relations inter-étatiques comme forme de vie internationale, il propose de saisir les situations au cas par cas, « non seulement de considérer chaque cas en ses particularités concrètes mais aussi de ne méconnaître aucun des engagements de principes et d'opportunités et de n'oublier ni les rapports de forces ni *la volonté des peuples*. »² En fait et d'une façon décisive, il s'agit d'affirmer que la prise en compte de la volonté des peuples dont parle Aron constitue d'une certaine façon l'une des clefs de la remise en ordre du système international dans la mesure où il faudrait désormais entendre que les membres de la communauté qui forment le peuple et sur lesquels s'exerce la domination de l'État peuvent engager des actions à l'échelle des nations sans en référer à l'autorité de celui-ci.

Contrairement à ce qui prévalait dans les Traités de Westphalie, s'esquisse une perspective pour les citoyens de poser des actes hors et même au besoin contre le pouvoir d'État sans que cela pose le moindre problème à l'ordre international. Concrètement, il s'agit d'envisager la possibilité d'échapper aux marquages des territoires dont les États ont le monopole en circulant à travers les frontières sans avoir à rendre compte et même parfois avec la volonté délibérée de ne pas rendre compte aux États qui sont liés par les mêmes frontières. Ce fut le cas avec de nombreux mouvements migratoires qui ont émaillé toute l'histoire des relations internationales. Il s'agit en effet de bien considérer que : « Dans un monde où l'État prétend au statut d'acteur exclusif et

¹ Raymond Aron, p. 108.

² *Idem*. C'est nous qui soulignons.

souverain de la scène internationale, le processus migratoire dérange et devient source d'anomie : se réalisant souvent hors de l'État, ou en le contournant, il contribue couramment à défaire les allégeances citoyennes, à défier les politiques publiques, à créer des espaces échappant au contrôle politique et, en fin de compte, à ériger parfois l'individu ou les réseaux d'individus en micro-acteurs souverains du jeu international. »¹ La fluidité des mouvements migratoires est un facteur de remise en cause de l'ordre international réglé par les États. Il rend possible l'émergence de l'individualité citoyenne hors du contrôle étatique. Ce processus arrive à faire sens partout dans le monde y compris dans des zones aussi marginalisées celle d'Afrique comme le rapporte une récente étude.²

Il en est de même avec les revendications populaires qui s'expriment dans un sens tout à fait contraire à celui des États. La conscience des masses populaires a pu faire des citoyens de véritables acteurs internationaux qui sont arrivés à déstabiliser voire renverser des États constitués. Les exemples abondent avec notamment les bolcheviks dans l'État tsariste en Russie et tous les autres États environnants qui formeront l'Union soviétique, avec les communistes chinois autour de Mao Tsé Toung contre le régime de Tchan Kaï Tchek, avec les guérilleros cubains autour de Castro et Che Guevarra contre le régime du Général Battista ou enfin les mouvements autour des conférences nationales souveraines qui ont ébranlés la plupart des États autocratiques de l'Afrique subsaharienne au début des années 90. A travers ces mouvements révolutionnaires, les citoyens entreprennent de renverser les États qu'ils estiment inaptes à les gouverner et à instituer de nouvelles formes de gouvernement. Il est vrai que dans ce cas précis, ces citoyens vont à leur tour reproduire des formes de gouvernement étatique qu'ils avaient renversé même si les modalités du fonctionnement auront été pour une large part modifiées. Quoi qu'il en soit, les citoyens auront ainsi participé à la formation de la vie internationale même si leur investissement a dû quelque fois transiter par la figure de l'État.

¹ Cf. Bertrand Badie, « Flux migratoires et relations transnationales » in B. Badie et C. Wihtol de Wenden (dir.), *Le défi migratoire. Questions de relations internationales*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994, p. 27-39, p. 27. En cette fin du XX^e siècle, la situation se résume à ce propos introductif de ces deux auteurs : « Dans l'Europe du Sud, les anciens pays de départ sont devenus, au cours de la décennie 1980, des pays d'accueil. En butte à une pression migratoire venant surtout du Sud de la Méditerranée – monde arabo-musulman et Afrique noire –, ils perçoivent cette proximité comme une menace. Sur l'autre rive, la croissance démographique, l'instabilité politique parfois, le chômage, l'urbanisation accélérée font pression sur les départs : une immigration interne externalisée ensuite, diversifiée quant aux types de migrants et souvent envisagée comme permanente, contrairement au passé. », *idem*, p. 18.

² Luc Sindjoun (dir.), *États, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004.

Ce qui précède vaut également pour ce qui suit. En effet, une autre modalité de sortie du contrôle étatique de la citoyenneté correspond au cas de ces citoyens pétris de talent, d'audace et de force qui sont capables de se déclarer insoumis à leurs États, de faire allégeance à d'autres États pour restaurer le pouvoir d'État ou, à tout le moins prendre possession de nouvelles formes de pouvoir. C'est le cas de De Gaulle face à l'État de Vichy qui s'allie aux anglais pour dénoncer le gouvernement de Pétain, organiser la résistance avec les forces alliées et restaurer l'autorité légitime de l'État français. C'est aussi le cas De Denis Sassou Nguesso qui perd le pouvoir lors des premières élections démocratiques au Congo-Brazzaville au début des années 90 et qui arrive à le reconquérir quelques années plus tard après avoir organisé une résistance armée contre le régime démocratiquement élu de Pascal Lissouba grâce à l'intervention militaire de l'armée angolaise et, semble-t-il au soutien logistique de TOTAL FINA ELF. C'est enfin le cas, dans une moindre mesure, d'Oussama Ben Laden qui proclame son insoumission à l'État saoudien « corrompu et sous la tutelle des infidèles » et s'allie successivement aux régimes yéménite, soudanais et surtout taliban en Afghanistan pour conquérir le pouvoir symbolique de chef du Djihad international et se donne les moyens de sanctionner les « infidèles » américains et leurs alliés qui pillent la richesse des pays arabes, souillent la terre sainte de l'Islam et sont associés aux crimes perpétrés contre le peuple palestinien. Les *condottieri* des temps modernes participent ainsi, parfois sous des formes totalement perverses comme dans ce dernier cas, au processus d'élaboration de la citoyenneté internationale.

Mais il faut bien reconnaître que, dans ces cas de figure et dans d'autres qui pourraient être analogues, le statut de citoyen demeure porté par une grégarité ou des organisations politiques qui ne facilitent pas une claire énonciation de l'individuation de la citoyenneté internationale, et surtout sans faire référence de façon positive ou négative à l'État. La critique réaliste reste radicale, devant cette insignifiance de l'individu dans la vie internationale tout au long de la modernité. A la suite de ce qui précède, il y a même lieu de considérer les critiques néo-réalistes comme des niveaux de complexification de l'interprétation réaliste de la vie internationale où l'individualité citoyenne reste fondamentalement tributaire des relations inter-étatiques.

C'est avec la fin de la guerre froide qu'un vrai débat va effectivement prendre place dans cette direction. Les acteurs internationaux vont se diversifier avec la globalisation. L'individu en

profitera pour prendre une place importante dans ces transformations, les unes étant aussi variables que les sont autres complexes. Jean-Jacques Roche situe très clairement la longue articulation historique de ce phénomène : « La transformation des structures, liée aussi bien à la décolonisation qu'à la multiplication des acteurs non-étatiques ou encore à la prise en compte de l'internationalisation des économies détruit la croyance dans l'unicité des acteurs. L'État n'était plus le seul acteur du jeu international qui se devait d'intégrer de nouveaux intervenants, tels les organisations internationales, les firmes multinationales, les mouvements de libération nationale, les organisations non gouvernementales, etc.»¹ En fait, il semble plus juste de saisir cette diversification des acteurs comme une stratégie progressive de sortie de l'État mise en route par ce qu'on appelle la société civile, c'est-à-dire les citoyens et pour des intérêts dont l'État n'est plus irréductiblement comptable. Les membres de la cité, tout en conservant leur statut politique, vont graduellement s'émanciper de la tutelle étatique pour mettre en forme de nouveaux projets de mise en ordre du monde qui ont pour conséquence de fragiliser la référence à la puissance et de dérouter l'idée d'une rationalité commune du rapport aux intérêts nationaux. Vers la fin du XX^e siècle, le monde westphalien semble fortement traversé par des logiques citoyennes que les théories transnationalistes vont mobiliser avec vigueur pour donner un nouveau sens à ce qui a été annoncé, à un moment donné, comme l'ère « post-westphalienne » des relations internationales et même comme l'avènement d'un « monde post-international ».²

Un foisonnement de processus vont traduire ce déclasserment international de l'État notamment l'irruption de la société civile dans le jeu, la mise en réseau du citoyen, l'intervention des flux transnationaux, etc. Une résonance conceptuelle de cette crise westphalienne sera donnée par le truchement de ce qu'on a appelé « la citoyenneté postnationale » dont la construction européenne propose un modèle d'expérimentation anticipé et inédit. Il s'agit de cette nouvelle sorte de citoyens qui échappent philosophiquement à l'État, par la voix par exemple de Jürgen Habermas, à travers ce qu'il appelle un authentique « patriotisme constitutionnel » se référant non plus à une participation commune à la figure étriquée de l'État-nation mais à une nouvelle invention du politique à l'échelle multinationale fondée sur l'adhésion aux valeurs de la démocratie et de l'État

¹ Roche, p. 47.

² Cf. Didier Bigo, dans une articulation où il se prononce sur « l'épuisement du système westphalien » et proclame avec emphase « la clôture du système westphalien » et l'avènement d'un « monde post-international », « Nouveaux regards sur les conflits ? » in Smouts (dir.), *Les nouvelles relations internationales, op. cit.*, p. 309-354, p. 329 pour les citations.

de droit.¹ L'ère de « la citoyenneté post-nationale » advenait ainsi avec une impressionnante fulgurance et l'Union Européenne en constituait, semble-t-il, le cadre politique le plus adéquat.² En effet, cette irruption du citoyen en tant que acteur politique international à part entière a constitué un maillon essentiel de la chaîne des causes qui ont entraîné une série de fins : la fin du politique,³ la fin de l'État,⁴ « la fin de la souveraineté »⁵, *la fin des territoires*,⁶ *la fin de l'ordre militaire*,⁷ bref la fin de tout ce qui liait la modernité internationale à Machiavel et à son inscription westphalienne. C'est le même mouvement qui a donné lieu au déferlement de la vague des *post-*, dont certains n'hésitent pas à penser que celle-ci est aussi, en bonne partie en tout cas, imputable à la critique postmoderne des relations internationales et plus généralement des sciences sociales.⁸

Il va sans dire que la constellation de toutes ces transformations fraîches intervenues après la guerre froide préfigurait le fait tendanciel de la « globalisation ». En même temps, elles portaient les germes de l'articulation biopolitique mise en branle par Foucault pour rendre compte de la fragmentation de ces nouveaux ordres de pouvoir souterrainement à l'œuvre dans les conduites des individus. Elles donnaient aussi du sens à toutes les autres révolutions scientifiques et sociales qui ont pu déterminer la sortie de l'État du jeu international pour y restaurer l'action citoyenne et toute les déclinaisons de l'altérité qui en étaient issues. Daniel Bensaïd parle à ce propos de vastes métamorphoses politiques qui, à ses yeux, se révèlent véritablement impressionnantes et augurent d'une nouvelle ère des relations internationales et plus généralement d'une constitution politique du

¹ Jürgen Habermas, *Après l'État-nation. Une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 2000, ainsi que le commentaire que propose Jean-Marc Ferry et Paul Thibaud, *Discussion sur l'Europe*, Paris, Fondation Saint-Simon et Calmann Lévy, 1992 et Bertrand Badie, « Vers la responsabilité cosmopolitique ? A propos d'Habermas, *Après l'État-nation, Temps modernes*, 610, 09.2000, p. 95-105.

² Nous faisons référence, entre autres à Dominique Schnapper qui parle très précisément de « la citoyenneté postnationale » in *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, *op. cit.*, p. 256-26. Nous faisons également référence à un travail qui se montre attentif à l'interaction entre faits, idées et histoire que proposent Alain Dieckhoff et Christophe Jaffrelot, « De l'État-nation au post-nationalisme ? » in Marie-Claude Smouts (dir.), *Les nouvelles relations internationales*, *op. cit.*, p. 59-74.

³ « Fin du politique et mondialisation », *Catholica*, 79, printemps 2003, p. 11-61.

⁴ Bruno Frémond, *La fin de l'État jacobin?*, Paris, LGDJ, 1998.

⁵ Gérard Mairet *Principe de souveraineté*, *op. cit.*

⁶ Cf. Bertrand Badie, *La fin des territoires*, Paris, Fayard, 1995.

⁷ Maurice Bertrand, *La fin de l'ordre militaire*, Paris, Presses de Sciences Po., 1996.

⁸ Cette vision des transformations du monde a été développée par Antonio Negri et Michael Hardt in *Empire*, Paris, Exils, 2000 notamment les des deux premières parties consacrées à « La constitution politique du présent » et aux « Transferts de souveraineté », p. 23-98 et 99-256. Nous pensons à divers adjectifs qui visent à dépasser, tout en les reconduisant autrement, diverses catégories politiques telles que : post-étatique, post-national, post-international, post-westphalien, post-politique, etc. Marie-Claude Smouts n'hésite pas à ironiser la dessus et à qualifier cette mode de propre à « la caricature postmoderne » ; cf. « Du côté de chez Grotius : l'individu et les relations internationales chez un ante-moderne » in Bertrand Badie (dir.) *Les relations internationales à l'épreuve de la science politique*, *op. cit.*, p. 383-395, 384.

monde inédite.¹ Toutefois, des interrogations, sans être élaborées, subsistent et indiquent la perspective d'une interrogation fondamentale : faudrait-il penser que le passé international a toujours ignoré aussi radicalement radicalement la citoyenneté et ne le découvre qu'à la fin du XX^e siècle ? Autrement dit, la longue régulation westphalienne du monde n'a-t-elle que marginalement fait écho à la réflexion sur le statut de citoyen alors que la modernité est souvent présentée comme l'occasion philosophique qui a su reprendre sa pertinence politique découverte par les anciens mais délaissée par les scolastiques ?

Avant d'y répondre, peut-être faudrait-il prendre l'exacte mesure de ces métamorphoses constitutives de l'irruption de l'individualité citoyenne sur la scène internationale à la fin du XX^e siècle. Peut-être convient-il de le faire sous la forme de cette prescription de Marcel Merle à ce propos : « Pendant trop longtemps, la théorie des relations internationales a eu le tort de négliger l'action des personnalités individuelles sur la vie internationale. Sous prétexte de rectifier le tir, on risque de tomber dans l'excès inverse. »² On pourrait effectivement être enclin à penser que toutes les « nouvelles » transformations des relations internationales participent de cet « excès inverse ». Plus proclamée que mesurée, l'irruption de la citoyenneté sur la scène des « nouvelles relations internationales » reste encore à confirmer si tant est qu'il soit possible de la comprendre en dehors des logiques de perception étatiques. En réalité, sa mesure reste encore à prendre. C'est tout à fait dans ce sens que va le propos de Merle. Après avoir invoqué une référence à Machiavel, précisément au modèle du « prophète armé » comme illustration de l'acteur individuel apte à déterminer les transformations internationales, modèle qui finalement s'avère assez peu opératoire sur l'actualité, il maintient le doute quant à la viabilité durable de cette irruption du citoyen dans le jeu international à la fin du XX^e siècle. Il le dit assez longuement mais de façon claire et circonspecte dans les termes qui suivent : « Il resterait toutefois à se demander si la transformation récente des relations internationales (recul de l'État-nation, montée des forces infra-nationales et transnationales) ne favorise pas l'émergence de nouveaux types d'acteurs individuels. C'est une probabilité, qu'il convient cependant d'aborder avec prudence. Il est trop tôt pour savoir si des personnalités douées d'un véritable charisme parviendront à se dégager des réseaux organisationnels qui leur auront permis d'accéder à un certain niveau de responsabilité. Si elles

¹ Cf. Daniel Bensaïd, *Le pari mélancolique : métamorphoses de la politique, politique des métamorphoses*, Paris, Fayard, 1997.

² Marcel Merle, « Les prophètes désarmés » in Michel Girard (dir.), *Les individus dans la politique internationale*, Paris, Economica, 1994, p. 181-197, p. 195 pour la citation.

devaient se confirmer durablement (ce qui reste à prouver), la multiplication et la différenciation des centres de pouvoir pourraient produire des effets contrastés : favoriser l'émergence d'une nouvelle race de prophètes, mais limiter en même temps le champ d'influence de chacun d'eux. »¹

En fait, la première réponse d'envergure est assez surprenante. Elle reprend à son compte la perception westphalienne qui voudrait réduire la citoyenneté internationale à la subjectivité propre à l'État. Elle n'est pas le fait de Machiavel ni d'un machiavélien. Elle lui fait signe sans s'y référer. Elle relève de ce que Klaus-Gerd Giesen appelle « l'analogie anthropomorphiste ». ² Grosso modo, il s'agit de l'idée selon laquelle, le citoyen dans le monde westphalien ne saurait être une personne physique faite de chair et de sang. Mais cette forme impersonnelle du sujet ne saurait avoir les mêmes fins et responsabilités que ceux qui incombent aux citoyens de la cité. En quels termes s'énonce cette déclinaison de la citoyenneté internationale et en quoi diffère-t-elle de celle de la critique internationale contemporaine ?

En effet, selon Giesen, « le plus petit dénominateur commun qui sous-tend l'ensemble des théories dominantes de l'éthique des relations internationales réside dans l'analogie anthropomorphiste établie entre l'État et l'individu. Bien qu'ambitionnant des portées doctrinales très inégales, ses diverses manifestations ne participent pas moins au consensus sur l'individuation de chaque État, qui acquiert de ce fait une personnalité propre au sein soit de la société, soit de l'anarchie internationale. »³ De ce point de vue, la cité mondiale a ses membres au même titre que la cité grecque. Un État est à considérer comme un citoyen du monde. On pourrait ainsi parler d'une citoyenneté étatique. En quelque sorte, les Relations internationales constituent le cadre d'étude par excellence de cette déclinaison de la citoyenneté internationale. Elle pourrait se confondre avec celle qui se rapporte à la subjectivation internationale de l'État.⁴ Pourtant, il y a une différence significative. Cette déclinaison anthropomorphiste de la citoyenneté étatique reste étrangement marquée par les caractéristiques qui sont propres à la figure individuelle de la citoyenneté connue en philosophie politique alors que celle de Machiavel assume volontiers son image de « monstre froid », sans états d'âme ni scrupules propres aux individus, ne fonctionnant qu'en termes d'intérêts

¹ Merle, p. 197.

² Cf. Klaus-Gerd Giesen, « L'analogie anthropomorphiste, l'éthique de la "marchandisation" et le concept de société civile » in Giesen (dir.), *L'éthique de l'espace politique mondial. Métissages disciplinaires*, Bruxelles, Bruylant, 1997, p. 73-96.

³ Giesen, p. 73.

⁴ Voir le sous chapitre qui précède : 11. 1. « la subjectivation » internationale : une mise en acte de la souveraineté ».

objectifs, de géométrie des rapports de forces et de référence à la ruse des princes incarnée dans la rationalité propre à l'État. Giesen fait reposer son analyse sur une lecture serrée des auteurs classiques de la philosophie politique : Hobbes, Montesquieu, Kant et Rawls. Une rapide économie permet d'en prendre la mesure.

En effet, les quatre grands témoins de la modernité politique auxquels fait référence Giesen éclairent de façon inégale mais complémentaire et pertinente la lecture qu'il est possible d'avoir sur l'intervention internationale de l'État en tant que citoyen dans les relations internationales westphaliennes. Il y a d'abord cette référence à Hobbes : « Depuis le célèbre treizième chapitre du *Léviathan* de Hobbes, souligne Giesen, l'idée maîtresse consiste à concevoir l'État comme une entité politique agrégeant les intérêts d'une multitude d'individus partageant une même expérience, et leur garantissant la sécurité. Par extension, l'État, considéré comme étant un et indivisible, fait office de "personne" surhumaine dès qu'il entre dans la scène internationale. »¹ L'engagement international de l'État est un engagement citoyen, qui considère le monde comme sa cité et qui a une responsabilité « surhumaine » en ce sens qu'il transcende le caractère individuel, « personnel », de la citoyenneté pour porter toute sa dimension collective, supérieure et souveraine. Cette caractérisation de l'État comme « surhomme » qui s'engage dans la vie internationale dépend chez Machiavel, et plus tard chez Nietzsche, de « la volonté de puissance » pour s'accomplir totalement.

La perspective dans laquelle l'État est invité à agir comme un citoyen conscient de ses responsabilités vis-à-vis de soi, des autres et du monde retient aussi l'attention de Montesquieu. Giesen le rapporte avec les mots du philosophe lui-même lorsqu'il écrit précisément ce qui suit : « De cette personnification de l'État, Montesquieu en avait fourni la matrice dans *De l'Esprit des Lois* dans les termes qui suivent : « La vie des États est comme celle des hommes. Ceux-ci ont droit de tuer dans le cas de la défense naturelle; ceux-là ont droit de faire la guerre pour leur propre conservation. »² L'analogie est, pour ainsi dire, radicale. La civilité interne des membres de la cité correspond exactement à celle des membres du monde. L'attitude qu'ils ont dans cette détermination à se conserver en tant qu'être et à persévérer dans cette condition, dans leur *conatus* comme dirait Spinoza, est identique. C'est dans le prolongement d'une telle perspective que la

¹ Giesen, p. 73-74.

² *Idem*, p. 74. Pour la référence à Montesquieu cité par l'auteur, cf. *De l'Esprit des Lois*, [1748], vol. 1, Paris, Garnier, 1961, livre X, chapitre II, p. 145. C'est Giesen qui souligne.

référence à Kant est à comprendre. D'après Giesen : « Kant a repris l'analogie anthropomorphiste au début du Second Article Définitif de son Projet de paix perpétuelle. Il y déclarait: « Il en est des peuples, en tant qu'État, comme des individus », avant d'esquisser le dépassement de cette situation : « Au tribunal de la raison, il n'y a qu'un seul moyen de tirer les États de cette situation turbulente, où ils se voient toujours menacés de la guerre, à savoir : renoncer, *comme les particuliers*, à la liberté anarchique des sauvages, pour se soumettre à des lois coercitives, et former ainsi un État des nations (*civitas gentium*) qui embrasse insensiblement tous les peuples de la terre ».¹ La civilité internationale correspond précisément à la capacité qu'ont les États à se comporter en citoyens du monde et à considérer les autres comme tels. Il s'agit de la condition qui pourrait permettre d'échapper à l'anarchie internationale que les réalistes tiennent pour consubstantielle au système westphalien. La dernière référence, et non la moindre, est celle que Giesen fait à John Rawls. Ce dernier va à son tour considérer « les États comme des "*personnages* artificiels qui habitent [le] mécanisme de représentation" constructivistes, ou, autrement dit, la seconde "position originelle" (après celle rassemblant les "vrais individus". Ainsi, il se soumet [...] au spectre de la personnification par analogie. »² La civilité des individus et celle des États partagent cette construction de la responsabilité de chacun dans le rapport public à son environnement interne pour les premiers et internationale pour les seconds.

Ces quatre brèves énonciations de la citoyenneté internationale reconnaissent à l'État sa personnalité civique et lui attribuent les fonctions et responsabilité qui vont avec. Mais elles conduisent en même temps vers l'idée qu'une telle perspective procède d'une appréciation réaliste de la mise en ordre politique du monde que Westphalie doit à Machiavel pour une large part. En effet, aux yeux de Giesen, la dernière indication de la viabilité de cette perspective de compréhension de la citoyenneté étatique est soulignée par les théoriciens réalistes des relations internationales contemporaines. Il le rapporte en ces termes : « l'État comme individu surhumain, seul acteur – et ô combien souverain – de la société internationale, doté d'une vitalité et d'une personnalité propres, se retrouve aux origines de la prétendue discipline académique des relations internationales. Toute la tradition réaliste, de Morgenthau à Waltz et Grieco, s'en est inspirée. »³ Giesen choisit de se retourner du côté de celui qui apparaît à ses yeux comme l'une des premières

¹ Giesen, p. 74, pour la référence à Kant citée par l'auteur, cf. *Projet de paix perpétuelle* [1795], in *Œuvres philosophiques*, vol. 3, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1986, pp. 345 et 349. C'est Giesen qui souligne.

² *Idem*, p. 74.

³ *Ibid.*, p. 77

figures parmi les théoriciens réalistes des relations internationales au XX^e siècle : Hans Morgenthau. Pour témoigner de l'identification de l'État comme citoyen du monde, ce dernier fait cette remarque générale selon laquelle il s'avère souvent que « la volonté de l'État [...] se concentre sur [un] différend en tant que symbole d'une tension. [...] L'État injecte dans ce différend l'impulsion la plus grande possible de *sa volonté*, toute la force concentrée de son *individualité* ». ¹ La volonté de puissance de l'individu dans sa cité est aussi celle de l'État dans le monde. La subjectivation internationale de l'État semble s'imposer chez ces auteurs comme le point de déclinaison de la citoyenneté qu'incarne l'État dans le monde. D'où la question attendue : *quid* des citoyens en chair et en os dans le monde ? N'ont-ils d'existence internationale qu'à partir du moment où l'État en devient la représentation métaphorique ? Jusqu'où faudrait-il s'arrêter dans ce rapport analogique à l'État ? Comment sortir de cette emprise mondiale de l'État tout en réfléchissant la problématique citoyenne sur une interprétation individualisée de la politique internationale ? Que risquerait-on de sacrifier à force d'insister sur la possibilité d'une compréhension souveraine de la notion de citoyenneté non étatique et plutôt individuelle dans les théories des relations internationales ?

12. 2. REMANENCES HETERODOXES

Il existe deux trajectoires qui rendent directement compte de l'idée que la citoyenneté individuelle a toujours figuré parmi les principaux éléments qui ont travaillé l'histoire des relations internationales. Elles sont préalables à la modernité et perdurent tout au long de la modernité sous des formes résiduelles tenaces. Elles sont d'étendue inégale et peuvent être considérées comme hétérodoxes par rapport aux canons établis dans l'interprétation de la logique westphalienne. Il s'agit de comprendre que, bien qu'ancrées dans l'histoire des idées politiques modernes et réfléchissant utilement le regard westphalien du monde, elles introduisent une perspective critique à la constitution machiavélienne de la modernité internationale.

La première trajectoire correspond à l'idée que, contrairement aux apparences et au foisonnement des discours qui tendent à le nier, la préoccupation citoyenne n'est pas totalement absente du jeu international qui se définit à l'occasion des traités de Westphalie et se prolonge

¹ Cité, traduit et souligné par Giesen, p. 77. Pour la référence à Morgenthau, cf. *Die internationale Rechtspflege, ihr Wesen und ihre Grenzen*, Leipzig, Noske, 1929, p. 83.

d'ailleurs tout au long de la modernité. Cette idée est notamment défendue par M.-C. Smouts.¹ Celle-ci se propose de rapporter l'irruption de la problématique citoyenne dans les « nouvelles relations internationales » à l'une des figures fondatrices de la théorie juridique internationale, en l'occurrence Hugo de Grotius. En quels termes, avec ce dernier, la citoyenneté participe-t-elle de la vie internationale dans le contexte westphalien ?

En fait, Smouts procède par une démarche d'identification de la pensée de l'auteur à la réalité historique. Il s'agit d'une démarche qui est en quelque sorte analogue à celle que nous établissons avec Machiavel en Westphalie dans le cadre général de ce travail, c'est-à-dire montrer comment une idée prend corps et fait sens dans une échéance historique.² Pour elle, il s'agit d'inscrire directement la préoccupation citoyenne au cœur du discours de Grotius et voir de quelle façon elle prend place dans une réflexion générale sur le statut de l'homme comme membre à part entière de la grande société politique que forme l'humanité. Il s'agit aussi de voir jusqu'à quel point cette vision philosophique influence les raisonnements et comportements des esprits qui ont procédé, trois ans plus tard, à la ratification des Traités de paix de Westphalie. Le propos est ample et paraît bien renseigné. Ainsi par exemple, elle écrit ceci : « Au centre de son dispositif Grotius avait placé l'homme, en tant que membre de la *totius humani generis societas*, auteur et destinataire d'un droit bien utile pour assurer la sécurité des transactions en plein essor. Ses successeurs lui préférèrent l'État-nation, consacré par le droit international public comme acteur quasi-exclusif de la scène internationale. Subsumé pendant trois siècles par un système interétatique qui pourrait n'avoir été qu'une parenthèse, l'homme revient sur la scène internationale, en tant qu'individu cette fois, avec des manifestations diverses : migrations, et revendications identitaires, violence privée et action humanitaire... »³

¹ Cf. Marie-Claude Smouts (dir.), *Les nouvelles relations internationales*, *op. cit.*

² Smouts semble être confrontée à la même difficulté méthodologique et fournit une explication semblable à celle qu'atteste notre propre démarche. Elle dit précisément à ce propos: « Explorer une pensée vieille de 350 ans pour répondre aux questions de notre temps semble un bien long détour. Pourtant, comme à chaque période de bouleversement, le besoin se fait sentir de se tourner vers ceux qui ont réfléchi aux questions fondamentales des relations humaines et laissé leur marque sur l'appréhension du monde. Hugo de Groot (1583-1645) fut certainement de ceux là », *op. cit.*, p. 383.

³ Smouts, p. 384. Pour résumer son propos, elle reprendra une expression de Richard Falk, éminent théoricien des relations internationales américains contemporains qui affirme que nous vivons un « moment grotien » cité par BVA Röling, in Hedley Bull, Benedict Kingsbury, Adams Roberts, *Hugo Grotius and International Relations*, Oxford, Clarendon Press, 1990, p. 298.

La condition citoyenne actuelle était effectivement inscrite au cœur des préoccupations pré-westphaliennes de Grotius. C'est précisément en croyant y mettre un terme avec l'enfermement du citoyen dans la logique inter-étatique que le système westphalien aurait en quelque sorte suspendu l'accomplissement politique de l'humaine individualité pendant « trois siècles ». Il s'agirait, d'une certaine façon, en quelque sorte de sortir de cette erreur multiséculaire pour retrouver la place centrale du citoyen comme constituant essentiel de la vie internationale, comme élément moteur de la vie internationale. La fonction qui est attribuée ici au citoyen ne semble pourtant pas très politique, au sens strict du terme, en ce sens qu'il s'agirait de considérer le citoyen comme le point de départ et le point d'arrivée d'un processus dont l'intérêt ne se borne qu'à assurer « la sécurité des transactions ». Peut-être faudrait-il finalement considérer que le monde comme espace de la totalité humaine n'est pas ordonné en termes exclusivement politiques. S'il y a un « essor » avec d'autres éléments qui favorisent la cohésion de toute l'humanité en accordant une place centrale au citoyen, peut-être faudrait-il ne pas renoncer à les identifier et à les développer comme le suggère Smouts à propos des échanges proprement civils, commerciaux et culturels en plein essor aussi bien avant Westphalie qu'après. La longue « parenthèse » westphalienne dont parle Smouts est à entendre en ces termes. Elle remet ainsi en cause l'appréciation machiavélienne du statut et de la fonction citoyenne dans le jeu international. Cette trajectoire critique n'est pas exclusive.

En effet, il existe une seconde trajectoire qui semble tout aussi critique. Mais contrairement à celle qui précède, elle prend à bras le corps la perception machiavélienne qui est à l'œuvre dans la modernité westphalienne et se propose d'interroger précisément la question de la citoyenneté internationale dans cet environnement. Cette perspective est proposée par Stanley Hoffmann.¹ Elle semble offrir un biais d'analyse encore plus intéressant parce que ce dernier se propose d'explorer toute la radicalité de la problématique citoyenne dans le concert des nations, c'est-à-dire en l'analysant au sein même des situations de violence absolue auxquelles conduisent les arts de la guerre propres à la culture westphalienne. Comment la citoyenneté arrive-t-elle à prendre corps et à faire sens dans un tel contexte ?

Les difficultés qui sont effectivement liées à l'articulation du rapport entre les citoyens et les États dans un contexte de guerre permanent comme celui de Westphalie s'énonce en termes de

¹ Cf. Stanley Hoffmann, *Une morale pour les montres froides*, *op. cit.*, précisément « Les citoyens et la moralité de la guerre », p. 97-105.

contradictions irréductibles, voire même de dilemmes depuis 1648 jusqu'aujourd'hui. Pour en prendre une bonne mesure, il convient de s'arrêter sur les occasions décisives qui ont cristallisé ce moment critique. Il s'agit en l'occurrence des deux guerres mondiales ainsi que leurs ramifications. Particulièrement attentif aux extrémités propres aux conflits du XX^e siècle, Hoffmann commence par souligner l'idée selon laquelle « c'est pour tous les citoyens des pays en guerre que les vieux dilemmes ont été aggravés au XX^e siècle. Ils ont été universalisés et approfondis. Ils ont été universalisés parce que la guerre moderne mobilise des populations entières et accroît énormément l'aptitude de l'État à contraindre les citoyens. »¹ L'intérêt de cette observation réside dans cette dernière articulation du propos. Le constat selon lequel l'État né des accords de Westphalie se montre de plus en plus apte à contraindre et à contrôler ses citoyens a quelque chose d'indiscutablement machiavélienne. Pourtant, Hoffmann propose de ne pas considérer cette observation comme une fatalité historique pour une raison simple. Il convient de récuser du point de vue moral et politique cette aptitude. La capacité à remettre en cause cette domination de l'État sur ses sujets et sur les autres États ainsi que leurs sujets propres peut être et a même été le fait des citoyens eux-mêmes. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire, et même urgent en période de guerre, de développer une perspective critique de l'État à partir de la liberté citoyenne, critique qu'il faudrait inscrire dans l'élan du mouvement qui gouverne le comportement machiavélien des États entre eux et vis-à-vis de leurs sujets. De ce point de vue, la problématique de la citoyenneté intervenant dans la vie internationale est à reformuler en conséquence. Elle prend la forme suivante : « comment les citoyens peuvent-ils [...] exercer un contrôle sur les décisions dont dépend leur vie ? »² Les types de décisions sont multiples et se doivent d'être radicales : décision d'entrer en guerre contre tel ou tel État, décision de conquérir tel ou tel territoire, décision de soumettre tel ou tel gouvernement, décision d'intervenir dans tel ou tel conflit, décision d'élargir ses frontières ou de les fermer pour telle ou telle raison, etc. On le voit bien, les cas de figure peuvent être multipliés à l'infini, à condition que les citoyens en éprouvent le besoin et décident du passage à l'acte.

Dans la perception machiavélienne de l'univers westphalien, la réponse à cette interrogation cardinale que formule Hoffmann appelle au moins deux ordres de compréhension que le citoyen peut être amené à mobiliser : premièrement, « celui de l'obéissance »³ qui s'applique

¹ Hoffmann, p. 97.

² *Idem*, p. 97.

³ *Ibid.*, p. 98

particulièrement aux citoyens ayant des responsabilités vitales pour l'État : défendre sa sécurité. Ils s'agit donc de ceux qui appartiennent à une armée ou à une milice propre à un État et, deuxièmement, « celui de l'allégeance nationale »¹ qui relève de l'engagement civique des membres de la communauté nationale au sens le plus ordinaire, ceux que Machiavel appelle « les sujets », ce que nous appellerons « citoyens ordinaires ». Hoffmann approfondit son interrogation dans ces deux cas et propose en conséquence une direction précise à chaque ordre de compréhension.

Dans le premier ordre de compréhension, l'interrogation concerne le citoyen qui est au service de la défense et de la sécurité de son pays, celui qui correspond au citoyen-soldat chez Machiavel. Hoffmann formule à cet égard une série de questions issues des expériences concrètes pendant la deuxième guerre mondiale qu'il oriente dans plusieurs directions en même temps : « peut-on vraiment distinguer ce qui est "exigé" par les opérations militaires quotidiennes, de l'exécution de crimes de guerre [...] tel que le bombardement de paysans paisibles ? Peut-on dire que ces crimes étaient absolument sans nécessité et que, par conséquent, ceux qui commandèrent ces opérations étaient clairement coupables ? Ou bien des guerres de cette sorte n'aboutissent-elles pas nécessairement à des crimes de guerre, de par leur essence même, parce qu'elles oblitèrent toute distinction nette entre combattants et non-combattants ? »² Comment le citoyen-soldat doit-il y répondre ? En fait, la réponse qui doit conditionner l'obéissance du citoyen-soldat repose sur un *distinguo* important qu'il faudrait établir : d'un côté, « il y a, dans la guerre moderne comme dans le passé, beaucoup de crimes du champ de bataille, commis par des soldats isolés ou de petits groupes de soldats, crimes pour lesquels leurs auteurs doivent accepter une responsabilité individuelle. Il faut punir les coupables, et les commandants dont on peut prouver qu'ils ont bel et bien donné des ordres criminels ou qu'ils n'ont pas su empêcher ou sanctionner des crimes dont ils avaient connaissance. [...] Refuser de commettre de tels actes est parfaitement légitime. »³ Le citoyen-soldat est face à sa conscience, face à sa responsabilité non plus seulement envers son État mais plus largement envers l'Humanité à laquelle il appartient et qu'il se doit de préserver y compris et surtout lorsqu'il est en guerre, à la seule condition que les termes de cette préservation sont clairement énoncés. D'un autre côté, poursuit l'auteur, « il existe une autre catégorie d'actes qui sont beaucoup plus complexes. Ils sont, eux aussi, ou bien illégaux (comme des transferts massifs

¹ Hoffmann, p. 98.

² *Idem*, p. 99.

³ *Ibid.*, p. 101

de population ou la création de zones où l'on peut ouvrir le feu à volonté) ou situés dans une sorte de terrain vague juridique (comme le bombardement d'objectifs militaires sur une telle échelle que des pertes civiles élevées sont inévitables). Ces actes résultent non point de crimes individuels, mais de décisions collectives. On pourrait soutenir que les crimes du champ de bataille [...] sont avant tout des choix délibérés pour le mal. »¹ Le citoyen-soldat n'est pas mis en cause en tant qu'individu, car il faut bien admettre que, dans ce contexte précis, c'est au nom de son État qu'il a agi, qu'il a même pu perpétrer des crimes. Son intervention dans cette dimension de la guerre entre États ou nations n'est pas à prendre en considération au point de déboucher sur la nécessité de le sanctionner en tant qu'individu, « sauf dans la mesure où tout homme se sent pour ainsi dire responsable de Caïn » comme se permet de nuancer *in fine* Hoffmann. Mais qu'advient-il de l'engagement civique du citoyen ordinaire dès lors que son allégeance à la tutelle étatique devient aussi équivoque pendant la guerre ?

Dans le second ordre de compréhension, celui de l'allégeance nationale, l'attitude du citoyen ordinaire est examinée par Hoffmann de manière beaucoup moins générale. Elle est cernée à partir d'une étude de cas liés à la « collaboration » et aux trahisons toujours pendant la deuxième guerre mondiale. Aux yeux de l'auteur, elle marquera un tournant décisif dans l'implication de l'engagement citoyen sur la scène internationale. Hoffmann pose le problème de façon tout aussi directe ainsi qu'il suit : « Qu'advient-il du lien national d'allégeance lorsque, comme dans la France de 1940 où, à la suite d'une sorte de dissolution idéologique de l'État, certains citoyens acceptèrent la philosophie et les valeurs de l'ennemi ? Ou lorsque existent des conceptions antagonistes du patriotisme, comme ce fut le cas dans beaucoup des pays occupés par l'Allemagne nazie ? »² Quel que soit le parti pris, l'engagement de chaque citoyen s'effectue comme une intervention déterminante sur la scène internationale qui échappe au contrôle de son État. Mais la vraie question est de savoir ce qui doit déterminer la conduite du citoyen dans ce contexte. Est-ce la configuration des rapports de force en présence comme l'aurait envisagée toute perception réaliste ou alors ce qu'il faut mettre en avant c'est le choix de la souveraineté nationale quel qu'en soit le prix ou enfin est-ce la conscience d'appartenir à une communauté humaine qu'une partition entreprise par une communauté particulière ne saurait ébranler ?

¹ Hoffmann, p. 101.

² *Idem*, p. 100-101

Pour déterminer la conduite du citoyen ordinaire dans ce contexte particulier, Hoffmann propose de faire une autre distinction : d'un côté, il y a « les collaborateurs et fascistes pro-nazis dans la France occupée, dont la conception de la France ou de l'allégeance idéologique aurait entraîné la subordination de la France au nazisme. »¹ La conscience civique s'y aliène et se rend coupable. Les citoyens français qui ont eu une conduite contraire ont fait preuve d'une conscience citoyenne qui transcendait le cadre de leur nationalité pour se hisser dans une position universelle de refus de tout ce qui est contraire au principe de souveraineté et de liberté que recherche la citoyenneté internationale. Refuser de se soumettre au gouvernement de Vichy revenait à échapper au cadre étroit de l'État, précisément d'un État qui n'était ni souverain, ni patriotique et comble de tout impuissant, c'est-à-dire d'un État qui n'a strictement rien à voir avec la figure de l'État que propose Machiavel comme sujet international dans le système westphalien. De l'autre côté, Hoffmann prend en compte le comportement des citoyens de l'État qui a soumis la France. Il parle précisément des « Allemands qui complotèrent contre Hitler ».² Ils sont à situer au même niveau d'élévation civique que les citoyens ordinaires qui ont fait la résistance en France. Leur intervention comporte la même signification au niveau international puisqu'elle participait d'une logique qui avait pour objectif de fragiliser le gouvernement nazi en décapitant son chef de façon à lui faire perdre la guerre au niveau international.

Dans les deux cas, il y a une certaine noblesse dans l'élan de soutien à ce principe civique international qui pousse les individus à rompre leurs liens d'allégeance aux États dès lors qu'ils sont convaincus de leurs actes criminels ou du caractère inique des arbitrages qui sont rendus ou des interventions qui sont faites au niveau international en leur nom. C'est précisément ce qui motive l'idée vers laquelle Hoffmann fait déboucher son analyse : « Chaque individu a le droit de refuser l'obéissance aveugle ou l'allégeance nationale aveugle dans certaines conditions, comme dans le cas de la révolte d'Allemands contre Hitler ou dans le cas de soldats qui refusent d'exécuter des actes criminels. »³

Cet examen critique de Hoffmann tient naturellement sur un jugement moral de la politique internationale. Il pourrait faire croire qu'il s'agit là d'une lecture du machiavélisme de la politique

¹ Hoffmann, p. 103.

² *Idem.*

³ *Ibid.*, p. 104.

internationale à partir des lunettes de l'éthique, en l'occurrence celle qui devrait régir la conduite internationale du citoyen. Naturellement, une telle lecture est pour le moins inhabituelle dans l'esprit machiavélien qui domine la logique westphalienne. Les risques qu'une intervention individuelle pourrait faire courir à l'ordre international sont très importants. Hoffmann semble en avoir clairement conscience. Et il les énonce tout en revendiquant une certaine pertinence et croyant en la viabilité de sa démarche dans les termes qui suivent : « On a beau soutenir que la contrainte et les sanctions détruisent les fondements du pluralisme, les risques que la souveraineté de l'individu fait courir à la cohésion de la nation sont réels, et l'auto interprétation peut aboutir à des abus de la part des individus aussi bien que des États. [...] Je n'ai pu qu'indiquer certaines directions et répéter que, puisqu'elles ne permettent pas une marche simple et droite, elles ne dispensent pas les hommes d'États, les citoyens[-ordinaires] et les [citoyens-]soldats du devoir d'évaluation morale et de choix dans les cas concrets. »¹

La référence à la réflexion de Hoffmann est à affranchir, dans le cadre de cette étude en tout cas, du jugement moral traditionnel. Elle est intéressante à saisir en tant qu'occasion d'une exploration du statut international du citoyen et de ses opérations dans le système westphalien. Que cette perspective soit critique vis-à-vis de la position machiavélienne face à la citoyenneté internationale, cela ne pose aucun problème. Mais il faut bien voir que cette critique ne prend corps et ne fait sens que dans un environnement auquel Hoffmann lui-même reconnaît le caractère machiavélien du fonctionnement. Si l'auteur procède à une contestation de la prédominance exclusive de l'étatisme des relations internationales en temps de guerre et plus généralement dans tout le système westphalien, ce n'est pas pour lui opposer une critique radicale qui tendent à remplacer l'État par le citoyen ordinaire dans les relations internationales. Sa critique porte en fait sur les usages inacceptables et inefficaces qui sont faits de la citoyenneté en temps de guerre et plus généralement dans l'ambiance hostile qui constitue le socle du système westphalien. Mais l'auteur garde toute la lucidité dont seuls les réalistes sont capables et opère à son tour, comme la plupart des analystes de politique internationale, l'éternel retour à Machiavel : « J'ai dit, conclut-il, [...] que plus les États sont proches du pôle de l'hostilité, plus ils se battent pour leur survie et leur sécurité, et moins une moralité non machiavélienne aura de chances de prévaloir. »² Ce retour on le voit bien

¹ Hoffmann, p. 104.

² *Idem*, p. 105.

demeure critique et invite à quelque chose d'autre, non encore advenu, qui est peut-être possible, qui est dans tous les cas souhaitable.

En somme, une constitution machiavélienne de la modernité internationale est effectivement à l'œuvre dans le cadre d'une lecture réaliste, la seule qui soit vraiment opératoire, du système westphalien. Elle s'est établie à partir d'une idée machiavélienne de la structure géopolitique et de la stratégie internationale qui sont issues de la « transaction » westphalienne et se sont articulées tout au long de la modernité. C'est la raison pour laquelle le système international, tel qu'il s'est constitué dans ces conditions, ne pouvait reposer que sur des pratiques politiques dont la pensée de Machiavel a largement esquissé les figures et démarches. De la même manière, il ne pouvait être mieux reçu que dans le cadre de l'école réaliste des théories des relations internationales. Les idées, termes et cas de figures qui rendent compte en témoignent amplement. L'État demeure au cœur de la vie internationale, celle qui incarne l'ordre moderne du monde. C'est la raison pour laquelle l'idée d'une « subjectivation » internationale ne peut y faire sens que dans la mesure où elle est rapportée à l'État à titre non pas exclusif mais radical. Que cette centralité soit remise en cause avant et après la structure westphalienne ou même que cette remise en cause ait lieu pendant le moment westphalien mais à partir des considérations plutôt résiduelles au profit de « l'individuation » de la citoyenneté internationale, cela ne permet que de mieux saisir la vitalité et la complexité de la lecture machiavélienne de l'art moderne de mettre le monde en ordre.

Pourtant, il n'est pas tout à fait certain que l'inscription de la pensée machiavélienne dans l'intelligence westphalienne du monde épuise radicalement toute l'idée de mettre le monde en ordre telle que la modernité l'a rendue. Certes, elle en constitue la matrice, mais elle ne saurait l'épuiser en totalité ni même l'expliquer avec adéquation si l'on va chercher dans les autres sphères qui lui échappent ou, à tout le moins, dont elle n'a pas l'entière maîtrise. Il s'agit notamment de ce qu'il faut bien appeler la modernité coloniale. Sans en référer de façon mécanique au système westphalien, comment saisir l'idée coloniale qui est à l'œuvre dans la pensée machiavélienne à partir de l'expérience politique internationale qu'a été la colonisation de l'Afrique, cette sorte de sous-produit du système westphalien. Comment y fonctionne l'intelligence machiavélienne du monde aussi bien du point de vue de ceux qui colonisent que de ceux qui sont colonisés ? Comment

surtout comprendre que ces derniers finissent par dévoiler une forme d'intelligence politique propre née de la fréquentation et surtout du fait d'avoir subi, à partir de leur position de soumis, l'exercice des stratégies et techniques machiavéliennes de gouvernement importées de Westphalie ? Comment suivre les retournements qui ont suivi contre les anciens maîtres et les réinventions et bricolages locaux en vue de l'exercice de leur propre souveraineté avec des résultats et conséquences qui permettent de questionner autrement l'intelligence machiavélienne du politique à l'œuvre dans le monde après son passage par la colonie ? La modernité coloniale, dans toutes ces articulations machiavéliennes, n'est-elle pas aussi une déclinaison peut-être abâtardie ou alors une simple métamorphose de la modernité internationale analysable comme réponse à une crise du système westphalien en cette fin du XIX^e siècle ?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

QUATRIEME PARTIE :

OPERATIONS COLONIALES

*Tu regere imperio populos, Romane, memento
Haec tibi erunt artes pacique imponere morem,
Parcere subjectis et debellare superbos.*

Virgile¹

... les tentatives africaines d'exercice public de la raison en colonie émergèrent au point de rencontre de divers sédiments intellectuels. Leurs rapports avec ces divers sédiments furent non de l'ordre d'une structure finaliste mais de l'ordre de la généalogie, de l'histoire. C'est ce qui autorise à les analyser non seulement comme des procédures de constitution d'identités individuelles et sociales, mais aussi comme des pratiques politiques tout court, c'est-à-dire des faits et gestes en rapport avec les trois données fondamentales de toute existence humaine que sont : la maîtrise des choses, l'action sur les autres et le rapport à soi et à la mort.

Achille Mbembe²

¹ « Qu'il te souviennne, ô Romain, de régner sur les peuples; ton œuvre à toi, ce sera d'imposer les règles de la paix, de faire grâce à ceux qui se soumettront, et d'abattre les orgueilleux », *Enéide*, livre VI, vers 850-852.

² *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960). Histoire des usages de la raison en colonie*, Paris, Karthala, 1996, p. 399.

Le phénomène colonial occupe une place particulière dans le registre machiavélien de la formation du monde. Il s'agit d'un phénomène de constitution du pouvoir de soi chez l'autre qui se concrétise, de façon ordinaire, dans les rapports entre les unités politiques. Machiavel en parle sans donner l'impression de lui conférer une importance autre que celle qu'il accorde aux autres phénomènes politiques. C'est précisément dans ce sens que vont les analyses qui s'y rapportent dans cette étude.¹ Pourtant, dès lors qu'on rapporte l'intelligibilité de la question aux opérations qui ont effectivement eu lieu dans l'histoire, une radicale singularité semble bien y être à l'œuvre. Elle se dévoile à travers une double modalité, celle au nom de laquelle se met en acte et se maintient la soumission d'une nation par une autre ainsi que celle qui se rapporte à ce qu'on y gagne. Il s'agit, faut-il le préciser, d'une première référence à la sécurité et d'une seconde à la propriété. Il y est question de savoir que conquérir une autre entité politique et la conserver participent d'une même logique, celle qui est non seulement d'étendre la puissance de l'État conquérant et de le prémunir de l'hostilité des autres mais aussi de jouir de cette acquisition pour se consolider, satisfaire ses sujets et de se faire craindre par les autres princes. Il faudrait considérer que cette référence à la puissance n'est pas seulement mais peut aussi être motivée par l'intérêt que le conquérant tire de l'exploitation des richesses du pays conquis. La notion de colonie n'a de sens qu'en présence de cette double articulation du politique autour de la sécurité et de la propriété au profit de soi et aux dépens des autres.

Cette double référence peut encore être investie pour souligner la singulière radicalité de la problématique coloniale dans sa capacité à mettre en route cette intelligibilité machiavélienne du monde qui travaille l'histoire de la modernité internationale. Elle est à inscrire à la surface d'une constellation d'opérations qu'il convient de cerner à travers un acte, une trajectoire, deux figures et de quelques figurations. Certes ces opérations cristallisent la séquence coloniale de la modernité internationale entre la fin du XIX^e et le début de la deuxième moitié du XX^e siècle mais c'est moins la période que la forme particulière du politique qui y est à l'œuvre qu'il serait intéressant d'analyser ici car elle constitue l'occasion où se multiplient les expressions les plus fécondes de la modernité coloniale comme moment d'articulation de la soumission à l'échelle des nations. Celle-ci permet aussi et surtout de mettre en perspective la filiation westphalienne du processus colonial en Afrique

¹ Cf. Deuxième partie : 6. 1. « L'inscription territoriale ».

ainsi que ses suites à travers ce que Achille Mbembe nommera, dans la perspective d'une théorie politique critique de la modernité hors de l'occident, *la postcolonie*.¹

Certes, il faut bien avoir à l'esprit que la question coloniale est gouvernée par une intelligence politique du monde qui ne la fait pas apparaître comme un élément intrinsèque du système international. Dans le débat politique international qui se rapporte à cette époque, la problématique coloniale est même perçue comme étant située à la bordure des diverses questions stratégiques du monde moderne. Elle apparaît comme une excroissance contingente, de la mise en œuvre du concert des nations commencée en Westphalie. Trois faits l'attestent : d'abord, l'essentiel des manuels et traités d'histoire des relations internationales ne traitent des questions coloniales que de façon résiduelle ; ensuite, les théories des relations internationales elles-mêmes ont longtemps tenu à distance ces « affaires coloniales » ; enfin, les acteurs majeurs de la vie internationale conçue comme système depuis Westphalie n'avaient que très peu de considération pour cet arrière-monde et ne s'y intéressaient qu'à titre accessoire ou instrumental.

Pourtant, en jetant un regard machiavélien sur les opérations coloniales, il est difficile de tenir pour vraie une telle perception. La problématique coloniale apparaît plutôt comme une modalité politique qui prolonge la logique intime du système westphalien. A partir d'une telle perspective du problème colonial, comment rendre effectivement compte de la singulière radicalité de sa mise en œuvre dans l'esprit de Machiavel, celui-ci étant toujours considéré comme ce miroir réfléchissant l'essence politique de la modernité internationale ? Cette interrogation cardinale est en fait constitutive de multiples questions qui travaillent successivement toute la réflexion machiavélienne sur la soumission internationale qui a lieu en colonie : d'abord en quels termes s'opère précisément ce travail pour que les références aux textes soient analysées et interprétées avec une consistance et une pertinence qui leurs soient propres ? Ensuite, comment décrire les mécanismes d'opération coloniaux comme mise à l'épreuve de la modernité internationale ? Quelles ses figures d'incarnation ? Dans quelles perspectives saisir les figurations du politique qui en sont issues et sont propres aux colonisés ?

¹ Achille Mbembe, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000. Cet effort s'inscrit dans la perspective des théories postcoloniales à l'image de d'Arjun Appadurai, *Après le colonialisme*, op. cit. et Edward W. Saïd, *L'orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil, 1980, préface de Tzvetan Todorov.

En réalité, ces quatre questions tracent les principales directions à partir desquelles il convient d'articuler la problématique coloniale comme la dernière expression de l'art machiavélien de mettre le monde en ordre dont rend compte la modernité internationale. La première direction permet de mettre en place les conditions de réalité de *l'acte colonial* à partir de ce qu'autorise directement le texte machiavélien. Elle tente de relier la manière de dire et de réfléchir cet acte à l'ensemble du dispositif machiavélien de mise en ordre du monde (Chapitre 13). La deuxième décrit le processus d'inscription de ce qui précède dans l'histoire des relations internationales, en suivant précisément sa déclinaison de l'intelligence westphalienne. *De Westphalie à la colonie* correspond effectivement à l'énonciation d'un lien, d'une continuité de signification de la modernité internationale à partir d'un corps politique précis, celui de l'empire, et à travers un événement précis, celui qui est relatif à la colonisation de l'Afrique. Ce point de jonction entre le corps et l'événement politiques est non seulement matérialisé par une entité politique nouvelle qu'on appela l'empire colonial mais est aussi et surtout consacré par l'esprit qui gouverne le partage de l'Afrique par les puissances européennes à la Conférence de Berlin (Chapitre 14). Il s'agit, dans une troisième direction, d'identifier les princes qui ont incarné cet esprit de la modernité internationale dans la meilleure expression de l'idée que Machiavel a de ses héros. Bismarck et Léopold II y émergent comme les deux *figures westphaliennes de la colonie* les plus expressives et donnent à saisir leurs interventions coloniales comme des occasions de dévoilement des arts de négocier, de ruser, de convaincre, de contraindre propres au gouvernement machiavélien des nations (Chapitre 15). La dernière direction réfléchit la réception africaine de toutes ces articulations du gouvernement colonial. A travers les *figurations africaines de l'ordre colonial*, l'idée est de tenter de rendre compte de la fragmentation des ordres de pouvoir que les colonisateurs ont, en toute radicalité, imposés aux « sujets » africains d'un côté et de l'autre, l'égale radicalité des techniques machiavéliennes auxquelles les colonisés ont eu recours pour y faire face et surtout lui survivre. Ces deux perspectives d'analyse induisent des transformations et réinventions non seulement de la modernité internationale mais aussi et surtout de la chose politique elle-même (Chapitre 16).

Chapitre 13 : L'acte colonial

Le concept d'acte colonial est en fait l'expression d'un pouvoir souverain en exercice qui choisit délibérément, pour telle ou telle raison, de soumettre une autre souveraineté, de prendre précisément possession de son territoire, de jouir de ses biens, d'assujettir ses citoyens, de disposer de sa liberté, de ses lois et mœurs, bref d'y instituer un ordre politique nouveau à sa convenance et auquel tous les sujets qui s'y trouvent se doivent de faire allégeance. Le moment colonial apparaît de ce point de vue comme l'un des moments les plus intéressants de la constitution machiavélienne du politique en ce sens que c'est lorsqu'un prince prend possession d'un nouvel État que son intelligence de l'art de gouverner se révèle dans toute sa splendeur ou alors étale toutes ses limites. Ce qu'il y a d'encore plus intéressant, c'est précisément l'idée que cette articulation coloniale du politique apparaît comme intrinsèquement constitutive du processus politique intégral et représente la part la plus expressive de toute dynamique du pouvoir à l'échelle des nations. La façon dont le monde est mis en ordre dans la modernité semble donc intimement liée à la constitution coloniale du politique. Elle n'en est pas simplement une résultante parmi d'autres comme on pourrait le penser. Elle en est aussi et surtout l'occasion, c'est-à-dire que l'opportunité qu'elle offre aux puissances est précisément ce qui aiguise et cristallise la conscience des rapports réguliers entre les nations.

En effet, la perspective permanente d'une soumission internationale d'ordre colonial ou au contraire la hantise de son rejet constituent les deux faces d'une même médaille à partir de laquelle les nations ordonnent l'essentiel de leurs relations tout au long de la modernité. Les princes, leurs sujets, leurs biens ainsi que leurs structures juridiques et morales y sont pleinement engagés d'une façon ou d'une autre. Machiavel en a proposé une énonciation générale qu'il convient de ramener à son entendement le plus strict. Il s'agit pour ainsi dire de réinvestir la problématique coloniale machiavélienne de façon plus analytique, c'est-à-dire, en fait, dérouler son entendement en l'inscrivant dans les deux interrogations fondamentales qui permettent de réexaminer les formes de son énonciation et d'en répercuter les significations : d'abord, comment réinterroger la singulière radicalité des termes qui font, à plusieurs reprises, *référence* à l'énonciation machiavélienne de l'acte colonial ? Ensuite, où retrouver ses *réfractions* sur la constitution politique du monde

réfléchi par Machiavel et jusqu'où les suivre dans une telle perspective ? Ce double questionnement participe d'une intelligence coloniale du propos machiavélien qui semble assez peu explorée et permet de saisir autrement la conceptualité du politique ainsi que ses mises en œuvre dans la séquence de l'histoire retenue non seulement en Europe mais aussi en dehors, particulièrement en Afrique, et surtout à l'interface de ces deux mondes.

13. 1. REFERENCES

Dans la perspective machiavélienne, le caractère hostile et précaire des rapports entre les nations détermine fondamentalement le comportement non seulement des princes mais aussi des citoyens à l'intérieur et à l'extérieur de l'État. Cette détermination est fondée sur une idée commune déjà mise en évidence : l'universel et non moins ordinaire appétit du pouvoir.¹ Comme cela a déjà été souligné, Machiavel tient cette idée pour définitive. Et il le rappelle avec ses propres termes.² Il s'agit de bien comprendre la lettre et l'esprit du Secrétaire florentin selon lesquels l'acte politique procède d'un désir irréprouvable de conquérir l'autre, de le soumettre totalement, profondément et durablement. Ce désir politique n'est ni spontané ni gratuit. Il procède par calcul et a un prix. En cherchant à s'imposer, il s'agit effectivement pour chaque État de se prémunir de la possibilité réelle et permanente d'être soumis, directement ou indirectement, par l'autre, d'être privé de la jouissance de ses ressources propres par celui-là même qui vient soumettre. L'environnement politique du monde est à considérer de ce point de vue comme un univers de prédation qui se nourrit d'une inflation de ce type de désirs : désir de conquérir, désir de posséder, désir de soumettre d'un côté et de l'autre la sempiternelle crainte de devenir l'objet de ces désirs multiples, d'être privé de la jouissance de ses biens, bref de subir les mêmes passions du pouvoir, de constituer une proie facile, d'occuper une position subalterne dans l'organisation ordinaire des rapports de pouvoir entre les nations. Il y a quelque chose de dialectique dans ce rapport intense au désir. Dans un sens, ce dernier attire en soi, fascine les princes et fragilise les sujets et dans l'autre il est effrayant en tant que tel puisqu'il fait du pouvoir des princes une proie permanente pour tous les ambitieux et représente pour les sujets la possibilité d'une occasion de libération de la tyrannie du maître en place.

¹ Cf. Première et deuxième partie du présent travail.

² Machiavel, *Le prince*, III, *Œuvres*, p. 116-117. Cette traduction permet de bien mettre en valeur la signification et la portée des termes que l'auteur utilise.

Certes, la densité de ce désir du pouvoir ne procède pas seulement de la volonté d'assouvir ou d'échapper à une pulsion subjective des États mais elle traduit en même temps la nécessité objective de faire nettement place aux passions humaines portées par la concupiscence et réfléchies à travers le désordre, d'en avoir conscience en permanence. Il s'agit dès lors de se mettre au travail pour les circonvenir, les articuler autour du seul moyen qui rende cet effort effectif, à savoir la recherche constante de la puissance, source autonome de son institution et de sa légitimation, de l'étendre le plus possible et le plus longtemps possible afin de dissuader les potentiels prédateurs. Il s'agit pour ainsi dire d'avoir une claire conscience du principe qui est au fondement de la constitution du pouvoir d'État et des rapports entre les communautés politiques: se rendre maître de la violence surtout dans sa forme la plus radicalement articulée, celle qui correspond à l'état de guerre. Dans l'esprit de Machiavel, il est clairement entendu que ne pas le savoir et même ne pas le poser comme simple postulat et donc ne pas s'organiser en conséquence pour fonder et conduire la politique internationale serait une erreur d'appréciation du point de vue théorique. Et même, ce serait aussi une faute du point de vue pratique, c'est-à-dire que cela correspond à un mauvais investissement de la démarche propre à ce qu'on nomme volontiers la *realpolitik*, cette méthode où nécessité fait loi, où la « *verità effettualè della cosa* » règle les conduites et tranche, avec un rasoir comme celui d'Occam, tous les fils de l'imagination purement spéculative, tous les liens de la pure intellection qui tissent l'utopie politique.¹ L'application radicale de cette méthode prend corps avec une certaine fécondité dans l'articulation de deux modalités de constitution de l'acte colonial chez Machiavel.

Dans la première modalité, il faut considérer que le pouvoir colonial prend corps dans une unité politique précise. C'est à la ville qu'il revient ici d'incarner cette figure de l'espace du politique au même titre que l'État, la cité ou la nation en d'autres occasions. Pour bien mettre en exergue la figure coloniale du politique, Machiavel procède à une distinction dans le processus de fondation de cette unité politique qu'il énonce en termes généraux déjà mentionnés.² En ne retenant que le cas de figure pertinent dans le cadre de cette analyse, celui qui engage les « étrangers », l'acte

¹ Cette perspective rappelle la rupture machiavélienne avec les thèses cosmologiques et théologiques sur la fondation et l'analyse traditionnelle du processus politique dont il a été question à la Première partie du présent travail.

² Cf. « Je dis que toutes les villes sont édifiées ou par des hommes qui sont des *natifs*, ou par des *étrangers*. », *Discours*, I, 1, p. 188. C'est nous qui soulignons. Cette citation a fait l'objet d'une précédente analyse dans la première partie du présent travail consacrée aux « généalogies communes du politique », précisément au chapitre 1. 1. De l'état de nature à l'état civil.

colonial apparaît comme un ordre politique exogène, comme un art de mettre le monde en ordre qui est le propre de ceux qui viennent d'ailleurs, ceux qui n'appartiennent pas à la nation d'origine. C'est aux « étrangers » qu'il revient d'assumer ce statut d'acteurs coloniaux, de fondateurs du politique en colonie. Ils sont de ce point de vue non seulement différents mais aussi et surtout opposables aux « natifs », autrement dit aux nationaux, aux autochtones, à ceux qui appartiennent originairement à l'espace en cours de colonisation. En fait, l'ordre des « étrangers », des allogènes, est celui qui vient s'imposer aux « natifs ». Il est à sa façon un moment fondateur du politique au même titre que la prise du pouvoir par un *condottieri*, l'établissement du contrat social chez Rousseau ou encore la mise sur pied du pacte civil chez Hobbes. D'où vient donc qu'une telle comparaison arrive ainsi à faire sens ? En réalité, elle fait l'objet d'une brève énonciation de l'art de constituer le politique que le texte machiavélien décrit très explicitement.¹ La constitution d'un État par l'étranger est en soi un acte colonial. L'État qui est créé dans ces conditions ne correspond à rien d'autre qu'à la « colonie ». Comme dans le cas d'autres formes de fondation politique, l'ordre colonial est réalisé à la fois par des princes et leurs sujets d'une part et d'autre part par des « hommes libres », autrement dit les citoyens vivant dans une république et qui choisissent d'aller s'installer dans une autre contrée et se constituer ainsi en une nouvelle communauté. La nature ou le statut politique des acteurs dans la mise en forme de l'autorité coloniale répond ainsi à une telle distinction. Il faut bien considérer que les membres de la république comme ceux du principat sont également aptes à produire un ordre colonial, au même titre que les princes. Cette commune aptitude à la colonisation tient à la communauté des préoccupations que les uns et les autres ont en partage dans leur projet même s'il est néanmoins possible de la voir s'affirmer de façon plus marquée dans la conduite des princes. Deux préoccupations permettent d'en rendre compte.

La première préoccupation qui leur est commune est relative au souci de la sécurité rendu à travers cette idée de « défendre le pays » nouvellement conquis en « le conservant de manière sûre ». Une colonie est pour ainsi dire une acquisition précieuse et fragile à mettre à l'abri des entités politiques concupiscentes et prédatrices par nature. Sitôt qu'elle est acquise, elle devient l'objet d'une protection implacable. Son maintien ainsi que la puissance que sa domination confère sont en jeu. Il s'agit de la maintenir dans cet environnement dangereux. Car c'est grâce à la précarité de ce dernier que la soumission elle-même est devenue possible. Mais l'ambition de tout

¹ *Discours*, I, 1, p. 189.

acteur colonial est précisément de conjurer l'occasion qui lui a précisément permis d'accéder à ce statut d'autorité coloniale. C'est une tâche de tous les instants. Et chaque instant, pour reprendre Hegel, y est absolu dans son instantanéité. La moindre faille pourrait entraîner la remise en cause complète de l'ordre colonial. L'acte colonial procède ainsi d'une constitution radicale du politique à l'échelle des nations que seule la figure du prince peut assumer complètement. Mais ce qui précède ne vaut pas que pour l'environnement international. L'ordre interne à la colonie est aussi et particulièrement concerné. L'acte colonial tient précisément à la capacité qu'a la puissance colonisatrice de soumettre complètement les sujets et princes colonisés à l'intérieur de leur pays. Il s'agit de préserver la colonie des troubles qui pourraient déstabiliser son ordre propre. Ces menaces sont clairement identifiées: d'abord le tumulte comme instrument de remise en cause de l'autorité coloniale utilisé par les sujets, ceux qui font le « peuple »; ensuite la conspiration, l'arme des « grands ». Enfin, il y a les rapports d'opposition et de tension entre ceux-ci et ceux-là que Machiavel appelle les « humeurs ». Ces trois menaces doivent être rigoureusement contenues pour que les désordres n'interviennent pas à l'intérieur des nouvelles acquisitions. C'est au prince qu'il revient d'assumer avec efficacité une telle responsabilité. La constitution de la colonie est effectivement tributaire de cette capacité à faire face aux risques propres à la précarité de l'environnement extérieur et aux menaces ordinaires issues de l'ordre interne. Il s'agit dans les deux cas, de préserver l'existence de la colonie, c'est-à-dire d'en assurer la sécurité de façon radicale et durable.

La seconde préoccupation commune concerne l'économie, autrement dit l'intelligence qui gouverne le rapport à la propriété. Si la colonie est un bien précieux à protéger, il est logique d'en tirer profit, d'en favoriser la croissance, de l'exploiter judicieusement. Lorsque Machiavel souligne l'idée que le pays ou la ville nouvellement conquis n'a d'intérêt qu'en le « conservant de manière... non dispendieuse », il prend aussi en compte la dimension économique qui accompagne ce processus politique qu'est la constitution de l'acte colonial. Constituer une ou plusieurs colonies revient d'abord à conserver les ressources que l'on y trouve. Une conservation qui est rendue possible par les moyens de la sécurité. Une conservation qui est aussi et surtout effective par l'exploitation et la préservation des biens qui s'y trouvent. Car ces ressources nouvellement acquises sont celles qui nourrissent la puissance de celui qui pose l'acte de conquérir. Prendre possession d'un nouveau territoire avec ses sujets et biens ne devrait donc pas s'accompagner ici de

pillages sauvages et aveugles ou d'une quelconque volonté de détruire les richesses produites par l'ordre ancien. Au contraire, il s'agit ici de les conserver. Le meilleur moyen d'y parvenir, c'est d'en faire bon usage, c'est-à-dire d'être économe dans la jouissance du contenu de ce qui vient d'être acquis et ambitieux quant à son croissance. L'opulence est ainsi mise au service de la puissance en colonie. Mais il va sans dire que cette intelligence qui gouverne le rapport à la propriété pourrait rencontrer quelques difficultés notamment deux principales qui retiennent l'attention de Machiavel. Il y a d'abord l'avidité naturelle des soldats coloniaux. Il appartient au prince de faire preuve à la fois de prodigalité et de fermeté pour les tenir dans l'ordre et la discipline. Il y a aussi et surtout celle qui correspond à l'attachement des sujets à leurs biens propres. Le Secrétaire florentin rappelle à ce titre cette idée, récurrente dans ses textes, que les hommes ont tendance à tenir plus à leurs biens qu'à leurs parents et à leur patrie. Il en va forcément de même pour les sujets soumis à l'ordre colonial. Comment dès lors mettre la main sur la propriété de la colonie sans s'attirer la colère des membres de la colonie ? Ou alors, quand cette colère est effective, parce que difficile à éviter, comment y faire face et réussir à entretenir le meilleur rapport à l'intelligence propre, autant dire nécessaire, à l'exploitation coloniale ?

En fait, cette dernière difficulté et d'autres qui pourraient survenir après coup font partie du défi de toute construction coloniale et Machiavel ne propose pas de réponse spécifiquement économique à ce propos. Il s'agit en fait de les inscrire dans le mouvement des préoccupations politiques communes auquel elles appartiennent. Ces difficultés rejoignent ainsi un autre ordre de difficultés, celui qui est lié à la constitution de l'autorité coloniale dès lors qu'il n'y a pas d'alternative à l'institution d'un ordre politique radicalement nouveau.

C'est précisément ce qui fait l'objet de la deuxième modalité de constitution de l'acte colonial chez Machiavel. Celle-ci s'énonce en termes encore plus problématiques. Elle tient sur l'idée que la capacité de cerner et d'articuler la démarche est profondément tributaire de l'institution réussie ou non du pouvoir en colonie. Elle doit donc vaincre toutes les difficultés qui ont été énoncées dans la première modalité. Machiavel réfléchit sur les voies et moyens d'y parvenir. La mise en place du pouvoir dans un État nouvellement conquis et qu'il faut assurer d'une bonne sécurité et d'une intelligente exploitation des ressources ne peut se décliner effectivement en termes de succès que dès lors que les difficultés ont été vaincues. Il est possible de le faire sous trois

différentes formes que Machiavel prend le soin de détailler par ordre d'intérêt gouvernemental croissant :

« La première, n'en laisser que des ruines »,¹ c'est-à-dire anéantir tous les éléments physiques et symboliques qui pourrait rappeler l'ordre politique ancien. Il est question ici de faire disparaître tous les biens et toutes les personnes dont l'existence rappellerait l'ordre ancien, qui pourrait défier l'autorité en cours d'institution et, par ce fait même, constituer une difficulté pour la mise en place de l'ordre nouveau. Machiavel préconise ainsi le commencement radical comme condition de mise en forme de l'ordre politique en colonie. Cette radicalité du commencement politique repose essentiellement sur une sorte de représentation matérielle des éléments constitutifs du politique en colonie et pousse à penser que sitôt que la matière politique originaire est supprimée, il devient plus aisé d'établir un ordre nouveau plus viable. Cette condition remplie, la nouvelle colonie devient alors plus facile à gouverner, c'est-à-dire qu'il devient beaucoup moins difficile de la sécuriser et d'exploiter ses ressources. Dans une telle perspective, les sujets de la colonie peuvent être soit déportés, soit éliminés purement et simplement, soit alors dépouillés de leurs droits de citoyens, ce qui revient, en termes politiques, rigoureusement au même état que les deux premiers. Dans le même ordre d'idées, les constructions matérielles de la cité, les dispositifs juridiques ainsi que l'ensemble des valeurs et symboles de l'ordre ancien sont systématiquement éradiqués au profit de la nouveauté politique, ce que Machiavel appelle lui-même les « *ordini nuovi* », les ordres nouveaux. Cette première forme d'institution coloniale semble être en totale contradiction avec la seconde préoccupation de la modalité qui précède. En réalité, elle est l'expression d'une démarche radicale qui se met en branle dès lors que les solutions intermédiaires comme celle de ne rien détruire ne sont pas opératoires.

La deuxième forme, « aller y habiter en personne »,² s'adresse au prince ou au gouvernement républicain qui vient de conquérir un nouvel État. Il s'agit d'investir l'espace du pouvoir conquis pour asseoir son autorité et réussir ainsi l'opération de sécurisation et d'exploitation propre à l'opération coloniale. Cet investissement de l'espace colonial reste réel, physique voire matériel au même titre que dans la première forme. En réalité, elle travaille à maintenir plutôt qu'à détruire les personnes et les biens de la colonie. Elle comporte, à ce titre, un double intérêt dans l'amélioration

¹ *Le prince*, V, p. 69.

² *Idem*.

de l'art de gouverner. Le premier repose sur l'avantage que constitue le fait pour la nouvelle autorité de vivre au milieu de sa conquête. Cette présence immédiate et permanente permet au prince conquérant d'être en mesure d'identifier au plus vite et au mieux les problèmes qui seraient liés à la bonne conduite du vivre ensemble en colonie afin de les résoudre de la façon la plus adéquate et la plus sûre qui soit. L'immédiateté du pouvoir, la proximité de l'action gouvernementale et la prompte efficacité de ses actes émergent ainsi comme des conditions de réussite de cette deuxième forme d'opération coloniale. Le second intérêt prolonge le premier en ce sens qu'il s'agit de considérer que le contrôle des ressources et la surveillance des biens de la colonie ne peuvent être effectifs qu'à la condition que le premier intérêt soit garanti, autrement dit que la présence du nouveau maître soit effective et permanente. Toutefois, dans les deux cas, il y a un risque politique réel. Cette présence immédiate du souverain conquérant et son contrôle direct des ressources a pour corollaire une sorte de délaissement du pouvoir central avec tout ce que cela comporte comme dangers dans la représentation machiavélienne du rapport au pouvoir : convoitises, conspirations et intrigues initiées par les « grands », expansion possible des « tumultes » et éventuels révoltes du « peuple », maîtrise non assurée des « humeurs », etc.

« La troisième, les laisser vivre sous leurs lois »¹ est probablement la forme la plus élaborée de toutes. Elle fait reposer l'autorité coloniale non plus sur une éradication complète de l'ordre ancien, ni sur une occupation physique et, accessoirement, symbolique du territoire colonisé mais sur une subtile conservation de l'ordre ancien. Il s'agit de laisser en l'état les éléments organiques du pouvoir ancien, d'adopter les technologies politiques déjà existantes. Il s'agit aussi de respecter le dispositif juridique et tous les symboles et valeurs qui vont avec car ce sont eux qui lient les sujets soumis à l'autorité. Maintenir ce lien ne signifie en aucune façon qu'il s'agit d'abdiquer face à l'ordre ancien. Dans l'esprit de Machiavel, il s'agit d'une simple ruse pour conserver les avantages de l'ordre ancien sans pour autant renoncer aux avantages de l'ordre nouveau. Dans le texte, l'auteur propose une énonciation qui lie cette ruse à deux éléments qui révèlent son caractère colonial radical. Il y a d'abord l'idée que, en « tirant un tribut »² des États conquis, l'intelligence du rapport à la propriété reste à l'œuvre. Ensuite, il y a surtout le fait qu'en « créant en leur sein un état de quelques-uns, qui puisse te conserver son amitié »³, le maître de la colonie se dote d'un moyen

¹ *Le prince*, V, p. 69.

² *Idem.*

³ *Ibid.*

efficace pour assurer la sécurité interne de sa possession, condition nécessaire pour faire face aux multiples et incessantes menaces intérieures et extérieures, Sans en payer le prix, c'est-à-dire le mécontentement, la haine et la colère des sujets colonisés.

Il y a cependant une réserve que Machiavel émet quant à la faisabilité de cette dernière forme. Celle-ci semble opérer avec plus d'efficacité dans le cas où le pays colonisé est une république ou fonctionne comme telle et beaucoup moins s'il s'agit d'une principauté ou d'un pays ayant le même type d'organisation. Ce dernier paraît beaucoup plus fécond lorsqu'il s'agit de l'articulation des deux premières formes. L'argument de l'auteur est d'ailleurs énoncé de façon convaincante. « Une cité habituée à vivre libre, souligne-t-il, se tient plus facilement par l'entremise de ses citoyens que de toute autre façon ».¹ Accorder à une colonie de laisser intactes ses lois et affecter l'exercice de l'autorité aux autochtones semblent émerger aux yeux de Machiavel comme les deux moyens biaisés mais efficaces d'assurer la sécurité et d'exploiter la propriété de la nouvelle conquête. La mise en place de l'autorité coloniale passe ainsi moins par la destruction ou la soumission directe de ses possessions que par une allocation du pouvoir à quelques citoyens choisis dont le nouveau prince est assuré de la loyauté et surtout qui n'ont d'autres choix que de consolider la parcelle de pouvoir qui leur est concédée et de satisfaire l'appétit de celui qui les a fait « princes » chez eux.

Cette seconde modalité de constitution coloniale du politique se conforme ainsi à ces trois formes qu'il s'agit d'appréhender en termes séparés mais aussi en termes d'interactions. En effet, chaque forme opère en même temps qu'elle entretient des relations possibles avec une autre dans un même espace, dans une circonstance précise, dans une opération concrète. Ce qui compte ici, c'est que la démarche de chaque forme, dès lors qu'elle est engagée, doit être conduite en termes radicaux. L'institution du gouvernement en colonie comme le gouvernement tout court ne se conçoit et n'opère qu'en termes radicaux. En les déclinant comme il le fait, il s'agit pour Machiavel d'explorer les quelques voies possibles et efficaces qui se rapportent effectivement à la façon de faire pour réussir une fondation politique d'ordre colonial. Ainsi, raser toute la cité et la reconstruire par la suite conformément aux « nouveaux ordres », ou bien ne rien détruire mais administrer directement ou indirectement la cité colonisée ou enfin déléguer l'autorité aux citoyens de la

¹ *Le prince*, V, p. 69..

colonie et conserver leurs codes juridiques tout en percevant d'eux un tribut participant d'un même souci : trouver la meilleure voie pour sécuriser un pays soumis dans la durée et exploiter ses ressources au mieux.

A partir de cette double articulation des modalités de constitution de l'acte colonial, il devient possible de se représenter la constitution machiavélienne de la colonie comme un processus dynamique, multiple, variable qui est fonction des conditions, des contextes et de l'intelligence de celui qui entreprend l'opération de colonisation. La façon de constituer et de conduire le gouvernement de la colonie sera de ce point de vue nécessairement tributaire de cette esquisse de la mise en acte du pouvoir. Dès lors, comment va se présenter le travail proprement gouvernemental de la colonie ? Avec quels techniques et éléments politiques l'autorité coloniale, princière ou républicaine, va-t-elle construire ses opérations et quelle évaluation politique pourra-t-on en faire au regard de ce qui correspond à la conceptualité coloniale ?

13. 2. RÉFRACTIONS

Le travail gouvernemental de la colonie est à l'image des occasions de sa constitution. Il opère sur le même registre des rapports serrés à la propriété et à la sécurité que l'État conquérant entretient avec l'État conquis. Il est intéressant de saisir la question à partir de la perspective de ce dernier. Machiavel a une idée très précise sur le comportement et les réactions des sujets soumis au moment où l'acte colonial prend corps. Il s'intéresse particulièrement à la façon dont le colonisateur est reçu par les sujets et princes colonisés. Une éclairante illustration en est donnée à partir d'un propos du *Prince* qui rapporte ce qui apparaît aux yeux de Machiavel comme une constante: dès lors que le colonisateur investit l'espace du pays qu'il veut soumettre, il rencontre deux types d'attitudes. Il y a d'un côté ceux qui l'accueillent avec ferveur et enthousiasme, ce sont ceux qui y étaient dépourvus de puissance et de biens. Il s'agit globalement des « petits », ceux qui constituent le peuple. Pauvres et faibles, ils subissent habituellement l'autorité parfois tyrannique des princes et les exactions des « grands ». De l'autre côté justement, il y a ces derniers, ceux qui redoutent de voir leurs pouvoirs, privilèges et possessions disparaître. Ils ont tendance à se méfier du

colonisateur, à lui résister et, dans la mesure du possible, à fragiliser sa nouvelle autorité de diverses manières: luttes armées, conspirations, intrigues, alliances avec des forces étrangères, etc.¹

Les voies de l'institution coloniale suivent ainsi les traces de la satisfaction et des frustrations causées par l'autorité politique antérieure. Il convient donc d'amorcer l'exercice du gouvernement colonial en suivant cette double trajectoire et inventer des solutions adéquates aux difficultés qui pourraient être liées à cette double démarche. Car en effet, il s'agit de bien comprendre que l'orientation du travail gouvernemental de la colonie ne suffit pas en soi, encore faut-il bien identifier les cas auxquels il faut effectivement faire face et les manières de le faire. Pour régler la méthode du gouvernement de la colonie, il faudrait pour ainsi dire reconnaître le caractère radicalement problématique de l'exercice du pouvoir hors de chez soi et le traiter comme tel. Machiavel retient à cet effet deux cas généraux à partir desquels les principales articulations du problème du gouvernement de la colonie s'identifient et se structurent comme telles.

Le premier cas concerne l'investissement d'une colonie qui comporte des similitudes avec la puissance conquérante. La démarche du peuple qui se met en scène pour accueillir avec ferveur cette dernière y est clairement motivée. La raison tient essentiellement au fait que le peuple croit que la colonisation vient mettre un terme aux affres liées à son assujettissement et à son appauvrissement. Avec la nouvelle autorité, il y a l'espoir d'un changement et d'un avenir politique que l'on espère meilleur ou en tout cas moins mauvais que le passé. Machiavel a déjà émis une réserve sur l'aboutissement d'une telle hypothèse. Il s'agit dans bien des cas d'une pure illusion. Mais en même temps, cela pourrait constituer une occasion qui permette au colonisateur de savoir comment conduire son travail de gouvernement. Ce qui importe dans l'analyse ici tient donc à la prise de conscience du réel avantage qui est celui du colonisateur. A travers cette connaissance qu'il a de l'état d'esprit du plus grand nombre parmi les colonisés, il est capable de s'appuyer sur les attentes du peuple non pas pour les satisfaire forcément mais davantage pour les instrumentaliser et asseoir son autorité. Machiavel propose au prince qui conduit le gouvernement colonial de procéder avec beaucoup de prudence à tout éventuel changement radical notamment en ce qui concerne la constitution sociale, les mœurs et la langue, particulièrement dans les possessions ayant une longue

¹ *Le prince*, p. 55.

expérience de la chose politique. Dans ce cas, il n' y a pas, pense-t-il, grande peine à y asseoir son autorité: « C'est chose facile de les conserver ».¹

Mais cette démarche ne peut être vraiment complète que si le prince colonisateur maintient cette stratégie qui consiste à laisser la colonie dans son ancien ordre face à l'attitude hostile des « grands » et surtout de l'ancien prince. Pour les premiers, Machiavel propose non pas de combattre cette hostilité mais de la comprendre et de chercher à la circonvenir. Au lieu de punir ceux qui désapprouvent l'institution de la colonie, il s'agit pour le prince de leur enlever les raisons d'être mécontents. Il s'agit en l'occurrence de ne point menacer leur sécurité et de laisser en l'état leur propriété. L'auteur recommande au prince de ne point toucher à « leurs anciens privilèges ».² Avec une telle approche, les « grands » mécontents n'ont plus de raisons de continuer d'entretenir leur hostilité vis-à-vis du nouveau prince. Au contraire, ils auront tendance à se montrer reconnaissants vis-à-vis de ce dernier. Cette opération de séduction auprès des grands doit s'étendre, comme avec le peuple, au maintien des coutumes. Il s'agit pour ainsi dire de maintenir l'illusion que tout reste comme avant, que les craintes des grands suscitées par l'arrivée d'une nouvelle autorité étrangère sont injustifiées. La capacité à réussir cette double opération de séduction vis-à-vis des « petits » et des « grands » fera en sorte que tous « les sujets vivront paisiblement »³ et l'expérience des conquêtes coloniales européennes de l'époque machiavélienne en témoigne notamment « comme on a vu ou de la Bourgogne, Bretagne, Gascogne et Normandie qui furent de si longtemps sujettes à la couronne de France ».⁴

Pourtant, cette apparente mansuétude du nouveau prince ne concerne pas l'ancien prince ainsi que toute sa descendance. Autant il s'agit de ne pas heurter les membres de l'ancien corps politique, de laisser les uns dans leur illusion euphorique et de ne pas toucher aux privilèges des autres, autant il faut être d'une extrême radicalité avec tout ce qui se rapporte à la lignée de l'autorité ancienne. Pour Machiavel, la démarche est simple: « il suffit d'avoir éteint la lignée du prince qui [...] commandait »⁵ pour que les sujets puissent facilement se laisser soumettre par une

¹ *Le prince*, III in *Œuvres complètes*, op. cit., p. 292.

² *Le prince*, III in *Œuvres complètes*, op. cit., p. 292.

³ *Idem*, p. 293.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.* Un peu plus loin dans le même texte, Machiavel rappelle une nouvelle fois cette prescription cardinale pour réussir le gouvernement de la colonie: « Le conquérant de cette sorte d'États, s'il veut rester en leur possession, doit prendre garde à deux choses: l'une, que l'ancienne race de leur Prince soit éteinte, l'autre de n'innover en rien en leurs lois et impôts; de sorte qu'en peu de temps ces États nouveaux ne fassent avec les anciens qu'un seul corps. ».

nouvelle autorité, qui plus est étrangère. Il n'y a donc aucune manœuvre qui puisse tenir face à la survie du prince ou des membres de sa famille. Pour qu'une colonie soit définitivement soumise, il convient de sacrifier le prince et sa descendance. Il s'agit d'ôter tout souvenir, toute réalité et toute virtualité de l'ancienne autorité.

C'est la bonne articulation du rapport à ces trois catégories de membres du corps politique que le gouvernement de la colonie peut réussir. S'il est ainsi du premier cas, qu'en est-il du second?

En réalité, c'est dans le deuxième cas que surviennent les plus grandes difficultés, notamment lorsque l'État conquis est en tout point de vue différent de celui qui le conquiert. La grande entreprise coloniale consiste précisément à réussir à gouverner une colonie radicalement différente de la puissance colonisatrice, c'est-à-dire n'ayant ni la même constitution sociale, ni des mœurs semblables, ni une langue commune. Comme l'écrit Machiavel: « il y a là de l'affaire ».¹ Il ne s'agit pas de se contenter des manœuvres de séduction et de dissimulation ou encore de se borner à éliminer les sources de désordres futurs. Il s'agit certes de mobiliser ces moyens passés lorsque cela s'avère nécessaire mais il faudrait surtout, comme le souligne le Secrétaire florentin, « avoir de la fortune et montrer grande habileté ».²

Le problème politique prend effectivement corps dans une relation entre deux États précisément différents dès lors que l'un a vocation et les moyens de soumettre l'autre à son art de gouverner. Comme dans le cadre d'une politique propre à l'État, il convient d'articuler cette démarche gouvernementale autour du bon usage de la *virtù* et de la *fortuna*. C'est le sens respectif de « montrer grande habileté » et « avoir la faveur de la fortune ». En fait, il ne s'agit là que des conditions générales qu'il convient d'inscrire dans des opérations adaptées à chaque situation précise, que celle-ci concerne les rapports aux « peuples », aux « grands » ou aux anciens princes pris distinctement. Comment, dans ces conditions, organiser et conserver le gouvernement des États soumis et dissuader tous les autres fauteurs de troubles et conspirateurs internes ainsi que les prédateurs externes ? Machiavel propose trois solutions qu'il convient de remettre brièvement en perspective.

¹ *Le prince*, III in *Œuvres complètes*, op. cit., p. 292.

² *Le prince*, III, p. 52-53.

La première solution se rapporte à ce qui déjà été dit: « que celui qui les acquiert allât y habiter en personne ».¹ Les possessions nouvelles doivent effectivement être gouvernées comme des États nouveaux, c'est-à-dire avec la participation directe et permanente du prince. Cette présence confère à ce dernier un pouvoir de contrôle immédiat sur le déroulement des affaires en colonie, en l'occurrence la mise en place des techniques et outils de sécurité d'un côté et de l'autre l'exploitation des ressources locales. Elle permet aussi d'identifier très tôt les travers qui pourraient être liés à cette double opération. « En y restant, souligne Machiavel, [le prince] voit naître les désordres et [peut] y remédier ».² Ces désordres ont pour nom: troubles provoqués par la multitude, intrigues et conspirations des « grands », «humeurs », pillages organisés par les officiers de l'armée colonisatrice, etc. En s'éloignant, on s'expose aux effets contraires. La présence effective du prince s'avère donc indispensable. Un autre avantage consiste en ceci que cela rassure les nouveaux sujets de la colonie. Car « les sujets sont satisfaits de pouvoir recourir à un prince qui est proche; ils ont donc plus de raisons de l'aimer s'ils veulent être bons et de le craindre, s'ils veulent être autrement ».³ La conséquence de cet enseignement s'applique à une considération qui concerne la sécurité à l'extérieur. L'auteur lui-même la formule en ces termes : « tout étranger qui voudrait attaquer cet état est plus circonspect ».⁴ Et dans l'hypothèse où le prince est emmené à perdre son État « en y habitant, il ne peut le perdre qu'avec de très grandes difficultés. »⁵ Le gouvernement colonial direct comporte ainsi tous les avantages évidents de la politique de proximité: capacité d'identification et d'intervention rapide en cas de «désordres», présence dissuasive pour les appétits des «officiers» et des «étrangers» et en même temps rassurante pour «les sujets» du nouveau prince de la colonie. Il s'agit d'un ensemble d'éléments que Machiavel semble privilégier. Il reconnaît aussi que cet ordre de solutions directes ne garantit pas dans l'absolu la réussite du gouvernement colonial. Il ne la garantit que de façon relative mais ce caractère relatif est en constante tension avec la recherche radicale du pouvoir absolu.

La deuxième solution diffère de la première. Elle tend à considérer les rapports entre l'État conquérant et l'État conquis en termes d'intervention plutôt indirecte. Il s'agit d'une forme d'allocation de la puissance ou de délégation des pouvoirs. Celle-ci s'effectue entre le prince et

¹ *Le prince*, III, p. 52-53.

² *Idem.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

quelques ministres, gouverneurs ou autres auxiliaires gouvernementaux qu'il choisit parmi ses sujets. Ce choix n'est motivé que par la volonté du nouveau prince de marquer sa présence et son autorité dans sa colonie sans avoir la contrainte d'y demeurer comme dans la solution qui précède. Machiavel parle formellement « d'envoyer des colonies en un ou deux lieux », c'est-à-dire « des hommes d'armes et des fantassins » capables de faire régner le nouvel ordre voulu par le prince conquérant, quelle que soit la nature de cet ordre. Autrement dit, s'il est question de se montrer dans certaines circonstances proches du peuple, de faire preuve de prodigalité pour telle ou telle demande de privilèges de la part des « grands », de se montrer cruel lorsqu'il s'agit de poursuivre et d'éliminer par tous les moyens l'ancien prince et sa lignée, l'avantage de cette démarche est que le prince arrive à gouverner les colonies « sans dépenser ou à peu de frais ». Il y a aussi le fait qu'il garde la main sur les opérations. Il demeure capable de sanctionner ses auxiliaires s'il y a des abus avérés; ou alors pour s'attirer simplement les faveurs des sujets de sa colonie, il peut être amené à sacrifier un de ses ministres. Cette hypothèse remet évidemment en mémoire l'épisode de Césène et le sacrifice de Remirro d'Orco. Certes, il est vrai que dans ce dernier contexte, la dimension coloniale de la conquête qui y est à l'œuvre n'est pas aussi nettement affirmée puisque Machiavel ne donne guère à saisir le rapport du nouveau prince à la propriété mais il laisse à l'interprète de sa pensée la liberté de penser que l'exploitation de la propriété y accompagnera logiquement et fournira les moyens matériels, comme dans d'autres cas de figures, pour soutenir dans la durée ce radical investissement sur la sécurité de son nouvel État ¹

Il y a des raisons de penser que Machiavel semble bien préférer cette solution. Le gouvernement colonial indirect est une réussite. Si en revanche, les choses ne sont pas conduites dans cette approche, il y a un risque d'échec. Le prince qui choisit de se passer d'envoyer des sujets avec mission de s'installer et d'administrer de nouveaux territoires en son nom et qui retient la possibilité de jouer une dernière carte sacrificielle au besoin, s'expose à des conséquences dommageables. Machiavel les relève sans équivoque dans le texte: « Mais si au lieu des colonies, il y tient des hommes d'armes », première conséquence: « il dépense bien davantage »; deuxième conséquence: il « doit consumer dans cette garde toutes les entrées de cet état, de sorte que cette acquisition se change en perte »; et troisième conséquence: « il commet beaucoup plus d'offenses parce qu'il nuit à cet état tout entier, en transférant son armée de logis en logis »; ce d'autant plus

¹ *Le prince*, III, p. 53.

que « cette peine, tous la ressentent et chacun devient son ennemi ». Si les sujets de la colonie en viennent ainsi à devenir des ennemis résolus du nouveau prince, c'est une situation difficile à régler pour une raison bien simple que Machiavel rappelle avec sobriété : « car, bien que battus, ils sont chez eux ».¹

Les raisons de choisir cette deuxième solution et surtout de ne pas prendre le risque de faire son contraire sont claires et nettes. Il n'est pas certain qu'il en aille de même pour la troisième et dernière solution, celle qui présente pourtant les mêmes rapports de dissemblance entre l'État colonisateur et l'État colonisé. Ce dernier cas de figure fait dépendre la réussite du gouvernement de la colonie non plus sur la puissance directe ou indirecte que le nouveau prince exerce sur les colonisés, ni sur la maîtrise de la sécurité alentour ni sur le contrôle de la propriété interne mais davantage sur la manière d'articuler les rapports avec les entités politiques voisines de sa colonie. L'idée est simple: soumettre durablement une colonie n'a de sens qu'en rapport avec le contrôle que l'on exerce sur son voisinage. Il ne s'agit guère de soumettre ses voisins, du fait même qu'il y a une limite réelle au désir illimité de soumettre. Il s'agit en fait d'exercer une certaine surveillance sur la façon dont ceux-ci sont gouvernés, sur la perception qu'ils ont de la colonisation de leur voisin, sur le détail même de cette perception ainsi que les usages qui en sont induits aussi bien chez le « peuple » que chez les « grands » et surtout comment se comportent leurs princes face à la nouvelle donne. Cette analyse de la situation doit conduire à aller au-delà de cette surveillance des conduites politiques voisines pour arriver jusqu'à prendre précisément la mesure des faiblesses de chacune de ses catégories politiques et les gratifier de sa protection afin de rassurer ceux qui sont devenus inquiets, de dissuader tous les ambitieux, d'avoir un contrôle sur ceux qui sont encore inoffensifs ou sans parti pris et surtout de reconforter tous les faibles toujours plus nombreux. Il en est de même des pays voisins dépourvus de puissance. Machiavel le souligne très expressément : le nouveau prince doit « se faire le chef et le défenseur des voisins moins puissants ».² Cette manière d'exercer le pouvoir parmi d'autres nations se doit donc d'être orientée vers le soutien et la protection des voisins de la colonie qui sont dépourvus de puissance et qui peuvent donc être à tout moment la proie d'autres puissances colonisatrices proches ou lointaines. En même temps, il faut bien considérer que ce mode d'intervention ne se comprend qu'en termes d'influence, de puissance médiate, c'est-à-dire d'état de pouvoir virtuel qui n'est pas directement ni effectivement exercé

¹ *Le prince*, III, p. 53.

² *Idem*, p. 55.

mais qui reste mobilisable à tout moment et en tout lieu dans le voisinage dès lors que la nécessité s'impose et qui donc, de ce point de vue, détermine le comportement des uns et des autres.

Toutefois, la conduite du gouvernement de la colonie ne saurait se borner à exercer une bienveillante puissance sur les voisins impuissants de sa colonie. Machiavel recommande aussi et surtout au nouveau prince de travailler non plus virtuellement mais effectivement à fragiliser les autres voisins puissants qui finiront par se révéler ambitieux. Les termes pour le dire sont sans ambiguïté: le nouveau prince colonisateur doit « s'ingénier à affaiblir les puissants » de ces provinces de façon à éliminer toute source de remise en cause de son influence et toute ambition de conquérir ou de menacer sa possession coloniale. Il doit par conséquent « se garder qu'à la suite d'un événement quelconque n'y entre un étranger aussi puissant que lui ». Car dès ce moment, la véritable menace viendra alors de ce que ce dernier pourra à tout moment être sollicité par ceux qui seront toujours mécontents de la nouvelle donne « soit par excès d'ambition, soit par peur ». Machiavel mentionne à l'appui de cette mise en garde une leçon qu'il a retenue de l'expérience coloniale romaine. « On vit autrefois les Éoliens mettre les Romains en Grèce », ce qui eut pour conséquence, la chose suivante: « dans chacune des provinces où ils entrèrent, ils [les romains] y furent mis par les gens de la province ».

Deux enseignements succincts peuvent être tirés de cette référence à l'expérience internationale du gouvernement colonial. Le premier est qu'il est nécessaire pour le prince colonisateur de surveiller son voisinage et de s'impliquer pour y maintenir sa puissance. Le second, conséquence inattendue de ce qui précède, est que si la nouvelle puissance coloniale veille par nécessité à ce que d'autres voisins ne parviennent à soumettre les autres voisins faibles, il est possible que ceux-ci en viennent eux-mêmes à solliciter d'être colonisés à leur tour. En d'autres termes, en protégeant les voisins de sa colonie, il est possible que finalement le gouvernement colonial s'étende dans tout le voisinage et ceci sans effort ni dépense. Manifestement, comme cela a pu se vérifier ailleurs, la puissance appelle la puissance. Une telle perspective conduit naturellement l'État colonisateur à se constituer en empire colonial et tend à accorder une place centrale aux lieux et moments où cette constitution impériale prend effectivement corps à partir de la seule expérience coloniale. La modernité coloniale telle que l'histoire en rend compte semble bien offrir de fécondes illustrations qu'il convient d'examiner et de rapporter à la lumière de cette perspective

machiavélienne. En quels termes convient-il de le faire ? Autour de quels éléments historiques convient-il d'en rendre le mieux compte ? Comment inscrire la modernité westphalienne dans cet investissement machiavélien de la colonie ?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chapitre 14 : De Westphalie à la colonie

L'hypothèse, franchement stimulante, qui consiste à considérer toutes les opérations coloniales comme autant de conséquences logiques de la modernité westphalienne repose sur un postulat qui, bien que pouvant être corroboré par quelques réflexions et faits,¹ n'est pas à rigoureusement parler conforme à la vision machiavélienne des relations internationales. La mise en ordre du monde telle qu'elle est à l'œuvre dans l'esprit machiavélien ne saurait être régie par ce type de causalité propre à la vision hégélienne de l'histoire. Il est effectivement difficile de postuler, en termes politiques, l'idée qu'un même esprit gouvernerait toutes les opérations et séquences historiques de façon logique, c'est-à-dire en les inscrivant dans une chaîne de relations qui supposerait que les actes coloniaux sont les effets dont les causes seraient inhérentes aux opérations propres au système westphalien. L'idée qu'il s'agit de mettre ici en avant est beaucoup plus simple: saisir les opérations coloniales comme des moments d'articulation, parmi d'autres, de la modernité internationale travaillés par l'œuvre machiavélienne. Ces opérations ne sont donc pas à percevoir comme de simples conséquences mais plutôt comme des déclinaisons d'une même démarche, d'une façon de faire partagée, celle qui est propre à l'appréciation machiavélienne du fonctionnement propre au système international contemporain. Il y aurait donc une trame philosophique qui permettrait de relier rationnellement la modernité westphalienne à la modernité coloniale, qui autoriserait de rapporter les opérations coloniales au génie westphalien à partir d'un commun entendement du monde tel que le donne à penser Machiavel. Diverses références et occurrences permettent d'en donner une certaine mesure. Il convient de saisir la plus adéquate de celles-ci et la plus radicale de celles-là.

En effet, la référence la plus adéquate qui permet d'inscrire l'expérience coloniale dans la modernité internationale à partir d'une figure machiavélienne correspond à la figure de l'empire colonial. Celle-ci émerge néanmoins dans les faits comme le stade suprême de l'expérience coloniale dans la modernité internationale qu'il est possible de situer entre 1880 et 1960.² Comment

¹ Jacques Frémeaux soutient par exemple l'idée que les années 1930 qui correspondent à la plus grande expansion des empires coloniaux européens constituent l'aboutissement d'une suite de conquêtes ininterrompues depuis le XVI^e siècle; cf. *Les empires coloniaux dans le processus de la mondialisation*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2002.

² Cette séquentialisation de l'expérience impériale en colonie fait globalement sens et est retenue par divers historiens notamment Jacques Marseille, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 1984. Il existe cependant quelques nuances qui la font varier en fonction des objets d'études et des perspectives

s'est-elle constituée dans ces conditions comme une figure politique qui rend compte de l'intelligence machiavélienne la plus accomplie des arts de gouverner ? De même, l'occurrence la plus radicale est indubitablement celle qui consacre le moment et le lieu où l'Afrique est partagée en possessions coloniales. Il s'agit de la Conférence de Berlin qui se déroule entre 1884 et 1885. En fait, y prend corps un esprit qui va ordonner l'essentiel des comportements des différentes puissances coloniales en Afrique tout en indiquant ses lignes d'inscription dans le système westphalien. Sans nécessairement considérer cette occasion historique comme, disons, la variante coloniale des tractations de Westphalie, il y a effectivement un travail de réflexion à faire sur l'histoire pour essayer de pointer ce passage de l'esprit westphalien à l'esprit de Berlin à l'intérieur d'une trajectoire de circulation irréductiblement machiavélienne. Comment donc formuler une réflexion sur cette figuration internationale de la conférence de Berlin ? Creuser cette dernière interrogation ne peut avoir de réel intérêt que si celle qui l'a précédée arrive effectivement à rendre compte de la constitution machiavélienne de l'empire colonial.

14. 1. L'EMPIRE EN COLONIE

L'idée n'est certainement pas de proposer une historiographie de l'empire colonial dans la séquence qui a été retenue à partir d'une supposée vision propre à Machiavel mais simplement de donner à saisir, en termes effectifs, le travail de sa figuration machiavélienne à travers une des nombreuses articulations de l'histoire coloniale, celle qu'il faut bien nommer "la modernité africaine".¹ Ce travail est rendu possible dès lors qu'il est articulé autour de deux principales interrogations: qu'est-ce qui fait effectivement le caractère machiavélien de l'empire colonial d'abord et ensuite sous quelles formes, à partir de quels procédés et à quelles fins a-t-il effectivement été mobilisé dans les opérations coloniales, précisément dans les *terrae incognitae* que sont, aux yeux du monde westphalien de l'époque, les territoires de l'Afrique noire ?

d'analyse propre aux auteurs. C'est par exemple le cas de Eric J. Hobsbawm qui la situe entre 1875 et 1914, cf. *L'ère des empires*, Paris, Fayard, 1989; certains comme Jacques Frémeaux qui ne s'intéresse qu'au moment de son apogée dans les années 1930, cf. *op. cit.*; d'autres qui ne s'intéressent qu'au moment de son déclin, c'est le cas de Charles-Robert Ageron (dir.), *Les chemins de la décolonisation de l'empire colonial français 1936-1956*, Paris, Éditions du CNRS, 1986 et Olivier Colombani, *Mémoires coloniales. La fin de l'empire français d'Afrique vue par les administrateurs coloniaux*, Paris, La découverte, 1991.

¹ Cette expression recouvre à la fois la période et la forme de la modernité telle qu'elle s'est esquissée en Afrique dès les poussées impérialistes du XVIIIe siècle et leur systématisation avec la colonisation. Elle est utilisée pour rendre compte de la façon dont la rationalité issue de l'*Aufklärung* a été reçue et traduite dans la pensée africaine contemporaine, par-delà son opposition stérile à la tradition. Cf. Jean Godefroi Bidima, *Théorie critique et modernité africaine. De l'École de Francfort à la "docta spes africana"*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993.

A la différence de diverses énonciations du fait impérial, celui-ci ne s'affirme guère chez Machiavel comme cette traditionnelle prétention au « *dominium mundi* à laquelle faisait référence par exemple l'empire carolingien ou le Saint empire romain germanique, c'est-à-dire la domination de l'Europe catholique qui, pour les hommes de l'époque se confondait avec l'univers, dans le but de faire régner la paix et l'union entre les peuples chrétiens ». ¹ Il se donne à comprendre comme un phénomène politique dont la constitution n'est autre que coloniale. Le concept d'empire traduit dans toute sa radicalité la constitution coloniale du politique. Deux déterminations majeures permettent d'en rendre compte en termes analytiques et font déboucher la réflexion sur une actualisation du phénomène tout au long de son existence, c'est-à-dire, rappelons-le *grosso modo*, de 1880 à 1960.

Comme première détermination, il faut bien considérer le fait que « la notion suppose, tout d'abord, l'idée d'imperium, d'imposition d'un ordre qui résulte de l'obéissance à une autorité suprême, associant étroitement pouvoir militaire et pouvoir civil. » ² Elle rappelle d'une certaine manière la notion d'*imperio* telle qu'elle est utilisée chez Machiavel, par exemple à la première phrase du premier chapitre du *Prince* sous une acception similaire sans qu'il n'y ait, en tant que telle, une directe figuration de la réalité de ce grand corps politique qu'est l'empire. ³ Il ne s'agit pas de revenir sur cette analyse mais il convient tout de même de faire remarquer que la référence à l'état de domination d'une nation sur d'autres, autrement dit la puissance comme forme d'exercice du pouvoir entre les nations est au cœur de cet entendement de l'empire. L'idée des rapports de force à laquelle renvoie l'expression de « pouvoir militaire » dans cet extrait est le fondement de l'acte politique machiavélien. Le recours aux armes pour mettre les choses ou le monde en ordre est fondamental. Mais il s'accompagne toujours de ce que Machiavel appelle « les bonnes lois », celles qui organisent l'exercice et la conservation de l'autorité dans la cité et qui correspond ici à ce qui est appelé « le pouvoir civil ». L'articulation des deux, « les bonnes lois » et « les armes », les unes au service des autres et réciproquement, participe intimement de la première détermination de la notion d'empire.

¹ Cf. Jean Tulard (dir.), *Les empires occidentaux de Rome à Berlin*, Paris, PUF, 1997, p. 247.

² Jacques Frémeaux, « L'idée d'empire », *Affaires étrangères*, 1939, p. 5-10 cité in *op. cit.*, p. 13.

³ Cf. Deuxième partie, 5. 1. Discursivité.

La seconde détermination émerge en quelque sorte comme l'horizon de la première. Elle ne donne à entendre l'empire qu'en tant qu'il est à inscrire dans « la vocation universelle de ce pouvoir, qui ne peut se limiter à un territoire restreint ou à une seule nation mais regroupe, sous une même domination, un conglomerat de peuples, très différents les uns des autres par leurs langues, leurs traditions, leurs genres de vie, la couleur de leur peau ».¹ Elle rejoint l'entendement machiavélien de la constitution coloniale du politique. Il n'y a d'empire que colonial, c'est-à-dire que la conquête et la soumission des autres nations dans une perspective d'expansion continue à l'échelle du monde et de l'histoire. La constitution impériale repose précisément sur la capacité de l'autorité qui la porte à s'étendre non seulement dans l'espace mais aussi et surtout dans la durée. La puissance propre à l'empire est à mesurer à l'aune de l'impact de ces deux catégories. L'empire est donc nécessairement une vaste constellation de nations soumises et fixées dans un territoire qui ne peut être maintenu dans un certain ordre et pour un temps certain qu'à l'aide d'une puissance conséquente. Celle-ci se doit aussi et surtout de pouvoir protéger cette immense étendue des attaques et des appétits extérieurs.

Cette double détermination de base permet de prendre une certaine mesure du contenu conceptuel de l'empire en tant qu'il est un ordre colonial du pouvoir. Mais elle n'indique pas très précisément quelle est la condition et quelles sont les modalités qui rendent effective sa constitution. Or il est intéressant de dire en quoi et comment l'empire ne peut être perçu que comme le point d'arrivée d'un processus politique d'essence coloniale. Il s'agit en fait d'une accumulation d'opérations de conquête, d'exercice et de maintien d'un pouvoir qui reste le fait d'une entité politique singulière. Ce qui fait de la constitution impériale un acte colonial procède radicalement du fait qu'elle est l'aboutissement d'une volonté de puissance en expansion, d'un désir de domination qui demeure le fait d'une cité particulière et qui a besoin de nourrir son ambition avec le produit de sa soumission, autrement dit les ressources de ses conquêtes. Machiavel se montre extrêmement attentif à la nature de la racine coloniale de l'empire. La réussite et la durée de celui-ci dépendent étroitement de la façon dont l'expansion est reliée à la cité qui en est l'ordonnatrice. Il s'agit pour lui de dire que, d'une certaine manière, l'exemple de l'extraordinaire rayonnement, de l'immense agrandissement et de la longue durée de l'empire romain n'a été rendu possible que grâce à la bonne constitution de sa capitale, la cité fondatrice de son empire. C'est effectivement

¹ Frémeaux, p. 13.

parce que Rome était solidement organisée qu'elle a pu et su étendre et maintenir sa domination sur d'autres nations. L'enseignement de Machiavel est de ce point de vue simple: pour prétendre à la constitution impériale, il faut d'abord être solidement construit et suffisamment étendu en soi. Le secrétaire florentin énonce d'ailleurs son propos de façon lapidaire: « une petite république ne peut occuper des villes et des royaumes plus forts et plus gros qu'elle ».¹ Car le poids de l'autorité sur les nations conquises est tel que si la capitale de l'empire, autrement dit la métropole, n'est pas solide ou alors repose sur une constitution politique fragile, c'est à l'écroulement immédiat de tout l'édifice impérial qu'il faut s'attendre. Pour étayer son argumentation, l'auteur fait recours à un procédé métaphorique qui illustre parfaitement son propos. En effet, si la capitale de l'empire occupe de nouveaux espaces sans remplir la condition qui vient d'être énoncée, « il lui arrive, souligne-t-il, comme à l'arbre qui a une branche plus grosse que son pied: le portant difficilement, il est abattu au moindre coup de vent ».²

A l'inverse de Rome qui a su remplir cette condition, Machiavel fait volontiers référence à Sparte qui n'y est pas parvenue. Cette cité grecque avait aussi une ambition impériale comme Rome mais n'avait pas une puissante constitution politique de soi, celle qui devait réunir toutes les dispositions requises, c'est-à-dire le volume, c'est le sens de « gros », la solidité, c'est le sens de « fort », ainsi que le sens de l'organisation qui en est issu et qui justifie tout son rayonnement. Ainsi, ayant réussi à envahir toutes les cités grecques, Sparte n'eut guère le temps de les transformer en véritables colonies et de bâtir son empire. Car sitôt qu'elle amorça son travail de mise en place de l'empire colonial, c'est-à-dire de sécurisation et d'exploitation des cités conquises, la première d'entre elles, Thèbes, se révolta et entraîna dans son mouvement toutes les autres. L'empire s'effondra avant même d'avoir existé comme entité politique à part entière. Et Machiavel de conclure avec ces mêmes mots de la métaphore qui résume parfaitement la chute de cet empire mort-né : « le tronc demeura seul, privé de ses branches ».³ A contrario Rome avait, elle, su édifier « un pied si gros qu'elle pouvait aisément porter n'importe quelle branche ».⁴

Lorsqu'on rapporte cette condition à la constitution impériale des puissances coloniales en Afrique, elle participe effectivement de la démarche britannique et française. C'est d'ailleurs la

¹ Cf. Machiavel, *Discours*, *Œuvres*, II, 3, *op. cit.* p. 302.

² *Idem.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

raison pour laquelle lors qu'on parle en termes rigoureux, les modèles d'empire colonial y sont britannique et français. Les autres puissances coloniales ont eu des possessions plus ou moins étendues et ont fait preuve d'une conscience impériale plus ou moins irrésolue. Aux yeux de Kipling, ce qui autorisait l'Angleterre à coloniser, c'était précisément sa grandeur, la solidité de son expérience politique au sens large, celle que le sens commun retient sous l'expression de civilisation. S'il faut entendre celle-ci comme une simple mise en ordre des conduites humaines propres à une cité ? Est-elle autre chose que politique ? Dans la notion de civiliser, il y a précisément cette référence fondamentale à la cité, à la vie dans la cité, cette façon de vivre ensemble dans la capitale de l'empire qu'il faut répandre, à laquelle il faut faire accéder les autres. Cela n'est possible que par leur préalable soumission. De même, Tocqueville dit sa conviction de la grandeur de la France et donc sa capacité intrinsèque à conduire d'autres nations vers les lumières politiques qu'elles ignorent encore.¹ Il y a aussi cette conviction de Fustel de Coulanges pour qui la grandeur de l'empire colonial français lui venait de sa filiation romaine.²

Dans les deux cas, la référence à la grandeur et à la solidité de la métropole émerge comme la condition qui rend possible la constitution de l'empire colonial et met en perspective les éléments de son rayonnement. Il n'en va pas nécessairement de même lorsqu'on parle des autres puissances coloniales, celles qui, sans avoir eu la dimension constitutive d'un empire, se sont néanmoins constituées des possessions coloniales en Afrique mais avec une envergure et une réussite variables. Il s'agit précisément des puissances coloniales allemande, belge, espagnole, hollandaise, italienne et portugaise. Chacune d'elles présente une difficulté à organiser son entreprise coloniale en la rapportant à la seule constitution et solidité de son État. La Belgique, la Hollande, l'Italie et le Portugal demeurent des petits pays dont le caractère disproportionné avec leurs possessions coloniales ne sera peut-être pas pour peu dans l'affaiblissement et même pour certains dans l'effondrement de leurs structures coloniales. Les seuls atouts constitués par l'intelligence ou l'opulence de leurs princes ainsi que la robustesse de leur marine marchande ne suffit pas à faire tenir leurs possessions coloniales au même niveau que les empires coloniaux britanniques et français. Les cas de l'Allemagne et de l'Espagne sont assez particuliers même si la logique critique

¹ Alexis de Tocqueville, *De la colonie en Algérie*, Bruxelles, Complexe, 1988, notamment la préface de Todorov. Voir aussi la récente critique d'Olivier Le Cour Grandmaison, *Coloniser, Exterminer. Sur la guerre et L'État colonial*, Paris, Fayard, 2004.

² Numas-Denis Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'Ancienne France*, Paris, Hachette, 1888-1892, 6 vol.

reste la même. Toutes les deux sont encore des empires, l'un au sein de l'Europe même et l'autre en Amérique latine et dans les Caraïbes notamment. Mais la première n'a pas une vocation proprement coloniale en Afrique. Comme cela va se vérifier par la suite, elle s'en sert simplement pour consolider son expansion impériale en Europe et ne s'y investit que tardivement et à très peu de frais. Lorsqu'elle réussit à mettre sur pied une constellation de territoires coloniaux et qu'elle veut alors s'efforcer de les intégrer sous une forme politique impériale, survient la Grande guerre de laquelle elle sortira sans colonies alors même que l'ensemble de ses possessions représentaient une superficie cinq fois supérieure à la sienne.¹ C'est la raison pour laquelle, elle n'émerge pas en tant que telle comme un empire colonial à part entière en Afrique. Il en est de même de l'Espagne. En cette période, elle est un empire colonial en essoufflement et son investissement en Afrique ne fait pas d'elle un empire colonial en tant que tel. Elle n'a plus tout à fait ni les moyens ni même l'ambition de reproduire en Afrique la constitution impériale qu'elle avait pu déployer en Amérique latine et aux Caraïbes. C'est la raison pour laquelle elle partage avec les autres petites et moyennes puissances ce déclassement impérial.

Toutefois, même si toutes ces puissances coloniales ne remplissent pas, en Afrique en tout cas, cette condition machiavélique qui fait des empires ce qu'ils sont, elles partagent néanmoins avec les deux empires coloniaux une démarche propre qui fait appel aux deux déterminations à partir desquelles il est devenu possible d'identifier leur processus politique, à savoir la référence à l'*imperio* et l'expansion territoriale par les armes et les lois. Il y a effectivement une véritable unité de compréhension de la démarche de toutes ces puissances coloniales. Elle réside dans le caractère irréductiblement téléologique de leurs entreprises coloniales, c'est-à-dire que celles-ci sont tournées dans un rapport des moyens, divers, aux seules fins de la puissance, fins propres à la figuration impériale du pouvoir que les uns et les autres visent et qu'ils adoptent comme perspective théorique voire doctrinale. L'impérialisme colonial est ainsi inscrit au cœur des démarches de toutes les puissances coloniales.

En effet, cette référence à la problématique du rapport des moyens aux fins prend place dans un débat qui a longtemps été entretenu au sujet de la prééminence des objectifs économiques sur les fins politiques dans la mise en place de l'impérialisme colonial. Cette idée a notamment été

¹ Ce constat est établi et constitue le point de départ d'une importante étude de Chantal Metzger, *L'empire colonial français dans la stratégie du Troisième Reich (1936-1945)*, Bruxelles, P.I.E-Peter Lang, 2002, 2 vol.

développée par la critique marxiste de la colonisation (africaine) et relayée aujourd'hui par les théoriciens du néo-néocolonialisme et les néo-marxistes.¹ Or il n'est pas certain qu'une telle position ait pris une juste mesure de la nature propre d'un empire colonial et des démarches qui conduisent irréductiblement ses moyens vers des fins dernières qui ne sont autres que politiques. Comment engager une telle critique de cette critique qui se rapporte à l'intelligence marxienne de l'impérialisme colonial en Afrique ? Il y a deux manières possibles.

La première manière est simple. Il s'agit de rappeler qu'une étude minutieuse des opérations coloniales permet rapidement de constater que les finalités politiques ont été plus ou moins atteintes alors qu'il n'est pas certain qu'il en soit tout à fait de même pour les finalités économiques. Préoccupé par les perspectives économiques et sociales de l'histoire, Jacques Marseille procède par exemple à l'étude méticuleuse des liens entre le capitalisme et l'empire colonial français.² Contrairement aux thèses marxisantes et aux idées reçues, il arrive à établir l'hypothèse selon laquelle la colonisation a globalement été une "mauvaise affaire" pour les capitalistes français. En effet, après avoir compulsé les comptes de 469 sociétés coloniales, analysé les chiffres du commerce extérieur de la France coloniale entre 1880 et 1960, dépouillé les archives ministérielles et les cahiers de comptes personnels de quelques entrepreneurs coloniaux, il fait le constat selon lequel, contrairement à ce qu'il est courant de penser, l'empire colonial n'a pas favorisé la prospérité du capitalisme français mais s'est au contraire révélé être une sérieuse entrave à son épanouissement global. Rendant brièvement compte de la discussion avec les théoriciens marxistes, Marseille reconnaît dans une certaine mesure la pertinence théorique de cette critique qui voyait en la constitution de l'empire colonial le moyen pour les capitalistes d'accroître leur prospérité économique et d'influencer leurs gouvernements. S'il est possible d'admettre que tel était le plan des capitalistes, il est en revanche beaucoup plus difficile de le vérifier au regard des résultats. Il est donc de ce point de vue injuste de dire que c'est l'infrastructure qui a déterminé la mise en place et surtout la conduite de toute la superstructure impériale en colonie. S'ajoute à cela des questions d'intelligence strictement économique auxquelles la position marxiste ne saurait répondre avec pertinence et cohérence comme celle qui suit : « quels avantages économiques l'Europe a-t-elle tirés

¹ Il existe une abondante littérature qui traite de la question. Cf. entre autres ceux qu'il faut considérer comme les classiques: V. Lénine, *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme*, Paris, Editions sociales, 1971; Kwamé Nkrumah, *Le néo-colonialisme dernier stade de l'impérialisme*, Paris, Présence africaine, 1973, Samir Amin, *L'impérialisme et le développement inégal*, Paris, Editions de Minuit, 1976 et enfin Michael Hardt et Antonio Negri, *Empire*, Paris, Exils, 2000.

² Cf. Jacques Marseille, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 1984.

de ses colonies qu'elle n'eût pu autrement gagner aux dépens d'autres contrées en tous points similaires ? »¹ L'auteur conclut que l'étude de cette perspective de l'histoire coloniale ne saurait être considérée comme pertinente dès lors qu'elle est rapportée à l'esprit du capitalisme.

En fait, cette interrogation permet de faire écho à d'autres qui esquissent sa perspective définitive. Dès lors qu'il devient possible d'établir que « les placements coloniaux ne rapportent guère plus que les placements dans les États semi-dépendants », Marseille souligne, à la suite de Fieldhouse, qu'il faut bien se résoudre à admettre la pertinence de cette nouvelle interrogation qui suit : « en admettant même que quelques investissements coloniaux étaient de meilleur rapport que les valeurs mobilières en Europe, une question cruciale demeure posée. Cette supériorité de rendement était-elle due aux conditions spécialement favorables créées par la puissance impérialiste, ou simplement à des facteurs économiques normaux, tels qu'une demande accrue de certaines matières premières et de produits de l'agriculture tropicale ? Autrement dit, y avait-il une différence entre la rentabilité des affaires dans les colonies en titre et celle existant dans les États indépendants non européens ? »² La trajectoire de la réponse s'esquisse de façon claire. Elle correspond à un fait que rappelle judicieusement Fieldhouse : en réalité, « l'impérialisme formellement constitué importait peu ».³ Il semble donc logique d'en conclure comme le fait Marseille que : « le faible pourcentage que représentaient les empires coloniaux dans le commerce et les placements de capitaux métropolitains suffirait donc à démontrer la faiblesse de l'analyse marxiste et à prouver que les conquêtes coloniales ne devaient rien au capital financier. »⁴ C'est dans la même perspective que s'inscrit le propos que Raymond Aron tient à ce sujet. Sans complexe, il relève le caractère aberrant de cette critique qui voudrait croire « qu'une France peu dynamique ait établi sa souveraineté sur des territoires vers lesquels elle n'envoyait ni surplus de population, ni surplus de capitaux, ni surplus de produits fabriqués ».⁵ Il faudrait de ce point de vue se résoudre à considérer que la constitution de l'empire colonial n'était en fin de compte qu'une opération tournée vers des buts politiques, qu'elle a d'ailleurs plus ou moins atteints alors que son projet économique s'est révélé être en deçà des attentes des entrepreneurs coloniaux. En quels

¹ Marseille emprunte cette question à David K. Fieldhouse in *Les Empires coloniaux à partir du XVIII^e siècle*, Paris, Histoire universelle, Bordas, 1973, p. 322; Cf. Marseille, p. 27.

² Fieldhouse, p. 327, cité par Marseille, p. 28.

³ *Idem*.

⁴ Marseille, *idem*.

⁵ Cf. Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, op. cit., p. 270.

termes faudrait-il dès lors remettre en perspective ces fins politiques et évaluer, dans la mesure du possible, leurs effets sur le devenir des rapports entre les nations en colonie ?

Dans la deuxième manière, il s'agit d'assumer clairement l'idée que l'empire colonial n'a de fins que politiques. Il s'agit précisément de dire que chaque empire colonial travaillait à l'augmentation de la puissance qui lui était conférée par le pouvoir qu'il avait de soumettre et d'exploiter au-delà de son espace d'origine. Les empires coloniaux travaillaient à la grandeur de leur nation, au prestige que conférait le statut d'empire, fût-il d'essence coloniale. Ceux qui étaient à proprement parler des empires, ceux qui ne l'ont été que brièvement ou alors ceux qui aspiraient à le devenir, bref toutes les entités colonisatrices s'inscrivaient dans cette perspective. A titre d'exemple, le prestige historique de Rome que Fustel de Coulanges voudrait voir attribuer à la France faisait manifestement beaucoup d'effets chez les autres puissances coloniales. L'empire en tant que forme de gouvernement entre les nations, forme de soumission internationale et source autonome et illimitée du pouvoir travaillait à l'accroissement permanent de sa puissance. Le procédé par lequel opérait ce travail tenait en un seul mot: ordre. Mettre le monde en ordre conformément à l'idée qu'on se fait du politique, tel était l'objectif des opérations coloniales. Comme le souligne J. Frémeaux: « Cet état d'esprit est repris dans nombre de devises ou de formules qui ont l'ambition de constituer un abrégé des programmes de puissances coloniales. Une des devises des Hollandais est par exemple *Rust en Orde* ("Tranquillité et ordre"). Les Britanniques, plus attachés à la notion de majesté des lois, préfèrent l'expression *Law and Order*. Quant aux Français, ils tiennent (et c'est tout leur honneur) à inscrire partout la devise républicaine "Liberté, égalité, fraternité"; faute de pouvoir recourir à la devise d'Auguste Comte "Ordre et Progrès" ». ¹ La soumission de la colonie passait nécessairement par le maintien de l'ordre établi. L'essence de la modernité politique africaine semble avoir été modelée conformément à cette géographie des ordres de puissance en colonie. D'ailleurs, malgré les décolonisations qui ont certainement provoqué le démantèlement des structures matérielles de la soumission coloniale, les structures immatérielles (mentalités, mœurs et habitudes) de la colonisation ont largement survécu et continuent à régir l'essentiel des relations entre les anciennes puissances et leurs colonies. Cette continuité de la soumission internationale est de toute évidence le bénéfice politique le plus

¹ Frémeaux, p. 14.

important et le plus durable que les puissances coloniales ont pu tirer de leur entreprise politique en Afrique.

14. 2. L'ESPRIT DE LA CONFERENCE DE BERLIN

Pour mieux apprécier toute la force du caractère irréductiblement politique des fins de l'empire colonial, il convient de s'inscrire dans l'esprit qui a formalisé et consacré en termes juridiques et diplomatiques le partage colonial de l'Afrique. Cet esprit est le reflet des ambitions, intuitions, explorations, négociations, tractations et solutions qui ont fait l'objet de ce qu'il est convenu d'appeler la Conférence de Berlin. Comment rendre compte de l'esprit de celle-ci au point d'en faire le moment de cristallisation du machiavélisme des opérations coloniales ? Répondre à cette interrogation revient en fait à l'inscrire dans une double réflexion sur l'histoire politique de 1885 à 1960, qu'il est possible de rapporter très précisément à la compréhension de ce qui était effectivement en jeu à la Conférence de Berlin et à la mesure de sa portée comme horizon de déclinaison de la modernité internationale.

En fait, la Conférence de Berlin, à ne pas confondre avec le Congrès de Berlin comme c'est souvent le cas,¹ se tient du 15 novembre 1884 au 26 février 1885 à l'initiative d'Otto Von Bismarck, alors au sommet de sa puissance, c'est-à-dire au moment où il cumule les fonctions de Président du Conseil de Prusse et de Chancelier de l'Empire allemand.² Elle a pour objectif d'assurer « la continuation du libre échange sur les côtes et les grands fleuves de l'Afrique et déterminer les modalités d'occupation »³ de nouveaux territoires récemment conquis par les puissances montantes que sont la Belgique et surtout l'Allemagne face aux grandes puissances déclinantes que sont l'Angleterre et surtout la France.⁴ Quatorze nations, toutes inscrites au régime de fonctionnement du

¹ Le « Congrès de Berlin », est une conférence diplomatique qui s'est tenue du 13 juin au 13 juillet 1878, toujours sous la houlette de Bismarck, pour réexaminer les clauses du traité de San Stefano, par lequel l'Empire ottoman accordait de grands avantages à la Russie victorieuse et aux slaves des Balkans et que l'Angleterre et l'Autriche contestaient. Cf. *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse*, « Berlin (congrès de) », Paris, Librairie Larousse, 1982, p. 1193.

² Nous reviendrons sur la personnalité de Bismarck en tant que matérialisation de la figure du héros machiavélien à l'œuvre dans la problématique coloniale.

³ Cf. *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse*, « Berlin (conférence de) », *op. cit.*, p. 1192.

⁴ Une bonne économie de cette conférence est rendue dans le travail qu'a dirigé Catherine Coquery-Vidrovitch. *Autour de la Conférence de Berlin et recherches diverses*, Groupe « Afrique noire », Cahier n° 9, Paris, L'Harmattan, 1987. En effet, « plusieurs points étaient à l'ordre du jour, dont les plus importants étaient :

- la liberté de navigation sur les fleuves Niger et Congo, qui fut reconnue par l'Acte général de la Conférence (du 23 février 1885), acte qui réduisait théoriquement à néant les efforts de la Grande-Bretagne pour fermer le Niger aux Français et le Congo au roi des Belges. Cet acte affirmait que la navigation sur le Niger et le Congo, sur leurs affluents

système westphalien, se réunissent autour d'une table pour mettre à plat leurs rivalités et tirer les conséquences des rapports de force qui sont en train de prendre forme sur le terrain africain. Il s'agit précisément de la France, de l'Angleterre, de tous les signataires du traité de Vienne, plus la Belgique, l'Italie, les États-Unis et la Turquie. L'idée est, pour ainsi dire, de formaliser les nouvelles modalités de circulation commerciale et surtout d'occupation des territoires africains des côtes vers l'intérieur afin de limiter les occasions de conflits impropres à la notion de "concert des nations" en vigueur dans le système international. C'est, comme le souligne Coquery-Vidrovitch: « l'acte issu de la Conférence internationale de Berlin, en 1885, qui entérina le principe de généralisation de la colonisation en Afrique ».¹

Deux observations rapides peuvent être faites pour fixer l'esprit qui a travaillé cette conférence. Il y a d'abord l'économie élémentaire de la puissance sur laquelle Machiavel fait tenir l'essence des relations internationales. Il y a ensuite la ruse qui accompagne sa mise en acte. La compréhension de la première n'a de sens que reliée à la seconde.

En effet, comme première observation, il y a un constat qui s'impose à l'évidence : le fait est que les discussions sur le partage de l'Afrique ont lieu sans les représentants africains. Pour les esprits attablés à Berlin, l'explication est tout aussi évidente.² Elle se rapporte à l'entendement machiavélien qu'ils partagent au sujet de ce qui fait l'essentiel des rapports entre les nations. Il s'agit de bien considérer que seules les entités politiques détentrices de puissance participent du

et leurs embouchures ainsi que sur les canaux, les routes et les chemins dépendants des deux fleuves, demeuraient ouverte, en cas de guerre, à toutes les nations neutres ou belligérantes, pour l'usage du commerce;

- la question de la souveraineté. Ce point fut âprement discuté. Pour les Britanniques, seule la souveraineté territoriale commerciale devait être négociée dans la mesure où la souveraineté territoriale et politique appartenait aux indigènes. Mais cette thèse fut contrecarrée et la Conférence entérina la doctrine de l'*hinterland* (arrière-pays) selon laquelle toute puissance établie sur la côte pouvait progresser à l'intérieur des terres jusqu'à ce que soit rencontrée la zone d'exercice d'une autre puissance. La Conférence prit donc acte des droits acquis, essentiellement sur la côte, et établit les règles de la colonisation à l'intérieur du continent qui restait à conquérir. Désormais, les expéditions seraient militaires et viseraient à l'occupation effective des territoires explorés; les puissances n'allaient plus traiter avec les chefs africains mais entre elles-mêmes, en fonction de leurs rapports de force et de leurs intérêts. Le sort et le destin de l'Afrique étaient scellés. » Cf. Georges Bogolo Adou et Marcellin Da Sylva, « La Conférence de Berlin. Compte-rendu d'un exposé de Mme Catherine Coquery-Vidrovitch » in C. Coquery-Vidrovitch (dir.), *Autour de la Conférence de Berlin et recherches diverses, op. cit.*, p. 47-51, p. 50-51 pour l'extrait.

¹ Coquery-Vidrovitch, *idem*, p. 669.

² Quelques internationalistes tiennent également cette explication pour évidente. C'est le cas de Charles Zorgbibe qui rapporte les termes de ce constat et tente une explication qui en révèle le caractère équivoque : « Dès la séance inaugurale, le plénipotentiaire britannique sir Edward Malet avait relevé que les Africains n'étaient pas représentés. Ignorance totale des structures politiques africaines, conviction naïve que la seule civilisation était celle de l'Occident... Même lorsque Léopold s'engage, six ans plus tard, dans son aventure africaine, l'État libre qu'il entend créer est une création purement artificielle, une projection du Comité d'études du Haut-Congo » in *Histoire des relations internationales, 1871-1918. Du système de Bismarck au premier conflit mondial*, tome 1, Paris, Hachette, 1994, p. 56.

commerce des intérêts entre les nations – c'est l'autre nom de la politique internationale. Celles qui en sont dépourvues ou qui précisément la subissent n'ont guère voix au chapitre. Certains pourraient arguer que la raison est plutôt d'ordre juridique. Elle tiendrait au fait que, compte tenu de ce que seuls les États constitués, impliqués dans cette problématique coloniale africaine, participaient à la Conférence, il était difficile de faire représenter *a fortiori* laisser intervenir les peuples d'Afrique sans États constitués. C'est évidemment un argutie qui voudrait régler la question en l'enfermant dans des formes, formats et formalités juridiques qui ne sont pourtant que de simples artifices, de pures constructions au service des puissances civilisatrices du droit international en vigueur. L'existence des entités politiques solidement constituées comme les empires Sonrhäï ou Peul du Macina, les sultanats Yoroubas au Nigeria à l'Ouest ou du Zanzibar sur la côte orientale, les royaumes Bamiléké au Cameroun ou les confréries Mourides au Sénégal a simplement été éludée pour des raisons liées à la structure internationale des rapports de force à cette époque. Pourtant, ces entités politiques africaines auraient bel et bien pu défendre leurs intérêts à Berlin. Il faudrait même ajouter le fait que, en s'en tenant à cette seule référence juridique de la forme reconnue de l'État, cette exclusion de la Conférence n'est pas dans l'absolu recevable. Car il faut bien savoir qu'il y avait déjà à cette époque au moins deux États africains constitués et indépendants: l'Éthiopie issue de l'ancienne Abyssinie et le Liberia fondé par les esclaves noirs affranchis venus, pour la plupart, des États-Unis d'Amérique.

Il faut également avoir à l'esprit que cette mise en ordre au nom de la puissance ne fonctionna pas uniquement en direction des nations africaines. Elle opéra aussi dans la constitution même des parts issues du partage. Celui-ci s'effectua donc en fonction de la hiérarchie des puissances. Le résultat de ce partage se révéla ainsi dans les proportions de la géométrie des rapports entre les puissances coloniales et, accessoirement, en fonction de la capacité des puissances moyennes ou petites à tirer parti des oppositions entre les grands ou d'user d'autres ressources telles que les alliances ou l'argent pour obtenir beaucoup plus que ce à quoi ils pouvaient prétendre en référence au seul critère du rapport des forces. C'est ce qui fait que l'Angleterre et la France se taillèrent la part du lion, l'Allemagne suivit et vinrent à une bonne distance les autres notamment la Belgique grâce à la personnalité son souverain : Léopold II, Roi des Belges.¹

¹ Ce dernier représente aussi une figure du héros machiavélien sur laquelle il faudra s'arrêter afin de saisir le travail de la *virtù* et de la ruse qui lui ont valu de posséder un vaste domaine colonial au Congo.

La seconde observation concerne l'usage d'une ruse machiavélique, celle du double langage à l'œuvre dans le texte même de l'Acte général de la Conférence. Celui-ci pourrait apparaître au premier abord comme une profession de foi ayant une très faible prise sur la réalité. L'historien africain Elikia M'Bokolo parle à ce propos d'un grand "mensonge" de l'histoire. Il s'agit en réalité de tout un art d'articuler les rapports entre le dire et le faire dans un discours politique international. C'est un art propre à l'intelligence machiavélique de la chose politique.¹ Il s'agit de cette habileté qui consiste à savoir dissimuler la réalité de ses intérêts derrière un discours ambigu, c'est-à-dire à la fois bienveillant et en même temps contenant ces "moitiés de vérités" dont parle Gérard Sfez,² où l'on énonce son intention sans l'exprimer dans toute sa radicalité, celle qu'atteste uniquement la vérité des faits, celle que dissimule la sophistique juridique et diplomatique. Les signataires de l'Acte général de la Conférence de Berlin y ont effectivement eu recours à ces stratagèmes du discours machiavélique. En fait, c'est au niveau de toute la rhétorique qui accompagne le texte même de cet Acte que se révèle cette double expression de la ruse du langage en politique.

D'un côté, alors qu'il s'agit bel et bien de partager cette proie facile et apparemment juteuse qu'est le continent africain, ses sujets et biens compris, les termes qui sont utilisés pour exprimer cette visée sont formulés de façon claire sans pourtant bien rendre compte de ce à quoi les colonies vont avoir à faire. L'article 35 de l'Acte résume parfaitement la situation :

Les puissances signataires du présent Acte reconnaissent l'obligation d'assurer, dans les territoires occupés par elles, sur les côtes du Continent Africain, l'existence d'une autorité suffisante pour faire respecter les droits acquis et, le cas échéant, la liberté du commerce et du transit dans les conditions où elle serait stipulée.³

La référence à « une autorité suffisante » n'est rien d'autre que la représentation de l'exercice de la puissance en colonie qui reste le fait de ceux-là même qui rédigent et ratifient l'Acte. Il s'agit d'un acte d'autolégitimation. Cette autoréférence est énoncée plus comme une nécessité que comme un arbitraire. Elle est rendue d'autant plus indispensable par la nécessité de faire appliquer les règles et modalités de préservation de ce qui y est nommé "droits acquis",

¹ Cf. Première partie: 3. 2. La fin justifie les moyens.

² Cf. Gérard Sfez, *Machiavel, la politique du moindre mal*, op. cit.

³ Cf. « L'Acte général de la Conférence de Berlin » (extrait du Nouveau Recueil Général des Traités, 2^e série, t. X, p. 414-427) in *L'Afrique noire depuis la conférence de Berlin*, Actes du Colloque international du Centre des Hautes Études sur l'Afrique et l'Asie Modernes, Berlin, 13-16 mars 1985, Paris, CHEAM, 1985, p. 43-60, p. 59 pour la citation.

autrement dit les possessions coloniales. Ce qui a été acquis par la force devient par le fait de cet Acte un droit sur lequel il n'est plus logique de revenir. Ainsi, le caractère intangible du droit de soumettre et d'exploiter les territoires africains s'accompagne accessoirement du droit d'y faire des affaires en toute souveraineté et de disposer de ces territoires comme des comptoirs dont chacun dispose à sa guise, conformément aux termes qui lui semblent avantageux dans les échanges commerciaux et douaniers. La réserve introduite sur le caractère intangible du droit des affaires à laquelle renvoie l'expression "le cas échéant" pourrait faire penser à la perspective d'une réelle volonté d'ouverture à la liberté du commerce et de transit dans l'énonciation des termes de cet Acte. Mais il est difficile d'y croire car il reste que la nécessité de s'accorder sur la façon de faire les affaires dans les colonies contrastait avec l'acuité des ambitions d'expansion qui animaient chaque protagoniste.

De l'autre côté, il y a ce recours répétitif aux termes qui mettent en avant les références à « la mission civilisatrice », au souci « humanitaire », et à bien d'autres grands desseins du même genre mais qui n'avaient strictement rien à voir avec la réalité des actes en colonies ni même avec les intentions réelles des puissances coloniales. Il s'agissait, en réalité, des masques d'un projet politique rigoureusement intéressé par des fins de puissance et articulé autour des deux éléments constitutifs de la colonie que sont la sécurité et la propriété. M'Bokolo se montre extrêmement attentif à cette forme d'expression de la duplicité coloniale notamment lorsqu'il s'arrête sur cette « rhétorique "civilisatrice" et "humanitaire" qui ne trouva jamais d'application sur le terrain » et se prend même à ironiser sur ces « envolées [...] dont l'Europe était devenue coutumière à l'égard de l'Afrique ».¹ Son attention se focalise précisément sur le moment le plus significatif de cette duplicité, à savoir les termes de l'article 6 de l'Acte qui prétend énoncer les « dispositions relatives à la protection des indigènes, des missionnaires et des voyageurs, ainsi qu'à la liberté religieuse ».² Il y est écrit ce qui suit:

Toutes les puissances exerçant des droits de souveraineté ou une influence dans lesdits territoires, s'engagent à veiller à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence et à concourir à la suppression de l'esclavage et surtout de la traite des noirs; elles protégeront et favoriseront, sans distinction de nationalités ni de cultes, toutes les institutions et entreprises religieuses, scientifiques ou charitables créées ou organisées à ces fins ou

¹ M'Bokolo, p. 437.

² « L'acte... », *idem*, p. 48.

tendant à instruire les indigènes et à leur faire comprendre et apprécier les avantages de la civilisation.¹

Pour avoir une compréhension complète de l'Acte, il faudrait même rappeler que l'essentiel du texte est rédigé avec le même type de références et une formulation rhétorique semblable. Le sommet de cette duplicité est atteint avec cette invocation de l'autorité divine. L'Acte général est signé au « nom de Dieu tout-puissant ».² Le non respect de ses termes dans les faits apparaît tellement flagrant aux yeux de M'Bokolo qu'il n'hésite pas à reprendre cette qualification de "mensonge" de l'histoire. L'une des figures qui va le mieux l'incarner aura, d'après ce dernier, un nom précis: « Dans cet exercice de mensonge, Léopold II se révéla imbattable ».³ Il fit aussi beaucoup d'émules.

En fait, ces deux observations inscrivent l'esprit de la Conférence de Berlin dans la traditionnelle figuration machiavélique des opérations du système westphalien. Non seulement, les démarches y font référence et l'acte même de délibérer sur la marche des affaires du monde entre puissances – l'Acte général jouant à ce titre le même rôle et souffrant plus ou moins des mêmes transgressions que les Traités de Westphalie – mais aussi et surtout il s'agit d'une occasion réelle de transformation des relations internationales ayant une portée décisive dans l'histoire, précisément à cette époque charnière qui va de 1880 à la première puis à la deuxième guerre mondiale et à ses effets sur les survivances coloniales, les décolonisations et le vivre ensemble en postcolonie. Il s'agit effectivement de rappeler le fait que l'enjeu colonial qui se dessine à Berlin va progressivement déterminer toute la structuration du système westphalien de cette époque et en des termes très concrets. L'Allemagne est en train de consolider son empire au détriment de la France à laquelle elle a arraché l'Alsace et la Lorraine. Elle redoute naturellement sa réaction à moyen terme. Elle l'incite subrepticement la France à agrandir son empire colonial en Afrique, espérant ainsi l'occuper à autre chose, afin de lui faire oublier ses territoires perdus.

¹ « L'Acte... »; *idem*, également cité par Elikia M'Bokolo, « Afrique centrale: le temps des massacres » in Marc Ferro (dir.), *Le livre noir du colonialisme, XVI^e-XXI^e siècle: de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003, p. 433-451, p. 436.

² En fait, il s'agit de l'expression qui constitue l'entête de l'Acte et tient, à elle toute seule, lieu de préambule. Cf. « L'acte... », p. 43.

³ M'Bokolo, *op. cit.*, p. 437.

Cette première réflexion sur la séquence coloniale de l'histoire des relations internationales d'essence westphalienne s'enracine ainsi dans les termes et surtout prend corps dans l'esprit de la Conférence de Berlin. Sa figuration machiavélienne s'opère par ce fait même. Elle tend même à se radicaliser dès lors qu'il devient clair que les opérations qui vont suivre reprennent pour l'essentiel les techniques de gouvernement de la colonie que l'auteur du *Prince* a clairement édictées. C'est précisément ce qui constitue l'occasion de la seconde réflexion sur l'esprit de la Conférence de Berlin. Comment rapporter le fait que les opérations coloniales qui se sont poursuivies après la Conférence s'inscrivent toujours dans l'intelligence machiavélienne des arts de gouverner la colonie?

Pour donner un sens à cette interrogation, il convient de chercher à saisir les méthodes que les différentes puissances utilisaient notamment pour gouverner leurs colonies en Afrique. L'objectif était implacable: conquérir et sécuriser d'abord, exploiter ensuite, autrement dit extraire les matières premières, laisser faire le commerce et toutes les autres pratiques qui procédaient du projet colonial sans être de nature rigoureusement politique comme la religion, l'éducation, etc. Certaines de ces pratiques constituaient d'ailleurs de précieux outils du gouvernement de la colonie, c'est-à-dire participaient *nolens volens* au travail de soumission des sujets, "grands" et "peuple", à l'élimination des princes locaux et à la surveillance étroite des comportements du voisinage en termes d'informations recueillies lors des explorations, de renseignements stratégiques, de diversion ou de contrôle des consciences, etc. Les puissances coloniales voulaient continuer à avoir un contrôle absolu de leurs possessions et des environs. Fieldhouse rappelle cet état de fait ainsi qu'il suit : quelques années après Berlin, précisément « en 1890, la plus grande partie de l'Afrique et du Pacifique avait été revendiquée par une puissance ou par une autre soit comme zone d'influence, soit en toute propriété ».¹ Il s'agissait effectivement pour celui qui colonisait de rester globalement inscrit dans la perspective d'étendre sa puissance alentour, d'y disséminer les moyens et symboles de son autorité en vue de sécuriser ses possessions et d'élargir son influence. Pour en avoir une certaine mesure, il est intéressant de suivre à ce propos la démarche effective des deux empires coloniaux, français et britannique. Ceux-ci vont reproduire les trois solutions que Machiavel a édictées pour réussir le travail du gouvernement de la colonie. Pour en saisir l'intérêt et l'articulation, il convient de rendre brièvement compte de la manière dont ils vont respectivement

¹ David K. Fieldhouse, *Les empires coloniaux à partir du XVIII^e siècle*, Paris, Bordas, 1973, p. 187.

les mettre en œuvre, en considérant chacune de ces solutions comme une des techniques-clé qui participait de l'efficacité des opérations coloniales telles que l'histoire en a rendu compte.

D'abord l'empire colonial français. Des trois solutions machiavéliennes qui ont été mises en exergue,¹ il en a privilégié deux. La première et la troisième. La première est celle qui consiste à gouverner directement la colonie en y investissant une autorité immédiate à laquelle les colonisés doivent obéissance et même, comme dirait Achille Mbembe, « une obéissance exacte ».² Cette présence directe ne pouvant se faire dans l'absolu compte tenu du fait que les possessions coloniales étaient nombreuses et que le corps du prince était indivisible, que ce dernier n'avait pas le don d'ubiquité. Le génie politique français va dès lors consister à faire recours à une médiation dont elle est héritière, celle de la tradition jacobine. Il y a effectivement cette référence à l'héritage de l'État central qui dispose la puissance française à médiatiser l'intervention directe du prince dans les colonies par le truchement d'une rigoureuse organisation de l'administration tenant sur une structure hiérarchique du pouvoir. Il s'est précisément agi de faire recours à tout un dispositif juridique et administratif pour assurer le fonctionnement de l'empire conçu comme un État centralisé et des représentants disséminés dans toute l'étendue du territoire. Ont alors émergé des représentants locaux du pouvoir impérial qui investissaient cette autorité coloniale et répondaient à diverses appellations qui vont se modifier au fil de l'évolution des situations et de la dynamique propre au système politique de la métropole. On parlera alors d'administrateurs des colonies, de commissaires, de Hauts commissaires, de gouverneurs ainsi que la kyrielle de subordonnés qui suivaient.³ Ils incarnaient en colonie le corps du prince de l'Empire. Ils portèrent pour ainsi dire le masque de ce dernier et exercèrent ses pouvoirs dans les territoires qui leur étaient affectés. Il s'agissait en l'occurrence de surveiller directement ses nouveaux territoires, de les sécuriser, de parer dès que possible à tout éventuel désordre d'où qu'il vienne, c'est-à-dire du tumulte du peuple, des intrigues et conspirations des "grands", de l'ambition et du ressentiment des princes locaux déçus ou alors des appétits du voisinage. Il s'agissait également de viabiliser l'exploitation des ressources en colonie, de susciter une certaine confiance au sein des colonisés, une confiance en la

¹ Cf. Quatrième partie: 13. 2. Réfractations.

² Dans son étude consacrée à la colonisation française au Cameroun, l'auteur a cette phrase lourde de sens: « Formule particulière de l'assujettissement, le régime colonial exigeait des natifs obéissance exacte, pleine et entière. »; cf. Achille Mbembe, *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun (1920-1960). Histoire des usages de la raison en colonie*, Paris, Karthala, 1996, p. 10.

³ Daniel Abwa, *Commissaires et hauts commissaires de la France au Cameroun, Yaoundé*, Presses de l'UCAC/PUY, 2000.

puissance et la justice de la nouvelle autorité qui met tout le monde à l'abri de l'arbitraire et des inquiétudes passées. Il s'agissait enfin de faire de ces colonies de simples prolongements de la métropole ayant l'usage d'une même langue, de lois identiques et travailler à diffuser les mœurs métropolitaines. Exercer ces trois fonctions relevait d'un exercice direct de l'autorité du prince de l'empire colonial et constitue, dans la perspective machiavélienne, une garantie d'efficacité du gouvernement de l'empire colonial français.

Mais il faut également avoir à l'esprit que cette première solution ne se suffit pas à elle-même. Elle s'accompagne d'une autre solution, la troisième. Il s'est agi de celle qui articula le comportement du gouvernement français de la colonie en dehors de son espace de compétence. Elle concerna la façon de se mettre en rapport avec les voisins de sa colonie, d'y étendre son influence et plus radicalement sa puissance. En fait, la puissance française s'y était employée avec une telle intelligence qu'elle avait construit des cadres politiques relativement cohérents pour structurer cette influence. Il s'agissait en fait des deux vastes superficies segmentées en circonscriptions administratives clairement articulées: l'Afrique Équatoriale Française (AEF) recouvrait tous les territoires coloniaux d'Afrique centrale partant du Golfe de Guinée aux Grands Lacs et au bassin du Lac Tchad. Elle étendait son influence sur les pays voisins comme le Congo-Belge, le Nigeria sous domination britannique et la Guinée Équatoriale sous domination espagnole. Il y a ensuite l'Afrique Occidentale Française (AOF) qui couvrait du Lac Tchad à la côte Ouest de l'Afrique et étendait son influence sur de nombreux pays environnants notamment le Liberia indépendant, la Sierra Leone sous domination britannique, la Guinée Bissau et les îles du Cap-Vert sous domination portugaise, etc. La constitution de ces deux grands espaces géopolitiques se révéla être un instrument efficace dans le contrôle du territoire et l'exercice de la puissance française en Afrique à cette période. Elle va rendre possible la mise sous influence de toutes les autres possessions coloniales alentour ou proches mais qui n'étaient pas françaises au départ mais qui vont le devenir par la suite sans grande difficulté. C'est le cas du Cameroun dans l'AEF et du Togo dans l'AOF, ces deux colonies allemandes qui vont être incorporées à l'empire colonial français par un procédé juridique international – l'exercice du mandat de tutelle de la SDN issu du Traité de Versailles (28 juin 1919) – qui consacre en réalité la prééminence de la stratégie française d'extension de sa puissance au-delà de ses colonies.

D'autres positionnements géostratégiques viendront compléter l'opération qui précède notamment dans d'autres parties du continent comme sur la corne de l'Afrique, à Djibouti précisément ainsi qu'à Madagascar et dans les archipels de l'Océan indien qui bordent la côte Est de l'Afrique avec l'île de la Réunion, les Comores et Mayotte notamment d'un côté et de l'autre les archipels de l'Océan atlantique qui bordent la côte Ouest du continent notamment les Seychelles et l'île Maurice. L'empire va ainsi étendre son influence dans toute cette large région d'Afrique noire et réduire à la soumission toutes les formes de résistances locales ou étrangères. Les véritables occasions d'affrontement de la puissance française dans cette région africaine auront lieu avec la puissance anglaise à Fachoda (1898) mais surtout avec la puissance allemande que l'issue de la Première et de la Deuxième mondiale va solder à l'avantage de qui on sait. La France aura ainsi réussi dans son application de la troisième solution machiavélique. Cette expression de la puissance française va s'accompagner enfin d'une mise en place des structures de protection des peuples faibles dans les deux sous régions, au point que certains qualifieront cette attitude de paternaliste, une accusation qui entachera définitivement la politique coloniale et postcoloniale de la France en Afrique.

Il y a ensuite, de l'autre côté, l'empire colonial britannique qui fait un choix différent, celui qui correspond à la deuxième solution machiavélique tout en empruntant, à son tour, quelques éléments de la troisième solution. Lorsque Machiavel parle de ce procédé qui consiste à gouverner par l'intermédiaire des sujets soumis et de le faire de façon efficace et à moindre frais, il est possible d'en saisir la traduction anglaise en colonie. En effet, l'administration indirecte des colonies correspond à ce que l'histoire a retenu sous l'expression bien connue de: *indirect rule*. La démarche ici est à la fois simple et stricte: le prince anglais mobilise ses explorateurs et commerçants pour localiser les territoires à coloniser, puis y envoie des colonies formées essentiellement des "hommes d'armes et des fantassins" conformément au langage de Machiavel. La mission est de conquérir ces nouveaux territoires et ensuite de soumettre leurs sujets, puis d'en assurer la sécurité permanente afin qu'un gouvernement se mette en place et que le commerce puisse s'effectuer dans une relative quiétude. Le commerce et, de façon plus générale, l'exploitation des ressources ne semblent pas avoir de signification politique exceptionnelle. Ce qui est intéressant à analyser, c'est le fait que le gouvernement de la colonie, contrairement à l'empire colonial français, est confié aux petits chefs locaux choisis parmi ceux qui ne manifestent aucune ambition

de pouvoir d'envergure. C'est à ces derniers qu'il revient d'exercer l'autorité du nouveau prince, de travailler à la manifestation de sa puissance aussi bien à l'intérieur qu'au regard de ceux qui sont alentour.

Cette approche comporte l'avantage de faire croire aux sujets soumis que le nouveau pouvoir n'est pas complètement étranger ou en tout cas ne leur est pas étranger. Il devient en quelque sorte naturel voire légitime de lui faire allégeance et d'aliéner ses droits entre ses mains sans avoir le sentiment de se livrer à une autorité étrangère, ce qui est pourtant le cas. Il s'agit ici pour le prince anglais de n'appliquer qu'une version britannique du "pacte colonial". En effet la reconnaissance d'une autorité autochtone est toujours plus facile à obtenir que celle qui est étrangère. La ruse anglaise consiste donc à désigner des représentants de l'autorité coloniale parmi les sujets sur lesquels il est possible de toujours avoir un certain contrôle et qu'il est possible de sanctionner à tout moment tout en leur laissant une certaine marge de manœuvre pour donner du crédit à la démarche et s'assurer qu'elle fonctionne correctement. Il suffit de penser par exemple à la valse des chefs traditionnels à la tête de certaines communautés au Nigeria, dans la partie anglophone du Cameroun ou au Kenya, ou encore les sanctions infligées aux Chefs Ashantis considérés comme inaptes à gouverner dans la Gold Coast, actuel Ghana.

Mais l'un des cas parmi les plus emblématiques de cette démarche est celui dont parle Coquery-Vidrovitch lorsqu'elle se propose d'étudier l'histoire coloniale de Zanzibar.¹ Les Britanniques qui ont colonisé une partie de la région d'Afrique australe et orientale ont pris pied à l'île Maurice, ex-Ile-de-France, et surveillent de très près la Corne de l'Afrique qui constitue une position stratégique de premier plan dans le contrôle de la route des Indes et l'accès à la mer rouge en passant par le Canal de Suez dont ils ont le contrôle. Dès 1840, la pièce maîtresse de cette opération est le Sultan de Zanzibar. Il s'appelle Saïd Bin. Avec l'aide des anglais, celui-ci va établir son autorité sur toute la côte orientale. Comme le souligne Coquery-Vidrovitch, avec force détails, « son contrôle va s'étendre sur plusieurs milliers de kilomètres, depuis Mombasa au Nord (au Kenya aujourd'hui) jusqu'aux confins du Mozambique tenu par les descendants des Portugais. »² Une telle puissance reposait nécessairement sur une organisation solide du pouvoir. Cette

¹ Cf. C. Coquery-Vidrovitch, « La colonisation arabe de Zanzibar », Marc Ferro, (dir.), *Le livre noir du colonialisme*, op. cit., p. 452-466.

² *Idem*, p. 452-453.

organisation va se faire sous la forme coloniale sans que l'intervention anglaise soit ouvertement manifeste dans l'opération. L'essentiel de l'autorité sera alloué au Sultan Saïd Bin. C'est donc à ce titre qu'il est rapporté que « les chefs locaux lui payaient tribut, lui fournissaient esclaves et travailleurs »;¹ ce qui lui permettait d'entreprendre l'exploitation des propriétés conquises. Il était tenu de les partager avec les anglais et avait en même temps la double obligation de favoriser leur commerce et veiller directement à la protection de leurs exploitations minières et agricoles. En contrepartie, l'empire de Sa Gracieuse Majesté l'aidait à consolider les moyens pour maintenir son pouvoir en assurant la sécurité de sa puissance aussi bien à Zanzibar que dans les territoires conquis alentour. C'est ce qui vaut ce commentaire que l'histoire a retenu ainsi qu'il suit: le Sultan Saïd Bin « entretenait des forces armées [...] une flotte commerciale et militaire [...] plus impressionnante que la totalité de celles qui existaient alors du cap de Bonne-Espérance au Japon. »² Il ne s'agit pas d'une simple légende lorsqu'on rapporte, comme le fait Coquery-Vidrovitch, qu' « entre 1830 et 1850, on vit ses navires à Boston et à New York, à Londres et à Marseille ».³

Il est de ce point de vue juste d'en conclure que la démarche anglaise articulait une forme de colonisation indirecte mais tout aussi radicale que celle de l'empire colonial français. C'est la raison pour laquelle il devient difficile d'assumer complètement ces propos de Coquery-Vidrovitch lorsqu'elle souligne notamment qu'il s'est agi « bel et bien d'une colonisation à la fois économique et politique, cette dernière dans une moindre mesure, car grande demeurait l'autonomie des aristocraties locales ».⁴ En fait, la vérité tient au fait que l'organisation des rapports de pouvoir entre le Sultan Saïd Bin et les colonisateurs anglais était telle que chacun tenait son rôle, dans la perspective qu'en donne l'esquisse qui précède. Les considérations économiques demeuraient naturellement subordonnées aux conditions politiques de leur production. Et aussi longtemps que la structure a fonctionné, rien n'a donné l'occasion de la remettre en cause. Mais dès lors que le Sultan Saïd Bin a cherché à remettre en cause cette structuration des rapports de pouvoir et toutes les fois qu'il a saisi les occasions de la modifier à son avantage, il était rappelé à l'ordre *manu militari*. Il n'est donc pas tout à fait juste de penser, comme l'affirme Coquery-Vidrovitch, que « les Britanniques eurent vis-à-vis du sultan de Zanzibar une position ambiguë ».⁵ Certes « ce qui leur

¹ Coquery-Vidrovitch, p. 452-453.

² *Idem.*

³ *Ibid.*, p. 452-453.

⁴ *Ibid.*, p. 452.

⁵ *Ibid.*

importait, c'était de maintenir avec lui les bons rapports qui leur permettaient de protéger la route de l'Inde ».¹ Mais il y a aussi le fait que ce sont les anglais eux-mêmes qui « lui [au Sultan Bin Saïd] arrachèrent périodiquement des actes promettant la suppression de la traite des esclaves ».² Tout cela participait naturellement d'un jeu dont les britanniques étaient les maîtres. Comment comprendre sinon qu'en termes contradictoires ces propos: « fidèles à leurs principes dits de "gouvernement indirect", les Britanniques cautionnaient encore en fin de siècle le colonialisme esclavagiste de Zanzibar »³ foulant ainsi au pied une disposition fondamentale de l'Acte général de la Conférence de Berlin. En réalité, sur le fond de leur démarche, l'attitude inflexible des anglais ne laissait place à aucune incertitude. Coquery-Vidrovitch rapporte elle-même des éléments qui permettent de le penser notamment dans la dernière partie de son étude. En effet, au moment où les britanniques se sont rendus compte que le Sultan Saïd Bin s'engageait résolument dans une logique non plus de simple gouvernement ancillaire mais de transgression des termes qui garantissaient ce pacte colonial en 1897, les Anglais « finirent par se décider à intervenir directement: ils bombardèrent le palais royal de Zanzibar et établirent leur protectorat. »⁴ Mais l'on observera que cette intervention resta ponctuelle dans ce sens que, fidèles à leurs logiques d'administration indirecte, « ils maintinrent la fiction du sultanat jusqu'en 1964 et continuèrent de tolérer l'esclavage (officiellement interdit la même année 1897), au moins pour les femmes du harem, jusqu'en 1911. »⁵ Cette approche se révéla peu coûteuse et surtout plus efficace. Il s'était agi de se concentrer sur le strict nécessaire: la sécurité et laisser le négoce se faire à son avantage. Cette deuxième solution ne se suffisait pas à elle-même. Elle s'accompagnait aussi des éléments de la troisième.

En fait comme éléments d'expression de la troisième solution, l'empire colonial britannique va à son tour travailler à étendre son influence aux alentours de ses colonies et à démontrer sa puissance chaque fois que de besoin. Les Anglais vont le faire avec une certaine détermination qui va les conduire, quelquefois à faire face aux autres puissances coloniales européennes. Ainsi par exemple, la "bataille de Fachoda" de célèbre mémoire rappelle ce moment où les troupes militaires britanniques menées par Lord Kitchener et françaises dirigées par le capitaine Jean-Baptiste Marchand vont s'affronter au Soudan en 1898 plus au nom du prestige que chacun se faisait de son

¹ Coquery-Vidrovitch, p. 452.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p. 453.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*, p. 452-454.

empire que de la réalité même de ce que valait cette garnison en ruine de Fachoda. Cet épisode est loin d'être anecdotique. Il renseigne véritablement sur la détermination anglaise à gagner ses lettres de noblesse auprès de ses sujets de la colonie et surtout de leurs voisins. Cette détermination va aussi et enfin se traduire par une autre expérience récurrente, celle qui concerne l'anti-esclavagisme des anglais en colonie dont un aperçu a été esquissé dans la relation avec le Sultan Saïd Bin. En effet, l'implication de la puissance britannique dans la lutte acharnée contre l'esclavage en Afrique se présentera comme impitoyable y compris contre les propres sujets de sa Gracieuse Majesté. Le cinéaste Michael Caine la glorifie dans un film intitulé *Ashanti*.¹ En réalité, le bénéfice de cette lutte avait quelque rapport avec l'idée de se faire accepter et la volonté de se faire considérer comme le protecteur des faibles africains en colonie, de s'attribuer un prestige et une crédibilité tout à fait dans l'esprit du comportement que Machiavel recommande aux princes qui colonisent un nouveau pays.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

¹ Cité par C. Coquery-Vidrovitch, « le postulat de la supériorité blanche et de l'infériorité noire », in Marc Ferro (dir.), *Le livre noir du colonialisme, op. cit.*, p. 648-691, p. 681.

Chapitre 15: Figures westphaliennes de la colonie

Dans une représentation machiavélienne de la façon dont la puissance s'est constituée en colonie, des simples possessions territoriales et maritimes à la formation des empires, qui remet en perspective les logiques et enjeux du système westphalien, il est difficile de saisir l'intelligence de la démarche si la référence aux princes qui y interviennent n'est pas faite de façon radicale et précise. En effet, l'une des clés de compréhension du fonctionnement de la modernité internationale en colonie est à rechercher dans cette capacité que l'on pourrait avoir à scruter les actes que posent et les discours que tiennent ceux qui assurent le gouvernement de l'essentiel des opérations coloniales. Cette idée est très forte chez Machiavel. C'est précisément la raison pour laquelle ses textes sont émaillés de portraits de princes d'inégales valeurs certes mais qu'il est toujours intéressant d'étudier sous la figure du héros pour bien comprendre la marche des affaires du pouvoir. Il ne s'agit donc pas ici de reproduire une galerie de portraits mais plutôt de saisir la figuration la plus intéressante de ces personnages machiavéliens, en l'occurrence ceux qu'il faudrait considérer comme des héros machiavéliens. En effet, le héros machiavélien n'est pas nécessairement celui qui triomphe en permanence et qui serait au service du bien contre le mal, ou encore qui s'engagerait à libérer son peuple et à soumettre d'autres nations dans l'entendement qu'en propose par exemple Thomas Carlyle.¹ Il est possible que la figuration machiavélienne coïncide avec l'un de ses aspects mais ce n'est pas ce qui la détermine. Ce qui gouverne la figuration machiavélienne du héros, c'est précisément cette distinction qui s'opère au niveau des usages de la *virtù* face à la *fortuna*, qui font que plus généralement, devient héros aux yeux de Machiavel celui-là même qui arrive à tirer parti des situations qui lui sont objectivement défavorables en usant de son talent et de son audace de façon à remporter un succès politique retentissant, voire spectaculaire, même s'il est éphémère ou que son héros est finalement appelé à y laisser sa vie. C'est le cas, emblématique, de César Borgia, le « Duc de Valentinois ». La figuration de ce héros pourrait aussi correspondre à ce personnage dont l'intelligence politique est l'unique instrument avec lequel il arrive à faire sens dans l'espace, le temps et les jeux politiques à l'échelle du monde. Moïse, Cyrus, Alexandre le Grand dans l'antiquité et Francesco Sforza le Duc de Milan dans l'Italie renaissante en sont, parmi d'autres, d'authentiques incarnations.

¹ Thomas Carlyle, *On heroes hero-worship and the heroic in history*, London, Oxford University Press, 1968 ainsi que "Du genre biographique" in *Nouveaux essais choisis de critique et de morale*, Paris, Mercure de France, 1909.

Toutefois, si la galerie des portraits issus des textes de Machiavel est relativement facile à repérer, il n'en va pas nécessairement de même avec les opérations coloniales dont il est question ici. Et le choix de quelques-uns au détriment des autres pourrait effectivement sembler discriminatoire et faire l'objet d'une discussion tout à fait justifiée. Il faudrait considérer en revanche, comme chez Machiavel lui-même, qu'il ne s'agit pas d'être exhaustif mais simplement suggestif et incisif, c'est-à-dire de retenir des figures fortes qui témoignent, par leurs discours et actes, d'une dimension politique tellement dense qu'elle pourrait avoir valeur non seulement de modèle aux yeux des autres princes mais aussi et surtout de véritable clé de compréhension de l'histoire des relations internationales. A partir d'un tel point de vue, à quoi pourraient correspondre les figures coloniales du héros machiavélien ? A partir de quels faits et comment convient-il de les mettre en perspective pour pouvoir les distinguer et en porter l'intelligibilité jusqu'au niveau d'une compréhension de ces individualités comme des moments clés de l'entreprise coloniale et de la modernité internationale tout court ?

Il convient en réalité d'articuler cette double interrogation autour de deux authentiques figures princières qui, dans leur parcours ainsi que par leur talent et audace, ont déterminé l'issue de la Conférence de Berlin et l'essentiel des opérations qui ont suivi. Il s'agit en l'occurrence de Bismarck et de Léopold II. L'exploration de l'une et l'autre figures renseignera peut-être sur la pertinence d'une telle référence et aura pour principal objectif de décrire en quels termes l'art de mettre le monde colonial en ordre passe par des hommes politiques pour éclore et comment ce passage peut être réussi avec éclat.

Faire référence à Otto Von Bismarck et à Léopold II comme les deux figures princières qui permettent de saisir une figuration machiavélienne des opérations coloniales en rapport avec la Conférence de Berlin pourrait se justifier par le rôle que l'un et l'autre ont joué dans l'esprit qui a gouverné non seulement ce qui s'y est passé mais aussi et surtout en quels termes il a été possible d'envisager les conditions de sa mise en œuvre par la suite ainsi que l'intelligence des techniques et procédures politiques qui étaient mobilisées à cet effet. En fait, cette explication spéculative rend compte d'un fait historique établi: c'est à cause de la montée des ambitions impérialistes allemandes portées par Bismarck que la Conférence de Berlin s'est tenue et qu'elle a conduit à une

mise en ordre des opérations coloniales en Afrique. En même temps, elle a insufflé un esprit qui a donné du sens aux revendications congolaises de Léopold II et sur lequel ce dernier s'est appuyé pour mettre en œuvre sa politique coloniale. Une analyse de la trajectoire politique de l'un et de l'autre permet d'en rendre compte avec intérêt et de mieux articuler l'inscription des opérations coloniales dans le continuum de la politique internationale issue de Westphalie.

15. 1. LE « PRINCE » BISMARCK

De tous les protagonistes impliqués dans les négociations à la Conférence de Berlin et dans les usages des résolutions qui en étaient issues, Otto Von Bismarck semble effectivement être le premier qu'il faudrait considérer comme typique du héros machiavélien. Il mérite amplement cette qualification de "prince" que lui attribue Charles Andler.¹ Il a l'habileté, la férocité, la froideur et le sens de l'intrigue, de la manœuvre et du calcul des moyens rapportés aux fins qui vont avec le modèle d'homme d'État esquissé dans le *Prince*. Divers témoignages en rendent bien compte. Lucette Chambard rapporte par exemple cette idée qu'on se faisait de lui à l'époque: « allégé de tout poids idéologique ou affectif, de tout scrupule humanitaire, de toute hypocrisie profonde, ne se sentant comptable de son action que devant lui-même, son esprit est un ordinateur programmé sur un objectif unique: l'édification, puis la consolidation de l'Allemagne autour de la Prusse, objectif en fonction duquel il combine avec une implacable certitude les données du réel, intégrant tout fait nouveau avec une efficacité telle qu'il est toujours en avance sur l'événement, et plus encore, sur ses interlocuteurs européens pour tout ce qui entre dans le champ de son intérêt. »² Sa méthode de travail se conforme à l'esprit dans lequel il inscrit son action, c'est-à-dire un esprit alerte, bien organisé, efficace et sûr de son fait. Chambard se montre particulièrement attentive à sa façon de procéder notamment dans le processus de prise de décision, une façon qui révèle la dimension machiavélienne du personnage. Elle rapporte précisément ceci: « En cents mémoires, rapports, lettres, pendant des nuits, il a soupesé toutes les possibilités d'une situation; et maintenant il peut, dans la réalité, prendre parti avec autant de rapidité que son instinct d'artiste et de joueur d'échec a mis du temps à étudier la question ».³ On connaît son art de piéger l'adversaire dans une situation où l'autre est obligé de prendre, au plus mauvais moment, l'initiative la plus dommageable. Ainsi

¹ Charles Andler, *Le prince de Bismarck*, Paris, Georges Bellais, 1899.

² Lucette Chambard, « Bismarck, ou le maître du jeu » in Denyse de Saivre (dir.), *La Conférence de Berlin*, Abidjan, Les Nouvelles Éditions Africaines, 1985, p. 13-19, p. 15 pour la citation.

³ *Idem*.

en a-t-il été avec François-Joseph à Sadowa, avec Napoléon III en 70 qui furent tous les deux des agresseurs manipulés, au moment où la puissante machine de l'armée prussienne, rodée à la guerre des Duchés, n'attendait que leur réaction programmée pour les écraser. De même, les diplomates étrangers redoutent « le pragmatisme absolu qui lui fait réévaluer à chaque moment son projet d'action en fonction des enjeux et des risques. Ne recherchant que le "possible" et jamais le "souhaitable", il est un joueur froid qui calcule à long terme, mais domine tous ses coups et ne se laisse jamais emporter par ses victoires. »¹ Sa maîtrise et des actes et du processus est totale, sans faille. De même son sens du rapport des forces en politique se révèle toujours sûr, sans équivoque. En témoigne cette illustration que rapporte Chambard: « On connaît le fameux propos tenu au Reichstag, au début de sa vie politique, lors du conflit non résolu entre le roi et son "parlement" à propos de la réorganisation de l'armée " Comme la vie de l'État ne saurait s'arrêter, le conflit devient une question de force: celui qui a la force en main agit selon son sentiment".»² C'est à la force qu'il revient en dernier recours de fonder le politique et cette fondation procède, en toute banalité, du désir de celui qui en a la possession. D'où cette prescription qui aura chez lui valeur de précepte politique: « quiconque veut gouverner l'Allemagne doit la conquérir : cela ne se fait pas avec des phrases ».³

Cette conviction qu'il exprime dans le cadre de la conquête politique interne vaut aussi et surtout dans l'exercice du pouvoir à l'échelle des nations. Il est possible de retrouver les grands traits dans le portrait, devenu célèbre, qu'en propose Henry Kissinger.⁴ Il a des conduites d'un véritable « prince » international ». Ainsi, en est-il quand il se prononce au sujet de la nature des rapports entre les nations, ceux qui sont naturellement dominés par la conflictualité, il a ce propos digne de l'authentique héros machiavélien qu'il est: « l'idéal, écrit-il, c'est l'absence de tout préjugé, l'indépendance de tout SENTIMENT de sympathie ou d'aversion pour n'importe quel pays ».⁵ La nature des relations internationales doit être dépouillée de toute considération subjective. Elle doit être totalement aseptisée, ne laisser aucune place aux états d'âme ni à toute autre disposition psychologique de nature à conditionner le jugement politique. Seule la géométrie

¹ Chambard, *op. cit.*, p. 14.

² *Idem.*

³ *Ibid.*

⁴ Cf. Henry Kissinger, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1996. Cette référence, très intéressante par ailleurs fait preuve d'une relative discrétion au sujet des « opérations coloniales » de Bismarck et de la façon dont celles-ci participent de son art de mettre le monde, l'Europe en l'occurrence, en ordre.

⁵ Chambard, p 14. Les majuscules sont de l'auteur.

des rapports de force doit guider le raisonnement de celui qui entreprend de faire entrer son État dans le commerce avec les autres États. La force demeure la source indépassable de la politique à l'échelle du monde incertain dans lequel nous vivons. C'est elle qui guide les opérations politiques internationales et il n'y a aucune place aux scrupules ni aux considérations morales ou religieuses s'ils ne rentrent pas dans cette logique. Elle demeure implacable, radicale. Bismarck en est tellement imprégné qu'il devient capable de tenir en toute tranquillité des propos qui scandaliseraient en d'autres circonstances ou dans d'autres registres comme par exemple ceci: «Dès lors que l'on me prouvera que la politique prussienne l'exige, je ferai tirer sur les troupes françaises, russes, anglaises ou autrichiennes, avec la même sérénité ».¹ La défense de l'intérêt national sur la scène politique du monde est implacable. Elle ne se fait qu'avec les moyens de la force et cela suffit pour en légitimer tous les effets quels qu'ils soient. Cette vision internationale de Bismarck fut consacré par ce qu'on appelé le "diktat de Kissingen".² Pourtant, la façon dont les uns et les autres vont se représenter son rôle et ses actes ne sera pas consensuelle. Comme le héros machiavélien, son talent et son audace sont toujours reçus et interprétés de façon problématique.

En effet, Bismarck prend également la part d'ambiguïté qui va avec la référence au héros machiavélien au point qu'il est même devenu difficile de l'aborder sans le risque de s'enfermer dans "cette alternative radicale"³ qui consiste à le prendre soit pour un "génie" soit pour un "démon" ?⁴ Le manichéisme de cette interrogation n'est pas forcément synonyme de simplisme. Il est ici porteur d'une radicalité qui trace la ligne de clivage des réceptions et interprétations de l'habileté et du courage politique de Bismarck selon des points de vue ou des positions qui varient en fonction des phases, des enjeux, des opérations et des perspectives de sa grande entreprise politique, celle de la construction de l'empire allemand. Il est cependant plus intéressant de sortir de cette opposition linéaire, de traverser cette ligne de confrontation entre ce que Sandrine Kott appelle le « démon des allemands » d'un côté et de l'autre le « bon Européen ».⁵ La possibilité la plus pertinente de traverser cette ligne de démarcation est de suivre la mise en acte de son talent face à la question coloniale. Ce sera l'occasion de découvrir sa personnalité dans toute son authenticité et

¹ Chambard, p. 15.

² Cette formule célèbre se rapporte en fait à l'anecdote qui raconte l'origine de la politique impériale allemande sous Bismarck : « Le 15 juin 1877, au paroxysme de la guerre russo-turque, Bismarck, en cure à Bad-Kissingen, dicte à son fils une note sur les objectifs à long terme de la politique étrangère allemande: c'est le célèbre *diktat* de Kissingen », Chambard, *op. cit.*, p. 17.

³ L'expression est de Sandrine Kott in *Bismarck*, Paris, Presses de Sciences Po., 2003.

⁴ Cf. Maurice Ezran, *Bismarck démon ou génie*, Paris, L'Harmattan, 1994.

⁵ Sandrine Kott, *idem*.

d'inscrire ses actes et discours dans une intelligence propre au héros machiavélien. Car il faut bien considérer, comme le souligne Chambard, que lorsqu'on fait référence aux qualités politiques de Bismarck, « la façon dont il débarque dans la question africaine, en 1884, pour la prendre aussitôt en main, en est un des plus beaux exemples. »¹

Il est assez bien connu que Bismarck s'est montré assez sceptique vis-à-vis de cette aventure coloniale. Il résiste longtemps aux pressions des théoriciens impérialistes allemands proches de la monarchie. Il s'emploie également à faire barrage au lobbying des milieux d'affaires liés au négoce, aux industries navales et aux exploitations minières pour lesquels la colonisation est une aubaine et la protection de l'empire nécessaire comme dans les autres puissances coloniales. Les raisons de Bismarck seront donc d'ordre strictement politique. L'empire allemand est encore en chantier et demeure fragile. De plus, ce qui mobilise la politique allemande est une vision du monde qui se conçoit en termes de puissance. Or, à ses yeux, la puissance n'est pas à chercher en Afrique mais au cœur même de l'Europe. Chambard rapporte ce propos qu'il tient lorsqu'on lui présente une carte récente de l'Afrique pour susciter sa curiosité et espérer emporter son adhésion à l'aventure coloniale: « Votre carte est très jolie, mais ma carte d'Afrique à moi est en Europe ».² C'est précisément ce que confirme cette interprétation de Chambard selon laquelle « l'Afrique entre dans le jeu de Bismarck comme un moyen de préserver le statu quo auquel il tient, en canalisant vers l'Outre-Mer des dynamismes et des appétits qu'il ne veut pas laisser s'assouvir en Europe. Encore y trouvera-t-il, par surcroît, de quoi servir les intérêts allemands en jouant sur la rivalité des uns et des autres, et l'occasion de tenir une fois encore, sur une scène élargie, le rôle d'arbitre entre les Puissances et de "prouver au monde que l'hégémonie allemande exerce une action salutaire et impartiale" ».³

C'est avec la Conférence de Berlin que Bismarck entre effectivement sur la scène coloniale. Il est considéré comme celui qui a pris l'initiative de cette conférence.⁴ Il va la dominer avec tellement de tact et de calcul qu'il apparaît comme celui qui en a tiré le meilleur parti. Certains

¹ Chambard, p. 15.

² *Idem.*

³ *Ibid.*, p. 16.

⁴ En réalité, comme cela se vérifiera par la suite, Bismarck ne fait que se saisir d'un contentieux qui oppose directement le Portugal à la Belgique et indirectement la France et l'Angleterre au sujet du Bassin du Congo. L'Allemagne n'est en aucune façon concernée par ce problème. Voir infra.

n'hésitent pas à dire qu'il s'y est révélé comme le véritable "maître du jeu".¹ Sans rapporter le détail des péripéties, il y a à savoir que Bismarck va prendre langue avec la France à laquelle il a ravi des territoires de l'Alsace et de la Lorraine et engage avec elle des négociations préalables en vue des termes et conditions d'organisation de la Conférence. Sa démarche est motivée par une intention bien ancrée dans son esprit. Comme cela a été souligné, il a à l'esprit d'apaiser le ressentiment français après l'avoir dépossédée de ses territoires. L'occasion coloniale est pour lui une excellente opportunité pour le faire. Il va donc travailler avec ardeur pour que la France s'enthousiasme de l'aventure coloniale et qu'elle s'engage à étendre son empire en Afrique. L'idée est pour ainsi dire de pousser la France vers les colonies dans l'espoir de lui faire oublier ses pertes européennes et de la distraire sans que pour autant cette nouvelle donne ne lui fasse augmenter sa puissance ni même son opulence au risque de la voir revenir à moyen terme faire face à l'ambition hégémonique de l'empire allemand et entreprendre la reconquête de ce qu'elle a perdu. Bismarck a également conscience du fait que la montée en puissance de l'Allemagne est encore fragile. L'empire a besoin de plusieurs années pour se consolider et pour cela l'environnement dans lequel il prend corps se doit d'être durablement maintenu dans la paix et la stabilité.

Le Chancelier allemand a en même temps conscience du fait que les avantages concédés à la France vont inévitablement provoquer le courroux de son rival en Afrique: l'empire britannique. Il se garde donc d'agir à visage découvert. En fait, il ne prend pas partie dans cette rivalité mais au contraire travaille à l'aiguiser tout en donnant des gages à la France pour la raison qui vient d'être évoquée. Une note de lui, retrouvée dans ses papiers intimes, porte cette mention dont Chambard, pense, qu'à elle seule, elle résume la stratégie qui va le conduire à la réunion de Berlin: « soigner les désaccords entre la France et la Grande-Bretagne ».² De même, le témoignage d'un diplomate français présent lors des négociations à Berlin est assez éclairant. Avec un sens du détail et une observation experte, il scrute l'attitude de Bismarck dans les termes qui suivent : « L'art merveilleux avec lequel le Chancelier d'Allemagne se donne une position de neutralité, d'impartialité, de correction égale et loyale entre l'Angleterre et la France est un chef d'œuvre de diplomatie. Au fond, il désire jouer les plus mauvais tours à l'Angleterre, mais par notre main et sans se découvrir. Quand les deux puissances occidentales seront brouillées, il se frotera les mains,

¹ Chambard, p. 13.

² *Idem*, p. 16.

et jurera qu'il n'a voulu que concorde et conciliation ».¹ Cette roublardise est en réalité tout à fait systématique. Elle est au cœur de tout le processus qu'il met en place pour animer la Conférence et gérer les opérations qui vont suivre. Car en effet, c'est délibérément qu'il va complexifier le partage de l'Afrique en y invitant une foule d'autres acteurs secondaires de façon à embrouiller le jeu, à continuer à dissimuler ses coups et calculs et à placer ses pions le mieux possible tout en donnant l'impression d'agir pour l'intérêt de l'Europe et du monde.

L'engagement formel, sur l'Acte général, puis effectif, sur le terrain, de l'Allemagne sous la houlette de Bismarck émerge comme une pièce essentielle dans la constitution coloniale de l'Afrique. Son scepticisme affiché sera finalement dépassé mais son ambition africaine restera limitée. L'Allemagne se contentera de quelques territoires où s'étaient installés longtemps à l'avance des missionnaires allemands comme Alfred Saker ou que des explorateurs allemands ont découverts auparavant. Il s'agira aussi et surtout de protéger le « territoire d'Angra Pequena dans le Sud-Ouest africain où des particuliers allemands possédaient déjà un droit de débarquement. En juillet, l'explorateur Gustav Nachtigal avait exécuté les instructions de Bismarck en déclarant le protectorat de l'Allemagne sur le Togo à l'Ouest de Lagos et le Cameroun. »² Il y aura aussi une partie de l'Est-Afrique qui tombera dans son escarcelle. En réalité, son investissement restait tactique et visait à contrer les offensives politiques internes : ne pas trop s'aliéner les influents théoriciens impérialistes et les milieux d'affaires tout en réduisant l'implication de l'empire à la portion congrue. C'est la raison pour laquelle on peut comprendre cette affirmation de Charles Andler selon laquelle « la colonisation de Bismarck a été, de toutes, la moins onéreuse »³ et probablement l'une des plus réussies, n'eût été la conflagration de la Première guerre mondiale. Il en va tout autrement d'un autre authentique prince qui fut aussi fortement impliqué dans les négociations à Berlin et qui sut lui aussi en tirer le meilleur parti: Léopold II.

15. 2. LEOPOLD II, « LE DUC DE BRABANT »

L'autre figure du héros machiavélien fortement impliquée dans les opérations coloniales est Léopold II. Comme César Borgia, il commence sa carrière de prince avec le statut de Duc. On

¹ Chambard, p. 17.

² David K. Fieldhouse, *op. cit.*, p. 188.

³ Charles Andler, *op. cit.*, p. 281.

l'appelle alors "Duc de Brabant". A la différence de Bismarck, il fait preuve d'un enthousiasme débordant pour l'entreprise coloniale. Il ne s'agit pas d'un sentiment qui ne relève que du simple goût de l'aventure mais d'un véritable projet qui procède d'un sens politique aiguisé. Héritier d'un minuscule royaume, Léopold II veut en faire une puissance qui compte non seulement en Europe où se passe l'essentiel mais aussi et surtout dans le monde et aux yeux de l'histoire. Il possède l'atout essentiel des héros machiavéliens : l'ambition, l'audace et l'intelligence qui va avec. La réalisation de son projet tient en une opération politique dont la perspective est très clairement dessinée: faire du royaume belge un empire. L'essentiel de son exercice du pouvoir sera guidé par cet objectif. Durant tout son long règne (1865-1909), il sera à l'affût de la moindre opportunité de nature à lui permettre de parvenir à cette fin. Certes, il devra faire face à plusieurs ordres de difficultés non seulement pour avancer dans la réalisation de son objectif mais aussi et surtout pour ne pas perdre le petit royaume qu'il a hérité de son père et qui fait l'objet de nombreuses convoitises.

L'une de ces premières véritables épreuves où il fait son entrée sur la scène internationale correspond au comportement stratégique dont il va faire preuve vis-à-vis du Luxembourg, une ancienne province belge entre les mains des Hollandais. Son vœu secret est de la récupérer mais il se heurte aux prétentions françaises. Léopold II a conscience de n'être pas en possession des moyens pour faire face à Napoléon III. Il se débrouille pour suivre de près les tractations secrètes entre la France et la Hollande. Sans avoir tous les éléments d'informations, il a l'intuition du moment exact où les négociations sont entrées dans leur phase terminale. Sa correspondance à la reine Victoria en témoigne. Mais tout son génie se révèle dans sa capacité à inscrire cette situation dans une perspective géostratégique. Sa démarche consiste à présenter à une autre grande puissance le danger que représente cette prétention française sur le Luxembourg dans l'équilibre de l'Europe. L'Allemagne bismarckienne correspond parfaitement à ce profil. Le Roi des Belges propose aussi l'analyse suivante au Chancelier allemand: l'appropriation française du Luxembourg constituerait « une pointe dangereuse pour les provinces rhénanes et pour nous » les belges.¹ Comme le rappelle Georges-Henri Dumont, « Léopold II a visé juste en indiquant la menace qu'un Luxembourg français ferait peser sur les provinces rhénanes. Bismarck raisonne comme lui ». C'est donc ce dernier qui arrivera à faire avorter ledit projet.² Ce premier succès diplomatique conforte Léopold II et le pousse à se laisser tenter par l'idée de récupérer purement et simplement Luxembourg. Il

¹ Georges-Henri Dumont, *Léopold II*, Paris, Fayard, 1990, p. 119.

² *Idem*, p. 120.

s'agissait du projet « plutôt chimérique [...] qui consistait à profiter des circonstances pour récupérer [ce] territoire perdu trente années auparavant » mais la réalité des faits va le contraindre à ne s'en tenir qu'à une simple union douanière.¹ Quoi qu'il en soit, pour ce coup d'essai, il n'est pas loin du coup de maître et semble avoir fait sienne cette prescription machiavélienne selon laquelle il vaut mieux porter son arc très haut pour atteindre un objectif plus bas.

Par la suite, diverses autres situations et occasions politiques tendront à démontrer l'extraordinaire densité de son génie politique. Il y a d'abord l'assurance de sa personne que les milieux de pouvoir et les chancelleries européennes ont très tôt décelée avec émerveillement ou inquiétude alors qu'il n'était alors que le jeune « Duc de Brabant ». Il y a aussi, alors qu'il a déjà accédé au trône, ses face-à-face avec les princes européens de l'époque, « la tourmente de la guerre scolaire », les grands travaux, la démocratisation, « le réveil » culturel, etc.² Mais l'expression la plus complète de sa détermination à parvenir à ses fins et qui fait véritablement de lui le héros de type machiavélien se dévoile dans sa prise en main de la politique coloniale de la Belgique dès la Conférence de Berlin jusqu'à la fin de son règne.

D'après divers historiens de l'époque léopoldienne notamment Georges-Henri Dumont et Barbara Emerson,³ l'initiative de la Conférence de Berlin a partie liée avec la politique coloniale de Léopold II en ce sens qu'elle est étroitement liée à la résolution de la question du Congo. En réalité, si l'on suit dans les détails le processus qui débouche sur la tenue de cette Conférence, Bismarck n'a fait que récupérer et développer une idée d'origine portugaise. Il s'agissait *grosso modo* du fait que le Portugal qui avait découvert le fleuve Zaïre au Congo à la fin du XV^e siècle et y avait institué un éphémère protectorat avant de l'abandonner se trouve contrarié en apprenant que l'explorateur Henry Morton Stanley y a signé, au nom – et à la solde – du Roi des belges, Léopold II, un accord avec le chef local, Makoko, qui lui cédait les anciennes concessions portugaises. Celles-ci furent rassemblées sous l'appellation d'Association Internationale du Congo (AIC), sorte d'entité politique internationale qui était sous l'autorité du Roi des Belges sans appartenir, du moins formellement, à la Belgique. L'AIC fut reconnue notamment par l'Allemagne et les États-Unis. En

¹ Georges-Henri Dumont, *Léopold II*, Paris, Fayard, 1990, p. 120.

² Tout le parcours biographique que propose Dumont retrace les principales articulations de la politique de Léopold II. Cf. *Léopold II, op. cit.* De même, divers aspects de l'organisation de la vie dans sa cour ainsi que ses rapports avec le peuple sont rapportés avec beaucoup de sagacité dans un autre texte consacré à *La vie quotidienne en Belgique sous le règne de Léopold II (1865-1909)*, Paris, Librairie Hachette, 1974.

³ Barbara Emerson, *Léopold II. Le royaume et l'empire*, Paris-Gembloux, Ed. Duculot, 1988.

réaction à cet accord, le Portugal émit une vigoureuse protestation et entreprit de signer un traité avec l'empire colonial britannique qui incluait la reconnaissance de toutes les anciennes possessions portugaises y compris et surtout celle du Congo, rendant ainsi caducs les accords qui cédaient le Congo à Léopold II. Dans le même temps, se rendant compte du fait qu'un tel accord bilatéral ne jouerait qu'en faveur de la puissance britannique aux ambitions de plus en plus grandes, le Portugal informa secrètement les autres puissances de ces tractations et proposa l'idée d'une conférence internationale pour régler cette question, coupant ainsi l'herbe sous les pieds des Britanniques qui voulaient signer cet accord à leur avantage. Bismarck va donc vite sauter sur cette occasion pour des fins qui ont déjà été mentionnées.

Mais la chose la plus intéressante concerne l'attitude de Léopold II durant ces tractations. Barbara Emerson rapporte que « Léopold II suivait la situation de près, mais en spectateur, à l'affût d'un signe susceptible de guider sa politique. Lorsque tomba enfin l'échéance de la ratification du traité anglo-portugais, il put reprendre son souffle et savourer quelque peu cette petite victoire. Maintenant que l'on proposait une conférence internationale, il devait s'y préparer et définir la stratégie à suivre ».¹ C'est donc la Conférence de Berlin qui va définitivement révéler celui qui passera aux yeux de certains pour un authentique génie politique et que d'autres considéreront en revanche comme le vrai démon des colonies. A ladite Conférence, il a été dit que le contenu des sujets à régler se généralisa et tourna purement et simplement au partage du Continent africain. Certes, la France avait exigé et obtenu que la question des droits territoriaux soit retirée de la discussion et, par voie de conséquence, que les représentants de l'AIC soient exclus de la Conférence. C'est donc par le biais des deux représentants du Royaume de Belgique que Léopold II entreprit de défendre ses droits sur le Congo. En réalité, non seulement la Belgique y fut représentée par son ambassadeur le Comte van der Straten Ponthoz² et la Baron Lambermont Strauch mais aussi et surtout le principal explorateur de Léopold II, Henri Morton Stanley participa aux travaux avec le statut ambigu de conseiller technique auprès du gouvernement britannique. Avec cette triple présence, la Belgique eut ainsi l'occasion de défendre ses intérêts et même d'influencer le cours des négociations à son avantage de telle sorte que la question des droits territoriaux dans le bassin du Congo qui était exclue au départ finit par être abordée au grand désarroi du Portugal et de la France.

¹ Emerson, p. 111-112.

² Emerson l'appelle « Strauch » tout au long de son étude, sans que l'on ne sache pourquoi.

Durant toutes ces tractations, Léopold II savait où était l'essentiel. Il organisait le jeu, positionnait ses agents en conséquence et manœuvrait dans les coulisses à travers un impressionnant réseau de relations personnelles. Il était loin d'être dupe sur l'enjeu réel de la Conférence: « La question de la souveraineté du bassin congolais revêtait une bien plus grande importance que toutes les proclamations sur la liberté du commerce et Léopold en était tout à fait conscient ».¹ Il s'activait donc sans répit pour faire triompher sa cause auprès de tous les autres participants. Il manœuvra beaucoup auprès de Bismarck et surtout des Anglais. « Stanley Morton partit à Londres faire pression sur le gouvernement britannique pour qu'il soutienne Léopold II contre les Français. »² L'Angleterre modifia sa position de départ au fur et à mesure que les négociations avançaient et finit par se rallier à la Belgique; ce qui laisse penser que le conseiller technique Stanley Morton avait réussi son opération de lobbying en faisant miroiter aux Anglais le profit que représentaient les nombreuses opportunités de commerce dont regorgeait le bassin du Congo.

Diverses interprétations ont été faites des résultats de toutes ces tractations. Mais ce dont on peut être sûr, c'est qu'elles ont eu une portée considérable dans l'évolution de la problématique coloniale en général et singulièrement dans le contrôle léopoldien du Congo. Des propos quelque peu enthousiastes font état d'un sens de l'intrigue et du jeu qui a valu à Léopold II ce commentaire élogieux: « les vents que la rivalité franco-anglaise faisait souffler sur l'Afrique sont ceux selon lesquels Léopold II, pilote toujours aux aguets, a "tendu la voile"; son frêle esquif, que tout prédisposait au naufrage, est ainsi entré majestueusement au port. »³ Mais plutôt que de s'en tenir à ce type de propos, il vaut mieux se rapporter au résultat, à l'analyse qu'il convient d'en faire.

En effet, le résultat final semble révélateur du bien fondé des appréciations qui précèdent. Barbara Emerson rapporte, avec force détails, la façon dont s'est clôturée la Conférence: « le 25 février 1885, l'Acte final de la Conférence fut signé. Ensuite, Strauch signa au nom de l'AIC les documents par lesquels l'Association déclarait adhérer à l'Acte qui consacrait la reconnaissance du nouvel État. Léopold II ne se trouvait pas à Berlin en ce jour qui marquait l'aboutissement de tant d'années d'efforts. Il avait dû faire des concessions à la France et au Portugal, mais c'était peu de choses par rapport à ce qu'il avait remporté : un vaste État souverain occupant, avec l'estuaire du

¹ Emerson, p. 114.

² *Idem*, p. 115.

³ Jean Stengers, « Léopold II et la rivalité franco-anglaise en Afrique (1882-1884) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1969, cité par Barbara Emerson, *op. cit.*, p. 111.

fleuve Congo et son immense arrière-pays, une région-clé de l'Afrique centrale. A l'issue de la séance des signatures, on mentionna le nom du roi. L'auditoire se leva et l'applaudit chaleureusement. Malgré son absence de Berlin, il avait dominé toute la Conférence. Il faut cependant admettre que, sans le secours de Bismarck, il n'eût probablement jamais réussi. Mais la Conférence de Berlin représenta néanmoins pour Léopold II un immense triomphe personnel. »¹

Si ce qui a été dit lors des négociations à Berlin fait apparaître la marque du génie de Léopold II, la mise en œuvre des résolutions de l'Acte final de la Conférence semble avoir été reçue d'une façon plutôt négative. Le génie y est apprécié comme un simple démon. L'historien africain Elikia M'Bokolo incarne l'une des figures de référence de cette interprétation critique. Il revient en détail, références à l'appui, sur les "mensonges", la duplicité, l'avidité et la tyrannie de Léopold II. En examinant aussi bien les discours que les actes auxquels ce dernier fait recours pour crédibiliser son projet, l'historien s'emploie à décrypter ce qu'il considère comme étant l'exploitation scandaleuse des immenses richesses du Congo au profit personnel du monarque belge par le truchement d'une soumission violente des sujets de la colonie.²

Il y a avant toute chose la représentation que M'Bokolo propose de Léopold II. Pour se faire une idée de sa personnalité, il juge important de rendre compte de ses fréquentations intellectuelles et politiques en matière coloniale. « Dès avant son accession au trône, rappelle l'historien, il était connu comme un admirateur des résultats de la colonisation hollandaise: peu importaient à ses yeux les méthodes – expropriations massives et travail forcé à large échelle – qu'Eduard D. Dekker, un ancien administrateur à Java, venait de dénoncer dans *Max Havelaar* (1860), sous le pseudonyme de Multatuli. »³ Il juge aussi utile de signaler que dans les peintures et dessins qui lui étaient consacrées, le souverain des Belges « était fréquemment représenté au côté du sultan ottoman Abdülhamid, artisan du massacre des Arméniens (1894-1895) qui allait déboucher sur le génocide de 1915-1916. »⁴ Cette représentation est loin d'être anodine à ses yeux même s'il est effectivement possible de considérer comme un peu forcé le lien qu'il établit entre Léopold II et le génocide arménien. Enfin, il fait référence à la cohorte des banquiers et autres financiers, aux pseudo-

¹ Emerson, p. 117.

² Cf. Elikia M'Bokolo, « Afrique centrale: le temps des massacres » in Marc Ferro (dir.), *Le livre noir du colonialisme. op. cit.*, p. 433-451.

³ *Idem*, p. 437.

⁴ *Ibid.*, p. 434.

scientifiques, aux géographes en mal d'aventures, aux juristes bornés, aux explorateurs ambitieux ainsi qu'aux diplomates obséquieux qui peuplent sa cour et sont à ses ordres.

Il y a ensuite la façon dont M'Bokolo rend compte de l'ensemble des opérations coloniales de Léopold II à partir d'intéressantes monographies consacrées à cette question. L'impression générale qui s'en dégage est consternante. Elle semble même esquisser l'horizon d'une tragédie. « Pour caractériser le colonialisme léopoldien, souligne-t-il, les sources les plus diverses utilisaient les notions et les concepts les plus évocateurs pour l'époque, *curse* ("malédiction"), *slave state* ("État esclavagiste"), *rubber slavery* ("esclavage du caoutchouc"), crime, pillage... Aujourd'hui, on n'hésite plus à parler de génocide et d'holocauste. »¹

Il y a enfin l'impact que l'action négative de Léopold II a eu sur le comportement des autres puissances coloniales en Afrique après la Conférence de Berlin. « Dès le début, rappelle-t-il, la colonisation léopoldienne se trouva ainsi associée aux formes les plus archaïques et les plus violentes de la présence étrangère en Afrique [...] les autres puissances européennes présentes dans la région (France au Congo français, Portugal en Angola, Allemagne au Cameroun et en Afrique-Orientale allemande) s'empressèrent de reprendre les méthodes léopoldiennes, considérées comme les plus efficaces et les plus rentables. »² "Efficacité" et "rentabilité" sont effectivement les deux clés du gouvernement de la colonie car la première s'applique à la sécurité du territoire acquis et la seconde à son exploitation en tant que propriété.

Ces trois ordres de figuration de la face noire du héros machiavélien que Léopold II, aux yeux de M'Bokolo, incarne en colonie ne peuvent être compris qu'en les inscrivant dans une double perspective de compréhension de la démarche du souverain belge. Il s'agit d'abord de la forme du discours qui accompagne ce projet colonial. Il s'agit ensuite de la configuration des actes qui échappent précisément à ce discours tout en s'inscrivant dans un univers d'organisation des actes de pouvoir propre à la démarche du prince machiavélien.

¹ L'auteur fait précisément référence aux travaux suivants : E. Morel, *King Leopold II Rule in Africa*, Westport, Negro University Press, (1^{re} éd. 1904); D. Vangroenweghe, *Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo*, Bruxelles, Didier Hatier, 1986; A. Hochschild, *Les fantômes du roi Léopold. Un holocauste oublié*, Paris, Belfond, 1998. Cf. M'Bokolo, *ibid.*

² M'Bokolo p. 436.

La première perspective correspond à ce M'Bokolo appelle expressément les "mensonges de Léopold II". Le discours que met en route le souverain belge pour soumettre les congolais, exploiter le Congo et éloigner les autres puissances coloniales prédatrices comme le Portugal ou encore l'impérial voisin français de l'autre rive du fleuve Congo est un modèle de tromperie rhétorique, de dissimulation discursive et de stratégie de communication proprement diabolique. La meilleure façon d'en prendre une bonne mesure consiste à la voir opérer face aux deux difficultés fondamentales qui ont émaillé cette colonisation.

Une difficulté devait consister à faire exister le Congo dans la sphère du système international sans lui conférer un statut souverain comme il convient dans l'esprit westphalien, souveraineté inconcevable du fait même qu'il s'agissait de la propriété personnelle du Roi des Belges. Léopold II va créer une structure originale qui va faire date dans les annales de l'histoire des relations internationales. Zorgbibe en rappelle clairement les termes : « Un problème original en ce siècle de la diplomatie classique surgit: la place à faire à une organisation non gouvernementale, l'Association internationale africaine, animée par le roi des Belges ».¹ Il s'agit en fait de l'Association Internationale du Congo (AIC), structure qui va déterminer les négociations à la Conférence alors même que son représentant n'y est admis qu'à titre consultatif. Zorgbibe confirme aussi que « Léopold II négociera en marge de la conférence » pour défendre son territoire et en demeurer l'unique bénéficiaire.² L'AIC sera ainsi l'appellation convenue, bien reçue sur la scène internationale de l'époque, d'une propriété coloniale arbitraire, obtenue et entretenue pour assouvir les ambitions d'un monarque frustré par l'étroitesse de l'espace de son pouvoir d'origine.

L'autre difficulté consistait à œuvrer pour la reconnaissance politique de sa conquête coloniale. Là également, il fallut ruser par la tromperie du discours. D'après M'Bokolo, « dans cet exercice de mensonge, Léopold II se révéla imbattable. »³ Comment se révéla-t-il effectivement dans cette performance qui semble peu recommandable aux yeux de l'historien africain ? En investissant, avec la même démarche que celle qu'il a utilisé face à la première difficulté, les deux sphères politiques auxquelles il destinait son discours, à savoir la sphère internationale et la sphère nationale. Ainsi, « il réussit d'abord à tromper l'"opinion internationale" de son temps avant de

¹ Charles Zorgbibe, *Histoire des relations internationales 1871-1918. op. cit.*, p. 55.

² *Idem.*

³ M'Bokolo, p. 437.

tromper l'opinion publique et la classe politique de la Belgique, hostile aux aventures outre-mer.»¹ Comment procéda-t-il concrètement pour opérer à nouveau cette tromperie ? M'Bokolo fournit une explication qui semble un peu facile. D'après lui, il faut bien considérer que : « tout en prenant soin de se donner des allures humanitaires, en organisant [par exemple] à Bruxelles une Conférence géographique internationale (1876), il se disait résolu à “ne pas laisser échapper une occasion de [se] procurer une part de ce magnifique gâteau africain. »²

Quoi qu'il en soit, il faut bien comprendre que ces deux principales difficultés que Léopold II arrive à surmonter avec la ruse du discours ne dévoilent leur caractère véritablement “diabolique” que lorsqu'on fait l'effort de mesurer le degré de leur éloignement avec les actes posés. En effet, M'Bokolo avance l'idée que les actes de pouvoir que Léopold II pose en colonie ne peuvent être mieux cernés que si on saisit l'intelligence générale de la démarche qui les gouverne comme étant le produit d'un génie politique unique, certes inique pourrait-on ajouter mais qui reste néanmoins intégré dans une série d'opérations cohérentes. L'historien avance à ce propos l'idée de “système”.

En effet, la seconde perspective correspond à l'interprétation des actes de pouvoir de Léopold II comme éléments d'un système d'organisation ayant pour seule source l'intelligence trompeuse du prince. Il convient d'abord de saisir les préalables. D'après M'Bokolo, « la création du Comité d'étude du Haut Congo (1878) donna le ton de ce qui allait être, jusque vers 1908, la première occupation coloniale. Sous couvert d'explorations géographiques, il s'agissait d'un puissant syndicat financier réunissant, derrière Léopold II, des intérêts hollandais et britanniques. Or compte tenu de l'immensité du territoire (quatre-vingts fois plus étendu que la Belgique), il fallait toujours plus d'argent pour se conformer aux exigences de la Conférence de Berlin (article 35) et “assurer [...] le cas échéant, la liberté du commerce et du transit”, sans laquelle les autres puissances auraient pu faire valoir leurs “droits” à l'occupation. Léopold II dut donc investir une partie des revenus de sa fortune (11,5 millions de francs-or de 1878 à 1908) et solliciter des prêts de la Belgique (25 millions en 1890 et 6,8 millions en 1895).»³ Ces éléments financiers, dans leurs détails, font en fait partie du dispositif économique mis en place pour alimenter le projet du prince. Vue d'ensemble, il s'agit d'une véritable organisation technique intégralement coordonnée ayant un

¹ M'Bokolo, p. 437.

² *Idem.*

³ *Ibid.*

circuit, des acteurs, des agents, des codes, des règles et une fin unique. Car il faut bien savoir que ce « système mis en place devait permettre au roi de recouvrer sa mise de fonds et, comme il se doit dans une bonne affaire, des bénéfices substantiels. »¹ M'Bokolo insiste particulièrement sur le caractère systématique de cette organisation des conditions économiques de la production politique. « Il faut parler d'un système, souligne-t-il, car les faits qui furent dénoncés par la suite relevaient bien d'une organisation cohérente mise au service d'un projet clairement défini, et non pas de quelques bavures à mettre sur le compte d'individus dévoyés, ayant perdu leurs repères dans l'isolement et la moiteur insupportables des forêts équatoriales. »²

Pourtant, tous ces éléments du système ne semblent concerner que ce qui se rapporte à la propriété, à l'exploitation économique du Congo au profit de Léopold II. Qu'en est-il de ce qui se rapporte directement à la sécurité de ce territoire, ce qui rend précisément possible ce qui précède et qui fait du roi des belges le génie, dévoyé selon M'Bokolo, de la politique coloniale et pourrait radicaliser l'intérêt d'une lecture machiavélienne des opérations coloniales ? Comment est-il précisément arrivé à soumettre tous les sujets de la colonie alors même que, comme le rappelle M'Bokolo, « tous les témoignages directs, en particulier ceux des missionnaires protestants et non belges, concordent pour attester le refus des Africains de se soumettre »?³

¹ M'Bokolo, p. 437.

² *Idem.* Cet argument est renforcé par une autre illustration forte, celle qui rend compte, avec un impressionnant sens du détail, du fonctionnement effectif de ce système. Selon M'Bokolo : « Le système reposait sur plusieurs piliers : l'élimination des entreprises privées au profit de l'État ; les confiscations des terres indigènes ; le monopole de l'État sur les produits les plus rentables. Dès le 1^{er} juillet 1885, une ordonnance déclara que "les terres vacantes devaient être considérées comme appartenant à l'État". En 1889, on précisa que l'exploitation de ces terres serait soumise à une concession spéciale de l'État. Fidèle à sa tactique, Léopold II organisa à Bruxelles (18 novembre 1889-2 juillet 1890) une Conférence anti-esclavagiste au cours de laquelle il se posa en champion de la lutte contre les trafiquants arabes qu'il allait cependant utiliser dans l'administration de l'EIC [État International du Congo]. Pour mener cette croisade, il lui fallait des moyens financiers ; d'où l'instauration, contrairement aux clauses de l'Acte final de la Conférence de Berlin, de droits de douane et de monopoles d'État. En 1891, un décret non publié au *Bulletin officiel* et des circulaires spéciales demandèrent aux administrateurs de "prendre les mesures urgentes et nécessaires pour conserver à la disposition de l'État les fruits domaniaux, notamment l'ivoire et le caoutchouc". Les populations se virent interdire de chasser l'éléphant et d'exploiter l'hévéa, sauf si l'ivoire et le caoutchouc étaient remis aux autorités de l'État. », *ibid.* p. 438.

³ L'historien renvoie volontiers à une chanson du Bas-Congo qui proclamait : « Nous sommes fatigués de vivre sous cette tyrannie. Nous ne pouvons plus supporter de voir nos femmes et nos enfants emmenés pour être utilisés par les sauvages blancs. Nous ferons la guerre. Nous savons que nous mourons, mais nous voulons mourir. Nous voulons mourir », cf. S. Axelson, *Culture Confrontation in the Lower Congo* (cite par A. Hochschild, *Les Fantômes du roi Léopold. Un holocauste oublié*, *op. cit.*, p. 207, M'Bokolo, *idem*, p. 442 pour la citation. D'autres travaux reviennent sur l'insoumission des colonisés au premier rang desquels figure l'étude minutieuse d'Achille Mbembe, *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun*, *op. cit.*, sur la quelle nous reviendrons.

En réalité, tout le dispositif du système reposait sur la stratégie mise en place par Léopold II. Pour assurer la sécurité de sa colonie, maintenir son autorité sur les “indigènes” et tenir à distance les voisins envieux, son génie s’y révéla alors d’une façon éclatante, dramatique pour M’Bokolo. Celui-ci se montre extrêmement précis et méticuleux lorsqu’il en rapporte la construction. D’après lui, le Roi des Belges et propriétaire du Congo à titre personnel mit sur pied « un impressionnant appareil de contrainte, non seulement pour obtenir l’exécution des tâches obligatoires, mais aussi pour réprimer et prévenir les révoltes. »¹ Car il faut bien savoir qu’« avec les seuls Européens », il y a lieu de penser que ce « système colonial n’aurait guère tenu face aux Africains ».² En comptant le nombre de soldats européens en colonie dès la Conférence de Berlin jusque vers la fin du règne de Léopold II, il devient aisé de comprendre pourquoi une telle affirmation s’avère probante. Selon le comptage que rapporte M’Bokolo: « toutes origines et professions confondues, ils n’étaient que 254 (dont 46 Belges) en 1886, 1076 en 1895 (691 Belges), 1958 en 1900 et 2511 en 1905.»³

Léopold II comprit alors qu’il fallait recruter une force locale non seulement pour compléter ses effectifs mais également pour assurer sa maîtrise complète des colonisés en se servant de leurs « frères » pour mieux les assujettir et rendre impossible toute échappée vers des zones d’affrontement naguère impénétrables pour les soldats blancs ou mieux faire face à des ruses et techniques d’insoumission jusque-là inconnues des forces étrangères. Le souverain belge du Congo procéda de façon minutieuse ainsi qu’il suit: au lieu de recruter ses nouveaux soldats locaux parmi les “indigènes” congolais, il entreprit plutôt de les faire venir des contrées voisines car il se méfiait, avec raison, de ces « indigènes [si] prompts à se révolter ».⁴ Il se tourna alors vers la côte orientale: Zanzibar, l’ancienne Abyssinie, l’Égypte et vers la côte occidentale d’Afrique: le Liberia, la Sierra Leone ainsi que le peuple Haoussa, les sujets de la Gold Coast, l’actuel Ghana, et les guerriers de l’ancien empire du Dahomey, qui correspond au Bénin actuel. Cette armée d’indigènes se révéla d’une très grande efficacité dans l’entreprise de contrôle et d’assujettissement des congolais. Mais elle connut aussi ses limites dues à sa méconnaissance des mentalités et de la géographie locales.

¹ M’Bokolo, p. 442-443.

² *Idem*, p. 442.

³ *Idem*

⁴ *Ibid.*

S'imposa en fin de compte la nécessité d'impliquer les "indigènes" congolais eux-mêmes. « Le recrutement local » se révéla être une « affaire de première importance ».¹ Le choix se porta principalement sur « les Bangala, population du haut fleuve réputée belliqueuse ».² L'objectif était évidemment de susciter la crainte parmi les indigènes face à la férocité de ces nouveaux soldats de la force coloniale qui s'ajoutait à celle redoutée des soldats étrangers. Par la suite, il fallut mettre en scène cette nouvelle donne stratégique. M'Bokolo rapporte le témoignage d'un autre historien qui en rend compte et indique le but qui lui était assigné: « afin de stimuler le goût de la population, les volontaires sont immédiatement vêtus et armés, et, pendant deux jours, ils sont promenés, fiers comme Artaban, à travers les groupes de leurs concitoyens en admiration.»³ Être vêtu en tant que tel relevait déjà d'un immense privilège auquel n'avaient pas accès les sujets de la colonie. L'armée leur offrait désormais cet immense privilège avec le port de l'uniforme ou ce qui en tenait lieu. L'autre symbole d'accès au privilège par l'incorporation dans les forces coloniales se trouvait aussi dans le port d'une arme, cet objet moderne, donc extraordinaire pour les populations locales, qui conférait à celui qui en était porteur un pouvoir de vie ou de mort sur les autres. La force d'attraction de ces deux symboles révèle un insidieux mode de soumission des colonisés par eux-mêmes qui constitua un puissant vecteur de l'autorité en colonie. Léopold II sut en faire les deux principaux leviers de sa stratégie de sécurisation du Congo.

Cette preuve de la connaissance des arts militaires en colonie le situe dans la droite ligne des princes machiavéliens. La figuration de sa face noire qui scandalise tant M'Bokolo est l'autre face de ce Janus politique qu'est le héros machiavélien. D'où l'importance de relativiser ce qu'en dit M'Bokolo au moment où il est emmené à conclure son étude en ces termes : « avec le mélange, caractéristique de cette première phase coloniale, d'ignorance, d'aveuglement, de mauvaise foi et de croyance tranquille en la supériorité de la "race blanche", Léopold II et ses agents voulurent justifier, au nom des impératifs du "progrès", le recours systématique à la contrainte et à la violence contre les Africains. »⁴ Même si Léopold II a fait preuve de violence et de cruauté, il est surtout intéressant de retenir la technologie du pouvoir qu'il a déployée pour réussir son pari politique: faire la Belgique un empire, une entité politique qui compte dans le monde moderne. Il faudrait également bien avoir à l'esprit que les sujets de la colonie ne sont pas à considérer comme des

¹ M'bokolo, p. 443

² *Idem.*

³ La force publique, p. 28. (D. Vangroenweghe, *Du sang sur les lianes, op. cit.*)

⁴ M'Bokolo, p. 439.

victimes innocentes et impuissantes qui ont passivement subi cette tyrannie. Il y a même lieu de prendre en compte la façon dont les sujets africains ont reçu cette technologie léopoldienne, celle de Bismarck et plus généralement comment ils ont fait face aux techniques de soumission des puissances colonisatrices. Il pourrait effectivement être pertinent d'envisager cette question en examinant les occasions où les colonisés se sont manifestés, ont agi comme des acteurs politiques à part entière, rappelant ainsi certains aspects de la figure du prince machiavélien. Ainsi la figure du héros machiavélien pourrait être réfléchi par la mise en acte de la foule colonisée, de la "multitude" dont parle Machiavel. Dans sa figuration africaine, cette mise en acte de la foule des "indigènes" pourra-t-elle être saisie à travers leurs façons de faire face à la soumission coloniale ? Quels en sont les mouvements, significations et répercussions et comment envisager la continuité du vivre ensemble dans des conditions aussi contraignantes ? En quels termes y envisager l'irruption du héros et comment mettre en sens sa fonction dans un environnement profondément déterminé par les liens communautaires ?

Chapitre 16 : Figurations africaines de l'ordre colonial

Un regard sur ceux qui ont fait l'essentiel des opérations coloniales à partir de la Conférence de Berlin et après appelle nécessairement un autre regard sur ceux qui les ont subies, sur la manière dont s'est effectuée cette soumission, sur l'identité remarquable de leur statut politique du point de vue de la grammaire machiavélienne du monde, sur la figure du héros qui en est issue. La réception africaine des actes de la soumission coloniale est effectivement le fait des sujets qui ont une identité et même une intelligence politique remarquables – au double sens de notables et intéressantes – celles qui ont longtemps été niées mais qui se révèlent avoir quelque chose d'irréductiblement machiavélien. Il serait ainsi intéressant d'en rendre compte à partir des travaux historiques qui en proposent une pertinente exploration. C'est particulièrement le cas du travail d'Achille Mbembe.¹ Cette exploration du génie politique des sujets de la colonie opère sur une ligne d'inscription de l'intelligibilité machiavélienne des rapports de pouvoir qui réfléchit une vision du monde étrangement moderne, qui met en route une constellation de transformations politiques inattendues et en même temps de nature à réfracter de riches formes de réinvention des rapports de pouvoirs parmi les hommes et entre les nations. Une telle exploration du politique n'est possible qu'à partir d'une immersion dans l'intimité du vécu colonial des sujets africains. Elle ne saurait être perçue avec la même intensité si le regard est exclusivement tourné, comme c'est souvent le cas, du côté des grandes figures de la résistance coloniale, celles qui meublent une bonne partie des manuels d'histoire de la colonisation africaine avec intérêt et même pertinence pour certaines sans pour autant rendre complètement compte de la juste figuration de toute la radicalité politique qui y a été mise en œuvre.

Il semble effectivement plus intéressant d'analyser les figurations de la soumission coloniale à partir du comportement et des actes de la "multitude" et de ne s'intéresser aux héros que dans la mesure où ceux-ci sont l'émanation ou cristallisent le jeu politique de leur communauté à un moment donné. Le surgissement du héros y est intéressant en tant que phénomène contingent du génie colonial. C'est exactement dans cette perspective que s'inscrit Achille Mbembe notamment lorsqu'il rend compte du lieu d'appartenance de Ruben Um Nyobé (1955-1958) à sa communauté

¹ Achille Mbembe, *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun*, op. cit.

d'origine (les Bassa du Sud-Cameroun), lieu à partir duquel s'organise le surgissement de sa personnalité comme figure emblématique de la lutte contre la colonisation française.¹ D'autres exemples croisent le parcours de ce héros dans l'histoire coloniale africaine.² Une telle perspective permet effectivement de suivre les transformations qui vont suivre en Afrique et qui sont de nature à déterminer l'essentiel des actes de pouvoir en postcolonie. En quels termes convient-il de rendre compte de ce génie (du gouvernement) colonial face aux colonisés ? Comment esquisser la réception de cet assujettissement collectif qui est radicale en même temps qu'elle est traversée par des formes de résiliences fluides et pérennes portées par la « multitude » colonisée, déterminée à se relever de cet assujettissement et à réinventer un vivre ensemble radicalement autonome ?

16. 1. ASSUJETTISSEMENT

Le génie colonial est à rapporter à la manière dont les acteurs politiques à la fois dominant et exploitent pour les uns, subissent et se métamorphosent pour poursuivre la vie autrement. Son acception machiavélienne conduit naturellement à l'entendre dans un sens plus opératif que normatif. Il repose sur le fait, faut-il le rappeler, que le gouvernement de la cité coloniale est le propre des étrangers, ceux qui investissent l'espace des autres, les soumettent et s'approprient leurs biens. Cette expression du pouvoir hors de chez soi exercé chez l'autre comporte une part d'intelligence particulière qu'il convient d'éprouver en des termes qui participent de sa constitution propre : que signifie politique étrangère dans un moment colonial ? Que traduit une politique à l'étranger dans une telle situation ? Celle-ci ne conduit-elle pas à des formes étranges du politique ? Hannah Arendt rappelle effectivement à ce titre que tout ce qui est hors de la *polis* est méconnu, inconnu et ne suscite que peur et méfiance. On pourrait penser qu'il s'agit de la face noire du politique, le lieu où tout ce qui n'est pas admissible chez soi devient possible chez l'autre. Ce qui importe n'est pas précisément de savoir pourquoi ce qui est admissible chez soi l'est chez l'autre mais plutôt comment ce qui n'est pas possible chez soi le devient chez l'autre. Il s'agit en

¹ Cf. précisément « Chapitre XII : De la mort de Ruben Um Nyobé », in Mbembe, *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun*, p. 377-396. Il y a aussi Ruben Um Nyobé, *Écrits sous maquis*, Paris, L'Harmattan, 1989; présenté et commenté par Mbembe; puis, Richard A. Joseph, « Ruben Um Nyobé and the "Kamerun" rebellion », *African Affairs*, LXXIII, 293, 1974.

² Thomas Turner procède par exemple au même type d'analyse avec la figure de Patrice Emery Lumumba au sein des Tetela cadre de la lutte contre la colonisation belge au Congo dans les années 50-60 in *Ethnogenèse et nationalisme en Afrique centrale. Aux racines de Patrice Lumumba*, Paris, L'Harmattan, 2000 ; particulièrement les chapitres VIII : « L'éducation de Patrice Lumumba », p. 246-266 ; IX : « Lumumba libère le Congo de l'esclavage », p. 267-290 et X : « Chute et mort de Lumumba », 291-317. Un récent travail éclaire les circonstances longtemps obscures de la mort de ce héros congolais; cf. Ludo De Witte, *L'assassinat de Lumumba*, Paris, Karthala, 2000.

l'occurrence de dévoiler les techniques et outils qui ont été mis en œuvre pour soumettre les sujets africains, de témoigner de leur degré de sophistication. Car c'est à partir de ce dévoilement qu'il devient possible d'en rendre compte de façon intelligible, c'est-à-dire d'en dégager le génie politique propre, celui qui met en scène l'intelligence de la soumission. D'où cette double interrogation qui consiste à réfléchir sur les processus qui ont rendu possible cette soumission: de quelle manière le génie colonial a-t-il effectivement travaillé, en termes machiavéliens, les « indigènes » africains ? Comment prendre la mesure de ses effets ? L'analyse devient passionnante dès lors que la problématique coloniale est abordée en ces termes, dès lors que le machiavélisme fait l'objet d'une lecture aussi inattendue. Cet effort est à engager à condition de chercher à quitter la surface de ce qui relève du simple exercice du pouvoir en colonie pour s'immerger dans les profondeurs de la relation intime entre colonisateurs et colonisés, dans ce rapport exclusif de soi, tour à tour nié et soumis à l'étranger puissant et auto-constitué afin de retrouver la mémoire enfouie dans l'oubli de la longue routine de la violence coloniale, derrière les masques des princes de la politique coloniale et leurs relais locaux, sous le couvert des postures diplomatiques convenues, sous les plis de la rhétorique du droit international qui la dissimulaient ou la justifiaient.

Le mécanisme qui a rendu possible cette soumission repose sur un fondement unique: le principe d'exclusion. Il s'agit de mettre hors du champ politique ceux qui sont chez eux, ceux qu'on trouve sur place, autrement appelés les "indigènes". L'application de ce principe constitue en tant que tel un procédé qui est à la fois intellectuel et surtout intelligent. Il prend corps à partir de l'énonciation d'un prétexte fondé plus ou moins sur un argumentaire philosophique. Après Kant, Hegel, De Gobineau, avec Lévi Strauss et la cohorte des ethnologues qui ont suivi sur le terrain, la négation de l'aptitude des africains à concevoir et à mener de façon efficace et convenable l'idée tout court et en particulier l'idée politique est reçue dans les milieux colonialistes comme une aubaine qui justifie la soumission des africains. Quoi de plus évident que de trouver juste la prise en charge politique, et accessoirement économique et culturelle, de ces « peuplades primitives » par les maîtres de la civilisation ? Cette négation fondée sur un ensemble de présupposés anthropologiques et de préjugés philosophiques va alimenter les discours et structurer les représentations des colonisateurs sur un clivage qui relègue les autochtones de la colonie au rang de sujets inaptes à la vie citoyenne, réductible au niveau de l'infra-citoyenneté. Une telle exclusion, philosophiquement justifiée, n'en est pas moins tactique. Elle procède en fait par élimination. Il s'agit en l'occurrence

de priver les autochtones du statut de membre de la cité, ce privilège d'être parmi ceux qui participent de l'agir politique, ceux qui interviennent et qui pourraient, le cas échéant, s'imposer ou faire (pré)valoir leurs intérêts au moment de la prise de décision voire de la prise du pouvoir. Cette perspective démontre qu'il y a chez le colonisateur une claire conscience du fait que de citoyen, il est possible de devenir prince comme le savent tous les lecteurs du *Prince*. Dès lors qu'on est dépouillé de la citoyenneté, l'accès au statut de prince tient du miracle. Or il n'est pas dans l'entendement machiavélien de croire au miracle. La politique demeure une chose ordinaire. Il faudrait donc comprendre qu'en supprimant toute possibilité d'accès à la citoyenneté, le procédé devient donc une véritable clôture non seulement logique mais aussi et surtout stratégique.

La première mise en forme de ce procédé philosophique qui masque une tactique politique est à retrouver dans la dénomination des colonisés. Les colonisateurs vont très vite emprunter aux ethnologues le terme d'"indigènes" pour identifier et marquer cette nouvelle espèce de « barbares » à l'intelligence et à l'hygiène approximatives qu'il faut soumettre et tenir à distance de la participation à l'exercice de l'autorité en colonie. L'élimination est donc radicale c'est-à-dire à la fois inscrite à la racine du pouvoir et dépourvue de toute ambiguïté dans sa mise en œuvre. Les autochtones, ceux que Machiavel appelle encore "natifs" – terme repris à juste titre par Achille Mbembe – deviennent donc des "indigènes" et sont, du fait de cette attribution nominale, effectivement dépouillés de ce qui pourrait justifier leur participation non seulement à la compétition politique mais plus profondément encore à la cohésion du vivre ensemble en colonie. Le colonisé n'est pas un animal politique. Il est ainsi dépouillé de son humanité. Il est inscrit à la bordure de la *polis* coloniale. Privé de reconnaissance politique, il subit le pouvoir de l'autre, vit sous son autorité. Il devient, au sens propre, le subalterne. La citoyenneté et a fortiori la compétition politique deviennent dès lors les propriétés exclusives des colonisateurs.

Il est vrai que la tactique n'est pas nouvelle. Dans la *polis*, les entrepreneurs politiques de la Grèce antique opéraient de la même façon mais dans une perspective inverse. Pour délibérer et décider sur la conduite des affaires de la cité, il y avait un choix stratégique à faire, celui d'exclure, arbitrairement, de la vie politique tous les étrangers, tous ceux qui étaient censés être étrangers à la conscience politique, en l'occurrence les femmes, les enfants et les esclaves ainsi que tout ce qui était étrange dans l'ordre public et qu'incarnaient les métèques dedans et les barbares dehors. Ce

maintien à la bordure des affaires publiques constituait la meilleure garantie de ne pas être soumis à quelqu'un qui ne soit un *alter ego*. Il s'appliquait non seulement à Athènes mais aussi dans ses colonies: Ephèse, Samos, Milet, Erythrée, etc. d'où surgiront – étrange occurrence s'il en est – les toutes premières élaborations philosophiques.

Cette mise à l'écart du jeu politique colonial n'était pas que nominale. Elle était aussi et surtout, compte précisément tenu de ce qui précède, mentale. C'est la deuxième mise en forme de ce procédé. Mbembe propose une économie saisissante de cette interprétation dans les termes, choisis, qui suivent:

Formule particulière de l'assujettissement, le régime colonial exigeait des natifs obéissance exacte, pleine et entière. Le paradigme colonial de l'obéissance reposait [...] sur une interdiction originaire: le natif ne devait pas faire un usage public de la raison. Au demeurant, l'on supposait qu'il en était dépourvu.¹

Le propos se rapporte aux thèses philosophiques déjà signalées qui ont été mobilisées pour valider cette forme historique de la soumission et invalider la rationalité politique des soumis. Certes, il est tentant d'en faire, comme d'autres, une critique. Mais cela ne semble pas opportun ici car le véritable enjeu n'est pas discursif. Il n'est pas, à rigoureusement parler, de l'ordre de la logique. Il est stratégique. Il est du ressort strict de la technique, de la tactique et du calcul politique, autrement dit intéressant à saisir à partir de son expression machiavélienne. Il s'agit effectivement de saisir l'idée que cette mobilisation intellectuelle n'était au fond qu'une instrumentalisation des moyens de la science et un positionnement stratégique de la discursivité en vue des fins de pouvoir. Mbembe a raison de situer le plan philosophique de cette stratégie au niveau de ce qu'il nomme « l'exclusion de l'usage public de la raison », c'est-à-dire la validation de cette pseudo-incapacité des colonisés à élaborer un discours politique, à ordonner leur participation à l'exercice du pouvoir et à évaluer leur gouvernement. Arbitraire, cette stratégie semble en fait nécessaire pour neutraliser définitivement le désir de pouvoir des colonisés, anéantir leurs aspirations citoyennes et dissoudre toute velléité de contestation du gouvernement colonial. C'est à partir de cette perspective que le tracé machiavélien va faire sens dans la constitution du pouvoir en colonie. Il va opérer dans l'ombre de ce qui se pratiquait en Occident, c'est-à-dire sera masqué par des procédés se proclamant relatifs au bien commun mais en réalité non seulement enferrés dans des logiques

¹ Mbembe, p. 10.

souterraines et déterminantes de prédation et de puissance d'État mais aussi et surtout embrouillant la conscience de l'honnête homme – l'honnête colon ou l'honnête colonisé, l'universaliste ou le nationaliste authentiques – par des énoncés « autorisés » de la rhétorique philosophique et parfois théologique.¹

Cette stratégie d'élimination des autochtones du jeu politique s'est finalement constituée comme le principal outil de la soumission coloniale. Aidée par le caractère sophistiqué de ses instruments, elle s'est révélée d'une efficacité redoutable, pratiquant la violence avec démesure jusque dans l'intimité des sujets, au point de subordonner avec infiniment plus d'autorité les natifs dans ce qu'ils avaient d'essentiel: leur subjectivité, leur statut intrinsèque d'individu souverain, de membre de la communauté par définition capable de décider soi-même et de délibérer sur son statut, sur la forme de son gouvernement et sur le destin qu'il assigne à sa nation. La principale conséquence de cette stratégie éliminatoire a été la profonde émasculatation de la subjectivité du colonisé telle que le donne à comprendre Mbembe:

Faut-il rappeler que, loin de se limiter à un ensemble de "dispositifs" adossés sur des bases économiques et utilitaires, l'acte colonial consista en un processus de remodelage de la subjectivité du natif? [...] les prohibitions et les normes devaient être inculquées à l'autochtone de telle manière qu'intériorisées, elles transforment non seulement ses "mœurs", mais l'ensemble de son économie psychique et dans la sphère publique, contribuent à la constitution d'une forme d'"urbanité" faite de violence, une *civilité* bien spécifique: la *civilité coloniale*.²

La soumission du sujet colonisé participait ainsi d'un processus politique radical, intégral, à la fois brutal et raffiné, dans tous les cas tellement puissant qu'il se prolonge encore aujourd'hui aussi bien au niveau des gouvernements que dans le comportement des africains du continent et de la diaspora chaque fois qu'ils ont à faire face à un membre de l'ancienne puissance coloniale ou à toute figure qui lui est semblable. Mais, au-delà de la surveillance et de la punition qui étaient administrées aux corps des colonisés "indociles",³ si le gouvernement colonial est allé jusqu'à investir son autorité dans leur univers psychique, à régler leurs conduites quotidiennes, à régir leurs imaginaires et à interdire leur discursivité au point d'atteindre, par ce fait même, la forme la plus extrême et pour ainsi dire la plus radicale de la soumission coloniale, c'est dire jusqu'où est allé sa détermination, c'est prendre la mesure de la dissémination infinie de son autorité, de sa

¹ Cf. Achille Mbembe, *Afriques indociles. Églises, États et pouvoir en société postcoloniale*, Paris, Karthala, 1988.

² Mbembe, *La naissance*, p. 10.

³ En référence à Achille Mbembe, *Afriques indociles*, *op. cit.*

puissance, de sa « gouvernementalité » pour reprendre une figure foucauldienne qui résume parfaitement cette représentation intime et diffuse du pouvoir colonial.

Quoi qu'il en soit, cette montée aux extrêmes de l'analyse s'accompagne de son pendant pratique, effectif et affectif, celui qui est régi par une économie de la violence absolue, en d'autres termes la coïncidence d'une violence physique et d'une violence symbolique qui fait simultanément planer sur les pratiques coloniales en Afrique noire la légende noire de Machiavel. Une légende qui rime si bien, qu'il est si facile de raconter dans cette partie du monde « enfouie dans la nuit noire de l'ignorance » dont parle Hegel. Une légende qui mine l'art de gouverner les conduites par la peur, qui dissémine la terreur, qui culmine avec l'horreur de la menace ultime: la mort, comme sanction pour chacun, comme châtiment politique.

Mbembe revient sur le caractère terrible de ce problème lorsqu'il étudie avec une extrême minutie ses dommages directs et collatéraux en allant fouiller jusque dans l'intimité de la mémoire des Bassa, ce peuple bantou vivant au Sud-Cameroun dont les membres, pionniers et principaux résistants dans la lutte pour l'indépendance, symbolisent le type même du colonisé insoumis. Avec infiniment plus d'authenticité, l'historien camerounais rapporte ainsi qu'il suit la mise en œuvre radicale de cette économie subjective de la violence coloniale:

Cette violence, ne toucha pas seulement l'espace physique au sein duquel évoluait l'autochtone. Elle s'introduisit jusqu'aux fondements mêmes de son imaginaire [...] Elle poursuivit le sujet insoumis jusque dans son sommeil, et laissa des stigmates dans ses rêves, dormir étant devenu, plus que par le passé, aller à la rencontre du sort et de la mort. Colonisation en tant que régime de production de la mort, donc!¹

Peut-être, comme le soulignent certains, le ton de Mbembe est-il excessif, à moins que ce ne soit la saisie radicale de la réalité elle-même qui conduise à ce supposé excès. Peut-être même que son interprétation tient de la sensibilité de l'écorché vif qu'il est et est franchement décalée quand on la compare à l'historiographie courante – et biaisée, diraient certains – des faits coloniaux. Au moins il est clair qu'il a, sans doute, comme Nietzsche, comme Schopenhauer une sensibilité extrême pour la critique dans ce qu'elle a de tragique. Peut-être enfin que son écriture est, comme celle de Césaire, de Fanon, de Sonny Labou Tansi, ses principales sources africaines, une écriture

¹ Mbembe, *La naissance*, p. 10.

de la colère, une écriture qui résiste, qui prend parti à partir d'une démarche discursive pour exprimer la part d'émotion souvent et malheureusement dissimulée derrière la connaissance ou, mieux, l'intellection des faits, ceux qui se rapportent à la violence vécue par les sujets colonisés en l'occurrence. En effet, comment a-t-on osé penser, pendant des décennies, pouvoir écrire une histoire du politique aseptisée, dépouillée d'affects dans un continent où l'émotion est au cœur du vivre ensemble, constitue l'âme même des actes de chaque citoyen et des décisions de princes qui engagent des nations entières dans la durée ? L'expression de la forme ultime de ce rapport politique à la passion, ce face-à-face de l'émotion avec la mort, est ce qui a, en fait, permis à Mbembe de donner pour une bonne part la mesure de ce qui s'est passé dans l'articulation de la violence gouvernementale sur le sujet colonisé. L'autre part de cette mesure est à retrouver dans l'incarnation vivante des relations coloniales que Mbembe propose lorsqu'il retrace le parcours politique et surtout la mort du héros que fut Ruben Um Nyobé au Cameroun. En quoi celui-ci peut-il incarner et porter la part machiavélique du héros comme figure de poursuite des efforts de la transformation politique propre aux colonisés africains ? En quels termes décliner la stratégie fondamentale de sa résistance avortée comme un machiavélisme inabouti ? Comment l'évaluer dans ces conditions et tenter d'inscrire sa mort tragique dans une perspective qui puisse faire sens avec Machiavel ou alors constituer, par le fait même, l'aboutissement d'une critique du génie colonial ?

16. 2. RESILIENCES

Aussi radicalement que cette longue forme d'assujettissement ait opéré, elle n'a jamais pu anéantir les stratégies africaines non seulement de survie face aux terribles coups de l'autorité coloniale mais aussi et surtout de surgissement des figures héroïques qui ont pu cristalliser le refus de cette forme soumise du vivre ensemble en Afrique. Il s'agit pour ainsi dire de rendre compte de la façon dont les colonisés, en tant que « multitude », ont tenté de faire face à l'exercice du pouvoir colonial, comment ils se sont comportés dans des conditions et situations où l'expression de leur soumission fut totale, sans qu'il n'aient pour autant cessé de dérouler leur *conatus* politique . Il s'agit précisément d'esquisser les traits derrière lesquels la figure du héros émerge comme une tentative de continuation d'un vécu commun dont l'acte colonial est précisément la négation. L'idée consiste à décliner la forme africaine du génie colonial, tenter de saisir à travers les actes de la « multitude » et le parcours d'un de ses héros – Um Nyobé – qui lui est inhérent, les figurations

africaines de l'intelligence machiavélique face au gouvernement colonial Il est intéressant d'envisager ces figurations, on l'aura compris, en termes non plus de résistances pour éviter le manichéisme avec l'assujettissement et les archaïsmes liés au culte des « héros nationalistes » mais plutôt de *résilience*, c'est-à-dire ce quelque chose qui se situe dans l'écart entre assujettissement et résistance. Il s'agit de ce puissant processus psychologique propre au colonisé qui lui permet, après avoir subi de plein fouet les affres de la brutalité coloniale, d'être capable de surmonter sa douleur de façon progressive et de déboucher sur la constitution d'un vivre ensemble relativement autonome. D'où cette formulation très judicieuse remise au goût du jour par Boris Cyrulnik précisément lorsqu'il parle, dans une problématique assez différente mais qu'il est possible de transposer ici, de « cette aptitude à tenir le coup et à reprendre un développement dans des circonstances adverses ».¹

Pour cerner la radicalité de ce caractère résilient du génie politique des colonisés, il y a lieu de suivre au moins deux perspectives d'analyse qui s'emploient à subvertir les discours tendant à réduire le phénomène colonial à une expression du pouvoir de dominer et d'exploiter dans un sens unique, celui qui correspond à la verticalité des rapports entre les colonisateurs et les colonisés. C'est l'occasion d'esquisser les techniques et procédés de l'intelligence machiavélique du pouvoir tels qu'ils ont pu être mis en œuvre par les colonisés.

La première perspective correspond à l'analyse du gouvernement de la colonie comme une forme de soumission qui n'opérait pas uniquement sur une ligne d'opposition irréductible entre colonisateurs d'un côté et colonisés de l'autre. Il se nouait des liens complices, des connivences et des dépendances entre ceux-ci et ceux-là qui conduisaient naturellement les colonisés à tenter, avec plus ou moins de succès, d'instrumentaliser, de rentabiliser et de tourner ces rapports à leur avantage. Cette articulation intéressée des rapports passait non seulement par des stratégies d'investissement affectif, d'évitement des réglementations juridiques et administratives, d'accommodation des mœurs mais aussi par le mensonge, la tromperie, la fourberie, la mesquinerie,

¹ Cf. Boris Cyrulnik, *Les vilains petits canards*, Paris, Odile Jacob, 2001, p. 19. Cet usage politique du terme doit beaucoup mais pas seulement à cet auteur qui précède. Il fait aussi et avant tout référence à trois sources : d'abord sa correspondance étymologique latine *resilientia*, de *resiliens* signalée dès 1626 renvoyait au « fait de rebondir »; ensuite sa traduction anglaise sous le terme de *resilience* vers 1814; enfin la signification que lui donne André Maurois en 1952 en tant que ce ressort moral, cette qualité à l'œuvre chez ceux qui ne se découragent pas face aux difficultés lourdes, qui ne se laissent pas abattre. Cf. *Le Grand Robert de la Langue française*, t. V, « Résilience », Paris, Dictionnaire le Robert – VUEF, 2001, p. 2007.

la simulation, la dissimulation, l'intrigue et tous les autres procédés qui relèvent du registre courant du machiavélisme. L'insoumission des sujets de la colonie prenait ainsi parfois ces voies typiquement caractéristiques de la tactique et des techniques propres aux méthodes de gouvernement dont *Le prince* fourmille d'illustrations. Mbembe fournit à sa façon une claire illustration de cette intelligence de l'insoumission des sujets africains à l'autorité coloniale à partir de l'analyse de deux procédés qui s'enchevêtrent tout en s'éclairant mutuellement. D'un côté, il rapporte le fait que:

Les résistances indigènes, nombreuses et multiformes, n'exclurent jamais de profondes collusions, cette sorte d'intimité à laquelle parvinrent dominants coloniaux et assujettis, et qui fit croire à ces derniers que la colonisation pouvait être utilisée comme "ressource" que l'on pouvait mobiliser dans le but de régler des comptes ou encore pour apurer des conflits domestiques induits par l'événement lui-même antérieurs à celui-ci.¹

Il s'agit dans ce cas de figure d'une ruse qui est bien connue dans l'art martial d'origine japonaise qu'on appelle le judo. Au lieu de résister à la force offensive de son adversaire, on l'attire plutôt vers soi, la poussant à s'exprimer complètement de façon à faire corps avec son mouvement, épouser sa dynamique et à l'orienter de cette manière à son avantage, c'est-à-dire contre cet adversaire qui en est l'auteur. Cette technique fut utilisée par les colonisés qui avaient pour certains pris la mesure de l'inégalité des rapports de force avec les colonisateurs. Ils ont donc investi cette inégalité pour la tourner à leur avantage. Les bénéfices qu'ils en tiraient pouvaient se matérialiser sous des formes diverses et pas forcément les plus nobles: petites récompenses matérielles, promotion, "règlements de compte" entre colonisés, ce fut le cas avec des espions et autres agents de renseignements des organisations anti-colonialistes qui travaillaient chez les colons comme domestiques, coursiers, cuisiniers, jardiniers, « boys » à tout faire, etc. Il y avait aussi une autre dimension utilitaire car cela permettait de régler des litiges fonciers ou tout autre conflit domestique que la justice ordinaire, coloniale ou traditionnelle, n'arrivait pas trancher ou dont le verdict n'était pas accepté. Il y avait enfin le fait que cela a pu constituer le ferment d'une conspiration générale contre l'autorité coloniale. En somme, cette figure correspond à cette idée machiavélienne qui

¹ Mbembe, *La naissance*, p. 24. L'auteur fait référence à une foule de sources qui décrivent dans le détail des faits et événements qui se rapportent au cas spécifique du Cameroun, et qui sont pour l'essentiel généralisables à toute l'Afrique coloniale. Il s'agit entre autres de: M. Mveng Ayi, « Anti-colonial rebellions in South-Central Cameroon Under German Rule, 1887-1907 », Ph. D. Thesis, Londres, University of London, 1985; T.M. Bah, « Contribution à l'étude de la résistance des peuples africains à la colonisation. Karnou et l'insurrection des Gbaya (la situation au Cameroun, 1928-1930) », *Afrika Zamani*, n° 3, déc. 1974, pp. 105-161. Ailleurs en Afrique, cf. D. Crummey (eds.), *Banditry, Rebellion and Social Protest in Africa*, Londres, J. Currey, 1986; R.I. Rotberg, A.A. Mazrui (eds.), *Protest and Power in Africa*, New York, Oxford University Press, 1970.

consiste à penser que la ruse est définitivement l'arme principale du faible, celui qui est dépourvu de force.

D'un autre côté, toujours dans le même souci de relever l'intelligence politique du sujet colonisé, Mbembe rapporte ce qui suit:

Un ensemble de signes, de formes et de conventions renvoyaient aux dominants coloniaux les reflets d'une acceptation par les autochtones de la légitimité de leur subordination. Ce jeu de la soumission et une simulation parfois théâtrale de la société confortèrent le colonat dans l'image qu'il s'était faite de lui-même et des natifs.¹

Il s'agit de bien comprendre que parfois la soumission des colonisés était feinte pour arriver à des fins dont certaines viennent d'être mentionnées. Malgré le caractère quelque peu dérisoire et résiduel de la nature de ces fins pour la plupart, ce qu'il y a de vraiment intéressant à suivre, c'est la mobilisation d'une telle capacité de simulation alors même qu'on est en situation d'assujettissement. Cette habileté à dissimuler le fond de sa pensée et à faire croire au maître qu'il est le légitime détenteur de l'autorité permet de comprendre que dans le jeu colonial, l'intelligence politique n'était pas seulement du côté du colonisateur comme il est courant de penser. Elle était partagée.

Il est clair que les relations, de plus en plus complexes, entre colonisateurs et colonisés mettent bien en lumière, dans un sens pratique, une certaine *autonomie* de l'intelligence politique de ceux dont on pensait qu'ils se situaient exclusivement à la bordure de l'usage de la raison politique, qu'ils n'étaient réduits qu'à subir l'intelligence de l'autorité coloniale. L'on découvre alors la sortie de "la nuit de l'ignorance" d'une nouvelle catégorie d'acteurs politiques, jusque-là niés comme tels, ces indigènes qui ont développé leurs propres ambitions et stratégies tout en déroulant silencieusement une liturgie, une démagogie et même une technologie pour conquérir leur part du pouvoir, en user à partir de leur condition subalterne et surtout abuser l'autorité coloniale sans en avoir l'air.

Dans un sens théorique, cette situation dévoile aussi une forme d'*hétéronomie* dans l'intelligibilité du politique c'est-à-dire qu'il ne devient possible de comprendre les actes et la

¹ Mbembe, *La naissance*, p. 195.

psychologie des colonisés qu'en relation avec ce que donne à saisir les logiques et imaginaires des colonisateurs, dans leurs usages partagés des stratégies machiavéliennes de pouvoir. Utiliser l'autre pour arriver à ses fins revient à n'envisager sa capacité politique qu'en rapport avec soi. Sans lui, rien de pertinent ne saurait être envisagé de ce point de vue. C'est précisément à travers cette forme d'altérité objective que toute la densité de cette expression du jeu politique peut s'exprimer dans une totale radicalité.

Dans les deux cas, l'autonomie et l'hétéronomie, et dans d'autres cas similaires,¹ il faudrait prendre conscience qu'il s'agit de quelque chose de tout à fait *commun* en politique c'est-à-dire que ce qui s'est passé en Afrique procédait et participait de ce qui se passait ailleurs dans le monde (universalité) et que cela s'est passé sous des formes toujours aussi prosaïques, routinières, ordinaires (banalité).

La deuxième perspective d'analyse correspond à cette idée que le pouvoir en colonie permet de dévoiler en même temps un autre phénomène décisif, celui qui tient au fait que la logique « d'obéissance exacte », aussi précise qu'elle ait pu devenir dans la complexification progressive des rapports entre colonisateurs et colonisés, était traversée par des failles parfois saillantes. En effet, la soumission coloniale a aussi fait l'objet d'une contestation passive puis active et souvent radicale. Il s'est agi d'un rejet progressif du gouvernement colonial mettant en œuvre des procédés stratégiques de subversion et des techniques de prise effective du pouvoir par les colonisés à partir d'une figure proprement machiavélienne, en l'occurrence celle, très intéressante, qui correspond à l'entrée en scène de la foule.

Effectivement, la population sur laquelle s'exerce la domination, « la multitude » ou « la foule » comme l'appelle indifféremment Machiavel, est, en Afrique comme ailleurs, un protagoniste ordinaire du théâtre politique. Il ne faudrait donc pas simplement la considérer sur le plan des luttes de pouvoir comme une vulgaire grégarité, cette masse énergique sans intelligence, malléable, manipulable et corvéable à volonté. Bien que considéré avec raison comme théoricien de l'élitisme politique surtout après les travaux des néo-machiavéliens comme Vilfredo Pareto,

¹ Il est par exemple intéressant de voir aussi que dans un autre important moment de son étude, Mbembe rapporte – avec un sens de la mise en scène et une acuité de l'appréciation des rapports de pouvoir qui rappelle l'écriture machiavélienne – les détails et les subtilités qui émaillèrent les luttes pour le pouvoir entre les colonisés dans leur position subalterne, cf. chapitre VIII, « Des cabales, intrigues et subsistances », Mbembe, *op. cit.*, p. 253.

Gaetano Mosca et Roberto Michels, Machiavel est toujours resté sensible à la fonction politique de la foule. Il faudrait aussi se garder de commettre l'erreur d'appréciation inverse, celle qui consiste à survaloriser la participation de la multitude au jeu politique avec notamment le statut quasi-messianique que l'interprétation « classiste » a par exemple conféré à la notion de peuple. La foule constitue une composante essentielle du jeu politique chez Machiavel. Il ne faudrait la considérer, ni plus ni moins, que comme un acteur qui peut jouer sa propre partition, déjouer ou s'associer aux plans des autres à savoir les princes, les gouvernements, les militaires, les mercenaires, les nobles bref tous les « grands » et assimilés. Elle calcule en fonction de ses intérêts ou ce qu'elle croit tels. Elle suit aussi souvent ses passions: ses ressentiments, ses frustrations, ses colères, ses jubilations, ses enthousiasmes, ses espoirs, ses envies, ses angoisses, ses peurs, ses rêves, etc. Dans ce jeu, elle perd ou gagne, comme tous les autres acteurs politiques. Mais de façon décisive et récurrente, elle contribue toujours à la prise du pouvoir, à sa maîtrise ou à sa perte comme dans le cas emblématique qui se rapporte à l'éphémère épisode de Savonarole.¹

Achille Mbembe reprend à son compte cette figure machiavélienne du jeu politique dans tout un chapitre qu'il consacre à ce qu'il intitule lui-même « De la foule comme acteur public ».² L'auteur y décrit et analyse comment une grève commencée dans le calme en septembre 1945 à Douala au Cameroun prit de façon inattendue et à la surprise des autorités coloniales de l'époque la forme d'une subversion populaire qui tourna à l'émeute. Un mouvement qui à l'origine n'était qu'une grève concernant les manœuvres dans les Ateliers des Chemins de fer de Bonabéri, dans la Banlieue Nord de Douala, ce matin du 21 septembre, prit progressivement la forme d'une sédition populaire qui échappa au contrôle de l'administration coloniale locale et ne se termina que dans la soirée du 25 septembre. Cette intervention de la foule fut, souligne Mbembe, « un tournant décisif dans l'histoire de la violence dans le Sud-Cameroun » qui accéléra la prise de conscience de la vulnérabilité de la puissance coloniale dans toute l'étendue de ce territoire pivot de l'Empire dans l'Afrique Équatoriale Française, AEF.³

¹ L'on peut effectivement penser que sans cette foule en colère, le pape Alexandre VI serait difficilement arrivé à se débarrasser du moine au pouvoir à Florence.

² Mbembe, *La naissance*, p. 195-221.

³ L'articulation complète et les effets politiques de cette grève sont rapportées dans l'intégralité du chapitre VI; cf. Mbembe, *La naissance*, p. 195-221. Il y a aussi un travail qui revient sur la description et l'analyse détaillée de cette grève chez Richard A. Joseph in « Settlers, Strikers and Sans-travail: The Douala Riots of September 1945 », *Journal of African History*, XV, 4, 1974, p. 669-687.

La mise en route de ces techniques et procédés machiavéliens et leur progressive généralisation va profondément fragiliser le pouvoir colonial. C'est à partir d'une telle constitution du génie politique des colonisés que vont émerger des figures aptes à l'incarner au sein de leurs communautés respectives et à l'irradier au niveau de toute la nation et même du continent. L'exemple de Um Nyobé avec les Bassa du Sud-Cameroun. Il s'agit précisément de saisir les stratégies qu'il met en œuvre pour faire face à l'autorité au moment le plus critique, celui où l'un et l'autre sont contraints de se radicaliser dans ce face-à-face avec l'empire colonial, au point d'être physiquement éliminé de la manière la plus brutale qui soit, devenant par la même occasion un « martyr » de la lutte anti-coloniale et surtout un « héros » aux yeux de sa communauté, de sa nation respectives et au-delà. La mémoire africaine y fait référence au même titre que toute la conscience coloniale dont le monde entier a hérité. Cette héritage, devenu quasiment mythologique, a eu pour conséquence d'écarter ou de minimiser toutes les analyses sur les véritables talents politiques de ce « héros », c'est-à-dire ce qui aurait dû faire de ce dernier un authentique génie politique au sens où l'entend Machiavel à propos de César Borgia, de Francesco Sforza, au sens où la lecture machiavélienne de la Conférence de Berlin a pu l'entendre au sujet de Bismarck et de Léopold II. Comment procéder à une brève évaluation de son talent politique, cette habileté propre au « prince » qui pourrait ou aurait pu le distinguer dans la période critique de l'ordre colonial ?

Dans le cas de Ruben Um Nyobé, la façon dont Achille Mbembe en rend compte permet de situer avec précision à quel moment, où et de quelle façon il est devenu possible d'imaginer sa dimension héroïque, au sens machiavélien de l'expression, c'est-à-dire ici en se rapportant précisément à ce qui fait le propre de son génie politique en colonie ou lui fait défaut dans sa lecture du monde, ses stratégies et sa façon d'entrer en relation avec les siens.

En effet, le moment est celui qui se rapporte aux trois dernières années de sa vie, lorsqu'il va prendre le chemin du maquis pour échapper à la répression coloniale, c'est-à-dire dès mai 1955 lorsque les émeutes éclatent à Douala, fief de la contestation coloniale, et qu'il n'est plus possible pour lui de continuer ses activités sans se faire arrêter ou, comme le craignent plusieurs de ses camarades, se faire assassiner. Le temps du maquis dure donc trois longues et denses années qui, à elles seules, portent pour une bonne part l'essentiel de ce qui fait l'histoire de la lutte pour l'indépendance du Cameroun et a produit une mythologie extraordinairement féconde autour de son

leader et de ses compagnons de lutte. Cette extraordinaire activité politique, devenue légendaire, va cependant prendre fin de façon tout à fait ordinaire « en fin de matinée, le samedi 13 septembre 1958 », lorsqu'il est assassiné.¹ Mais il faut bien avoir à l'esprit que le rapport au temps durant cette courte période fut d'une autre nature que celui du temps propre aux États coloniaux. En effet, Mbembe fait référence à une foule de médiations qui permettent à Um Nyobé et ses compagnons du maquis de s'inscrire dans un temps politique qui a pour principales fonctions de faire croire que le triomphe de la cause est proche, que l'histoire politique du Cameroun repose entre leurs mains, enfin que la perspective de la mort ne concerne pas leur leader, que ce dernier est immortel, éternel. Celui-ci devient invisible en présence de l'ennemi, est protégé par les ancêtres. Il y a également les nombreuses références aux songes, aux rêves, aux pratiques occultes qui médiatisent avec une puissance surprenante ses rapports au temps réel, à la temporalité politique, celle qui va le consommer une fois pour toute, de façon tragique, ce 13 septembre. Mbembe raconte : « lorsque les "fuyards" furent repérés et que les fusils se mirent à crépiter, ni la nuit, ni les "ombres" des morts, ni les "doubles" des revenants ne purent rendre Um invisible. Il tomba sur le bord d'un tronc d'arbre qu'il s'efforçait d'enjamber. C'était tout près d'un marigot. »²

Il faut savoir que, en tant que Secrétaire-Général de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), principal parti à la tête des revendications pour l'indépendance du Cameroun, il est arrivé quelques années auparavant à s'imposer non seulement comme la figure de proue de son parti mais aussi et surtout comme le principal moteur des discours et actions anti-colonialistes avec un rayonnement dans l'ensemble du pays et dans la sous-région. Sous sa houlette, l'UPC va, à un moment donné, adhérer au Rassemblement Démocratique Africain (RDA)³ et prendre une réelle envergure internationale au point que Um Nyobé est invité à intervenir à la session de l'ONU consacrée au Cameroun. C'est donc au retour d'un séjour aux Nations Unies que celui que l'on appelle le « Mpodol »⁴ doit faire face à une dissension interne à son parti sur la stratégie à adopter face à la radicalisation de la répression coloniale. La direction du parti éclate et le « Mpodol » choisit le *retour au pays natal*,⁵ à Bumnyébel, au cœur du pays Bassa. C'est donc dans les environs

¹ Mbembe, *La naissance*, p. 396.

² *Idem*.

³ La RDA est cette fameuse fédération des partis politiques africains fondée par Félix Houphouët Boigny pour coordonner la marche vers l'indépendance des pays africains sous tutelle française.

⁴ Ce qui signifie en Bassa quelque chose qui renvoie à la fois à la figure du « Prophète », du « Porte parole » et celui qui est investi pour parler au nom de sa communauté et qui par le fait même est apte à les conduire dans le bon chemin.

⁵ En référence à Aimé Césaire, *Cahier d'un retour au pays natal*, Paris, Présence Africaine, 1956

de cette bourgade de la Sanaga Maritime qu'il va organiser et conduire sa lutte pour l'indépendance du Cameroun. Cet espace de combat va d'ailleurs progressivement se rétrécir au fur et à mesure que la répression va s'intensifier. Le propos de Mbembe est très éclairant à ce propos : « compte tenu de l'étroite relation entre la mobilité des maquis et les règles régissant la propriété foncière chez les Bassa, Um Nyobé fut acculé à ne se déplacer que dans les limites d'un territoire de dimensions très réduites. A partir de 1956, il ne s'écarta guère de plus de 15 à 20 kilomètres de Bumnyébel. »¹ Mbembe qualifie cet espace de lutte du héros de « périmètre de la mort », c'est-à-dire cette clôture géographique qui va irrémédiablement s'accompagner d'un enfermement stratégique aboutissant logiquement à la tragédie de sa mort, un mort somme toute banale, une banalité du reste commune aux héros machiavéliens.

La façon dont Um Nyobé entre dans la galerie des héros machiavéliens, au-delà de cette mort tragique qu'il a en commun avec quelques-uns comme César Borgia, pourrait correspondre à au moins trois références toutes liées à la stratégie qu'il met en œuvre pour conduire sa lutte, échapper à la traque incessante de l'autorité coloniale et arriver en même temps à demeurer le leader incontesté parmi ses « frères », d'ordinaire prompts à trahir et surtout si indociles, si difficiles à gouverner y compris et surtout quand le pouvoir est exercé par un des leurs comme c'est le cas avec Um Nyobé. Car il faut surtout savoir que les Bassa sont issus d'une culture lignagère donc sont dépourvus du sens hiérarchique des ordres de pouvoir et viscéralement allergiques à la tradition de la révérence due au chef. Ces trois références stratégiques du « Mpodol » se réduisent sommairement à une rapide mesure des rapports de force, d'où ce repli tactique ; ensuite à une faible sensibilité à l'art de la guerre d'où cette médiocre mobilité dans le périmètre et cette totale absence d'organisation militaire d'envergure ; enfin à un usage de la ruse comme mode de gestion de l'ensemble du maquis qui ne révèle rien d'exceptionnel.

En réalité, pourquoi Um Nyobé choisit-il cette option de repli chez soi alors qu'il aurait pu, comme certains de ses compagnons, s'exiler hors du pays vers Conakry, Accra ou en Europe ou alors se déplacer vers d'autres contrées du Pays ? Pourquoi avoir même fait ce choix ou en tout cas s'être tenu à cette option d'affrontement alors que le rapport des forces lui était, de toute évidence, défavorable ? Sans vouloir y répondre de façon catégorique, il faut bien considérer que ces

¹ Mbembe, *La naissance*, p. 379.

questions sont en réalité constitutives du fait que Um Nyobé est plus mobilisé dans son combat par la conviction qu'il défend une cause juste et légitime, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes comme principe suprême du droit international. Il semble beaucoup moins attentif au fait qu'il est dans une logique politique pure, celle qui est proprement machiavélienne. Sa perte et surtout l'échec de son projet procède précisément du fait que ce n'est que tardivement qu'il prendra conscience de cette révélation de la nature machiavélienne de la lutte politique en colonie, au moment où il prendra la mesure de son isolement politique, du caractère rudimentaire des moyens de la guerre et surtout de la détermination prétorienne du camp d'en face. Celui-ci fait recours à une certaine intelligence de la guerre, réussit à infiltrer le camp adverse, à démobiliser ce qui y tient lieu de troupe, à recueillir des renseignements stratégiques sur la situation, les déplacements et les équipements du « Mpodol ». Le fruit de ces efforts et de cet avantage stratégique aura pour aboutissement la mise à mort de Ruben Um Nyobé, dans des conditions et circonstances tout à fait ordinaires dans l'univers machiavélien. La façon, toute elliptique, dont Mbembe en parle en témoigne. Mais c'est aussi à cette occasion que naît toute une puissante mythologie sur son immortalité, son retour, ses réincarnations, le caractère prophétique de sa mission, de ses propos, de sa vision du monde à venir.¹

En termes strictement politiques, le pari strictement politique de Um Nyobé, a été perdu. En revanche, le « Mpodol » a certainement gagné son entrée au Panthéon des martyrs de la cause nationaliste dans l'histoire du Cameroun. Cette dernière considération n'est pas nécessairement ce qu'il y a de décisif dans l'art machiavélien de mettre le monde colonial en ordre. C'est probablement ce que les vrais « princes » de la colonie ont compris, utilisé à leur guise et transmis au pouvoir d'État postcolonial. Cela revient à dire d'une certaine manière que le terme du moment colonial n'est pas concomitant à la fin de l'effectuation des machiavélismes en Afrique.

En effet, il faut considérer que le moment machiavélien qu'a constitué la colonie a servi de laboratoire à la constitution du pouvoir d'État postcolonial. Un passage du machiavélisme colonial à un machiavélisme postcolonial va ainsi s'esquisser et structurer les métamorphoses de la puissance

¹ Sans revenir sur le même type de détails, et sans, non plus, abuser avec la comparaison, on pourrait souligner le fait que les conditions de vie et surtout de mort de Patrice Lumumba participe de la même logique : prise de conscience tardive des enjeux et contraintes strictement politiques, c'est-à-dire maîtrise de l'art de la guerre, usage stratégique du charisme et enfin mise à mort du fait de la croyance en une destinée métaphysique face à un camp adverse, fait de colons et de prédateurs locaux, parfaitement attentifs à la nature purement machiavélienne du jeu politique qui est en train de se dérouler sous leurs yeux et dont ils entendent tirer le meilleur parti à la moindre occasion.

coloniale et les réinventions africaines de la figure princière. Celles-ci et celles-là vont d'ailleurs s'alimenter et se combiner pour organiser durablement la soumission dedans sous des formes un peu rudimentaires et quelquefois malignes et dehors sous des formes plus affinées et plus abouties dont quelques signes réfléchissent encore aujourd'hui à la fois la perspective néo-coloniale des gouvernements en Afrique d'une part et d'autre part la continuité de leur soumission aux politiques internationales de leurs maîtres d'hier. Les mouvements démocratiques de la décennie 90, dont il serait intéressant de faire un discours à la fois sous la forme des *discorsi* et sur une perspective internationale, n'apparaissent de ce point de vue soit que soit une parenthèse soit comme une ordinaire réorganisation des schémas du rapport au pouvoir qui ne modifient pas en profondeur le caractère machiavélien des conduites politiques sur place et ceux de l'international qui s'y rapportent comme en témoigne le travail de Luc Sindjoun.¹ Celui-ci propose la figure du lion et du renard comme étant le propre de la conduite des Chefs d'États africains face aux phénomènes des conférences nationales souveraines qui étaient censées constituer la nouvelle base de contractualisation des rapports de pouvoir en Afrique et surtout le principal instrument de déstabilisations des régimes jugés autoritaires. D'après l'appréciation machiavélienne de Sindjoun, une partie des princes ont réussi, avec intelligence, à instrumentaliser cette nouvelle « palabre africaine »², à la tourner à leur avantage et à en démontrer l'inanité à la communauté internationale pourtant si critique à leur égard.

Au regard de ces appels à une nouvelle intelligibilité vis-à-vis des techniques et procédés machiavéliens en colonie et compte tenu des différents usages et mésusages qui en ont été fait particulièrement en Afrique, une évaluation philosophique renseigne autrement, et même un peu plus objectivement sur ce qui était connu jusqu'ici aussi bien au sujet de l'entreprise coloniale qu'au sujet des machiavélismes qui lui donnent forme. C'est aussi une façon d'évaluer l'ordre politique du monde qui se profile au croisement des ces deux éléments de compréhension du politique en colonie. Cette évaluation prend en réalité la forme d'une trajectoire qui traverse continûment différentes modalités de mises en ordre. En quels termes faudrait-il alors en prendre toute la mesure ? Sur quelle perspective débouche-t-elle en fin de compte et en quoi cela est-il encore efficace aujourd'hui et demain ?

¹ Luc Sindjoun, *Science politique réflexive et savoir sur les pratiques politique en Afrique*, Dakar, Codesria, 1997.

² Fabien Eboussi Boulaga, *Les conférences en Afrique. Une affaire à suivre*, Paris, Karthala, 1993.

En somme, l'intelligence machiavélienne du gouvernement prouve sa capacité à sortir de l'État, son laboratoire initial, et à réussir cette sortie par le biais de ses quatre épreuves en colonie, précisément par sa capacité d'abord à s'entendre comme étant une énonciation proprement machiavélienne, ensuite à inscrire la constitution de l'empire dans sa trajectoire logique mais aussi chronologique, puis à rendre compte de l'émergence des figures d'envergure comme des moments clés dans la constitution internationale de la colonie en Afrique, enfin à articuler le gouvernement de la colonie comme une institution du pouvoir de l'autre intéressant en soi et propice à des renversements dialectiques féconds pour la dynamique politique en général. Le travail machiavélien en colonie révèle ainsi une incisive inflexion de la pensée, celle issue de la constellation des débordements politiques de l'occident. Il s'éprouve donc de façon multiple et variée par le biais de son odysée africaine au moment de l'institution de la soumission coloniale, dans l'articulation des stratégies de conservation, de désorganisation et de renversement de la structure des rapports de pouvoir qui y ont eu cours ainsi que leurs plis structurants et leurs ramifications actuelles.

Derrière ces épreuves du génie politique en colonie se profile avec une perspective plus lisible l'idée que Machiavel se fait de l'ordre du monde, cette matrice conceptuelle à partir de laquelle s'ordonne désormais toute articulation effective du politique située au croisement de ce qui relève du bien commun national et de ce qui tient du commerce des intérêts entre les nations.

CONCLUSION GENERALE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

A l'origine de cette étude, il y avait une ambition de traduire l'idée politique machiavélienne qui est à l'œuvre dans la façon dont le monde se constitue. La possibilité d'élaborer sa discoursivité et de localiser ses formes d'expression dans la modernité s'est révélée comme une intéressante occasion d'interroger la nature et la pertinence de l'art machiavélien de faire « la grande politique ». A partir de ses principaux textes et des faits internationaux qui s'y rapportent, Machiavel a-t-il effectivement permis de proposer une radicale compréhension de la façon dont il convient de mettre le monde en ordre ? En quels termes procéder à l'évaluation de sa démarche et de sa relation aux différents savoirs qui la nourrissent ? A quelle signification renvoie le point d'aboutissement de cet horizon du politique qui rend possible le croisement des arts de gouverner, ses usages dans l'histoire et son idée du vivre ensemble à l'échelle du monde ?

L'articulation de ce questionnement permet effectivement de rendre compte des principaux développements auxquels a donné lieu l'art machiavélien de mettre le monde en ordre. Il s'agit précisément de rendre compte des articulations décisives de chacun de ces développements, de faire une évaluation générale des résultats et des méthodes qui ont permis d'y parvenir et enfin d'indiquer les perspectives discursives vers lesquelles il est possible de s'orienter pour féconder le devenir du débat autour des façons dont il convient de penser, à partir ou en rapport avec Machiavel, l'organisation des relations de pouvoir à l'échelle du monde aujourd'hui.

L'art machiavélien de mettre le monde en ordre s'est, en réalité, constitué comme une démarche particulière qui renseigne sur une façon de faire la politique. A travers les textes majeurs de l'auteur et les usages qui en ont été faits tout au long de la modernité, quatre principales figures ont émergé avec une fécondité et une radicalité telles qu'il est assez difficile d'en faire une économie qui soit complètement équilibrée. Il est néanmoins possible d'en rendre compte en pointant ce qui fait l'essentiel de chacune de ces figures, en indiquant comment s'opèrent les passages de l'une à l'autre et en suivant l'intelligence, toute machiavélienne, qui tente de relier cet ensemble

La première correspond à une expression du multiple dans l'un dont la politique machiavélienne est constitutive, précisément lorsqu'elle est inscrite dans la problématique du monde. Il s'agit de ces *généalogies communes du politique* (première partie) qui ont permis

d'identifier les sources des arts de gouverner en travail dans la discursivité machiavélienne et de suivre les parcours qui les ont menés jusqu'au seuil de leur mise en œuvre. C'est donc un travail souterrain qui renseigne sur l'idée que Machiavel se fait de l'homme, où qu'il soit, dans les conditions et opportunités qu'offre le jeu politique partout dans le monde. Cet homme, sujet ou de préférence prince de son état, est un être travaillé par ses passions dont la plus radicale est celle qui correspond au désir de conquérir, de posséder, de jouir du fruit de sa conquête et de se maintenir dans cet état de possession et de jouissance. La politique émerge de ce point de vue comme la capacité du prince à traduire ses passions en projets structurés, de mobiliser ses sujets à cet effet et de faire face aux projets concurrents des autres princes. Le monde est le résultat de la configuration de cette tension permanente entre prince, sujets et princes, autrement dit de cette intimité du politique avec la possibilité de la guerre. Il est en quelque sorte l'expression d'une fragilité permanente en ce sens qu'il est le lieu et l'occasion du gouvernement des passions interrompues, des désirs endigués et des jouissances inachevées de l'homme. A ce titre, il est dans sa nature propre de pouvoir générer des rapports de force et de dégénérer en état de guerre. L'art machiavélien de mettre le monde en ordre correspond ainsi, dans ses fondements, à l'administration de ces tensions, au gouvernement de l'état de guerre réel ou virtuel et à la gestion des conséquences possibles dans les relations entre prince, sujets et princes. Ceux-ci, considérés comme les seuls être engagés dans ce processus, font l'objet d'une distinction nette. D'un côté, le prince fait face à ses sujets, les « grands » et la « multitude », qui entretiennent eux-mêmes une tension permanente entre eux. De l'autre, il fait face aux autres princes qui ont eux aussi à faire face à leurs propres sujets, ceux-ci entretenant à leur tour une relation de tension entre-eux. Cet art de faire le monde incorpore ainsi la violence comme une donnée constitutive de son processus dans ses différents niveaux d'intervention (sujets/prince dedans, sujets/sujets dedans, princes/princes dehors, princes/sujets dehors, sujets/sujets dehors) qui ont tous tendance à s'emboîter ainsi que dans ses multiples formes d'articulation (tensions, rapports de force, état de guerre). Il est aussi et surtout l'expression d'une forme d'action sur le temps qui gouverne ce processus, celle qui donne du rapport de la politique à l'histoire une compréhension active : la *virtù* doit toujours faire face à la *fortuna*, la brutaliser quand cela est nécessaire et savoir profiter, dès que possible, des opportunités qu'elle présente dans son cours.

Ces deux processus de génération du politique se révèlent comme radicalement communs dans la discoursivité machiavélienne et préparent, dans le même temps, le terrain des opérations effectivement constitutives du politique à l'échelle du monde.

En effet, avec la deuxième principale figure de cet art machiavélien de mettre le monde en ordre, se met en place tout le dispositif opérationnel que les textes de Machiavel préparent au niveau de l'étendue du monde. Il s'agit d'un deuxième niveau de discoursivité du politique, celui qui rend intelligible l'ensemble des rapports qui s'établissent entre toutes les opérations propres au pouvoir souverain d'une part et d'autre part l'espace global dans lequel ces opérations prennent corps, se déroulent et qui justifient souvent leur propre raison d'être. C'est l'occasion d'une *cosmographie de la souveraineté* (deuxième partie), cette forme d'intelligibilité de l'espace du pouvoir souverain comme le principe qui met en mouvement et régit l'ordre du monde. Il s'agit de bien considérer que l'espace politique du monde est constitutif d'une pluralité de territoires investis par les ambitions princières, par la satisfaction des besoins subjectifs et par la nécessité de défendre ce qui est à soi. Certes, il s'agit d'une figuration du territoire comme possession matérielle du prince, comme objet du désir des autres princes et comme lieu de satisfaction des appétits des sujets. Mais elle s'accompagne de l'idée que chaque niveau d'expression de ce rapport au territoire est l'occasion d'un travail qui participe de la constitution de la souveraineté. Le pouvoir souverain se constitue et se dissémine dans son expression unique à l'intérieur de chaque territoire. Il investit de façon radicale et exclusive chaque territoire. C'est ce qui en fait une source de constitution politique propre et, à ce titre, absolue. L'espace du monde se dévoile ainsi comme un agrégat de pouvoirs souverains en tension. Il est, en réalité, le théâtre de conflits réels ou potentiels entre de multiples autorités territoriales exercées ou désirées par des princes, théâtre dans lequel prennent corps des façons de se constituer en soi en tant qu'entité politique souveraine, c'est-à-dire sous l'autorité d'une puissance suprême qui n'a d'autre autorité que soi et qui est surtout en mesure d'entrer en relation avec les autres entités souveraines. Le fruit de ces mobilisations autour de l'espace du monde, les opérations qui y participent et l'esprit dans lequel il convient de les conduire constituent en soi toute forme d'intelligibilité du pouvoir souverain sur l'espace. Il est l'expression de ce qui divise les ambitions derrière chaque volonté princière de mettre l'espace du monde en ordre et détermine par le fait même la nature des rapports qui en sont issus.

Cette double discursivité de l'art de mettre le monde en ordre peut être réfléchi à travers la saisie de deux moments clés de l'histoire des relations internationales qu'il faudrait considérer comme des mises en œuvre effectives de l'idée du monde en travail chez Machiavel. Rendre compte des moments d'usage de la pensée machiavélienne dans la modernité est de nature à prolonger et surtout à concrétiser ce projet.

L'art machiavélien de mettre le monde en ordre est effectivement, comme sa politique à l'échelle restreinte de l'État, porteur d'une modernité dont rend amplement compte l'histoire des relations internationales. Il constitue l'un des premiers moments d'expression de ce qui fait la *modernité internationale* (troisième partie). Il s'agit en réalité d'une échéance politique du monde qui naît concrètement en 1648, lorsque se met en place la première formation systématique de l'ordre international à l'occasion de la signature des Traités de Westphalie, structurant ainsi toute la modernité. Une saisie moins de la lettre que de l'esprit de cette « Transaction westphalienne » a permis de retrouver en travail la logique et les procédures propres à l'art machiavélien de mettre le monde en ordre. Cette logique est celle qui pose le monde comme une constellation d'États souverains. Elle est animée par une rationalité qui fait de la puissance le critère pertinent des rapports entre des États par principe égaux dans l'accès à la souveraineté. Elle recouvre ainsi une forme d'égalité de principe entre les unités politiques comme base d'organisation du jeu international. C'est donc de la façon d'articuler la tension entre ces différentes unités politiques ainsi que leurs capacités à réduire tout ce qui leur est extérieur ou supérieur que procède toute la logique machiavélienne qui a gouverné la « transaction westphalienne ». Dès lors que l'égalité est posée comme principe, les conditions de la compétition, réglées par le droit, s'ouvrent entre les États pour que chaque prince, seul ou avec ses alliés, défendent au mieux son territoire ainsi que les intérêts qui s'y trouvent ou s'y rapportent et surtout manifeste autant de puissance que possible pour faire respecter ses droits acquis et les défendre le cas échéant voire les étendre dans les occasions de crise, au risque du reste inévitable de transgresser les règles établies.

Pour ce faire, quelques procédés politiques sont mis en œuvre : prise en main de la conduite politique internationale par le prince, maîtrise radicale de la stratégie pour constituer son système de défense et consolider les moyens de l'expansion le cas échéant, réduire l'éthique traditionnelle à une rhétorique sur les valeurs et travailler à la rendre conforme aux aspirations des

sujets, etc. Toute la modernité internationale, de 1648 au terme de la guerre froide, est travaillée par cet esprit, à travers cette logique et ses procédés. Mais il faut bien souligner qu'il s'agit d'un travail qui comporte des limites sur chaque point. La conduite princière de la politique internationale prend sur elle le risque des dévoiements propre au comportement du prince en personne, sans qu'il n'existe de recours pour arrêter ou corriger ce dérèglement comme dans le cas des totalitarismes nazi, fasciste ou stalinien. De même, la progressive émergence des institutions démocratiques a eu tendance à freiner, sans nécessairement l'arrêter, cette personnalisation de la mise en œuvre de la politique internationale des États. Il y a également le fait que l'investissement des relations internationales sur les questions stratégiques exclusives a eu pour conséquence la marginalisation des autres aspects pourtant décisifs qui ont contribué à la vitalité du système international tels que le commerce, les échanges culturels, la coopération scientifique, et la diplomatie proprement dite. Enfin, la réduction du discours international sur les questions morales à une pure rhétorique d'un côté et de l'autre à la satisfaction du seul intérêt national, réel ou construit pour séduire l'opinion publique, a montré ses limites dans l'analyse de quelques crises notamment lors de la seconde guerre mondiale ou dans le cas de la guerre américaine au Vietnam sur lesquelles revient assez longuement Stanley Hoffmann.¹ Toutes ces limites ont conduit les analystes à envisager la crise et pour certaines le terme même de la modernité internationale. L'alternative correspondit au début des années 90 à la croyance euphorique en l'avènement des théories transnationales, des philosophies post-nationales et de tout ce que recouvrait ce qu'on appela alors à l'époque les « nouvelles relations internationales », cette occasion de la critique multidimensionnelle de tout ce que recouvrait le premier moment machiavélien de la formation politique du monde moderne.

Pourtant, cette économie critique est elle-même, plus aujourd'hui qu'hier, confrontée à une crise profonde, celle du retour des réalités propres au monde machiavélien, celle de la résurgence des éléments westphaliens : la centralité de l'État, le retour aux préoccupations se rapportant à la sécurité, la mise entre parenthèses de l'éthique traditionnelle et sa substitution par une rhétorique sur les valeurs de la démocratie, de la bonne gouvernance, de la liberté et des droits de l'homme. L'événement du 11 septembre et ses suites est à percevoir, de ce point de vue, comme le point d'accélération de ce retour à Machiavel dans la philosophie des relations internationales contemporaines. Le fait est que l'idée de la permanence des tensions, l'intervention décisive des princes et l'acceptation des conditions de réalité de la conflictualité propre au monde actuel se

¹ Voir chapitre 12. 2. Rémanences hétérodoxes ; cf. Stanley Hoffmann, *Une morale pour les monstres froids*, op. cit.

rappellent non seulement à la réalité du politique chez Machiavel mais aussi et surtout à la façon dont l'actualité s'en fait l'écho aujourd'hui.¹

L'autre moment constitutif du travail machiavélien de la modernité internationale est en fait un des nombreux produits du premier. Il apparaît comme l'un des plus intéressants parce qu'il croise plusieurs niveaux du discours directement issus des textes de Machiavel notamment les propos relatifs à la question coloniale et l'intervention de la figure princière dans la formation des empires par essence coloniaux. L'intelligence machiavélienne des *opérations coloniales* (quatrième partie) se nourrit effectivement à la fois du discours propre de Machiavel sur la question coloniale proprement dite et de son usage dans la soumission de l'Afrique. Elle fait d'abord référence à la théorie coloniale de Machiavel, celle qui pose le phénomène colonial comme une réalité politique participant de la logique de mise en ordre du monde. Elle procède précisément de la distinction des trois formes qui en sont issues : colonisation directe, colonisation indirecte et colonisation reposant sur la recherche de l'équilibre permanent entre les deux avec un certain sens de l'opportunisme. Mais ce qu'il y a de vraiment décisif réside dans le fait qu'avec Machiavel, il devient logique d'assigner à toutes ces formes coloniales un esprit, celui qui les gouverne de la même façon et qui procède de tout son art de mettre le monde en ordre. Cette discursivité machiavélienne de la soumission coloniale se conçoit comme une modalité de la soumission internationale résultant de l'idée que le prince se fait des rapports de pouvoir et de l'intelligence du rapport à l'espace global qui en résulte. Elle se cristallise autour de la notion d'empire comme sa figure d'expression la plus articulée, celle qu'il s'agit de penser en regard de ce que fut le modèle réussi à Rome et le modèle toujours en échec dans l'Italie fragmentaire de la Renaissance. Il s'agit donc de comprendre qu'il n'y a d'empire que colonial. L'idée même d'empire colonial apparaît de ce point de vue comme une pure tautologie, celle qui prendra pourtant plusieurs formes concrètes dans l'histoire de l'impérialisme européen du XVI^e au XX^e siècle.

¹ Il est intéressant de noter que le souci éthique qui fait de plus en plus l'objet des réflexions sur l'actualité des relations internationales est révélateur de ce retour, inquiétant pour certains, de la réalité proprement machiavélienne des relations internationales qu'il faudrait, de toute urgence, réguler ou à tout le moins investir par une normativité opératoire à partir de ce qui fait l'irrécusable constitution morale et juridique du monde actuel. Cf. Monique Canto-Sperber, *Le bien, la guerre et la terreur*, *op. cit.* et Ariel Colonomos, *La morale dans les relations internationales*, *op. cit.* Cette ambition moralisatrice, malgré son effort de réalisme, tend à sombrer dans le vieux manichéisme qui est celui de l'opinion vis-à-vis du sens du machiavélisme dans la politique restreinte et surtout accorde aux valeurs du droit et de la morale une importance et une telle autonomie sans interroger suffisamment leurs sources et ce qu'il y a de précisément machiavélien dans la constitution et l'usage de celles-ci. Le multilatéralisme est par exemple une pure et simple division de la puissance qui est d'essence westphalienne et qui ne supprime pas le fait que c'est du contrôle, à un, quinze ou vingt-quatre, de la puissance mondiale dont il est toujours question et les usages qu'on en fait restent intimement liés aux intérêts des États, des groupes d'États et à rien d'autre de substantiel.

L'une des expressions les plus intéressantes de cette intelligence machiavélique des impérialismes coloniaux prend effectivement forme entre 1884 et 1885 à l'occasion de la Conférence de Berlin et se prolonge à travers ses retombées tout au long du XX^e siècle et après. Il s'agit du moment fondateur de la politique coloniale en Afrique qui a été mis en œuvre par les puissances européennes, celles qui constituaient l'essentiel du système westphalien à cette époque. C'est donc en faisant de la Conférence de Berlin un authentique moment machiavélique que la dimension internationale de la colonisation africaine permet de renforcer la référence à la figure westphalienne dans la constitution de la modernité politique du monde. L'esprit de cette conférence est habité par deux authentiques « princes » : Bismarck et Léopold II. C'est à travers l'un et l'autre qu'il est devenu possible de montrer la façon dont cette logique machiavélique, ses procédés et techniques ont travaillé en profondeur la soumission internationale de l'Afrique. Cette soumission a, paradoxalement, constitué son principal mode d'insertion dans le système international et continue d'ailleurs à faire sens dans les mêmes termes, bon gré mal gré. Quoiqu'il en soit, le fait est que les opérations coloniales ne semblent avoir généré en Afrique que des modèles de princes inachevés, ou du moins ce n'est qu'à travers la « multitude » qu'un certain génie politique a été mis en œuvre, un génie collectif qui s'est distingué par ses ruses pour échapper à la soumission internationale, pour pratiquer une sorte d'indocilité politique par la suite,¹ une indocilité portée par au moins une des figures fortes du combat anti-colonial au destin tragique, à savoir Ruben Um Nyobé, issu de la communauté des Bassa au Sud-Cameroun. Dans ce cas, comme dans d'autres cas similaires, le génie politique machiavélique qui a failli y prendre corps n'a pu éclore à travers des individualités pour deux raisons principales: à cause d'une croyance quasi religieuse en la légitimité du combat anti-colonial au détriment de la stratégie pure, comme art de la guerre et comme art de gouverner d'une part et d'autre part à cause de la perpétuation d'un héritage communautaire rémanent en Afrique qui peu propice à l'émergence des individualités en dehors des formations ethniques. Une action offensive raisonnée en termes stratégiques et affranchie des contraintes idéologiques (panafricanisme, nationalisme afro-centré, versions locales du marxisme-léninisme, tiers-mondisme, etc.) et traditionnelles (tribalisme, crispations identitaires, grégarité, culte des ordres de discours non rationnels, liturgies panthéistes, etc.) aurait pu permettre à ses individualités d'intégrer leurs charismes intrinsèques dans un jeu national et surtout international plus ou moins ouvert où cependant les équilibres, le calcul et les tactiques constituaient l'essentiel.

¹ Cf. Achille Mbembe, *Afriques indociles*, Paris, Karthala, 1988.

La sortie de l'ordre colonial, aurait effectivement pu s'opérer à partir d'une intelligence machiavélienne de la modernité politique à l'œuvre sur la scène internationale. Elle aurait probablement consisté à dissoudre cet état politique grégaire, fragmentaire, rétif et inachevé qui est le propre des nations africaines formées après la colonie.

Au point d'aboutissement de ces quatre principales figures qui ont fait l'art machiavélien de mettre le monde en ordre, l'interrogation pour ainsi dire nodale de cette étude concerne sa validité au regard de la pensée de Machiavel, au regard du propos philosophique sur les relations internationales et enfin au regard de cette référence à l'Afrique comme constitutive d'une étape pertinente dans la mise en forme logique d'une expression particulière de l'histoire des idées politiques.

Il est clair que le présent travail ne s'aligne guère dans une tradition de fidélité rigoureuse à l'égard des principaux courants d'interprétation de la pensée machiavélienne. Il n'a pas non plus vocation à évoluer délibérément dans les marges ou à l'opposé de cette tradition. En fait, il s'est simplement agi de proposer un certain usage de la pensée de Machiavel à partir d'une lecture directe de ses principaux textes et de ses effets dans l'histoire des relations internationales. L'intelligence machiavélienne du politique est donc à considérer comme une matrice de la façon dont le monde a été ordonné et continue de l'être. Les occurrences, croisements et exploitations des travaux d'interprètes connus comme Strauss, Lefort, Sfez, Senellart, Ménissier, etc. ou oubliés comme Anthony Parel et surtout Bernard Guillemain ainsi que les réceptions inattendues qui dont ils ont fait l'objet chez Stanley Hoffmann, Charles Andler et Achille Mbembe par exemple n'avaient d'autre fonction que d'alimenter cet usage de Machiavel. Ils ont permis de pointer les occasions d'un glissement conceptuel décisif, celui qui va d'un art politique restreint vers un art politique global, glissement sur lequel la philosophie politique n'a pas profondément travaillé alors que les textes de l'auteur y prédisposaient et que l'école réaliste des relations internationales y a retrouvé l'une de ses sources philosophiques parmi les plus fécondantes.

En effet, la pensée politique machiavélienne saisie à l'échelle du monde n'a pas connu d'émergence du fait des réticences de la philosophie politique à traiter des relations internationales de façon systématique. Le présent travail s'inscrit donc pour ainsi dire dans une dynamique

relativement récente et fragile qui consiste à se saisir des relations internationales comme un objet d'étude à part entière de la philosophie politique au même titre que le langage, le droit, la morale, les sciences, etc. C'est donc un effort qui a consisté à engager, à travers Machiavel, un dialogue, des médiations et diverses interactions entre les interprétations philosophiques qui se rapportent directement à ses textes et les réceptions de son intelligence opératoire telle que des théoriciens réalistes des relations internationales en rendent compte et que l'histoire coloniale en témoigne. De ces relations denses et complexes est née une nouvelle sensibilité dans la façon de se saisir non seulement de Machiavel, comme œuvre et comme figure de référence, mais aussi et surtout du monde à la fois comme concept politique par excellence et particulièrement comme théâtre des opérations de pouvoir entre les nations dont il faut rendre compte avec lucidité, sens des réalités et prudence. Cette attitude débouche sur une sorte de désenchantement vis-à-vis des arts de gouverner, d'un scepticisme à l'égard du devenir du monde dont le contenu serait définitivement ordonné. Avec ce qui précède, il y a naturellement un doute sur l'éventualité d'un ordre perpétuel du monde. Il y a en revanche un certain enthousiasme que porte l'intelligence machiavélique, celle qui prend le parti d'investir, à perpétuité, le processus de recherche de cet ordre.

Il est intéressant de constater qu'à l'issue de cette réflexion, ces sentiments de désenchantement, de scepticisme et d'enthousiasme ne peuvent que contribuer à calmer l'euphorie des critiques post-westphaliennes procédant du terme de la guerre froide. Ces critiques étaient surtout postmodernes et par le fait même post-machiavéliennes, en ce sens qu'elles entretenaient l'ambition, finalement illusoire, de rendre compte de l'obsolescence des éléments et de l'esprit qui ont structuré le système westphalien. En somme, il s'agissait de renier en bloc ce qui a fait toute la modernité internationale et qui, à leurs yeux, n'arrivait plus à résister à l'épreuve des flux transnationaux, à la déterritorialisation de la souveraineté, à la déliquescence de l'État comme acteur central du jeu international, à la globalisation des échanges tous azimuts comme nouvel art de mettre le monde en ordre. Le retour à la réalité, aussi brutal que soudain, s'est opéré avec l'événement ou disons, à la suite de Derrida et Habermas, la manifestation du *concept du « 11 septembre »*,¹ ses précédents avec le triomphe d'un certain art de mettre le monde en ordre propre aux « néo-conservateurs » au sein de la vague qui porte Georges W. Bush à la Maison Blanche² ainsi que ses suites avec la croisade contre les États voyous, la guerre contre le terrorisme, le

¹ Cf. Jürgen Habermas et Jacques Derrida, *Le « concept » du 11 septembre*, op. cit.

² Pierre Hassner et Justin Vaïsse, *Washington et le monde*, op. cit.

remodelage au forceps d'un Grand Moyen Orient, l'expansion croissante de la démocratie, la satellisation de l'Europe atlantique, etc.¹ Cette constellation politique qui enveloppe le 11 septembre croise en fait l'intuition, à la source de cette étude, d'une permanente intelligence de l'art machiavélien de mettre le monde en ordre. Peut-être faudrait-il penser qu'il s'agit là d'une indication occasionnelle qui révèle en profondeur la façon dont il convient de structurer une esquisse philosophique des relations internationales ?

D'un autre point de vue, il est intéressant de constater que, de façon toujours aussi profonde, c'est la même intelligence de Machiavel qui a gouverné l'examen des questions aussi sensibles que celles qui se rapportent à la politique coloniale en Afrique. Lorsque le phénomène colonial est examiné, comme c'est le cas ici, en tant que technologie politique et formation prolégoménale à une philosophie des relations internationales africaines, ce que l'on arrive à dégager comme enseignements et à induire comme comportements politiques à venir est de nature à s'affranchir de la sempiternelle liturgie des drames passés, des ressentiments et remords rémanents. L'essentiel réside plutôt dans l'étonnante fécondité d'une telle perspective, celle qui met en situation le génie « princier » des protagonistes, le sens de la ruse des sujets, l'éternel inachèvement des figures locales de réappropriation du prince ainsi que le caractère inattendu des réinventions et usages de la raison d'État en colonie. Celle-ci et ses suites (néo-coloniale, post-coloniale, etc.) constitue en Afrique un intéressant chantier où s'inventent divers rapports à Machiavel, où opèrent de puissants bricolages stratégiques, de fulgurantes instrumentalisation de la technicité politique, notamment la privatisation du Bien commun et la captation traditionnelle des outils et avantages inhérents à l'exercice du pouvoir d'État moderne.² Il s'agit en réalité d'une perspective d'étude du passé politique africain - et surtout de son actualité qui s'ouvre à partir non seulement de cette forme de neutralisation de tout l'héritage tragique des pratiques coloniales et post-coloniales mais aussi de cet effort d'objectivation épistémologique qui la concerne, disons plutôt cette sorte de radicalité propre à l'analyse machiavélienne qui fait fi de toutes les autres considérations non politiques.

¹ Cf. Henry Kissinger, *La nouvelle puissance américaine*, Paris, Odile Jacob, 2003 ; Hubert Védrine, *Face à l'Hyperpuissance, textes et discours (1995-2003)*, Paris, Fayard, 2003 ; Robert Kagan, *La puissance et la faiblesse : les États-Unis et l'Europe dans le nouvel ordre mondial*, Paris, Hachette Littératures, 2004 et la réponse de Christoph Bertram, « Faiblesse de la puissance : réponse à Robert Kagan » ainsi que la contribution commune de Chris Patten et Richard Perle, « Les relations entre l'Europe et les États-Unis » dans le dossier : « L'Amérique et l'Europe », *Commentaire*, printemps 2003, 101, p. 5-36.

² Cf. Jean-François Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989 et Achille Mbembe, *Du gouvernement privé indirect*, Dakar, Codesria, 1997.

L'aboutissement d'un tel traitement de la figuration coloniale de l'Afrique est à saisir à un double niveau : d'abord, il s'affirme comme un moment d'insertion logique dans le circuit de l'histoire des idées politiques, se libérant ainsi des régimes d'exclusion dans lesquels elle est, encore aujourd'hui et pas toujours à tort, enfermée et que l'on dissimule derrière des qualificatifs convenus en sciences sociales tels que : « exceptionnel », « marginal », « original », « peu routinisée », voire « exotique ». Ensuite, il tend à consacrer l'Afrique comme un espace de circulation des flux ordinaires des relations internationales, ceux qu'il est devenu objectivement urgent de saisir comme objets théoriques en soi. L'idée d'une théorie des relations internationales africaine fait ainsi partie d'un des plus importants préalables à l'esquisse d'une philosophie des relations internationales africaines, les autres préalables étant issus d'une histoire contemporaine de la philosophie politique africaine qui est à faire à partir des fragments et sédiments disponibles d'une part¹ et d'autre part d'une épistémologie des relations internationales africaines qu'il est nécessaire d'approfondir en partant de ce qui a déjà été fait.²

Par-delà ces considérations particulières sur l'Afrique, la démarche qui a globalement rendu possible un tel usage de la pensée machiavélienne a été, faut-il le rappeler, doublement articulée autour d'une relation radicale avec les textes de l'auteur d'une part et d'autre part d'une relation instrumentale avec ses effets dans l'histoire des relations internationales. Elle combine dans les deux cas une approche herméneutique et une approche phénoménologique au croisement desquelles opère ce qui fait l'essentiel des parcours pris dans cette étude.

¹ Nous faisons précisément référence à la synthèse qu'en propose Jean-Godefroy Bidima, dans son court chapitre consacré au « Politique » in *Philosophie négro-africaine*, *op. cit.*; et aux autres travaux qui existent de façon disparate notamment Elungu Pene Elungu, *L'éveil philosophique africain*, Paris, L'Harmattan, 1976 ; S. Azombo-Menda, et P. Meyongo, *Précis de philosophie pour l'Afrique*, Paris, Nathan, 1981 ; K. Anthony Appiah, *In my father's house : Africa in the Philosophy of Culture*, New York, Oxford University Press, 1992 ; Fabien Eboussi-Boulaga, *La démocratie de transit*, Paris, L'Harmattan, 1993 ; V.-Y. Mudimbe, *The Idea of Africa*, Bloomington, Indiana University Press, 1994 et J.-G. Bidima, *La palabre, une juridiction de la parole*, Paris, Michalon, « Le Bien commun », 1997.

² Il existe quelques références pionnières en la matière : Koncthou Kouomegni, *Le système diplomatique africain*, Paris, Économica, 1977 ; Pierre-François Gonidec, *Les organisations internationales africaines*, Paris, L'Harmattan, 1987 ; du même auteur, *Relations internationales africaines*, Paris, LGDJ, 1996 et Luc Sindjoun, *Sociologie des relations internationales africaines*, *op. cit.* Diverses autres études, un peu disparates, pourraient être mis ensemble et étudiées de façon transversale à l'image de Daniel Bach (dir.), *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 1998 ; Georges Courade, « Des papiers et des hommes : l'épreuve des politiques d'endiguement », *Politique africaine*, 69, 1998 et Jean-François Bayart, « L'Afrique invisible », *Politique internationale*, *op. cit.*, Achille Mbembe, « Vers une nouvelle géopolitique africaine », *Manière de voir*, « Le Monde Diplomatique », 2000, p. 10-15 et Luc Sindjoun (dir.), *État, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004.

Dans le premier cas qui concerne les deux premières parties de la présente étude, la démarche a été essentiellement de type herméneutique, accompagnée d'une mise en perspective phénoménologique permanente. Il s'est agi de proposer une compréhension générale de l'intuition machiavélienne comme étant constitutive d'une idée du monde qui se dévoile comme telle à partir d'une certaine lecture de ses textes politiques majeurs. Cette compréhension générale se traduit par des références matérielles à des segments des dits textes et est travaillée par une intention constante, celle d'énoncer ou à tout le moins d'esquisser la façon dont il convient de rendre compte de la formation politique du monde dans l'écriture de Machiavel. C'est la raison pour laquelle il y a eu un travail d'analyse et d'interprétation de ces références textuelles en rapport avec ce travail au corps de son idée qui a permis de dévoiler sa perspective comme constitutive d'une phénoménalité politique effective apte à conduire l'acte de mettre le monde en ordre. L'idée de traduire cet impensé machiavélien sous la forme d'un art, aussi risquée qu'elle puisse être, est garantie par sa réduction à une idée encore plus simple, celle qui permet de considérer l'art de mettre le monde en ordre comme une manière tout à fait ordinaire de faire la politique, en changeant simplement d'échelle. Elle comporte aussi cet inconvénient qui la fait apparaître plus comme la mise en forme d'une idée du monde que comme un examen critique de celle-ci. Faire corps avec la pensée machiavélienne pour lui donner un autre entendement que celui que lui destinait son auteur et ses principaux interprètes a eu pour conséquence de faire une plus grande place à la mise en évidence d'une réalité cachée et ses formes d'expression dans l'histoire qu'à la critique qui aurait pu en être faite.

Le second cas, qui se rapporte aux deux dernières parties de cette étude, prolonge et complète la démarche qui précède à travers une approche reliant une herméneutique circonscrite à des textes issus des deux conférences internationales de Westphalie et de Berlin à une phénoménologie du monde à travers ces deux moments ainsi que leurs effets dans la constitution internationale du monde moderne. Il a d'abord fallu procéder à un examen des textes de référence issus et structurant chacun de ces deux moments machiavéliens que sont les Traités de Westphalie et la Conférence de Berlin. L'analyse des Traités de Westphalie et de l'Acte général qui a sanctionné la Conférence de Berlin a permis de mettre en cohérence les suites respectives de chacun de ces deux moments de la modernité internationale et surtout de cristalliser les actes, procédés et figures qui réfléchissent la compréhension générale de l'art machiavélien de constituer le politique à

l'échelle du monde, celui qui paraissait jusque-là comme étant *sui generis*. Il a fallu, dans le même temps, se servir effectivement d'une démarche phénoménologique pour saisir les logiques souterraines et effets visibles dont était constitutif chacun de ces deux moments machiavéliens de l'histoire des relations internationales, tenter de restituer leurs liens et proposer la mise en perspective du monde dont ils procèdent.

En somme, l'évaluation de cette démarche a permis de rendre compte d'une féconde combinaison des méthodes, celle de l'herméneutique et celle de la phénoménologie, qui a fonctionné comme le vecteur d'une démarche propre à guider l'intelligence philosophique des relations internationales. Elle avait pour matériaux à la fois le texte et l'histoire, ou plus précisément elle s'en est servi d'une certaine manière, c'est-à-dire la façon dont l'histoire opère dans les textes d'un côté et de l'autre la discursivité qui est propre aux textes de référence de l'histoire et aux opérations qui les mettent en œuvre.

En réalité, ces outils méthodologiques et la traversé des terrains épistémologiques qu'ils autorisent représentent autant de médiations pour articuler cet usage de Machiavel qui vient d'être esquissé et qui s'inscrit définitivement dans une trajectoire philosophique des relations internationales. Car celle-ci s'est montrée capable de pointer avec cohérence les multiples perspectives conceptuelles du politique susceptibles d'aménager le devenir des rapports qu'il faudra désormais entretenir, simultanément, entre Machiavel, le monde et cet arrière-monde qu'est l'Afrique. La mise en commun de ces trois horizons de rapports constitue un intéressant horizon de recherche qu'il conviendrait de réinvestir avec plus de rigueur, d'unité et une imagination encore plus débridée.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

I. MACHIAVEL

1. De Machiavel

- Œuvres*, Paris, Robert Laffont, 1996 ; traduction et présentation de Christian Bec et Frédérique Verrier.
- Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1952, présentées et annotées par Edmond Barincou.
- Toutes les lettres familières et officielles*, Paris, Gallimard, 1955, rassemblées et présentées par Edmond Barincou.
- Le prince*, Paris, Livre de poche, 1962, traduction de Jacques Gohory, préface de Raymond Aron.
- Le prince*, Paris, Bordas, 1989, traduction de C. Bec ; préface et commentaire de Marie-Madeleine Fragonard.
- Le prince*, Paris, Nathan, « Les Intégrales de Philo », 1998 ; notes et commentaires de Patrick Dupouey, préface d'Étienne Balibar.
- Le prince*, Paris, Hâtier, « Les classiques de la philosophie », 1999, traduction et commentaire de Thierry Ménissier.
- De principatibus, Le prince*, Paris, PUF, « Fondements de la politique », 2000, traduction et notes de Jean-Louis Fournel et Jean-Claude Zancarini, texte italien de G. Inglese.
- Le prince*, Paris, Livre de Poche, 2000, traduction et présentation de Marie Gaille-Nikodimov.
- Discours sur la première décade de Tite-Live*, Paris, Flammarion, « Champs », 1985, traduction de Toussaint Giraudet, note d'Annick Plissier, préface de Claude Lefort.
- L'art de la guerre*, Paris, Flammarion, Poche, 1991, présenté par Harvey C. Mansfield.
- La vie de Castruccio Castracani de Lucques*, Paris, Ombres, Poche, 1992.
- Legazioni e commissarie*, Sergio Bertelli (ed.), Milan, Feltrinelli, vol. 1, 1964.

2. Sur Machiavel

Avant toute chose, il convient de signaler que les références qui vont suivre sont à mille lieues d'être exhaustives. Un aperçu de cette impossible exhaustivité est fourni par le travail de recherches bibliographiques accompli et dirigé par Silvia Ruffo Fiore, *Niccolo Machiavelli. An Annotated Bibliography of Modern Criticism and Scholarship*, New York: Greenwood Press, 1990.

Amiguet, Philippe, *L'âge d'or de la diplomatie. Machiavel et les Vénitiens*, Paris, Albin Michel, 1963.

Archives de philosophie, « Machiavel ou la maîtrise de l'urgence », 62, avril-juin, 1999, 2, p. 219-295 avec notamment les contributions de Thierry Ménissier, « Ordini et tumulti selon Machiavel : la république dans l'histoire » ; Christian Lazzeri, « La guerre intérieure et le gouvernement du prince chez Machiavel » ; Alessandro Fontana, « Fortune et décision chez Machiavel » ; Yves-Charles Zarka, « L'amour de la patrie chez Machiavel » et enfin celle, originale, de Robert Damien, « Paysage et lecture chez Machiavel ».

Althusser, Louis, *Solitude de Machiavel (et autres textes)*, Paris, PUF, 1998 ; présenté par Yves Sintomer.

Aron, Raymond, *Machiavel et les tyrannies modernes*, Paris, Éditions De Fallois, 1993, présenté par Rémy Freymond.

Barthouil, Georges (dir.), *Machiavel actuel*, Ravena, « Annales Universitaires d'Avignon, 1982.

Bergès, Michel, « "Le jardin des délices" machiavélien. Un paradigme de l'Intérêt », International Political Science Association, IEP Bordeaux, « Le Pluralisme », 20-22 septembre 1996, 87 p.

- *Machiavel, un penseur masqué ?*, Bruxelles, Complexe, 2000.

Chevallier, Jean-Jacques, *Les grandes œuvres politiques de Machiavel à nos jours*, Paris, Colin, 1996, (3^{ème} édition).

Colonna, Frapet, *L'art politique chez Machiavel*, Paris, Vrin, 2000.

Drei, Henri, *La vertu politique : Machiavel et Montesquieu*, Paris, L'Harmattan, 1998.

Duvernoy, Jean-François, *La pensée de Machiavel*, Paris, Bordas, « Pour connaître », 1986.

Edmond, Michel-Pierre, « Sur un art d'écrire oublié », présentation de Léo Strauss, *Pensées sur Machiavel*, Payot, Paris, 1982, 9-38.

Ehnmark, Anders et Gouvenain, Marc (dir.), *Les secrets du pouvoir, essai sur Machiavel*, Paris, Actes Sud, 1988.

Faraklas, Georges, *Machiavel. Le pouvoir du prince*, Paris, PUF, « Philosophes », 1997.

Fichte, *Machiavel et autres écrits philosophiques et politiques de 1806-1807*, Paris, Payot, 1981.

Gaille-Nikodimov; Marie, « Peut-on aristoteliser Machiavel ? », Séminaire sur « L'Italie de la Renaissance », Cycle V: « Pratiques et théories de la politique » organisé par A. Fontes-Baratto et J.-L. Fournel, 12.04. 2005 à l'ENS (texte inédit).

- Gerbier, Laurent, « L'historien de Florence » in « L'énigme Machiavel », *Magazine littéraire*, n° 397, avril 2001, pp. 45-47.
- Goffi, Jean-Yves, *Machiavel*, Paris, Ellipses, 2000.
- Gramsci, Antonio, *The Modern Prince and others writings*, New York : International Publishers, 1970.
- Guillemain, Bernard, *Machiavel. L'anthropologie politique*, Paris, Droz, 1977.
- Guineret, Hervé, *Machiavel. Le Prince: « De la liberté des peuples »* (chap. XII-XIV), Paris, Ellipses, 2000.
- Ion-Lévy, Cristina, « L'« arte dello stato » chez Machiavel. Une lecture du *Prince* », thèse de doctorat d'études politiques, 21 décembre 2001, EHESS sous la direction de Y.-C. Zarka.
- Joly, Maurice, *Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu*, Paris, Allia, 1998.
- Larivaille, Paul, « Les *Discours* et l'évolution de la pensée politique de Machiavel », Paris, Université de Paris X-Nanterre, « Documents de travail et prépublications », 1977, 195 p.
- Lefort, Claude, *Le travail de l'œuvre Machiavel*, Paris, Gallimard, « Tel », 1986.
- Magazine littéraire*, « L'énigme Machiavel », 397, avril 2001 (avec une contribution inédite de H. Arendt).
- Manent, Pierre, *Naissances de la politique moderne : Machiavel, Hobbes, Rousseau*, Paris, Payot, 1977.
- Mansfield, Harvey C., *Machiavelli's new modes and orders : a study of the Discourses on Livy*, Ithaca: Cornell University Press, 1979.
- *Le prince apprivoisé ? De l'ambivalence du pouvoir*, Paris, Fayard, « L'esprit de la cité », 1994.
- Meinecke, Friedrich, *Machiavellism*, New Haven: Yale University Press, 1957.
- Ménissier, Thierry, *Machiavel, la politique et l'histoire. Enjeux philosophiques*, Paris, PUF, 2001.
- *Le vocabulaire de Machiavel*, Paris, Ellipses, 2002.
- Merleau-Ponty, Maurice, « Note sur Machiavel », *Éloge de la philosophie*, Paris, Gallimard, 1989, p. 287-308.
- Naïr, Sami, *Machiavel et Marx. Le fétichisme du social*, Paris, Kimé, 1988.
- Parel, Anthony J., *The political calculus: essays on Machiavelli's philosophy*, Toronto: University of Toronto Press, 1972.
- *The Machiavellian Cosmos*, New Haven, Yale University Press, 1992.
- Philonenko, Alexis, « Machiavel et la signification de la guerre »; « Le problème de la guerre et le machiavélisme chez Fichte », *Essais sur la philosophie de la guerre*, Paris, Vrin, 1976, p. 15-25; 43-53.

- Renaudet, Augustin, *Machiavel*, Paris, Gallimard, 1942.
- Senellart, Michel, *Machiavel et raison d'État*, Paris, PUF, « Philosophes », 1989.
- Sfez, Gérard, *Machiavel. Le prince sans qualité*, Paris Kimé, 1998.
- *Machiavel, la politique du moindre mal*, Paris, PUF, « La bibliothèque du Collège international de philosophie », 1999.
 - et Senellart, Michel (dir.), *L'enjeu Machiavel*, Paris, PUF, 2001.
 - *Leo Strauss, lecteur de Machiavel. La modernité du mal*, Paris, Ellipses, 2003.
- Skinner, Quentin, *Machiavel*, Paris, Seuil, 2001.
- Strauss, Leo, *Pensées sur Machiavel*, Paris, Payot, 1982.
- « Nicolas Machiavel (1469-1527) » in Strauss, Leo et Cropsey, Joseph (dir.), *Histoire de la philosophie politique*, Paris, PUF, « Léviathan », 1994.
- Valadier, Paul, *Machiavel et la fragilité politique*, Paris, Le Seuil, « Points », 1996.
- Védrine, Hélène, *Machiavel ou la science du pouvoir*, Paris, Seghers, 1972.
- Vissing, Lars, *Machiavel et la politique de l'apparence*, Paris, PUF, 1986.
- Walker, Leslie J., *The Discourses of Niccolo Machiavelli*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1950, vol 2.
- Wicht, Bernard, *L'idée de milice et le modèle suisse dans la pensée de Machiavel*, Lausanne, « L'Âge d'homme », 1995.
- Zarka, Yves-Charles, *Figures du pouvoir. Études de philosophie politique de Machiavel à Foucault*, Paris, PUF, 2001.
- et Ménissier, Thierry (dir.), *Machiavel. Le prince ou le nouvel art politique*, Paris, PUF, 2001.

3. Autour de Machiavel

- Abensour, Miguel, *La démocratie contre l'État. Marx et le moment machiavélien*, Paris, PUF, « Les essais du Collège international de philosophie », 1997
- Botero, Giovanni, *Raison et gouvernement d'estat en dix livres*, Paris, 1599 (édition bilingue).
- Braudel, Fernand, *Le modèle italien*, Paris, Artaud, 1989.
- Burckhardt, Jakob, *La civilisation de la Renaissance en Italie*, Paris, Plon, 1958.
- Cavallé, Jean-Pierre, « Mensonge, tromperie, simulation et dissimulation », Bibliographie en cours d'élaboration, notamment le I. 3. XV^e siècle ; I. 4. XV^e-XVII^e siècle) ; www.ehess.fr/centres/grihl/z-Biblios/BiblioDissimulation/z-BiblioDissi1.html
- Descartes, « Lettre à Élisabeth de novembre 1646 » *Correspondance avec Élisabeth*, Paris, Garnier-Flammarion, 1989.

- Dierkens, Alain et al., (dir.), *L'antimachiavélisme de la Renaissance aux Lumières*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1992.
- Ferrari, Joseph, *Histoire de la raison d'État*, Paris, Kimé, 1992.
- Gilbert, Felix, *Machiavel et Guichardin. Politique et histoire à Florence au XVI^e siècle*, Paris, Le Seuil, « L'Univers historique », 1996.
- Guinéret, Hervé, « Ruses et stratégie : enquête sur les limites de la rationalité de l'agir politique », Lille, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille, 1994.
- Jaffro, Laurent et al. (dir.), *Leo Strauss : art d'écrire, politique, philosophie: texte de 1941 et études*, Paris, Vrin, 2001.
- Larivaille, Paul, *La vie quotidienne en Italie au temps de Machiavel*, Paris, Hachette, 1979.
- Lazzeri, Christian et Reynié, Dominique (dir.), *Le pouvoir de la raison d'État : politique et rationalité*, Paris, PUF, « Recherches politiques », 1992.
- *Introduction à Henri de Rohan. De l'intérêt des princes et des États de la chrétienté (1658)*, Paris, PUF, 1995.
 - et Reynié, Dominique, *Politiques de l'intérêt*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 1998.
- Mairet, Gérard, *Le Maître et la multitude*, Paris, Félin, 1991.
- *Le principe de souveraineté. Histoires et fondements du pouvoir moderne*, Paris, Gallimard, 1997.
- Marin, Louis, *Opacité de la peinture: essais sur la représentation du Quattrocento*, Paris, Usher, 1989
- Maspétiol, R., « Les deux aspects de la "raison d'État" et son apologie au début du XVII^e siècle », *Archives de philosophie du droit*, t. 10, Paris, Sirey, 1965, p. 209-219.
- Mazarin, Jules, *Bréviaire des politiciens*, Langres, Café-Clima Éditeur, 1984 ; trad. du latin par Florence Dupont.
- Meinecke, Friedrich, *L'Idée de raison d'État dans l'histoire des temps modernes*, Paris, Droz, 1973.
- Philonenko, Alexis, *Essais sur la philosophie de la guerre*, Paris, Vrin, 1976.
- Pocock, John G. A., *Le moment machiavélien. La pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique*, Paris, PUF, « Léviathan », 1997.
- Senellart, Michel, *Les Arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Seuil, 1995.
- Sfez, Gérard, *Les doctrines de la raison d'État*, Paris, Armand Colin, 2000.

Skinner, Quentin, *L'artiste en philosophie politique. Ambrogio Lorenzetti et le « Bon gouvernement »*, Paris, Raison d'Agir, 2003.

Thuau, Étienne, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Armand Colin, 1966.

Zarka, Yves-Charles (dir.), *Raison et déraison d'État*, Paris, PUF, 1994.

II. RELATIONS INTERNATIONALES

1. Philosophie

Badie, Bertrand, « Vers la responsabilité cosmopolitique ? A propos d'Habermas, *Après l'État-nation* », *Temps modernes*, 610, 09.2000, p. 95-105.

Belissa, Marc, « Le cosmopolitisme du droit des gens (1713-1795) : fraternité universelle et internationale au siècle des Lumières et pendant la Révolution française », Lille, Atelier national de reproduction des thèses, Paris, 1996.

Bensaïd, Daniel, *Le pari mélancolique. Métamorphoses de la politique, politique des métamorphoses*, Paris, Fayard, 1997.

Bruckner, Pascal, *Le vertige de Babel. Cosmopolitisme ou mondialisme*, Paris, Arléa, 1994.

Bull, Hedley, Kingsbury, Benedict et Adams Roberts, *Hugo Grotius and International Relations*, Oxford, Clarendon Press, 1990.

Campanella, Tommaso, *La monarchie universelle*, Paris, PUF, 2002.

Canto-Sperber, Monique, *Le bien, la guerre et la terreur. Pour une morale internationale*, Paris, Plon, 2005.

Chauvier, Stéphane, *Du droit d'être étranger : essai sur le concept kantien d'un droit cosmopolitique*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Colonomos, Ariel, *La morale dans les relations internationales. Rendre des comptes*, Paris, Odile Jacob, 2005.

Delsol, Chantal, « Les avatars de l'universalisme européen » in Zaki Laïdi (dir.), *Géopolitique du sens*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, p. 67-78.

Derrida, Jacques, *Le droit de la philosophie du point de vue cosmopolitique*, Paris, Unesco/Verdier, 1997.

- et Habermas, Jürgen, *Le « concept » du 11 septembre : dialogues à New York (Octobre-décembre 2001)*, Paris, Galilée, « La philosophie en effet », 2004.

Doyle, Michael W., « Kant, Liberal Legacies and Foreign Affairs », Parts I and II, *Philosophy and Public Affairs*, vol. 12, N° 3-4 (Summer et Fall), p. 205-54, 324-53.

- Doyle, Michael, *Ways of war and Peace*, New York: Norton, 1997.
- Giesen, Klaus-Gerd, *L'éthique de l'espace politique mondial. Métissages disciplinaires*, Bruxelles, Bruylant, 1997.
- Forsyth, Murray, « Thomas Hobbes and the External Relations of State », *British Journal of International Studies*, vol. 5, p. 196-209.
- Fukuyama, Francis, « Craquements dans le monde occidental », *Le Monde*, Paris, 16 août 2002, p. 1, 9. Extrait d'une conférence prononcée le 8 août de la même année à Melbourne (Australie).
- « The March of Equality », *Journal of Democracy*, 1, 11, janvier 2001, p. 11-17.
- Giesen, Klaus-Gerd, *L'Éthique des relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, 1992.
- Gloannec, Anne-Marie (Le), et Smolar, Aleksander, *Entre Kant et Kosovo, études offertes à Pierre Hassner*, Paris, Presses de Sciences Po., 2003.
- Grotius, Hugo, *Le droit de la guerre et de la paix*, Paris, PUF, 1999.
- Habermas, Jürgen, *L'intégration républicaine, Essais de théorie politique*, Paris, Fayard, 1998.
- *Après l'État-nation. Une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard, 2000.
- Hardt, Michael et Negri, Toni, *Empire*, Paris, Exils, 2000.
- Hassner, Pierre, *La violence et la paix*, Paris, Seuil, 2000.
- « Plaidoyer pour les interventions ambiguës », *Commentaire*, 16 (61), print. 1993, p. 5-9.
 - « Autodétermination et intervention dans l'ordre international », table ronde n° 3, Congrès national, Association Française de Science Politique, Aix-en-Provence, 05.1996.
 - *La terreur et l'empire*, Paris, Seuil, 2003.
- Hoffmann, Stanley, *Une morale pour les monstres froids. Pour une éthique des relations internationales*, Paris, Seuil, 1981.
- Kant, *Vers la paix perpétuelle*, Paris, Flammarion, 1991.
- *Doctrine du droit*, Paris, Vrin, 1971.
 - *Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique*, Paris, Bordas, « Univers des Lettres, Textes philosophiques », 1992, présenté par J.-M. Muglioni.
- Lejbowicz, Agnès, *Philosophie du droit international. L'impossible capture de l'humanité*, Paris, PUF, 1999.
- Merle, Marcel, « Les prophètes désarmés » in Michel Girard (dir.), *Les individus dans la politique internationale*, Paris, Economica, 1994, p. 181-197.
- Pelloile, Bernard et Delbraccio, Mireille, (dir.), *Du cosmopolitique*, Paris, PUF, 2001.
- Proyart, Pierre (de), *Marc Aurèle. Un empereur citoyen du monde*, Paris, Gallimard, 1962.
- Rawls, John, *Le droit des gens*, Paris, Esprit, 1987.

- Renaut, Alain, *Kant aujourd'hui*, Paris, Aubier, 1997, particulièrement le dernier chapitre : « Penser le droit. Republicanisme et cosmopolitisme », p. 433-491.
- Rorty, Richard, *Achieving Our Country : Leftist Thought in Twentieth Century America*, Cambridge, Harvard University Press, 1998.
- Scheler, Max, *L'idée de paix et le pacifisme*, Paris, Ed. Montaigne, 1953, traduction de Taudonnet.
- Schmitt, Carl, *Le nomos de la terre dans le droit des gens du Jus publicum Europaeum*, Paris, PUF, 2001 ; trad. De l'allemand, par Lilyane Deroche-Gurcel; revisité, présenté et annoté par Peter Haggemacher.
- Thompson, Jana, *Justice and World Order : a Philosophical Inquiry*, Australia, La Trobe University, 1992.
- Walzer, Michael, *Guerres justes et injustes*, Paris, Belin, 1999.
- *De la guerre et du terrorisme*, Bayard, 2004.
- Weil, Patrick, *Vers une normativité relative en droit international*, Paris, Pédone, 1982.
- Zolo, Danilo, *Cosmopolis : Prospects for World Government*, London, Blackwell Publishers, 1998.

2. Théories

- Aron, Raymond, « Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales ? », *Revue Française de Science Politique*, vol. XXVII, n° 5, octobre 1967, pp. 837-861.
- Ashley, Richard, « The Poverty of Neo-Realism », *International Organization*, 38 (2), Spring 1984, p. 226-286.
- Battistella, Dario, « L'intérêt national. Une notion, trois discours » in Frédéric Charillon (dir.), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po., 2002, p. 139-138.
- *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po., 2003.
- Bayart, Jean-François, *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004.
- Braillard, Philippe, *Théories des relations internationales*, Paris, PUF, 1977.
- « Les sciences sociales et l'étude des relations internationales », *Revue internationale des sciences sociales*, 4/1984, p. 661-676.
- Burton W. John, *World Society*, Cambridge: Cambridge University Press, 1972.
- Der Derian, J. & Shapiro, M. (eds.), *International/Intertextual Relations: Postmodern Readings of World Politics*, Lexington: Lexington Books, 1989.
- Dougherty, E., et Platzgraff, R. L. jr., *Contending Theories of International Relations. A Comprehensive Survey*, New York: Addison-Wesley Educational Publishers, Inc., 1997.

- Gonidec, Pierre-François, *Relations internationales africaines. Étude comparative*, Paris, LGDJ, 1996.
- Groom, A. J. R. & Margot Light (eds.), *Contemporary International Relations. A Guide to Theory*, London/New York: Pinter Publishers, 1994.
- Guzzini, Stephano, *Realism in international Relations and International Political Economy. The Continuing Story of a Death Foretold*, New York: Routledge, 1998.
- Haggenmacher, Peter, *Grotius et la doctrine de la guerre juste*, Paris, PUF, 1983.
- Hanami, Andrew K. (ed.), *Perspectives on Structural Realism*, New York : Palgrave Macmillan, 2003.
- Hassner, Pierre, « Approches théoriques et imaginaires des Relations internationales : éléments d'analyse », *Banquet*, 11, 07.12. 1997, p. 13-20.
- Hocking, Brian et Smith, Michael, *World Politics. An Introduction to International Relations*, Harvester/Wheatsheaf, New York-Londres, 1990.
- Hoffmann, Stanley « An American Social Science: International Relations », *Daedalus*, vol. 106, 1977, p. 41-60.
- « Théorie et Relations internationales », *R.F.S.P.*; mars 1961.
- Keohane, Robert O. (dir.), *Neorealism and its critics*, New York : Columbia University Press, 1986.
- Kissinger, Henry, « Domestic Structures of Foreign Policy », *Daedalus*, 95, printemps, 1966.
- « Les fondements de la politique extérieure des États-Unis », *Politique étrangère*, décembre 1982, N° 4.
 - *A World Restored : Metternich, Castlereagh and the Problems of Peace, 1812-1822*, Boston: Houghton Mifflin, 1957.
- Laïdi, Zaki, *Géopolitique du sens*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.
- Lapid, Y., « The third Debate : on the Prospects of International Theory in a Post-positivist era », *International Studies Quarterly*, 33 (3), 1999, p. 235-254.
- Morgenthau, Hans, *Scientific Man Vs Power Politics*, Chicago : Chicago University Press, 1948.
- *In Defense of the National Interest*, New York: Knopf, 1951.
 - *Politics among Nations. The Struggle for Power and Peace*, New York, Alfred Knopf, 1985 (6è édition).
- Niebhur, Reinhold, *Moral Man and Immoral Society. A Study in Ethics and Politics*, New York: Scribener's, 1947.
- Page, B. et Shapiro, R., *The Rational Public*, Chicago : Chicago University Press, 1992.

- Ramel, Frédéric (avec la collaboration de David Cumin), *Philosophie des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po., 2000.
- Roche, Jean-Jacques, *Le système international contemporain*, Paris, Montchrestien, 1994.
- Ruysen, Théodore, *Les sources doctrinales de l'internationalisme. t. 1 Des origines à la Paix de Westphalie*, Paris, PUF, 1954.
- Smith, Michael Joseph, *Realist thought from Weber to Kissinger*, Baton Rouge : Louisiana State University Press, 1986.
- Waltz, Kenneth, *Theory of International Politics*, Reading Massachusetts : Addison Wesley Publisher, 1979.
- Wight, Martin, *International Theory. The Three Traditions*, Leicester, Leicester University Press, 1992.

3. Pratiques

- Aron, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962.
- *Penser la guerre, Clausewitz*, Paris, Gallimard, 1976, 2 tomes.
 - *Sur Clausewitz*, Bruxelles, Ed. Complexes, 1987, préfacé par Pierre Hassner.
- Bach, Daniel (dir.), *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 1998.
- Badie, Bertrand, « Flux migratoires et relations transnationales » in B. Badie et C. Wihtol de Wenden (dir.), *Le défi migratoire. Questions de relations internationales*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994, p. 27-39.
- Badie, Bertrand, *La fin des territoires*, Paris, Fayard, 1992.
- *Un monde sans souveraineté. États entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard, 1999.
- Baldwin, David, *Paradoxes of Power*, Oxford, Blackwell, 1989.
- Barber, Benjamin, *Djihad versus McWorld. Mondialisation et intégrisme contre la démocratie*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996.
- Bély, Lucien, *L'invention de la diplomatie. Moyen-Âge – Temps modernes*, Paris, PUF, 1998.
- (dir.), *L'Europe des traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, PUF, 2000.
- Bertrand, Maurice, *La fin de l'ordre militaire*, Paris, Presses de Sciences Po., 1996.
- Brzezinski, Zbigniew, *Out of Control : Global Turmoil on the Eve of the Twenty-First Century*, New York, Scribner's, 1993.

- Carr, Edward H., *The Twenty Years Crisis: 1929-1939. An Introduction to the Study of International Relations*, New York, Harper and Row, 1964 (3^e édition).
- Charnay, Jean-Paul, *Stratégie générative. De l'anthropologie à la géopolitique*, Paris, PUF, 1992.
- Clausewitz, *La guerre*, Paris, Minuit, 1955.
- David, Charles-Philippe, *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Sciences Po., 2000.
- Dupuy, René-Jean, *La clôture du système international*, Paris, PUF, 1989.
- Earle, Edward Mead (dir.), *Les maîtres de la stratégie*, Paris, Bibliothèque Berger-Levrault, 1980.
- Fustel de Coulanges, Numas-Denis, *Histoire des institutions politiques de l'Ancienne France*, Paris, Hachette, 1888-1892, 6 vol.
- Gaule, Charles (de), *La discorde chez l'ennemi*, Paris, Berger-Levrault, 1924.
- *Vers l'armée de métier*, Paris, Berger-Levrault, 1934.
- Girard, Michel (dir.), *Les individus dans la politique internationale*, Paris, Economica, 1994.
- Gonidec, Pierre-François, *Les organisations internationales africaines*, Paris, L'Harmattan, 1987.
- Hassner, Pierre et Vaïsse, Justin, *Washington et le monde: dilemmes d'une superpuissance*, Paris, Autrement, 2003.
- Hassner, Pierre, « La guerre est un caméléon », *Politique internationale*, 94, hiver 2000/2001, p. 67-84.
- Huntington, Samuel, *Le choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 1997.
- *Qui sommes-nous ? Identité nationale et choc des cultures*, Paris, Odile Jacob, 2004.
- Kintz, Jean-Pierre et Livet, Georges (dir.), *350^e anniversaire des Traités de Westphalie. Une genèse de l'Europe, une société à reconstruire*, Presses Universitaires de Strasbourg, 1999.
- Kissinger, Henry, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1996.
- Lacouture, Jean, *De Gaule. I. Le rebelle 1890-1944*, Paris, Ed. du Seuil, 1984, p. 151-175.
- Moynihan, Daniel P., *Pandaemonium: Ethnicity in International Politics*, Oxford, Oxford University Press, 1993.
- Pirenne, Jacques, *Des traités de Westphalie à la Révolution française*, Paris, PUF, 1949.
- Sindjoun, Luc, *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2002.
- (dir.), *État, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004.
- Smouts, Marie-Claude, *Nouvelles relations internationales, Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences Po., 1998.
- Vidal-Naquet, Pierre, « La guerre, la Grâce, la paix » in Chaunu, Pierre, (dir.), *Les fondements de la paix. Des origines au début du XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1993.

Zorgbibe, Charles, *Histoire des relations internationales 1871-1918. Du système de Bismarck au premier conflit mondial*, tome 1, Paris, Hachette, 1994.

- Wilson. *Un croisé à la Maison blanche*, Paris, Presses de Sciences Po., 1999.

III. POLITIQUES

1. Généralités (concepts, histoire des idées et théorie)

Arendt, Hannah, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil, 1995.

- *Penser l'événement*, Paris, Belin, 1989.

Aron, Raymond, *Introduction à la philosophie politique. Démocratie et Révolution*, Paris, Le Livre de Poche-Références, 1997.

Balibar, Étienne, Luporini, Cesare et Tosel, André, *Marx et sa critique de la politique*, Paris, F. Maspero, 1979.

Berlin, Isaiah, *Le sens des réalités*, Paris, Ed. De Syrtes, 2003.

Berten, A., Dasilva, P. et Pourtois, H., *Libéraux et communautariens*, Paris, PUF, 1997.

Bidima, Jean-Godefroy, *La philosophie négro-africaine*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1995.

- *La palabre, une juridiction de la parole*, Paris, Michalon, « Le Bien commun », 1997.

Blair, Ann, *The theater of nature : Jean Bodin and Renaissance Science*, Princeton, NJ : Princeton U.P, 1997.

Bodin, Jean, *Les Six livres de la République*, Paris, Scientia Aalen, 1961, I, VIII, p. 122.

Bruneteaux, Patrick, *Maintenir l'ordre. Les transformations de la violence d'État en régime démocratique*, Paris, PFNSP, 1996

Cassirer, Ernst, *Le mythe de l'État*, Paris, Gallimard, 1993.

Cavaillès, Jean-Pierre, « L'art d'écrire des philosophes », *Critique*, 631, Paris, Minuit, Novembre 1999, 959-980.

Châtelet, F., Duhamel, O. et Pisier, E., *Dictionnaire des œuvres politiques*, Paris, PUF, 1986.

Couzinet, Marie-Dominique, *Jean Bodin*, Paris, PUF, 2001.

Dante, *La Divine comédie*, Paris, Albin Michel, 1947-1949.

Delacampagne, Christian, *La philosophie politique aujourd'hui. Idées, débats, enjeux*, Paris, Seuil, 2000.

Deleuze, Gilles, *Pourparlers*, 1972-1990, Paris, Minuit, 1990, p. 156.

Descartes, *Le discours de la méthode*, Paris, Paleo, 2003.

Dworkin, Ronald, *L'empire du droit*, Paris, PUF, « Recherches politiques », 1994.

- Finley, Moses I., *L'invention de la politique*, Paris, Flammarion, 1993.
- Foucault, Michel, *Sécurité, territoire, population*, Cours au Collège de France, 1978, 9^e leçon.
- « La gouvernementalité », *Dits et écrits*, t. III, Paris, Gallimard, 1994, p. 635-657.
 - *L'herméneutique du sujet. Cours au Collège de France 1981-1982*, Paris, Gallimard et Le Seuil, 2001.
- Franklin, Julian F., *Jean Bodin and the rise of absolutist theory*, Cambridge, Cambridge U. P., 1973.
- Fukuyama, Francis, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1993.
- Goldschmidt, V., *Politique et anthropologie chez Rousseau*, Paris, Vrin, 1983 (Deuxième édition)
- Goyard-Fabre, Simone, *Jean Bodin et le droit de la République*, Paris, PUF, 1989.
- *La philosophie politique XVI^e-XX^e siècles (Modernité et humanisme)*, Paris, PUF, 1987.
- Habermas, Jürgen, « Modernity versus Postmodernity », *New German Critique*, 22, 1981, p. 3-22.
- « La modernité, un projet inachevé ? », *Critique*, t. XXXVII, 413, octobre 1981, p. 950-969.
- Hegel, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, Paris, Vrin, 1987 (Troisième édition).
- *Principe de la philosophie du droit*, Paris, Flammarion, 1999.
- Heidegger, Martin, *Écrits politiques (1933-1966)*, Paris, Gallimard, 1995.
- Hobbes, *Léviathan*, Paris, Sirey, 1971.
- *Le citoyen*, Paris, Flammarion, 1982.
- Jaspers, Karl, *Origines et sens de l'histoire*, Paris, Aubier Montaigne, 1997.
- Kantorowicz, Emil, H., *Mourir pour la patrie et autres textes*, Paris, PUF, 1984.
- Lefort, Claude, *Écrire à l'épreuve du politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1992.
- *Essais sur le politique, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Seuil, 1986.
- MacIntyre, Alasdair, *Après la vertu*, Paris, PUF, 1997.
- Magazine littéraire*, « Le renouveau de la philosophie politique », 380, octobre 1989.
- Manent, Pierre, *L'histoire intellectuelle du libéralisme : dix leçons*, Paris, Hachette-Pluriel, 1997.
- *Cours familial de philosophie politique*, Paris, Fayard, « L'esprit de la cité », 2001.
 - « Le retour de la philosophie politique », *Politique et sociétés*, 22, 3, 2003, p. 179-195.
- Montesquieu, *De L'Esprit des Lois*, [1748], vol. 1, Paris, Garnier, 1961.
- More, Thomas, *L'utopie*, Paris, Flammarion, 1987.
- Morin, Edgar, *Relier les connaissances*, Paris, Seuil, 2000.
- Mudimbe, Vumbi-Yoka, *The Idea of Africa*, Bloomington, The Indiana University Press, 1994.
- Passerin d'Entrèves, Alexandre, *La notion de l'État*, Paris, Sirey, 1969.
- Popper, Karl, *La société ouverte et ses ennemis*, Paris, Seuil, 1979.

- Raynaud, Philippe, « Les nouvelles radicalités », *Le débat*, 105, mai-août 1999, p. 90-116.
- Rousseau, *Du contrat social*, Paris, Gallimard, « La Pléiade », T. III, 1964.
- Sandel, Michael, *Democracy's Discontinent*, Cambridge, Harvard University Press, 1996.
- Schmitt, Carl, *La notion du politique. Théorie du partisan*, Paris, Flammarion, 1992 ; traduction de l'allemand par Marie-Louise Steinhauser et préface de Julien Freund.
- *La dictature*, Paris, Ed. du Seuil, 2000.
- Schnapper, Dominique, (avec Christian Bachelier), *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Paris, Gallimard, 2000.
- Strauss, Leo, *La persécution et l'art d'écrire*, Paris, Presses Pocket, 1989.
- *Qu'est-ce que la philosophie politique ?*, Paris, PUF, 1992.
 - et Cropsey, Joseph (dir.), *Histoire de la philosophie politique*, Quadrige/PUF, (1963) 1994.
- Taylor, Charles, *Le malaise de la modernité*, Paris, Cerf, 1994.
- Tenzer, Nicolas, *Philosophie politique*, Paris, PUF, 1994.
- Rials, Stéphane et Raynaud, Philippe, *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, PUF, 1996.
- Vattimo, Gianni, *La fin de la modernité*, Paris, Minuit, 1988.
- Walzer, Michael, *Sphères de justice*, Paris, Seuil, 1997.
- *Traité sur la tolérance*, Paris, Gallimard, 1998.
- Weil, Éric, *Philosophie politique*, Paris, Vrin, 1956.
- Zarka, Yves-Charles, *La décision métaphysique de Hobbes. Conditions du politique*, Paris, J. Vrin, 1987.
- *Jean Bodin : nature, histoire et politique*, Paris, PUF, 1996.

2. De la colonie

- « Acte général de la Conférence de Berlin » (extrait du Nouveau Recueil Général des Traités, 2^e série, t. X, p. 414-427) in *L'Afrique noire depuis la Conférence de Berlin*, Actes du Colloque international du Centre des Hautes Études sur l'Afrique et l'Asie Modernes, Berlin, 13-16 mars 1985, Paris, CHEAM, 1985, p. 43-60.
- Abwa, Daniel, *Commissaires et Hauts commissaires de la France au Cameroun, Yaoundé*, Presses de l'UCAC/PUY, 2000.
- Andler, Charles, *Le prince de Bismarck*, Paris, Georges Bellais, 1899.
- Aron, Raymond, *La tragédie algérienne*, Paris, Plon, 1957.
- Bah, Thierno M., « Contribution à l'étude de la résistance des peuples africains à la colonisation. Karnou et l'insurrection des Gbaya (la situation au Cameroun, 1928-1930) », *Afrika Zamani*, 3, déc. 1974, pp. 105-161.

- Chambard, Lucette, « Bismarck, ou le maître du jeu » in Denyse de Saivre (dir.), *La Conférence de Berlin*, Abidjan, Les Nouvelles Éditions Africaines, 1985, p. 13-19.
- Colombani, Olivier, *Mémoires coloniales. La fin de l'empire français d'Afrique vue par les administrateurs coloniaux*, Paris, La découverte, 1991.
- Coquery-Vidrovitch, Catherine, *Autour de la Conférence de Berlin et recherches diverses*, Groupe « Afrique noire », Cahier n° 9, Paris, L'Harmattan, 1987.
- « La colonisation arabe de Zanzibar » in Marc Ferro (dir.), *Le livre noir du colonialisme, op. cit.*, p. 452-466.
- Dumont, Georges-Henri, *Léopold II*, Paris, Fayard, 1990, p. 119.
- *La vie quotidienne en Belgique sous le règne de Léopold II (1865-1909)*, Paris, Librairie Hachette, 1974.
- Emerson, Barbara, *Léopold II. Le royaume et l'empire*, Paris-Gembloux, Ed. Duculot, 1988.
- Ezran, Maurice, *Bismarck démon ou génie*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Fieldhouse, David K., *Les Empires coloniaux à partir du XVIII^e siècle*, Paris, Histoire universelle, Bordas, 1973.
- Hobsbawm, Eric J., *L'ère des empires*, Paris, Fayard, 1989.
- Hochschild, A., *Les fantômes du roi Léopold. Un holocauste oublié*, Paris, Belfond, 1998.
- Joseph, Richard A., « Ruben Um Nyobé and the "Kamerun" rebellion », *African Affairs*, LXXIII, 293, 1974.
- Kott, Sandrine, *Bismarck*, Paris, Presses de Sciences Po., 2003.
- Le Cour Grandmaison, Olivier, *Coloniser, Exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard, 2004.
- Marseille, Jacques, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 1984.
- Mbembe, Achille, *Naissance du maquis dans le Sud-Cameroun, (1920-1960). Histoire des usages de la raison en colonie*, Paris, Karthala, 1996.
- M'Bokolo, Elikia, « Afrique centrale: le temps des massacres » in Marc Ferro (dir.), *Le livre noir du colonialisme, XV^e-XX^e siècle: de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003, p. 433-451.
- Metzger, Chantal, *L'empire colonial français dans la stratégie du Troisième Reich (1936-1945)*, Bruxelles, P.I.E-Peter Lang, 2002, 2 vol.
- Morel, Edmund D., *King Leopold II Rule in Africa*, Westport, Negro University Press, (1^{re} éd. 1904).



- Mveng Ayi, M., « Anti-colonial rebellions in South-Central Cameroon Under German Rule, 1887-1907 », Ph.D. Thesis, London, University of London, 1985.
- Stengers, Jean, « Léopold II et la rivalité franco-anglaise en Afrique (1882-1884) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1969.
- Tocqueville, Alexis de, *De la colonie en Algérie*, Bruxelles, Complexes, 1988.
- Tulard, Jean (dir.), *Les empires occidentaux de Rome à Berlin*, Paris, PUF, 1997.
- Um Nyobé, *Écrits sous maquis*, Paris, L'Harmattan, 1989 (introduction et notes d'Achille Mbembe)
- Vangroenweghe, D., *Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo*, Bruxelles, Didier Hatier, 1986.
- Witte, Ludo (De), *L'assassinat de Lumumba*, Paris, Karthala, 2000.

3. Après la colonie

- Ageron, Charles-Robert (dir.), *Les chemins de la décolonisation de l'empire colonial français 1936-1956*, Paris, Éditions du CNRS, 1986.
- Amin, Samir, *L'impérialisme et le développement inégal*, Paris, Éditions de Minuit, 1976.
- Appadurai, Arjun, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot, 2001.
- Appiah, K. Anthony, *In my father's house. Africa in the Philosophy of Culture*, New York, Oxford University Press, 1992
- « Europe Upside Down : Fallacies of the New Afrocentrism » in Grinker, R. R. & Steiner, C. B., *Perspectives on Africa. A Reader in Culture, History & representation*, London, Blackwell Publishers, part V, 44, 1999, p. 728-31.
- Arendt, Hannah, *Les origines du totalitarisme*, Paris, Gallimard, 2002.
- *L'impérialisme*, Paris, Seuil, 1984.
- Badie, Bertrand, *L'État importé*, Paris, Fayard, 1992.
- Bayart, Jean-François, *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de Sciences Po., 1986 (2^e édition).
- *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.
 - *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996.
 - « L'Afrique invisible », *Politique internationale*, 69, P. 287-299.
- Bidima, Jean-Godefroy, *Théorie critique et modernité africaine. De l'École de Francfort à la « doctas pes africana »*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1993.
- « Le corps, la cour et l'espace public », *Politique africaine*, 77, mars 2000.
- Crummey, D. (eds.), *Banditry, Rebellion and Social Protest in Africa*, Londres, J. Currey, 1986.

- Frémaux, Jacques, *Les empires coloniaux dans le processus de la mondialisation*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2002.
- « L'idée d'empire », *Affaires étrangères*, 1939, p. 5-10.
- Kontchou Kouomegni, Augustin, *Le système diplomatique africain*, Paris, Economica, 1977.
- Lénine, *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme*, Paris, Éditions sociales, 1971.
- Mbembe, Achille, *Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et État en société postcoloniale*, Paris, Karthala, 1988.
- « Provisional notes on the Postcolony », *Africa*, 62(1), 1992, p. 3-37.
 - « Une économie de prédation: les rapports entre la rareté matérielle et la démocratie en Afrique subsaharienne », *Afrique 2000*, 07/09. 1996, p. 67-81.
 - *Du gouvernement privé indirect*, Dakar, Codesria, 1997.
 - « A propos des écritures africaines de soi », *Politique africaine*, 77, mars 2000.
 - « L'Afrique entre localisme et cosmopolitisme », *Esprit*, n° 288, 10.2002, p. 65-74.
 - « Johannesburg : the elusive metropolis », *Public culture*, vol. 16, n° 3, 2004, p. 347-547.
 - *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2005 (deuxième édition).
- Nkrumah, Kwamé, *Le néo-colonialisme dernier stade de l'impérialisme*, Paris, Présence africaine, 1973.
- Rotberg, R.I., Mazrui, A. A. (eds.), *Protest and Power in Africa*, New York, Oxford University Press, 1970.
- Turner, Thomas, *Ethnogenèse et nationalisme en Afrique centrale. Aux racines de Patrice Lumumba*, Paris, L'Harmattan, 2000.